

ÉMILE DE GIRARDIN



LE SUCCÈS

QUESTIONS DE L'ANNÉE 1866

Cercando il vero
DANTE

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, RUE VIVIENNE, 2 BIS
ET A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, BOULEVARD DES ITALIENS, 15

1867




LE SUCCÈS

QUESTIONS DE L'ANNÉE 1866

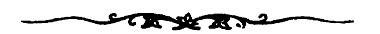
PARIS. — TYPOGRAPHIE DE ROUGE FRÈRES, DUNON ET FRESNÉ
RUE DU FOUR-SAINT-GERMAIN, 43

ÉMILE DE GIRARDIN

LE SUCCÈS

QUESTIONS DE L'ANNÉE 1866

Cercando il vero
DANTE



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, RUE VIVIENNE, 2 BIS
ET A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, BOULEVARD DES ITALIENS, 15

1867

INTRODUCTION

A Son Excellence monsieur le comte de Bismark-Schœnhausen, chancelier fédéral, président du Conseil et ministre des affaires étrangères.

Monsieur le comte,

Les questions de l'année 1866 étant toutes dominées par la question de l'Unité germanique, à laquelle l'histoire vous fera l'impérissable honneur d'attacher votre nom, le titre de ce volume, LE SUCCÈS, m'a suggéré l'idée de donner à cette introduction la forme d'une lettre, que je vous demande la permission de vous adresser.

Le succès, c'est le droit...

Moderne, allais-je ajouter en glissant sur la pente de la banalité ; mais, heureusement, je me suis arrêté à temps pour ne pas tomber dans cette erreur commune.

Depuis que la société a pris la place de l'humanité, il n'y a jamais eu dans le passé d'autre droit que le succès.

Il ne faut donc pas dire du succès que c'est le

droit moderne, il faut dire que c'est le droit séculaire.

L'avenir connaîtra-t-il un autre droit que celui de la force victorieuse ? Je n'en doute pas. Mais cet autre droit, quel sera-t-il ? Où puisera-t-il sa sanction? car, en dehors de la force, il n'y a que la science qui porte sa sanction avec elle-même. La justice n'a jamais été qu'un masque.

Qu'est-ce que la justice sans le concours de la force ? Et où la force domine, que devient la justice ?

L'humanité, dont la société a usurpé la place, n'aura recouvré son empire qu'à l'époque où elle aura enfin rayé du dictionnaire politique ces mots imposteurs : DROIT et JUSTICE, pour les remplacer par ces mots véridiques : ÉTUDE et SCIENCE.

Toutes les lois de la société, toutes, sans exception, sont fausses; toutes les lois de l'humanité, toutes, sans exception, sont vraies.

Mais, si la politique était ce qu'elle devrait être et ce que malheureusement elle n'est pas, si la politique était la raison de l'homme appliquée sans relâche et sans fin à la recherche exclusive des lois de l'humanité, le monde aurait bientôt cessé d'appartenir aux conquérants, pour appartenir aux savants. La même tombe ne tarderait pas à enfermer lois positives et lois répressives, guerres et crimes, ignorance, misère et perversité.

Entre le règne, que je pressens, de la liberté par la science et le règne que vous prolongez de la gloire par la force, il n'y a de place qne pour les phrases creuses et sonores que je combats, hélas ! sans les vaincre.

L'histoire a toujours été éprise du succès, et elle n'a pas cessé de l'être, quoiqu'elle soit vieille. Ce que vous avez fait, elle le glorifiera. Elle vous placera, en Prusse,

au même rang qu'elle a placé, en France, le cardinal de Richelieu et, en Italie, le comte de Cavour.

Je ne serai pas plus sévère que l'histoire.

Ne craignez donc pas que je vous reproche de vous être emparé, sans autre droit que le droit du plus fort, des trois duchés de l'Elbe, qui vous étaient nécessaires pour avoir accès sur deux mers et communication avec l'océan Atlantique ; d'avoir vassalisé la Saxe et absorbé le Hanovre ; de mettre tout en œuvre, sans rien négliger, pour placer le plus vite que vous le pourrez la couronne d'empereur d'Allemagne sur la tête du roi de Prusse... La logique vous absout à mes yeux. Si vous n'eussiez pas osé ce que vous avez entrepris, un autre, à votre place, guidé par la pensée et par l'exemple de Frédéric le Grand ; couvert par les délibérations et par le vote de l'Assemblée nationale constituante de l'Allemagne, siégeant à Francfort en 1849, l'eût tenté et eût fini par l'exécuter. Comme les fleuves, les États ont leur cours : le ralentir est possible, l'arrêter ne l'est pas. Ce qui s'est accompli en 1866, c'est ce qui devait être. La loi qui l'a emporté, c'est la loi de la pesanteur germanique, c'est la loi de la pesanteur spécifique. Relativement à la Prusse, l'Autriche avait le désavantage d'être moins une nation qu'un faisceau de nationalités, dans lequel il n'entrait que huit millions d'Allemands sur trente-cinq millions d'Autrichiens, tandis que, sur dix-neuf millions de Prussiens, la Prusse comptait au moins dix-sept millions d'Allemands. La victoire de Sadowa a donc été d'accord avec la nature des choses : je le reconnais. Toutefois, monsieur le comte, songez-y ! ce que la force et la logique ont fait, la violence et l'inconséquence peuvent le

défaire. Il n'y a pas de succès dans lequel le hasard n'entre pour une part plus ou moins considérable. Aussi a-t-on justement défini la guerre : « Le jeu de la force et du hasard. »

Le hasard et la force ont été pour vous; la force et le hasard pourraient tourner contre vous. Si vous alliez la prévoyance à l'audace, c'est un risque auquel vous vous empresserez de faire sa part, afin de le détruire, et d'attester que, si haut que la fortune vous ait élevé, elle est encore restée au-dessous de votre supériorité. Ou vous n'êtes qu'un joueur qui avez gagné une partie que vous auriez pu perdre, ou vous devez prévoir que le gain tentateur de cette partie vous suscitera des envieux, de la foule desquels ne tardera pas à sortir un autre joueur dont la pensée fixe sera de vous imiter, de vous égaler et de faire pour la France ce que vous avez fait pour la Prusse, ce que le comte de Cavour a fait pour l'Italie. Il y a des exemples contagieux : le vôtre est de ce nombre. Comptez que la France demandera à la force et à la victoire de lui faire sa part, si elle ne lui est pas faite par la prévoyance et l'équité. La part de la France, c'est tout le territoire qui est compris entre ses frontières actuelles et ses frontières naturelles tracées par la rive gauche du Rhin et la mer du Nord.

Quoiqu'elle eût la prétention de représenter le droit divin, la Prusse s'est approprié sans scrupule les enclaves qui nuisaient à sa bonne conformation géographique et militaire (1); pourquoi les scrupules qui n'ont pas arrêté la

(1) « Nous avons trop peu de consistance et trop de frontières. »
FRÉDÉRIC II. *Œuvres complètes*, tome XXVI, page 487.

Prusse arrêteraient-ils la France (1)? S'ils ne l'arrêtent pas, et, je vous le certifie, ils ne l'arrêteront pas, vous n'aurez, monsieur le comte, qu'à vous en prendre à la fécondité de votre gloire. La loi qui vous sera appliquée, c'est la loi que vous aurez faite. *Patere legem quam ipse fecistis*, disaient ses juges au chancelier Poyet, qui le traitèrent avec la même rigueur qu'il avait traité l'amiral Chabot de Brion. *Patere legem quam ipse fecistis*, répéteront ses contrefacteurs au chancelier de Bismark ou au continuateur de son œuvre. Robert Peel, assisté

---

(1) « Paris, 19 janvier 1814.

» La chose sur laquelle l'empereur insiste le plus, c'est la nécessité que la France conserve ses LIMITES NATURELLES; c'est la condition SINE QUA NON. Toutes les puissances, l'Angleterre même, ont reconnu ces limites à Francfort. La France, réduite à ses limites anciennes, n'aurait pas aujourd'hui les deux tiers de la puissance relative qu'elle avait il y a vingt ans. Ce qu'elle a acquis du côté du Rhin ne compense point ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont acquis par le démembrement de la Pologne. Tous ces États se sont agrandis : vouloir ramener la France à son état ancien, ce serait la faire déchoir et l'avilir. *La France, sans les départements du Rhin, sans la Belgique, sans Ostende, sans Anvers, ne serait* RIEN.

» *Signé* : CAULAINCOURT, duc de Vicence. »

« La Prusse s'est agrandie du duché ou palatinat de Posen, d'un fragment de la Saxe et des principaux cercles du Rhin; son poste avancé est sur notre ancien territoire.

» La Russie a recouvré la Finlande et s'est établie sur les bords de la Vistule.

» Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements?

» Nous avons été dépouillés de nos colonies; notre vieux sol même n'a pas été respecté. Landau détaché de la France, Huningue rasé ouvrent une large brèche dans nos frontières. Un combat malheureux à nos armes suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe. Ainsi, il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la chance d'une SEULE BATAILLE et à une GUERRE DE HUIT JOURS. »

CHATEAUBRIAND. *Congrès de Vérone.*

de Richard Cobden, avait creusé à la politique européenne le lit tranquille d'un canal; vous avez interrompu le cours paisible de la politique économique pour livrer de nouveau la destinée des nations au cours furieux de cet indomptable fleuve de sang alimenté par la politique territoriale! Depuis Chateaubriand et la Ferronays, depuis 1829, la France n'avait plus de politique extérieure jaillissant d'une pensée commune; la France vous devra de l'en avoir fait souvenir! La France vous devra de lui avoir remis en mémoire et sous les yeux que toutes les enclaves dont elle a été dépouillée, en 1815, le lendemain du désastre de Waterloo, sont hérissées de forteresses dont les canons bavarois, belges, hessois, hollandais et prussiens, la défient et la menaçent. Ces forteresses agressives se nomment : Mayence, Coblentz, Cologne, Venlo, Nimègue, Breda, Berg-op-Zoom, Maestricht, Anvers, Mons, Charleroi, Liége, Philippeville, Luxembourg, Sarrelouis, Landau et Germersheim. Le moins que la France soit en droit d'exiger, au nom de sa sécurité, c'est que ces forteresses soient rasées; mais comme en obtenir le rasement serait plus difficile que de rentrer en leur possession, ce qu'il y aura de plus facile, c'est ce que fera immanquablement la France, se levant comme un seul homme à la voix patriotique du ministre patient et résolu qui, l'heure venue, laissera tomber du haut de la tribune nationale ces paroles suprêmes:

« Députés de la France, qui imposez à votre pays la
» charge d'une armée défensive lui enlevant annuellement
» cent mille hommes, la fleur de sa jeunesse laborieuse,
» et lui coûtant un million par jour, trois cent soixante-

» cinq millions par an, voulez-vous enfin mettre un terme » à des sacrifices qui ont trop longtemps pesé sur sa po- » pulation, son agriculture, son industrie et son com- » merce ? Attestez sa vigueur par un grand acte dont le » but et la conséquence seront le désarmement euro- » péen. Déclarez à l'Allemagne que vous n'entendez » nullement faire obstacle à son unité géographique, » aussi étendue et aussi complète, sur la rive droite du » Rhin, que le permettront l'Angleterre et la Russie im- » plorées par l'Autriche et la Hollande; mais que, à votre » tour, vous entendez expressément que l'Allemagne » s'abstienne de faire opposition à l'unité géographique » de la France, cette œuvre poursuivie de siècle en siècle » par ses rois, proclamée nécessaire par Vauban, recon- » nue légitime par Frédéric II, roi de Prusse (1), et

(1) « La France est bornée à l'Occident par les monts Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne et qui forment une espèce de barrière que la nature elle-même a posée; mais, du côté de l'Orient, elle n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de la domination de la France jusqu'au Rhin. *Il serait à souhaiter que le Rhin pût continuer à faire la limite de leur monarchie.* Pour cet effet, *il se trouve un petit duché de Luxembourg à envahir*, un petit électorat de Trèves à acquérir par quelque traité; un duché de Liége *par droit de bienséance;* les places de la Bavière, la Flandre et quelques bagatelles semblables devraient être nécessairement comprises dans cette réunion, et il ne faudra à la France que le ministère de que que homme modéré et doux, qui, prêtant, s'il m'est possible de m'exprimer ainsi, son caractère à la politique de sa cour, et qui, rejetant toutes les ruses et tous les détours de ses artifices sur le compte de ministres subalternes, conduise, à l'abri de dehors respectables, ses desseins à une heureuse issue. »

ŒUVRES DE FRÉDÉRIC II; édition de Berlin, 1846, tome VIII, pages 15 et 16. *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.*

» accomplie en mars 1801 par la république victorieuse,
» dictant la paix de Lunéville (1). »

Le jour immanquable où cet appel sera adressé à la virilité de la France par un ministre non moins viril que vous, monsieur le comte, ministre qui aura commencé

---

(1) TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET LE CORPS GERMANIQUE, signé à Lunéville le 9 février 1801.

« ART. II. La cession des ci-devant provinces belges à la République française stipulée par l'article III du traité de Campo-Formio est renouvelée ici de la manière la plus formelle ; en sorte que Sa Majesté Impériale et Royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la République française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent. Sont pareillement cédés à la République française par Sa Majesté Impériale et Royale, et du consentement formel de l'Empire : 1° le comté de Folkenstein et ses dépendances; 2° le Frickthal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle; la République française se réservant de céder ce dernier pays à la République helvétique.

» ART. VI. S. M. l'empereur, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consent à ce que la République française possède désormais en toute propriété les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'Empire germanique; de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au Congrès de Rastadt par la députation de l'Empire et approuvé par l'empereur, le *Thalweg* du Rhin soit désormais la limite entre la République française et l'Empire germanique, savoir : depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave. En conséquence de quoi, la République française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorff, Ehrenbreistein, Philippsbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence; à la rive droite, le fort de Kehl et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continuent à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation. »

MARTENS, tome VII, page 296.

par donner aux Français une liberté au moins égale à la liberté dont jouissent les Belges et les Hollandais, et par asseoir l'impôt de telle sorte que, sans être moins productif, il soit plus léger que celui actuellement acquitté par les provinces rhénanes ; ce jour-là, que répondrez-vous, que pourrez-vous répondre à votre digne émule? Votre esprit est trop dégagé des lieux communs pour leur emprunter cette réponse caduque et hypocrite qui vous exposerait à une écrasante réplique, réponse qui consisterait à prétendre que, si vous pouvez accepter les huit millions d'Allemands, sujets autrichiens, vous ne sauriez abandonner les quatre millions d'Allemands, sujets bavarois et prussiens; réplique qui consisterait à vous demander d'expliquer comment, lorsqu'il s'agit des Allemands, le sentiment de prédilection nationale pèse dans vos balances un si grand poids, et comment il n'en pèse aucun lorsqu'il s'agit des Polonais et des Danois?

Si vous tenez à compléter et à consolider votre œuvre, monsieur le comte, vous bannirez de votre politique l'hypocrisie ; vous serez franchement la politique de la force tempérée par la prudence et l'équité. C'est en offrant à la France sa juste part que vous rendrez inattaquable l'immense part que vous avez faite à la Prusse, et que vous rendrez indissoluble entre les deux pays une alliance qui, avec l'adjonction de l'Italie, leur permettra d'asseoir la paix en Europe, sur des bases qu'il ne serait plus au pouvoir d'aucun souverain d'ébranler, si ambitieux ou si susceptible, si querelleur et si téméraire qu'il pût être. Si vous n'avez pas l'ivresse du succès, vous aurez toujours présentes à l'esprit ces paroles de votre maître Frédéric II : « On prend quand on peut; on n'a jamais tort que quand

» on est obligé de rendre. » Vous ne voudrez pas vous exposer au risque d'avoir tort, au danger d'être obligé de rendre; vous ferez ce que fait l'armateur qui prévoit le naufrage et le porte en ligne de compte de ses frais sous le nom d'assurance. L'assureur de la Prusse, ce sera la France; l'assureur de la France, ce sera la Prusse : l'une et l'autre, puissances égales et comptant chacune le même nombre d'habitants; l'une et l'autre, grandes puissances pondératrices, à la fois continentales et maritimes, n'ayant plus rien à redouter ni de l'Angleterre ni de la Russie, grâce à cette assurance mutuelle.

Il a dépendu de l'Autriche, jusqu'en juin 1866, d'échapper au désastre de Sadowa par l'abandon de la Vénétie fait à temps; cet exemple de l'Autriche sera-t-il muet pour la Prusse? Le même faux point d'honneur qui a égaré et perdu l'empereur François-Joseph égarera-t-il et perdra-t-il pareillement le roi Guillaume, dont vous ne manquerez pas de dire, je m'y attends, que vous n'êtes que le ministre obéissant? Si vous m'opposiez, monsieur le comte, cette objection que j'ai prévue, que j'ai dû prévoir, — car le publiciste, pas plus que le mathématicien, ne doit omettre, négliger, dédaigner aucune donnée de l'*inconnue* qu'il cherche à dégager, — je vous répondrais que votre objection a sa réfutation écrite dans l'acte de naissance de votre souverain, qui, étant né le 22 mars 1797, a conséquemment soixante et dix ans accomplis. Je n'ai aucune hâte, aucune impatience. Il ne s'agit pas de manquer le but par la précipitation, mais, au contraire, de l'atteindre par la maturité. Il ne s'agit pas de brusquer le dé-

soûment, mais de le préparer. Il ne s'agit pas de rendre, par la violence, les esprits rétifs plus rétifs encore, mais de les ramener par l'évidence. Or l'évidence, c'est que la Prusse n'aura son entière liberté d'assimilation de l'autre côté de la rive droite du Rhin qu'à la condition préalable que la France, à titre de compensation équitable, aura son entière liberté d'assimilation de ce côté de la rive gauche du même fleuve. Si la Prusse éclairée y consent, ce sera la paix; si la Prusse aveuglée n'y consent pas, ce sera la guerre.

La guerre !

Moi son ennemi déclaré, moi son ennemi systématique et à outrance, moi dont la plume l'a toujours combattue, il faut, pour que je conclue ainsi, il faut que vous ayez rendu à l'ancien cours de la politique sanglante, que quarante années de paix avait à peu près tari, son irrésistible impétuosité !

Vous avez mis en présence les deux politiques contraires : la politique de réciprocité, qui, transformant la guerre en concurrence, pousse les peuples à supprimer les barrières actuelles; et la politique de rivalité, qui, subordonnant la richesse à la force, pousse chaque nation à parfaire ses frontières naturelles. Le dilemme dont vous représentez l'un des deux termes est inexorable : ou il faut raser toutes les forteresses qui arment le passé contre l'avenir et perpétuent en Europe l'esprit de féodalité; ou il faut que toutes celles qui appartiennent géographiquement et militairement, historiquement et logiquement à la France et qui la menacent soient réoccupées par elle.

Choisissez !

La politique de la Prusse réglera la politique de la France.

Si la Prusse a donné le jour à Frédéric II, à Frédéric le Grand, la France, qui a vu naître dans le même siècle Napoléon Ier, Napoléon le Grand, n'a rien à lui envier.

Si la France, en 1814 et en 1815, a eu des revers, la Prusse, elle aussi, en 1806 et 1807, a eu les siens.

Si l'unité géographique de l'Allemagne a trouvé en vous son ministre aussi habile qu'heureux ; un ministre ni moins habile ni moins heureux, attendez-vous-y, ne fera pas longtemps défaut à l'unité géographique de la France.

Jamais les hommes dont la France a eu besoin, en toutes circonstances extrêmes et décisives, ne lui ont manqué.

Le plus difficile, monsieur le comte, ce n'est pas de mettre la main sur le succès; c'est de le garder. Les moyens de le garder, c'est de le mériter. Alors il change de nom : il s'appelle la supériorité, il peut même s'appeler le génie ; il ne s'appelle plus le succès.

Alors il désarme l'envie et commande le respect.

ÉMILE DE GIRARDIN.

1866

LETTRES D'UN MORT

A MONSIEUR CLÉMENT DUVERNOIS

I

LE GOUVERNEMENT ET LES PARTIS

2 janvier 1866.

Sous ce titre : UN SUICIDE POLITIQUE, vous m'avez adressé, le 15 janvier 1861, une lettre publiée par Dentu. Dix jours après, le 25 janvier, je faisais paraître chez Michel Lévy : LA RÉPONSE D'UN MORT.

L'insistance que vous mettez de nouveau, afin que je ne tarde pas plus longtemps à reprendre ma place parmi les rédacteurs de la *Presse*, m'a rappelé ces deux lettres; elles sont curieuses à relire, lorsqu'on veut se rendre compte de tout le papier qu'on peut noircir, de toutes les paroles qu'on peut semer au vent sans aboutir à changer en solution la plus petite question, la plus simple, la plus mûre.

Relisez votre lettre et ma réponse, et vous vous convaincrez qu'en janvier 1866 la politique en est encore au même point qu'en janvier 1861, il y a cinq ans. Elle n'a fait aucun pas en avant; elle n'a poussé ni racines ni branches; elle est demeurée à l'état de pieu pourrissant dans la terre.

Cinq années perdues !

Ces deux épîtres échangées montrent en quels points, visant tous les deux le même but, nous différons, vous et moi, sur l'espoir et les probabilités de l'atteindre.

Vous êtes vivant, vous avez la jeunesse, l'ardeur, la confiance; vous croyez encore au pouvoir de la presse, au pouvoir de la parole, au pouvoir de l'opinion.

Politiquement, je suis mort, car c'est avoir cessé de vivre que de n'avoir plus ni ambition, ni illusions, ni passions. Hommes et choses de mon temps et de mon pays m'apparaissent comme s'ils appartenaient déjà à l'histoire.

Aussi, combien de choses qui autrefois me semblaient démesurément grosses et qui maintenant, de la hauteur de ma colonne funéraire, me paraissent infiniment petites! Combien de questions, combien de divisions que les partis persistent à regarder entre eux comme sérieuses et profondes, et que j'ai fini par considérer comme oiseuses et superficielles! Combien d'hommes qui m'accusent d'être « absolu » et que je m'abstiens de qualifier d'absurdes, les plaignant de s'agiter et de se consumer dans le vide! Combien de dangers dont les gouvernements s'effrayent, qu'ils croient réels, et qui sont imaginaires! Combien de périls dont les gouvernements ne s'effrayent pas, qu'ils croient imaginaires ou très-éloignés, et qui sont réels ou très-proches!... Assis sur ma dalle, à quel triste spectacle j'assiste! Ce spectacle est celui de guerres sans conquêtes et de révolutions sans liberté; drames sans dénoûment, où il serait impossible, aussitôt qu'ils ont été versés, de dire pourquoi des flots de sang humain ont coulé.

Serait-il donc vrai que toute politique autre que celle de la force, déguisée sous les noms les plus menteurs, fût chimérique? Serait-il donc vrai que l'avenir ne fût qu'une édition du passé à peine corrigée? Serait-il donc vrai que les progrès de la science dussent demeurer, dans l'ordre gouvernemental, aussi stériles que les leçons de l'expérience?

Je le crains, et cette crainte me glace; heureusement, les rédacteurs de la *Presse* ne la partagent pas; je dis heureusement, car s'ils étaient aussi détachés que moi des choses de la basse politique, comment s'intéresseraient-ils à ses inconséquences, à ses misères et à ses œuvres? En réalité, qu'importe à l'humanité, qu'importe à la civilisation que ce soit tel candidat officiel, M. de Mackau, ou que ce soit tel candidat

opposant, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui succombe ou qui triomphe dans telle circonscription électorale ! Qu'importe à l'humanité, qu'importe à la civilisation que ce soit le Danemark ou que ce soit la Prusse qui détienne malgré lui le Sleswig-Holstein ! Ce qui importe à l'humanité et à la civilisation, c'est que la même liberté règne en Europe sans démarcation, entre tous les États, grands et petits, qui la composent, et sans acception d'origine ni de forme de gouvernement ; c'est qu'il n'y ait plus d'autre guerre que celle faite à l'ignorance populaire par l'instruction gratuite, et à la misère imméritée par l'assurance universalisée. Qu'un État s'agrandisse territorialement aux dépens d'un autre, l'humanité, la civilisation, la liberté n'y gagnent rien ; mais que toutes les nations puissent correspondre, communiquer, échanger entre elles plus rapidement, plus économiquement, plus facilement, chacune d'elles en profitera. Ayant cessé d'appartenir au monde étroit des partis, je ne comprends plus que la politique qui profite à tous et ne nuit à personne. Cette politique-là, croyez-moi, c'est la vraie, c'est la grande. Elle demande tout à la science et rien au hasard, tout à la paix et rien à la guerre, tout à la civilisation et rien à la révolution, tout à la force immatérielle et rien à la force brutale. Elle n'a que des bienfaits et pas de risques. Elle ne se nomme pas le Pouvoir, elle se nomme le Savoir.

Je connais intimement le lieu commun qui va m'être objecté : il consiste à prétendre que les hommes et les peuples sont aveugles. La seule réponse que j'y ferai, ce sera cette interrogation : Si ce n'est pas pour guider les peuples aveugles, civiliser les peuplades encore barbares et éclairer les nations encore ignorantes, à quoi donc servent les gouvernements? Quelle est leur tâche? Quelle est leur mission? Quelle est leur utilité?

Je ne m'abuse pas : je sais qu'en me plaçant sur ce terrain universellement délaissé, je m'expose à ce qu'il m'arrive de tomber dans l'abandon et l'isolement où, de l'autre côté du détroit, tombèrent en 1846 Robert Peel et en 1857 Richard Cobden, John Bright et Milner Gibson : aussi, loin de vous engager à m'accompagner dans le désert où votre voix se perdrait, vous dis-je au contraire : Gardez-vous de me suivre, restez dans le tourbillon des incidents et des partis, et con-

tinuez d'y défendre vaillamment la liberté, au triomphe prochain de laquelle vous croyez !

Moi, comment y croirais-je, quand je vois le même esprit étroit et exclusif régner également et du côté des partis qui revendiquent la liberté et du côté du gouvernement qui la leur refuse, alors qu'il lui suffirait, pour les confondre et les éteindre, de la leur donner tout entière?

Le gouvernement, mal conseillé ou mal inspiré, dit aux partis antidynastiques : « Aussi longtemps que vous existerez » en France, la France demeurera privée de la liberté. »

Les partis, s'ils étaient mieux conseillés ou mieux inspirés, répondraient au gouvernement : « Que ce ne soit qu'un pré» texte ou que ce soit un motif, vous n'aurez plus ce prétexte » ni ce motif, car nous acceptons hautement la dynastie im» périale ramenée par le suffrage universel et issue de lui. » Légitimistes, orléanistes, républicains, nous ne renonçons » pas à nos souvenirs, mais nous renonçons à nos espérances. » Nous acceptons franchement le fait accompli, couvert par » une prescription de quinze années et par la reconnaissance » diplomatique de toutes les puissances du monde entier; » mais si, après cette déclaration, vous ne nous rendez pas les » libertés qui nous ont été enlevées, ce sera la France qui » sera souverainement juge entre vous et nous aux assises » électorales de 1869 ! »

De la part des républicains, je comprends l'opposition systématique à la dynastie napoléonienne : c'est la résistance du principe électif au principe héréditaire; c'est l'antagonisme de deux idées dont l'une est l'exclusion de l'autre; c'est l'opposition logique.

De la part des légitimistes et des orléanistes, je ne comprends pas, je l'avoue, l'opposition persistante qu'ils font au gouvernement actuel. Que veulent-ils? qu'espèrent-ils? S'ils ne peuvent espérer, s'ils ne peuvent vouloir qu'une révolution, alors ce ne sont pas des monarchistes, ce sont des anarchistes, ce sont des révolutionnaires. Je les mets au défi de donner la preuve du contraire. Le nom de leur opposition, — opposition de personnes et non de principes, — c'est l'opposition inconséquente.

Les partis qui accusent le gouvernement, parce qu'il ajourne indéfiniment ce qu'il a lui-même appelé « *le couron-*

nement de l'édifice », de manquer de décision et d'habileté n'en auront pas plus que lui, je le sais; ils ne changeront ni de tactique, ni de conduite; mais l'hypothèse, — celle de toutes les formes du raisonnement qui est la moins blessante, — n'étant pas interdite, je supposerai que l'esprit public l'emporte enfin sur l'esprit de parti : qu'adviendrait-il ? — Il arriverait que la France reprendrait aussitôt en Europe le rang qui lui appartient, de grande puissance libérale. Exerçant alors l'initiative de toutes les réformes dont l'heure a sonné, elle inaugurerait la politique rationnelle, la politique ayant pour objet et pour effet de rendre l'homme aussi instruit, aussi moral, aussi libre et aussi heureux qu'il lui est donné de le devenir; la politique diminuant la mort au lieu de la semer, la politique mettant sa gloire à produire et non plus à détruire. Le désarmement des partis en France ne tarderait pas à devenir le désarmement des peuples en Europe.

La France ne sortira-t-elle donc jamais du cercle vicieux dans lequel gouvernement et partis s'unissent pour l'enfermer, quoiqu'ils paraissent se combattre?

Je ne verrais qu'un moyen de rompre cette union déplorable : ce serait de faire équitablement la part de blâme entre le gouvernement et les partis. La part que porte le gouvernement n'est-elle pas trop forte? celle que portent les partis n'est-elle pas trop faible? Que veut l'opposition? Est-ce la liberté, ainsi qu'elle le dit, ou est-ce la révolution, ainsi qu'elle le nie? Si c'est la liberté, il dépend de l'opposition de le prouver en prenant au mot le gouvernement; si c'est la révolution, l'opposition se dénonce en persistant dans sa tactique, invariablement la même de 1815 au 29 juillet 1830, de 1830 au 24 février 1848 et de 1848 jusqu'à ce jour.

Le gouvernement, j'en conviens, tire dans l'ornière; mais celle dans laquelle l'opposition se complaît n'est pas moins profonde. C'est là ce qui fait le péril de la situation, car au bord de ces deux ornières, il y a un gouffre.

II

LES DEUX POINTS D'HONNEUR

4 janvier 1866.

L'ancien point d'honneur des souverains consistait, lorsqu'ils avaient commis une faute de conduite politique, à ne la point reconnaître et à y persister, dût cette vulgaire persistance leur coûter la couronne et faire couler des flots de sang.

Moins païen et plus chrétien, le nouveau point d'honneur des souverains consiste au contraire, lorsqu'ils ont commis une erreur de conduite politique, si grave qu'elle puisse être, à l'avouer franchement et à n'y pas persévérer, dût cette noble franchise blesser les susceptibilités d'un autre temps et faire douter d'une infaillibilité que les hommes peuvent écrire dans les constitutions qu'ils font, mais contre laquelle proteste et protestera toujours l'imperfection humaine.

De ces deux points d'honneur, le premier est le faux, le second est le vrai.

Le mémorable discours adressé le 19 juillet 1859 aux grands corps de l'État par l'empereur Napoléon III, pour leur expliquer la paix de Villafranca, demeure comme un modèle de ce genre d'explications loyalement données à un peuple par son représentant suprême.

Il suffit de n'avoir point oublié ce discours prononcé au palais de Saint-Cloud pour être certain que les mêmes sentiments, que les mêmes intérêts dicteront le même langage au palais du Louvre. Dans les balances où pèsent d'un côté les destinées de la France, le Mexique ne saurait peser de l'autre côté plus que l'Italie, et les États-Unis d'Amérique moins que les États de la Confédération germanique.

L'impartialité est un sommet escarpé qu'il faut se donner la peine de gravir quand on veut embrasser d'un coup d'œil dans l'immensité de l'avenir toutes les questions qui se lient et qui forment les horizons de la politique. A cette hauteur où je m'efforce toujours et où moins que jamais il m'en coûte

de me placer, je ne saurais nier que l'Union américaine est parfaitement fondée dans la résistance qu'elle oppose à ce qu'un gouvernement militaire s'établisse au Mexique par la force et sous la pression de troupes européennes.

Si le discours de l'empereur Napoléon III, après la paix de Villafranca, est un modèle de sincérité, le discours du général Grant contre le militarisme européen est un rayon de lumière ; il dissipe les ombres qui obscurcissaient encore ce qu'on a appelé la *doctrine de Monroë*, si diversement interprétée. Qui pourrait blâmer le gouvernement américain de se défier du militarisme européen et de ne pas vouloir laisser envahir le continent américain par la contagion des armées permanentes, contagion plus mortelle que la peste la plus invétérée et que le choléra le plus implacable? Avant que la rupture de l'Union américaine armât les États du Nord contre les États du Sud et les États du Sud contre les États du Nord, les États-Unis payaient peu d'impôts et n'avaient pas de dette inscrite. Leur dette inscrite dépasse présentement treize milliards (2,645,320,682 dollars). Plus les intérêts d'une si grosse dette seront lourds à porter et lents à s'amortir, et plus ce doit être, en effet, une raison décisive pour l'Union américaine de ne pas vouloir y ajouter la dépense d'une armée permanente, dépense annuelle dont le chiffre ne tarderait pas à égaler le chiffre de l'intérêt de la dette, car il ne faut pas oublier que le recrutement militaire obligatoire n'existe pas aux États-Unis et que l'enrôlement volontaire est incomparablement plus coûteux. Mais que, glissant sur la pente fatale des armées permanentes qui mène l'Europe aux révolutions par le chemin de la ruine, l'Union américaine assujettisse ses habitants au service militaire et au recrutement obligatoire, aussitôt elle tarit ce grand courant de l'immigration qui a fait sa force et sa richesse. Ainsi, petites et grandes questions politiques sont les anneaux innombrables de la chaîne sans fin que portent plus ou moins péniblement les hommes d'État, selon qu'ils sont plus ou moins clairvoyants. Du degré de leur clairvoyance dépend leur esprit de résolution ou d'indécision, car on ne marche jamais dans les ténèbres qu'en tâtonnant.

L'opposition systématique et raisonnée de l'Union américaine à l'établissement d'un gouvernement militaire permanent au Mexique, opposition ayant pour conséquence indé-

niable de hâter le départ de nos troupes, est-elle, oui ou non, un fait dont la susceptibilité française doive se sentir blessée? N'est-elle pas, au contraire, un fait dont la politique jalonnée par le discours impérial du 5 novembre 1864 devait se féliciter hautement?

Au risque d'être accusé une fois de plus de paradoxe, ce qui, sous ma dalle mortuaire, m'est assez indifférent, je n'hésite pas à déclarer que l'invincible résistance du gouvernement américain à la prolongation de toute occupation étrangère sur le continent américain, loin d'être à mes yeux un fait fâcheux, aura été un avertissement salutaire, si l'Europe sait le mettre à profit. A l'Union américaine que l'Europe oppose l'Union européenne! Union contre Union! Continent contre Continent! Alors on ne tardera pas à voir se transformer la politique stagnante! alors elle prendra l'essor et l'ampleur qui lui manquaient! Elle était paralytique, elle marchera! Elle n'avait plus de souffle, elle respirera! Elle était à bout d'idées, elle trouvera des idées! Elle n'avait plus d'hommes, elle formera des hommes! Ce sera la politique territoriale disparaissant pour faire place à la politique maritime et à son nouveau droit des gens! Si ce miraculeux résultat est dû à l'expédition du Mexique, l'Europe ne l'aura pas payé trop cher. Une seule chose sera à regretter : c'est que tous les frais en aient été exclusivement supportés par la France.

L'Union européenne constituée étant ainsi le contre-poids nécessaire de l'Union américaine resserrée, c'est le libre échange qui de gland devient chêne. Mais le libre échange a des lois qu'aucun État ne saurait impunément transgresser, car ces lois ont pour sanction pénale des crises commerciales tendant à dégénérer en révolutions sociales. Or, depuis 1860, la France s'est-elle exactement rendu compte de toutes les exigences et de toutes les conséquences du nouveau régime économique dans lequel elle est entrée à la suite de Richard Cobden traînant derrière lui M. Rouher? La France a-t-elle fait tout ce que logiquement elle devait faire, tout ce que solennellement elle avait promis de faire, ainsi que le *Moniteur* de 1860 est là pour l'attester? La France a-t-elle calculé combien ce que lui coûtent les cadres d'une armée de sept cent mille hommes augmente le prix de revient des matières premières qu'elle produit et des objets ouvrés qu'elle fabrique en

concurrence de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, etc ? Si on le lui demandait, la France pourrait-elle dire pourquoi le fret français est plus cher que le fret américain, même que le fret anglais, et comme elle s'y prendra pour atteindre l'égalité à laquelle il faut absolument qu'elle arrive, sous peine de voir sa marine marchande expirer de langueur ? L'ignorance populaire, aux prises avec la science économique, offre un danger égal à celui d'un tison allumé près d'un baril de poudre. Les plaintes, les récriminations, les protestations qui, de toutes parts dans les campagnes, tendent à s'élever contre la loi qui a supprimé l'échelle mobile sont, à l'appui de cette opinion, de graves symptômes précurseurs qui ne sauraient échapper à l'attention d'un gouvernement condamné à la vigilance perpétuelle par le rôle qu'il s'est attribué de providence terrestre. A moins de regarder uniquement les pavés sur lesquels on met le pied, il est impossible de ne pas voir que d'épais nuages chargés d'électricité s'amassent au-dessus de nos têtes.

Si, à défaut de guerres de conquêtes, la France n'entreprend plus d'expéditions lointaines, je me le demande, que fera-t-elle des cadres organisés pour l'incorporation d'un effectif militaire de sept cent mille hommes ? Ou cadres et contingents devront être considérablement réduits, ou de nouvelles entreprises militaires seront encore motivées par les impérieuses nécessités d'avancement dans une carrière à laquelle ne sauraient être justement appliquées les tables de mortalité à l'usage des professions civiles : tel est le dilemme.

Du retour de notre armée d'occupation au Mexique et de notre armée d'occupation à Rome doit inévitablement dater pour la France un changement de politique. Ce changement de politique ne saurait être plus longtemps différé sans imprudence, car, en 1869, des élections générales auront lieu, et qu'est-ce que le suffrage universel, si ce n'est pas, en définitive, la souveraineté impersonnelle, juge suprême de la souveraineté personnelle déléguée soit à titre électif, soit à titre héréditaire ? Toute autre souveraineté n'est, en fait et en droit, que la souveraineté intérimaire.

Plongeons au fond du scrutin : de qui se compose l'immense majorité des dix millions d'électeurs français, si ce n'est pas des contribuables et des pères de famille, qui portent, pour la

plus grosse part, le poids écrasant des armées permanentes et qui contribuent pour le plus grand nombre au contingent des soldats que décimeront la mitraille ou la dyssenterie, la fièvre ou la nostalgie? Ici se dresse sous la plume du penseur cette très-grave et très-délicate question : Entre le suffrage universel et le recrutement obligatoire, n'y a-t-il pas incompatibilité de durée? Si l'élu du 10 décembre 1848, du 20 décembre 1851 et du 21 novembre 1852 reconnaît qu'aucune question ne mérite à un plus haut degré ses méditations les plus sérieuses, il ne s'arrêtera pas à la moitié du chemin; il ne se bornera pas à rappeler du Mexique et de Rome nos deux armées d'occupation : il conformera sa conduite à ce précepte qu'il a lui-même inscrit en tête de l'*Histoire de Jules César :*

« Quel est le moyen d'arriver à la vérité? C'est de suivre les règles de la logique. »

Or la logique, qui mène à l'abandon des expéditions lointaines, mène non moins impérieusement à l'abandon du recrutement obligatoire.

Après cette conclusion, il ne me reste plus qu'à mettre un nom sur cette lettre ; si j'y mets le vôtre et si je vous l'adresse, c'est que vous êtes allé au Mexique, c'est que vous y avez vu de vos yeux et touché de vos mains les obstacles qu'il n'y avait qu'un moyen de vaincre: ce moyen, c'était de racheter la faute de notre immixtion dans les affaires intérieures du Mexique par un large prêt de cinq cents millions à l'empereur Maximilien; prêt qui lui permît de se passer désormais de l'appui de notre armée, et de demander l'affermissement de son trône au développement de l'industrie du pays fécondé par des chemins de fer et des routes.

Mais ce qui eût été possible l'an dernier ne le serait plus cette année. N'est-ce pas là une nouvelle et éclatante preuve qu'il ne faut jamais rien faire à demi, et qu'il n'y a d'hommes réellement pratiques que ceux qu'on accuse d'être absolus?

ÉMILE DE GIRARDIN.

A MONSIEUR LE DUC DE PERSIGNY

III

LA FRANCE VEUT LA LIBERTÉ

15 février 1866.

La France veut la liberté; la France l'aura.

Cessât-elle de vouloir la liberté, que la France l'aurait encore, parce que la liberté serait l'inévitable conséquence de ces deux causes : la force des choses et la faiblesse des hommes.

Il serait interdit de prononcer le nom de la Liberté, qu'il n'y aurait que le nom de supprimé ; elle s'appellerait : la Nécessité.

Si l'on voulait que la France pût se passer des libertés dont la possession lui a été retirée, alors il fallait être logique! alors il ne fallait pas lui rendre le suffrage universel et lui donner la liberté commerciale !

Mais sans le suffrage universel, mais sans les trois votes du 10 décembre 1848, du 20 décembre 1851 et du 21 novembre 1852, l'Empire ne fût pas né, l'Empire n'existerait pas. Le suffrage universel est à l'Empire héréditaire ce qu'est au fleuve, qui a la mer pour embouchure, la source où ce fleuve a pris naissance. La liberté est à l'Empire ce que la mer est au fleuve. La liberté est l'embouchure nécessaire de tout pouvoir dont le suffrage universel est la source. Il serait aussi impossible de concevoir géométriquement une ligne ayant une seule extrémité que de concevoir politiquement un gouvernement ayant le suffrage universel à l'un de ses bouts et n'ayant pas à l'autre la liberté.

Aussitôt l'irréflexion de s'écrier : « Eh bien! qu'on supprime le suffrage universel ! »

Supprimer le suffrage universel ne serait pas chose si simple que se l'imaginent les insensés qui en rêvent l'abolition.

Sans le suffrage universel, qu'est-ce que l'Empire ? Ce n'est plus qu'un gouvernement militaire.

Or qu'est-ce qu'un gouvernement militaire sans la guerre, encore la guerre, toujours la guerre ? Et qu'est-ce que la guerre sans la conquête? Et qu'est-ce que la conquête, si ce n'est finalement la coalition, et, tôt ou tard, un autre Waterloo?

Mais j'admets l'inadmissible, je suppose l'impossible, je suppose que l'Empire survivant à la suppression du suffrage universel et fonctionnant sans lui, si du même coup la liberté commerciale n'était pas simultanément supprimée, comment l'Empire s'y prendrait-il pour subsister avec elle ? Comment l'Empire s'y prendrait-il pour empêcher de pénétrer en France les livres, les pamphlets, les libelles, les journaux imprimés à l'etranger ? Où le roi Louis XIV a échoué par tous les moyens, avant que les chemins de fer existassent, maintenant que d'innombrables chemins de fer sillonnent l'Europe en tous sens et vomissent à toute heure des milliers de voyageurs débouchant d'Angleterre, de Belgique, de Suisse et d'Italie, comment l'empereur Napoléon III réussirait-il ? Entourât-il la France d'une muraille, qu'une muraille ne défendrait pas mieux la France qu'elle n'a défendu la Chine.

Il faut donc en prendre son parti et renoncer à l'idée de gouverner la France sans la liberté. Les hommes peuvent déraisonner, les choses ne déraisonnent pas. Elles ont une logique inexorable, contre laquelle expirent toutes les inconséquences.

Si fortes que l'on conçoive toutes les volontés contraires, la France aura la liberté, toutes les libertés ; je l'ai dit sous tous les régimes qui se sont succédé depuis trente-six ans ; je le répète, je le maintiens.

Ce n'est pas seulement l'espérance qui me dicte ce langage, c'est la certitude.

Eh ! pourquoi donc la France, qui a hautement et solennellement renoncé à la gloire de la guerre : la conquête, renoncerait-elle à la gloire de la paix : la liberté? Eh ! pourquoi donc la France, qui n'aspire plus à se faire craindre, n'aspirerait-elle pas à se faire admirer? Eh ! pourquoi donc la France, qui occupe en Europe le premier rang lorsqu'il s'agit de se mesurer à l'échelle de la force relative, pourquoi donc la

France se résignerait-elle à n'occuper que le troisième ou le quatrième rang lorsqu'il s'agit de se mesurer à l'échelle de la liberté comparée ? C'est l'honneur de la France de n'accepter aucune infériorité, quelle qu'elle soit. Marchander à la France la liberté, ce serait lui marchander l'honneur.

Les mêmes voix qui m'interrompent depuis vingt ans s'écrient de nouveau : « Mais les excès de la liberté ? »

Je leur réponds :

Si la liberté a ses excès, est-ce que le pouvoir n'a pas les siens ? J'admets le pouvoir avec ses fautes ; admettez la liberté avec ses écarts ! A quel titre la liberté serait-elle plus infaillible et plus irréprochable que le pouvoir? Est-ce qu'ils ne procèdent pas tous les deux de la même origine? Est-ce que tous les deux n'ont pas l'humanité pour source commune? Voix imprudentes, voix intolérantes, allez donc jusqu'au bout de l'opinion dont vous êtes les échos ! Osez donc nier le droit national et affirmer le droit divin !

Mais si le droit national n'était qu'un droit éventuel, s'il n'était qu'un droit subalterne, alors la voûte du suffrage universel s'écroulerait sur elle-même, et l'Empire, dont elle était le fondement, ne serait plus qu'une usurpation.

Tolérance mutuelle ! tolérance du pouvoir à l'égard des excès de la liberté, et tolérance de la liberté à l'égard des fautes du pouvoir ! C'est ainsi que je comprends la politique ; je me la représente comme on a coutume de se représenter la Justice, tenant d'une main une balance.

En effet, la politique, c'est le pouvoir et la liberté en parfait équilibre, l'un ne pesant pas plus que l'autre.

Peu m'importe que le mécanisme qui met en mouvement les forces sociales soit en France et en Angleterre pareil ou différent ; ce qui m'importe, c'est que la liberté dans les deux pays soit égale ; c'est qu'elle ne soit pas moins inviolable et moins respectée en France qu'en Angleterre.

J'ouvre mon Code, en tête duquel est la Constitution du 14 janvier 1852. Je lis :

ARTICLE PREMIER

« La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français. »

Au bas et en renvoi de cet article 1er est écrit ce qui suit :

« Voici l'indication de ces principes :

» La souveraineté de la nation et la séparation des pouvoirs qui constituent la souveraineté;

» L'égalité civile;

» La liberté individuelle;

» La liberté des cultes;

» La liberté de l'industrie;

» La liberté de territoire;

» La *liberté de la presse;*

» Le *droit de réunion.* »

. . . .

Vous qui m'avez vu à l'œuvre, vous qui avez sondé en d'autres circonstances les replis les plus secrets de mes opinions, vous qui savez que s'il y en a de plus éclairées, il n'y en a pas de plus sincères, croyez-vous donc, monsieur le duc, qu'à mon âge il n'en coûte pas à l'écrivain aux prises avec un commis, — si éclairé et si bienveillant qu'on imagine ce dernier, — d'être légalement empêché de dire loyalement sa pensée, lorsque ce sentiment intérieur qui se nomme la conscience et qui n'est que le respect de soi-même vous commande de le faire, au risque de tomber sous le coup de l'appréciation la plus fausse?

Croyez-vous qu'il soit tout simple que trente années d'études opiniâtres, consacrées à approfondir les questions politiques et économiques les plus ardues, soient un gage qui vaille et qui pèse moins que quelques mois de passage au travers d'un cabinet de ministre?

Croyez-vous qu'il soit tout simple que tous nos voisins ayant le droit de publier un journal sans autorisation préalable. nous, Français, n'ayons pas ce droit?

Croyez-vous qu'il soit tout simple qu'un Napolitain, qu'un lazzarone, qu'un serf de la paresse affranchi tout à coup par l'unité d'hier, ait plus de droit qu'un Français sexagénaire formé à l'apprentissage de trois révolutions?

Croyez-vous qu'il soit tout simple que vingt et un Français, propriétaires de vignes ou cultivateurs de blé, ne puissent pas faire impunément en France ce que peuvent faire impunément chez eux, à Londres, à Bruxelles, à Genève, à Naples,

des Anglais, des Belges, des Suisses, des Napolitains, ayant le droit de se réunir en aussi grand nombre qu'il leur plaît et de discuter toutes les questions qu'il leur paraît utile de débattre?

Croyez-vous qu'il soit tout simple qu'un ancien pair héréditaire, un ancien président du conseil des ministres, un membre de l'Académie française, un membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. le duc de Broglie, ne puisse, même à l'autographie, confier les Mémoires de sa vie? Croyez-vous que l'en empêcher, ce ne soit pas blesser au cœur tous ceux qui pensent comme lui, et aussi tous ceux qui pensent autrement que lui?

Etc., etc., etc.

Si vous persistez à croire que cela soit simple et que cela puisse être durable, souffrez, monsieur le duc, que je vous répète ici que vous vous trompez et que des distinctions spécieuses égarent votre esprit.

Le droit d'apprécier et de discuter l'important discours que vous avez prononcé, ayant été solennellement reconnu par M. le ministre d'État dans la réponse qu'il a faite à M. Bonjean, je compte user de ce droit, qu'il était plus facile de contester en principe que de supprimer en fait; je compte revenir sur vos distinctions plus ingénieuses que vraies. Aujourd'hui, je ne discute pas; je livre seulement passage au flot impétueux des douloureux sentiments qui, après une première et rapide lecture, ont soulevé la dalle de la tombe au fond de laquelle reposent toutes les passions, toutes les illusions, toutes les ambitions qui sont la vie de l'homme de la liberté.

IV

DISTINCTIONS SPÉCIEUSES

16 février 1866.

Votre loyauté, à laquelle vos adversaires et vos amis rendent le même témoignage, votre loyauté reconnaît solennellement que la France ne jouit pas de toute la liberté dont l'Angleterre est en possession.

Cette infériorité, que vous devriez rejeter avec la légitime indignation de l'orgueil national, vous la caressez avec l'amour le plus opiniâtre, et pour la justifier, votre esprit a recours aux distinctions les plus spécieuses de la théorie la plus erronée.

Cette théorie, vous l'avez résumée en ces termes, que je vais citer textuellement :

« La liberté n'affecte pas des formes déterminées. Ses formes varient avec le temps, les mœurs, l'organisation sociale des peuples et mille causes diverses. Dans l'antiquité, les libertés d'Athènes, de Sparte, de Rome et de Carthage ne se ressemblent pas plus entre elles qu'au moyen âge les libertés de Florence et de Venise. Pourquoi donc la liberté, en France, prendrait-elle les formes de la liberté anglaise ? »

Permettez-moi de vous le dire, monsieur le duc, l'erreur profonde que vous commettez, c'est de confondre le contenu avec le contenant, le grain avec la meule, la liberté avec le gouvernement, et ce que j'appellerai, pour être plus précis, le *pouvoir individuel* avec le *pouvoir indivis*.

Les gouvernements peuvent varier à l'infini, mais la liberté ne varie pas ; elle est une et invariable, indivisible, inaliénable et imprescriptible. La liberté, c'est l'entière propriété de soi-même, c'est la pleine possession, c'est la pleine jouissance, c'est le plein exercice de toutes ses facultés ; c'est le droit de croire ce que l'on conçoit ; c'est le droit de dire ce que l'on pense, et même de l'imprimer depuis que l'imprimerie a été inventée ; c'est le droit d'agir selon la conscience qui vous

éclaire ; c'est le droit d'enseigner selon l'instruction ou le talent qu'on a acquis ; c'est le droit de se réunir ou de s'associer, selon la confiance qu'on inspire ou la puissance d'attraction qu'on possède ; c'est le droit d'acquérir et de vendre le sol qui vous appartient ; c'est le droit de quitter même son pays, s'il en est un autre où il paraisse plus désirable, plus avantageux d'aller résider : c'est la souveraineté individuelle, c'est l'individu n'obéissant qu'à sa raison : — cette loi que chacun de nous porte en soi et dont ne s'occupent pas assez les gouvernements qui, en revanche, s'occupent trop, beaucoup trop de la fabrication sans fin de lois positives sans nombre, — c'est l'individu ne commandant qu'à ses passions et qu'à la matière, sa sujette ; la liberté, enfin, c'est la dignité de l'homme.

Oui, cela est vrai, le gouvernement anglais et le gouvernement français ne se ressemblent pas ; mais pour que la liberté en découle avec la même abondance, est-il nécessaire qu'ils se ressemblent ? Si, pour acquérir la liberté qui nous manque, il fallait renoncer à la centralisation, que nous possédons, à cette hiérarchie administrative que vous paraissez accuser, et que cependant vous ne proposez pas de supprimer, puisque, au contraire, vous la glorifiez comme étant « l'œuvre d'un génie supérieur », certes, il n'y aurait pas à hésiter, car ce n'est pas l'individu qui est fait pour l'État, c'est l'État qui est fait pour l'individu. Mais non, il n'est pas nécessaire que le gouvernement anglais et le gouvernement français se ressemblent pour que, Anglais et Français, nous soyons également libres ; et la preuve matérielle que je vais vous en donner et qui fera s'écrouler sous lui-même tout l'échafaudage de votre discours, c'est que la France, je vous le déclare, serait prête à renoncer à la liberté comme en Angleterre, si vous lui donniez la liberté comme en Belgique.

Vous ne direz pas qu'en Belgique il existe des comtés, des lords-lieutenants nommés par la couronne et choisis parmi les plus grandes familles du pays, lords-lieutenants qui remplacent le comte militaire du moyen âge, et qui, dans l'intérêt de l'ordre public, disposent de la *yeomanry* ! Vous ne direz pas qu'en Belgique il existe des shérifs également non rétribués, nommés chaque année parmi les riches particuliers du comté, sur la désignation des grands juges de la couronne !

Vous ne direz pas qu'en Belgique, des centaines de propriétaires fonciers remplissent gratuitement, tantôt isolés, tantôt réunis, les diverses fonctions de préfets, de sous-préfets, de maires, de juges de paix, de juges des tribunaux correctionnels ! Cependant la liberté existe en Belgique. Elle y existe au même degré et aussi complète au moins qu'en Angleterre, avec cette différence que la liberté en Angleterre est encore plus dans les mœurs que dans les lois, tandis qu'en Belgique elle est à la fois dans les lois et dans les mœurs. Celles-ci et celles-là se prêtent un mutuel appui.

Laissons donc, monsieur le duc, laissons donc à l'écart, pour n'y plus revenir, des distinctions spécieuses qui ne résistent pas au plus léger examen. Aussi bien, vous le savez, je ne tiens pas à telle forme de gouvernement plutôt qu'à telle autre. Donnez-moi la forme de gouvernement que vous voudrez, pour peu qu'elle accorde à la France la liberté, toute la liberté à laquelle la France a droit et qu'elle ne cessera jamais de revendiquer.

Vous ne voulez pas de l'appareil parlementaire qui, ayant pour force de rotation l'inviolabilité royale, a pour soupape de sûreté la responsabilité ministérielle... Soit ! Mais alors, trouvez donc la forme qui soit la preuve de ce que vous avez affirmé quand vous avez dit dans votre discours au Sénat : « *L'Empire renferme le principe de toutes les libertés imaginables.* » Puisque l'Empire en renferme le principe, qu'il nous les donne donc ! qu'il sorte enfin de ce cercle vicieux où l'Empire et les anciens partis s'enferment mutuellement, l'Empire disant aux anciens partis : « Cessez d'exister, et vous aurez la liberté ! » les anciens partis disant à l'Empire : « Rendez-nous la liberté, et nous cesserons d'exister ! »

C'est au plus fort et au plus sage de donner l'exemple.

Si jamais les anciens partis ne cédaient, la France serait donc à toujours privée de la liberté ! La France serait donc à toujours condamnée au dernier rang des puissances libérales !

Est-ce admissible, monsieur le duc ? Non, cela ne l'est pas.

Pour que la France arrive successivement à la pleine possession de la liberté, que proposez-vous ?

Vous proposez de « *fortifier l'autorité à chaque progrès de la liberté* » !

Mais à l'autorité qui déborde de toutes parts, que pourriez-vous ajouter? Quelle force plus grande pourriez-vous lui donner? Fortifier l'autorité est un terme plus facile à écrire qu'à réaliser. Il est d'autant plus sonore qu'il est plus vide.

A moins de supprimer tous les journaux, pourriez-vous faire contre la presse une loi plus forte que la loi qui les soumet à l'autorisation préalable, à l'avertissement sans réplique, à la suspension après deux avertissements et à la suppression après la suspension?

A moins d'obliger tous les Français à vivre en cellule, pourriez-vous prohiber plus fortement le droit de réunion et le droit d'association?

Quoique vous ayez été plusieurs fois ministre de l'intérieur, et que cette tâche ne m'ait pas encore été confiée, permettez-moi, monsieur le duc, de vous dire que vous me paraissez attacher à la nomination des maires, que vous ne voudriez pas que le pouvoir central prît jamais au sein des conseils municipaux, une importance exagérée. Le sénatus-consulte organique de l'an X (1802) contenait la disposition suivante :

« ART. 13. Le premier consul choisit les maires et adjoints dans les conseils municipaux. »

Le régime municipal étant en France ce que l'ont fait tant de lois contradictoires entre elles, je conviens que la logique est de votre côté avec M. Billault, contre M. Rouher; mais de l'inconséquence que vous relevez, j'ai tiré une autre conclusion que vous : j'en tire la conclusion que l'État ne saurait trop se garder de s'immiscer dans les affaires des communes; qu'il doit laisser aux communes l'entière liberté de s'administrer elles-mêmes à leurs risques et périls. La commune est et doit être l'école primaire du *self-government*. S'il y a si peu d'hommes en France qui sachent administrer, doit-on s'en étonner? Où apprendraient-ils? où se formeraient-ils? où se révèleraient-ils? où se feraient-ils apprécier? Quelle initiative est laissée aux conseils municipaux? Aucune. S'il y a une liberté qu'il importe à la France d'acquérir, assurément c'est la liberté communale, mais par ce mot j'entends la même liberté que celle qui appartient légitimement au mineur le jour où vient de sonner pour lui l'heure de sa majorité.

Les communes libres, ce serait l'État libre. Et quelle force plus grande que la liberté! Voyez ce qu'en moins d'un siècle elle a fait des États-Unis? Comparez le gouvernement américain au gouvernement russe, et Washington et ses successeurs à Pierre le Grand et ses descendants! Dans l'empire russe, cependant, pas plus que dans la république américaine, la terre ne manque aux bras!

Selon vous, monsieur le duc, le conseil d'État tel que l'a institué le titre VI de la Constitution du 14 janvier 1852, et tel que l'a amendé le décret organique du 3 février 1861, est « *la grande innovation du nouveau régime* ».

Il se peut encore que vous ayez raison sur la façon dont a fonctionné « *cette pièce du nouveau système* »; mais, là encore, je trouve que vous grossissez démesurément l'importance d'un détail.

La grande innovation du nouveau régime, ce n'est pas le conseil d'État, c'est le mécanisme tout entier de la Constitution de 1852, constitution qui n'a d'analogue en aucun temps et en aucun pays, constitution qui n'a jamais et nulle part subi l'épreuve d'aucune expérience, constitution qui met aux prises, sans rouage intermédiaire, deux rouages tournant en sens contraires : l'hérédité et l'élection.

Je ne blâme pas, je décris.

En France, avant 1789, il y avait l'hérédité, mais il n'y avait pas l'élection.

Aux États-Unis, il y a l'élection sans la responsabilité ministérielle, mais il n'y a pas l'hérédité. Président, sénateurs, représentants, tous sont élus. La responsabilité suprême, c'est la non-réélection du président rééligible.

En Angleterre, en Allemagne dans un grand nombre de petits États, en Belgique, en Espagne, en Hollande, en Italie, en Portugal, même en Prusse, il y a l'hérédité et l'élection; mais entre elles, et pour amortir le choc, il y a le *tampon* qui se nomme la responsabilité ministérielle. Si la majorité électorale est mécontente et qu'elle exprime son mécontentement par une majorité parlementaire élue à son image, il suffit pour apaiser, il suffit pour assouvir le Minotaure se nommant, peu importe, Cens électoral ou Suffrage universel, il suffit de lui donner en pâture le cabinet tombé en minorité et d'en tirer un nouveau des flancs de la majorité.

Mais supposez, monsieur le duc, qu'en 1869 ou qu'en 1875, la France vote comme ont voté en 1863 Paris, Lyon et Marseille, comment s'opérera le mouvement d'engrenage de l'hérédité avec l'élection?

Telle est la question que je me suis souvent posée; si ardue qu'elle soit, elle n'était pas au-dessus de l'essor de votre esprit, qui se complaît à élever les débats et à planer dans les plus hautes régions.

Il ne suffit pas d'avoir les ailes de l'aigle, il faut aussi en avoir l'œil! Il faut voir de haut et de loin. Regardez, et vous verrez ce que je vois. Réfléchissez, et vous penserez ce que je pense.

Sans vous en apercevoir, sans vous en douter, vous avez mis dans trois lignes de votre discours ce qui sera un jour toute la loi en matière de presse; vous avez dit :

« Si les doctrines qui inspirent mes paroles sont fausses, ELLES NE NUIRONT QU'A MOI; si elles sont vraies, elles finiront par pénétrer dans les esprits et par triompher dans l'État. »

Votre discours commence par ces lignes; ma lettre finit par elles et par l'expression du même vœu.

ÉMILE DE GIRARDIN.

V

AVERTISSEMENTS DE LA *PRESSE* ET DÉMISSIONS

A MONSIEUR HENRI ROUY, RÉDACTEUR EN CHEF DE LA *Presse*.

19 mai 1867.

Mon cher ami,

La situation qu'ont faite à trois des rédacteurs politiques de la *Presse* les deux avertissements que ce journal a reçu coup sur coup, les 22 janvier et 10 février 1866, sans qu'elle pût les prévoir (1), situation dont ne cessent de s'occuper depuis huit jours tous les journaux de l'étranger et des départements, ne saurait se prolonger plus longtemps sans risquer de se fausser. Je vous prie donc de vouloir bien aujourd'hui même annoncer à vos lecteurs, qui sont aussi un peu les miens, que j'ai absolument cessé de vous prêter le concours que, d'accord avec la propriété de la *Presse*, vous étiez instamment venu me demander en décembre 1862.

---

(1) Est-ce qu'un journal peut prévoir les avertissements qui le frapperont? Est-ce que tous les journaux, sans distinction d'opinions, n'ont pas reçu des avertissements se justifiant par leur impartialité, si l'impartialité suffisait pour les justifier? Est-ce que les 7 et 8 juin 1852, le *Constitutionnel* n'a pas reçu deux avertissements donnés en deux jours à M. le docteur Louis Véron, à l'occasion d'une affirmation réitérée de M. Granier de Cassagnac? Est-ce que le *Constitutionnel* n'a pas été de nouveau averti le 19 septembre 1853? Est-ce que le *Pays* n'a pas été averti les 6 mai 1852 et 21 août 1854? Est-ce que la *Patrie* n'a pas été avertie deux fois, les 12 août 1853 et 16 février 1854? Est-ce que la *Patrie* n'a pas été avertie de nouveau le 10 novembre 1857? Est-ce que l'*Univers* n'a pas été averti deux fois, les 26 mars 1857 et 10 juillet 1859? Est-ce que l'*Univers* n'a pas été de nouveau averti les 11 octobre et 26 décembre 1859? Est-ce que, enfin, la *Presse*, alors qu'elle avait pour principal propriétaire et pour directeur M. Solar, n'a pas eu deux avertissements, les 16 février et 18 mai 1860, le premier donné à M. Peyrat le second donné à M. Solar lui-même?

Ce concours consistait à vous adresser les articles que me dicteraient les circonstances, et à vous proposer les rédacteurs politiques qui me paraîtraient les plus capables de maintenir la *Presse* dans la ligne que je lui avais tracée depuis trente ans : LA LIBERTÉ SANS LA RÉVOLUTION. Là s'est étroitement borné ce concours, dont l'importance et aussi la responsabilité ont été considérablement exagérées par ceux qui ignoraient la vigilance et l'activité de chaque jour déployées par vous dans le consciencieux exercice de vos fonctions de rédacteur en chef.

(J'ouvre ici une parenthèse pour dire que je garde, afin de servir à l'histoire de la liberté de la presse en France sous le décret organique du 17 février 1852, tout un carton rempli d'articles dont les épreuves sont criblées par vous d'observations marginales et de propositions de suppressions; articles qui n'ont été insérés qu'après de nombreuses et souvent de larges mutilations, toujours subies de ma part sans que j'y aie opposé la plus petite résistance et sans que ma susceptibilité en ait jamais été blessée, car une double et lourde responsabilité pesait sur vous : responsabilité devant l'avertissement, la suspension et la suppression du journal; responsabilité devant les propriétaires de la *Presse*, vos associés.)

Pourquoi je cesse de vous prêter le concours qui aura été marqué en 1863 par la part que j'ai prise aux élections de Paris, et en 1864 par l'opposition que j'ai faite à une guerre qui n'eût peut-être pas réussi à ressusciter la Pologne, mais qui eût certainement jonché l'Europe de cadavres et de ruines : c'est ce qu'il me reste à dire, et c'est ce que je dirai avec l'incommode et ponctuelle sincérité dont beaucoup ont pu se plaindre, mais que nul n'a jamais contestée.

Après le second avertissement donné à la *Presse* par un ministre dont j'étais et dont je reste l'ami, il n'y avait pas à délibérer, selon moi; il n'y avait pour ce journal qu'à se rester fidèle à lui-même et qu'à ne pas contredire ses antécédents. Lorsque j'étais le principal propriétaire de la *Presse*, divisée en cent parts, lorsque sur ces cent parts j'en possédais quarante-deux, qui me donnaient droit à quarante-deux voix sur quatre-vingts voix au plus composant le conseil des intéressés, lorsque je formais conséquemment, à moi tout seul, la majorité et que la rédaction en chef était dans mes mains,

au-dessus des convictions de l'écrivain ai-je jamais mis les intérêts du propriétaire? La suspension de la *Presse* en juin 1848, le jour où j'étais enfermé à la Conciergerie en même temps que M. de Persigny; les procès de la *Presse* en 1850, parce qu'elle défendait intrépidement, contre la loi du 31 mai, le suffrage universel qu'on allait mutiler; la suspension volontaire de la *Presse* après le 2 décembre 1851; les deux avertissements reçus par elle les 9 avril et 1er septembre 1852; les avertissements reçus par elle les 1er mars 1853 et 22 mars 1854 attestent le contraire... Ai-je jamais reculé devant la menace et déserté devant le péril? En mars 1848, ai-je disparu devant l'émeute qui assiégeait les portes de mon cabinet de travail? Est-ce que je ne les lui ai pas, au contraire, fait ouvrir toutes grandes? Après avoir pris, le 29 octobre 1848, l'initiative de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, est-ce que, sous le coup des lettres — lettres violentes de menaces et lettres amicales d'avis — que je recevais chaque matin, et dans lesquelles on m'annonçait que le soir j'aurais cessé de vivre si je persistais à soutenir cette candidature, est-ce que j'ai cédé aux conseils de la lâcheté se déguisant sous les traits de la prudence?

Les propriétaires de la *Presse*, lorsqu'ils venaient, pendant l'automne de 1862, faire à mon concours des appels réitérés, savaient donc parfaitement à quel caractère et à quelle plume ils s'adressaient. Ils savaient parfaitement que si je puis m'abstenir, je ne sais pas reculer. Je ne méprise pas les poltrons, à la condition qu'ils le soient franchement. Je n'ai contre eux aucun des préjugés qui les condamnent. Je ne méprise que les fanfarons. La forfanterie est au courage ce que l'hypocrisie est à la vertu. Je comprends parfaitement qu'on ne fasse pas un journal d'opposition, mais, si l'on fait un journal d'opposition, qu'on le fasse sincèrement et bravement! Pas de masque! pas de travestissement! pas de simulacre! Si vous avez les opinions du *Constitutionnel* et que vous ayez des actions de la *Presse*, soyez conséquent : faites un arbitrage! Vendez vos actions de la *Presse* et achetez des actions du *Constitutionnel!* Mettez votre conscience politique en règle! Accordez vos intérêts avec vos convictions! Voilà ce que je comprends. Mais ce que je ne comprends pas, ce

que je ne saurais comprendre, c'est l'attitude de propriétaires effarés, se séparant de leurs coassociés, divisant la propriété en deux groupes ennemis, s'exagérant à plaisir le péril, criant de toutes parts que la *Presse* allait être non pas seulement suspendue, mais supprimée; se réunissant en permanence, désavouant la rédaction et conspirant contre elle...

Est-ce donc que la rédaction, ainsi traitée en suspecte, s'imposait à la propriété du journal? Nullement.

Quel fut, vous le savez, le premier mouvement du rédacteur, M. Clément Duvernois, qui venait d'être frappé coup sur coup par deux avertissements? Est-ce que ce ne fut pas de venir avec empressement, en ma présence, vous offrir de se retirer si vous pensiez que sa collaboration fît courir au journal des périls que la majorité de la propriété du journal ne voulût pas affronter?

Les propriétaires, auxquels il a été donné connaissance de cette offre, n'avaient qu'à l'accepter.

Il est vrai que j'avais hautement déclaré que, si l'offre spontanée de M. Clément Duvernois n'était pas rejetée, je cesserais de faire violence à mes goûts de méditation et de silence, et que vous auriez également à pourvoir à mon remplacement, ce qui n'était pas difficile, puisqu'en 1862 j'avais mis à mon concours pour uniques conditions qu'aucun traité ne nous lierait, que je ne recevrais aucun traitement, et que le prix de mes lignes serait le prix qu'on payait à celui des rédacteurs politiques qui était le moins payé.

Même déclaration fut faite par M. Vermorel.

Il y avait à accepter ou à rejeter ces trois démissions spontanées

Si la propriété de la *Presse*, convoquée et consultée par vous, se fût bornée à accepter purement et simplement ces trois démissions, elles eussent été maintenues sans explication et sans bruit.

Mais ce n'est pas là ce qui est arrivé : et ce qui est arrivé, c'est ce qu'il importe que les lecteurs sachent, afin qu'il n'y ait pas de méprise et que d'honorables démissions ne risquent pas d'être qualifiées de lâches désertions.

Après être venue chez moi, le mardi soir 13 février, me déclarer qu'entre le risque d'une suspension et la retraite de M. Clément Duvernois, suivie de la mienne, le journal n'hésitait pas, ne pouvait pas hésiter, la propriété de la *Presse*, en

la personne, il est vrai, d'autres propriétaires, s'est ravisée : elle est allée au ministère de l'intérieur.

Cette façon de faire intervenir le gouvernement entre la propriété et la rédaction, façon empruntée aux errements du *Constitutionnel* et du *Pays*, fausse, toutes les situations :

La situation de la propriété,

La situation du rédacteur en chef,

La situation de la rédaction.

C'est contre cette immixtion extérieure, au moins inutile, de la part d'une portion de la propriété, que j'entends protester publiquement par ma retraite expressement motivée dans cette lettre, dont je vous demande l'insertion sans que vous y retranchiez un seul mot, afin que la responsabilité en retombe exclusivement sur moi et ne puisse pas justement rejaillir sur vous en solidarité.

Cette insertion, mon cher ami, votre amitié pour moi la doit à mon amitié pour vous.

Sans cette vieille amitié qui vous a distingué si jeune, je n'eusse certainement pas consenti à vous aider dans la tâche difficile, presque impossible, de replacer un journal à égale distance des oppositions et du pouvoir, aussi indépendant des unes que de l'autre, n'étant ni servile ni hostile, souhaitant sincèrement l'affermissement de l'Empire, mais voulant fermement la plénitude de la liberté et la faisant passer avant toute autre considération. Il y a des journaux, il y a des écrivains qui veulent LA LIBERTÉ SANS L'EMPIRE ; il y a des écrivains, il y a des journaux qui veulent L'EMPIRE SANS LA LIBERTÉ ; la *Presse*, vous ayant pour capitaine et m'ayant pour pilote, voulait ardemment LA LIBERTÉ AVEC L'EMPIRE, comme, après la tempête, le marin échappé au naufrage aspire au port. En effet, pour l'Empire, l'arbitraire est l'écueil; la liberté est le port.

Recevez mes adieux, mon cher ami. L'avenir prononcera entre ceux des propriétaires de la *Presse* qui, aveuglés par la crainte, ont renié son fondateur, et ceux qui, avec vous, lui sont restés bravement fidèles.

ÉMILE DE GIRARDIN.



QUESTIONS DE MON TEMPS

1866

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE DE 1866

I

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

4 mars 1866.

La France, que disons-nous ! l'Europe n'a plus de politique étrangère.

Nulle part il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de politique extérieure, car l'ère des conquérants et des conquêtes est fermée. Le comte de Bismark est un anachronisme. Aussi s'agite-t-il dans l'impuissance et échoue-t-il contre la force d'inertie qu'il suffit à l'Autriche de lui opposer. Et cependant il avait en main une grande et belle cause : celle du DROIT A LA MER ! Cette grande cause, qui eût relié à elle, autour de lui, toute l'Allemagne, il l'a rapetissée aux proportions d'une motte de terre ! il a *déglorifié* la conquête, il l'a exposée à ce qu'en l'assimilant au vol à l'américaine on la flétrisse en disant d'elle : « *le vol à la prussienne !* » Il a ôté à la guerre son casque pour le remplacer par un masque : le masque de l'hypocrisie.

La Confédération germanique était l'embryon de la Confédération européenne, contre-poids nécessaire de la Confédération américaine, qui ne tardera pas à se développer, qui ne tardera pas à se compléter, car les Américains vont aussi vite

en besogne que les Européens sont lents dans leur marche. On voit et l'on sent que nous traînons après nous le poids des siècles, et le poids plus pesant encore d'une foule d'erreurs accumulées qui ont la prétention d'être des vérités consacrées par l'expérience.

Qu'avez-vous fait de la Confédération germanique, monsieur le comte de Bismark?

Après l'avoir lancée perfidement en avant, vous l'avez dédaigneusement écartée; vous ne vous êtes pas arrêté là, vous l'avez outrageusement foulée aux pieds! La Confédération germanique n'est plus un puissant faisceau, ce n'est plus qu'un écriteau menteur. La Confédération germanique, ayant à sa tête l'Autriche et la Prusse, aspirait à posséder une flotte qui protégeât efficacement son commerce stimulé par l'extension et la multiplication des chemins de fer. Rien n'était plus juste, et rien n'était plus simple. Le véritable progrès consistait à remplacer, en y mettant le temps nécessaire, l'armée fédérale qui existe par la flotte fédérale qui est à créer.

La politique territoriale est à la politique maritime ce que la navigation à voiles est à la navigation à vapeur, ce que la diligence est au chemin de fer, ce que le télégraphe des frères Chappe est au télégraphe électrique, qui met presque instantanément en communication entre elles toutes les capitales et toutes les villes de l'Europe. La politique territoriale sans la conquête est une politique qui n'a plus de raison de subsister; elle est caduque, elle se meurt, elle est morte.

En veut-on une preuve convaincante, indéniable? Il n'y a qu'à ouvrir le *Moniteur universel*, où se trouve le compte rendu de la séance du Corps législatif.

M. Jules Favre a la parole pour développer l'amendement additionnel au paragraphe premier, proposé par lui et par plusieurs de ses collègues.

Cet amendement est conçu en ces termes :

« Mais, pour être durable, cette paix doit reposer sur le respect du droit. Nous ne pouvons le voir violer en Allemagne sans manifester hautement notre désapprobation.

» La France, qui se glorifie d'avoir rétabli le dogme de la souveraineté populaire, se doit à elle-même de protester contre des conventions dans lesquelles la force dispose des peuples. »

M. Jules Favre développe cet amendement avec son talent accoutumé.

Il est combattu par M. Émile Ollivier, qui vote contre.

Nous eussions fait comme lui, mais par une raison souveraine qui écarte toutes les considérations secondaires, comme la lumière dissipe l'ombre.

Cette raison souveraine, c'est que la France doit avoir pour règle de sa politique européenne l'abstention absolue de toute ingérence dans les affaires des autres nations, qu'il s'agisse de peuple à gouvernement ou d'État à État.

Lorsqu'on substitue les considérations aux principes, qu'arrive-t-il? Il arrive qu'on subordonne les principes aux considérations, et qu'on tombe dans les contradictions les plus fâcheuses.

Exemple :

Après un débat confus et une grande hésitation, l'amendement de M. Jules Favre, repoussé par le gouvernement, repoussé par M. Émile Ollivier, mais appuyé par M. Thiers, est... non pas voté... mais renvoyé à la commission.

A cet amendement contre la Prusse succède cet amendement contre la Russie proposé par MM. Carnot, Garnier-Pagès, Jules Simon, Eugène Pelletan, Hénon, Havin, Adolphe Guéroult :

« Des actes d'une barbarie sans exemple sont exercés par le gouvernement moscovite à l'égard de la Pologne : les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, le respect de la personne et celui de la propriété sont outrageusement violés...

» Si la France ne faisait pas entendre une solennelle protestation, elle manquerait à la fois aux devoirs de sa vieille amitié pour la Pologne et à ceux qui lui sont imposés par le rang qu'elle occupe dans le monde civilisé. »

M. Carnot a la parole pour développer cet amendement.

Moins heureux que son aîné, cet amendement n'est pas renvoyé à la commission, il est rejeté après la déclaration suivante de M. Alfred Le Roux, membre de la commission de l'adresse :

« La commission n'a pas cru devoir accepter l'amendement qui lui a été soumis, par ce principe général qui a fait sa règle et que, je l'es-

père, la Chambre approuvera, de ne pas introduire dans le projet d'adresse, inutilement et stérilement, des questions qui peuvent avoir des inconvénients graves et des ramifications étendues dans la politique européenne.

» C'est par cette raison seule, sur laquelle je n'ai pas à m'étendre, que, quels que puissent être en France, aussi bien dans la commission qu'ailleurs, les sentiments de sympathie pour la Pologne, la commission n'a pas cru devoir admettre l'amendement. »

Partisan déclaré de l'union indissoluble entre la paix et la liberté, nous applaudissons des deux mains aux paroles fermes et sensées de M. Alfred Le Roux ; mais si l'on devait rejeter l'amendement contre la Russie en faveur de la Pologne, pourquoi avoir admis le renvoi à la commission de l'amendement contre la Prusse en faveur du Sleswig-Holstein? Pourquoi deux poids, deux mesures, deux balances? La bonne politique est celle qui n'a qu'une seule mesure, qu'un seul poids, qu'une seule balance.

Ou il fallait renvoyer à la commission les deux amendements, ou il fallait les rejeter tous les deux.

Égalité devant la logique, qui est la justice éternelle, la justice inflexible !

Après cette contradiction flagrante, hommes d'État, dites-nous donc ce qu'il faut penser de ce que vous appelez si pompeusement « *la politique étrangère* » ?

II

L'ARTICLE ADDITIONNEL AU PARAGRAPHE PREMIER DE L'ADRESSE

6 mars 1866.

L'adresse du Corps législatif en réponse au discours impérial avait gardé le silence sur la question qui met aux prises l'Autriche et la Prusse, qui ébranle la Confédération germanique et menace l'autonomie du Sleswig-Holstein.

L'adresse du Corps législatif avait eu raison.

L'opposition, représentée par MM. Jules Favre, Pelletan, Bethmont, Marie, Malézieux, le duc de Marmier et Ernest

Picard, n'a pas voulu qu'il en fût ainsi; elle a présenté l'amendement additionnel suivant :

« Mais, pour être durable, cette paix doit reposer sur le respect du droit. Nous ne pouvons le violer en Allemagne sans manifester hautement notre désapprobation.

» La France, qui se glorifie d'avoir rétabli le dogme de la souveraineté populaire, se doit à elle-même de protester contre des conventions dans lesquelles la force dispose des peuples. »

Cet amendement, appuyé par M. Thiers, a été renvoyé à la commission de l'adresse. Renvoyé à la commission de l'adresse et admis par elle, il s'est transformé et il est devenu l'article additionnel qu'on va lire :

« Nous donnons notre adhésion à la politique suivie par Votre Majesté à l'égard de l'Allemagne. Cette politique de neutralité, qui ne laisse pas la France indifférente aux événements, est conforme à nos intérêts. »

Non satisfaits apparemment de cette rédaction de la commission, les auteurs de l'amendement primitif ont eux-mêmes amendé leur amendement en ces termes :

« En présence des événements qui agitent l'Allemagne, nous serons heureux de voir le gouvernement persévérer dans les principes exprimés par ses dépêches. »

Débat sur une pointe d'aiguille entre M. Jules Favre et M. Rouher.

Rejet de l'amendement de M. Jules Favre à la majorité suivante : 218 voix contre 21.

Rejet à la majorité de 215 voix contre 30 d'un autre amendement proposé par MM. Morin, Haentjens, Piccioni, Goërg et de Tillancourt, ainsi conçu :

« En nous associant à la sage politique de neutralité suivie par Votre Majesté dans les affaires d'Allemagne, nous nous associons aussi aux vœux exprimés, à plusieurs reprises, par votre gouvernement pour que les populations des duchés de l'Elbe soient consultées sur le règlement de leurs destinées.

« Nous espérons, notamment, que les populations danoises enlevées au Danemark, notre ancien et fidèle allié, lui seront rendues, ainsi que le demandent et le sentiment de la justice et les véritables intérêts de l'Allemagne. »

Enfin, vote à la majorité de 238 voix contre 14 de la rédaction de la commission, rédaction appuyée par M. Émile Ollivier.

Cet article additionnel, en contradiction avec plusieurs déclarations impériales que nous nous abstiendrons de rappeler et de citer, fait entrer la politique extérieure de la France dans la voie d'où il est à souhaiter qu'à l'avenir elle ne sorte plus.

Une rédaction plus nette nous eût convenu mieux encore. Si cela eût été possible, nous eussions préféré que la commission, puisqu'elle rompait le silence qu'elle avait d'abord gardé, se fût exprimée en ces termes :

« Désormais, la France entend rester étrangère aux questions qui lui sont étrangères. »

Qu'on ne se hâte pas de dire que le jour où la France ferait une pareille déclaration, la France signerait son abdication! Loin de signer son abdication, elle serait plus forte, plus redoutable et plus redoutée que jamais, car de ce jour-là daterait sa véritable grandeur.

Imaginez-vous la France ne s'occupant plus que d'elle seule et s'en occupant avec toute l'activité de son esprit!

Imaginez-vous la France si libre, que le mot de liberté disparaisse de toutes ses discussions!

Imaginez-vous la France ayant enfin mis la dernière main aux mailles de son réseau de chemins de fer attardé, et l'ayant complété, y compris les chemins de fer communaux!

Imaginez-vous la France, avec ses riches bassins et ses montagnes pittoresques, à l'état de parc anglais émaillé de thermes et baigné par deux mers : l'Océan et la Méditerranée!

Imaginez-vous la France inondant de lumière et de jour ses villes de province, y portant l'animation avec le travail, et la longévité avec la salubrité!

Imaginez-vous la France donnant à l'Europe le beau spec-

tacle et l'utile exemple d'un grand État s'étant mis laborieusement à l'étude de tous les problèmes économiques et sociaux qu'il faut résoudre, sous peine de révolution sociale !

Imaginez-vous la France ayant simplifié à ce point son budget, qu'il ait pour votants tous les contribuables, et que l'impôt forcé ait fait place à l'impôt volontaire, comme l'emprunt volontaire a succédé à l'impôt forcé !

Imaginez-vous la France s'élevant au-dessus de toutes les petites querelles de partis, les réduisant d'eux-mêmes au silence, cessant de prendre part à tous les commérages de la diplomatie, et n'étant occupée que d'aplanir les obstacles de toute nature qui s'opposaient au plein essor de toutes ses facultés !

Imaginez-vous la France protestant contre la stérilité et la décadence dont on l'accuse et se hâtant de donner naissance à des génies, à des esprits, à des talents qui n'aient rien à envier aux talents, aux esprits et aux génies qui ont illustré le dix-septième et le dix-huitième siècle !

Imaginez-vous la France tenant à ce que chez elle les lettres et les arts ne restent pas en arrière de la science !

Imaginez-vous la France déployant sur tous les peuples en contemplation les deux ailes de son génie, et ces deux ailes étant l'une la paix et l'autre la liberté !

Imaginez-vous, enfin, la France ayant — selon l'expression de Napoléon Ier — entrepris la « CONQUÊTE MORALE » de l'Europe !

Se proposer un tel but et l'atteindre, serait-ce abdiquer?

Le temps est passé de la politique territoriale, puisqu'il n'y a plus de conquérants.

Le temps est passé de la politique matrimoniale, puisque les princes et les princesses qui se marient n'apportent plus en dot des provinces, des duchés, des démembrements de royaume et d'empire.

Le temps est venu de la politique sociale, celle-ci unissant en faisceau tous les peuples civilisés et n'ayant plus à combattre qu'un seul ennemi commun : la barbarie.

Qu'est-ce que la barbarie? C'est tout ce qui fait honte à la société, c'est tout ce qui fait douter d'elle. Et comment n'en pas douter, quand on voit encore tant d'hommes qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter ! Et comment n'en pas douter,

quand on assiste à tant de misères imméritées! Et comment n'en pas douter, quand on se borne à mettre en prison les malfaiteurs et à guillotiner les meurtriers, et qu'on entretient à grands frais ces universités et ces écoles primaires du crime qui se nomment maisons de force et de correction! Et comment, enfin, n'en pas douter, quand on voit tant d'hommes éminents perdre un temps précieux en débats oiseux... sur ce qu'ils appellent la question de l'Elbe!

III

LES VILLES ET LES CAMPAGNES

10 mars 1866.

Les campagnes ont intérêt à vendre cher le blé qu'elles produisent; les villes ont intérêt à acheter bon marché le pain qu'elles consomment.

Vendre le blé cher et acheter le pain bon marché, est-ce possible?

— Non.

— Si l'un des deux intérêts contraires doit être préféré à l'autre, lequel devra avoir la préférence?

— Aucun.

— Qu'y a-t-il donc à faire? Faut-il laisser s'exhaler dans le vide les plaintes de l'agriculture? Faut-il adopter ce que propose M. Pouyer-Quertier: et ce qu'il propose, c'est, jusqu'à 20 francs l'hectolitre, d'opposer, pendant cinq ans, à l'entrée en France des blés étrangers, une barrière fixe de la hauteur de 2 francs par hectolitre?

— Avant tout, ce qu'il y a à faire, c'est de ne pas renverser l'ordre légitime, l'ordre vrai; c'est de ne pas subordonner les principes aux faits : ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas tenir grand compte des faits, qu'il ne faut pas les observer avec attention et les approfondir. Tout fait est un effet, et tout effet est le chemin qui conduit à la connaissance de la cause. Ne pas remonter à la cause et s'arrêter à l'effet est le propre des esprits superficiels et des multitudes ignorantes. S'il y a tant de faits regrettables qui se perpétuent dans la société et

la troublent, c'est que la politique, qui aurait dû être la première des sciences d'observation, est encore à fonder. Elle n'est pas même la dernière. La politique à l'état de science n'existe pas. La preuve matérielle de la vérité de cette allégation est dans le rapprochement de ces deux textes de loi :

Décret du 17 *février* 1852.— « Sont assujettis au timbre les journaux ou écrits périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale. »

Décret du 28 *mars* 1852. — « Sont exempts de timbre les journaux et écrits périodiques et non périodiques exclusivement relatifs aux lettres, aux SCIENCES... »

Ces deux décrets ont raison : effectivement, c'est l'ignorance et non la science qui gouverne. La politique mérite la maculature que lui imprime le timbre. C'est son châtiment, c'est son amende, c'est son expiation.

Subordonner toujours les faits aux principes, et jamais les principes aux faits : — telle est notre règle invariable, inflexible, absolue; tel est en toute question notre criterium. Avec ce fil, il n'y a pas de labyrinthes desquels on ne soit assuré de pouvoir sortir.

— Comment échapperez-vous au dédale dans lequel s'égare la discussion sur le paragraphe septième de l'adresse?

— De la façon la plus simple : par le principe qui doit dominer tous les faits, par la liberté, à laquelle porterait une impardonnable atteinte le droit de 2 francs dont M. Pouyer-Quertier réclame l'établissement pendant cinq ans.

Ingrats! si dans un an, si dans deux ans vous aviez une mauvaise récolte, comme cela vous est arrivé notamment en 1846 et en 1861, ne seriez-vous pas trop heureux que l'étranger, que l'Amérique, que l'Égypte, que la Russie vous donnassent le blé qui ferait défaut à vos populations, toujours trop promptes à s'alarmer?

Réciprocité! réciprocité! Que le commerce des blés soit pleinement libre, qu'aucune taxe ne le grève, qu'aucune entrave ne le gêne, dût notre agriculture momentanément en souffrir!

Nous disons *momentanément*, et nous soulignons le mot, car il ne faut pas que notre agriculture souffre.

C'est avec raison que M. de Tillancourt a rappelé les paroles prononcées par l'empereur des Français à l'ouverture de la session législative de 1857 :

« Les progrès de l'agriculture doivent être un des objets constants de notre sollicitude, car de son amélioration ou de son déclin date la prospérité ou la déchéance des empires. »

Non, il ne faut pas que notre agriculture souffre.

Disons-le hautement ! nous sommes avec M. Pouyer-Quertier lorsqu'il réclame avec insistance l'accomplissement des promesses contractées par la lettre impériale du 12 janvier 1860, et qu'il ajoute que les travaux auraient dû précéder les réformes.

Oui, en effet, cela eût été plus logique, cela eût été plus sage, cela eût été prudent.

Il n'y a qu'une seule manière de réparer le temps perdu, c'est de ne plus perdre un jour, une heure, une minute, une seconde... Tous à l'étude ! tous à l'œuvre !

L'agriculture souffre : — voilà le fait.

Ce fait n'a pas de contradicteurs ; il n'est pas nié, il n'est pas contesté.

Quels sont les moyens de mettre fin à cette souffrance ?

C'est d'abord de tenir les engagements qui ont été solennellement pris. Les colonnes du *Moniteur* de février et de mars 1860 sont là pour l'attester.

Oui, « l'extension des grands travaux qui ont été annoncés, l'achèvement rapide de nos canaux, de nos chemins de fer, de nos chemins vicinaux, de nos chemins départementaux, tout cela doit être fait dans le plus bref délai possible. Il n'est pas admissible qu'on laisse plus longtemps les cours d'eau, qui sont les forces mouvantes du pays, dans la situation déplorable où ils sont. »

S'exprimant ainsi, M. Pouyer-Quertier a raison, et sur ce point nous pensons comme lui, quoiqu'il y ait entre lui et nous la différence qui sépare le protectioniste du libre échangiste.

Pourquoi, depuis six ans qu'ils ont été annoncés et promis, ces travaux n'ont-ils pas été entrepris, ces travaux n'ont-ils pas été exécutés ?

Répondra-t-on que c'est l'argent et que ce sont les bras qui ont manqué? Si les bras manquent, il y a un moyen bien simple de les rendre moins rares : c'est de ne pas les détourner du travail auquel l'apprentissage les avait exercés.

Quant à l'argent, s'il n'avait pas été abondant à ce point d'être embarrassé de trouver un fructueux emploi, il ne fût pas allé s'échanger contre des actions de chemins de fer espagnols et suisses, autrichiens et italiens, et contre des obligations mexicaines et ottomanes.

Il y a des saisons pour toutes les semences et des temps pour toutes choses. Avant d'appartenir à l'Europe, l'argent de la France appartient et doit appartenir à la France : car il ne faut pas oublier que le libre échange est une bataille à outrance, avec cette seule différence que la guerre se nomme concurrence, que la gloire se nomme prospérité, que la défaite se nomme ruine ; que les combattants, au lieu d'être des hommes contre des hommes, sont des produits contre des produits, que les boulets sont des ballots et que les conquêtes sont des débouchés. Sous peine de risquer que la France ne soit vaincue par les autres nations industriellement et commercialement ses rivales, il faut que les armes soient égales et que ne manquent pas les munitions.

A cet égard, il n'y aurait qu'une voix, il n'y aurait qu'un cri, si la France était en pleine possession de la liberté qui lui est due, de la liberté qu'elle aura. Le temps qu'elle perd à revendiquer la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté de la presse, la France l'emploierait à dénouer ou à rompre tous les liens qui font obstacle à l'essor de sa prospérité.

Dans tous les articles de journaux où on le rencontre à chaque ligne, sur toutes les lèvres d'où il tombe à chaque instant, le mot LIBERTÉ s'effacerait pour faire place au mot PROSPÉRITÉ.

Et qu'on ne dise pas que l'élévation matérielle de la France serait son abaissement moral !

Le moins cruel des tyrans et le moins abrutissant des esclavages n'est pas la misère, qui étiole l'homme et souvent l'avilit.

Ministres qui composez les conseils de l'Empire, dites à l'empereur de nous donner la liberté, d'abord pour qu'il n'en

soit plus question, et ensuite pour que nous nous mettions tous à l'étude exclusive des grands problèmes sociaux, dont les souffrances incontestées de l'agriculture commandent impérieusement de s'occuper sans retard.

Si le prix actuel du blé n'est pas rémunérateur, qu'y a-t-il a faire pour qu'il le devienne?

Le fermage a généralement remplacé le métayage; le temps n'est-il pas venu de remplacer à son tour le fermage par un autre mode d'exploitation du sol plus profitable à sa culture?

Tel qu'il est constitué, le crédit foncier ne peut que hâter l'expropriation du propriétaire rural obéré.

Pour que la terre pût emprunter à 6 pour 100 par an, il faudrait qu'elle produisît un intérêt sinon supérieur, au moins égal. Est-ce ce qui a lieu?

Que de grandes choses il y aurait à faire, si le temps était aux grandes choses au lieu d'être aux discussions, toujours les mêmes, parce qu'au lieu de résoudre les questions, on les ajourne; parce qu'au lieu de se hâter de couronner l'édifice, on croit qu'il suffit d'ajouter chaque année une pierre à une pierre!

Alors toutes les pensées qui battent l'aile reprendraient un vigoureux élan.

Liberté et prospérité, se prêtant un mutuel appui, s'affermiraient l'une par l'autre.

Qu'à l'exemple des villes, les campagnes revendiquent donc la liberté!

L'expérience l'atteste! les pays où la liberté est le plus grande sont les pays où l'agriculture est le plus prospère.

IV

LA DENT QUI MANQUE A L'ENGRENAGE

15 mars 1866.

Les questions que soulève l'adresse au Corps législatif n'y sont qu'effleurées, et cependant elles paraissent y traîner. La cause de cette contradiction apparente s'explique par l'absence

d'un rouage important dans l'engrenage de notre mécanisme gouvernemental. Ce rouage absent, c'est le droit de réunion, c'est le MEETING. Le Parlement britannique n'élabore pas les questions ; il les cueille après que le meeting les a mûries. Il eût été absolument impropre à la tâche dont l'accomplissement a illustré les noms de Richard Cobden et de Robert Peel. Sans l'exercice du droit de réunion, sans le meeting convoqué en 1838 par le docteur Birney dans le théâtre de Bolton, sans les nombreux meetings organisés à Birmingham, à Wolverhampton, à Coventry, à Leicester, à Nottingham, à Derby, etc., par M. Paulton, secrétaire de l'Association de Londres et rédacteur en chef du journal *the League;* par le docteur Bowring; par M. Prentice, rédacteur du *Manchester Times;* par M. Smith, membre de la Chambre des communes pour Manchester; par le colonel Thompson, l'auteur du Catéchisme contre les lois sur les céréales ; et enfin par Richard Cobden, assisté de John Bright et de George Wilson, le rédacteur en chef de *the Economist;* sans tous ces meetings qui eurent lieu chaque année, pendant sept ans, de 1838 à 1845, les *corn-laws* subsisteraient encore dans la Grande-Bretagne, à moins qu'en 1848 la faim n'eût fait éclater, en Angleterre, une révolution sociale. Si cette révolution a été conjurée, le mérite et l'honneur en sont dus à l'exercice persévérant du droit de réunion, cette soupape de sûreté qui empêche les explosions populaires et arrive ainsi par le procédé contraire au même résultat que celui que se propose la compression militaire : le maintien de l'ordre matériel. Avec le droit de réunion, la lumière depuis longtemps serait déjà faite sur les souffrances dont l'agriculture se plaint et qui ont trouvé dans la salle du Corps législatif, pendant trois longues séances, un écho sonore et retentissant. Avec la liberté de réunion, il y a une multitude de questions, telles, par exemple, que celle de l'amortissement, qui seraient depuis longtemps vidées et dont on ne parlerait plus ; car si une discussion superficielle les fait vivre, un débat approfondi les enterrerait sans possibilité de résurrection. Rien de pis que les discussions superficielles, parce qu'elles sont éternelles ; et dans les Assemblées législatives, il est difficile, sinon impossible, d'aborder une question sous toutes ses faces et de l'épuiser. Aussi, s'il nous fallait opter entre le régime des Assemblées libres et le régime des As-

semblées officielles, n'hésiterions-nous pas un seul instant, et opterions-nous hautement pour la liberté de réunion, pour le MEETING.

Qu'est-ce que la liberté de réunion? — C'est la liberté de dire ce qu'on a la liberté de penser.

Qu'est-ce que la liberté de la presse? — C'est la liberté d'imprimer ce qu'on a la liberté de penser et la liberté de dire.

La parole étant au service de tous et l'imprimerie n'étant au service que de quelques-uns, nous mettons la liberté de réunion fort au-dessus de la liberté de la presse, car nous ne sommes pas moins ennemi des monopoles de fait qui nous profitent que des monopoles de droit qui nous nuisent.

Ce qu'avant tout nous voulons, c'est l'entier développement des facultés intellectuelles de l'homme; et comment concevoir cet entier développement sans l'entière liberté de réunion, sans l'entière liberté d'association, sans l'entière liberté de l'enseignement et sans l'entière liberté de la presse?

Toute atteinte portée à l'une des libertés dont le faisceau compose la Liberté est la mutilation d'une faculté de l'homme; et nous considérons cette mutilation de l'une de ses facultés comme aussi barbare et aussi coupable que le serait la mutilation de l'un de ses membres.

Aussi demandons-nous, sous toutes les formes, la libre discussion.

V

LA DÉCLARATION DE M. JULES FAVRE

17 mars 1866.

La discussion de l'amendement de la gauche a commencé par un très-beau discours de M. Jules Favre, discours où se trouve cette déclaration :

« Quant à moi, je ne demande qu'à être réfuté, je ne demande qu'à être confondu, je ne demande qu'une chose : c'est que demain les ministres viennent nous apporter des lois qui mettent les principes de

1789 en application, qui fassent que la Constitution ne soit pas en complète opposition avec la législation qui est censé l'appliquer. Qu'i fassent ces choses, et alors, messieurs, *je déserterai les bancs de l'opposition*, *et* ALORS JE COMPRENDRAI QUE MON DEVOIR EST D'APPUYER CEUX QUI DOIVENT RÉTABLIR LA LIBERTÉ EN FRANCE. »

Il n'y a donc entre l'honorable M. Jules Favre et le gouvernement qu'une question de programme. Si son programme était accepté, M. Jules Favre déserterait les bancs de l'opposition et donnerait à la politique nouvelle l'appui de son immense talent.

1866

LES LIBERTÉS DIFFÉRÉES

17 mars 1866.

La grande raison sur laquelle s'appuie le gouvernement pour ne pas rendre à la France la liberté promise, la liberté dont jouit l'Angleterre, c'est que le caractère français n'est pas le même que le caractère anglais.

Est-ce donc que la liberté a toujours existé en Angleterre? Ouvrez les œuvres de Voltaire et vous y lirez ce qui suit :

« Qu'était l'Angleterre avant la reine Élisabeth, dans le temps qu'on employait l'autorité sur la prononciation de l'*epsilon?* L'Angleterre était alors la dernière des nations policées en fait d'arts utiles et agréables, sans aucun bon livre, sans manufactures, négligeant jusqu'à l'agriculture, et très-faible même dans la marine; mais dès qu'on laissa un libre essor au génie, les Anglais eurent des Spencer, des Shakspeare, des Bacon, et enfin des Locke et des Newton.

» On sait que les arts sont frères, que chacun en éclaire un autre et qu'il en résulte une lumière universelle. C'est par ces mutuels secours que le génie de l'invention s'est communiqué de proche en proche; c'est par là que la philosophie a secouru la politique, en donnant des nouvelles vues pour les manufactures, pour les finances, pour la construction des vaisseaux. C'est par là que les Anglais sont parvenus à mieux cultiver la terre qu'aucune nation, et à s'enrichir par la science de l'agriculture, comme par celle de la marine. »

Consultez Milton! Il vous répondra par les aveux que vous allez lire :

« Puisque nous sommes appelés à redevenir esclaves, profitons du peu de temps qui nous reste pour prendre congé de la liberté.

» Nous allons devenir la honte des nations libres et le jouet de celles qui ne le sont pas. — Est-ce là, diront les étrangers, cette nouvelle Rome?

» Qu'est devenu cet édifice de liberté que les Anglais se glorifiaient de bâtir? A peine en ont-ils jeté les fondements, qu'ils sont dans une telle confusion (non de langues, mais de factions) que celle de Babel n'était rien auprès de la leur. Ils n'en ont fait tout juste que ce qu'il fallait pour les rendre à jamais ridicules aux yeux de l'Europe. »

Comment l'Angleterre est-elle sortie de cette lamentable et humiliante confusion? Par la toute-puissance de la liberté, par cette « LIBERTÉ SANS RESTRICTION » que l'empereur, s'adressant le 25 janvier 1863 aux exposants de Londres, glorifiait en ces termes :

« Si les étrangers peuvent nous envier bien des choses utiles, nous avons aussi beaucoup à apprendre chez eux. Vous avez dû, en effet, être frappés, en Angleterre, de cette LIBERTÉ SANS RESTRICTION laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts. Vous avez remarqué l'ordre parfait maintenu au milieu de la vivacité des discussions et des périls de la concurrence. C'est que la liberté anglaise respecte toujours les bases principales sur lesquelles reposent la société et le pouvoir. Par cela même, elle ne détruit pas, elle améliore; elle porte à la main non la torche qui incendie, mais le flambeau qui éclaire; et, dans les entreprises particulières, l'initiative individuelle, s'exerçant avec une infatigable ardeur, dispense le gouvernement d'être le seul promoteur des forces vitales d'une nation : aussi, au lieu de tout régler, laisse-t-il à chacun la responsabilité de ses actes. »

La liberté est indivisible.

Comment la France luttera-t-elle commercialement contre l'Angleterre, avec laquelle le traité de 1860 l'a mise aux prises, si en même temps que la liberté du commerce, la France n'a pas la liberté de réunion; la liberté d'association, la liberté de la presse, enfin « la liberté sans restriction », qui fait la force et la gloire de l'Angleterre?

La toute-puissance de la liberté, même dans le passé, même dans l'antiquité, est constatée en ces termes par Voltaire :

« Il paraît que, chez les Égyptiens, chez les Persans, chez les Chaldéens, chez les Indiens, il n'y avait qu'une sorte de philosophie. Les prêtres de ces différentes nations étant tous d'une race particulière, ce qu'on appelait « la sagesse » n'appartenait qu'à cette race. Leur langue sacrée, inconnue au peuple, ne laissait le dépôt de la science qu'entre leurs mains. Mais, dans la Grèce, plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut ouvert à tout le monde ; chacun donna l'essor à ses idées, et c'est ce qui rendit les Grecs le peuple le plus ingénieux de la terre. C'est ainsi que, de nos jours, la nation anglaise est devenue la plus éclairée, parce qu'on peut penser impunément chez elle. »

Voltaire ajoute :

« Pourquoi l'Italie a-t-elle langui près de deux cents ans dans une décadence déplorable? C'est qu'il n'a été permis, jusqu'à nos jours, à un philosophe italien d'oser regarder la vérité à travers un télescope ; de dire, par exemple, que le soleil est au centre du monde, et que le blé ne pourrit point dans la terre pour y germer. Ces peuples ingénieux ont craint de penser ; les Français n'ont osé penser qu'à demi ; et les Anglais, qui ont volé jusqu'au ciel parce qu'on ne leur a point coupé les ailes, sont devenus les précepteurs des nations. Nous leur devons tout, depuis les lois primitives de la gravitation, depuis le calcul de l'infini, et la connaissance précise de la lumière, si vainement combattue. »

Quel moment sera jamais plus favorable pour donner à la France les libertés qu'elle attend depuis le 14 janvier 1852?

1866

QUE VOULONS-NOUS? QUI SOMMES-NOUS?

17 mars 1866.

Que voulons-nous?

Nous voulons la liberté, toute la liberté, rien que la liberté.

Nous voulons pour la France une liberté égale à celle dont l'Angleterre, la Belgique, l'Italie et la Suisse, qui nous environnent et nous touchent, sont en possession.

Nous voulons la liberté telle que, dès 1778, — onze ans avant que la Révolution de 1789 éclatât, — la comprenait et la voulait Turgot, écrivant le 2 mars 1778 au docteur Price :

« Comment se fait-il que vous soyez à peu près le premier parmi nos gens de lettres qui ayez donné des notions justes de la liberté, et qui ayez fait sentir la fausseté de cette notion, rebattue par presque tous les écrivains républicains, que *la liberté consiste à n'être soumis qu'aux lois;* comme si un homme opprimé par une loi injuste était libre? Cela ne serait pas même vrai, quand on supposerait que toutes les lois fussent l'ouvrage de la nation assemblée; car, enfin, l'individu a aussi ses droits, que la nation ne peut lui ôter que par la violence et par un usage illégitime de la force générale. »

Nous voulons la liberté telle que l'a reconnue la première de nos Constitutions écrites et votées : la Constitution du 3 septembre 1791, décrétée par l'Assemblée constituante, expression de la volonté nationale.

Nous voulons la liberté telle qu'elle est rappelée dans l'ar-

ticle 1er de la Constitution du 14 janvier 1852, article ainsi conçu :

« ART. 1er. La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français. »

Nous comprenons et nous voulons la liberté telle que la comprenait et la voulait lui-même l'auteur de la Constitution du 14 janvier 1852, lorsque, avant de promulguer cette Constitution, qui est son œuvre personnelle, il s'exprimait ainsi :

« Ce n'est plus seulement la force brutale qui commande, ou la trahison qui tue : c'est un esprit de doctrine qui détruit tout germe vital. C'est cet esprit qui, peu inquiet de l'honneur de la France, a tout abandonné à la peur d'une anarchie qui n'était pas à craindre ou d'une guerre que nous ne pouvions redouter. C'est une FAUSSE IDÉE que celle qui sacrifie mille avantages réels pour un inconvénient ou imaginaire ou de peu d'importance. Elle tendrait donc à priver les hommes du feu parce qu'il incendie, et de l'eau parce qu'elle inonde. » (1)

« J'aime la liberté. » (2)

« La liberté suivra la même marche que la religion chrétienne. Arme de mort pour la vieille société païenne, le christianisme a excité pendant longtemps la crainte et la haine des peuples; puis, à force de martyrs et de persécutions, la religion du Christ a pénétré dans les esprits et dans les consciences; bientôt elle eut à ses ordres des armées et des rois : Constantin et Charlemagne la promenèrent triomphante en Europe. Alors la religion déposa ses armes de guerre; elle dévoila à tous yeux les principes d'ordre et de paix qu'elle renfermait, et devint l'élément organisateur des sociétés, l'appui même du pouvoir. Il en sera ainsi de la liberté. » (3)

« Ayant toujours un but devant les yeux, l'empereur déploie, suivant les circonstances, les moyens les plus prompts pour y arriver.

---

(1) ŒUVRES DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, tome I, page 69.

(2) Ibid., page 176.

(3) Ibid., page 197.

» Quel est son but? La liberté.

» Oui, la liberté! et plus on étudiera l'histoire de Napoléon, plus on se convaincra de cette vérité, car la liberté est comme un fleuve : pour qu'elle apporte l'abondance et non la dévastation, il faut qu'on lui creuse un lit large et profond. Si, dans son cours régulier et majestueux, elle reste dans ses limites naturelles, les pays qu'elle traverse bénissent son passage; mais si elle vient, comme un torrent qui déborde, on la regarde comme le plus terrible des fléaux; elle éveille toutes les haines, et l'on voit alors des hommes, dans leurs préventions, repousser la liberté parce qu'elle détruit, comme si l'on devait bannir le feu parce qu'il brûle, et l'eau parce qu'elle inonde. » (1)

« Le gouvernement de Napoléon, plus que tout autre, pouvait supporter la liberté, par cette unique raison que la liberté eût affermi son trône, tandis qu'elle renverse les trônes qui n'ont pas de base solide. » (2)

Nous voulons la liberté telle que la voulait le roi Joseph, frère de l'empereur Napoléon Ier, oncle de l'empereur Napoléon III, confirmant en ces termes la déclaration qui précède :

« La trop longue dictature de Napoléon l'a fait méconnaître; mais elle fut prolongée par l'obstination des ennemis de la Révolution, qui prétendirent détruire en lui le principe de la souveraineté nationale, dont il émanait. A la paix générale, le suffrage universel, la liberté de la presse et toutes les garanties de l'éternelle prospérité d'une grande nation, qui étaient dans la pensée de Napoléon, l'eussent dévoilé tout entier à la France et en eussent fait le plus grand homme de l'histoire. Sa pensée tout entière m'a été connue, mon devoir est de la proclamer hautement. » (3)

« Je suis convaincu que Napoléon voulait laisser une monarchie constitutionnelle sur les bases de la réprésentation nationale, celles de l'égalité et de la liberté.

» Un homme d'autant de génie ne pouvait vouloir que ce qui était convenable au peuple français, et, s'il vivait aujourd'hui, il rendrait la France aussi heureuse par ses institutions que l'heureux pays que j'ha-

(1) OEUVRES DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, tome I, page 321.

(2) Ibid., page 209.

(3) LETTRE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. 1830.

bite (les États-Unis), qui prouve que les institutions libérales rendent les peuples heureux et sages. Le Code Napoléon dépose en faveur des intentions libérales de son auteur.

» Napoléon avait pris les mots pour détruire les choses; il me disait souvent : « *Il me faut encore dix ans pour donner une entière liberté.* » Il était élève de Platon et des philosophes, et cependant il me répétait souvent : « Je ne fais pas ce que je veux, mais ce que je peux. Les » Anglais me forcent à vivre au jour le jour. » Il lui a manqué dix ans de paix générale. » (1)

Si nous voulons ce que voulaient ainsi l'empereur Napoléon Ier, son frère le roi Joseph et son neveu l'empereur Napoléon III, qui sommes-nous?

Est-on fondé à dire que, parce que nous sommes les amis de la liberté à ce point de la placer au-dessus de tous les formes de gouvernement, au-dessus de tous les régimes politiques, au-dessus de tous les intérêts de partis, au-dessus de toutes les considérations de personnes, nous soyons l'ennemi de l'Empire?

S'il en était ainsi, que faudrait-il penser des déclarations réitérées que nous venons de rappeler?

Nous voulons la liberté.

Nous l'aurons.

Nous l'aurons par la puissance de la tribune législative; nous l'aurons par l'exercice du suffrage universel; nous l'aurons sans la révolution.

Or est-il possible de vouloir sincèrement la liberté sans la révolution, sans vouloir implicitement la durée de l'Empire?

Peu nous importe, en effet, que la Liberté ait sur la tête un bonnet, un chapeau ou une couronne! Ce qui nous importe uniquement, c'est que jamais la liberté n'abrite sous son nom aucune usurpation, aucune imposture, aucun excès.

---

(1) MÉMOIRES DU ROI JOSEPH.

1866

LES ENNEMIS DE L'EMPIRE

18 mars 1866.

En ce moment, où tous ceux qui revendiquent la liberté sont qualifiés d'*ennemis de l'Empire* et presque de *maniaques*, c'est notre droit de légitime défense de prouver que nous ne demandons que ce qu'avait demandé, dans les termes les plus précis comme les plus élevés, l'auteur de la Constitution de 1852.

Nous allons donc compléter nos précédentes citations par trois courtes citations, ayant expressément pour objet la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté d'association :

LIBERTÉ DE LA PRESSE

« La liberté est un vain mot, si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions. » (1)

LIBERTÉ DE RÉUNION

« En Angleterre, la plupart des questions importantes, avant d'être portées au Parlement, ont été approfondies et discutées dans une foule

(1) OEUVRES DE NAPOLÉON III.

de réunions publiques ou privées qui sont comme autant de rouages qui épluchent, broient et pétrissent la matière politique avant qu'elle passe sous le grand laminoir parlementaire.

» Ne devons-nous pas rougir en songeant que même l'Irlande, la malheureuse Irlande, jouit, sous certains rapports, d'une plus grande liberté que la France de Juillet ? Ici, par exemple, vingt personnes ne peuvent se réunir sans l'autorisation de la police, tandis que, dans la patrie d'O'Connell, des milliers d'hommes se rassemblent, discutent leurs intérêts, menacent les fondements de l'empire britannique, sans qu'un ministre ose violer la loi qui protége, en Angleterre, le droit d'association. Répétons-le donc, en terminant, la France n'est point constituée selon ses mœurs, ses intérêts, ses besoins; ni le pouvoir ni la liberté ne sont solidement constitués. »

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

« Le droit d'association est la base fondamentale d'un gouvernement représentatif. »

Soutenir ce qu'ont soutenu à la tribune du Corps législatif M. Nogent Saint-Laurens et M. Granier de Cassagnac, n'est-ce pas contredire de la manière la plus formelle les déclarations que nous venons de rappeler? Soutenir ce que nous soutenons, n'est-ce pas, au contraire, honorer l'empereur en persistant à penser qu'il n'a pas changé de convictions, et que le langage qu'il tenait avant de monter sur le trône était sincère et ne lui était pas dicté par l'indigne désir de surprendre le pouvoir en égarant la popularité?

Il y a des déclarations qui obligent. Celles qui précèdent sont de ce nombre, car c'est sur leur foi, c'est sur l'entière confiance qu'elles nous avaient inspirée que, le premier et assez longtemps le seul, nous avons avons pris, au risque de notre liberté et au péril de notre vie, l'initiative de la candidature qui a triomphé le 10 décembre 1848.

Et pourquoi donc l'énergique défenseur de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté d'association, derrière lequel nous nous effaçons en ce moment, aurait-il changé de convictions?

Est-ce que ce n'est pas à ces trois libertés qu'il a dû d'abord le titre de président et ensuite la couronne d'empereur?

Est-ce que, en octobre 1848, la candidature du prince Louis-Napoléon eût été possible si le général Cavaignac, chef du

pouvoir exécutif, se fondant sur les circonstances qui l'avaient fait investir de la dictature par l'Assemblée constituante, avait supprimé la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté d'association?

Que M. Nogent Saint-Laurens et M. Granier de Cassagnac ouvrent le *Moniteur* du 18 octobre 1848! Ils y liront ce qui suit :

« M. SENARD, *ministre de l'intérieur* : Les circonstances dans lesquelles le pays se trouvait au moment où la discussion allait s'engager devant l'Assemblée nous firent examiner, dans le conseil, s'il n'y avait pas des raisons politiques suffisantes soit pour abandonner d'une manière absolue le principe du suffrage universel appliqué à l'élection du président de la république, soit pour admettre, par transaction, un expédient relatif à sa première nomination. Un examen approfondi nous amena à adopter et à soutenir le système de l'élection par l'Assemblée nationale. »

Effectivement, un amendement dans ce sens avait été déposé par M. Leblond, alors membre de l'Assemblée constituante. Cet amendement était ainsi conçu :

« Le président de la république est nommé par l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. »

Cet amendement eût été adopté si, à cette époque, il eût suffi d'être appuyé à outrance par le *National*, mais déjà son appui était plus compromettant qu'utile.

Admettons que l'opinion du *National* eût prévalu, admettons que l'amendement Leblond eût été voté par la majorité de l'Assemblée souveraine, que fût-il arrivé?

C'est à M. Nogent Saint-Laurens, c'est à M. Granier de Cassagnac que nous demandons la permission d'adresser cette question?

Ne fût-il pas arrivé que la France eût eu le président qu'elle ne voulait pas, le général Cavaignac, et n'eût pas eu le président qu'elle voulait, le prince Louis-Napoléon?

Dans ce cas, que fussent devenues et qu'eussent pesé les sympathies des 5,534,520 électeurs qui ont formé l'immense majorité compacte du 10 décembre 1848? Eussent-elles pu se

faire jour? eussent-elles pu s'exprimer? N'eussent-elles pas été fondées à se plaindre d'avoir été comprimées, d'avoir été violées?

Vous qui proclamez que la France s'est sauvée par le vote du 10 décembre 1848, soyez conséquents et reconnaissez donc que, par l'usage qu'elle a fait de la liberté, la France méritait que la liberté ne lui fût jamais enlevée par son élu!

Lorsque la pleine liberté de la presse, lorsque la pleine liberté d'association ont abouti à cet acte d'indépendance et de discernement, prétendre que la France n'est pas mûre pour la liberté, prétendre que la France en est moins digne que l'Angletere et l'Amérique, n'est-ce pas calomnier la France, n'est-ce pas l'outrager? N'est-ce pas manquer de mémoire? N'est-ce pas manquer de reconnaissance?

Pour mériter de jouir pleinement de la liberté, qu'est-ce que la France pouvait faire de plus? Qu'est-ce qu'elle pouvait faire de mieux? Nous vous le demandons.

Après un tel gage donné, comment se peut-il que vous doutiez encore d'elle, et que vous persistiez à vouloir la traiter en nation n'ayant pas encore acquis l'âge de raison, l'âge de liberté?

Sur quoi peut se fonder ce doute injurieux pour l'empereur et pour l'Empire?

Penseriez-vous donc que les sentiments qui animaient les électeurs en décembre 1848, en décembre 1851 et en novembre 1852 ne sont plus les mêmes? Penseriez-vous donc qu'ils se sont attiédis, qu'ils se sont refroidis? Si vous avez cette crainte, d'où vous vient-elle; et, si vous ne l'avez pas, que redoutez-vous de la liberté?

Est-ce qu'elle ne serait pas la plus ferme consolidation de l'Empire?

Si la France avait la liberté qu'elle mérite d'avoir, et que, dans son orgueil national, elle souffre de ne pas posséder, est-ce que le seul sentiment qu'elle aurait ne serait pas la crainte de perdre tout ou partie de cette liberté par un changement de gouvernement?

Et comment un changement de gouvernement pourrait-il avoir lieu?

Malheureux prétendants! malheureuse république! Que vous resterait-il à promettre? que vous resterait-il à donner? Rien.

Quels sont donc les ennemis de l'Empire?

Ne sont-ce pas ceux qui lui disent : Gardez-vous de rendre à la France la liberté?

Comment! la liberté est la seule arme qui reste aux mains des anciens partis, et cette arme, vous ne voulez pas qu'on la leur enlève!

Comment! ce qu'ils ne peuvent, eux, que promettre, l'Empire peut le donner, et vous ne voulez pas qu'il le donne!

Comment! après qu'il a gagné la partie, vous voulez qu'il continue ainsi le jeu de ceux qui l'ont perdue, et qu'il leur laisse prendre leur revanche... sur parole!

Si les ennemis de la Liberté ne sont pas des ennemis de l'Empire, quels amis sont-ils donc et par quel nom faut-il les qualifier?

1866

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

28 mars 1866.

Le *Moniteur universel*, qui serait mieux intitulé s'il s'appelait le *Moniteur français*, annonce que l'empereur Alexandre a nommé président de la commission chargée de diriger la participation de la Russie à l'Exposition universelle de Paris Son Altesse Impériale le prince Nicolas de Leuchtenberg.

Cette nomination du prince de Leuchtenberg rendra plus sensible encore l'absence regrettable du prince Napoléon, que tous les exposants souhaitaient si vivement de voir rappeler à la présidence de la commission impériale.

On nous assure que l'empereur le souhaitait non moins vivement. S'il en est ainsi, comment s'est-on laissé arrêter par une considération secondaire sans importance?

Pour que la dignité réciproque fût également satisfaite, il suffisait de rester dans la vérité de la situation telle que l'ont faite le discours d'Ajaccio et la lettre de l'empereur, datée d'Alger, le 23 mai 1865, et insérée au *Moniteur*.

La vérité de cette situation n'aurait eu qu'à gagner; elle n'aurait eu rien à perdre à l'insertion dans le *Moniteur* de quelques lignes conçues dans ce sens :

« Placées en dehors et au-dessus des régions politiques, les Expositions universelles des produits de l'industrie sont un terrain absolument neutre sur lequel peuvent se rencontrer sans se blesser toutes les

divergences d'opinions, comme s'y rassemblent sans se heurter toutes les rivalités de nations.

» Les vœux d'un très-grand nombre d'exposants appelaient instamment de nouveau à la présidence de l'Exposition universelle de 1867 Son Altesse Impériale le prince Napoléon, qui avait déjà présidé celle de 1855 avec une aptitude et une supériorité unanimement reconnues, et dont il a encore fait preuve en 1861, à Londres, en qualité de président de la commission française.

» Ces vœux, auxquels le prince ne pouvait refuser de se rendre, ont été pris en considération par l'empereur.

Dignité et *susceptibilité* sont deux mots que l'on prend trop souvent l'un pour l'autre. De là tant de méprises fâcheuses! de là tant de complications regrettables!

1866

L'INSTRUCTION PRIMAIRE GRATUITE

31 mars 1866.

En principe, nous sommes contre l'instruction primaire gratuite, oui ou non obligatoire.

Le pain destiné à la nourriture de l'esprit doit s'acheter et se payer comme le pain destiné à la nourriture du corps. Ce n'est qu'à la condition de la concurrence qu'on aura, le temps aidant, les meilleures méthodes et le meilleur enseignement.

Chaque croyant rétribuant directement son église et son prêtre ; chaque famille rétribuant directement l'école et l'instituteur auxquels elle confie ses enfants : voilà la règle, voilà le vrai !

En fait, — la gratuité des cultes existant, — nous sommes, à titre de parité et de transition, pour la gratuité de l'instruction primaire, ce qui ne veut pas dire que nous nous abusions sur le mot gratuité.

Qu'est-ce que c'est que la gratuité de la justice?

Qu'est-ce que c'est que la gratuité des cultes?

Qu'est-ce que c'est que la gratuité de l'instruction primaire?

Qu'est-ce que cela veut dire?

Cela veut-il dire que le juge siége gratis, que le prêtre exerce gratis son ministère et l'instituteur sa profession? Non. Cela veut dire seulement qu'au lieu de faire payer à chacun *individuellement* sa dépense, on la lui fait payer *nationalement;*

mais de ce qu'il la paye ainsi, il ne l'en paye pas moins, et il a à solder en sus les frais de perception. C'est ainsi qu'on est dupe des mots.

En réalité, il n'est pas vrai que l'instruction primaire soit gratuite sous aucune forme. Cette expression est un mensonge.

Or le propre de tout mensonge est d'enfanter les complications, comme le propre de la vérité est de tout simplifier.

La loi du 15 mars 1850, article 24, s'exprime ainsi :

« L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer. »

L'article 45 :

« Le maire dresse chaque année, de concert avec les ministres des différents cultes, la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement dans les écoles publiques. Cette liste est approuvée par le conseil municipal, *et définitivement arrêtée par le préfet.* »

Le préfet était ainsi l'arbitre en dernier ressort des admissions gratuites. Et, afin qu'il n'y eût point d'erreur possible sur les intentions restrictives que le préfet avait mission de servir, un décret réglementaire, rendu le 31 décembre 1853, disait :

« ART. 13. A la fin de chaque année scolaire, le préfet, ou, par délégation, le sous-préfet, fixe, sur la proposition des délégués cantonaux et l'avis de l'inspecteur primaire, le nombre maximum des enfants qui, en vertu des prescriptions de l'article 24 de la loi du 15 mars 1850, pourront être admis gratuitement dans chaque école publique, pendant le cours de l'année suivante.

» La liste des élèves gratuits, dressée par le maire et les ministres des différents cultes et approuvée par le conseil municipal, conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars 1850, *ne doit pas dépasser le nombre ainsi fixé.*

» Lorsque cette liste est arrêtée par le préfet, il en est délivré par le maire un extrait, sous forme de billet d'admission, à chaque enfant qui y est porté.

» Aucun élève ne peut être reçu gratuitement dans une école communale, s'il ne justifie d'un billet d'admission délivré par le maire. »

Cette réglementation a été la source de difficultés entre les préfets et les conseils municipaux, toutes les fois que ces derniers ont voulu étendre le nombre des élèves gratuits au delà du chiffre fixé par l'autorité préfectorale.

Ce qu'avait réglé l'article 13 du décret du 31 décembre 1853, un nouveau décret inséré au *Moniteur*, décret signé de M. Duruy, vient de le changer en ces termes :

« ART. 1er. L'article 13 du décret du 31 décembre 1853 est remplacé par la disposition suivante :

» Lorsque la liste des élèves gratuits, dressée en exécution des articles 24 et 25 de la loi du 15 mars 1850 et de l'article 10 du décret du 7 octobre 1850, par le maire et les ministres des différents cultes, et approuvée par le conseil municipal, a été arrêtée par le préfet, il en est délivré par le maire un extrait, sous forme de billet d'admission, à chaque enfant qui y est porté.

» Aucun élève ne peut être reçu gratuitement dans une école communale, s'il ne justifie d'un billet d'admission délivré par le maire. »

Quand donc cesserons-nous d'être régis par des décrets se contredisant les uns les autres, pour n'être plus régis que par les principes immuables?

Quand donc enfin n'existera-t-il plus d'autre souveraineté que celle de la logique, ayant l'évidence de la vérité pour sanction?

1866

LA BOURSE

I

30 mars 1866.

Les Bourses de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin, de Francfort et d'Amsterdam devraient être les champs de bataille de la civilisation, la paix et la liberté y luttant à outrance contre la guerre et la révolution.

Le grand Frédéric disait, le doigt appuyé et l'œil fixé sur une mappemonde : « Si j'avais l'honneur d'être le roi de France, il ne se tirerait pas en Europe un coup de canon sans ma permission. » Ce que disait le grand Frédéric au dix-huitième siècle, la Bourse, — et par ce mot nous entendons les BOURSES UNIES, — la Bourse pourrait le dire avec plus de certitude encore; elle pourrait s'écrier : I ne se tirera plus en Europe un coup de canon sans ma permission; et cette permission, je ne la donnerai jamais, parce que les capitaux du travail et de l'épargne appartiennent et doivent appartenir tous à la paix et à la production, et non à la guerre et à la destruction.

Précisons le langage que, dans cet ordre d'idées, la Bourse devrait tenir. Deux de ses clients, l'Autriche et l'Italie, s'adressant à elle, faisons sa réponse; la voici :

Autriche et Italie, vous avez besoin d'argent. Est-ce pour combler le gouffre intarissable des déficits annuels creusé par l'excès de vos armées permanentes et les prodigalités de vos administrations fiscales? Vous ne l'aurez pas! Un meilleur emploi le réclame et l'attend. — Est-ce pour terminer vos chemins de fer, vos routes et chemins de terre? Est-ce pour perfectionner, compléter, réparer, mieux entretenir vos chemins et vos routes? Est-ce pour rendre plus rapides et plus économiques vos moyens de transport et de circulation sous toutes les formes? Est-ce pour racheter vos canaux, grevés de péages surannés? Est-ce pour améliorer et agrandir vos ports, les rendre moins étroits et plus sûrs? Est-ce pour assainir vos villes et vos quartiers insalubres? Est-ce pour asseoir sur sa base l'impôt tenu à grands frais en équilibre sur son sommet et menaçant sans cesse de tomber et d'écraser en tombant les imprudents et les aveugles qui auraient pu en conjurer la chute? Si c'est pour leur donner cet emploi, quelles sommes vous faut-il? Les voici. L'accroissement de prospérité qui en sera la conséquence en sera l'amortissement. Ne vous occupez pas d'amortir autrement, ce serait de la puérilité; occupez-vous de bien dépenser : car bien dépenser, c'est s'enrichir; et mal épargner, c'est s'appauvrir.

Même langage à la Russie, même langage à l'Espagne, même langage, enfin, à tous les États venant dire à la Bourse : — Prêtez-moi!

Il s'agit de tuer l'usure et de fonder le crédit.

L'usure prête de préférence à qui depense mal; le crédit prête par exclusion à qui dépense bien.

Il s'agit de faire l'éducation des capitaux; il s'agit de les rendre intelligents.

Qu'ont fait jusqu'ici les détenteurs de l'épargne? Ils ont donné, selon la locution vulgaire, des verges pour se fouetter. Qu'ils cessent d'en donner! Qu'ils cessent de commanditer la guerre et le despotisme! Qu'ils ne commanditent plus désormais que la paix et la liberté!

Grandes institutions de crédit qui vous nommez, en France, le Crédit mobilier, le Crédit foncier, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel et commercial, le Crédit agricole, la Société générale, etc., soyez émules et non rivales! Partagez-vous les emprunts d'États et ne vous les disputez plus! Ce ne

sera qu'à cette condition que vous leur imposerez la loi de votre temps, l'obligation d'en faire un bon emploi, c'est-à-dire un emploi qui affermisse la paix et qui la féconde, un emploi qui resserre le lien des nations et qui rétrécisse de plus en plus l'écart encore trop grand qui existe entre le luxe et la misère. Ce ne sera qu'en universalisant le bien-être qu'on diminuera le risque de révolution, qui grossit lorsque l'instruction populaire monte plus vite que l'épargne individuelle.

Grandes institutions de crédit que nous venons de nommer, et en tête desquelles il est convenable que nous placions la Banque de France, avez-vous fait toutes et chacune ce que vous deviez faire, tout ce que vous deviez faire, et rien que ce que vous deviez faire?

Dans la Bourse, où se vendent, s'achètent, se cotent les titres de ces grandes institutions de crédit, le temps est venu de voir autre chose qu'un *turf* où se concluent des paris et où se payent des différences, au plus grand profit du petit nombre des privilégiés qui composent la compagnie des agents de change.

Plus de privilégiés, sous aucun nom! Plus de priviléges, sans aucune exception! Que l'on puisse être agent de change, courtier, notaire, avoué, agréé, huissier, comme on est médecin, avocat ou ingénieur, sans avoir de charge à acquérir ou à payer!

Aucune limitation de nombre.

Toute limitation de ce genre, qui se comprenait sous le régime de la limitation du nombre des électeurs par le cens électoral, va en sens contraire du suffrage universel.

Finissons-en donc avec les contre-sens! Finissons-en donc avec les inconséquences, toujours funestes! Finissons-en avec les éternels lieux communs sur la hausse, la baisse et le découvert!

Les fonds baissent... Laissez-les baisser sans découragement! Les fonds montent... Laissez-les monter sans ivresse! Toute baisse, comme toute hausse, a sa réaction inévitable; sachez la calculer et ayez la patience de l'attendre! Ce qu'on appelle le *découvert* n'est que le jeu : laissez le découvert s'agiter dans le vide d'achats et de ventes sans livraison effective de titres. Il faut qu'on ait le droit d'acheter à terme comme on a le droit d'acheter au comptant : la liberté le veut, et ce

serait la violer que d'interdire telles opérations de Bourse en même temps qu'on en permettrait d'autres. Si l'on veut éteindre les jeux de Bourse non reconnus par la loi (1), flétris par elle, c'est autrement qu'il faut s'y prendre. De la Bourse, temple de l'agiotage, il faut faire le temple du Crédit.

— Mots sonores, mais vides !

— Non : mots vrais et pleins !

— Comment?

— En cherchant la stabilité où on est sûr de la trouver : dans la paix et la liberté. Cette stabilité, expression d'une politique qui soit si limpide et si transparente que tout le monde puisse lire couramment au fond, cette stabilité aura bien vite opéré le classement des titres flottants. Ce classement effectué, l'aliment ne manquera pas au crédit. Cet aliment, ce seront les émissions nouvelles successives et presque constantes, aussi longtemps qu'il y aura des chemins de fer à construire, des ports à creuser, des rues à percer, des quartiers à assainir, de nouvelles institutions financières à fonder, enfin de sérieuses et de fécondes entreprises à commanditer.

Une grande affaire divisée par actions demande son capital social à la confiance publique : elle émet ses titres. Quelles garanties présentent-ils? Quel avenir offre cette affaire? Que valent les hommes qui l'ont conçue ou adoptée? Que valent

---

(1) « ART. 421. Les paris qui auront été faits sur la hausse ou sur la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'art. 419.

» ART. 422. Sera réputé pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés, par le vendeur, avoir existé à sa disposition au temps de la convention, ou avoir dû s'y trouver au moment de la livraison.»

Les peines portées par l'article 419 du Code pénal sont celles-ci : Emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus; amende de 500 francs à 10,000 francs.

Législation et jurisprudence sont d'accord et également formelles; or, de deux choses l'une : ou il faut oser, si le crédit de l'État l'exige, réformer la législation et la jurisprudence; ou il faut n'en pas souffrir impunément la violation scandaleuse dans un édifice public placé sous la surveillance du ministre des finances, par une compagnie privilégiée dont les membres sont nommés par l'empereur. Où veut-on que le peuple apprenne le respect des lois, si le gouvernement en tolère, en autorise, en encourage ainsi lui-même l'audacieux mépris?

ceux qui la patronnent? Que valent ceux qui la dirigeront? Voici l'imprévu! Voici l'*alea!* Voici le jeu, le véritable jeu, celui qui n'a pas pour *tapis vert* le hasard, mais la prévoyance; celui qui, s'adressant à la raison de l'homme, la développe, l'exerce et la fortifie.

Créez de grandes affaires, étudiez-les bien, faites-les bonnes, et ne craignez pas que la Bourse soit désertée et que les transactions la quittent, surtout si vous la débarrassez de toute réglementation surannée, et que le marché soit libre!

Ce qui a manqué, ce qui manque encore à la Bourse, c'est la conscience d'elle-même, c'est la conscience de ce qu'elle peut, c'est la conscience de ce qu'elle doit faire. Elle est le plus grand des souverains, car elle est le Capital disponible. Elle devrait régner : elle obéit. Elle devrait faire la loi : elle la subit.

II

Les temps où la force des peuples était tout s'éloignent; les temps où la richesse des nations prendra la place de la force destituée approchent.

Dans les premiers jours de juillet 1830, M. de Salvandy prononçait ces mots devenus célèbres : « La France danse sur un volcan. » En mars 1866, nous ne craignons pas de dire : « L'Europe s'élance sur le bord d'un gouffre. » Ce gouffre, c'est le déficit.

DÉFICIT est un mot qui a deux acceptions : une petite et une grande. Expliquons-nous :

Appliqué à un budget dont les dépenses, à l'expiration de l'exercice, l'ont emporté sur les recettes, le mot *déficit* a peu d'importance : c'est là ce que nous appelons sa petite acception.

Appliqué à une nation à laquelle son gouvernement demande plus qu'elle ne peut donner sans s'énerver, sans se démoraliser et s'appauvrir, le mot *déficit* acquiert alors une extrême gravité : c'est là ce que nous appelons sa grande acception.

Telle nation peut être en déficit avec un budget en équilibre, et telle autre nation peut être en équilibre avec un budget en déficit.

Par le fait, rien de plus facile que d'établir un budget qui soit toujours en équilibre et qui même se solde par un excédant de recettes sur les dépenses. Il n'y a qu'à grossir le rendement de l'impôt, soit en créant des taxes nouvelles, soit en aggravant encore les anciennes.

Exemple : Si la France, avec 2 milliards de dépenses annuelles, tenait à se présenter à l'Europe avec un excédant de recettes de 500 millions, rien ne serait plus simple. Il lui suffirait d'élever jusqu'au chiffre de 2 milliards 500 millions le montant des sommes qu'elle demande sous toutes les formes à ses contribuables. Mais qu'est-ce que cela prouverait? Cela prouverait-il que les contribuables peuvent payer annuellement 2 milliards 500 millions sans s'exténuer, comme au temps de Louis XIV, et sans donner une nouvelle représentation du hideux et lamentable spectacle dont la vue a inspiré à Vauban et à Fénelon des pages immortelles?

Qu'il soit donc bien entendu que le mot *déficit* est employé ici dans son acception la plus large. Que l'on sache bien que si nous attachons à l'assiette des impôts la plus grande importance, nous n'en attachons aucune au prétendu équilibre des budgets.

Et, en passant, nous définissons ainsi l'impôt :

La portion prélevée sur l'excédant du revenu de chacun pour la plus grande sécurité, la plus grande moralité et le plus grand bien-être de tous.

Si ce rôle était exclusivement celui de l'impôt, si l'impôt n'était pas détourné de sa source pour payer des dépenses faites en sens contraire de la marche des générations nouvelles, l'attitude de l'Europe ne serait pas celle d'un continent qui fléchit sous le poids d'un fardeau plus lourd que celui qu'il peut porter.

Le discours impérial du 5 novembre 1864 demeure dans toute sa force et dans toute sa vérité.

S'adressant à tous les souverains de l'Europe, l'empereur des Français leur disait :

« Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces?

» Conserverons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses?

» Ayons le courage de substituer à un ÉTAT MALADIF ET PRÉCAIRE une situation stable et régulière, dût-elle coûter des sacrifices.

» Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix; l'autre, tôt ou tard, mène FATALEMENT à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

Par cet ÉTAT MALADIF ET PRÉCAIRE de l'Europe, aboutissant à un dénoûment FATAL, s'explique naturellement pourquoi la Bourse languit et pourquoi l'esprit des affaires manque d'élan. Il ne faut pas qu'on s'abuse! Les affaires ne reprendront d'essor que si l'on voit cesser cet état maladif et précaire de l'Europe.

Le danger qui menace l'avenir, ce n'est pas une guerre générale, c'est une révolution sociale. Chacun de nous a le pressentiment qu'il suffirait, pour qu'elle éclatât, d'une crise industrielle intense et prolongée. Le canon est tout-puissant contre une émeute populaire, mais il ne peut rien contre une crise commerciale traînant à sa suite le chômage et la faim. C'est donc cette révolution sociale qu'il faut conjurer à tout prix.

— Comment?

— En reprenant avec fermeté, en reprenant avec insistance et persistance le programme prophétique du 5 novembre 1864. Si l'on ne le fait pas, si l'on ne se hâte pas de le faire, qu'arrivera-t-il? — Il arrivera que l'Autriche, obérée, continuera de venir drainer sur le marché français l'argent dont la France cependant n'a pas plus qu'il ne lui en faudrait pour nouer toutes les mailles, grandes et petites, de son réseau de voies ferrées; unir étroitement dans le même faisceau ses routes départementales, ses chemins de grande et de petite communication, tous également d'intérêt commun; compléter et dégrever ses canaux; élargir et creuser ses ports, assainir ses villes; porter enfin partout le mouvement, la circulation, le travail, l'aisance, la civilisation, la vie. — Il arrivera que l'Italie, à bout d'impôts et d'expédients, continuera de venir faire à la Bourse de Paris une concurrence désastreuse au 3 pour 100 français, en offrant du 5 pour 100 italien à 60 francs, lorsque le 3 pour 100 français vaut 70 francs et que le 3 pour 100 anglais se cote à 87 francs. — Il arrivera que la Turquie,

renchérissant encore sur l'Italie, continuera d'écraser notre 3 pour 100 en inscrivant sur notre propre cote son 5 pour 100 turc au cours de 39 francs. — Il arrivera que l'Espagne, dont nous avons amorcé à nos dépens les chemins de fer, ne pourra pas les compléter, faute de concessionnaires qui s'en chargent à des conditions ruineuses, et que les actions de Saragosse, tombées de 500 francs à 237 francs; celles du Nord de l'Espagne, tombées de 500 francs à 170 francs; celles du Séville-Xérès-Cadix, tombées de 500 francs à 45 francs, continueront de peser lourdement sur notre place et d'irriter les souscripteurs malheureux de ces valeurs avilies contre ceux qui les ont émises, et sur la foi desquels ces actions ont été souscrites.

Actions lointaines et expéditions lointaines se valent.

Il arrivera qu'après avoir détruit en France l'impôt sur le hasard, qui existait sous le nom de la Loterie, nous continuerons de nous laisser aller à l'entraînement de le rétablir sous le nom d'Obligations mexicaines. Ce vicieux état de choses n'est pas le désordre dans la rue, non, ce n'est pas le désordre matériel; mais c'est le désordre à la Bourse, c'est le désordre financier. Ce désordre est grave, il appelle l'attention la plus profonde du gouvernement. Croit-on, peut-on croire qu'il soit sans inconvénients et sans périls d'inscrire à Paris, sur la même cote, au-dessous du 3 pour 100 français à 70 francs, le 5 pour 100 italien à 60 francs et le 5 pour 100 turc à 39 francs? Lorsque l'épargne, en prêtant à un État, peut tirer ainsi 15 pour 100 de ses fonds, à quel taux voulez-vous qu'elle les prête à votre industrie et à votre commerce, alors que l'intérêt conventionnel est limité en France, sous peine d'usure, à 5 et à 6 pour 100 par la loi du 3 septembre 1807, et que l'usure est punie d'une amende qui peut s'élever à la moitié des capitaux ainsi prêtés, et d'un emprisonnement de six jours à six mois, peines qui, en cas de récidive, peuvent être élevées jusqu'au double? N'y a-t-il pas là incontestablement la cause profonde d'une profonde perturbation?

Si l'on devait persister dans de tels errements, ce qu'auraient de mieux à faire les grands établissements français qui se nomment le Crédit mobilier, le Crédit foncier, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel et commercial, le Crédit agricole, la Société générale, etc., ne serait-ce pas de fermer leurs bureaux et de les louer le plus tôt possible au gouvernement

autrichien, au gouvernement italien, au gouvernement mexicain et au gouvernement turc?

Le crédit européen est sur une pente fatale; il court à sa ruine, il court à sa perte. Il faut se hâter de l'arrêter, sous peine de crise sociale.

Il ne faut pas que les États qui font des dépenses sans proportion avec leurs ressources continuent plus longtemps, par leurs emprunts sans mesure et sans frein contractés en France, de tarir les sources auxquelles puisaient et avaient besoin de puiser notre agriculture, notre industrie, notre commerce et tous nos grands travaux d'utilité publique et de nécessité sociale. Si le crédit européen était constitué tel qu'il pourrait, tel qu'il devrait l'être, le taux du prêt se nivellerait pour tous les gouvernements admis à l'emprunt, cet escompte de l'avenir, sous la réserve expresse que le prêt ne serait pas détourné de l'emploi qui aurait été débattu et stipulé. Il n'y a aucune raison solide pour que le 3 pour 100 français vaille à la cote 18 pour 100 de moins que le 3 pour 100 anglais. Cet écart entre le 3 pour 100 anglais et le 3 pour 100 français ne tarderait pas à être entièrement comblé, s'il y avait en France un ministre des finances qui fît ce qu'il serait si facile de faire. Stabilité et Progrès sont inséparables. Aussi bien en matière de crédit qu'en matière de gouvernement, l'immobilité n'est plus possible : il faut reculer ou avancer. Les deux pôles sur lesquels tourne le monde sont la barbarie et la civilisation. Avec l'instruction primaire, qui s'étend et qui monte, est-il admissible que l'Europe puisse retourner à la barbarie et tomber en enfance? Si cela n'est pas admissible, que l'Europe avance donc résolument!

Comme elle opère en France, la Bourse est au crédit ce que la *work-house* en Angleterre est au travail : c'est l'agitation dans le vide, c'est le *tread-mill* : c'est de la fatigue amassée et de la force perdue. Au bout du mois, quand vient le jour de la liquidation et du payement des différences soldant des centaines de millions de rentes ou d'actions achetées ou vendues sans livraisons de titres, qu'est-ce que la France et son crédit y ont gagné?

Étonnez-vous donc ensuite que la Bourse soit stationnaire et languisse dans le marasme, triste marasme qui condamne les journaux spéciaux et les journaux politiques à faire, ceux-

là le samedi et ceux-ci le dimanche, tous le même article ayant cette même conclusion : « A moins qu'ils ne baissent, les fonds monteront; — à moins qu'ils ne montent, les fonds baisseront. »

III

En 1851, le 3 pour 100 français était descendu jusqu'au cours de 54 francs 50 centimes; en 1852, ce même fonds s'était élevé jusqu'au cours de 86 francs : différence entre ces deux cours, 31 francs 50 centimes. Toutes les autres valeurs n'avaient pas tardé à prendre le même élan, à suivre la même progression, à marquer le même écart.

De 1851 à 1852, que s'était-il donc fait pour motiver ce passage si rapide de la baisse la plus triste à la hausse la plus radieuse, et comment expliquer qu'après avoir touché en 1852 le cours de 86 francs, le même, toujours ce même 3 pour 100 français, soit retombé au-dessous de 70 francs en 1866, après quatorze années de règne, après quatorze années de la tranquillité la plus absolue sans aucune interruption?

Répondons, en faisant appel à notre mémoire, à la question qui nous est adressée.

En 1852, presque immédiatement après le coup d'État du 2 décembre 1851, la durée des concessions accordées à toutes les grandes Compagnies de chemins de fer est considérablement augmentée. Il suffit de cette mesure si simple pour imprimer aux actions de ces Compagnies un essor dont la vigueur ne tarde pas à entraîner avec elle le 5 pour 100 et le 3 pour 100 français.

De 390 francs, le chemin de fer de Saint-Germain s'élève à 1,620 francs;

De 805 francs, le chemin de fer d'Orléans s'élève à 1,800 francs;

De 552 francs 50 centimes, le chemin de fer de Paris à Rouen s'élève à 1,070 francs;

De 200 francs, le chemin de fer de Rouen au Havre s'élève à 590 francs;

De 183 francs 75 centimes, le chemin de fer d'Avignon à Marseille s'élève à 625 francs;

De 385 francs, le chemin de fer du Centre (Orléans-Vierzon) s'élève à 621 francs 25 centimes ;

De 365 francs, le chemin de fer d'Orléans-Bordeaux s'élève à 683 francs 75 centimes;

De 447 francs 50 centimes, le chemin de fer du Nord s'élève à 975 francs;

De 345 francs, le chemin de fer de l'Est (Paris-Strasbourg) s'élève à 955 francs;

Non cotés en 1851, le chemin de fer de Paris à Lyon s'élève, en 1852, de 558 francs 75 centimes à 1,040 francs, et le chemin de Lyon à la Méditerranée, de 560 francs à 865 francs.

Par cette hausse prodigieuse, d'immenses fortunes se font miraculeusement. Le flot de la Bourse, le torrent financier emporte avec lui les défiances publiques et les rancunes personnelles suscitées par le coup d'État. Chose singulière! ce sont ceux qui n'ont rien ou presque rien qui, en 1852, jouent à la hausse. Ce sont les riches, les plus riches, qui livrent leurs titres et se mettent à la baisse. Ils ne croient pas, ils ne peuvent croire à la durée de la hausse. Pendant plusieurs mois, ils s'affermissent dans cette conviction par ces paroles qu'ils ne cessent de répéter : « C'est une hausse fébrile et qui n'a pas de fondement solide... Les valeurs sont en de mauvaises mains. »

A l'origine, l'observation était vraie; mais peu de temps après elle avait cessé d'être juste : les mauvaises mains étaient devenues bonnes; la multitude qui affluait à la Bourse, la démocratie de la finance s'était enrichie; c'était elle qui régnait, c'était elle qui faisait la loi, et c'était la haute banque, c'était l'aristocratie de la finance qui la subissait.

Tels étaient en 1852 l'entrain, l'essor et la confiance, que, dans l'année où ils venaient de naître, le Crédit mobilier s'élevait de 500 francs, son pair d'émission, à 1,785 francs, et le Crédit foncier de 500 francs, également son pair d'émission, à 1,275 francs. Cette dernière institution prêtait à 5 pour 100, amortissement compris. Plus le cours des valeurs tendait à monter et plus le taux d'intérêt de l'argent tendait à baisser. Le crédit venait de naître.

Le crédit allait faire des merveilles, il n'y avait qu'à le laisser planer; mais on n'eût pas de cesse qu'on ne lui eût rogné les ailes, de peur sans doute qu'il ne s'élevât trop haut.

Si haut que le crédit se fût élevé, où donc eût été le danger?

Ah! si la France, sans dévier, eût persisté dans la voie qui s'était ouverte devant elle en 1852, à quel degré de prospérité n'eussions-nous pas atteint! Quelles réformes fiscales, réformes impérieusement nécessaires, n'eussions-nous pas pu entreprendre et accomplir! Que de questions dangereusement ajournées seraient devenues de fécondes solutions!

Étrange puissance de l'habitude! les périls et les désastres de la guerre n'effrayent pas la France; mais à peine la spéculation va-t-elle effleurer l'excès, qu'aussitôt la France prend peur et recule épouvantée devant le fantôme.

C'est, en effet, ce qui est arrivé.

Ainsi, le 9 mars 1856, une note insérée au *Moniteur* annonce solennellement que le gouvernement n'autorisera plus de nouvelles affaires : de là les Chemins de fer autrichiens; de là les Chemins de fer russes, etc., etc.

Dans la même année, loi contre les Sociétés en commandite.

En 1857, droit mis à l'entrée de la Bourse et impôt mis sur les valeurs mobilières.

En 1858, nouveau décret qui frappe encore les valeurs mobilières.

En 1859, destruction du marché libre nommé la coulisse, etc., etc.

Aujourd'hui, en 1866, au prix des abus redoutés de 1852 à 1856, abus plus imaginaires que réels, nous voudrions bien pouvoir renouer la chaîne de prospérité que nous avons si inconsidérément rompue de nos propres mains, mais tous nos efforts sont vains.

Une belle occasion de renouer cette chaîne s'est présentée en 1862; mais on l'a laissée échapper. En 1862, qu'a-t-on fait? On a juste fait le contraire de ce qui avait si pleinement réussi en 1852.

Tandis qu'en 1852, par l'augmentation toute gracieuse de la durée des concessions de chemins de fer, on avait enrichi les actionnaires, en 1862, par l'unification de la rente, on a appauvri les rentiers.

Oui, il fallait unifier la rente; oui, il fallait rayer de notre cote le 4 1/2 pour 100, afin de n'y plus laisser subsister que le 3 pour 100; mais il fallait que cette conversion fût bienfaisante; il fallait que, loin d'imposer des sacrifices aux rentiers

convertis, elle leur profitât, et elle leur eût certainement profité si, à tout titulaire de 4 francs 50 centimes de rente 4 1/2 pour 100, le Trésor eût donné 4 francs 50 centimes de rente 3 pour 100, sans aucune soulte.

En 1862, ce qui importait, ce n'était pas de faire un bénéfice de 100 millions sur les rentiers; c'était de rendre à la prospérité son essor, c'était de rendre au crédit son élasticité et sa puissance.

C'est ce qui aurait infailliblement eu lieu si 1862 fût resté fidèle aux traditions de 1852, traditions consacrées par l'immensité du succès.

La conversion de 1862 a été un coup funeste dont la Bourse de Paris se ressent encore et se ressentira longtemps.

Elle languit... elle croupit... C'était un fleuve, ce n'est plus qu'un marais. Comment ne croupirait-elle pas? Il n'y a plus d'affaires nouvelles qui impriment à son cours aucune rapidité. Et quelles affaires nouvelles seraient possibles, quand pour tirer de 12 à 15 pour 100 de son argent, il suffit de le prêter à la Turquie, à la Tunisie? Quelles affaires nouvelles pourraient lutter d'attrait contre l'attrait de toutes ces loteries d'État, à peine déguisées sous le nom d'emprunt? N'est-ce pas l'anéantissement du crédit que tous ces emprunts contractés à des taux exorbitants? Et encore quel usage est-il fait de ces emprunts?

Si l'on s'imagine que ce sera avec des emprunts contractés par l'étranger, que ce sera avec des emprunts contractés par l'Autriche, l'Égypte, l'Italie, le Mexique, la Tunisie, la Turquie, que la Bourse de Paris redeviendra le grand marché qu'elle fut de 1852 à 1856, on se trompe étrangement.

Ces emprunts funestes condamnent à l'impuissance et presque à l'inutilité nos grands établissements financiers, inaugurés par le Crédit mobilier. Que peuvent-ils concevoir, que peuvent-ils entreprendre pour lutter contre du 5 pour 100 turc à 38 francs, produisant 14 pour 100?

Encore, si ces emprunts ne faisaient que condamner à l'impuissance et à l'inutilité nos grands établissements financiers! mais ils les détournent de leur voie, ils les font dérailler.

Que d'autres que nous disent : « *L'argent est abondant!* » nous dirons, nous, qu'il est défiant, nous dirons qu'il est ex-

pectant, nous dirons qu'il est désœuvré, nous dirons qu'il fait grève.

Qu'attend-il?

Nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est ce que nous voyons.

Or ce que nous voyons, c'est le marasme financier.

Quoi qu'en pensent et quoi qu'en puissent dire les fabricants et les colporteurs de nouvelles politiques, ce marasme persistera aussi longtemps que persistera la paix armée, qui n'est et ne saurait être que la guerre expectante, laquelle n'est elle-même que le drainage de l'épargne féconde sous la forme d'emprunts stériles employés à entretenir des armées qui ne conquièrent rien, à rayer des canons que d'autres canons encore *plus parfaits* ne tardent pas à faire réformer, enfin, à cuirasser des vaisseaux se rouillant et pourrissant dans leur immobilité et dans leur inutilité.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée! Lorsque nous déplorons le marasme financier auquel la Bourse est en proie, est-ce à dire que nous attachons de l'importance aux *paris* qui se traduisent à chaque liquidation par le payement des différences, moins les courtages prélevés par MM. les privilégiés qui prennent le nom d'agents de change, et qui donnent ce singulier spectacle de fonctions publiques émanant du gouvernement et mises en société? Non. Jamais nous n'avons confondu, jamais nous ne confondrons le jeu, qui est une force perdue, avec le crédit, qui est une force utilisée.

IV

Qu'importe à une nation que les actions de la Société de Crédit mobilier, par exemple, montent à 1,800 francs pour descendre à 600 francs, remonter à 1,400 francs et redescendre à 475 francs?

Qu'importe à une nation que toute autre valeur monte ou baisse du jour au lendemain dans des proportions insensées?

Est-ce que ces hausses ou ces baisses ne sont pas toujours le résultat des manœuvres les moins avouables?

Est-ce que ces hausses ou ces baisses n'ont pas toujours pour levier les espérances exagérées qu'on entretient adroitement, ou les craintes non moins exagérées qu'on propage perfidement?

Est-ce qu'elles peuvent enrichir les uns sans ruiner les autres?

Que produisent, que peuvent produire les capitaux qui flottent, parce que les joueurs les destinent au payement des *différences* que peut-être ils perdront?

Que produisent, que peuvent produire les 60 millions annuellement payés aux agents de change pour prix non d'un service rendu, mais d'une intervention funeste?

Que produisent, que peuvent produire les centaines de millions remués chaque mois par des acheteurs qui ne veulent pas acheter ou des vendeurs qui ne veulent pas vendre?

Quoi! il serait nuisible, il serait dangereux de laisser quelques désœuvrés gagner ou perdre des centaines de francs autour d'un tapis vert dans une maison de jeu, et il serait utile, il serait nécessaire de laisser des masses d'hommes exposer chaque jour des enjeux qui se chiffrent par des millions, sur l'immense tapis vert du parallélogramme qui touche par une extrémité à la rue Vivienne et par l'autre à la rue Notre-Dame-des-Victoires!

Est-ce que ces millions, qui passent simplement d'une main dans l'autre sans laisser d'autre trace que la misère ou le déshonneur pour les uns, et pour les autres une richesse mal acquise, ont servi à quoi que ce soit?

Si les joueurs concourent au bien-être général lorsqu'ils tiennent en main des cartes qu'on appelle des Orléans, des Lyon, des Mobilier, etc., etc., pourquoi ne concourraient-ils pas au bien-être général lorsqu'ils tiennent en main des cartes qu'on appelle des rois de trèfle, des dames de cœur ou des valets de pique?

Qu'on ne l'oublie pas! toute hausse ou toute baisse d'une valeur, qui n'est pas le résultat d'une augmentation ou d'une diminution dans le revenu de cette valeur, ou d'une augmentation ou d'une diminution dans le taux général de l'intérêt, est une hausse ou une baisse factice. Elle ne dure pas, elle ne dure qu'un instant. Déterminée par des achats qui rapidement

doivent être suivis de ventes, ou par des ventes qui rapidement doivent être suivies d'achats, le mouvement inverse à celui qui a été produit ne se fait jamais attendre. L'oscillation est d'autant plus grande que l'impulsion première a été plus énergique. Hausse excessive et baisse excessive sont les deux extrêmes inévitables qui résultent des jeux de Bourse.

Que l'on ne confonde pas la spéculation et le jeu?

La récolte est mauvaise. Acheter du blé à Odessa, l'amener en France, le débarquer à Marseille, le diriger sur Lyon ou sur Paris, approvisionner le marché, enrayer la hausse, rassurer le consommateur : c'est la spéculation.

Acheter des Orléans qu'on ne peut pas lever, ou vendre des Lyon qu'on ne peut pas livrer, les acheter ou les vendre dans l'unique but de liquider l'opération commencée, l'acheteur par une vente, le vendeur par un achat, et de récolter ou de payer une *différence*, sans qu'il y ait eu autre chose entre l'acheteur et le vendeur qu'un pari, qui aurait tout aussi bien pu être fait sur la pluie ou le beau temps, c'est le jeu.

Qu'a produit, qu'a pu produire une pareille opération fictive, absolument fictive? Est-ce qu'elle a changé les faits? Est-ce qu'elle a exercé une action quelconque sur la réalité? Est-ce que le marché des Orléans se trouve déchargé du moindre poids par un achat qui n'enlève aucun titre? Est-ce que le marché des Lyon se trouve mieux approvisionné par une vente qui ne déplace pas une seule action? Qu'a-t-on fait momentanément, accidentellement en achetant des titres qu'on ne voulait pas acheter, ou en vendant des titres qu'on ne voulait pas vendre? On a faussé, pour un temps plus ou moins long, les cours des valeurs qu'il importait aux acheteurs et aux vendeurs sérieux de ne pas voir fausser.

Faut-il empêcher le jeu?

C'était la question que Mirabeau se posait en ces termes :

« Faut-il poursuivre tout agiotage et sévir contre les conventions libres? Non; pas même quand ces conventions sont nuisibles aux contractants, et leur liberté est plus importante encore que les richesses; mais il faut appeler les lumières, les livres, la liberté de la presse, seul remède infaillible de ces funestes maux. Il ne faut pas de punition lé-

gale contre ceux qui s'abandonneront à la funeste passion du jeu : il faut seulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'est jamais bravée, celle du mépris universel. »

Nous sommes de l'avis de Mirabeau. Partisan de la liberté, nous disons :

Que les joueurs soient libres de jouer!

Que le marché soit libre, pleinement libre, sans distinction arbitraire entre ce qu'on appelle le marché au comptant et ce qu'on nomme le marché à terme!

Que chacun puisse acheter à terme ce qu'il voudra acheter à terme, et vendre au comptant ce qu'il voudra vendre au comptant!

Que les agents de change, ainsi que tous les intermédiaires officiels et privilégiés, disparaissent, s'ils ne sont pas les plus capables et les plus actifs!

Que les sociétés de capitaux puissent librement se former, sans autre obligation que la publication de leurs statuts!

Que toutes les entraves qui empêchent les intérêts opposés de se manifester et d'entrer en lutte soient supprimées!

Qu'il n'y ait pas de ces Compagnies anonymes, sans respon sabilité, ni personnelle ni réelle, abusant du contrôle apparent du gouvernement pour élever l'impunité à la plus haute puissance!

Que tous les journaux, spéciaux ou non, soient délivrés des charges qui les empêchent de prendre leur essor et de se multiplier assez pour qu'il devienne impossible à l'agiotage de s'en faire des instruments à la fois dociles et trompeurs!

La prospérité pour un peuple ne découle jamais du jeu; elle découle toujours du travail.

Résumons-nous.

La Bourse doit être à la fois un marché des valeurs mobilières et un hôtel des monnaies :

Un marché au comptant et à terme de toutes les valeurs mobilières créées, offertes ou demandées;

Un hôtel des valeurs mobilières à émettre à l'instar de ce qu'on nomme l'hôtel des monnaies.

Que serait un hôtel des monnaies où l'on ne porterait plus

ni lingots d'or ni lingots d'argent à monnayer? Quel triste spectacle ne présenterait-il pas aux regards?

Eh bien! ce spectacle est celui que présente la Bourse de Paris, sans affaires nouvelles qui rendent au crédit l'essor qu'il a perdu, ainsi que l'attestent les 500 millions qui moisissent dans les caves de la Banque de France, malgré la réduction de son escompte à 3 1/2 pour 100. La Banque de France le réduirait à 1 pour 100 qu'elle ne ranimerait pas la Bourse de Paris.

1866

DIEU

« Dieu seul peut savoir si la crise actuelle que traverse l'Allemagne sera tranchée par la guerre ou trouvera sa solution dans des moyens pacifiques. »

P. LIMAYRAC. *Constitutionnel*, 31 mars.

1er avril 1866.

S'il y a une liberté dont abusent impunément les hommes qui sont ou qui passent pour les plus pieux, assurément c'est de celle qui fait intervenir dans tous les différends politiques ce nom : DIEU !

Nous avons encore présentes à la mémoire les prières que, en 1859, l'archevêque de Paris adressait à Dieu et ordonnait pour le triomphe des armes françaises, ce qui était souhaiter que les Autrichiens fussent massacrés ; et les mêmes prières que, dans cette même année 1859, l'archevêque de Vienne adressait également à Dieu et ordonnait aussi pour le triomphe des armes autrichiennes, ce qui était souhaiter que les Français fussent exterminés.

De la victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, victoire qui a fini par coûter au pape la plus grande partie de ses États, doit-on conclure que le Dieu invoqué en ces deux sens contraires s'est prononcé en faveur de la cause que soutenaient les Français, cette cause étant l'unité de l'Italie et tout au moins l'ébranlement du pouvoir pontifical ?

Disons-le ! nous ne connaissons pas de sacrilége plus grand que celui qui fait intervenir sans cesse, à tout bout de champ,

à tout bout d'article, à tout bout de discours, à tort et à travers, la « Providence divine » dans les choses humaines.

Ce sacrilége blesse la raison autant que la foi.

Impossible logiquement d'admettre l'ingérence d'un Dieu tout-puissant dans les affaires des peuples et des hommes sans détruire le libre arbitre, sans nier la prévoyance humaine et sans proclamer l'ordre parfait!

Cet ordre parfait existe-t-il?

Si cet ordre parfait n'existe pas, son absence est la preuve que la responsabilité de tous les excès qui se commettent sur le globe appartient tout entière aux hommes et doit retomber exclusivement sur eux.

Soutenir le contraire est inconséquence et impiété.

Si la guerre, qui paraît inévitable et imminente, éclate entre l'Autriche et la Prusse, n'en déplaise à M. Paulin Limayrac et au *Constitutionnel*, non ce ne sera pas à Dieu qu'il sera juste de s'en prendre; ce sera à la convoitise du roi Guillaume, entraîné, fasciné, aveuglé par son premier ministre le comte de Bismark-Schœnhausen, celui-ci n'ayant qu'une pensée : être le Cavour de la Prusse!

Oui, c'est là le rêve qui toutes les nuits assiége le sommeil du président du conseil, ministre des affaires étrangères à Berlin. Il a devant les yeux la Prusse s'agrandissant comme s'est agrandie l'Italie! Il a devant les yeux la Prusse cessant de s'appeler la Prusse et s'appelant l'Allemagne, comme bientôt les États-Unis se nommeront l'Amérique! Ce qu'il imagine, ce qu'il brûle de réaliser, c'est la prussification de l'Allemagne, c'est son unification! Le Piémont est l'aiguillon qui lui fait saigner le flanc et écumer la bouche. Il sait que l'unification de l'Italie a coûté au Piémont Nice et la Savoie : cela ne l'arrête pas. S'il le faut pour que l'unification de l'Allemagne s'accomplisse, la Prusse se résignera au même sacrifice, sans plus d'égards aux protestations qui pourront s'élever; ce sacrifice dût-il comprendre la rive gauche du Rhin tout entière! Le jour où la France a annexé à ses quatre-vingt-six départements trois départements nouveaux, le département des Alpes-Maritimes, le département de la Savoie et le département de la Haute-Savoie, ce jour-là, la France a ouvert une parenthèse qui ne sera fermée que le jour où elle aura acquis la frontière du Rhin. C'est ce qu'il n'était pas besoin d'être un

homme de génie pour comprendre, et c'est ce que M. de Bismark a compris. Aussi ne se borne-t-il pas à faire entrer dans ses comptes la neutralité sympathique de la France; il ne doute pas que le flot des événements, aussitôt qu'aura été rompue la digue qui les retient encore, ne jette logiquement et forcément la France du côté de la Prusse et de l'Italie, unies contre l'Autriche.

Mais c'est précisément parce que le jeu que joue M. le comte de Bismark est trop clair, que vraisemblablement il ne réussira pas dans ses desseins, empruntés à la politique du comte de Cavour.

L'Autriche, qui connaît les desseins de M. de Bismark; l'Autriche, qui sait par expérience ce que lui a coûté la guerre de 1859; l'Autriche, qui prévoit ce que lui coûterait, si elle éclatait, la guerre de 1866, l'Autriche ne fournira à la Prusse aucun prétexte d'agression.

La Prusse passera-t-elle outre?

Raisonnablement, cela n'est pas présumable : car si la Prusse attaquait ainsi l'Autriche, celle-ci aurait avec elle, à côté d'elle, derrière elle, la plus grande partie des États qui composent la Confédération germanique. L'Autriche les aurait d'autant plus certainement qu'elle serait plus probablement menacée de perdre la Vénétie et le fameux Quadrilatère, dont la conservation, confiée à l'armée autrichienne, est considérée par la Diète et par le baron Von der Pfordten comme absolument nécessaire à la sûreté du Tyrol et à la sécurité de l'Allemagne.

Telles sont nos raisons pour refuser de croire à une guerre qui ne tarderait pas à cesser d'être locale et à devenir générale.

Ces raisons, elles ne sont empruntées ni à Dieu, ni à la Providence divine; elles sont tout simplement tirées de la logique et de la prévoyance humaine.

L'avenir, un avenir prochain, nous montrera si elles étaient fondées; mais si nos prévisions étaient trompées, il faudrait en accuser notre défaut de sagacité : il ne faudrait pas en accuser Dieu.

1866

LA GUERRE

3 avril 1866.

— Ainsi vous persistez à ne pas croire à la guerre?
— Oui.
— Moi, j'y crois plus que jamais.
— Où puisez-vous cette conviction?
— Dans tout ce que je recueille, dans tout ce que je vois, dans tout ce j'entends, dans tout ce que je lis. Comment n'y croirais-je pas, lorsque je sais que le prince Napoléon n'est parti pour Florence qu'après avoir vu l'empereur très-longuement et très-souvent? Lorsque je sais, à n'en plus douter, que le traité d'alliance entre l'Italie et la Prusse est signé? Lorsque je sais de quels sentiments est animé notre ancien ministre à Turin, actuellement ambassadeur à Berlin, M. Benedetti? Lorsque je sais que le gouvernement prussien a décidé la mobilisation de ses troupes? Lorsque je sais que des ordres d'achats de mulets et de chevaux sont donnés? Lorsque je sais que les caisses du Trésor italien ne tarderont pas à être vides, sans possibilité désormais de se remplir, si l'Italie ne fait pas un suprême effort pour sortir de l'état de consomption militaire qui l'épuise depuis cinq ans? Lorsque je sais, enfin, quelles défiances égales la liberté inspire à Berlin et à Paris? Convenez-en! à moins d'être sourd et aveugle, comment le doute serait-il encore possible?... Que répondez-vous à cela? Que pouvez-vous répondre?

— Je réponds que vous lisez les journaux et que vous interrogez les hommes, ce qui est presque toujours le moyen le plus sûr de ne pas connaître la vérité.

— Et vous, que faites-vous donc?

— Moi, je lis les traités et je les interroge.

— Qu'est-ce que les traités empêchent? Qu'est-ce qu'ils ont jamais empêché?

— Ils n'empêchent rien, mais ils compliquent tout. Or il y a des complications qu'on n'affronte pas inconsidérément, parce qu'il se pourrait qu'on ne les bravât pas impunément.

— La politique est un jeu; que deviendrait-elle si les hommes d'État qui la personnifient ne donnaient jamais rien au hasard?

— Elle serait ce qu'elle doit être : une science.

— Ah! je vous reconnais... toujours le même esprit faux!

— C'est là ce qu'on pense, c'est là ce qu'on dit de ceux qui ne pensent pas et qui ne disent pas comme vous.

— Vous éludez!

— Je n'élude pas.

— Alors définissez donc sur quoi se fonde votre conviction pour persister à considérer comme improbable une guerre imminente, une guerre inévitable, une guerre dont quatre-vingt-dix-neuf personnes sur cent ne doutent plus à Paris, à Vienne, à Berlin, à Florence, à Francfort, même à Londres et à Saint-Pétersbourg?

— Ma conviction se fonde sur l'impossibilité manifeste où se trouveraient ceux qui auraient déchaîné cette guerre sans drapeau, cette guerre sans principe, cette guerre sans capitaine, cette guerre sans frein, de la limiter, de la circonscrire, de l'arrêter. Ma conviction se fonde sur l'absence absolue de tout motif suffisant, de tout prétexte plausible de rupture à main armée entre la Prusse et l'Autriche. Ma conviction se fonde sur l'ignorance complète où l'on serait de la conduite que tiendraient l'Angleterre et la Russie, dans les deux hypothèses opposées, dans l'hypothèse où ce seraient la Prusse et l'Italie qui battraient l'Autriche, et dans l'hypothèse où ce seraient l'Autriche et la Confédération germanique qui battraient la Prusse et l'Italie.

Je commence par l'examen de la première de ces deux hypothèses : je suppose l'Autriche vaincue et son faisceau

rompu ; plus sa défaite aurait été complète et plus les difficultés qui naîtraient de la victoire seraient inextricables : car la part que s'attribuerait la France devrait être et serait certainement proportionnelle à celle que se tailleraient dans la carte d'Europe la Prusse et l'Italie. Si la France permettait à la Prusse de prussifier l'Allemagne et de l'unifier, comme elle a permis au Piémont de piémontiser l'Italie et de l'unifier, assurément ce ne serait qu'à la condition d'un agrandissement territorial équivalent qui arracherait du grand livre de l'histoire la page de Waterloo. Cet agrandissement, si légitime qu'il fût, l'Angleterre et la Russie ne s'uniraient-elles pas de nouveau pour l'empêcher; particulièrement la Russie, qui a une revanche à prendre, la revanche de 1854, et une rancune à satisfaire, la rancune de 1863? Autrement il serait incompréhensible que la France, qui, en 1853, s'est armée au nom de l'équilibre européen et du respect des traités contre les convoitises de la Russie, tînt en 1866 une autre conduite et ne s'armât pas également au nom de l'équilibre européen et du respect des traités contre les convoitises de la Prusse. Il faut s'y attendre! aussitôt que deux boulets auraient été glorieusement échangés — cela s'appelle *glorieusement!* — entre l'Autriche et la Prusse, il n'y aurait plus de digue, il n'y aurait plus de frein en Europe aux suppositions, aux conjectures, aux interprétations, aux inquiétudes, aux défiances, aux espérances, aux ambitions, aux cupidités, aux rivalités, aux trahisons, aux colères, aux vengeances se faisant jour de toutes parts. Toutes les questions surgiraient et déborderaient; celle du port d'Anvers ne serait pas la dernière à se poser, à s'agiter, à s'envenimer dans la patrie des *meetings* et dans les colonnes de tous les journaux anglais. Et la question du Mexique? et la question de l'Algérie? Que pensez-vous de ces deux poids à porter, car il y aurait lieu de prévoir que l'Europe ne tarderait pas à se partager en deux camps : dans l'un la France, l'Italie, la Prusse et la Suède; dans l'autre l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Confédération germanique et la Russie?

Je passe à la seconde hypothèse : je suppose l'Autriche victorieuse de la Prusse et de l'Italie, avant que la France neutre, avant que la France expectante ait pris la résolution de sortir de sa neutralité et de se jeter dans la lutte. Si la Prusse et l'Italie avaient pris l'offensive contre l'Autriche, a

quel titre la France interviendrait-elle tardivement pour empêcher l'Autriche de défaire en Italie l'œuvre du Piémont, l'œuvre du comte de Cavour, cette œuvre si enviée par le comte de Bismark? La victoire de l'Autriche ne serait-elle pas indirectement un échec et un affaiblissement pour la France? Aussi mon avis est-il que si la guerre éclatait entre la Prusse et l'Autriche, la Prusse ayant l'Italie pour alliée, et l'Autriche ayant la Confédération germanique pour auxiliaire, il n'y aurait pas à balancer entre la gangrène et l'amputation. Le mieux serait d'en finir le plus vite possible. Le plus sage serait donc de prendre résolument son parti sans retard, sans hésitation. La politique territoriale, la politique des frontières naturelles, la politique de la guerre et de la gloire l'emportant encore une fois sur la politique économique, sur la politique du libre échange, sur la politique de la paix et de la liberté, il est clair comme le jour que l'intérêt de la France serait de se mettre immédiatement du côté de la Prusse et de l'Italie, et de conclure avec ces deux puissances une convention qui ne tarderait pas à être désignée sous ce titre : LA TRIPLE ALLIANCE. Cela est clair; mais cela est-il simple?

— Simple ! En quoi donc cela ne le serait-il pas?

— Je vais vous l'expliquer et vous le démontrer. Je vous ai dit que la guerre qui vous paraît, à vous, imminente, inévitable et peut-être même désirable, serait une guerre sans drapeau, une guerre sans principe, une guerre sans capitaine, une guerre sans frein; ce que je vous ai dit, je le répète. Oui, ce serait une guerre sans drapeau; quel drapeau aurait-elle? Sur leur drapeau commun que mettraient la Prusse et l'Italie? Italie signifie : *Affranchissement des nationalités, délivrance de la Vénétie*. Prusse signifie : *Destruction des nationalités, incorporation des duchés, asservissement de l'Allemagne*... Oui, ce serait une guerre sans principe, car il n'y aurait pour la France aucune garantie que le suffrage universel lui donnât les provinces rhénanes, ainsi qu'il lui a donné Nice et la Savoie, et cette fois l'intérêt de la France serait si fortement engagé, qu'il ne lui permettrait pas de se mettre à la merci d'un vote. Il faudrait donc que le principe s'effaçât sous l'intérêt... Oui, ce serait une guerre sans capitaine, car ni l'empereur François-Joseph I[er] ni le roi Frédéric-Guillaume I[er] n'ont encore donné la preuve par la victoire qu'ils soient de grands capitaines. Le

roi Victor-Emmanuel a montré de quel courage il était doué; mais si grand qu'il soit, il y a des batailles où le courage ne suffit pas, où sans le génie elles ne sont que des tueries sans gloire et sans dénoûment... Oui, ce serait une guerre sans frein, car si les États dont la Prusse et la France auraient fait leur proie se débattaient dans les serres de leurs vautours, que ferait la France, que ferait la Prusse pour imposer silence à ces cris et dompter ces résistances? Contrainte par la force des choses et de la situation, la France se résignerait-elle à faire sur les bords du Rhin ce qu'elle a trouvé odieux et barbare que fît la Russie sur les bords de la Vistule?

S'il en était ainsi, la France ne perdrait-elle pas moralement et en élévation plus qu'elle n'aurait gagné territorialement et en étendue?

Comme il est impossible que toutes ces considérations, à peine effleurées dans cet entretien, ne soient pas approfondies dans les conseils où se débattra la question de la paix et de la guerre; comme il est impossible que l'Italie se soit alliée à la Prusse sans avoir réservé l'assentiment de la France; comme il est impossible que la France, qui a proclamé devant l'Europe le respect des nationalités et le droit des peuples, abandonne ce droit et ce principe, je persiste dans ma conviction et dans ma conclusion. Non, il n'y aura pas de guerre, car pour l'empêcher, il suffira que la Prusse donne un successeur au comte de Bismark.

1866

LA CIRCULAIRE DE LA PRUSSE

4 avril 1866.

Ce que l'on conçoit clairement s'énonce clairement. Si ce précepte est aussi vrai en matière de diplomatie qu'en matière de grammaire, que faut-il penser de la circulaire de Son Excellence M. le comte de Bismark?

Impossible d'en imaginer une qui soit plus confuse et plus diffuse.

Que veut-il? que demande-t-il?... Le sait-il?

S'il le sait, pourquoi ne le dit-il pas franchement? Pourquoi semble-t-il avoir honte et peur de le dire?

Les deux reproches qu'il adresse à l'Autriche, reproches qu'il noie dans un océan de phrases amères et troubles, sont ceux-ci :

Premièrement, il l'accuse « de tendre à livrer de fait, au prince d'Augustenbourg, sans le consentement de la Prusse, le Holstein, qui appartient à sa Majesté le roi de Prusse *en commun* avec Sa Majesté l'empereur d'Autriche. »

Deuxièmement, il l'accuse « d'avoir dirigé des troupes nombreuses avec de l'artillerie et d'autre matériel de guerre des provinces orientales et méridionnales autrichiennes vers le nord et l'ouest de la frontière prussienne. »

Il ne suffit pas que ces deux articulations paraissent précises pour qu'elles le soient effectivement.

Il ne suffit pas d'invoquer la convention de Gastein. Il

faudrait citer les articles qui obligent l'Autriche à tenir dans le Holstein, si elle la trouve excessive et odieuse, la même conduite oppressive que celle que la Prusse tient dans le Sleswig et le Lauenbourg.

Il ne suffit pas d'affirmer que l'Autriche arme, lorsque l'Autriche affirme, au contraire, qu'elle désarme, à moins que ce ne soit pour acquérir le droit de lui dire : « Vous m'avez donné un démenti; un démenti est une offense; toute offense ne peut se réparer que l'épée à la main : je tire mon épée, tirez la vôtre et battons-nous ! »

Nous avons sous les yeux :

Le traité de paix de Vienne, signé le 30 octobre 1864, entre le Danemark, la Prusse et l'Autriche;

Le texte de la convention conclue le 14 août 1865 à Gastein, entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour régler l'exercice et le partage des droits acquis en commun sur les duchés de l'Elbe;

La déclaration faite par les représentants d'Autriche et de Prusse à la Diète, le 24 août 1865, en lui communiquant ladite convention de Gastein.

Que dit l'article 3 du traité de Vienne?

Il dit :

« ART. 3. Sa Majesté le roi de Danemark renonce à tous ses droits sur les duchés de Sleswig, Holstein et Lauenbourg, en faveur de Leurs Majestés le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, en s'engageant à reconnaître les dispositions que Leursdites Majestés prendront à l'égard de ces duchés. »

Que dit la convention de Gastein?

Elle dit :

« ART. 1er. L'exercice des droits acquis en commun par les hautes parties contractantes, en vertu de l'article 3 du traité du 30 octobre 1864, passera, sans préjudice de la persistance de ces droits des deux puissances à la totalité des deux duchés, pour le duché de Holstein, à Sa Majesté l'empereur d'Autriche; pour le duché de Sleswig, à Sa Majesté le roi de Prusse.

» ART. 2. Les deux contractants ont la volonté de proposer à la Diète fédérale la création d'une flotte allemande et d'assigner à celle-ci le port de Kiel comme port fédéral; les vaisseaux de guerre de ce port

feront usage de ce port; le commandement et la police y seront exercés par la Prusse. La Prusse est autorisée à construire les fortifications nécessaires à la défense vis-à-vis de la passe de Friedrichsort et d'installer sur la rive holsteinoise de la baie les établissements maritimes appropriés aux nécessités du port de guerre. Ces fortifications et ces établissements seront également soumis au commandement de la Prusse; les troupes de marine et les équipages prussiens nécessaires à leur occupation et à leur surveillance peuvent êtres logés à Kiel et dans les environs.

» ART. 3. Les hautes parties contractantes proposeront, à Francfort, d'ériger Rendsbourg en forteresse fédérale allemande. Jusqu'au règlement par voie fédérale de ce qui concerne la garnison de cette forteresse, cette garnison se composera de troupes impériales autrichiennes et de troupes royales prussiennes, dont le commandement alternera le 1er juillet de chaque année.

» ART. 4. Pendant la durée du partage stipulé dans l'article 1er de la présente convention, le gouvernement royal de Prusse gardera deux routes militaires à travers le Holstein : l'une de Lubeck à Kiel, l'autre de Hambourg à Rendsbourg. Les dispositions spéciales relatives aux étapes, de même qu'au transport et à l'entretien des troupes, seront réglées le plus tôt possible au moyen d'nne convention particulière. Jusqu'à ce que cela soit fait, les dispositions existantes pour les routes d'étapes prussiennes à travers le Hanovre resteront en vigueur.

» ART. 5. Le gouvernement royal de Prusse conserve à sa disposition un fil télégraphique pour relier Kiel à Rendsbourg, et le droit de faire circuler sur les deux routes, à travers le duché de Holstein, des voitures de poste prussiennes avec ses propres employés. En tant que l'établissement d'un chemin de fer direct de Lubeck par Kiel jusqu'à la frontière du Sleswig n'est pas encore assuré, la concession en sera accordée à la demande de la Prusse, pour le territoire du Holstein, aux conditions d'usage, sans que la Prusse en puisse inférer, quant au chemin de fer, aucun titre à des droits de souveraineté.

» ART. 6. C'est l'intention commune des hautes parties contractantes que les duchés accèdent au Zollverein. Jusqu'à leur entrée dans l'union douanière allemande, ou bien jusqu'à ce qu'il sorte des arrangements ultérieurs, le système des douanes qui a régi jusqu'ici les deux duchés continuera d'exister, avec partage égal des revenus. Dans le cas où le gouvernement royal de Prusse jugerait opportun d'ouvrir, pendant la durée même du partage stipulé à l'article 1er de la présente convention, des négociations relatives à l'accession des duchés au Zollverein, Sa Majesté l'empereur d'Autriche est prêt à déléguer un plénipotentiaire représentant le duché de Holstein pour prendre part à ces négociations.

» ART. 7. La Prusse a le droit de conduire à travers le territoire du

Holstein le canal de la mer du Nord à la Baltique, d'après les études techniques dirigées par le gouvernement royal. Dans ce cas, la Prusse aura le droit de déterminer la direction et les dimensions du canal, d'acquérir par voie d'expropriation et en indemnisant de leur valeur les terrains nécessaires à l'établissement du canal, d'en diriger les travaux, d'exercer la surveillance du canal et de son entretien, ainsi que le droit d'approuver toutes les prescriptions réglementaires qui le concerneront.

» Il ne pourra être prélevé sur tout le développement du canal des droits de transit ou des taxes par navire et par chargement, sauf le droit de navigation dans le canal, que la Prusse devra fixer à un taux uniforme pour les navires de toutes les nations.

» ART. 8. La présente convention ne modifie en rien les stipulations du traité de Vienne du 30 octobre 1864 en ce qui concerne les prestations financières imposées aux duchés, tant à l'égard du Danemark qu'à l'égard de l'Autriche et de la Prusse. Cependant le duché de Lauenbourg sera exonéré de toute part contributive des frais de la guerre. La répartition de ces prestations entre les duchés de Holstein et de Sleswig s'effectuera d'une manière proportionnelle à leur population.

» ART. 9. Sa Majesté l'empereur d'Autriche abandonne à Sa Majesté le roi de Prusse les droits acquis sur le duché de Lauenbourg, en vertu du traité de paix de Vienne déjà mentionné; en retour, le gouvernement royal de Prusse s'engage à verser au gouvernement impérial autrichien la somme de 2 millions 500,000 rixdalers de Danemark, payables à Berlin, en espèces sonnantes d'argent de Prusse, quatre semaines après la ratification de la présente convention par Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

» ART. 10. L'exécution du partage stipulé ci-dessus du *condominium* commencera le plus tôt possible après la ratification de cette convention par Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, et sera terminée au plus tard le 15 septembre. Aussitôt après l'évacuation du Holstein par les troupes royales de Prusse, du Sleswig par les troupes impériales d'Autriche, le commandement supérieur commun qui a existé jusqu'à présent sera dissous au plus tard le 15 septembre.

» ART. 11. La présente convention sera ratifiée au moyen de l'échange de déclarations écrites à la prochaine entrevue de Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

» En foi de quoi les deux plénipotentiaires dénommés ont apposé leurs signatures et leur sceau à cette convention en double exemplaire.

» Ainsi fait et passé à Gastein, le 14 août 1865.

» (L. S.) *Signé* : COMTE BLOOME.

» (L. S.) *Signé* : DE BISMARK. »

Nous avons cité textuellement et dans toute son étendue la convention de Gastein, afin de bien prouver que, fût-il vrai que l'Autriche « *tend à livrer de fait le Holstein au prince d'Augustenbourg* », cette tendance ne constituerait de sa part ni une dérogation ni une violation de la convention invoquée.

L'Autriche userait de son droit, sans l'excéder, puisque l'indivision, puisque le *condominium* a cessé pour faire place au partage.

Reste maintenant à examiner la question des prétendus armements de l'Autriche. Ces armements, que l'Autriche prétend n'avoir pas faits, existassent-ils en réalité, sur quoi la Prusse se fonderait-elle pour les trouver excessifs et menaçants? Est-ce que le différend entre l'Autriche et l'Italie est vidé? Est-ce que l'Italie, — nation qui compte maintenant vingt-deux millions d'habitants et qui possède une armée de deux cent trente-cinq mille hommes, — est-ce que l'Italie a renoncé à la résolution de délivrer la Vénétie et de raser le Quadrilatère autrichien?

Un journal prussien, la *Gazette de Cologne*, publie le relevé comparatif des forces militaires de la Prusse et de l'Autriche.

De ce relevé, il résulte que l'armée autrichienne se compose de six cent dix-neuf mille hommes, et que l'armée prussienne, y compris le premier ban de la landwher, se compose de six cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze hommes.

Avec une pareille armée, aussi bien dressée qu'elle l'est aux exercices du polygone, ayant des fusils d'une qualité supérieure aux fusils de toutes les autres armées d'Europe, la France comprise, de bonne foi, est-ce que la Prusse ne peut pas dormir tranquillement sur les affûts de ses canons d'acier rayé?

Ce n'est donc pas pour énoncer sa pensée, mais pour la cacher, que M. de Bismark a écrit la circulaire-dépêche du 24 mars 1866 adressée à ses agents.

Nous le savons à n'en pouvoir douter, ce que veut M. de Bismark, ce n'est pas seulement la jonction dans ses mains du Holstein au Sleswig et au Lauenbourg; il a de plus hautes visées, et ces visées nous les avons fait connaître. Il trouve que la Prusse est mal conformée topographiquement et diplomatiquement, il veut la redresser! Il la trouve trop petite, il

veut la grandir ! L'Autriche a trente-cinq millions d'habitants, tandis que la Prusse n'en a pas vingt millions... deux millions de moins que le Piémont devenu l'Italie ! L'inégalité entre ces deux chiffres : d'une part, trente-cinq millions d'Autrichiens, et, d'autre part, dix-neuf millions trois cent mille Prussiens, cette inégalité exaspère le président du conseil, ministre des affaires étrangères de Prusse ; elle le met hors de lui, elle lui donne la fièvre, elle lui donne le délire. L'ombre de Cavour est nuit et jour devant ses yeux effarés. Elle le poursuit.

Voulant ce que veut le comte de Bismark, comment aurait-il pu le dire dans une circulaire qui est adressée à ses agents diplomatiques auprès des cours allemandes? Comment aurait-il pu dire à ceux des États de la Confédération germanique dont il convoite l'incorporation : Je veux vous prussifier ! Par l'impossibilité de leur faire cet aveu sans l'entourer d'artifice s'expliquent naturellement les obscurités et les contradictions qui font ressembler la circulaire prussienne à un nuage épais chargé à foudre et scintillant d'éclairs.

D'une main, l'ogre de Berlin flatte l'Allemagne ; de l'autre, il la menace de la dévorer de force si elle ne se laisse pas dévorer de bonne volonté.

Lisez cette phrase obscure et transparente, lisez cette phrase dont le commencement est démenti par la fin :

« La position de la Prusse, *son caractère allemand et les sentiments allemands de ses princes* lui commandent de chercher avant tout ses garanties dans l'Allemagne même. *C'est sur le terrain de la nationalité allemande et dans une consolidation des liens qui nous unissent aux autres États allemands* que nous pouvons avoir l'espoir de trouver la sûreté de l'indépendance nationale, et que *nous essayerons* toujours en premier lieu. Mais chaque fois que nous nous arrêtons à cette pensée, *nous reconnaissons aussi de nouveau que la Confédération dans sa forme actuelle n'est suffisante ni dans ce but, ni pour la politique active que de grandes crises pourront exiger à chaque instant.* »

Qu'est-ce que cette phrase veut dire, si elle n'est pas la condamnation souveraine de la Confédération germanique, si elle n'est pas la préface de la prussification de l'Allemagne au nom des « *sentiments allemands* » dont sont animés pour elle la Prusse et ses princes?

Que signifient ces mots : « *de grandes crises* » ?

Arrêtez-vous encore à cette autre phrase :

« L'organisation militaire n'est pas réglée d'une manière suffisante pour la sûreté de l'Allemagne. »

Est-ce que l'Allemagne est menacée par l'Autriche? Non. Est-ce que l'Allemagne est menacée par la France? Non. Par qui donc l'Allemagne est-elle menacée si ce n'est uniquement par la Prusse?

De là cet aveu :

« Nous ne pouvons, dans la situation actuelle des choses, conserver la confiance en un secours efficace de la Confédération au cas où nous serions attaqués. »

Aveu suivi de cette question :

« Nous sommes maintenant dans le cas d'adresser à nos confédérés la question de savoir si nous pouvons compter sur cette bonne volonté et dans quelle mesure? »

Question et aveu se contredisent. A quoi bon la question, si la Prusse ne peut compter de la part de ses confédérés sur un *secours efficace?*

La circulaire prussienne suant sang et eau pour allier deux choses qui se repoussent : les sympathies de l'Allemagne et ses défiances, cette circulaire n'est qu'un tissu épais de contradictions grossières.

Mais ces contradictions ne trompent personne.

La prussification de l'Allemagne est contenue tout entière dans cette phrase qui brille comme l'éclair dans l'ombre :

« La position géographique rend identiques l'intérêt de la Prusse et l'intérêt de l'Allemagne; ceci est en notre faveur, comme en faveur de l'Allemagne. Quand nous ne sommes pas sûrs de l'Allemagne, notre position est, à cause même de notre situation géographique, plus menacée que la plupart des autres États européens; mais le sort de la Prusse entraînera le sort de l'Allemagne, et nous ne doutons pas que, si une fois la force de la Prusse était brisée, l'Allemagne ne prendrait plus qu'une part passive à la politique des nations européennes. »

États de la Confédération germanique, prussifiez-vous N'attendez pas que la force fasse de vous ce qu'elle a fait des duchés de l'Elbe, qui n'avaient qu'un désir : appartenir à la Diète et ne relever que d'elle !

Mais la dernière phrase est la meilleure :

« Si la Confédération germanique doit aller au-devant des grandes crises européennes qui peuvent surgir à chaque instant dans sa forme actuelle et avec ses institutions militaires actuelles, il n'est que trop à craindre qu'elle ne succombe à la tâche et qu'elle ne défende pas l'Allemagne du sort de la Pologne. »

Si ce n'est la Prusse, qui donc menace l'Allemagne « *du sort de la Pologne* » ?

Il y a des accusations auxquelles on ne se hasarde pas quand on ne veut point les soutenir ; expliquez-vous, monsieur le comte ! Qui avez-vous entendu dénoncer aux défiances et aux colères de l'Allemagne? Est-ce la Russie? Est-ce la France?

Lorsque des ministres écrivent et publient de telles dépêches, ah ! l'on comprend bien qu'ils redoutent la liberté de la presse et qu'ils ne permettent pas qu'on les discute.

Heureusement, la dépêche est datée de Berlin et cet article est daté de Paris.

1866

LA REPONSE DE L'AUTRICHE

4 avril 1866.

La réponse de l'Autriche à la circulaire de la Prusse ne se sera pas fait attendre, car un télégramme, daté de Francfort le 2 avril, donne le sens de la note remise au comte de Bismark par le comte Karolyi le 31 mars, c'est-à-dire six jours après la circulaire du 24 mars.

Cette note est conçue en ces termes formels :

« Il est parvenu à la connaissance du gouvernement impérial et royal que, pour ne point assumer la responsabilité d'avoir fait naître des craintes relativement à la conservation de la paix, le gouvernement prussien accuse la cour de Vienne d'intentions hostiles, et qu'il a même été jusqu'à insinuer l'éventualité d'une agression armée de l'Autriche contre la Prusse.

» Quoique le peu de fondement de pareilles assertions soit notoire et généralement reconnu en Europe, le gouvernement doit toutefois mettre du prix à protester contre une inculpation en opposition flagrante avec l'évidence des faits. Le soussigné a, en conséquence, été chargé de déclarer catégoriquement au comte de Bismark que rien ne saurait être plus éloigné des intentions de Sa Majesté l'empereur qu'une action offensive dirigée contre la Prusse.

» Non-seulement les sentiments d'amitié, tant pour la personne du roi que pour le royaume de Prusse, dont l'empereur a si souvent donné la preuve par ses actes et ses paroles excluent formellement de pareilles intentions, mais, d'un autre côté, l'empereur n'oublie pas les

devoirs que l'Autriche et la Prusse ont solennellement acceptés en signant le pacte fédéral allemand. Sa Majesté l'empereur est fermement décidé à ne pas se mettre, pour sa part, en contradiction avec les stipulations de l'article 11 de l'acte fédéral, qui interdit aux membres de la Confédération de poursuivre par la force le redressement de leurs griefs.

» Le soussigné, en priant M. le président du conseil de soumettre à son auguste souverain la présente note, est chargé d'ajouter l'expression de son désir de voir le cabinet royal repousser sans ambages et aussi nettement qu'il l'a fait lui-même, au nom de son gouvernement, la suspicion de vouloir violer la paix. En procédant ainsi, il rétablirait cette confiance générale dans le maintien de la paix de l'Allemagne qui n'aurait jamais dû être ébranlée. »

Un autre télégramme, daté de Vienne, 2 avril, confirme les déclarations du comte Karolyi à Berlin.

Quelle va être la situation du comte de Bismark en présence de ces démentis publics si formels? Évidemment, il ne lui reste plus qu'à se battre ou qu'à se retirer.

1866

LES DEUX POLITIQUES

I

5 avril 1866.

Deux politiques sont en présence :

La politique de la gloire par la guerre ;

La politique de la gloire par la liberté.

Nous combattons la première ; nous soutenons la seconde, qui ne devrait plus avoir besoin de défenseurs si la raison était un poids qui pesât si peu que ce fût dans les balances que tiennent les gouvernements, « *ces traînards de la civilisation* », pour leur appliquer l'expression de Napoléon Ier.

Le matin, on peut en être sûr sans aller à Berlin, lorsque M. le comte de Bismark consulte son miroir, il se dit : « Quel homme pratique et quel grand homme d'État je suis ! J'allie à la fois l'audace à la prudence ; aussi l'Europe tremble-t-elle quand je marche, et tous les regards inquiets sont-ils fixés sur moi dès que j'ouvre la bouche ; je n'ai qu'un geste à faire, je n'ai qu'un ordre à donner pour allumer la guerre, et je me borne à menacer sans frapper ! »

Comment le comte de Bismark ne s'admirerait-il pas, comment ne se croirait-il pas un homme pratique et supérieur, lorsqu'il inspire un si vif enthousiasme à M. Guéroult, député

de Paris et rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, qui le place dans son Odyssée au même rang que le comte de Cavour?

Le héros de M. Guéroult n'est pas le nôtre.

Avant l'application de la vapeur aux chemins de fer et à la navigation, application qui a supprimé presque entièrement les distances; avant l'application de l'électricité aux télégraphes, application qui relie toutes les villes entre elles, comme sont reliés entre eux tous les épis d'une gerbe; avant la liberté des échanges, conséquence nécessaire de la liberté du travail; avant la maturité des idées par la discussion de la tribune et de la presse, où cette liberté de discussion existe, la gloire par la guerre, c'est-à-dire par la victoire et la conquête, pouvait se comprendre, elle pouvait abuser les esprits et éblouir les yeux; mais maintenant est-ce possible? Soyons donc sensés! Voyons donc les choses telles qu'elles sont dans le présent et dans la réalité; cessons de les voir telles qu'elles étaient dans le passé et dans l'histoire, ce livre imposteur qui n'est bon qu'à pervertir l'esprit et le cœur de l'enfance et de la jeunesse! Qu'est-ce que gagnerait l'humanité, qu'est-ce que gagnerait la civilisation, qu'est-ce que gagnerait l'Europe à ce que la Prusse ne s'appelât plus la Prusse, et à ce qu'elle s'appelât l'Allemagne? Qu'est-ce que l'Europe, qu'est-ce que la civilisation, qu'est-ce que l'humanité gagneraient à ce que la France, au prix de beaucoup de sang versé et de beaucoup de millions dépensés, de ponts démolis et de chemins de fer détruits, reculât ses limites jusqu'au bord du Rhin?

De la gloire qui s'évanouit en fumée de poudre à canon, que reste-t-il quelques années après? Qu'est-il resté à la France des dix-neuf départements dont elle s'était augmentée de l'année 1794 à l'année 1800? Une seule bataille perdue, celle de Waterloo, n'a-t-elle pas suffi pour lui enlever le fruit de cent victoires et refaire la France plus petite en 1815 qu'en 1790? Laissez donc dormir en paix dans son cercueil la gloire par la guerre! La gloire par la guerre n'est féconde qu'en désastres, tandis que la gloire par la liberté n'a pas de périls! Lorsque vous assainissez les villes, lorsque vous les embellissez; lorsque vous accroissez ainsi la durée de la vie moyenne des populations, et que vous les arrachez à la misère, à l'ignorance, à l'ivrognerie, à l'abrutissement et au crime; lorsque vous

multipliez les écoles dans les communes; lorsque vous jetez des ponts sur les rivières, lorsque vous élargissez les ports trop étroits; lorsque vous complétez votre réseau incomplet de chemins de fer, desservi par les routes de terre et par tous les chemins vicinaux nécessaires; lorsque vous dégrevez des péages les canaux qui ne sont et ne doivent être que des *routes d'eau;* lorsque, enfin, vous établissez partout le mouvement et communiquez partout la vie du centre aux extrémités et des extrémités au centre, où sont les dangers? Trouvez-vous que la France n'a pas assez de trente-six millions d'habitants? Il dépend de vous, il dépend de nous d'accroître ce nombre dans une proportion aussi considérable que pourrait l'augmenter l'annexion de la Belgique, de la Prusse rhénane et de la Bavière rhénane.

— Comment?

— De la façon la plus simple. Au lieu d'emprunter un milliard pour faire la guerre à la suite du comte de Bismark et du général de la Marmora, empruntez un milliard pour transformer vos impôts et simplifier votre budget! Accomplissez à l'intérieur la réforme fiscale et économique impérieusement réclamée par la nécessité, trop longtemps différée, de faire une vérité de ce mensonge : *Égalité de tous devant la loi!* Que ceux qui ont beaucoup payent beaucoup! Que ceux qui ont peu payent peu! Que ceux qui n'ont rien ne payent rien! Que les octrois, ces douanes intestines, disparaissent sans appauvrir les villes, sans en diminuer les ressources! Que l'impôt se localise : qu'au lieu d'être perçu au nom de l'État, il soit perçu désormais au nom de la commune, et que soit complétement renversée la destination des centimes additionnels! Que le grand-livre de la dette publique soit fermé et que le grand-livre de la dette communale soit ouvert! Que les chemins vicinaux de grande et de petite communication, que les routes départementales et impériales soient réunis et forment une grande direction centrale à la charge exclusive de l'État, comme celle des postes, comme celle des télégraphes! Que rien ne soit négligé de tout ce qui aura pour objet et pour effet de rendre plus faciles et moins coûteux les moyens de circulation et de transport sous toutes les formes! Que la taxe postale soit réduite à 10 centimes, sans distinction entre la taxe de bureau à bureau et la taxe de département à départe-

ment! Que les dépêches télégraphiques au-dessus de vingt mots coûtant 1 franc ne coûtent plus que 5 centimes par mot ajouté à la dépêche! Que toutes les questions concernant LA VIE A BON MARCHÉ et l'équilibre des budgets individuels soient mises à l'étude et soient discutées sous toutes les formes : cours, conférences, meetings, enquêtes, livres, brochures et articles de journaux! Qu'enfin et pour couronner l'œuvre, la naturalisation en France soit accordée aux étrangers aussi facilement, aussi promptement, aussi simplement, aussi hospitalièrement qu'elle est accordée aux États-Unis à tous les étrangers, à tous les Français qui la demandent!

Ah! s'il en était ainsi; si la France, située comme elle l'est, était ce qu'elle devrait être et ce qu'elle sera certainement un jour, nul doute qu'elle ne rivalisât promptement et énergiquement avec les États-Unis, qui de 3,329,827 habitants, chiffre de 1790, l'ont décuplé en soixante-dix ans, puisqu'en 1860 ce chiffre s'élevait à 31,429,891 habitants...

S'il est souhaitable d'augmenter notre chiffre de 37,386,161 habitants en 1861, ne vaudrait-il pas mieux qu'il s'accrût de dix millions de FRANÇAIS D'ADOPTION, de Français volontaires, plutôt que de dix millions de FRANÇAIS D'ANNEXION, de Français forcés?

Le nom de Français est assez glorieux à porter pour qu'il ne s'impose point. Non, pas de francisation forcée! Que M. le comte de Bismark, s'il le veut et s'il le peut, prussifie l'Allemagne, mais gardons-nous de le suivre dans cette route périlleuse, dans cette route bordée d'abîmes, dans cette route jonchée de cadavres, dans cette route dont les ornières, creusées par les roues des canons, sont remplies de sang! Que notre politique soit la politique de la gloire, mais de la gloire par la liberté telle qu'elle apparaissait à Napoléon Ier du haut des rochers de Sainte-Hélène.

Ce fut alors que, regardant de loin, il vît juste.

C'est que, dans l'exil, on n'est pas suivi par les flatteurs qui vous mentent et qui vous trompent.

II

19 avril 1866.

Il y a deux politiques :

La politique des diplomates;

La politique des économistes.

La première est à la seconde ce que seraient les diligences du temps de Turgot (1), faisant dix lieues à la journée, aux chemins de fer de notre temps, faisant dix lieues à l'heure.

C'est à l'œuvre qu'il faut juger la politique des diplomates.

Elle a sué sang et eau pour opérer l'union de la Moldavie et de la Valachie, ne doutant pas qu'elle allait s'illustrer par un rapprochement durable et fécond.

Eh bien, maintenant, le mot de l'insurrection des Moldo-Valaques n'est plus : UNION ; leur mot de résistance est celui-ci : SÉPARATION.

Quand donc les chancelleries cesseront-elles d'être ce que sont les loges de portiers, où MM. les concierges ne s'occupent que des affaires qui ne sont pas les leurs?

Quand donc la politique des diplomates, politique caduque autant que surfaite, disparaîtra-t-elle pour laisser la place entièrement libre à la politique des économistes, la seule qui puisse conjurer la crise sociale, dont les nuages chargés d'électricité s'amassent visiblement au-dessus de nos têtes?

La politique des diplomates, c'est la politique des hommes avec leurs passions et leur inconséquence.

La politique des économistes, c'est la politique des choses avec leurs progrès et leur logique.

La guerre prête à éclater entre l'Autriche et la Prusse

---

(1) « ...Quoiqu'à cette époque il n'existait dans le royaume que DEUX diligences, celles de Lyon et de Lille, lourdes machines que leur construction et les *règlements* sur la matière astreignaient à ne pas EXCÉDER LA VITESSE DE DIX A ONZE LIEUES PAR JOUR, prescription à laquelle les entrepreneurs ne manquaient pas de se conformer avec exactitude. »

EUGÈNE DAIRE. *Notice historique sur Turgot.*

montrera ce que vaut la politique des diplomates, alors même qu'elle se présente avec l'autorité de l'un de ses noms les plus illustres.

Nos lecteurs, une fois de plus, pourront juger entre la politique pleine de périls que nous repoussons de toutes nos forces, et la politique sans aucun danger que nous appelons de tous nos vœux.

1866

PROBITÉ

« Je tiens comme non moins applicable aux affaires publiques qu'aux affaires privées cette maxime : que l'honnêteté est la meilleure des politiques. »

WASHINGTON.

6 avril 1866.

Le monde politique tournerait de lui-même en Europe sans secousses, sans commotions, sans frottements, sans tiraillements, sans guerres, sans révolutions, si au lieu d'avoir pour axe un prétendu équilibre territorial, équilibre arbitraire qui consiste dans la division très-inégale des États en grandes en petites puissances, il avait tout simplement pour axe la probité.

Cette probité fût-elle la plus vulgaire, qu'elle serait suffisante au maintien de la paix entre les peuples et à la plénitude de leur sécurité.

Le monde politique n'est si souvent agité, troublé, bouleversé que parce qu'au nombre de ses chefs il y en a qui se conduisent comme se conduisent au Mexique les brigands armés, qui ne respectent même pas les députés belges chargés de notifier à l'empereur Maximilien l'avénement du roi Léopold II au trône de Belgique. Si l'assassin du baron d'Huart a été pris, nous ne voudrions pas affirmer que, pour se disculper, il ne soutiendra pas qu'il a été attaqué le premier par le

baron d'Huart, et qu'il n'a fait qu'exercer de la manière la plus innocente le droit de légitime défense.

Ainsi parle en ce moment un diplomate qu'il n'est pas nécessaire de nommer pour que tout le monde le reconnaisse et le montre du doigt.

Oui ou non, est-il vrai que très-souvent, trop souvent, il n'y a aucune différence entre la façon dont se conduisent des aventuriers qui se qualifient hommes d'État et d'autres aventuriers que le Code qualifie malfaiteurs et punit comme tels?

Par exemple, quel nom donner à la conduite que tient à l'égard des duchés de l'Elbe et à l'égard de l'Autriche Son Excellence M. le comte de Bismark-Schœnhausen, président du conseil, ministre des affaires étrangères et ministre pour le Lauenbourg de Sa Majesté le roi Frédéric-Guillaume Ier?

Si les affaires politiques étaient menées avec la probité qui devrait être la première qualité des hommes d'État et la principale garantie des gouvernements entre eux, est-ce que la question du Sleswig-Holstein fût jamais sortie de son orbite? Est-ce qu'elle eût jamais fait parler d'elle? Est-ce qu'étant sortie de son orbite par le fait du Danemark, il n'eût pas pleinement suffi, pour l'y faire rentrer, de l'*exécution fédérale* qui avait été décidée et entreprise en 1863 par la Confédération germanique? Est-ce que l'Autriche, est-ce que la Prusse avaient besoin de s'immiscer et d'intervenir dans cette petite querelle intestine de confédérés, autrement que comme puissances fédérales siégeant et votant à la Diète?

Ainsi, pas de question des duchés de l'Elbe mettant la paix de l'Europe en péril, si les lois de la probité, dont les gouvernements devraient donner aux peuples l'exemple du respect le plus strict, n'avaient pas été violées d'abord hypocritement par le roi de Danemark, à qui cette violation a coûté cher, et ensuite impudemment par le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, à qui cette violation coûtera peut-être infiniment plus qu'ils ne sauraient le prévoir : car si, contre toutes nos prévisions, une guerre générale s'allumait en Europe, nul n'en saurait calculer les conséquences et mesurer les désastres. Ce serait le choc des principes les plus opposés; ce serait la confusion du droit divin et du droit populaire, du droit ancien de conquête et du droit nouveau de nationalités; ce serait le déchaînement de toutes les passions sur les trônes,

dans les camps et dans les rues; ce serait l'assouvissement de toutes les convoitises en haut et en bas; ce serait le règne de la force aveugle; ce serait le pillage; ce serait le viol; ce serait l'extermination; ce serait l'anéantissement du crédit public; ce serait la ruine universelle; enfin ce seraient la honte de la civilisation et le triomphe de la barbarie!

Et tout cela, pourquoi?

Ce que disent les gouvernements à leurs sujets, nous, simple et fidèle sujet de la logique, nous le dirons aux gouvernements; nous oserons leur dire : Soyez probes! Contentez-vous chacun de ce que vous possédez! Si la conquête vous a faits grands, demeurez grands! Si la guerre vous a faits ou vous a laissés petits, restez petits, et n'en soyez pas honteux! La grandeur des États ne se mesure plus à l'étendue de leur territoire, mais à l'étendue de leur liberté et de leur prospérité.

Dans ce seul mot : PROBITÉ, il y a tout un immense programme politique, car il y a le désarmement de tous les peuples civilisés.

Dans les temps et dans les pays où les rues et les routes ne sont pas sûres, que fait l'individu? Il ne sort et ne marche qu'armé. Il porte l'épée au côté. Il ne se déshabitue de la porter qu'alors que le péril d'être volé et tué a considérablement diminué, sinon complétement disparu.

Demander aux gouvernements d'être honnêtes, leur demander de ne plus tuer, — la tuerie se nommant la guerre, — leur demander de ne plus voler, — le vol se nommant la conquête, — est-ce donc trop exiger d'eux?

Ah! que pour se justifier ils ne disent pas que ce sont les peuples qui les poussent à la guerre, car au meurtre et au vol ce serait joindre ce qu'il y a de plus bas : le mensonge.

Maintenant l'éducation des peuples est faite; il n'y en a plus un qui ne sache qu'il n'y a rien à gagner à s'agrandir aux dépens de son voisin, car toute victoire est une partie qui tôt ou tard a sa revanche. Avant que la prescription ait légitimé le gain illicite, que d'années il faut attendre, le fusil au bras, dans le doute et la perplexité! C'est cet état précaire et ruineux dont le faux nom est PAIX ARMÉE, dont le vrai nom est GUERRE EXPECTANTE.

Les hommes prétendus pratiques, c'est-à-dire ceux qui ont le courage de la répétition sans fatigue et sans fin de tous les

lieux communs, les hommes prétendus pratiques nous regardent de la hauteur de leur dédain et, nous qualifiant d'esprit absolu et conséquemment inapplicable, nous tiennent ce langage : « Sans le bandeau du paradoxe qui vous couvre les yeux, vous verriez que ce qui prévient et empêche la guerre, ce sont les armées permanentes. »

A ces hommes pratiques qui n'ont pas de bandeau sur les yeux, mais qui ont des yeux pour ne pas voir et la faculté de la réflexion pour ne pas réfléchir, nous répondons ces simples paroles : « Est-ce que l'Autriche et la Prusse n'ont pas l'une et l'autre une armée chacune de six cent mille hommes? S. ni l'une ni l'autre n'avaient eu d'armée, la paix en serait-elle[1] moins menacée et la guerre moins imminente? »

Soyons large! admettons ce qui n'est pas admissible, admettons que le risque d'incendie soit le même là où il n'y a pas de matière combustible que là où la matière combustible est accumulée : il y aurait encore cette différence entre les deux systèmes, c'est que depuis cinquante ans, c'est que depuis 1816 l'Autriche et la Prusse auraient pu appliquer au développement de leurs voies de transport et de communication, au perfectionnement de leur agriculture, au progrès de leur industrie, à l'essor de leur commerce, à la destruction de l'ignorance populaire, à l'extinction de la misère imméritée, à l'extension du bien-être général, à la réduction des impôts, à la simplification des budgets, à l'accroissement des revenus publics, à la solution des grands problèmes de l'avenir, toutes les sommes immenses qui ont été dépensées en équipements militaires, en fabrication d'armes, en construction ou en réparation de forteresses, en boulets fondus, en poudre brûlée, en fusils usés, en nourriture de soldats oisifs, arrachés à leur famille, à leur commune, à leur profession.

Nous venons de vous faire une concession hypothétique; à votre tour de nous en faire une aussi : admettez que depuis cinquante ans nos idées aient prévalu; admettez qu'au lieu d'élever des arcs à la guerre, qu'au lieu de la glorifier, on ait élevé sur les places publiques des statues aux hommes utiles, on ait glorifié la science; admettez qu'au lieu de multiplier les casernes, d'où le mariage est forcément banni sans que la nature cependant y perde aucun de ses droits, on ait construit des palais d'expositions perma-

nentes des produits de l'industrie et des œuvres d'art; admettez qu'au lieu d'attribuer aux hommes d'épée, aux hommes de guerre, presque exclusivement tous les honneurs, toutes les faveurs, toutes les distinctions, toutes les récompenses, toutes les dotations, ces encouragements aient été donnés aux hommes d'étude, aux hommes de paix; est-ce que, sans que l'Europe en fût plus petite, l'humanité n'en serait pas plus grande, plus heureuse et plus glorieuse?

Avons-nous donc tort de prétendre et de soutenir que la politique des temps nouveaux, que la politique de la paix et de la liberté, du travail et du crédit est contenue tout entière dans un seul mot : PROBITÉ?

1866

LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

La Confédération germanique se compose de trente-deux États souverains et des quatre villes libres dont suivent les noms :

ÉTATS.	HABITANTS au 3 décembre 1861	VOIX Plenum	VOIX Curies
Autriche (1857)	12.802.944	4	I
Prusse	14.138.804	4	II
Bavière	4.689.837	4	III
Saxe	2.225.240	4	IV
Hanovre	1.888.070	4	V
Wurtemberg	1.720.708	4	VI
Bade	1.369.291	3	VII
Hesse-Electorale	738.454	3	VIII
Hesse-Grand-Ducale	856.907	3	IX
Holstein et Lauenbourg	594.566	3	X
Luxembourg (1863)	202.313	3	XI
Limbourg (1862)	218.775		
Brunswick	282.400	2	XIII
Mecklembourg-Schwérin	548.449	2	XIV
Nassau (1862)	457.571	2	XIII
Saxe-Weimar	273.252	1	XII
Saxe-Meiningen	172.341	1	
Saxe-Altenbourg	137.883	1	
Saxe-Cobourg-Gotha	159.431	1	XII
Mecklembourg-Strélitz	99.060	1	XIV
Oldenbourg	295.242	1	XV
Anhalt-Dessau-Coëthen	124.013	1	XV
Anhalt-Bernbourg	57.811	1	
Schwérin-Sondershausen	64.895	1	
Schwérin-Rudolstadt	71.913	1	
Liechtenstein (1856)	7.150	1	XVI
Waldeck	58.604	1	
Reuss, ligne aînée	42.130	1	
Reuss, ligne cadette	83.360	1	
Lippe-Schauenbourg	30.774	1	
Lippe-Detmold	108.513	1	
Hesse-Hombourg	26.817	1	
Lubeck (1857)	49.482	1	XVII
Francfort	87.518	1	
Brême	98.575	1	
Hambourg	229.941	1	
TOTAUX	45.013.034	66	XVII

Dans l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815, le nombre des États est de trente-quatre, mais d'après l'*Almanach de Gotha* de 1864, ce nombre n'est plus que de trente-deux.

Le nombre des voix, qui était de soixante-neuf, n'est plus que de soixante-six.

D'après le recensement du 31 octobre 1857, la population de l'empire d'Autriche était de 35,019,058 habitants, dont à déduire pour la Lombardie environ 1,500,000 habitants : il reste 33,500,000 habitants pour l'empire d'Autriche, se divisant ainsi :

Sujets autrichiens confédérés (chiffre rond)........	13,000,000
Sujets autrichiens non confédérés................	20,500,000
TOTAL............	33,500,000

Font partie de la Confédération germanique les pays autrichiens dont les noms suivent :

Archiduché d'Autriche.
Duché de Salzbourg.
Duché de Styrie,
Duché de Carinthie.
Duché de Carniole.
Trieste et territoire.
Cercle de Goertz.
Partie du cercle d'Istrie.
Comté de Tyrol et de Vorarlberg.
Royaume de Bohême.
Margraviat de Moravie.
Duché de Silésie.
De la Gallicie : duchés d'Auschwitz et de Zator.

N'en font pas partie :

La Gallicie, moins les duchés d'Auschwitz et de Zator.
Bukovine.
Dalmatie.
Lombardie.
Hongrie.
Croatie et Esclavonie.
Transylvanie.

D'après le recensement de 1864, la population totale du royaume de Prusse, y compris le Lauenbourg, était de 19,303,263 habitants, se divisant ainsi :

Sujets prussiens confédérés (chiffre rond)..........	14,100,000
Sujets prussiens non confédérés..................	5,200,000
TOTAL................	19,300,000

Les deux provinces prussiennes qui ne font pas partie de la Confédération germanique sont :

Prusse propre.
Grand-duché de Posen.

L'armée fédérale se décompose ainsi qu'il suit :

Infanterie de la ligne	398,197	hommes.
Chasseurs (carabiniers)..................	28,438	—
Cavalerie..........	69,218	—
Artillerie..............................	50,254	—
Pionniers, génie	6,921	—
TOTAL...........	553,028	—

Avec 1,134 pièces de campagne.

D'après les listes militaires, l'armée fédérale comptait en 1863 : 734,599 hommes (675,506 combattants, 59,093 non-combattants), avec 112,131 chevaux, 1,226 pièces de campagne et 267 pièces de siége.

L'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 trace ainsi qu'il suit l'orbite de la Confédération germanique :

« ART. 54. Le but de cette Confédération est *le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés.*

» ART. 55. Les membres de la Confédération, comme tels, sont égaux en droit; ils s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue l'union.

» ART. 56. Les affaires de la Confédération seront confiées à une Diète fédérative dans laquelle tous les membres voteront par leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement, de la manière suivante, sans préjudice à leur rang :

	VOIX.
Autriche	1
Prusse	1
Bavière	1
Saxe	1
Hanovre	1
Wurtemberg	1
Bade	1
Hesse-Électorale	1
Hesse-Grand-Ducale	1
Danemark pour le Holstein	1
Pays-Bas pour le Luxembourg	1
Saxe-Grand-Ducale et Ducale	1
Brunswick et Nassau	1
Mecklembourg-Schwérin et Strélitz	1
Holstein-Oldenbourg, Anhalt et Schwarzbourg	1
Hohenzollern, Liechtenstein, Reuss, Schauenbourg-Lippe, Waldeck	1
Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg	1
TOTAL	17

» ART. 57. L'Autriche présidera la Diète fédérative. Chaque État de la Confédération a le droit de faire des propositions, et celui qui préside est tenu à les mettre en délibération dans un espace de temps qui sera fixé.

» ART. 58. Lorsqu'il s'agira de lois fondamentales à porter ou de changements à faire dans les lois fondamentales de la Confédération, de mesures à prendre par rapport à l'acte fédéral même, d'institutions organiques ou d'autres arrangements d'un intérêt commun à adopter, la Diète se formera en assemblée générale, et, dans ce cas, la distribution des voix aura lieu de la manière suivante (*Voir l'état A*, calculée sur l'étude respective des États individuels.

» ART. 59. La question si une affaire doit être discutée par l'assemblée générale, conformément aux principes ci-dessus établis, sera décidée à la pluralité des voix.

» Chaque fois qu'il s'agira d'acceptation ou de changements des lois fondamentales, d'institutions organiques, de droits individuels ou d'affaires de religions, LA PLURALITÉ DES VOIX NE SUFFIRA PAS, ni dans l'assemblée ordinaire, ni dans l'assemblée générale.

» La Diète est permanente. Elle peut cependant, lorsque les objets soumis à sa délibération se trouvent terminés, s'ajourner à une époque fixe, mais pas au delà de quatre mois.

» ART. 63. *Les États de la Confédération s'engagent à défendre non-*

seulement l'Allemagne entière, mais chaque État individuel de l'union, en cas qu'il fût attaqué, et se garantissent mutuellement celles de leurs possessions qui se trouvent comprises dans cette union.

» Lorsque la guerre est déclarée par la Confédération, aucun membre ne peut entamer de négociations particulières avec l'ennemi, ni faire la paix ou un armistice sans le consentement des autres.

» *Les États confédérés s'engagent de même à ne se faire la guerre sous aucun prétexte et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la Diète. Celle-ci essayera, moyennant une commission, la voie de la médiation. Si elle ne suffit pas et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austrégal bien organisé, auquel les parties litigantes se soumettront sans appel.* »

Les dépositions qui précèdent ont été confirmées et complétées par l'acte du 15 mai 1820, que la Diète germanique, en conséquence de l'article 59 ci-dessus, a déclaré à l'UNANIMITÉ, le 8 juin 1820, « *loi fondamentale ayant la même force et la même validité que l'acte fédératif.* »

Cet acte, connu sous cette désignation : « ACTE FINAL DES CONFÉRENCES DE VIENNE POUR COMPLÉTER ET CONSOLIDER L'ORGANISATION DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE », se compose de soixante-cinq articles dont il suffira de citer les suivants :

« ART. 1er. *La Confédération germanique est l'union fédérative des princes souverains et des villes libres de l'Allemagne, union reposant sur le* DROIT PUBLIC DE L'EUROPE, *et formée pour le maintien de l'indépendance et de l'*INVIOLABILITÉ *des États qui y sont compris, ainsi que pour la* SURETÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE *de l'Allemagne en général.*

» ART. 2. *Quant à ses rapports intérieurs, cette Confédération forme un corps d'États indépendants entre eux, et liés par des droits et des devoirs* LIBREMENT *et* RÉCIPROQUEMENT *stipulés. Quant à ses relations extérieures, elle constitue une puissance collective établie sur un principe d'unité politique.*

» ART. 3. L'extension et les limites que la Confédération a prescrites à l'exercice de ses pouvoirs sont indiquées par l'acte fédéral qui est le pacte primitif et la première loi fondamentale de cette union. En énonçant le but de la Confédération, cet acte détermine en même temps ses droits et ses obligations.

» ART. 4. *Le droit de développer et de compléter le pacte fondamental, lorsque le but qu'il a consacré l'exige, appartient à la réunion des membres de la Confédération.* Cependant les résolutions à prendre pour

cet effet ne pourront ni se trouver en contradiction avec les principes de l'acte fédéral, ni s'écarter du caractère primitif de l'union.

» ART. 5. *La Confédération est indissoluble par le principe même de son institution; par conséquent, aucun des membres n'a la liberté de s'en détacher.*

» ART. 6. La Confédération ne comprenant, d'après son institution primitive, que les États qui en font actuellement partie, l'admission d'un nouveau membre ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est UNANIMEMENT jugée compatible avec les rapports existants et avec l'intérêt général des États confédérés. Des changements survenus dans l'état actuel de possession des membres de la Confédération ne peuvent point en apporter dans leurs droits et leurs engagements relativement à la Confédération, sans le consentement de tous les membres. Une cession volontaire de droit de souveraineté affecté à un territoire de la Confédération ne peut avoir lieu, sans un tel consentement, qu'en faveur d'un des États confédérés.

» ART. 7. La Diète fédérative formée par les plénipotentaires de tous les États fédérés représente la Confédération dans son ensemble; elle est l'organe contitutionnel et perpétuel de sa volonté et de son action.

» ART. 8. Les plénipotentiaires à la Diète sont individuellement dépendants de leurs souverains respectifs, et responsables envers eux seuls de l'exécution fidèle de leurs instructions, comme en général de l'exercice de leurs fonctions.

» ART. 9. La Diète fédérative ne remplit ses obligations et n'exerce ses pouvoirs que dans les limites qui lui sont assignées tant par les dispositions de l'acte fédéral que par les lois fondamentales postérieurement établies en conformité de cet acte, et, au défaut de ces lois, par le but de l'union, tel qu'il a été énoncé dans l'acte fédéral.

» ART. 10. La volonté générale de la Confédération se manifeste par les arrêtés de la Diète, rendus dans les formes légales; et sera censé légal et obligatoire tout arrêté qui, dans les limites de la compétence de la Diète, aura été voté librement, à la suite d'une délibération, soit en conseil permanent (*conseil des* DIX-SEPT), soit en assemblée générale, selon ce qui est réglé à ce sujet par les dispositions des lois fondamentales.

» ART. 11. Comme règle générale, *les arrêtés relatifs à la direction des affaires communes de la Confédération sont pris dans le conseil des* DIX-SEPT *et à la pluralité absolue des voix.* Cette forme aura lieu dans tous les cas où il s'agira d'appliquer des principes généraux déjà établis, ou de mettre à exécution des lois ou des résolutions précédemment adoptées; elle sera, en général, suivie pour tous les objets de délibération qui n'en ont pas été positivement exceptés par l'acte fédéral ou par des résolutions postérieures.

» ART. 18. *Le maintien inviolable de la paix dans le sein de la Confédération étant un des principaux objets de cette union,* si la tranquillité ou la sûreté intérieure de la Confédération sont menacées ou troublées de quelque manière que ce soit, *la Diète délibèrera sur les moyens de les conserver ou de les rétablir, et elle prendra les résolutions à ce nécessaires,* en se conformant pour cet effet aux dispositions énoncées dans les articles suivants.

» ART. 19. *Lorsque des voies de fait sont à craindre ou ont effectivement eu lieu entre des membres de la Confédération, la Diète procédera à des mesures provisoires pour prévenir ou arrêter toute entreprise tendant à obtenir justice par des moyens violents; elle veillera avant tout au maintien de l'état de possession.* »

Maintenant que nos lecteurs ont sous les yeux les articles 11, 18 et 19 de la loi fondamentale, qui est à la fois la base et le lien de la Confédération germanique, qu'ils prononcent sur la conduite de la Prusse et de l'Autriche, celle-ci ayant nécessairement et logiquement avec elle ceux des vingt-six États souverains qui ne voudront pas que la prussification leur enlève leur souveraineté, et celles des quatre villes libres qui tiendront à conserver leur liberté !

Si l'Autriche et la Prusse ne s'entendent pas sur l'interprétation la plus juste à donner aux termes de l'article 1er de la convention de Gastein, conclue le 14 août 1865 (1), n'est-ce pas le cas de saisir la Diète, appelée de droit, aux termes de l'article 18 ci-dessus, à délibérer « sur tous les moyens de » conserver ou de rétablir le maintien inviolable de la paix » dans le sein de la Confédération, et à prendre toutes les » résolutions à ce nécessaires ? »

Des voies de fait entre l'Autriche et la Prusse étant à craindre, n'est-ce pas le cas pour la Diète de procéder sans retard « à des mesures provisoires pour prévenir ou arrêter » toute entreprise tendant à obtenir justice par des moyens » violents ? »

Qu'attend-elle ?

Qu'attendent la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg?

---

(1) Voir page 62

La Confédération germanique a une admirable occasion de s'affirmer! Elle a une admirable occasion d'empêcher la Prusse d'allumer en Europe la guerre générale! Que cette occasion précieuse, la Confédération germanique ne la laisse pas échapper!

1866

UN CONGRÈS

8 avril 1866.

Quoiqu'il n'ait été suivi d'aucun effet, quoiqu'il n'ait reçu de la part de l'Angleterre, représentée par son ministre des affaires étrangères, lord John Russell, qu'un refus blessant, l'appel adressé le 4 novembre 1863 aux souverains n'en restera pas moins l'un des actes les plus mémorables du règne de l'empereur Napoléon III.

L'insuccès d'une tentative ne prouve pas plus qu'elle n'était pas grande que le succès ne prouverait qu'elle était juste.

Maintenant ce sont les journaux anglais, c'est le *Daily News* et le *Daily Telegraph* qui insistent sur la nécessité et l'urgence du congrès, dont l'idée fut si inconsidérément repoussée il y a trois ans par la presse britannique. Qu'ils persistent, et ils peuvent compter sur notre concours le plus énergique et le plus persévérant, car les idées qui nous ont rallié n'ont pas de plus intrépides et de plus fidèles défenseurs que nous !

S'il faut au congrès européen, qui a tant de motifs impérieux de s'assembler, un prétexte plausible, que la question qui divise l'Autriche et la Prusse et menace d'armer ces deux puissances rivales l'une contre l'autre soit ce prétexte ! Aussi bien, l'affaire des duchés de l'Elbe est une affaire incontestablement européenne.

Elle est européenne par le traité conclu à Londres avec le Danemark, le 8 mai 1852, traité signé par le baron de Ku-

beck pour l'Autriche, par le comte Walewski pour la France, par le comte de Malmesbury pour l'Angleterre, par M. Bunsen pour la Prusse, par le baron de Brunnow pour la Russie, et enfin pour la Suède et la Norvége par le baron de Rehausen.

Elle est européenne par le considérant de ce traité contracté entre sept puissances, et conçu en ces termes :

« *Considérant que le maintien de l'intégrité de la monarchie danoise,* LIÉ AUX INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN, est d'une *haute importance pour la conservation de la paix...* »

Elle est européenne par les accessions successives du Wurtemberg, de la Hesse-Électorale et du Hanovre au traité de Londres.

Elle est européenne par cette déclaration formelle de M. de Bismark à la tribune de la Chambre des députés prussiens, dans la séance du 1er décembre 1863 :

« La position de la Prusse est réglée en premier lieu par le traité de Londres de 1852. On peut regretter qu'il ait été signé ; mais il l'a été, ET L'HONNEUR, COMME LA PRUDENCE, COMMANDE QUE NOUS NE LAISSIONS SUBSISTER AUCUN DOUTE SUR NOTRE FIDÉLITÉ A OBSERVER LES TRAITÉS. »

Elle est européenne par cette revendication de lord John Russell, écrivant le 31 décembre 1863 :

« Le gouvernement de la reine demande, dans l'intérêt de la paix, qu'une conférence, *composée des puissances signataires du traité de de Londres* et d'un ministre de la Diète germanique, siége à Londres ou à Paris pour régler le différend entre l'Allemagne et le Danemark...»

Elle est européenne par cette nouvelle revendication de lord John Russell, écrivant le 24 février 1864 :

« Une conférence des puissances qui ont signé le traité de Londres serait le meilleur moyen de mettre en discussion les changements, les modifications ou développements que l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne et le Danemark croiraient devoir y apporter. »

Elle est européenne, enfin, par cette double réponse iden-

tique de l'Autriche et de la Prusse, adressée, le 31 janvier 1864, par MM. de Rechberg et de Bismark aux ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Londres :

« Le gouvernement impérial (royal), en basant sur les stipulations de 1851-52 les droits que, de concert avec la Prusse (Autriche), il se dispose à faire valoir contre le Danemark, a reconnu par ce fait même le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, établi par les transactions de 1851-52. Le gouvernement impérial (royal), en procédant à l'occupation du Sleswig, n'a pas l'intention de se départir de ce principe. Si néanmoins, à la suite de complications que pourrait amener la persistance du gouvernement danois dans le refus d'accomplir ses promesses de 1851-52, ou de l'intervention armée d'autres puissances dans le conflit dano-allemand, le gouvernement impérial (royal) se voyait forcé de renoncer à des combinaisons qui n'offriraient plus un résultat proportionné aux sacrifices que les événements imposeraient aux puissances allemandes, LES ARRANGEMENTS DÉFINITIFS NE SAURAIENT ÊTRE ARRÊTÉS SANS LE CONCOURS DES PUISSANCES SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE LONDRES. »

Il est vrai qu'après avoir signé, le 31 janvier 1864, cette réponse, identique à la note du 19 janvier 1864, le comte de Bismark a écrit, le 15 mai suivant, au comte de Bernstorff, à Londres :

« LE GOUVERNEMENT DU ROI NE PEUT PLUS, D'AUCUNE FAÇON, SE CROIRE LIÉ AUX OBLIGATIONS QU'IL AVAIT CONTRACTÉES LE 8 MAI 1852, SOUS D'AUTRES PRÉSUPPOSITIONS. »

Mais, si cavalière que soit pour un diplomate cette façon de se dégager, cette façon de trancher le nœud qu'il ne peut dénouer, elle n'a pas le pouvoir de dégager M. le comte de Bismark.

Nous le lui demandons, que ferait Son Excellence si l'Angleterre, la France, la Russie et la Suède, puissances signataires du traité de Londres du 8 mai 1852, déclaraient qu'elles sont décidées à faire en 1866, contre la Prusse, sous le nom d'EXÉCUTION EUROPÉENNE, ce que la Diète germanique a délibéré le 1er octobre 1863 qu'elle ferait contre le Danemark sous le nom d'EXÉCUTION FÉDÉRALE? La Prusse ne mériterait-elle pas de recevoir le châtiment que, conjointement avec

l'Autriche, elle a infligé au Danemark? Ne serait-ce pas justice?

On le sait, nous ne sommes pas pour la guerre, pour aucune guerre; car, si légitime qu'une guerre paraisse au début, elle ne tarde pas à dévier et à outre-passer les limites qu'elle avait commencé par s'assigner; aussi ne dirons-nous pas à l'Angleterre, à la France, à la Russie et à la Suède : « Passez la Prusse par les verges et faites-lui payer les frais de la punition exemplaire qu'elle aura méritée! » Non; mais nous dirons à la Suède, à la Russie, à la France et à l'Angleterre, puissances signataires du traité de Londres du 8 mai 1852 : « C'est le cas ou jamais de vous réunir en congrès et de demander compte à la Prusse et à l'Autriche de l'exécution des engagements que ces deux puissances avaient solennellement contractés, engagements qu'elles ont solennellement et identiquement réitérés le 31 janvier 1864! »

Oui, un congrès, car peut-être ce congrès amènera-t-il le désarmement européen, qui seul peut conjurer la crise sociale à laquelle l'aveuglement des gouvernements pousse les peuples sur la pente de déficits élevés à la hauteur d'un péril suprême.

1866

LES CARTES DU JEU

17 avril 1866.

Jusqu à ce jour, en attendant qu'elle devienne une science, la politique n'a été qu'un jeu : le jeu de la force et du hasard.

Jeu composé d'un petit nombre de cartes de deux couleurs : le rouge servant à indiquer la guerre, et le noir la paix.

Les deux as de couleur rouge se nommant l'un la Conquête, l'autre la Défaite; les deux as de couleur noire se nommant l'un la Civilisation, l'autre la Barbarie.

Les quatre rois représentant les rois guerriers, tous tyrans; les rois pacifiques, presque tous fainéants; les rois fermes et clairvoyants; les rois mous et aveugles.

Les dames, nouant et dénouant, relâchant ou resserrant la politique matrimoniale, qui a joué dans le passé un si grand rôle.

Les valets, personnifiant les bons et les mauvais ministres.

Les autres cartes, hautes et basses, réunissant entre elles toutes les combinaisons hypothétiques distinctes, simultanées ou successives dont l'ensemble compose le jeu complet.

Si l'on consulte les cartes — c'est-à-dire si l'on interroge toutes les hypothèses, sans en négliger, sans en omettre une seule — afin de savoir si la guerre, qui paraît prête à faire explosion entre la Prusse et l'Autriche, éclatera en effet, on se confirme dans cette opinion que dès le premier jour nous avons formulée et résumée en ces termes :

« Quelle va être la situation du comte de Bismark? Evidemment, il ne lui reste plus qu'à se battre ou qu'à se retirer. »

A moins que l'Autriche ne joue stupidement le jeu de la Prusse et ne tombe aveuglément dans le piége de M. de Bismark, comment le premier boulet de canon s'y prendrait-il pour partir?

La Prusse n'osera jamais le tirer sans un prétexte, si mauvais qu'il soit, qui la couvre aux yeux de la Confédération germanique.

Il n'y avait qu'un moyen, qu'un seul, d'engager la guerre : c'était que l'Italie, étroitement liée à la Prusse par un traité d'alliance offensive et défensive, et suffisamment encouragée par la France, sommât l'Autriche d'évacuer la Vénétie et le Quadrilatère; que l'Autriche refusât; que l'Italie attaquât l'Autriche, et qu'aussitôt aux prises les deux armées italienne et autrichienne, le roi Victor-Emmanuel appelât à son aide son allié Frédéric-Guillaume.

Dans cette hypothèse la Prusse, maîtresse de ses alliances, était libre de ses mouvements; elle n'agissait pas comme puissance germanique, elle agissait comme puissance européenne; elle profitait du défaut qui existe à la cuirasse autrichienne aussi bien qu'à la cuirasse prussienne : l'Autriche, de même que la Prusse, étant à la fois puissance confédérée et puissance non confédérée.

Ce moyen, s'il a été tenté, n'a pas réussi, soit que le lien entre l'Italie et la Prusse ait été trop faible, soit que la France, jugeant qu'il était prudent de cacher ses desseins afin d'en mieux assurer le succès, n'ait voulu se découvrir ni à Berlin ni à Florence.

Ce qui est certain, ce qui est acquis déjà, c'est que le premier boulet tiré contre l'Autriche ne sera pas un boulet italien, et que si la guerre s'allume, ce ne sera pas par l'Italie qu'elle commencera.

Aussi a-t-on vu M. de Bismark trompé dans son attente, déçu dans son espoir, déconcerté dans sa manœuvre, se hâter de changer de situation et de batterie, et faire présenter brusquement, par son plénipotentiaire, M. de Savigny, à la Diète germanique, dans sa séance extraordinaire du 9 avril, sa motion dérisoire, motion ayant pour objet « *de réformer la Constitution fédérale.* »

Pourquoi entreprendre de réformer en toute hâte la Constitution fédérale et vouloir en bâcler une nouvelle? Où est la garantie que la nouvelle vaudra mieux que l'ancienne ayant subi l'épreuve de cinquante années? De quoi s'agissait-il? Des duchés de l'Elbe? Quel obstacle la Constitution fédérale actuelle oppose-t-elle à l'accomplissement des vœux formés par les populations ducales que l'Autriche et la Prusse ont affranchies de la domination danoise? — Aucun, car ce que souhaitaient, ce que désiraient, ce que demandaient les habitants du Sleswig, c'était de faire partie de la Confédération germanique au même titre que les habitants du Holstein et du Lauenbourg; ce que souhaitent, ce que désirent, ce que demandent encore les habitants des trois duchés, c'est de ne relever que de la Diète, ce qui prouve qu'à leurs yeux la Constitution n'a pas les défauts et les périls qu'il plaît à M. le comte de Bismark de lui reprocher.

Nous venons de qualifier de *dérisoire* la motion de la Prusse.

Cette qualification, nous la maintenons.

Après l'appel inutile adressé, le 3 août 1863, au roi de Prusse par l'empereur d'Autriche, l'empereur François-Joseph invitant cordialement, invitant publiquement le roi Frédéric-Guillaume à se rendre le 16 août à Francfort, au congrès formé de tous les souverains et aussi des bourgmestres des villes libres dont les États et les villes composent la Confédération germanique; — après le refus motivé du roi de Prusse à l'invitation de l'empereur d'Autriche, refus daté de Gastein, 4 août 1863, et réitéré le 23 septembre suivant; après la lettre signée du comte de Rechberg et datée de Vienne le 26 septembre 1863; après l'avortement du congrès d'août 1863 à Francfort, comment M. le comte de Bismark, s'il est un homme sérieux, a-t-il pu s'imaginer que ce qui avait échoué en août 1863 réussirait en avril 1866?

Les choses ont-elles changé? Ne sont-elles pas exactement les mêmes?

Proposer de réformer la Constitution fédérale du 9 juin 1815, confirmée et complétée par l'acte du 15 mai 1820, votée le 8 juin suivant à l'UNANIMITÉ, est facile : opérer cette réforme est impossible.

Impossible par la paix; impossible par la guerre.

C'est ce que M. le comte de Bismark sait parfaitement, et à cet égard nous ne lui apprendrons rien.

Aussi la motion prussienne n'est-elle pas sérieuse; elle n'est qu'une retraite déguisée, mais mal déguisée, car elle ne trompera personne.

Les motifs sur lesquels elle se fonde n'ont aucune solidité; il n'y a pas un seul d'entre eux qui résistera à l'étude, à l'examen, à la discussion.

C'est ce que nous prenons l'engagement de démontrer.

Aujourd'hui, ce que nous nous proposons d'établir, c'est que, voulût-il fermement la guerre, M. le comte de Bismark, s'il est seul, ne pourra pas la faire.

Non, seul, sans allié, sans motif, sans prétexte, il n'osera pas, il ne saurait oser croiser la baïonnette contre l'Autriche et violer, par cette agression, le pacte fédéral, le déchirer, le traîner dans la honte et le sang.

Il ne l'oserait pas impunément!

D'après le recensement de 1864, le royaume de Prusse, y compris le Lauenbourg, n'a que 19,304,843 habitants.

D'après le recensement de 1857, l'empire d'Autriche a 35,018,988 habitants; l'*Almanach de Gotha* de 1866 calcule qu'en proportion de son mouvement, la population de l'Autriche devait s'élever, à la fin de 1861, à 37,000,000 d'habitants. On peut donc, sans exagération, compter qu'en 1866 la population autrichienne est au moins le double de la population prussienne.

Deux contre un!

Si l'Autriche, faisceau à demi rompu de nationalités subjuguées, mais encore palpitantes et rivales entre elles; si l'Autriche, allant de la fédération à la centralisation pour revenir de la centralisation à la fédération, a en elle des germes féconds de dissolution et des causes graves de faiblesse, la Prusse, elle aussi, n'offre-t-elle pas de tous côtés des points vulnérables? N'est-elle pas ouverte à tous les vents courroucés qui peuvent souffler? N'est-elle pas ouverte du côté de l'Autriche, à qui appartient la Bohême, du côté de la Saxe menacée par la prussification, du côté de la France, qui n'a pas encore absolument renoncé à rentrer en possession de la rive gauche du Rhin; enfin, du côté de la Russie, que peuvent contrarier les prétentions d'unification de l'Allemagne, couvées

par le faux Cavour de Berlin? Des barrières, réputées infranchissables avant que le premier coup de canon ait été tiré, peuvent s'aplanir immédiatement. Il se pourrait qu'entre la Prusse, sa rivale mortelle, et l'Italie, son alliée naturelle, l'Autriche, subitement tirée de l'obscurité par l'éclair précédant la foudre, tendît sincèrement et politiquement la main à l'Italie en lui disant : « Désormais soyons amis ! Nous avons les mêmes intérêts en Orient, les mêmes intérêts à Constantinople et Suez, les mêmes intérêts dans la Méditerranée, les mêmes intérêts à la conservation de la paix européenne, les mêmes intérêts à l'extension de la liberté maritime ; j'achète votre alliance au prix de la Vénétie et je n'estimerai pas que ce soit la payer trop cher, et que ce soit un marché qui m'avilisse, si, de votre côté, pour établir la réciprocité, vous faites d'honneur tout ce qu'il faudra faire pour que Rome reste à jamais la ville libre de la papauté. »

Cette combinaison, cette éventualité, cette possibilité, qui glorifierait l'Autriche aux yeux de tous les catholiques reconnaissants, est dans les cartes du jeu.

Ou le ministre du roi Frédéric-Guillaume a dû prévoir cette retourne, ou c'est un ignorant qui ne sait même pas la marche du jeu qu'il a la prétention de professer.

En principe, nous sommes contre toutes les alliances, — trente années d'observations, d'études et de méditations nous ayant appris qu'une alliance est moins souvent une garantie qu'une gêne à laquelle les deux parties contractantes ne tardent pas à se soustraire ; mais, s'il est une alliance qui soit dans la nature des choses, assurément c'est l'alliance austro-franco-italienne.

En résumé, toutes les apparences, tous les préparatifs sont pour la guerre ; mais toutes les réalités, toutes les probabilités sont contre elle.

1866

QUE VOULAIT L'AUTRICHE?

QUE VEUT LA PRUSSE?

LA RÉFORME FÉDÉRALE

I

19 avril 1866.

La Confédération germanique telle que l'ont instituée l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 et l'acte du 15 mai 1820, voté le 8 juin suivant à l'unanimité, s'est elle-même définie ainsi qu'il suit :

« ART. 1er. *La Confédération germanique est l'union fédérative des princes souverains et des villes libres de l'Allemagne; union reposant sur le droit public de l'Europe, et formée pour le maintien de l'indépendance et de l'*INVIOLABILITÉ *des Etats qui y sont compris, ainsi que pour la* SURETÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE *de l'Allemagne en général.*

» ART. 2. *Quant à ses rapports intérieurs, cette Confédération forme un corps d'Etats indépendants entre eux, et liés par des droits et des devoirs* LIBREMENT *et* RÉCIPROQUEMENT *stipulés. Quant à ses relations extérieures, elle constitue une* PUISSANCE COLLECTIVE *établie sur un principe d'*UNITÉ POLITIQUE. »

Le but d'une grande et puissante Confédération peut-il être plus élevé et plus louable? Peut-il être plus clairement tracé et plus expressément défini? Assurément non.

Lorsque l'Autriche demandait en 1863, lorsque la Prusse demande en 1866 la réforme du pacte fédéral qui a pour assises

les deux articles qu'on vient de lire, que veut donc la Prusse, que voulait donc l'Autriche?

La scène se passe à Gastein, le 3 août 1863.

PERSONNAGES :

S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

S. M. LE ROI DE PRUSSE.

L'empereur François-Joseph remet à son confédéré le roi Frédéric-Guillaume un mémoire imagé d'où est extrait ce qui suit :

« *Depuis longtemps, les conventions fédérales de* 1815 *et* 1820 *sont ébranlées dans leurs fondements.*

» En Autriche, comme en Prusse, de nouvelles institutions d'États ont été créées, institutions d'une influence importante sur le rapport de ces deux monarchies avec la Confédération, mais qui manquent à présent de toute union régulière avec l'organisme de la Confédération. *Aussi,* TOUS LES AUTRES GOUVERNEMENTS ALLEMANDS *ont-ils reconnu à plusieurs reprises, solennellement, le besoin d'une* RÉFORME RADICALE DE LA CONFÉDÉRATION. De cette manière, on s'est éloigné de plus en plus, en Allemagne, du principe de la Confédération existante; mais une nouvelle Confédération n'a pas été fondée, et *l'histoire allemande la plus récente n'accuse en ce moment qu'une* CONFUSION *et une* DÉSUNION GÉNÉRALES.

» Ce n'est point trop s'aventurer sans doute que d'affirmer qu'au fond les gouvernements allemands ne vont plus ensemble conformément aux conventions passées, mais qu'ils poursuivent une existence commune avec le pressentiment de CATASTROPHES PROCHAINES.

» Le terrain des conventions fédérales vacille sous les pieds de qui s'y pose. *L'édifice de l'ordre de choses conventionnel allemand montre dans toutes ses parties des crevasses et des fentes,* et le simple vœu que les murs lézardés puissent encore résister à une tempête prochaine ne peut point rendre à ces murs la solidité nécessaire. »

Le lendemain 4 août, le roi Frédéric-Guillaume répond à son confédéré l'empereur François-Joseph par un refus articulé en ces termes :

« Très-illustre et très-puissant souverain,
» Frère et ami particulièrement cher,

» J'ai vu à ma vive satisfaction, dans la lettre de Votre Majesté du 31 juillet, que *Votre Majesté est d'accord avec moi pour reconnaître le besoin d'une réorganisation du parti fédéral allemand* dans un sens conforme aux temps actuels, et je suis bien disposé à prendre part à des délibérations communes sur une tâche qui m'a toujours tenu à cœur, et qui, par la diversité des voies dans lesquelles on s'est engagé pour arriver à une solution, fait reconnaître tout autant l'importance que *la difficulté* de cette solution même.

» En présence d'une question qui touche si profondément aux intérêts de mon peuple et de toute la nation allemande, ce sont avant tout deux considérations auxquelles, pour le bien de la chose même, je dois subordonner mes résolutions. Il s'agit d'abord d'éviter que le degré d'union qui existe ne soit compromis par la tendance d'arriver à une union plus solide. Sous ce rapport, les intentions qu'a Votre Majesté de maintenir les bases essentielles du parti fédéral me sont la garantie que le bien, en tant qu'il existe, ne devra pas être sacrifié à la tendance d'arriver au meilleur, sans présenter des chances certaines de succès.

» Ma seconde considération est que le choix de la voie à prendre entravera ou secondera essentiellement nos efforts pour arriver au but proposé dans l'avenir. D'après mon opinion, nos travaux ne seront pas rendus plus faciles lorsque nous les commencerons par une réunion de souverains. Il me paraît indispensable qu'une démarche de cette gravité, pour qu'elle ait le succès voulu, soit précédée de travaux préparatoires et de conférences des ministres, et que les souverains décident en dernier lieu sur le résultat des conférences ministérielles.

» C'est pour cette raison que *je crois devoir refuser l'invitation de Votre Majesté* pour la réunion du 16 de mois, et proposer à Votre Majesté que les questions qui devront être soumises à la décision des souverains des États de la Confédération soient d'abord délibérées et fixées dans des conférences ministérielles formées par les représentants des 17 voix du conseil restreint de la Diète. Je suis parfaitement d'accord sur le choix de Francfort comme lieu de réunion d'une pareille conférence; et en exprimant ma joie sincère de pouvoir mettre de concert avec Votre Májesté la main à une œuvre dont le succès est si intimement lié à l'avenir de l'Allemagne, je suis, etc.

» GUILLAUME. »

« Gastein, le 4 août. »

Nonobstant ce refus péremptoire du roi de Prusse, le congrès de souverains convoqués par l'empereur d'Autriche s'assemble au lieu et au jour fixés, à Francfort, le 16 août 1863.

Vingt-cinq souverains ont accepté, mais plusieurs sous la réserve que la Prusse adhérera au projet, et en se réservant leur liberté d'action pour le cas où le cabinet de Berlin présenterait un autre projet de réforme. Le bourgmestre de la ville de Hambourg déclare que son vote doit être considéré comme nul, si la Prusse n'accède pas à l'œuvre du congrès.

Trois confédérés sont absents : ces trois confédérés sont le roi de Prusse, le roi de Hollande et le roi de Danemark.

Six confédérés votent contre le projet présenté par l'empereur d'Autriche : ce sont le grand-duc de Bade, le grand-duc de Saxe-Weimar, le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, le duc de Saxe-Altenbourg, le prince de Reuss, le prince de Waldeck.

Que propose l'empereur d'Autriche? Il propose un conseil fédéral composé de deux chambres : la première chambre renfermant les princes souverains ou leurs délégués; la seconde chambre, les députés élus par le parlement de chaque État; plus, à côté de cette double émanation des princes et des peuples, un directoire exécutif.

Après dix laborieuses séances dans le palais des princes de Tour-et-Taxis à Francfort, après le vote à une majorité considérable de trente-six articles, la proposition impériale a le sort qui avait été prévu : elle avorte.

L'empereur d'Autriche n'en persiste pas moins; il adresse nn nouvel appel au roi de Prusse. Cette fois, la scène se passe à Vienne et à Berlin, et il y a un personnage de plus, le comte de Rechberg. A l'appel réitéré de son « très-illustre et très-puissant souverain frère et ami *particulièrement cher* », le roi de Prusse répond de nouveau le 23 septembre 1863 :

« Je ne puis consentir à une extension du but fédéral tel qu'il a été déterminé par les traités, et de la compétance de l'autorité fédérale centrale, que si l'on tient complétement compte, comme il convient, du poids de la Prusse dans la Confédération et des intérêts communs de la nation allemande. Dans ce sens, je considère comme condition première de mon adhésion à une réforme radicale des traités fédéraux existants l'ACCORD sur trois points que j'ai chargé mon ministre des affaires étrangères de vous exposer longuement. Ces trois points concernent :

» 1° Le veto de la Prusse et de l'Autriche, pour le moins, relativement à une guerre fédérale qui ne servirait point à repousser une attaque contre le territoire de la Confédération;

2° *La parfaite égalité des droits de la Prusse et de l'Autriche quant à la présidence et à la direction des affaires fédérales;*

» 3° Une représentation nationale issue non d'une *délégation*, mais d'*élections directes d'après le chiffre de la population des différents États*, et dont les attributions en matière de décisions touchant les affaires fédérales devraient être l'objet de délibérations, et, dans tous les cas, seraient plus étendues que celles formulées dans le projet de réforme en question.

» Avant que l'ACCORD soit établi sur cette base, une discussion des autres détails du projet qui m'a été communiqué ne saurait, à mon avis, aboutir à un résultat satisfaisant.

» GUILLAUME. »

Le comte de Rechberg ne perd pas une journée pour constater non-seulement que « l'ACCORD » ne s'est pas établi, mais qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'il s'établisse ; dès le surlendemain, il adresse à ses agents cette circulaire-dépêche quelque peu goguenarde :

A M..., ministre de S. M. I. R. et A. près la cour de...

« Vienne, 26 septembre 1863.

» C'est avec de profonds regrets que l'empereur prendra connaissance des déclarations de la Prusse, et je ne saurais douter que ce sentiment ne soit partagé par tous les souverains et gouvernements allemands entre les mains desquels se trouve en ce moment la réponse de la Prusse.

» Cette réponse justifie, en effet, pleinement les nombreuses appréhensions anticipées que la Prusse ne s'associera point sérieusement aux tendances réformatrices de ses confédérés, mais qu'*elle ne s'efforcera que d'entraver le développement de la constitution fédérale* en posant des conditions inacceptables.

» Selon nos convictions, les trois points préjudiciels, à l'acceptation préalable desquels la cour royale de Prusse veut subordonner même sa résolution de traiter sur une réforme de la Confédération, sont non-seulement tout à fait incompatibles avec le maintien du principe fédéral en Allemagne, mais il nous semble encore fort significatif que la Prusse oppose aux propositions précises de ses confédérés des prétentions générales dont la FORME VAGUE et les LACUNES ne donnent point une idée nette et précise. Ce sera une tâche PEU RÉCRÉATIVE ET PEU CONSOLANTE, mais nullement difficile, que de démontrer péremptoirement et une à une ces lacunes, de même que les contradictions flagrantes où les ministres de Prusse se sont confusément embrouillés...

» *Signé :* RECHBERG. »

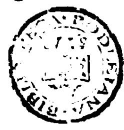
En 1863, que contre-propose la Prusse? Elle contre-propose un parlement central, élu directement et proportionnellement à la population, par tous les électeurs de chacun des États dont le faisceau se nomme l'Allemagne, mais sans spécifier si les candidats seront élus par le suffrage universel ou par le suffrage restreint, par le suffrage à un degré ou par un suffrage à deux degrés : question accessoire d'ailleurs, la question principale étant et devant être dans les pouvoirs donnés à ce parlement central.

En 1866 les rôles changent : ce n'est plus le roi de Prusse qui est convoqué, c'est le roi de Prusse qui convoque; sera-t-il plus heureux en avril 1866, à Francfort, que ne l'a été à Francfort, en août 1863, son auguste confédéré l'empereur d'Autriche?

Cette fois, que propose la Prusse?

Elle demeure fidèle au principe de l'élection populaire directe; mais, faisant un pas en avant, elle déclare que le suffrage universel peut seul être considéré comme le mode d'élection possible d'une assemblée représentant toutes les parties de l'Allemagne.

Supposons qu'au lieu de copier servilement en avril 1866 ce qu'a fait la Prusse en août 1863; supposons qu'au lieu de repousser la motion prussienne sans la discuter, l'Autriche, jouant le grand jeu, accepte résolument de délibérer sur l'élection directe d'un parlement allemand par le moyen du suffrage universel, qu'arriverait-il?



II

20 avril 1866.

Convoquée par la Prusse, la Diète germanique s'est formée en assemblée générale, aux termes exprès des articles 58 et 59 de l'acte congressif du 9 juin 1815, ainsi conçus :

« ART. 58. Lorsqu'il s'agira de LOIS FONDAMENTALES à porter ou de CHANGEMENTS A FAIRE DANS LES LOIS FONDAMENTALES DE LA CONFÉDÉRATION, de mesures à prendre par rapport à l'acte fédéral même, d'institutions organiques ou d'autres arrangements d'un intérêt commun à adopter, la Diète se formera en assemblée générale...

» ART. 59. Chaque fois qu'il s'agira d'acceptation ou de CHANGEMENTS DES LOIS FONDAMENTALES, D'INSTITUTIONS ORGANIQUES, de droits individuels ou d'affaires de religions, la PLURALITÉ DES VOIX NE SUFFIRA PAS, ni dans l'*assemblée ordinaire*, ni dans l'*assemblée générale*. »

Articles confirmés en ces termes par les articles 13, 14 et 31 de l'acte final du 8 juin 1820 *complétant et consolidant l'organisation de la Confédération germanique*, acte voté à l'unanimité :

« ART. 13. Aucune décision à LA PLURALITÉ DES VOIX ne peut avoir lieu dans les cas suivants : 1o pour adopter de nouvelles lois fondamentales ou pour modifier celles qui existent ; 2o pour des institutions organiques, c'est-à-dire des dispositions permanentes, servant de moyen d'exécution pour des objets directement liés au but nouveau de la Confédération...

» ART. 14. Pour ce qui regarde en particulier les institutions organiques, non-seulement la question préalable, s'il y a lieu à s'en occuper dans les circonstances données, mais aussi les bases et les dispositions essentielles des plans présentés à cet effet, seront arrêtés en *assemblée générale* et à l'UNANIMITÉ DES VOIX.

» ART. 31. La Diète a le droit et l'obligation de veiller à l'exécution de l'acte fédéral et des autres lois fondamentales. »

L'article 57 de l'acte congressif du 9 juin 1815 est formel. Il dit :

« ART. 57. L'Autriche présidera la Diète fédérative. »

Conséquemment, la Diète convoquée par la Prusse est présidée par l'Autriche.

L'Autriche préside.

La Prusse a la parole.

Que demande-t-elle?

Textuellement, la Prusse demande qu'il plaise à la haute assemblée fédérale d'arrêter ce qui suit :

« Il sera convoqué pour un jour à déterminer ultérieurement une assemblée issue des élections directes et du suffrage universel de toute la nation, laquelle assemblée sera saisie des propositions des gouvernements allemands sur une réforme fédérale et délibérera sur ces propositions ; mais dans l'intervalle, en attendant que cette assemblée se réunisse, lesdites propositions seront concertées entre les gouvernements. »

Au fond, ce que veut le roi de Prusse, c'est l'admission du second point de sa lettre en date du 23 septembre 1863.

Ce second point est formulé en ces termes :

« 2° LA PARFAITE ÉGALITÉ DES DROITS DE LA PRUSSE ET DE L'AUTRICHE, QUANT A LA PRÉSIDENCE ET A LA DIRECTION DES AFFAIRES FÉDÉRALES. »

Pour obtenir que l'Autriche, qui a 38 millions d'habitants, tandis que la Prusse n'en a que 19 millions, moitié moins, consente à renoncer à la présidence de la Diète, présidence qui lui a été attribuée par l'article 57 de l'acte congressif du 9 juin 1815, quelle compensation lui sera offerte par la Prusse?

Si la Prusse n'en offre et n'en accorde aucune à l'Autriche, il est vraisemblable, il est probable, il est certain que l'Autriche se retranchera inviolablement derrière les articles 58 et 59 de l'acte du 9 juin 1815 et derrière les articles 13 et 14 de l'acte du 8 juin 1820 qui prescrivent l'UNANIMITÉ lorsqu'il s'agit de modifier les lois fondamentales existantes ou d'en adopter de nouvelles.

La Prusse s'enfonce donc dans une impasse d'où elle ne sortira, si elle est fermement déterminée à en sortir, que par la violence et la guerre.

Alors elle viole ouvertement :

L'article 55 de l'acte du 9 juin 1815 ainsi conçu :

« Les membres de la Confédération s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue l'union » ;

L'article 63 :

« Les États confédérés s'engagent de même A NE SE FAIRE LA GUERRE SOUS AUCUN PRÉTEXTE ET A NE POINT POURSUIVRE LEUR DIFFÉRENDS PAR LA FORCE DES ARMES, MAIS A LES SOUMETTRE A LA DIÈTE. Celle-ci essayera, moyennant une commission, la voie de la médiation. Si elle ne suffit pas et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austrégal bien organisé, auquel les parties litigantes se soumettront sans appel » ;

L'article 4 de l'acte du 8 juin 1820 :

« Le droit de développer et de compléter le pacte fondamental, lorsque le but qu'il a consacré l'exige, appartient à la réunion des membres de la Confédération » ;

L'article 5 :

« La Confédération est indissoluble par le principe même de son institution ; par conséquent, aucun de ses membres n'a la liberté de s'en détacher » ;

L'article 18 :

« Le maintien inviolable de la paix dans le sein de la Confédération étant un des principaux objets de cette union, si la tranquillité ou la sûreté intérieure de la Confédération sont menacées ou troublées de quelque manière que ce soit, la Diète délibérera sur les moyens de les conserver ou de les rétablir, et elle prendra les résolutions à ce nécessaires, en se conformant pour cet effet aux dispositions énoncées dans les articles suivants » ;

L'article 19 :

« Lorsque des voies de fait sont à craindre ou ont effectivement eu lieu entre les membres de la Confédération, la Diète procédera à des mesures provisoires pour prévenir ou arrêter toute entreprise tendant à obtenir justice par des moyens violents ; elle veillera avant tout au maintien de l'état de possession. »

Violant ouvertement ainsi les articles qui précèdent et qui l'obligent, la Prusse, sous peine de transformer en complices ceux de ses confédérés qui s'associeraient à ses hostilités, impose, par le seul fait de son agression, à tous les membres de la Confédération le devoir d'intervenir pour empêcher, de la part de la Prusse contre l'Autriche, toutes les voies de fait qui seraient à craindre ou qui auraient eu effectivement lieu.

S'il en était autrement, ce serait le suicide de la Confédération germanique ; ce serait la Diète prononçant et exécutant elle-même son propre arrêt.

Si l'anéantissement de la Confédération germanique est ce que veulent, ce que désirent, ce que poursuivent la Prusse et l'Autriche, que ne le disent-elles franchement? Pourquoi abriter la violence sous l'hypocrisie? Pourquoi mentir? Pourquoi faire luire aux yeux de l'Allemagne les rayons d'un parlement allemand, à l'égard duquel l'Allemagne s'abuse lorsqu'elle

croit que la liberté y gagnerait? La liberté aurait tout à y perdre et la paix n'aurait rien à y gagner.

La rivalité entre l'Autriche et la Prusse n'en serait que plus flagrante; ce serait la guerre toujours près d'éclater entre ces deux puissances aspirant l'une et l'autre à la domination de l'Allemagne sous ce nom trompeur : UNIFICATION.

« UNIFICATION » est l'expression qui se trouve dans la lettre de convocation adressée par l'empereur d'Autriche, le 4 août 1863, à tous les membres de la Confédération germanique, lettre utile à rappeler ici :

« L'objet de la convocation est de soumettre à mes augustes confédérés le projet d'une réforme de la Constitution fédérale de l'Allemagne, élaboré sous ma direction personnelle.

» Basées sur une intelligence plus profonde du but des institutions fédérales, les dispositions de ce projet ont placé le pouvoir exécutif fédéral entre les mains d'un directoire, auquel sera adjoint un conseil fédéral.

» Ces dispositions convoquent périodiquement une ASSEMBLÉE DE DÉPUTÉS appelés à coopérer — avec pleins pouvoirs — à la législation et à la fixation du budget de la Confédération; elles établissent des ASSEMBLÉES PÉRIODIQUES DE PRINCES EN ALLEMAGNE. En fondant un tribunal fédéral indépendant, elles sauvegardent inviolablement le droit public allemand.

» Il ne m'a pas été donné de déterminer le roi de Prusse à coopérer personnellement à notre œuvre d'UNIFICATION. Mais je n'en conserve pas moins le *ferme espoir* que ce jour aura un heureux résultat.

» En principe, le roi ne s'est pas prononcé contre une *assemblée de princes*, mais il a cru seulement qu'une semblable assemblée devait être précédée d'une conférence des *ministres allemands*.

» En tout cas, très-augustes confédérés et amis, j'aurai toujours la satisfaction personnelle d'avoir eu constamment devant les yeux, à une époque aussi sérieuse, le RAFFERMISSEMENT DES LIENS NATIONAUX qui unissent les Allemands, et d'avoir cherché à élever la Confédération, par laquelle nous sommes UNE PUISSANCE COMPACTE, à la hauteur de sa mission, si importante à la fois pour le salut de l'Allemagne et de l'Europe. »

Bavière, Saxe, Hanovre, Wurtemberg, Bade et autres États, et vous, villes libres qui vous nommez Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, que gagneriez-vous à la perte de votre souveraineté, à la perte de votre liberté? Que gagneriez-vous à l'unification qui serait votre annihilation? Que gagneriez-vous enfin à n'être plus que les molécules d'UNE PUISSANCE COMPACTE?

Mensonge!

C'est DEUX PUISSANCES COMPACTES qu'il faut dire, l'une se nommant l'Autriche et l'autre se nommant la Prusse, puissances rivales, toujours prêtes à se battre et conséquemment à vous faire battre, à vous faire entre-tuer?

Où donc, sinon en Allemagne, est le danger qui menace l'Allemagne?

Est-ce que l'Allemagne est menacée par la France?

Est-ce qu'elle est menacée par la Russie?

Est-ce qu'elle est menacée par l'Angleterre?

Alors, à quoi bon porter la main sur une Constitution tutélaire, qu'on pourra supprimer, mais qu'on ne pourra pas réformer?

Il se peut qu'elle soit imparfaite; mais n'y a-t-il donc que les institutions parfaites qui aient le droit de subsister?

Où est l'urgence?

En 1864, dans son discours d'ouverture de la session législative, le roi Frédéric-Guillaume s'exprimait ainsi :

« Je n'ai jamais méconnu les DÉFECTUOSITÉS de la Constitution fédérale existante, mais je n'ai point pu croire que le moment actuel et les moyens employés fussent propres à leur transformation. »

Qu'est-ce qui l'a fait changer si vite de croyance? Qu'est-ce qui a pu lui faire croire que l'année 1866 serait plus propice que l'année 1864 pour effacer de la Constitution fédérale « ses défectuosités? »

Est-ce que l'accord qui n'existait pas à cette époque entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse s'est établi? Est-ce qu'il règne entre eux?

« DÉFECTUOSITÉS » est un mot vague qu'on ne risque rien à prononcer; mais s'il fallait le préciser, le risque serait plus grand.

On accuse le pacte fédéral d'être défectueux : en quoi l'est-il?

Qu'on le dise! qu'on le montre! qu'on le prouve!

Nous voyons bien les chocs qu'il a empêchés; nous ne voyons pas les progrès auxquels il a fait obstacle.

Les duchés de l'Elbe lui eussent été redevables de leur délivrance, si la décision prise, le 1er octobre 1863, à la

majorité de quatre voix, par la Diète germanique, confiant l'exécution fédérale de sa décision à la Saxe et au Hanovre, eût été scrupuleusement respectée par l'Autriche et par la Prusse.

En ce moment, l'Autriche porte le poids de l'impardonnable faute qu'elle a commise en 1864, lorsqu'elle a eu la faiblesse de s'associer à la Prusse au lieu d'avoir la fermeté de rester derrière la Saxe et le Hanovre, pour protéger en eux, au besoin, les exécuteurs obéissants de la sentence fédérale, les représentants armés de la Diète germanique.

Encore une preuve que la meilleure politique est celle qui consiste à ne jamais s'écarter de la probité, et à toujours faire son devoir! Advienne que pourra. C'était la politique de Washington, la formulant ainsi dans son message d'adieu au peuple américain :

« Je tiens comme non moins applicable aux affaires publiques qu'aux affaires privées cette maxime : que l'honnêteté est la meilleure des politiques. »

De la part de l'Autriche impardonnable est cette faute ; car plus la Prusse aspire à la prussification de l'Allemagne et plus l'Autriche doit tendre à ce que la Confédération de l'Allemagne ne reçoive aucune atteinte qui en affaiblisse la puissance et en amoindrisse le prestige.

Comment est-ce un publiciste — souvent qualifié d'esprit paradoxal et absolu, — comment est-ce un journaliste qui est obligé d'en remontrer à un souverain qui, présidant la Diète germanique, devrait mieux la connaître qu'un Français, simple rédacteur du journal qui a l'honneur de se nommer la *Liberté*?

Comment en Allemagne, pas plus qu'en Italie, l'Autriche marche-t-elle en sens opposé de ses intérêts, de sa nature et de son avenir? Si la Prusse, par nécessité et par essence, représente la centralisation, l'Autriche, par essence et par nécessité, représente la Confédération, qui est le principe contraire. Donc c'est au principe fédératif, à son développement, à son essor qu'elle doit demander la force, la prospérité, la richesse, la puissance.

Comment l'Autriche, aveuglée par un faux point d'honneur,

ne voit-elle pas que sa politique lui est naturellement tracée par le cours du Danube, à l'extrémité duquel sont la mer Noire, le détroit des Dardanelles et la Méditerranée! Comment ne reconnaît-elle pas que ses trois alliées naturelles sont la France, l'Italie et la Russie! Comment ne met-elle pas son ambition et sa gloire à réaliser le programme que nous nous souvenons d'avoir écrit il y a trois ans, le 14 août 1863, sous ce titre : LE SIÈCLE DES EMPEREURS (1)!

Quel programme était à la fois plus grand et moins périlleux!

(1) Voir PAIX ET LIBERTÉ, page 325.

1866

L'ALLIANCE MÉDITERRANÉENNE

21 avril 1866.

La lumière commence à se faire à Vienne, à Florence et à Paris. On commence à y comprendre qu'il y a une alliance qui serait à la fois grande, durable et féconde : ce serait l'alliance méditerranéenne; ce serait l'alliance entre l'Autriche, la France et l'Italie.

A l'Autriche le cours du Danube !

A la France le cours du Rhin !

A l'Italie la réalisation de la promesse de 1859, les Alpes jusqu'à l'Adriatique !

A la catholicité la neutralisation de Rome, ville libre et séjour de la papauté !

Si MM. de Mensdorff, Drouyn de Lhuys et de la Marmora réussissent à conclure cette triple alliance, une belle page leur sera due dans les archives diplomatiques, car ils auront fait faire un pas décisif au désarmement de l'Europe et au dénoûment de la question d'Orient.

1866

LA PEUR

23 avril 1866

La peur ne calcule rien et grossit tout, qu'il s'agisse des risques de guerre ou qu'il s'agisse des écarts de liberté.

Ne distinguant pas entre les périls imaginaires et les dangers réels, l'enfant commence par avoir peur des premiers, plus encore peut-être que des seconds ; mais graduellement le courage lui vient, il s'habitue aux seconds et rit des premiers, qui l'avaient épouvanté.

Quand donc les peuples cesseront-ils de se conduire comme des enfants? quand donc prendront-ils leur raison pour guide? quand donc auront-ils un autre courage que celui qui consiste à aller à la mitraille comme les bœufs vont à l'abattoir? Les peuples vieillis dans la servitude ont le courage que la discipline militaire leur a inculqué; ils n'ont pas le courage qu'on puise en soi-même par le plein exercice de la réflexion.

Une révolution éclate : que font ceux qui la niaient la veille? Au lieu de la regarder en face, ils se hâtent, effarés, de lui tourner le dos et de se sauver, encourageant la terreur contre eux par la terreur qu'ils sèment autour d'eux. Que penserait-on de marins qui perdraient ainsi la tête au moment où la tempête menacerait de les submerger?

Une guerre s'annonce : que font ceux qui auraient le plus grand intérêt à la conjurer? Au lieu de mettre dans une ba-

lance toutes les raisons pour et contre, au lieu d'aller bravement au fond des choses, ils n'écoutent rien, ils n'entendent rien, ils ne discutent rien, ils ne vérifient rien, ils n'éclaircissent rien; ils courent à toutes jambes à toutes les Bourses y sonner le tocsin d'alarme. C'est ainsi qu'ils ont fait en 1840, lorsqu'il n'y avait qu'à ouvrir les yeux pour se rassurer; c'est ainsi qu'ils ont fait en 1863 et en 1864, lorsqu'il n'y avait qu'à se donner la peine de lire les dépêches du prince de Metternich et celles de lord Palmerston pour acquérir la certitude que ni l'Autriche ni l'Angleterre ne déclareraient la guerre à la Russie pour rendre à la Pologne une autonomie impossible, à moins que l'Autriche n'eût commencé par donner à la Prusse l'exemple d'une renonciation volontaire à la part qui avait attribué à ces deux puissances deux tronçons sur trois. C'est ainsi qu'ils font en 1866; les bruits les plus sinistres et les moins vraisemblables sont ceux qui trouvent les échos les plus nombreux et les plus retentissants.

Nous qui détestons la guerre, nous qui la méprisons, nous serions presque tenté de souhaiter que M. de Bismark eût l'imprudence de mettre le feu à l'un de ses canons, afin que la Prusse reçût la leçon qu'elle a mérité de recevoir par l'indignité de sa conduite à l'égard des duchés de l'Elbe.

Que parte ce coup de canon, et aussitôt partira ce cri :

A l'Italie, la Vénétie, la pleine possession d'elle-même des Alpes à l'Adriatique !

A l'Autriche, la Silésie et tout le cours du Danube !

A la France, le tombeau de Charlemagne et tout le cours du Rhin !

De M. de Bismark il dépend que dans quelques semaines ce cri d'indignation se soit changé en cri de victoire et en fait accompli.

Peureux, rassurez-vous ! Il ne se peut pas que M. de Bismark veuille que la Prusse ait en 1866 le sort du Danemark en 1865. Or il dépend de la France qu'il en soit ainsi.

1866

LA SITUATION

28 avril 1866.

On ne saurait se le dissimuler, c'est une mauvaise situation que celle qui se traduit en France par les chiffres suivants :

Cours du 3 pour 100 français : 67 francs.
Taux de l'escompte : 3 1/2 pour 100.
Encaisse de la Banque : 518 millions.
Circulation des billets au porteur : 890 millions.
Dette publique : 516 millions de rente.
Armée et marine : 532 millions par an.
Contingents militaires : 700,000 hommes.

De tels chiffres disent mieux que des paroles que ce n'est ni la prospérité croissante ni la paix assurée.

Si c'était la prospérité croissante, le taux de l'escompte étant à 3 1/2, le cours de la rente 3 pour 100 ne serait point au-dessous de 67 francs, et la Banque de France, n'ayant que 890 millions de circulation, n'aurait pas 518 millions d'encaisse.

Si c'était la paix assurée, il n'y aurait pas de raison pour que les contingents annuels excédassent en 1866 ce qu'ils étaient en 1818, où la durée du service n'était que de six années et où le contingent n'était que de 40,000 hommes, ce

qui limitait l'effectif militaire à 240,000 hommes seulement; non, il n'y aurait pas de raison pour que les contingents annuels de 100,000 recrues, multipliés par sept années de service, grevassent le budget de plus d'un million par jour, de 367 millions par an, non compris les 14 millions de l'Algérie.

Incontestablement précaire, la situation actuelle mène fatalement à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.

L'empereur des Français a eu raison de le proclamer dans celui de ses discours qui demeurera comme l'un des plus beaux actes de son règne.

Si ce discours, si cet appel de la France à tous les souverains n'a pas été écouté en novembre 1863, comme il aurait dû l'être, ne serait-ce pas le cas et le moment de le réitérer en avril 1866, maintenant que les événements qui s'amassent sous la forme de nuages au-dessus de nos têtes sont venus donner manifestement raison aux prévisions et aux exhortations du 5 novembre 1863?

Pour faire rentrer dans leurs fourreaux toutes les épées prêtes à en sortir, à commencer par celle de M. de Bismark, et empêcher la guerre d'éclater, la France n'aurait à prononcer que ces seuls mots : « Quelle que soit la puissance qui attaquera, je me rangerai immédiatement du côté de la puissance attaquée. »

Ces mots, auxquels applaudirait toute l'Europe, qui empêche la France de les dire?

Ils ne seraient pas encore la féconde réalisation du désarmement, mais ils en seraient la glorieuse préface.

L'Europe ressemble en ce moment à un convoi de chemin de fer qui serait sorti du rail, ou à une voiture qui aurait versé dans l'ornière; si chacun regarde sans que personne agisse, la voiture restera dans l'ornière, la circulation de la voie demeurera interrompue.

La France n'a qu'un mot à dire pour que ce mot soit un acte et que toutes les mains se mettent à l'œuvre. Que la France le dise! Et la situation, qui est sombre, ne tardera pas à s'éclaircir. Ce serait une victoire sans bataille. Cette victoire sans effusion de sang, cette victoire qui dissiperait toutes les perplexités, qui mettrait fin à toutes les manœuvres, qui chasserait tous les doutes, il dépend de la France et du chef de l'État de la remporter.

1866

L'ARMÉE DE LA PAIX

30 avril 1866.

Le journal la *France*, qui est pour la *paix armée*, n'est pas pour l'*armée de la paix*.

Il n'approuverait pas que le gouvernement français fît entendre ces paroles viriles autant que pacifiques :

« Quelle que soit la puissance qui attaquera, je me rangerai immédiatement du côté de la puissance attaquée. »

Selon le journal la *France*, parler ainsi ce serait « intervenir, ce serait ajouter gratuitement une complication à toutes les complications qui existent déjà en Europe, sans que la France pour cela eût à défendre son honneur et ses intérêts. »

De la part de la *France*, ce langage a lieu de nous étonner.

Lorsqu'il s'agissait, en 1863, d'intervenir en Pologne et de déchaîner la guerre en Europe, ce journal n'avait pas les scrupules qui paraissent le retenir lorsqu'il s'agit d'assurer la paix et de l'empêcher d'être troublée de la façon la plus grave ; car nul ne peut prévoir, nul ne peut dire où s'arrêterait la guerre, si elle éclatait entre l'Autriche et la Prusse, celle ci ayant avec elle l'Italie.

La France entretient une armée qui lui coûte plus de 1 million par jour, conséquemment plus de 365 millions par an, et qui soumet chaque année cent mille hommes, la fleur de sa jeunesse, l'élite de sa population, à l'obligation du tirage au sort. Si cette armée ne sert pas à diriger la guerre, qu'elle serve donc à quelque chose ! qu'elle serve à maintenir la paix !

Pour toute réponse à la *France*, nous nous bornerons à lui poser cette simple question :

Oui ou non, croit-elle que la Prusse osât attaquer l'Autriche, où que l'Autriche osât attaquer soit la Prusse, soit l'Italie, si la Prusse et l'Autriche étaient l'une et l'autre certaines que la France prendrait immédiatement la défense de la puissance attaquée contre la puissance offensive?

Si le journal la *France* est de notre avis, si le journal la *France* croit, avec le journal la *Liberté*, que dans ce cas l'Autriche pas plus que la Prusse, et la Prusse pas plus que l'Autriche, n'oseraient tirer l'épée du fourreau, ce serait alors que l'armée française mériterait de s'appeler glorieusement : L'ARMÉE DE LA PAIX.

S'il en était ainsi, peut-être cesserions-nous de regretter les 367 millions qu'elle coûte par an !

1866

LA PAIX PAR LA SINCÉRITÉ

I

2 mai 1866.

A l'article interpellatif du journal la *Liberté*, intitulé : L'ARMÉE DE LA PAIX, la *France* répond par un article évasif intitulé : LA PAIX PAR LA GUERRE.

Mais non, la *France* ne répond pas : elle élude ; elle échappe aux questions que nous lui avions posées par des banalités contre la guerre, banalités qui cachent mal le fond de sa pensée. Il est visible que la *France* est de l'avis de la *Liberté*.

C'est qu'en effet il est certain que le comte de Bismark n'aurait pas osé tenir le langage provocateur qu'il a tenu à l'Autriche, à la Bavière, à la Saxe, s'il n'avait pas eu de fortes présomptions de compter, dans de certaines éventualités prévues, d'abord sur l'alliance et le concours armé de l'Italie, et ensuite sur l'appui de la France, soit en cas de revers menaçant l'intégrité du territoire italien, soit en cas de victoires donnant à l'Italie la Vénétie et donnant à la Prusse les agrandissements qu'elle convoite si ardemment.

Le jeu du comte de Bismark est trop clair pour qu'il puisse tromper personne. Ce jeu serait insensé, si la Prusse n'avait pas l'espoir d'entraîner la France par le double désir de

réparer les désastres de 1815 et de rentrer dans la possession de la rive gauche du Rhin.

La paix n'est en question, la paix n'est en péril que parce qu'à Berlin et à Florence on compte, à raison ou à tort, sur Paris.

Si, effectivement, les événements nouent cette triple alliance, l'Autriche n'aura à s'en prendre qu'à elle-même, car il aura dépendu d'elle de la prévenir et de jouer sûrement la partie contraire, de TROIS CONTRE UN, au lieu de UN CONTRE TROIS. Elle n'avait, ce qui était facile, qu'à s'assurer l'alliance de la France et de l'Italie contre la Prusse agressive, contre la Prusse foulant aux pieds les traités et les pactes au bas desquels est apposée sa signature.

Il ne faut jamais rien faire à demi. L'Autriche s'est gravement exposée au risque de l'apprendre à ses dépens. Sa dépêche, datée de Vienne, le 26 avril 1866, et adressée à Berlin au comte Karolyi, est une demi-mesure. C'est trop ou trop peu. Ou il ne fallait faire à la Prusse aucune concession, ou il fallait lui enlever tout prétexte d'agression, si petit et si faux qu'il fût. Avec les chemins de fer qui sillonnent les territoires autrichien et vénitien, que signifient les concentrations de troupes? A-t-on levé un soldat de plus, acheté un cheval de plus, fondu un canon de plus, parce qu'on a concentré ce qui était disséminé? Non. Alors, à quoi bon concentrer?

Menacée au nord et au midi comme elle l'est, comment l'Autriche a-t-elle commis l'imprudence de donner ainsi des armes contre elle, si elle n'est ni résolue ni préparée à la guerre? Comment s'est-elle laissé prendre aussi inconsidérément au piége qui lui était tendu si visiblement? C'est inexplicable. Quel homme d'État est-ce donc que le comte de Mensdorf-Pouilly, conseiller intime, feldzeugmestre, ministre de la maison de l'empereur et des affaires étrangères? N'a-t-il donc des yeux que pour ne pas voir et ne pas lire?

Le gouvernement autrichien a eu une admirable partie à jouer contre la Prusse, et il laisse la Prusse la jouer à coup sûr contre lui, à moins qu'il ne se couche à plat ventre, comme en Espagne le voyageur devant le bandit.

Si, contre toutes nos prévisions, deux coups de canon s'échangent, n'en déplaise à notre contradicteur du journal la *France*, c'est que l'empereur Napoléon III n'aura pas voulu

mettre en application ces paroles célèbres du roi Frédéric II : « Si j'avais l'honneur d'être roi de France, il ne se tirerait pas « en Europe un coup de canon sans ma permission. »

Que pense M. Cohen de ces paroles, qu'il ne pouvait ignorer quand il a pris la plume pour combattre l'ARMÉE DE LA PAIX, et qu'il ne saurait avoir oubliées?

Il nous appelle « *gendarme* » ; appellera-t-il ainsi le grand Frédéric?

II

Notre politique est celle-ci :

Inviolabilité des ÉTATS DE FAIT et des GOUVERNEMENTS DE FAIT.

C'est la politique de la liberté par la paix et de la paix par la liberté.

C'est la substitution de la nouvelle politique économique à l'ancienne politique territoriale; c'est la substitution de la richesse à la force, et de l'esprit de réciprocité à l'esprit de rivalité.

Cette politique, nous l'avons affirmée en toute circonstance; nous avons fait plus, nous l'avons longuement développée, et constamment soutenue depuis vingt ans.

Mais lorsque les gouvernements et les États, au lieu de marcher en avant, marchent en arrière et rouvrent ainsi l'ère mal fermée de la politique territoriale et de la guerre, sous peine de rester seul à prêcher dans le désert, il nous faut bien les devancer dans cette voie afin d'en écarter les périls les plus graves.

Il n'y a pas une question territoriale, si petite qu'elle soit, témoin celle des duchés de l'Elbe, qui ne soulève les plus grosses questions; aussi sommes-nous pour que la France accepte l'Europe telle qu'elle est, sans entreprendre d'y rien remanier; mais cette conduite, mais cette réserve deviennent impossibles dès qu'une puissance, foulant aux pieds les traités et les pactes qui la lient, change l'état de paix en état de guerre, met en péril tous les intérêts et toutes les situations.

Or n'est-ce pas là ce qu'a fait la Prusse menaçant l'Autriche, parce qu'elle a refusé de lui vendre le Holstein?

S'il en est ainsi, s'il ne s'agit plus que de donner au gouvernement prussien la verte leçon qu'il s'est attirée et qu'il a méritée, quel besoin l'Autriche, la France et l'Italie auraient-elles du « Gouvernement de M. de Bismark » ?

Si la triple alliance territoriale et maritime de l'Autriche, de la France et de l'Italie, avait pour objet et pour effet de neutraliser le détroit des Dardanelles, de telle sorte que l'Angleterre n'eût plus à craindre que la Russie s'en emparât, quel ombrage cette alliance pourrait-elle justement donner à la Grande-Bretagne ?

Il n'y aurait donc qu'à désintéresser la Russie.

Serait-ce impossible, si l'Autriche, en même temps qu'elle reprendrait les trois millions cinq cent mille habitants de la Silésie à la Prusse, donnait les quatre millions six cent mille habitants de la Gallicie à la Russie.

Mais que deviendrait la Prusse ? Elle redeviendrait ce qu'elle a été avant le règne de Frédéric II ; elle cesserait d'être une grande puissance menaçant avec hauteur la Saxe et la Bavière ; elle subirait le sort qu'elle a infligé au Danemark.

Juste expiation ! juste châtiment !

1866

LA CONFUSION

3 mai 1866.

Comment rien distinguer, comment s'y reconnaître, comment ouvrir les yeux dans ce tourbillon qui vous aveugle de télégrammes contradictoires et de dépêches entre diplomates, se donnant les uns aux autres réciproquement les démentis à la fois les plus insultants et les moins probants?

La Prusse proteste contre les armements de l'Autriche, armements qui seraient, au dire de M. le comte de Bismark, une menace ou une provocation.

L'Autriche jure sur son drapeau qu'il n'est pas vrai qu'elle ait augmenté son effectif militaire d'un seul homme, et qu'elle ait opéré aucun mouvement de concentration de troupes qui fût de nature à inspirer à la Prusse la crainte la plus légère, mais que, si la Prusse y tient, l'Autriche est prête à rétablir le « *statu quo ante* ».

Qui ment? Qui dit la vérité?

De quel côté la vérité est-elle?

Est-elle du côté de la Prusse, qui affirme?

Est-elle du côté de l'Autriche, qui nie?

Plus le nombre augmente des dépêches échangées à cet égard entre les deux puissances, et moins la lumière se fait.

Au midi, même confusion qu'au nord.

L'autriche soutient que ses armements ne sont que la conséquence des armements de l'Italie.

L'Italie prétend que ses armements ne sont que la conséquence des armements de l'Autriche.

Qui ment? qui dit la vérité?

De quel côté, encore, est-elle?

Est-elle du côté de l'Autriche?

Est-elle du côté de l'Italie?

Nous avons lu et relu toutes les dépêches diplomatiques, toutes les dépêches télégraphiques, toutes les versions, toutes les lettres, sans choisir entre elles et sans en exclure aucune, afin que la vérité se fît jour par elle-même si ses rayons étaient assez forts pour percer enfin l'épaisseur du nuage qui l'enveloppe.

Ce nuage se dissipera-t-il? nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'il n'a jamais été plus épais qu'aujourd'hui; c'est que jamais la confusion n'a été plus grande. On peut dire que c'est la confusion de la confusion.

Aussi les ministres et les diplomates qui passent pour les mieux informés avouent-ils qu'ils ne savent, aucun, ce qui jaillira de ce choc d'affirmations contre dénégations et de démentis contre démentis.

La guerre en sera-t-elle la conséquence?

On le croit généralement.

Si générale que soit cette croyance, et si fondée qu'elle paraisse, il nous est impossible de la partager.

Nous voyons bien que la Prusse n'a pas *démobilisé* (style prussien).

Nous voyons bien que l'Autriche concentre sur le sol vénitien toutes les troupes qu'elle y peut concentrer.

Nous voyons bien que l'Italie, — soit qu'elle ait pris l'offensive, soit qu'elle n'ait fait que se placer sur la défensive, — nous voyons bien que l'Italie, « *fermement résolue à accomplir ses destinées* », arme tout ce qu'elle peut armer et vote de confiance et d'urgence toutes les dépenses nécessaires auxquelles il sera pourvu par tous les moyens quels qu'ils soient.

Nous voyons tout cela, mais rien de tout cela n'a encore ébranlé notre conviction.

Armer est chose qui ne signifie rien, si ce n'est pour les

finances, qu'épuisent des armements disproportionnés avec elles, des armements inconsidérés.

La Prusse est armée.

L'Autriche est armée.

L'Italie est armée.

Aux deux extrémités et au centre les canons sont braqués.

Cela est vrai, cela est incontestable.

Mais laquelle de ces trois puissances mettra la première le feu aux siens?

Là est la question! là est la barrière! là est l'obstacle!

Si l'Italie, redoutant la perte d'une première bataille, redoutant surtout le siége du Quadrilatère qu'il lui faudrait faire, siége qui peut durer très-longtemps, n'ose pas tirer le premier coup de canon; si l'Autriche, retenue par d'autres considérations, met sa politique et son honneur à ce qu'il soit manifeste et indéniable qu'elle a attendu pour charger ses canons de pouvoir montrer à toute l'Europe les boulets italiens tachés du sang autrichien et tirés sans provocation aucune; si la Prusse n'est pas moins circonspecte que l'Italie et l'Autriche, qu'arrivera-t-il?

Il arrivera forcément que ces trois puissances resteront risiblement l'arme au bras aussi longtemps qu'il leur sera possible de payer les vivres et les vêtements achetés pour leurs soldats, soit au moyen de florins et de scudi, soit au moyen de chiffons de papier et d'assignats ayant cours forcé.

Elles se ruineront, mais elles ne se battront pas.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont : la guerre n'a qu'une chance, une seule, d'éclater : c'est par l'Italie canonnant l'Autriche au nom de la délivrance de la Vénétie.

L'Autriche canonnée par l'Italie, c'est le parti d'action qui se replace à la tête des événements.

Alors que fera la Prusse? Le féodal comte de Bismark montera-t-il en croupe sur le cheval de l'héroïque aventurier Garibaldi?

Alors que fera la France? Approuvera-t-elle? blâmera-t-elle? attendra-t-elle?

Alors que deviendra la convention du 15 septembre, si le parti d'action, ayant triomphé, persiste à vouloir que Rome, et non Florence, soit la capitale de l'Italie?

Il suffit de se poser ces trois questions pour s'affermir dans la conviction profonde que de la confusion ruineuse qui nous enveloppe il ne sortira, il ne peut sortir que l'impuissance démontrée d'une politique à la fois téméraire et pusillanime, arriérée et prématurée, qui ne sait être ni la richesse, ni la force, ni la paix avec la liberté, ni la guerre avec la conquête.

1866

LA VÉNÉTIE ET LA SILÉSIE

4 mai 1866.

L'Autriche ne saurait plus se faire d'illusion ! Elle est gravement, très-gravement menacée.

Elle est menacée des deux côtés opposés : au nord par la Prusse, au midi par l'Italie.

Elle est prise entre ces deux puissances comme entre les deux mâchoires d'un étau.

Si la lutte s'engage, elle s'engagera à outrance, et si l'Autriche est vaincue, l'Autriche peut être rayée de la carte de l'Europe.

La perte en quelques jours de la Lombardie a été un premier avertissement donné, en 1859, à l'empereur François-Joseph : que ce premier avertissement lui profite en 1866 !

Ce conseil est celui d'un journaliste qui voit, dans une triple alliance contractée entre la France, l'Italie et la Prusse, une source intarissable de complications et de périls; tandis qu'une triple alliance contractée entre l'Autriche, la France et l'Italie, lui apparaît comme la solution facile et certaine de toutes les questions européennes, depuis trop longtemps ajournées, questions qui s'amassent comme des nuages pour éclater un jour comme la foudre.

A moins que la dernière heure de son existence n'ait sonné, l'Autriche ne s'exposera pas à jouer la partie inégale de un contre trois; elle détournera le coup qui la menace par un brusque changement de front, qui aura pour effet de rallier aussitôt à elle la France et l'Italie.

A moins que l'empereur François-Joseph n'ait perdu la vue, il jouera son jeu et ne jouera pas celui du roi Frédéric-Guillaume, ayant pour conseiller le comte de Bismark.

Quel est le jeu de l'Autriche?

Son jeu, c'est de ne pas hésiter entre la cession du Holstein, que la Prusse entend lui imposer, et la cession de la Vénétie que son propre intérêt lui conseille d'abandonner. Que l'Autriche cède la Vénétie, qui ne fait pas partie de la Confédération germanique, afin de garder le Holstein, qui en fait partie, sauf à en disposer plus tard en toute équité!

Qu'elle cède la Vénétie, et alors la proportion se retournera aussitôt en sens contraire? Ce sera la Prusse qui sera isolée, ce sera la Prusse qui sera à l'état de un contre trois et l'Autriche à l'état de trois contre un.

La part de la force majeure, qu'on ferait *après* la bataille, pourquoi ne pas la faire *avant?* Ne vaut-il donc pas mieux que ce soit la part de l'habileté triomphante que la part du courage malheureux, comme après Solferino?

Comment l'Autriche a-t-elle pu hésiter jusqu'à cette heure où nous écrivons, heure suprême et peut-être déjà trop tardive?

Déjà l'effet de cette hésitation impardonnable a été de convertir le *Journal des Débats*, le *Siècle* et l'*Opinion nationale* en piédestal du comte de Bismark, que ces trois feuilles s'efforcent d'élever à la hauteur du comte de Cavour. Elles ne se bornent plus à le justifier : elle le glorifient. Il a cessé d'être à leurs yeux un brouillon : il est devenu un grand homme.

Si l'Autriche jouait bien la partie que M. de Bismark lui a faite si belle, tout serait gain pour elle.

La cession de la Vénétie;

L'union économique et maritime avec la France et l'Italie;

La libre mais équitable disposition du Holstein, faisant asseoir à ses côtés, sur les bancs de la Diète de Francfort, le Sleswig et le Lauenbourg;

La tutelle incontestée de la Confédération germanique;

La rentrée en possession de la Silésie, faisant plus que compensation à la restitution de la Vénétie;

Enfin, le cours du Danube ayant pour extrémités la mer Noire, le détroit des Dardanelles et la Méditerranée.

Pouvant tout gagner sans aucun risque, l'Autriche aimera-t-elle mieux s'exposer à tout perdre?

1866

LES ÉMOUCHEURS

5 mai 1866.

Il paraît qu'entre la *France* et la *Patrie*, ce sera à laquelle de ces deux feuilles manquera le plus complétement de mémoire et écrasera sous les pavés les plus lourds la politique glorifiée en 1863 et 1864 par MM. Cohen et Dréolle.

Hier, c'était la *France*, qui, tournant en ridicule la politique dont elle avait été l'intrépide champion, la personnifiait dans le nom de don Quichotte.

Aujourd'hui, c'est la *Patrie*, qui, tournant à son tour en dérision la même politique, la compare à la scène du Voisin dans *le Médecin malgré lui*.

Le premier de ces journaux nous oppose Cervantès, le second nous oppose Molière; nous leur opposerons, à l'un et à l'autre, la Fontaine, malmenant ainsi les émoucheurs :

. . . . . Le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec raideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche,
Et, non moins bon archer que mauvais raisonneur,
Raide mort étendu sur la place il le couche...
Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Ce que disent la *France* et la *Patrie* de cette politique à la façon de Cervantès et de Molière, qui consisterait à faire de la

France le gendarme de l'Europe, c'est ce que nous avons toujours pensé et dit; aussi n'avons-nous jamais cessé de demander le désarmement de la France et l'abolition du recrutement obligatoire, mesures que MM. Cohen et Dréolle ont, au contraire, toujours combattues.

Mais quand on dépense *trois cent soixante-sept millions* par an pour entretenir une armée composée de sept contingents annuels de cent mille hommes chacun, n'est-ce pas le moins que cette armée serve à empêcher la guerre d'éclater en faisant reculer l'agresseur? Si une armée qui coûte si cher aux contribuables, et qui ajoute à l'impôt en argent l'impôt en nature, l'impôt en personne, l'impôt du temps, l'impôt du sang, ne sert même pas à cela, alors à quoi sert-elle, et pourquoi tarder plus longtemps à substituer la méthode américaine des armées improvisées à la méthode européenne des armées permanentes?

Au bas du traité de Londres du 8 mai 1852, la seconde signature apposée n'est-elle pas celle de la France, représentée par M. Walewski?

L'article 2 de ce traité ne porte-t-il pas textuellement cette reconnaissance formelle :

« Les hautes parties contractantes reconnaissent comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise? »

Si ce n'est pas pour faire respecter la signature de la France, pourquoi une armée?

Oui, cela est vrai, nous sommes absolu, c'est-à-dire logique, et nous disons aux « bons archers, mais mauvais raisonneurs » de la *France* et de la *Patrie:* Où ne vous mêlez en aucun cas des affaires qui ne sont pas les vôtres, c'est le mieux; ou, si vous vous en mêlez, alors allez jusqu'au bout, ne les laissez pas en suspens; ne vous exposez pas à l'injure de cette supposition que votre concours est réservé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le gouvernement français a pris deux engagements :

Par sa signature du 8 juillet 1852, il a garanti à la monarchie danoise son intégrité;

Par sa proclamation du 3 mai 1859, il a promis à l'Italie qu'elle serait libre des Alpes jusqu'à l'Adriatique.

Cette promesse formelle est conçue en ces termes :

« L'Autriche a amené les choses à cette extrémité, qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique ; car dans ce pays tout coin de terre demeuré indépendant est un danger pour son pouvoir. »

Puisque ces deux engagements ont été pris, il importe à notre honneur et à notre puissance qu'ils soient tenus.

L'occasion de les remplir nous est offerte par le comte de Bismark; sachons en profiter.

L'Italie et l'Autriche sont l'une et l'autre dans une situation extrême; il faut que la situation périlleuse de l'Autriche serve à tirer l'Italie de sa situation désastreuse.

Cela est possible; cela même ne serait pas très-difficile, à la seule condition d'avoir une volonté ferme et un langage sincère.

Pourquoi le gouvernement français ne dirait-il pas au gouvernement autrichien : Rendez à l'Italie la Vénétie, qui lui est indispensable pour que l'Italie ne périsse pas sous le poids d'une armée écrasante, et l'Italie vous aidera à reprendre à la Prusse la Silésie, qui vous a appartenu; au besoin, mon concours, si un revers improbable le rendait nécessaire, vous serait assuré, à la condition de replacer les duchés de l'Elbe dans la condition qu'ils souhaitaient *ante bellum*, c'est-à-dire avant que la guerre les fît sortir du Danemark sans les faire entrer dans la Confédération germanique.

Que souhaitaient les duchés? Ils souhaitaient de n'être liés au Danemark que par les liens de l'union personnelle, comme la Hongrie souhaite de n'être liée à l'Autriche que par les mêmes liens.

Que leur vœu soit exaucé, et le principe de l'intégrité de la monarchie danoise étant maintenu, on ne pourra plus dire qu'il n'a pas été fait honneur à la signature de la France, apposée au bas du traité du 8 juillet 1852! Messieurs les émoucheurs de la *France* et de la *Patrie*, qui étiez si belliqueux en 1863, lorsqu'il s'agissait de s'exposer au risque d'une nouvelle campagne de 1812, que répondrez-vous?

1866

SI VIS PACEM, PARA PACEM

6 mai 1866.

UNE QUESTION SANS RÉPONSE : — tel est le titre, plus provocateur qu'il n'est exact, d'un article de la *France* à l'adresse de la *Liberté*.

La question que nous aurions laissée sans réponse serait celle-ci :

« Voulez-vous que la France intervienne partout où un différend s'élève entre deux États, sous prétexte qu'il ne doit pas se tirer en Europe un seul coup de canon sans sa permission. »

Le rédacteur de la *France*, M. Cohen, éprouve le besoin d'avoir une réponse plus catégorique encore que celle que nous croyions lui avoir faite ; donnons-lui amplement une satisfaction qui nous coûte si peu.

Loin de vouloir que la France intervienne partout où un différend s'élève entre deux États, notre politique, au contraire, hautement proclamée, sincèrement pratiquée, serait que la France n'intervînt jamais et nulle part, ce qui lui permettrait, sans aucun péril, sans aucune imprudence, de donner à l'Europe l'exemple, non de la réduction de l'effectif et de la désorganisation des cadres, mais du désarmement le plus complet, moins la conservation de la force publique nécessaire à l'entière sécurité intérieure.

Notre avis — contraire au précepte vulgaire, quoique latin : *Si vis pacem, para bellum* — est que les armées appellent la guerre, comme les poudrières, la vapeur et le gaz appellent l'explosion. Il y a plus de trente ans que notre précepte, à nous, est celui-ci : *Si vis pacem, para pacem*, c'est-à-dire multipliez les chemins vicinaux, les routes de terre, les routes d'eau et les railways; abaissez les barrières, de telle sorte que les frontières ne soient plus que des lignes de démarcation d'États à États, comme celles qui existent de communes à communes; augmentez le nombre des ports de refuge en prévision du risque de naufrage; faites que vos côtes deviennent moins inhospitalières; assainissez vos villes, combattez à outrance la misère imméritée, l'ivrognerie invétérée, l'ignorance abrutissante; opposez aux maladies, qui sont les fruits de la guerre et de la mauvaise administration, la paix, l'hygiène et la salubrité; diminuez sans relâche et sans fin les causes de mort, et accroissez autant que possible la durée moyenne et la durée probable de la vie humaine! LA PAIX PARTOUT, LA PAIX TOUJOURS, nous paraîtrait, à nous, non la paix honteuse, mais la paix glorieuse. Ce serait l'humanité étant à la société ce que l'Océan est au ruisseau.

Telle est notre politique, et nous persistons à penser que c'est la grande et la vraie. C'est celle qui se déroulait à Sainte-Hélène aux regards de Napoléon Ier sur son rocher; c'est celle qui inspirait à son neveu Louis-Napoléon, à Ham, les belles pages qu'il écrivait dans sa prison!

Oui, nous sommes pour la paix, qui est le travail, comme nous sommes contre le jeu, qui est le hasard.

Nous disons à la France : Ne jouez pas!

Mais si, nonobstant ce conseil, la France a joué ou seulement parié, nous lui disons : Puisque vous vous êtes exposée à perdre, disposez-vous à payer!

Or la France, pour ne pas remonter plus haut, a joué en 1859 une grosse partie qu'il lui faut maintenant gagner à tout prix, car si l'Italie s'écroulait en même temps que le Mexique sur les épaules de M. Rouher, si éloquent que soit M. le ministre d'État, il y aurait lieu de craindre qu'il ne fût réduit à l'impuissance, nous ne disons pas de glorifier, mais de justifier la politique qu'il est chargé de défendre et qu'il défend

avec un inépuisable talent, auquel tous ses adversaires, sans exception, se plaisent à rendre hommage.

Quoi qu'il en ait dit, la France n'est plus libre; la France n'a plus sa liberté d'action.

La France est enchaînée, la France est rivée à l'Italie, et l'Italie, sans qu'aucun effort puisse maintenant la retenir ni l'arrêter, est poussée à la guerre par le Déficit précurseur de la Banqueroute, causée par l'impossibilité absolue de contracter aucun nouvel emprunt, aussi longtemps que le 5 pour 100 italien, tombé si brusquement de 72 francs à 42 francs, ne sera pas vigoureusement relevé.

Cette énorme baisse de 30 francs est un immense fait dont il ne semble pas que la politique ait suffisamment mesuré toute la profondeur, qui est celle d'un gouffre: car si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi et tout autant le nerf de la paix.

Une nation qui n'a plus ni argent ni crédit serait une nation énervée s'il ne lui restait une dernière force, la force suprême du désespoir.

Empêcher la guerre d'éclater entre la Prusse et l'Autriche était et serait encore chose très-simple et très-facile; empêcher la guerre d'éclater entre l'Autriche et l'Italie était chose très-aisée il y a deux mois; aujourd'hui ce serait chose impossible. Le baromètre qui s'appelle la Bourse marque : *Grande guerre*, et il a malheureusement raison.

— Mais pourquoi la guerre serait-elle inévitable en mai, s'il était possible de l'éviter en février?

— Parce qu'en février dernier la situation pécuniaire de l'Italie n'était pas ce qu'elle est devenue en mai, et que, maintenant que la Prusse la connaît avec certitude, le comte de Bismark peut agir et agira en conséquence. Il a pour allié le 5 pour 100 italien tombé à 42 francs ! Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, l'Italie appartient maintenant au comte de Bismark comme Faust à Méphistophélès, comme Robert à Bertram. Il la conduira où il voudra.

La manière d'empêcher qu'il en fût ainsi, quoique ce ne soit pas l'avis de la *France*, c'était de tenir le langage que nous avons indiqué, et contre lequel a protesté inconsidérément ce journal, non mieux inspiré en 1866 qu'en 1863, où toutes ses

combinaisons ont été déjouées, où toutes ses prévisions ont été déçues.

A moins que M. Cohen ne se soit jamais assis devant une table de jeu, ou qu'il n'ait jamais mis le pied à la Bourse, il ne peut ignorer que ce qui attire le joueur, c'est l'égalité des chances de perte et de gain; si les chances de perte sont trop fortes et les chances de gain trop faibles, le joueur s'éloigne, et il a raison.

Rappelons-le : l'Autriche a 38 millions d'habitants au moins, tandis que la Prusse n'a que la moitié de ce chiffre; elle n'a que 19 millions d'habitants au plus; mais l'Italie a maintenant 22 millions d'habitants : 22 et 19 égalent 41.

Entre l'Italie et la Prusse ainsi réunies et l'Autriche isolée, la partie cesse d'être inégale : elle devient alors tentante. Pour qu'elle ne le devînt pas, que fallait-il faire? Il fallait maintenir, il fallait accroître encore l'inégalité qui était l'obstacle infranchissable. Or le moyen s'offrait de lui-même à la France; elle n'avait, pour étouffer la guerre dans son germe et l'empêcher de naître, qu'à dire ces simples paroles : « La puissance qui attaquera me trouvera immédiatement du côté de la puissance attaquée. »

Nous le demandons hautement : quelle est la puissance qui, étant certaine de trouver contre elle trente-huit millions de Français, eût osé assumer sur elle la responsabilité de l'agression?

Eût-ce été la Prusse avec ses dix-neuf millions d'habitants, contre l'Autriche et la France, réunissant soixante-seize millions d'habitants?

Eût-ce été l'Italie? Une telle supposition ne serait pas une hypothèse, mais une injure; nous la repoussons donc loin de nous.

Que l'on varie autant qu'on pourra toutes les combinaisons de chiffres, et l'on se convaincra que, pour empêcher la guerre, la France n'avait qu'à se prononcer, la France n'avait qu'à donner à son armée ce nom glorieux : L'ARMÉE DE LA PAIX.

L'expérience ayant démontré que l'Italie ne peut respirer avec le poids du Quadrilatère autrichien sur la poitrine, à moins d'entretenir une armée ruineuse de trois cent mille hommes, la France voulait-elle revenir aux termes de la proclamation impériale du 3 mai 1859? Il n'y avait alors qu'à pro-

fiter de l'occasion propice offerte par les notes comminatoires adressées à l'Autriche par le comte de Bismark, notes hautaines, presque insolentes; il n'y avait qu'à insister pour que, placée entre la cession du Holstein à la Prusse et la cession de la Vénétie à l'Italie, le gouvernement autrichien se prononçât pour cette dernière.

Nous connaissons l'objection de l'empereur d'Autriche, la voici textuellement :

« Si l'on veut m'enlever la Vénétie, qu'on l'essaye; si le sort des armes décide contre moi, je m'y soumettrai; mais je n'aurai pas failli à l'honneur de ma couronne, qui ne me permet pas de souscrire à un arrangement en vertu duquel l'Autriche serait, tôt ou tard, éloignée de la mer et cesserait d'être une puissance maritime. »

A cette objection, la France répondait :

« Vous garderez Trieste, qui vous sera garanti par un traité que l'Europe tout entière sera invitée à signer; et, loin de cesser d'être une puissance maritime, de petite puissance maritime que vous êtes, vous en deviendrez une grande par la pleine possession du cours du Danube, qui vous donnera accès sur deux mers, la mer Noire et la Méditerranée. Ce sera vous qui serez la gardienne de la neutralité des Dardanelles, le jour où, d'elles-mêmes, tomberont des mains du sultan les clés du détroit. A nous trois, l'Autriche, la France et l'Italie, nous tiendrons le nœud de la question d'Orient, que nous dénouerons quand il en sera temps, mais alors sans aucun risque pour la paix du monde. Le véritable honneur de votre couronne, ce sera la gloire d'un tel dénoûment. »

A cette réponse de la France, surtout si le prince Napoléon eût été chargé d'aller la lui porter, l'empereur d'Autriche, nous n'en doutons pas, eût fait pour la Vénétie ce qu'a fait, il y a quelques années, le roi de Prusse pour le canton de Neufchâtel.

Est-ce que l'honneur de la couronne du roi de Prusse a souffert la plus légère atteinte le jour ou Neufchâtel n'a plus appartenu qu'à la Suisse?

Au lieu d'être en présence de M. Cohen, que ne sommes-nous en présence de Sa Majesté l'empereur d'Autriche! Nous lui dirions :

« Sire, Votre Majesté se trompe! L'honneur des souverains

n'est plus de se faire battre et de ne se soumettre qu'au sort des armes, ainsi que le dit Votre Majesté ; l'honneur des souverains, c'est maintenant de demander au génie de la paix la gloire que le passé a demandé trop longtemps au génie de la guerre. Le sort des armes, c'est la force victorieuse ; soyez ce que vous pouvez être, la justice triomphante ! A ce titre, l'histoire vous consacrera l'une de ses plus belles pages. Croyez-moi, sire, ce sera cette page qui fera oublier la page tachée de sang où sont inscrites sans revanches les défaites de Montebello, de Palestro, de Turbigo, de Magenta, de Marignan, de Solferino, et enfin la perte de la Lombardie. »

Cette fois M. Cohen, à qui nous demandons pardon de l'avoir quitté un instant pour parler à Sa Majesté l'empereur d'Autriche, cette fois M. Cohen trouvera-t-il que notre article a justifié son titre ?

1866

LE DISCOURS D'AUXERRE

I

7 mai 1866.

L'empereur a répondu au maire d'Auxerre :

« Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier Empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que, de mon côté, j'ai hérité des sentiments du chef de ma famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'empereur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'ai, d'ailleurs, envers le département de l'Yonne une dette de reconnaissance à acquitter. Il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848 ; c'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens et que je détestais comme lui ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure.

» Je vous remercie de vos sentiments. Au milieu de vous, je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France. »

Le discours qui précède n'a pas besoin qu'on le commente. Il aura en France et en Europe le retentissement du canon.

II

Il y a longtemps qu'on sait ce que pense des traités de 1815 le souverain qui a le commandement de l'armée et de la marine françaises.

En 1836 il écrivait :

« Voyez le lion de Waterloo encore debout sur nos frontières ! Voyez notre drapeau, il ne flotte nulle part où nos armes ont triomphé ! »

Le 28 septembre 1840, il adressait à la cour des pairs ces fières paroles :

« Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi. »

Quelques semaines après, en montant à bord, il disait au sous-préfet, qui lui exprimait le désir de le revoir comme citoyen :

« Je ne pourrais y revenir à ce titre que lorsque le lion de Waterloo ne sera plus debout sur la frontière. »

Ces sentiments de l'empereur Napoléon III, c'étaient ceux de son oncle, l'empereur Napoléon Ier, ainsi que l'atteste cette lettre à l'appui :

« Paris, le 19 janvier 1814.

» La chose sur laquelle l'empereur insiste le plus, c'est la nécessité que la France conserve ses limites naturelles ; c'est la condition *sine qua non*. Toutes les puissances, l'Angleterre même, ont reconnu ces limites à Francfort. La France, réduite à ses limites anciennes, n'aurait pas aujourd'hui les deux tiers de la puissance relative qu'elle avait il y a vingt ans. Ce qu'elle a acquis du côté du Rhin ne compense point ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont acquis par le démembrement de la Pologne.

» Tous ces États se sont agrandis : vouloir ramener la France à son état ancien, ce serait la faire déchoir et l'avilir ; la France sans les départements du Rhin, sans la Belgique, sans Ostende, sans Anvers, ne serait rien.

» *Signé* : CAULAINCOURT, duc de Vicence. »

Nier que M. de Bismark a échafaudé sur ces sentiments légitimes, qui ne sont ignorés de personne et que comprend tout le monde, le projet qu'il poursuit depuis plusieurs années d'agrandir la Prusse au prix d'un remaniement de l'Europe, quel qu'il doive être, ce serait nier la clarté de l'évidence.

1866

LE DROIT DE CONQUÊTE

7 mai 1866.

Quelle est la transition et quelle est la solution que propose le journal l'*Union?*

Sa transition, c'est l'apostolat catholique; sa solution, c'est ou la conversion de l'islamisme ou son extermination en vertu du droit de conquête.

Un seul mot nous suffira pour répondre à l'*Union;* ce mot est celui-ci :

Essayez!

Oui, essayez donc de convertir au christianisme les Arabes, même les Kabyles!

Oui, essayez donc, s'ils résistent comme ont résisté les protestants sous Charles IX, sous Louis XIII et sous Louis XIV, de les exterminer!

Oui, essayez donc de les mitrailler, en vous fondant sur l'Évangile et en vous appuyant sur le droit de conquête!

Comment vous y prendrez-vous pour faucher deux millions et demi de musulmans séparés de la métropole par la mer et par une traversée de cinquante heures?

Pour cette besogne de bourreaux, combien vous faudrait-il de soldats, et seriez-vous bien certains de recruter en 1866 et en France des soldats qui consentissent à la faire?

Si l'Alsace et la Lorraine n'appartenaient pas à la France depuis un siècle, il serait très-douteux que la France, les

ayant conquises, pût maintenant se les assimiler. Il y a des excès inséparables de la conquête que réprouve et repousse la civilisation.

Conquête et Civilisation sont deux œuvres opposées; l'une exclut l'autre.

Aussi persistons-nous dans notre conclusion : Si la France a le ferme désir que la Vénétie soit rendue aux Vénitiens, et, un jour peut-être, s'il n'est pas trop tard, la Pologne aux Polonais, que la France donne l'exemple, un grand exemple! Qu'elle rende l'Algérie aux Algériens, sans plus distinguer entre musulmans vaincus et musulmans vainqueurs, que maintenant entre nous tous, Français, nous ne distinguons entre Francs et Gaulois!

La gloire suprême que doit ambitionner le peuple français, ce n'être plus d'être le peuple conquérant, ce n'est même pas d'être le peuple colonisateur; c'est d'être par essence le peuple civilisateur.

Cette gloire nous ferait perdre la domination territoriale de l'Algérie : heureuse perte! Mais elle nous ferait gagner la domination morale de l'Europe : heureuse compensation!

1866

UNE PRÉTENDUE CONTRADICTION

8 mai 1866.

Qui nous accuse de contradiction? — C'est le journal qui contredit de la manière la plus flagrante ses traditions et ses opinions; c'est le journal à la tête duquel est l'éminent auteur de l'écrit intitulé : L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET L'ITALIE, écrit publié en 1859; c'est le journal qui en 1863 et en 1864 a fait cent articles pour engager la politique française à intervenir entre l'empereur de Russie et ses sujets polonais, au risque d'une nouvelle campagne de Moscou; c'est le journal la *France*.

En 1859, le directeur politique du journal la *France* poussait de toute son éloquence à la guerre; nous la repoussions de toute notre énergie.

Pouvons-nous, en 1866, empêcher que cette guerre ait été faite en 1859, et qu'elle ait eu toutes les conséquences que nous avions prévues? Non.

Où donc est la contradiction? N'est-elle pas du côté de ceux qui ne veulent pas les conséquences de ce dont ils ont été la cause?

Est-ce que la guerre de 1866, qui est sur le point d'éclater, n'est pas le second acte du drame européen dont la guerre de 1859 a été le premier?

1866

L'AUTRICHE ET LA RUSSIE

9 mai 1866.

Ouvrez les *Mémoires de Napoléon,* vous y lirez :

« La politique de la Russie et de l'Autriche leur commande impérieusement de ne point se perdre de vue. Elles avaient adopté un système d'alliance apparente contre la révolution, mais elles surveillaient réciproquement leur prépondérance, et ne pensaient à se rallier franchement que quand il y avait péril pour chacune d'elles. »

Aussi, dans l'hypothèse d'une guerre nécessitant des alliances, n'avons-nous pas cessé d'être pour l'alliance austro-franco-russo-italienne, abréviations barbares se traduisant par ces mots : LIBERTÉ DES MERS, PERCEMENT DES ISTHMES ET NEUTRALISATION DES DÉTROITS !

Cette politique de l'avenir, cette politique de la paix définitive, c'était celle que présentait l'empereur Napoléon Ier, lorsque, dans son neuvième bulletin du 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1805), il adressait à l'Autriche ces paroles mémorables :

« Je donne encore un conseil à mon frère l'empereur d'Allemagne : qu'il se hâte de faire la paix ! C'est le moment de se rappeler que *tous les empires ont un terme.* L'idée que la fin de la dynastie de Lorraine serait arrivée doit l'effrayer. JE NE VEUX RIEN SUR LE CONTINENT. CE SONT DES VAISSEAUX, DES COLONIES, DU COMMERCE QUE JE VEUX, ET CELA VOUS EST AVANTAGEUX COMME A NOUS. »

Si, en 1805, l'Autriche avait compris ce qu'il y a de sagesse et de profondeur dans ces paroles, si elle en avait fait la base de sa politique et la boussole de sa conduite, que de désastres eussent été épargnés à l'Europe et que de problèmes menaçants seraient maintenant résolus!

Le retentissant discours prononcé à Auxerre le 6 mai 1866 n'aurait-il trouvé à Vienne que des oreilles pour ne pas entendre que l'heure a sonné de raser le Quadrilatère autrichien et de rendre la Vénétie aux Italiens?

On nous écrit, on nous assure qu'à Vienne le sentiment autrichien est si vivement surexcité que, voulût-il céder la Vénétie afin de s'assurer l'alliance de la France et de l'Italie contre la Prusse, l'empereur François-Joseph ne le pourrait pas. C'est ce qu'on nous écrivait, c'est ce qu'on nous assurait pareillement, il y a trois ans, lorsqu'il s'agissait des duchés de l'Elbe. On nous disait : Le roi de Danemark n'est pas libre de leur accorder ce qu'ils demandent! S'il le leur accordait, il ne trouverait pas un ministre pour contre-signer son ordonnance, et il serait détrôné par la multitude ameutée sous les fenêtres de son palais.

Qu'a fait le roi de Danemark?

Au lieu de ne céder qu'à la raison, il a cédé à la crainte.

Ce qui est arrivé, on le sait.

Il ne s'est battu qu'à demi, et il a tout perdu, fors son trône. La multitude s'est apaisée et résignée, et il n'y a pas eu grève de ministres.

Que l'empereur François-Joseph médite cette leçon, qu'il a contribué à donner si durement à son frère et cousin le roi Christian IX!

1866

UN ASSASSINAT

9 mai 1866.

Le 7 mai, après cinq heures, M. de Bismark, revenant de travailler avec le roi et rentrant à pied à son hôtel, a été assailli par un inconnu dans l'allée des Tilleuls, près de la rue de Schadow. L'assassin a tiré deux fois par derrière sur M. de Bismark, avec un revolver à six coups, sans l'atteindre. Le ministre s'est précipité sur l'agresseur, qui, dans la lutte, a tiré encore trois coups contre lui.

L'auteur de l'attentat est un jeune homme de vingt-deux ans, fils du réfugié politique Charles Blind, qui habite Londres. Il était venu de Hohenheim, dans le Wurtemberg, pour tuer M. de Bismark.

Ce jeune homme s'est porté plusieurs coups dans le larynx avec un couteau de poche à plusieurs lames. Les médecins ayant déclaré qu'aucun des vaisseaux essentiels n'avait été lésé, on a mis la camisole de force au prisonnier; mais il est mort le lendemain, vers cinq heures.

Adversaire politique et déclaré de M. de Bismark, à nous plus qu'à tout autre il appartient de flétrir le lâche attentat qui vient d'élever le premier ministre du roi Frédéric-Guillaume jusqu'à la hauteur d'une tête couronnée.

Ce que nous n'avons cessé de dire depuis que nous tenons une plume, nous le répéterons une fois de plus :

Tout attentat est à la fois un crime et une faute.

Un crime, car nul n'a le droit de tuer un autre homme; une faute, car c'est grandir la victime dont on se fait le bourreau.

1866

ARMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES

13 mai 1866.

Le gouvernement bavarois, vu la gravité de la situation, vient d'ordonner la mobilisation immédiate de l'armée et la convocation des Chambres pour le 22 mai.

Le gouvernement de Wurtemberg vient de défendre l'exportation des chevaux et d'en ordonner le recensement, ainsi que l'achat du nombre nécessaire pour la mobilisation de l'armée. Le huitième corps d'armée fédérale, comprenant le contingent des États du sud de l'Allemagne, doit être concentré à Mulacker. Le roi de Wurtemberg et le prince Alexandre de Hesse en auraient le commandement.

Les Chambres wurtembergeoises sont convoquées pour le 23 mai 1866.

D'après les nouvelles de Hanovre, l'armée de ce royaume est également mobilisée.

On peut dès aujourd'hui considérer toute l'Allemagne comme se trouvant de fait sur le pied de guerre.

Armez-vous les uns les autres!

Ruinez-vous tous!

Écrasez vos peuples d'impôts!

Suspendez tous les travaux de la paix!

Augmentez le nombre des mutilés!

Ne laissez à la reproduction de l'espèce humaine que les

infirmes, les difformes, les vieux et les nains; enlevez-lui pour les faire tuer par la mitraille ou mourir par la dyssenterie les plus beaux, les plus sains et les plus vigoureux! Lorsque l'Autriche aura été rapetissée et la Prusse agrandie, ou l'Autriche agrandie et la Prusse rapetissée, l'Europe en aura-t-elle un kilomètre carré de plus ou un kilomètre carré de moins? L'humanité en sera-t-elle plus libre et plus heureuse?

Peuples convertis à l'Évangile, voilà donc comment vous traduisez, voilà donc comment vous appliquez son plus beau, son plus impérieux précepte : *Aimez-vous les uns les autres!*

O nations chrétiennes! alors pourquoi chacune de vous a-t-elle un budget des cultes qui vous coûte si cher?

Qu'est-ce qu'une croyance qui se contredit ainsi par ses actes?

1866

LA RIVE GAUCHE DU RHIN

13 mai 1866.

Une assemblée populaire a eu lieu à Kaiserslautern, pour fêter le cinquième anniversaire de la réunion du Palatinat à la Bavière. Les membres de cette assemblée ont déclaré solennellement que « *la nationalité allemande était inaliénable* », et que toute politique qui livrerait la rive gauche du Rhin à une puissance étrangère devrait être condamnée comme coupable d'un acte de trahison envers la patrie allemande.

Cette condamnation de la politique de M. de Bismark est en même temps la condamnation de toute alliance entre la France, l'Italie et la Prusse.

Supposons qu'ainsi qu'on l'a prétendu, cette alliance soit nouée indissolublement; supposons que cette alliance aboutisse à une nouvelle défaite de l'Autriche; supposons que la Vénétie, rentrée en pleine possession d'elle-même, se donne à l'Italie; supposons que le Quadrilatère autrichien soit rasé; supposons que la Prusse, après avoir prêté le concours de ses troupes et de ses canons à l'Italie pour délivrer la Vénétie du joug autrichien, achève de soumettre entièrement les duchés de l'Elbe au joug prussien; supposons enfin que l'Italie et la Prusse aient obtenu tout ce qu'elles souhaitaient, comment le gouvernement prussien, dont on a vu la mémorable fourberie en 1806, dont on n'a pas oublié l'indigne conduite en 1815,

s'y prendra-t-il pour faire la part de la France et lui abandonner Aix-la-Chapelle et Cologne?

Aussi persistons-nous à penser que la restitution de ses frontières naturelles à la France n'est possible qu'avec l'alliance contraire, c'est-à-dire qu'avec l'alliance de l'Autriche, de la France et de l'Italie, complétée par l'alliance avec la Russie.

Plus on y réfléchit, et plus on reconnaît que cette quadruple alliance est la seule qui puisse dénouer sans nouvelle guerre de Trente ans tous les nœuds de la triple question de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Orient.

L'Autriche finira-t-elle par le comprendre?

1866

TROIS CONTRE UN

22 mai 1866.

Plus que jamais, voyant tout ce que nous regardons, entendant tout ce que nous écoutons, nous sommes d'avis qu'il n'y a de politique exempte de périls et pure de hasards que celle qui se résume en ces deux mots : PAIX, LIBERTÉ.

Mais il ne dépend pas de nous d'empêcher que les faits ne s'enchaînent et que les choses n'aient leur logique sans pitié pour l'inconséquence des hommes.

Non, il ne dépend pas de nous que 1866 ne procède de 1859.

Ce qui arrive n'est que la confirmation rigoureuse de nos prévisions.

Toute guerre d'immixtion conduit fatalement à une guerre de conflagration, guerre plus implacable que celle qu'il s'agissait à l'origine de conjurer, et que l'on ne parvient jamais à reculer qu'en l'aggravant.

Aussi nous étions-nous énergiquement opposé à la guerre d'immixtion par laquelle, en 1859, la France est intervenue entre l'Autriche et l'Italie, comme déjà, en 1854, elle était intervenue entre la Russie et la Turquie; aussi nous étions-nous également opposé à la guerre d'immixtion par laquelle la France, en 1863, a failli intervenir entre la Russie et la Pologne; aussi avons-nous approuvé, en 1864, que la France, — quoique signataire inconsidérément du traité de 1852, — ne

soit pas intervenue entre le Danemark et l'Allemagne, pour les mettre d'accord, à main armée, sur l'inextricable question des duchés de l'Elbe.

Ce qui appartient au passé lui appartient irrévocablement.

Le gouvernement français suivrait le conseil que lui donnent la *Presse*, le *Temps* et la *Gazette de France*, d'abandonner l'Italie à elle-même, c'est-à-dire à l'Autriche, que cet abandon ne sauverait pas la paix et ne dégagerait pas la France liée par ces paroles de la proclamation du 3 mai 1859 :

« Il faut que l'Autriche domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique; car dans ce pays tout coin de terre demeuré indépendant est un danger pour son pouvoir. »

La France n'a plus qu'un moyen de se dégager, c'est d'achever résolument et à tout prix l'œuvre qu'elle a commencée, cette œuvre eût-elle été commencée à tort.

Si la France abandonnait l'Italie, si la France laissait l'Autriche rétablir en 1866 sa domination de 1859, n'y aurait-il pas lieu de craindre que cette inconsistance de notre part ne donnât à la Russie, par la contagion de l'exemple, la tentation de rétablir, elle aussi, sa domination sur la mer Noire et sur la Turquie? Alors, dans la situation fausse et humiliée qui nous serait faite aux yeux de toute l'Europe, n'y aurait-il pas pour la paix un péril plus grave que celui qu'il s'agit en ce moment d'affronter, et, s'il est possible, d'étouffer dans son germe?

Toute guerre est haïssable, toute guerre est désastreuse; mais entre deux guerres inévitables, celle qu'il faut choisir, n'est-ce pas la plus courte?

Notre choix est fait pour la guerre qui nous ramènera le plus vite à la paix.

Aussi étions-nous pour l'union de l'Autriche, de la France et de l'Italie contre la Prusse; — l'Autriche reprenant à la Prusse la Silésie, rendant à l'Italie la Vénétie et à la Confédération germanique les duchés de l'Elbe. Mais puisque l'Autriche persiste à repousser cette occasion de dénouer à la fois ces trois questions : — la question d'Italie, la question d'Allemagne et la question d'Orient, — occasion que peut-être l'Autriche ne retrouvera jamais, arrivons au même but par le chemin opposé, en écartant de nos pieds toutes les considéra-

tions secondaires. Le chemin opposé, c'est l'union de la France, de l'Italie et de la Prusse contre l'Autriche. Dans l'une comme dans l'autre combinaison, le chiffre reste invariablement le même : 3 contre 1.

Si nous insistons sur ce chiffre de 3 contre 1, c'est qu'offrant la garantie de la guerre rapidement menée, il donne la certitude de la paix promptement rétablie.

Ce point nous paraît être celui vers lequel doivent converger tous les désirs et tous les efforts.

Aussi ne comprendrions-nous pas que la France attendît, pour se placer en ligne et charger ses canons, que l'Autriche eût battu les Italiens et les Prussiens; ce serait, selon nous, une faute, et peut-être même une faute irréparable.

Ce qu'une bataille livrée et perdue peut faire naître de complications, on ne le sait jamais que trop tard.

La victoire qu'on remporte a cela de bon, qu'au lieu de subir les conditions on les impose, et que rien n'empêche de les faire avec modération.

Croit-on que l'Autriche se fût, en 1859, aussi vite et aussi facilement résignée à la perte de la Lombardie et à la signature de la paix si elle n'eût pas été battue six fois : à Montebello, à Palestro, à Turbigo, à Magenta, à Marignan et à Solferino, sans réussir à prendre une seule revanche?

Le 20 mai 1859 le premier combat est livré, le 7 juillet l'armistice est conclu, le 12 juillet la paix est signée; la guerre ainsi conduite au pas accéléré de la victoire n'a duré que quarante-sept jours; c'est encore ainsi qu'il faut la mener.

Qu'il s'agisse de la guerre ou de la liberté, pas de demi-mesures! Elles seules sont funestes.

Si nous aimons la liberté autant que nous haïssons la guerre, celle-ci, pas plus que celle-là, n'a le pouvoir de nous faire peur. Nous ne nous en exagérons pas plus les périls que nous n'en excusons les excès. Ah! si l'on pouvait supprimer la peur, que de dangers s'évanouiraient, car les plus grands et les plus nombreux ne sont pas ceux qui existent réellement, ce sont ceux que la peur imagine.

L'humanité exige que la France ne fasse pas de fausse générosité. Or ce serait de la fausse générosité que d'attendre, pour se joindre à l'Italie et à l'Autriche, que la Prusse et l'Italie aient essuyé une ou plusieurs défaites.

Puisque l'empereur d'Autriche, en 1859, n'a pu résister à la France et à l'Italie, un contre deux, comment résisterait-il, en 1866, à la France, à l'Italie et à la Prusse, un contre trois?

Il se peut que cette fois son aveugle obstination lui coûte plus que la perte d'une province; il se peut qu'il n'en soit pas quitte pour la Vénétie; il se peut que cette obstination lui coûte la couronne et l'empire, car il se peut que des combinaisons toutes nouvelles surgissent de l'alliance victorieuse de la France, de l'Italie et de la Prusse... S'il en était ainsi, à qui, si ce n'est à lui-même, l'empereur François-Joseph devrait-il s'en plaindre?

Ne l'aurons-nous pas assez averti sur tous les tons et sous toutes les formes?

1866

LES SITUATIONS FAUSSES

24 mai 1866.

Reconnaissons-le hautement ! toutes les situations, sans en excepter aucune, pas même la nôtre, sont fausses ou faussées par la politique, à laquelle nous ne saurions demeurer étranger, quoiqu'elle marche en sens contraire de toutes nos idées.

N'est-ce pas une situation fausse pour l'Italie revendiquant la Vénétie de s'unir à la Prusse, afin de l'aider à joindre la confiscation du Holstein à celle déjà prononcée du Sleswig et de Lauenbourg?

N'est-ce pas une situation fausse pour la Prusse de s'allier à l'Italie et de tenir sur les bords de l'Adriatique la conduite diamétralement opposée à celle qu'elle tient sur les bords de la Baltique? N'est-ce pas une situation fausse de concourir à l'affranchissement de la Vénétie et en même temps de consommer l'asservissement des duchés de l'Elbe?

N'est-ce pas une situation fausse pour l'Autriche d'encourager dans le Holstein les aspirations nationales qu'elle réprime dans la Vénétie?

N'est-ce pas une situation fausse pour la France d'absoudre la domination prussienne et de condamner la domination autrichienne, lorsque l'une n'est ni plus ni moins justifiable que l'autre?

N'est-ce pas, enfin, une situation fausse pour le journal de la

paix par la liberté et de la liberté par la paix de paraître se passionner pour la guerre, alors même que cette guerre doit se clore par l'agrandissement territorial de la France recouvrant ses frontières des Alpes au Rhin, juste expiation de Waterloo, obtenue en 1866 avec le concours de nos plus cruels ennemis de 1815, légitime revanche de la patience contre la force?

La guerre n'a pas d'ennemi plus déclaré que nous. Elle est, à nos yeux, la bêtise humaine élevée à sa plus haute puissance. Plus que jamais, nous sommes pour la paix systématisée; plus que jamais, nous sommes pour la paix partout et toujours; plus que jamais, nous sommes pour la paix désarmée; plus que jamais, nous croyons fermement qu'il n'y a pas une difficulté, pas un litige, pas un problème qu'il ne soit plus facile et plus sûr d'aplanir, de vider, de résoudre par la paix, la liberté et l'équité, que par la guerre, la domination et la spoliation.

Mais lorsque les armées sont en ligne, lorsque les sabres sont tirés, les canons chargés et prêts à vomir la mitraille, un journal ne se manquerait-il pas à lui-même s'il se bornait à répéter chaque jour les mêmes prédications contre la guerre, si vraies qu'elles soient? Ne serait-ce pas s'exposer à tomber dans le rabâchage, qui finit par rendre fatigantes et insupportables les idées les plus justes, les sentiments les plus généreux? Lorsqu'il n'a pas pu conjurer la guerre, quelque insistance qu'il ait mise à la combattre, ce à quoi un journal doit s'appliquer, n'est-ce pas à démêler entre toutes les combinaisons celles qui offrent le plus de chances de l'abréger? N'est-ce pas là sa tâche, et, s'il réussissait à l'accomplir, ne serait-ce pas là son honneur?

Que ceux qui ne sont pas de cet avis nous disent donc quelle situation serait moins fausse lorsque le silence n'est pas possible! La situation la plus fausse ne serait-elle pas celle d'un journal se taisant lorsqu'il doit parler, n'ayant pas d'avis lorsqu'il est tenu d'en avoir un? Que vaudrait un tambour qui ne rendrait aucun son? Que vaudrait un journal qui, dans les circonstances actuelles, se bornerait à laisser la guerre suivre son cours, en affectant de paraître s'occuper de questions dont nul ne se préoccupe en ce moment suprême, où

ce qu'on appelait l'ÉQUILIBRE EUROPÉEN pourrait plus justement se nommer le DÉRAILLEMENT EUROPÉEN?

Tout ce qu'on peut dire contre la guerre, nous l'avons dit. C'est par là que nous avons commencé. Notre ferme conviction est encore que pour étouffer la guerre dans son germe la France n'avait, il y a deux mois, qu'à faire entendre ces paroles : « *Quelle qu'elle soit, la puissance qui attaquera me trouvera du côté de la puissance attaquée.* » Quel accueil ont reçu ces paroles? Il leur a été répondu : « *Ce langage, si la France avait l'imprudence de le tenir, lui coûterait sa liberté d'action.* » Ce que valait cette prétendue liberté d'action, à laquelle nous n'avons jamais cru, les événements ne tarderont pas à le montrer.

Notre conseil n'ayant pas été écouté, nous nous sommes alors demandé ce qui valait mieux pour la France, solidaire de l'Italie : de s'unir à l'Autriche et à l'Italie contre la Prusse, ou de s'unir à la Prusse et à l'Italie contre l'Autriche?

Assurément, de toutes les situations, la moins fausse eût été celle qui, rendant à l'Autriche la Silésie, lui donnant le cours du Danube, l'accès à la mer Noire et à la Méditerranée, eût restitué la Vénétie à l'Italie, leur autonomie aux duchés de l'Elbe, et enfin à la France les limites qui lui ont appartenu. Si la proposition en a été faite à l'Autriche en toute franchise, cartes sur table, en lui tenant compte de tous les risques en même temps que de tous les avantages, et que l'Autriche l'ait écartée par de petites considérations, l'Autriche a mérité le sort qui lui est réservé. L'aveugle! Entre divers périls, ce ne sera pas le moindre qu'elle aura choisi; non, ce sera le plus gros.

Il est évident, il est incontestable, il est certain que la plus fausse de toutes les situations est celle qui, dans l'intérêt de l'Italie, au lieu d'associer la France à l'Autriche, son alliée maritime, va l'associer à la Prusse, son ennemie territoriale. Mais le cours impétueux de la guerre charrie tant de combinaisons imprévues, qu'il faudrait n'avoir jamais ouvert et parcouru un volume d'histoire pour attacher au point de départ d'une guerre une trop grande importance. Combien a-t-on vu de guerres qui n'ont pas tardé à brouiller les alliés et à réconcilier les ennemis!

Rien ne serait moins étonnant que, commençant par avoir

la Prusse pour alliée, la France ne finît par l'avoir pour ennemie, et que, commençant par avoir l'Autriche pour ennemie, la France ne finît par l'avoir pour alliée. Ce serait rentrer dans l'ordre naturel des choses.

Non, dans l'intérêt de la paix, dans l'intérêt de la France, à moins d'un remaniement complet de l'Europe, lequel soulèverait, sans certitude de les résoudre, les questions les plus graves, les plus délicates, les plus complexes, il n'est pas à souhaiter que le comte de Bismark réussisse à faire absorber l'Allemagne par la Prusse, comme le comte de Cavour a réussi à faire absorber l'Italie par le Piémont, car il y aurait, dans l'avenir, autant de chances, au moins, pour que l'Allemagne prussifiée servît d'avant-garde à la Russie contre la France qu'il y en aurait pour que l'Allemagne prussifiée servît d'avant-garde à la France contre la Russie. Ce serait un danger, ce ne serait pas une garantie.

Dans le champ des combinaisons restreintes, il n'y a que l'agrandissement de l'Autriche qui offre et qui donne des garanties à la paix et à la France, aussi bien qu'à l'Angleterre et à la Russie.

Admettons ce qu'avec un peu d'habileté il eût été facile, il y a quelques semaines, de faire passer de la région de l'hypothèse dans le domaine de la réalité; admettons que le point d'honneur autrichien engagé sur la cession de la Vénétie à l'Italie eût été dégagé par le retour de la Silésie à l'Autriche; admettons que l'abandon de la Gallicie eût été le prix mis par la Russie à son assentiment donné à l'Autriche de s'incorporer les provinces danubiennes vassales de la Turquie, — dans ce cas l'Autriche devenait par excellence la puissance neutre, la puissance pacifique, car elle était la garantie que les clés des Dardanelles ne tomberaient aux mains d'aucune des deux grandes puissances rivales en Asie : l'Angleterre et la Russie.

Alors complétement dégagée de toute préoccupation extérieure, et désormais à l'abri de toute complication étrangère, la France pouvait en toute sûreté donner à l'Europe l'exemple du désarmement et le spectacle d'un pays exclusivement livré à l'achèvement de tous les grands travaux pacifiques et à la solution de tous les grands problèmes économiques.

Alors la guerre émigrait d'Europe en Asie.

Mais puisque, par un motif ou par un autre, par la faute de l'Autriche ou par la faute de la France, cette alliance n'est pas celle qui a prévalu, puisque celle qui s'est nouée est l'alliance de la France, de l'Italie et de la Prusse, rendons cette situation fausse le moins fausse possible. Soyons francs ! Que l'Autriche sache, à n'en pas douter, que nous sommes résolument contre elle avec la Prusse et l'Italie !

Ne commençons pas par exposer nos alliés au danger d'être battus, car les affaiblir ce serait nous affaiblir nous-mêmes.

Faisons le contraire de ce que font ceux qui faussent une situation droite : efforçons-nous de redresser de tout notre pouvoir une situation fausse.

Même dans l'inconséquence, sachons être logiques !

La logique de la guerre, c'est la victoire.

Dès le premier choc, sachons nous l'assurer !

1866

LA CONFÉRENCE

I

27 mai 1866.

Si cela est encore possible, empêcher la guerre ; et si cela n'est plus possible, l'abréger.

A tout prix empêcher la guerre, à tout prix l'abréger : — telle a été, telle est, telle continuera d'être notre ligne.

Il n'y en a pas de plus droite.

Aussi applaudissons-nous des deux mains à la Conférence dont le *Moniteur* annonce la prochaine réunion à Paris.

Contrairement à tout ce que nous entendons dire autour de nous, notre avis est que le plus difficile pour la Conférence, ce ne sera pas de réussir, ce sera de se réunir.

Avant le jour où devra s'ouvrir la Conférence, ne surgira-t-il aucun fait de guerre, ne naîtra-t-il aucune difficulté de forme qui l'empêchent de s'assembler? Ce doute est le seul qui jette un voile sur nos yeux.

Si elle se réunit, la Conférence réussira.

Oui, elle réussira à mettre d'accord l'Autriche avec l'Italie, la Prusse avec l'Autriche et la France avec l'Europe.

Le point d'honneur de la diplomatie, ce sera le succès, comme le point d'honneur de la guerre, c'est la victoire.

Comment et pourquoi la Conférence ne réussirait-elle pas?

Les lieux communs qui consistent à prétendre que ce qu'un

Congrès peut faire APRÈS la guerre, il ne le saurait faire AVANT, ne sont pas à notre usage.

Nous avons soutenu énergiquement le contraire en novembre 1863, et ce que nous pensions à cette époque, nous n'avons pas cessé de le penser en mai 1866.

Voué depuis le premier jour où nos doigts ont tenu une plume au culte de l'idée, nous n'avons jamais eu l'idolâtrie du sabre.

Les nœuds que la force peut trancher, la dextérité peut les dénouer. Mieux vaut toujours les dénouer que les trancher.

Dénouer les nœuds que le sabre, déjà hors du fourreau, s'apprêtait à trancher, sera chose plus simple qu'on ne le suppose communément, si la Conférence ne fait pas mentir le *Moniteur*, si la Conférence ne s'en va pas en fumée de poudre à canon, ou si elle n'est pas arrêtée au seuil par une formalité sans pouvoir le franchir.

Le principal, répétons-le, est donc que la Conférence s'assemble; le restant est accessoire.

Qu'importe, en effet, que la rédaction du troisième point ait été changée à la demande de l'Autriche, et que le nom de la Vénétie ait été effacé pour faire place à cette phrase : « *S'entendre sur les moyens les plus propres à garantir la sécurité de l'Italie* »? Est-ce que l'Autriche ne sait pas mieux qu'aucune autre puissance qu'il ne saurait y avoir pour l'Italie « *aucune sécurité* » aussi longtemps que le Quadrilatère, qui la menace le fusil au cœur, n'aura pas été rasé. Donc, lorsque l'Autriche consent à se rendre à la Conférence et à s'y trouver en présence de l'Italie et de la Prusse, c'est que l'Autriche est décidée à entrer dans la voie des justes compensations entre lesquelles elle aura à choisir.

Niera-t-on que ces compensations soient possibles à trouver? On aurait pu le nier avant que la Prusse leur ait ouvert la porte à deux battants, ce qu'elle a fait lorsqu'elle a mis en avant la proposition de réforme fédérale. Cette proposition est le levier qui, ayant la Conférence pour point d'appui, permettra à la diplomatie de soulever l'Europe, laquelle a perdu l'équilibre, et de le lui rendre.

Trois questions sont posées :

La sécurité de l'Italie;

Les duchés de l'Elbe;
La réforme fédérale.

L'une aidant l'autre, les trois questions qu'il eût été impossible de résoudre séparément se résoudront collectivement l'une par l'autre, avec une facilité dont nous serons peut-être le seul à n'être pas surpris.

Ce sera une fois de plus la confirmation de la justesse de ce précepte :

Voulez-vous simplifier les questions? Élevez-les.

II

5 juin 1866.

L'ajournement de la Conférence est annoncé en ces termes par le *Moniteur* :

« Les réponses de l'Autriche au sujet de la Conférence contiennent certaines réserves qui devront être examinées avant la réunion des plénipotentiaires. »

» Les négociations auxquelles ces réserves donneront lieu retarderont nécessairement de quelques jours la réunion projetée. »

Le *Moniteur* fait suivre la déclaration qui précède des réflexions qu'on va lire et qu'il emprunte au *Times :*

« Si les événements viennent prouver que c'est l'Autriche qui a détruit les dernières espérances de paix, la responsabilité de l'empereur sera vraiment grande. Quoiqu'il ait reçu de nombreuses provocations, bien que, pour ce qui regarde l'Allemagne du moins, sa cause soit juste, il est imprudent et très-blâmable à lui de refuser une invitation telle que celle qui lui a été faite par les puissances neutres, ou de mettre à son acceptation des conditions qui la rendent illusoire. Nous ne dissimulerons pas que nos sympathies se tournent vers lui, parce que son rôle en Allemagne est honnête et a l'approbation de la majorité de ses compatriotes; mais sa persistance à repousser toute négociation relativement à ses possessions d'Italie lui enlève la coopération morale des nations les plus libres et les plus puissantes de l'Europe. Que plus tard ' empire soit exposé aux attaques d'autres ennemis que ceux réun

maintenant contre lui, le monde jugera que ses malheurs ne seraient pas immérités. »

L'Autriche, à qui les avertissements les moins adoucis, mais les plus sincères, n'ont pas manqué, va donc retomber en 1866 dans la même faute qu'elle a commise en 1859 ! Y aurait-il donc pour le gouvernement autrichien une pente fatale qui l'entraînerait à sa perte, lorsqu'il dépendait de lui de se sauver, de se fortifier et d'acquérir une grandeur nouvelle?

Ses défenseurs à outrance prétendent que l'Autriche se conduit habilement en faisant du Holstein le *casus belli*, attendu qu'elle resserre ainsi les liens qui unissent à elle la plupart des États de la Confédération germanique.

C'est là une opinion que nous ne saurions partager. L'Autriche, répétons-le-lui, est sur le point de commettre une faute irréparable, car elle joue son existence contre l'union de la Prusse, de l'Italie et de la France. L'Autriche oublie qu'elle n'est que le lien d'un faisceau. Or qu'est-ce qu'un faisceau dont le lien est rompu ?

L'Autriche, qui, alliée à la Prusse, n'a pas craint d'abuser de sa force contre le Danemark, s'expose à ce que le même abus de la force ait lieu contre elle non moins impitoyablement. Qu'aura-t-elle à dire, lorsque ainsi elle ne fera que subir la loi qu'elle a faite? *Patere legem quam ipse fecistis.*

S'il y a un axiome vrai, c'est celui-ci :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Eh bien, il y a cet axiome qui n'est pas moins vrai :

Un fort trouve toujours un plus fort qui l'écrase.

Comment cette pensée, vérifiée par l'expérience, vérifiée par l'histoire, ne fait-elle pas réfléchir plus mûrement les gouvernements ? Est-ce que, plus encore que les peuples, les gouvernements ne devraient pas être les ennemis systématiques de la guerre?

Les gouvernements périssent, les peuples leur survivent.

1866

LE CONGRÈS APRÈS LA GUERRE

---

6 juin 1866.

Nous vivons dans un temps où avant tout il faut réussir; où la justice, la logique, la raison et la vérité ont peu de poids; où il n'est tenu compte que du succès. De la part des puissances qui n'ont pas réussi dans leur tentative de réunion d'une Conférence, ce serait donc une grosse erreur que de compter, puisqu'elles ont échoué dans leur tâche, sur la reconnaissance de l'Europe.

Pervertie par le succès, qui est sa seule règle, sa seule balance, l'Europe ne verra que l'échec.

Avons-nous besoin de dire que cet échec nous afflige aussi profondément qu'il va réjouir ceux qui ont toujours nié qu'il fût possible de réunir un *Congrès* AVANT *la guerre?*

Malheureusement, nous aurons notre revanche contre eux le jour où se réunira le *Congrès* APRÈS *la guerre.*

Lorsque des flots de sang auront été versés, lorsque le deuil sera dans toutes les communes et dans toutes les familles, lorsque des États auront été dévastés, lorsque tous les canaux de la richesse publique auront été taris; lorsque le décime de guerre, multiplié sous toutes les formes, sera venu rendre le poids de l'impôt encore plus écrasant; lorsque les ponts jetés sur les fleuves auront été démolis, lorsque les chemins de fer auront été coupés; lorsque, enfin, la Barbarie se sera pleinement vengée sur la Civilisation, son ennemie, de tous les triomphes remportés par celle-ci sur celle-là depuis cinquante

ans, nous verrons si la tâche de l'équité sera plus facile après qu'avant la guerre !

Est-ce que les traités de 1815, que, depuis 1815, pas une seule des puissances signataires n'a fidèlement respectés, ont été conclus AVANT la guerre? Est-ce que ce n'est pas APRÈS la la guerre qu'ils ont été conclus? Que valaient-ils? Que vaudront les traités qu'on fera, de quelque côté que se range la victoire? Est-ce que la victoire a jamais été l'équité?

Plus nous voyons la Guerre s'approcher et plus nous sentons redoubler contre cette déesse des hommes pratiques la défiance, la haine et le mépris qu'elle nous inspire.

Mais quels que soient ce mépris, cette haine et cette défiance, cela ne nous empêche pas de répéter que s'il n'y a plus aucun moyen d'éviter la guerre, alors il faut la mener résolument, rapidement, logiquement.

Plus elle sera inégale et plus elle sera courte.

1866

LA NOUVELLE LOI SUR L'AMORTISSEMENT

I

7 juin 1866.

Encore un projet de loi où c'est l'expédient qui est préféré au principe et où la question est éludée !

Sous quelque forme qu'on le rétablisse, l'amortissement est un leurre et une complication.

Cette complication disparaîtrait d'elle-même si le rôle de la dette, de l'impôt et de l'emprunt, qui représentent le passé, le présent et l'avenir, était immuablement ce qu'il doit être, et si le budget de l'État était autre chose qu'un livre de cuisinière.

Quand donc le règne des principes vrais en matière de budget, d'impôt et d'emprunt, viendra-t-il mettre fin à des débats où l'on discute dans le faux et où l'on délibère dans le vide ?

Il n'y a pour les États grevés de lourdes dettes qu'un seul amortissement qui soit efficace : c'est l'adoption d'une bonne politique.

Mais cette bonne politique, comment prévaudrait-elle, lorsque partout encore toutes les rigueurs sont contre l'idée et tous les honneurs pour le sabre ?

Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, ce sera le règne de la violence ; ce ne sera pas le règne de la science. Il ne faut pas s'abuser ! Ce ne sera pas pour se libérer qu'on amortira, ce sera pour se ruiner ; car ce ne sera pas pour féconder la paix qu'on empruntera, mais pour alimenter la guerre.

II

8 juin 1866.

Lorsqu'on lit dans le *Moniteur* les intarissables discours qui se succèdent sur une question qui se débat depuis quarante ans sans faire un pas en avant, en vérité l'on est tenté de se demander : A quoi donc sert la discussion? Est-ce à faire la lumière ou est-ce à faire l'ombre? Est-ce à dissiper le doute ou est-ce à l'augmenter?

Assurément, s'il est une question dont on ne devrait plus entendre parler, c'est de l'amortissement, sur lequel ses défenseurs ont été les premiers à porter la main, ce qu'atteste cette déclaration du comte Roy à la Chambre des pairs en 1833 : « *La législation de l'amortissement n'existe plus.* »

En effet, l'amortissement, tel qu'il aurait dû être scrupuleusement maintenu s'il avait eu les avantages qu'on lui attribuait, n'existe plus. C'est un ressort qui a été brisé à plusieurs reprises, d'abord en mai 1825 par M. de Villèle ; plus tard, en juin 1833, par M. Humann ; plus tard encore, en 1837, mis à la vieille ferraille par la République après 1848, et par l'Empire après 1852.

C'est en cet état de ressort brisé en morceaux et de vieille ferraille qu'il revient, en 1866, s'exposer de nouveau à nos regards irrésistiblement attirés au dehors par des complications dont nul ne saurait aujourd'hui ni mesurer exactement l'étendue, ni sonder la profondeur.

Telle qu'elle est sur le point de s'engager, il est impossible que la guerre entre l'Autriche d'une part, l'Italie et la Prusse d'autre part, n'aboutisse pas à une guerre générale qui donne raison à toutes les prévisions du discours prophétique prononcé le 5 novembre 1864 par l'empereur des Français, dis-

cours qui restera comme l'un des actes mémorables de son règne.

S'il en est ainsi, n'y a-t-il rien de plus important et de plus urgent à faire que de tirer l'amortissement de la tombe où il a été mis par la nécessité, laquelle ne tardera pas à redevenir plus impérieuse que jamais? Pauvre amortissement! on pourra t'exhumer, mais on ne te fera pas revivre!

III

10 juin 1866.

Étant donnée une dette contractée par un État et inscrite à son grand-livre, il y a trois manières d'en réduire successivement le poids :

Par l'amortissement obligatoire, agissant avec toute la puissance qui constitue sa dotation;

Par la conversion successive, agissant en conséquence de la baisse générale du taux de l'intérêt;

Par le rachat facultatif, agissant au moyen des excédants de recettes sur les dépenses.

Quoique nous passions pour exclusif, nous n'excluons aucun de ces trois systèmes.

Chacun d'eux peut se défendre victorieusement.

Seulement ce que nous demandons, c'est qu'en ayant choisi un, on ne le fausse pas inconsidérément et qu'on le respecte scrupuleusement.

Est-ce donc trop demander que de vouloir que la ligne droite ne soit pas courbe et que la ligne courbe ne soit pas droite?

Oui, nous comprenons, nous admettons l'amortissement tel qu'il a été conçu par le docteur Price et tel qu'il a été emprunté à l'Angleterre par la France en 1816. C'est un système, c'est un mécanisme, c'est un levier; mais un levier n'a de puissance qu'à une condition, c'est qu'il ait un poids à soulever. L'amortissement étant le levier, le poids à soulever est l'emprunt. « *Amortir sans fin et emprunter sans cesse*, » telle était, en 1816, la doctrine de l'habile financier M. Gabriel Ouvrard, doctrine exposée et défendue, en 1838, avec un

incontestable alent, par son fils, M. Jules Ouvrard; doctrine à laquelle M. Édouard Cabarrus est resté fidèle, dans sa lettre adressée le 13 mars 1848 à M. de Lamartine, alors membre du gouvernement provisoire. Dans ce système, l'amortissement opère ainsi qu'il suit, sans jamais s'arrêter : il affecte 1 pour 100 à l'extinction de chaque emprunt contracté. Si le taux de l'intérêt est de 4 pour 100, l'emprunt, par la puissance de l'intérêt composé, est amorti en 41 ans; si le taux de l'intérêt est de 5 pour 100, l'emprunt, toujours par la puissance de l'intérêt composé, est amorti en 37 ans. Le but que se propose ce système, agissant dans toute sa rigueur, agissant dans toute sa puissance, agissant dans toute son inflexibilité, c'est de tendre à faire monter le taux de la rente comme la pompe foulante et aspirante tend à faire monter l'eau. Le second emprunt étant, à égalité de circonstances, contracté à des conditions plus favorables que le premier, et le troisième à des conditions plus avantageuses que le second, et ainsi successivement, la moyenne qui en résulte ne profite pas seulement au crédit de l'État, elle profite encore à l'abaissement général du taux de l'intérêt dans toutes les transactions privées. Dans ce système, raccourcir le levier ou le faire fléchir, n'est-ce pas un acte d'absurdité ? Aussi la loi du 1er mai 1825, présentée par M. de Villèle, la loi du 10 juin 1833, présentée par Humann, et la loi du 20 mai 1837, présentée par M. Lacave-Laplagne, ont-elles été trois inconséquences. Il fallait rester imperturbablement fidèle à la loi du 28 avril 1816, constitutive de l'amortissement en ces termes :

« ART. 109. Les rentes acquises par la Caisse au moyen : 1° des sommes affectées à sa dotation; 2° des arrérages desdites sommes, seront immobilisées et ne pourront, dans aucun cas ni sous aucun prétexte, être vendues ni mises en circulation, à peine de faux et autres peines de droit contre tous vendeurs et acheteurs.

» ART. 115. *Il ne pourra, dans aucun cas et* SOUS AUCUN PRÉTEXTE, *être porté atteinte à la dotation de la Caisse d'amortissement.* Ces établissements sont placés de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE. »

Autorité législative, qu'avez-vous fait de la loi de 1816? Qu'avez-vous fait de la dotation de l'amortissement et de ses rentes rachetées? Autorité législative, que ferez-vous de la loi

nouvelle? Où est la garantie que l'avenir sera plus scrupuleux que l'a été le passé? Lorsqu'un gouvernement a manqué à ses engagements les plus formels, quelle confiance peuvent inspirer les nouveaux engagements qu'il contracte? Quelle valeur ont-ils? Quelle sûreté offrent-ils?

Nous venons d'exposer sommairement le système de l'amortissement obligatoire, tel que le comprenait avec raison M. Gabriel Ouvrard; maintenant faisons connaître le système de la conversion successive, tel que le concevait M. Jacques Laffitle et tel qu'il le résumait en ces termes :

« Augmentation indéfinie du capital, puisqu'on ne doit jamais le rembourser, et diminution indéfinie de l'intérêt, puisque chaque année on le paye. »

Nous avons admis le premier de ces deux systèmes, le système Gabriel Ouvrard; mais nous lui préférons le second, le système Jacques Laffitte, au même titre que nous préférons le fleuve au canal.

L'amortissement obligatoire est un moyen factice, la conversion successive est un moyen naturel. Ce qui est naturel et simple vaut toujours plus et mieux, à nos yeux, que ce qui est factice et compliqué.

La conversion successive découle naturellement, logiquement, de la baisse du taux de l'intérêt produite par le développement des institutions de crédit et le perfectionnement des agents de la circulation monétaire et fiduciaire, agents encore si imparfaits. Que ces agents soient ce qu'ils devraient être, que l'épargne collective s'approprie, par la justesse de ses combinaisons, l'incalculable puissance que renferme l'épargne individuelle, et le 3 pour 100 français, ayant dépassé le pair, appellerait de lui-même la conversion du 3 pour 100 en 2 1/2 pour 100.

Il se peut que cette assertion, qui se retrouve sous notre plume, paraisse invraisemblable; mais, depuis cinquante ans, que de choses ont été réalisées qui semblaient irréalisables!

Nous persistons à soutenir que, depuis 1852, rien n'eût été plus facile et plus simple que de faire disparaître l'injustifiable écart qui existe entre le 3 pour 100 anglais et le 3 pour 100 français. Il n'y avait qu'à sortir, par un vigoureux

coup de raison, de l'ornière dans laquelle, au contraire, nous nous plaisons à nous enfoncer, doutant de tout et n'osant rien.

Le troisième système de diminution successive de la dette inscrite est celui que nous nommerons le système Gladstone, parce qu'aucun ministre anglais ne l'a appliqué plus résolument, plus heureusement et avec plus de persévérance que le chancelier actuel de l'Échiquier; c'est le système de l'amortissement facultatif, système qui consiste à faire racheter par l'État ses propres titres au cours du jour, lorsqu'il n'a pas à faire un plus fructueux emploi de ses excédants de revenus.

Malheureusement, la France n'en est pas là. Avant qu'elle puisse et doive songer à appliquer ses excédants de revenus à des rachats de sa dette inscrite, que d'importantes et fécondes réformes fiscales, déjà beaucoup trop attardées, elle aura à opérer!

1866

LA LOGIQUE DES FAITS

« Les faits ont une logique inexorable. »
L'EMPEREUR NAPOLÉON III AU PAPE PIE IX.
31 décembre 1859.

---

9 juin 1866.

Les déclarations réitérées du *Constitutionnel*, alors même qu'elles empruntent la plume sincère de M. Paulin Limayrac, ne changeront pas le cours des événements et le cours du passé, moins encore qne le cours de l'avenir.

Elles ne sauraient empêcher qu'en 1859 la France soit intervenue entre l'Autriche et l'Italie.

Peu importe maintenant qu'à cette époque la France ait eu tort ou qu'elle ait eu raison! Le fait est accompli, la France est liée. Sous peine de déchéance politique, la France est tenue de défendre son œuvre; plus que cela encore, elle est tenue de la consolider.

Or, pour l'Italie, se consolider c'est se compléter, non par l'addition de Rome, qui ne lui est pas nécessaire, mais par l'addition de la Vénétie, qui lui est indispensable.

Rome, sous la souveraineté temporelle du pape, appartient à l'Italie.

Venise, sous le feu des batteries du Quadrilatère, appartient à l'Autriche, à Sa Majesté l'empereur François-Joseph, qui, même encore en 1866, persiste à se qualifier *roi de la* LOMBARDIE *et de la Vénétie.*

Prétendre que, même après que la guerre aura éclaté entre l'Autriche et la Prusse, celle-ci ayant l'Italie pour auxiliaire, la France pourra « *se maintenir en dehors de la lutte et conservera sa liberté d'action* », c'est s'abuser.

Il n'y a que deux alternatives, l'une moins probable que l'autre : ou la Prusse et l'Italie battront l'Autriche, ou l'Autriche battra l'Italie et la Prusse.

Si l'Italie et la Prusse battent l'Autriche ayant pour auxiliaire l'armée fédérale, ce ne seront pas seulement la Vénétie délivrée et le Sleswig-Holstein subjugué; ce sera, un peu plus tôt, un peu plus tard, l'Allemagne tout entière prussifiée ! La France tolérera-t-elle ce nouvel agrandissement territorial et moral de la Prusse, ce nouvel agrandissement territorial et moral de l'Italie, sans exiger pour elle-même, soit par les armes, soit autrement, un agrandissement proportionnel qui étende à la fois son territoire et son influence? Évidemment non ! Proclamer le contraire, ce serait oublier sur quels motifs la France s'est fondée pour s'incorporer les Alpes-Maritimes, la Savoie et la Haute-Savoie. Donc, en cas de victoire remportée sur l'Autriche par la Prusse et l'Italie, il n'est pas exact de dire que la France se maintiendra en dehors de la lutte et conservera toute sa liberté d'action. La France a ouvert, en 1860, une parenthèse qu'elle est tenue de fermer. Aussi bien que la politique économique, aussi bien que la politique du libre échange, la politique territoriale, la politique des frontières naturelles a sa logique, à laquelle nul, si haut qu'il soit placé, fût-ce même sur le trône de France, ne saurait échapper. Les Alpes, qui réclament l'Adriatique, veulent le Rhin non moins impérieusement. Entre la politique qui est désintéressée et la politique qui ne l'est pas, il n'y a pas de juste milieu, c'est l'une ou l'autre. Depuis 1860, ayons la bonne foi d'en convenir, la politique du désintéressement n'est plus celle de la France. Nous ne blâmons pas, nous constatons. On sait que nous admettons toutes les politiques, sous la seule réserve qu'elles soient conséquentes.

Si, au contraire, c'est l'Autriche qui bat l'Italie et la Prusse,

que deviendra l'Italie, que deviendra l'œuvre française de 1859? Après avoir étonné le monde par son ingratitude envers la Russie, l'Autriche étonnât-elle l'Europe par sa générosité envers l'Italie, ne lui reprît-elle rien de ce qui constitue présentement le gouvernement italien, n'exigeât-elle même pas de lui le remboursement des frais de la guerre, qui a été imposé au Danemark, l'Italie demeurant sous la portée des canons du Quadrilatère, resterait à l'état de prisonnière de guerre.

La durée d'un tel état ne serait pas possible.

Aussi persistons-nous à penser, à proclamer et à soutenir que la France n'est pas libre de s'abstenir. Il faut qu'elle soit avec l'Autriche et l'Italie contre la Prusse, ou qu'elle soit avec la Prusse et l'Italie contre l'Autriche.

Osons-le dire ! loin de décourager la guerre, la neutralité de la France, que fait sonner si haut et si inconsidérement M. Limayrac, l'encouragerait plutôt, en ce qu'elle entretient des deux côtés adverses la probabilité et l'espérance de la victoire.

La Prusse et l'Italie, à elles deux, ont une population égale à celle de l'Autriche : 39 millions d'habitants contre 39 millions d'habitants. Pourquoi donc l'Autriche ne se croirait-elle pas certaine de battre l'Italie et la Prusse? Pourquoi, de leur côté, l'Italie et la Prusse ne se croiraient-elles pas assurées de battre l'Autriche?

Il suffisait que la France se prononçât pour que toute vaine illusion, tout faux calcul disparût; car la France, c'était indubitablement la victoire dans le camp où la France allait planter sa tente, c'était la victoire sans combat.

Si la logique des faits doit fatalement conduire la France à s'armer contre l'Autriche pour arracher aux serres des aigles autrichiennes victorieuses l'Italie vaincue, ne valait-il pas mieux se ranger tout de suite ouvertement du côté de l'Italie et de la Prusse, auquel cas l'Autriche, sans nul doute, se fût empressée, pour éviter une guerre trop inégale, de désintéresser la France et l'Italie?

Qu'aurons-nous gagné à attendre?

Nous y aurons gagné de compliquer la guerre au lieu de la simplifier; nous y aurons gagné de fausser toutes les situations.

Quelle sera notre situation vis-à-vis du vainqueur, quel qu'il soit, si dans l'ivresse de la victoire il reste sourd à la sagesse de nos conseils, ou s'il brave nos menaces?

1866

LES HYPOTHÈSES DE LA POLITIQUE

11 juin 1866.

Les hypothèses sont les seules cartes dans lesquelles il soit possible au publiciste de lire l'avenir. L'art de prévoir avec certitude, c'est l'art de raisonner avec justesse. A l'inverse de la foi qui raisonne, la politique qui ne raisonne point est une politique qui n'agit pas. Elle ne gouverne pas les événements, elle est gouvernée par eux. Si la politique n'est pas la science des probabilités, si la politique n'est pas la prévoyance, qu'est-elle et que vaut-elle?

Gouvernail, boussole, longue-vue, cartes marines, sont choses inutiles au journal la *France*. C'est une barque qui flotte au gré des vagues. Où elle va? elle ne le sait. D'où elle vient? elle l'ignore. Il est donc tout simple qu'elle raille ce qu'elle nomme LA POLITIQUE DES HYPOTHÈSES.

Nous avons, nous, une raison décisive pour ne pas renier cette politique; notre motif, c'est qu'elle ne nous a jamais égaré. C'est grâce à elle qu'en 1859, prenant corps à corps l'auteur de la brochure intitulée : *L'empereur Napoléon III et l'Italie*, brochure dont le journal la *France*, s'il eût existé à cette époque, n'eût vraisemblablement pas contredit les illusions; c'est grâce à la politique des hypothèses qu'en 1859 nous avons pu prévoir et prédire ce qui arriverait et ce qui est effectivement arrivé.

Soit sous la forme de confédération, soit sous toute autre forme, si ce n'était pas pour rendre l'Italie indépendante et inattaquable, si ce n'était pas pour la mettre en état de suffire à sa propre défense contre tout retour armé et immanquable de l'Autriche, le jour où la France serait aux prises avec des difficultés qui l'absorberaient tout entière et ne lui permettraient pas d'employer ses forces à un autre service qu'au sien exclusivement, que sommes-nous allés faire en 1859 dans cette guerre qui nous a coûté cinquante mille hommes tués et cinq cents millions empruntés?

Ou il ne fallait pas entreprendre cette guerre, c'était notre avis;ou IL FAUT que l'Italie soit la réalisation de ces incontestables paroles du 3 mai 1859 :

« IL FAUT que l'Autriche domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique; car dans ce pays tout coin de terre demeuré indépendant est un danger pour son pouvoir. »

Ces paroles, les stipulations de Villafranca ne les ont point effacées, car la célèbre proclamation, datée du quartier général de Valeggio, le 12 juillet 1859, s'exprime ainsi :

« La Vénétie reste, il est vrai, sous le sceptre de l'Autriche : elle est néanmoins une PROVINCE ITALIENNE... »

Est-ce précis?

1866

LA POLITIQUE DES INCONSÉQUENCES

13 juin 1866.

Il y a des titres pour lesquels le journal la *France* a décidément une prédilection marquée.

Prenant à partie la *Liberté*, sans provocation aucune, la *France* publie un article intitulé :

LA POLITIQUE DES HYPOTHÈSES.

La *Liberté* y répond par :

LES HYPOTHÈSES DE LA POLITIQUE.

La *France* revient à la charge sous ce nouveau titre :

LA POLITIQUE DES IMPATIENCES.

La *Liberté* y riposte par :

LA POLITIQUE DES INCONSÉQUENCES.

Confondre, ainsi que la *France* le fait, la logique qui raisonne avec l'impatience qui ne raisonne pas, c'est ajouter une inconséquence de plus à toutes les inconséquences qui sont la trame de sa politique flottante autant qu'oublieuse.

Qui donc a voulu, en 1859, que « *la France marchât, le glaive en main, à la solution de la difficulté* » pendante entre l'Autriche et le Piémont?

Est-ce nous? N'est-ce pas vous?

Qui donc a voulu, en 1863, que « *la France marchât, le glaive en main, à la solution de la difficulté* » pendante entre la Russie et la Pologne?

Est-ce nous? N'est-ce pas vous?

Qui donc a voulu, en 1863, que « *la France marchât, le glaive en main, à la solution de la difficulté* » pendante entre le gouvernement mexicain et des commerçants aventureux?

Est-ce nous? N'est-ce pas vous?

En quelles circonstances avons-nous jamais été impatient, nous le partisan de la paix partout et toujours, nous le partisan de la paix désarmée, nous l'adversaire de toutes les expéditions lointaines et de toutes les immixtions étrangères?

Si la *France* sait un seul fait qu'elle puisse nous opposer, nous l'en prions, qu'elle se donne le plaisir de le citer et de nous confondre!

Le relevé de ses innombrables inconséquences et de ses intarissables contradictions serait trop long. Aussi ne remonterons-nous pas plus haut que son dernier article, où nous trouvons la colossale inconséquence que voici :

« LA VÉNÉTIE N'EST PAS SEULEMENT INDISPENSABLE A LA SÉCURITÉ DE L'ITALIE, MAIS ELLE L'EST SURTOUT AU REPOS DE L'EUROPE. »

Si, en effet, la Vénétie n'est pas seulement indispensable à la sécurité de l'Italie, mais si elle l'est surtout au repos de l'Europe, y a-t-il une autre conduite à tenir pour la France que celle que nous avons indiquée?

Descendez donc des nuages!

Comptez-vous que l'Autriche cédera la Vénétie à l'Italie uniquement pour faire plaisir au roi Victor-Emmanuel?

Comptez-vous que l'Autriche sera contrainte à cette amputation douloureuse par l'Angleterre?

Comptez-vous que l'Autriche y sera contrainte par la Russie?

L'Autriche n'y peut être contrainte que par l'union contre elle de la France, de l'Italie et de la Prusse.

Donc la France doit s'allier à l'Italie et à la Prusse pour y contraindre l'Autriche, à moins que celle-ci ne signe avec l'Italie et la France le traité suivant :

ARTICLE PREMIER

La France et l'Italie s'abstiendront de prendre aucune part à la guerre entre l'Autriche et la Prusse.

ARTICLE DEUXIÈME

En considération de cette abstention, le gouvernement autrichien s'engage à évacuer la Vénétie aussitôt qu'il sera rentré dans la possession de la Silésie.

Sortez donc du vague! Trouvez donc à nous opposer des arguments plus décisifs que des titres pompeux!

1866

LE MAINTIEN DE NOTRE ŒUVRE

EN ITALIE

---

14 juin 1866.

Le journal par excellence de la liberté graduelle et de la paix armée, ces deux inconséquences condamnées souverainement, le journal la *France* répond à la *Liberté :*

« Les impatients veulent que la France fasse toujours seule la besogne de tous. Nous désirons que tous se mettent aux œuvres d'utilité commune. »

La *Liberté* réplique à la *France :*

Soit ! Mais alors pourquoi avez-vous approuvé ce que, nous, nous désapprouvions, pourquoi avez-vous approuvé que nous allassions en 1859 faire en Italie la besogne de tous?

Pourquoi, en 1863, avez-vous approuvé ce que, nous, nous désapprouvions, pourquoi avez-vous approuvé que nous restassions au Mexique après le départ du corps d'expédition espagnol et du corps d'expédition anglais?

Ou c'est inconséquence ou c'est complaisance : optez!

Vous ajoutez :

« La question vénitienne est une question européenne »

Toute guerre, comme un incendie, pouvant s'étendre et embraser les voisins : strictement, toute question qui peut allumer en Europe une guerre est une question européenne; mais la vérité, c'est que la question vénitienne est essentiellement et presque exclusivement une question italico-française. Le gouvernement autrichien, victorieux de l'Italie, lui reprendrait la Lombardie; il aiderait le roi François II à remonter sur son trône de Naples, le grand-duc de Toscane à rentrer à Florence, les ducs de Parme et de Modène à rentrer à Modène et à Parme, quelle atteinte en éprouveraient, dans leur considération et leur puissance, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Russie? Certainement aucune. En serait-il ainsi de la France, engagée par ses proclamations de 1859, ses batailles, ses victoires, le sang des cinquante mille Français qui ont été tués à Montebello, à Palestro, à Turbigo, à Magenta, à Marignan, à Solferino; l'emprunt de 500 millions qu'il lui a fallu contracter, et enfin, et surtout, par l'annexion de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes?

Quelle part l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Russie, etc., ont-ils prises à l'expédition de 1859?

Il fallait que la France ne commençât pas toute seule « *la besogne* », si elle ne voulait pas s'exposer au risque d'être obligée de la finir toute seule.

Le concours de la Prusse est une bonne fortune que ne pouvait pas même espérer la France. Laisser échapper cette occasion serait une faute irréparable peut-être.

Voilà la vérité, et si nous y insistons, c'est qu'il importe que les esprits ne s'égarent pas; or c'est ce qui leur arriverait s'ils se laissaient abuser par des mots qui n'ont de la précision que l'apparence.

1866

LA LETTRE DE L'EMPEREUR

14 juin 1866.

C'est la guerre ! Comment ne serait-ce pas la guerre ?

Lisez la lettre de l'empereur à son ministre des affaires étrangères.

Que déclare-t-elle?

Elle déclare qu'il repousse toute idée d'agrandissement territorial, tant que l'équilibre européen ne sera pas rompu ; elle ajoute qu'il ne pourrait songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance.

Si la Prusse est victorieuse et qu'elle s'incorpore les duchés de l'Elbe, qui lui ouvrent deux accès sur deux mers, la mer du Nord et la mer Baltique, mises en communication par un canal, est-ce que l'équilibre européen, tel qu'il existe, ne sera pas rompu? Est-ce que la carte de l'Europe ne sera pas modifiée au profit exclusif de la Prusse?

Si l'Italie est victorieuse et qu'elle se complète par la possession de la Vénétie, est-ce que l'équilibre européen tel qu'il existe ne sera pas rompu? Est-ce que la carte de l'Europe ne sera pas modifiée au profit exclusif de l'Italie?

Si l'Autriche est victorieuse et qu'elle reprenne à la Prusse la Silésie sans rendre à l'Italie la Vénétie, est-ce que l'équi-

libre européen tel qu'il existe ne sera pas rompu? Est-ce que la carte de l'Europe ne sera pas modifiée au profit exclusif de l'Autriche?

Pour que ni l'Autriche, ni l'Italie, ni la Prusse ne s'agrandissent et que la carte de l'Europe ne fût modifiée au profit exclusif d'aucune puissance, que faudrait-il?

Il faudrait qu'aucun changement nouveau ne fût apporté aux traités de 1815, sur lesquels le discours d'Auxerre a fait connaître une fois de plus la pensée immuable de l'héritier de Napoléon I[er].

Est-ce vraisemblable, le jour où l'ambassadeur d'Autriche a reçu par le télégraphe l'ordre de quitter Berlin, et où le même ordre a dû être assurément donné à l'ambassadeur de Prusse de quitter Vienne?

Est-il admissible que l'Autriche et la Prusse vont se battre uniquement pour s'entre-tuer et sans qu'il en résulte ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux puissances une extension de territoire et un accroissement d'influence?

Non-seulement cela n'est pas admissible, mais cela n'est même pas possible.

La lettre de l'empereur déclare, premièrement, que la situation géographique de la Prusse est mal délimitée : la conséquence à tirer de cette déclaration n'est-elle pas qu'il faut s'attendre à ce que le premier usage que fera la Prusse de sa victoire, si elle bat les Autrichiens, sera de se donner pour prix de son succès une meilleure délimitation de sa situation géographique?

La lettre de l'empereur déclare, deuxièmement, que le vœu de l'Allemagne demande une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux : la conséquence à tirer de cette déclaration n'est-elle pas que la Confédération germanique est menacée qu'il lui arrive exactement ce qui est advenu au Sleswig? Malheureux Sleswig! malheureuse Confédération Germanique! Est-il présumable que l'Autriche et la Prusse vont se battre uniquement pour que la victoire remportée par l'une de ces deux puissances sur l'autre tourne au profit de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg? Est-ce qu'on aurait déjà oublié les lettres échangées en août 1863 à Gastein par Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sur la présidence et la direction des affaires fédérales?

Enfin la lettre de l'empereur déclare, troisièmement, la nécessité pour l'Italie, d'assurer son « *indépendance nationale* » : la conséquence à tirer de cette déclaration n'est-elle pas qu'il faut absolument que la Vénétie fasse retour à l'Italie, sous peine, pour « l'œuvre que nous avons contribué à édifier », de n'avoir qu'une existence précaire et constamment menacée?

C'est donc la guerre ! Loin de contredire le discours du 5 novembre 1863, la lettre du 11 juin le corrobore ; elle en découle.

Le discours du 5 novembre 1863 concluait en ces termes :

« Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix ; *l'autre, tôt ou tard, mène* FATALEMENT *à la guerre* par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

La première de ces deux voies ayant été fermée, il ne reste plus d'ouverte que la seconde, et la seconde, c'est la guerre fatale.

Peu importe maintenant que l'Autriche n'ait pas voulu, n'ait pas pu, n'ait pas su l'éviter !

Que la France demeure calme dans sa force, ou que la France tire l'épée, la France est logiquement avec la Prusse, parce qu'elle est indissolublement avec l'Italie.

II

16 juin 1866.

Assurément le rédacteur en chef actuel du *Constitutionnel*, M. Paulin Limayrac, et l'ancien rédacteur en chef de ce même journal, M. Cucheval-Clarigny, présentement rédacteur en chef de la *Presse*, où il a succédé à M. Émile Ollivier sans le remplacer, sont plus à même que nous de jeter un regard furtif sous le voile mis sur la pensée de l'empereur par sa lettre à M. le ministre des affaires étrangères, communiquée au Corps législatif par M. le ministre d'État.

Puisqu'ils déclarent et chantent à l'unisson que nous ne savons pas lire, MM. Paulin Limayrac et Cucheval-Clarigny doivent avoir raison.

Donc nous rétractons pleinement et humblement, à genoux et les mains jointes, ce que nous avons écrit.

Nous reconnaissons que le contraire de ce que nous avons supposé est la vérité.

Où nous avons dit : C'EST LA GUERRE ! nous eussions dû dire : C'EST LA PAIX !

Après les deux affirmations convergentes de MM. Paulin Limayrac et Cucheval-Clarigny, comment, sans les offenser, pourrions-nous conserver à cet égard le plus léger doute ?

Aussi n'en avons-nous plus aucun.

Unis pour la première fois, ces mots de la lettre impériale : NEUTRALITÉ ATTENTIVE ne veulent pas dire : ATTENTE ARMÉE, mais NEUTRALITÉ PASSIVE.

Ils n'ont pas la signification qui a consterné l'Autriche et mis la pâleur sur ses joues ; réjoui la Prusse et mis le sourire sur ses lèvres ; transporté l'Italie et mis la flamme dans ses yeux.

Italiens, Prussiens, et Autrichiens sont tombés dans la même méprise que nous ; mais cela ne justifie pas la nôtre ; elle est impardonnable : tout au plus cela l'explique-t-il !

Si elles sont victorieuses par leur alliance, la Prusse pourra redresser et étendre sa situation géographique mal délimitée, l'Italie pourra se consolider en se complétant par la possession de la Vénétie : alors la France assistera attentivement, mais passivement, à cette double rupture du faisceau autrichien et du lien fédéral. Plus d'empire d'Autriche ! Plus de Confédération germanique ! Peuh ! l'Europe en sera-t-elle moins en équilibre sur elle-même ?

Si elle est victorieuse, l'Autriche pourra reprendre à la Prusse la Silésie ; l'Autriche pourra rendre les duchés de l'Elbe à la Confédération germanique, dont la Prusse a déclaré qu'elle cessait désormais de faire partie ; l'Autriche pourra garder la Vénétie et son Quadrilatère ; l'Autriche, enfin, pourra imposer à l'Italie vaincue le remboursement, conjointement avec la Prusse, des frais de la guerre : alors la France, qui a « *tiré l'épée* » en 1854 pour défendre la Turquie contre la Russie, et en 1859 pour défendre l'Italie contre l'Autriche, ne la tirera pas cette fois pour défendre ni la Prusse ni l'Italie. Peuh ! si ces deux puissances sont sévère-

ment châtiées, ne se seront-elles pas attiré ce juste châtiment par leurs provocations téméraires?

Soit! Quelque chose qu'il advienne, ce ne sera pas sur notre tête que retombera la responsabilité de l'inconséquence et de l'imprévoyance. Si la guerre, cette idolâtrie à laquelle ont été et sont encore sacrifiées tant de victimes humaines, trahit une fois de plus son impuissance à rien fonder de grand et de durable, ce ne sera pas nous qui en serons humilié et affligé pour elle; car notre idéal ne s'appelle ni la guerre ni la gloire, il se nomme la paix et la liberté.

Mais alors pourquoi, depuis 1852, l'Empire n'a-t-il pas été systématiquement la paix?

MM. Paulin Limayrac et Cucheval-Clarigny, qui nous ont fait l'honneur de nous interpeller, voudront-ils bien prendre la peine de nous l'expliquer?

1866

LA VÉNÉTIE DÉLIVRÉE

---

6 juillet 1866

La France, l'Europe n'auront pas lu sans étonnement, dans le *Moniteur*, les lignes suivantes :

« Un fait important vient de se produire.

« Après avoir sauvegardé l'honneur de ses armes en Italie, l'empereur d'Autriche, accédant aux idées émises par l'empereur Napoléon dans sa lettre adressée le 11 juin à son ministre des affaires étrangères, cède la Vénétie à l'Empereur des Français et accepte sa médiation pour amener la paix entre les belligérants.

« L'empereur Napoléon s'est empressé de répondre à cet appel et s'est immédiatement adressé aux rois de Prusse et d'Italie pour amener un armistice. »

La Vénétie délivrée par la victoire de la Sadowa ! L'œuvre inachevée du comte de Cavour complétée par le comte de Bismark !

Si nous pouvions jamais cesser de haïr et de mépriser la guerre, ce grand fait, ce fait glorieux nous réconcilierait avec elle ; mais comment pardonner à la guerre tout le sang qui vient d'être versé, lorsqu'il eût été si facile de l'épargner? Lorsqu'il eût suffi que l'Autriche, qui avait accepté l'idée de Congrès, ne changeât pas d'avis au risque d'être conduite à faire, sans se battre, ce qu'après avoir été battue, elle vient

d'être obligée de faire tardivement par la déroute ! Quelle rude leçon pour le gouvernement autrichien, car c'est plus que la perte d'une bataille, c'est peut-être la perte de sa puissance en Allemagne et de son prestige en Europe !

L'Autriche l'a voulu. Elle ne saurait dire que les conseils les plus sympathiques, les exhortations les plus pressantes, presque suppliantes, lui aient manqué en temps opportun.

Choisi par l'Autriche pour médiateur, choisi par elle pour cessionnaire de la Vénétie, quoique cette fois il fût resté neutre, l'empereur des Français ne peut qu'être flatté de cet hommage qui lui est rendu ; mais le gouvernement victorieux, mais le gouvernement prussien, mais le gouvernement qui a une revanche à prendre, mais le gouvernement italien accorderont-ils l'armistice qui leur est demandé? L'accorderont-ils avant de savoir parfaitement à quoi s'en tenir sur les réserves qu'il peut abriter ?

La cession de la Vénétie a-t-elle lieu sans condition?

L'Autriche accepte-t-elle les faits accomplis en Allemagne?

Telles sont les questions sur lesquelles il est impossible que le *Moniteur*, qui a rompu le silence, tarde à s'expliquer.

1866

LA GUERRE CONDAMNÉE PAR LA VICTOIRE

15 juillet 1867.

Que pensent, en juillet 1866, de la guerre ceux qui, en juin 1863, criblaient de leurs railleries notre programme contenu dans ces mots : « PAIX ET LIBERTÉ EN EUROPE » ; ceux qui nous donnaient ironiquement le surnom d'abbé de Saint-Pierre; ceux qui nous appelaient dédaigneusement « *utopiste* »?

Qu'est-ce que l'humanité, — ne disons pas l'humanité, disons l'Europe ; — qu'est-ce que l'Europe, — ne disons pas l'Europe, disons la paix durable, puisque c'est l'expression consacrée ; — qu'est-ce que « la paix durable » aura gagné à la victoire de Custozza remportée par les Autrichiens sur les Italiens, et à la victoire de la Sadowa remportée par les Prussiens sur les Autrichiens ? Qu'est-ce que la paix durable gagnera à une seconde victoire remportée par les Prussiens? Qu'est-ce que la paix durable gagnerait à une revanche prise par les Autrichiens, si éclatante qu'on la suppose? Le lendemain d'une seconde victoire des Prussiens qui leur ouvrirait les portes de Vienne, que de complications naîtraient de toutes parts ! que de questions se poseraient en tous sens ! Le lendemain d'une revanche des Autrichiens qui obligerait les Prussiens à battre en retraite sur leur propre terrain, en quels termes l'Autriche et la Prusse se déclareraient-elles quittes l'une envers l'autre, et comment l'accord se rétablirait-il entre elles au sein de la Confédération germanique, d'où la Prusse entendait exclure l'Autriche ?

Qu'est-ce que la paix durable a gagné à la victoire de Waterloo remportée sur la France exténuée par l'Europe coalisée?

Qu'est-ce que les traités de 1815 ont fondé qui n'ait pas été ébranlé, détruit, foulé aux pieds, à la fois par la guerre et les révolutions? Qu'est devenu, enfin, ce prétendu équilibre européen que le Congrès de Vienne croyait avoir établi et avait fait sonner si haut?

Non, il n'est pas vrai que la victoire soit la réhabilitation de la guerre; ce qui est vrai, ce qui est évident, ce qui est incontestable, c'est que la victoire en est la condamnation.

La victoire ne fait pas succéder la raison à la force; elle fait succéder à la force vaincue la force triomphante. Il n'y a de changé que la couleur du drapeau. La victoire n'est jamais qu'une trêve. Preuve : la paix armée, laquelle n'est que la guerre expectante. De sympathiques lecteurs nous font l'honneur de nous demander avec insistance pourquoi notre signature, apposée chaque jour au bas de la dernière page, apparaît si rarement à la première depuis quelque temps. Faut-il le leur dire? C'est que cette politique à coup de canon, qui ruisselle le sang et qui exhale l'odeur des cadavres, nous humilie encore plus qu'elle ne nous consterne : elle nous humilie dans l'abaissement de notre siècle; elle nous humilie dans l'impuissance de tant de pages écrites par nous depuis trente ans contre la guerre, de toutes les bêtises humaines la plus grande! elle nous humilie dans le succès de tous les lieux communs qui défrayent autour de nous la sottise de conversations qui visent à l'importance politique et remplissent les colonnes de journaux qui se prennent au sérieux.

Ainsi, par exemple, c'est sérieusement qu'ils prétendent et qu'ils affirment que l'équilibre de l'Europe serait rompu et que la sécurité de la France serait compromise si la Prusse grandissait en territoire, en population et en influence. *Ante bellum*, la Prusse avait dix-neuf millions d'habitants et l'Autriche trente-neuf. De bonne foi, qu'importe à l'équilibre de l'Europe, qu'importe à la sécurité de la France que, *post bellum*, cette proportion soit renversée, que ce soit l'Autriche qui n'ait plus que dix-neuf millions d'habitants et que ce soit la Prusse qui en ait trente-neuf?

Quand donc en finirons-nous avec toutes ces vieilleries d'une politique caduque? Ce qu'il fallait pour l'honneur du temps où nous vivons et du nom d'hommes que nous portons, ce qu'il fallait, c'était empêcher Autrichiens, Italiens et Prussiens de s'entre-tuer; mais puisque nous n'avons pas su remplir cette glorieuse tâche, ne venons pas tardivement nous mêler de ce qui ne nous touche pas; laissons-les s'exterminer les uns les autres, et donner ainsi à l'Europe la leçon de l'ilote ivre que l'antiquité faisait promener dans les rues, afin que l'ignominie de l'ivresse apparût à tous les regards dans toute sa hideur.

Capitaines et soldats, ivres de tout le sang que vous avez versé et que la terre a bu, montrez-vous à tous les yeux, et faites-nous voir ce que l'humanité et l'Europe, la liberté et la paix auront gagné à vos sanglantes trêves décorées du nom de victoires!

Ne nous faisons point d'illusions! Lorsque l'Italie, délivrée enfin de l'occupation autrichienne, possédera la Vénétie et le Trentin; lorsque la Prusse, ayant le commandement suprême des forces militaires de la nouvelle Confédération, possédera « une situation géographique mieux délimitée, plus d'homogénéité et de force dans le Nord », l'équilibre européen n'en sera ni plus ni moins fragile : les risques de guerre demeureront les mêmes; le désarmement continuera d'être la pierre d'achoppement contre laquelle viendront partout se briser toutes les réformes de l'impôt et du budget.

Rien ne sera changé aussi longtemps que le vieux monde, le monde politique, n'aura pas fait entièrement place au nouveau monde, le monde économique; rien ne sera changé aussi longtemps que l'esprit de réciprocité, l'esprit nouveau, n'aura pas pleinement succédé à l'esprit de rivalité, l'esprit ancien; rien ne sera changé aussi longtemps que les nations attacheront plus d'importance à reculer leurs frontières qu'à les abaisser, et mettront leur grandeur dans des annexions ou des conquêtes territoriales, au lieu de la mettre dans l'entière expansion de la liberté maritime; rien, enfin, ne sera changé, aussi longtemps que les gouvernements feront passer le faux point d'honneur de la force brutale, de la force matérielle, avant le sentiment vrai de la force morale, de la force imma-

térielle, de la justice commandant souverainement à l'immense multitude des petites considérations.

C'est le faux point d'honneur de la fausse politique territoriale; c'est le faux point d'honneur de la force brutale, celle-ci se nommant à Vienne « le parti militaire », qui a empêché l'Autriche de raser son Quadrilatère, d'évacuer la Vénétie, de la rendre à elle-même et de dire à l'Italie : Désormais soyons indissolublement alliées économiquement.

Que nos contradicteurs habituels nous répondent ! Croient-ils que l'Autriche n'eût pas été plus grande devant la conscience humaine et moins humiliée devant l'histoire, si, depuis longues années, elle eût écouté la voix de la justice et affranchi la Vénétie, au lieu de suivre, après la perte de la bataille de la Sadowa, les conseils tardifs de la ruse aux abois?

Encore, si l'Autriche eût renoncé à la Vénétie après que l'archiduc Albert venait de gagner la bataille de Custozza ! Peut-être déjà n'eût-ce plus été la grandeur du sacrifice volontaire, mais du moins cela en eût conservé l'apparence.

Ainsi, deux batailles gagnées, deux victoires remportées : la première par les Autrichiens, la seconde par les Prussiens; ni l'une ni l'autre, quoiqu'elles aient coûté la vie à cent mille hommes au moins, ne dénouant rien, rien, rien !

Telle est l'impuissance de la force.

Force brutale, baisse la tête et sois humble !

Force morale, relève le front et sois fière !

Vous, messieurs les hommes pratiques, vous qui accabliez de vos sarcasmes les glorificateurs de la paix systématisée, de la paix partout et toujours ; vous qui les qualifiiez dédaigneusement d'utopistes, osez donc maintenant nous contredire et soutenir que la guerre n'est pas condamnée par la victoire, même « la GUERRE A OUTRANCE » prêchée et proclamée en plein dix-neuvième siècle par un jeune empereur qui est né le lendemain de la révolution de 1830, et qui est monté sur le trône le lendemain de la révolution de 1848 !

La paix à outrance ! c'est là ce qu'ils nomment utopie.

La guerre à outrance ! c'est là ce qu'ils nomment sagesse.

1866

LE GRAND EMPIRE MARITIME

16 juillet 1866.

S'adressant à ses électeurs du comté du Buckingham, le successeur de M. Gladstone, le nouveau chancelier de l'Échiquier, M. Disraéli, leur a dit :

« L'abstention de notre pays de toute intervention non nécessaire dans les affaires de l'Europe est plutôt une preuve de notre force croissante. La vérité est que l'Angleterre n'appartient plus seulement au continent européen comme limites; sa position, à elle, n'est plus simplement celle d'une puissance européenne; elle est la métropole d'UN GRAND EMPIRE MARITIME s'étendant jusqu'aux confins de l'océan le plus éloigné. L'Angleterre n'intervient plus dans les affaires du continent que dans le cas seulement où elle est menacée. »

Ces paroles méritent que la France et l'Europe les méditent.

Elles expriment fidèlement la nouvelle politique du pays qui a eu l'honneur de donner le jour à Richard Cobden, à Robert Peel et à John Bright.

L'Angleterre a reconnu qu'elle avait tout à risquer et rien à gagner à s'immiscer dans les affaires du continent. Aussi a-t-elle eu la sagesse d'y renoncer... tardivement, il est vrai ; mais mieux vaut encore tard que jamais.

C'est donc avec raison qu'en novembre 1863, nous écrivions ce qui suit et ce qu'il peut n'être pas inutile de rappeler :

« Règle générale tirée de l'expérience : Lorsqu'il s'agit de l'Angleterre, ne rien entreprendre CONTRE ELLE ; ne rien entreprendre AVEC ELLE ; agir SANS ELLE. Tout pays où l'on parle est un pays où l'on n'agit pas. Ne compter jamais sur qui compte toujours. SE DÉFIER de l'Angleterre et SE FIER à l'Angleterre sont deux fautes égales dont on doit se garder. Ce qu'il importe qu'apprenne la France, c'est à se passer de l'Angleterre. »

L'Angleterre est une île ; qu'elle s'y renferme et qu'elle y fasse ses affaires ; le continent, pour faire les siennes, n'a pas besoin d'elle.

Tout sans elle, rien avec elle, rien contre elle ! Oui, voilà désormais quelle doit être la politique de France à l'égard de l'Angleterre.

Que, selon l'expression de M. Disraéli, l'Angleterre soit « UN GRAND EMPIRE MARITIME » ; qu'elle soit plus que cela encore : qu'elle soit LE GRAND EMPIRE MARITIME, nous n'y trouverons rien à redire ; au contraire, nous n'y trouverons qu'à louer, à la seule condition de l'entière disparition de la féodalité maritime, remplacée par la pleine expansion de la liberté maritime.

Plus de mers barrées par le canon de forts construits à l'entrée et à la sortie des détroits !

Neutralisation des détroits et liberté des mers : voilà la grande question devant laquelle paraît bien petite celle de savoir si ce sera la Prusse qui rognera les ailes de l'Autriche, ou si ce sera l'Autriche qui rognera les ailes de la Prusse.

Un jour viendra, et peut-être ce jour est-il prochain, où disparaîtront d'eux-mêmes de la carte de l'Europe tous les États qui, n'ayant pas un libre et vaste accès à la mer, seront considérés comme des enclaves : alors le nouveau droit européen, ce sera le droit à la mer ; le grand mot sacramentel ne sera plus : ÉQUILIBRE ! Ce sera : ÉCHANGE !

1866

LES DEUX POLES

18 juillet 1866.

Que les Prussiens remportent une seconde victoire égale à la première et qui leur ouvre les portes de Vienne ; qu'ils imposent et dictent la paix à l'Autriche dans la capitale de son empire, et M. le comte de Bismark sera mis au rang des plus grands ministres de notre temps ; il sera élevé à la hauteur du comte de Cavour, quoiqu'il n'y ait aucune similitude à établir entre les deux tâches entreprises par ces deux hommes d'État.

A l'origine, la tâche de M. de Cavour, ce n'était pas d'unifier l'Italie, c'était de la délivrer de l'occupation étrangère, c'était de la délivrer des baïonnettes autrichiennes. Assurément, aucune tâche n'était plus noble et plus pure.

A l'origine, la tâche de M. de Bismark, c'est d'incorporer à la Prusse le Holstein, que l'Autriche, sa complice de spoliation, n'a pas voulu lui vendre ; c'est de priver les duchés de l'Elbe de l'autonomie qui était l'objet de tous leurs souhaits.

Le premier est un libérateur.

Le second est un dominateur.

Voilà strictement la vérité.

Faut-il plaindre l'Autriche vaincue et prendre parti pour elle ?

Non.

L'Autriche a mérité ce qui lui arrive. Elle l'a mérité en ne

sachant pas se faire, par la restitution spontanée de la Vénétie à ses habitants, une amie de l'Italie, son alliée naturelle; l'Autriche l'a mérité en se mettant à la suite de la Prusse marchant contre les duchés de l'Elbe, au lieu de rester à la tête de la Confédération germanique et de s'opposer honnêtement à une usurpation de pouvoir, aboutissant fatalement à une confiscation de territoire.

Faut-il glorifier la Prusse victorieuse et se prosterner devant elle ?

Non.

La Prusse n'a mérité que la honteuse admiration des vils courtisans de la force et du succès. L'équité et la liberté ne lui doivent et ne lui devront rien.

Que la Prusse achève d'aplatir l'Autriche et de lui enlever tout prestige, ou que l'Autriche prenne avec éclat sa revanche et contraigne l'armée prussienne de se sauver à toutes jambes de Vienne à Berlin, c'est chose qui intéresse uniquement Autrichiens et Prussiens. Ne nous lassons pas de le répéter : leur querelle d'Allemands est une question purement intérieure entre eux, et nullement extérieure. Ni l'Europe ni la France n'ont à s'en mêler. Que les gouvernements de Bavière, de Bade, de Hanovre, de Saxe et de Wurtemberg subissent l'influence de l'Autriche ou qu'ils subissent l'influence de la Prusse, que les armées de la Confédération germanique aient pour commandant en chef un général autrichien ou un général prussien, en quoi sérieusement cela nous importe-t-il à Paris, à Londres, à Saint-Pétersbourg?

En vérité, l'importance donnée à cette querelle de ménage germanique serait risible, si l'on pouvait rire devant des montagnes de cadavres, devant des lacs de sang, devant tous ces hommes mutilés, toutes ces familles en deuil, ces populations ruinées, ces villes brûlées, ces ponts détruits, ces désastres accumulés !

Toute bataille livrée exige qu'il y ait un vainqueur et un vaincu : si, au lieu de la Prusse, c'eût été l'Autriche qui eût été victorieuse, qu'est-ce que la France, qu'est-ce que la liberté, qu'est-ce que la civilisation y auraient gagné?

Rien.

Donc, il vaut encore mieux que ce soit la Prusse qui ait été triomphante, car la victoire de la Sadowa aura du moins

servi à délivrer la Vénétie et à dégager la France, laquelle ne pouvait, sans se déconsidérer et s'affaiblir, laisser tomber en ruine l'Italie qu'elle avait édifiée en 1859, au prix de beaucoup de sang répandu et de beaucoup d'argent détourné de son cours.

Et, lorsque nous concluons en ces termes, nous ne devons pas être suspect de complaisance et d'adulation à l'égard de M. de Bismark, car sa politique est à la nôtre ce qu'un pôle est à l'autre.

Le but sur lequel il a les regards ardemment fixés est le but auquel nous tournons dédaigneusement le dos. Nous n'avons pas le même objet de convoitise. Il place la force au-dessus de la liberté, nous plaçons la liberté au-dessus de la force. Il tient à faire de la Prusse un grand État ; cet orthopédiste tient à la redresser, il tient à l'allonger ; il tient à l'élargir, l'arrondir, l'agrandir. Pourquoi ? Plus ronde, sera-t-elle plus respectable et plus respectée ?

A nos yeux, un grand État n'a pas plus de droits qu'un petit ; le plus petit a les mêmes droits que le plus grand. Il n'y a pas de force contre le droit, de même qu'il n'y a pas de droit contre la force.

Qu'il nous permette de le lui dire : M. le comte de Bismark s'abuse étrangement s'il pense que la Prusse sera plus forte lorsque, après avoir absorbé tous les petits États qui composaient la Confédération germanique, elle comptera territorialement ou moralement trente-huit millions d'habitants plus ou moins prussifiés, au lieu de dix-neuf.

La guerre, l'expérience et l'histoire sont là pour attester que la force n'est jamais que l'instabilité.

M. de Bismark a pleinement triomphé ; admettons qu'il ait réussi à exclure de la nouvelle Confédération l'Autriche, qui avait la présidence de l'ancienne. Allons plus loin ! admettons encore que l'Allemagne soit satisfaite de sa nouvelle condition, que l'Allemagne soit satisfaite de ne plus s'appeler la Bavière, le Hanovre, la Prusse, la Saxe ; qu'elle soit fière de s'appeler l'Allemagne ; qu'elle soit fière des victoires remportées contre elle-même par elle-même...

Après ?

Ayant glissé sur le terrain de la force détrempé par le sang, où est la garantie que ce que la Prusse a fait d'accord avec l'Italie contre l'Autriche, telle circonstance étant donnée, la

France ne le fera pas pareillement, d'accord avec l'Autriche contre la Prusse devenue l'Allemagne?

Est-ce que la science des combinaisons de ce genre est jamais épuisée?

Ce serait son droit et ce pourrait être son intérêt.

Dans ce cas, que ferait la Prusse avec ses trente-huit millions d'habitants contre l'Autriche et la France en ayant le double?

Que l'armée prussienne soit fière de ses chefs, de ses armes, de ses combats et de ses victoires, nous le comprenons, cela est logique et cela est juste; car la gloire des armées qui se battent, c'est de vaincre; mais que M. le comte de Bismark soit fier de sa politique, c'est ce qui ne saurait aussi bien s'expliquer, car elle est aussi vieille et aussi arriérée que l'arme de guerre la plus imparfaite et la plus vieille. Sa politique est celle de l'imprévoyance et de l'instabilité : il n'y a que la routine qui puisse l'admirer. Pour l'applaudir, il faut être aveugle ou aveuglé.

Le grand ministre moderne que nous admirons, ce n'est pas le comte de Bismark, c'est le comte de Cavour, celui-ci donnant à l'Italie l'indépendance sans ôter aux Italiens la liberté.

Entre ces deux ministres, nous persistons à ne pas confondre. Nous ne sommes pas de ceux que la victoire éblouit et qui immolent la vérité au succès.

1866

L'EXCLUSION DE L'AUTRICHE

18 juillet 1866.

Dissolution de l'ancienne Confédération germanique et reconstitution d'une nouvelle Confédération, dont l'Autriche ne serait pas admise à faire partie : — tel est le point sur lequel la Prusse n'a cessé de déclarer qu'elle ne céderait pas.

L'Autriche ayant accepté la trêve proposée, il y a lieu de présumer que l'Autriche a fini par n'être plus aussi éloignée d'admettre ce qu'elle avait d'abord considéré comme une offense qui ne pouvait se laver que dans le sang, dût la guerre être « LA GUERRE A OUTRANCE, » c'est-à-dire l'extermination de la Prusse par l'Autriche, ou l'extermination de l'Autriche par la Prusse.

Si cette présomption est fondée, il y a lieu de féliciter l'Autriche d'avoir enfin rompu avec le faux point d'honneur qui l'a empêchée, en se déchargeant judicieusement du poids de la Vénétie, de conjurer à temps l'alliance prusso-italienne, et qui, plus tard, l'a encore empêchée de venir siéger à Paris au Congrès où, plus habile, la Prusse s'était empressée de déclarer qu'elle assisterait.

L'honneur, le véritable honneur ne commande pas de s'imposer à qui vous repousse; il commande le contraire, il commande de s'éloigner de qui s'éloigne de vous. La dignité de gouvernement à gouvernement n'a pas d'autre loi que la dignité de particulier à particulier.

Donc, si l'Autriche fait bien, si l'Autriche a le respect d'elle-même, si l'Autriche a la conscience de la force qui lui reste encore, la condition à laquelle le gouvernement prussien tient le plus sera celle à laquelle le gouvernement autrichien tiendra le moins.

L'empereur François-Joseph laissera le roi Frédéric-Guillaume instituer à son gré sa Confédération du Rhin, à la seule condition qu'à son tour le roi Frédéric-Guillaume lui laisse instituer, comme il l'entendra, sa Confédération du Danube, au risque pour le jeune prince Charles de Hohenzollern d'être obligé de retourner à son régiment, où il n'était encore que lieutenant il y a quelques semaines.

Il n'est pas d'obstacle qui ne soit moyen : que l'Autriche médite cet axiome d'une vérité démontrée par l'expérience, et qu'elle sache en faire son profit.

Qu'à la *Confédération du Rhin* elle oppose la *Confédération du Danube!*

Que la résistance de la Russie ne soit pas une considération qui l'arrête. L'Autriche aura avec elle l'Angleterre et la France; au sein d'un Congrès, il sera facile de trouver des compensations que la Russie acceptera. Ce sera le dénoûment de la question d'Orient, dénoûment sans lequel la paix de l'Europe continuera toujours d'être précaire.

Jamais occasion n'aura été plus propice; la laisser échapper serait une faute impardonnable.

Ne vaut-il pas mieux prévenir et diriger les événements que de se laisser surprendre et mener par eux?

L'Autriche vient d'apprendre à ses dépens ce que coûte l'imprévoyance politique.

Que la leçon profite à l'Europe!

1866

LA PEUR DE LA PRUSSE

19 juillet 1866.

Le directeur de la *France*, M. le vicomte de la Guéronnière, poursuit le même but que nous, mais par un autre chemin, le chemin que nous croyons le plus long et le moins sûr. Il est pour la liberté, mais pour la liberté graduelle, qui n'est jamais que la révolution intermittente ; il est pour la paix, mais pour la paix armée, qui est toujours et partout la guerre expectante. Nous sommes, nous, pour la liberté indivisible et la paix désarmée. Plus fermement que jamais, nous pensons que ce chemin est à la fois le plus court et le moins dangereux.

En même temps qu'il constate « l'accord de la France avec » la Prusse, accord qui enlève à l'Autriche sa dernière chance », le journal dirigé par M. de la Guéronnière laisse tomber de la hauteur de ses colonnes ces paroles sonores et comminatoires :

« Nous avons toujours dit que la France ne doit s'engager que pour ses intérêts.

» Nous sommes contre ceux, quels qu'ils soient, qui les mettent en péril.

» Lorsque l'Autriche les a menacés sur les Alpes, nous avons été contre l'Autriche.

» Si la Prusse aujourd'hui les menace sur le Rhin, nous serons contre la Prusse. »

Que notre honorable ami M. le vicomte de la Guéronnière nous permette de lui dire : il s'égare ! Si la Prusse menaçait, sur le Rhin ou ailleurs, les intérêts de la France, la note du *Moniteur* se terminant par cette déclaration spontanée n'eût pas paru :

« LES MEILLEURES RELATIONS N'ONT CESSÉ D'EXISTER ENTRE L'EMPEREUR NAPOLÉON ET LE ROI DE PRUSSE. »

Comment cette déclaration qu'il reproduit, comment cet accord qu'il constate ne suffisent-ils pas pour rassurer le président du conseil de rédaction de la *France* et écarter de son esprit l'ombrage qui le fait cabrer? Que lui faut-il donc de plus? Qu'il le dise ! qu'il s'explique ! La clôture de la session du Sénat lui donne tout loisir; que M. le vicomte de la Guéronnière en profite donc pour exposer toute sa pensée sans le masque d'aucun pseudonyme transparent ! Qu'il écrive ce qu'il pense, et qu'il signe ce qu'il écrira ! Mais surtout qu'il précise ! Que ses lecteurs et les nôtres sachent parfaitement ce que la France peut avoir à craindre de la Prusse, soit que la Prusse se borne à vouloir l'UNION de l'Allemagne ou qu'elle en veuille l'UNIFICATION; soit que la Prusse prétende à un agrandissement territorial plus ou moins considérable, soit qu'elle ne prétende qu'à une influence morale désormais exclusive et se traduisant par le commandement en chef des forces militaires de la nouvelle Confédération représentée par un Parlement national, issu du suffrage universel ! Quant à nous, avouons-le : si loin qu'elle puisse porter sa ligne de frontière, la Prusse victorieuse ne nous cause aucune frayeur. Nous avons dans la puissance de la France une foi plus robuste que ne paraît en avoir le journal qui a l'honneur de porter son nom. Il a pour elle une modestie que nous n'avons pas.

1866

LA QUESTION LA PLUS CLAIRE

20 juillet 1866.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de savoir si la Prusse, sous quelque forme qu'elle s'étende, soit territorialement, soit moralement, peut devenir un juste sujet d'inquiétude pour la France.

Ouvrons l'*Almanach de Gotha* et l'*Almanach de Paris;* ouvrons-les aux mots : CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Qu'y trouvons-nous?

Nous y trouvons les chiffres suivants, sur lesquels nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

		Population.
CONFÉDÉRATION GERMANIQUE..................		46,059,329 hab.
Si l'on déduit de ce chiffre .... 46,059,329 hab. ces deux chiffres :		
Autriche...............	12,802,944 h.	27,516,970
Prusse..................	14,714,026	
RESTE...........		18,542,359 hab.

Maintenant, si l'on suppose que la Prusse victorieuse absorbe, soit à l'état d'unité, soit à l'état d'hégémonie, la Confédération germanique tout entière, qu'arrivera-t-il?

Il arrivera que, dans ce cas, la Prusse disposera, soit

militairement, soit absolument, d'une population de 37,847,202 habitants, se composant de la réunion de ces deux chiffres :

Population prussienne	19,304,843
Confédération germanique	18,542,359
CHIFFRE ÉGAL	37,847,202

Qu'on le remarque bien ! ce chiffre est exactement le même que celui de la population autrichienne, qui s'élevait, à la fin de 1861, à 37,000,000 d'habitants, et qui, la Vénétie retranchée, dépassera encore 35,000,000 d'habitants, si l'on tient compte de l'augmentation de population qui a eu lieu de 1861 à 1866. (Le dernier recensement de la Prusse est du 3 décembre 1864, tandis que le dernier recensement de l'Autriche remonte à 1861.)

Supposons que la Prusse absorbe :

	Population.
La Bavière	4.807.440
La Saxe	2.343.994
Le Wurtemberg	1.748.328
Le grand-duché de Bade	1.434.754
Le Hesse-Electorale	745.063
La Hesse-Grand-Ducale	853.315
Le Holstein et le Lauenbourg	602.914
Le Luxembourg	206.140
Le Limbourg	221.510
Le Brunswick	293.388
Le Mecklembourg-Schwérin	552.612
Le Nassau	468.311
La Saxe-Weimar	280.201
La Saxe-Meiningen	178.065
La Saxe-Altenbourg	141.839
La Saxe-Cobourg-Gotha	164.527
Le Mecklembourg-Strélitz	99.060
L'Oldenbourg	301.812
L'Anhalt	193.046
Le Schwarzbourg	66.189
Le Sondersh-Rudolstadt	73.752
Le Drechstenstein	7.150
Le Waldeck	59.143
Le Reuss, ligne aînée	43.924
Le Reuss, ligne cadette	86.472
Le Schauenbourg-Lippe	31.832
Le Lippe-Detmold	111.336
La Hesse-Hombourg	27.374
Lubeck	50.614
Francfort	91.180
Brême	104.091
Hambourg	229.941
ENSEMBLE	18.542.359

Qu'y aurait-il d'alarmant dans cette absorption, soit à titre d'extension territoriale, soit seulement à titre d'extension morale?

Si l'on suppose la rivalité à jamais persistante entre l'Autriche et la Prusse, ce sont deux poids égaux chacun de 37,000,000 d'habitants, se faisant contre-poids l'un à l'autre et arrivant ainsi rigoureusement à l'équilibre germanique parfait; si, au contraire, on suppose l'oubli de la bataille de la Sadowa, si l'on suppose le rapprochement entre l'Autriche et la Prusse; si l'on suppose, enfin, dans une circonstance donnée, l'accord de ces deux puissances contre la France, c'est une force de 74,000,000 d'habitants; mais n'est-ce pas absolument la même force que celle qui existait en 1859, lorsque la France, après avoir remporté les batailles de Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan et Solferino, s'est arrêtée tout à coup avant d'avoir achevé son œuvre, afin de n'avoir pas à combattre les armées de la Prusse et de la Confédération germanique, qui se disposaient à venir au secours de l'Autriche, leur confédérée? Qu'y a-t-il de changé?

Rien, absolument rien; la situation demeure exactement ce qu'elle était en 1859, ni plus ni moins forte, ni plus ni moins périlleuse.

De ce qui précède, il est raisonnable de conclure ce qui suit :

En réalité, on a fait apparaîtredans cette question une multitude de fantômes qu'il suffit de regarder résolument en face pour qu'ils s'évanouissent.

La question qui se débat entre l'Autriche et la Prusse est une question qui intéresse EXCLUSIVEMENT l'Allemagne, et qui n'intéresse AUCUNEMENT ni la France, ni l'Angleterre, ni même la Russie; l'Europe, proprement dite, n'a donc rien à y voir et n'a nullement à s'en mêler.

A quel titre la France, dégagée de l'Italie, s'en mêlerait-elle?

Après le discours d'Auxerre, qui a condamné souverainement les traités de 1815, est-ce que la France pourrait, sans inconséquence, venir les invoquer en se fondant sur ce fait que ces traités portent les signatures du prince de Talleyrand, du duc de Dolberg, du comte Gouvernet de la Tour-du-Pin et du comte Alexis de Noailles?

On le voit, malgré tout ce qu'on a fait depuis deux mois

pour l'obscurcir, il n'y a pas de question plus claire que celle que nous avons tenu à préciser avant de la débattre avec M. de la Guéronnière, afin qu'elle ne se perdît pas dans les nuages des considérations impondérables.

Quelle que soit l'élévation du talent de notre éminent contradicteur, nous doutons qu'il réussisse à faire d'une étroite question, exclusivement germanique et intérieure, une large et haute question européenne et extérieure.

1866

L'ART DE GOUVERNER PAR LA PRESSE

LETTRES ÉCHANGÉES

ENTRE MM. ARTHUR DE LA GUÉRONNIÈRE
ET ÉMILE DE GIRARDIN.

---

23 juillet 1866.

En 1836, j'écrivais :

« Une politique nouvelle veut des moyens nouveaux.

» Après le despotisme de la foi, le règne de la science ; après l'éducation par la chaire apostolique et romaine, l'instruction par la presse périodique et universelle, comme après l'égalité chrétienne est venue l'égalité civile, comme à la domination matérielle des peuples s'apprête à succéder uniquement leur domination morale.

» Gouverner par la presse périodique en s'adressant à la raison publique ; honorer le journalisme pour le rendre honorable ; s'emparer de l'avenir et consolider le système représentatif par une éducation plus rationnelle donnée sans parcimonie aux douze millions d'enfants dont l'éducation reste encore à faire ; affermir l'ordre établi par une égale répartition de bien-être : telle est la loi impérieuse des gouvernements nouveaux.

» Entre les mains de l'homme d'État qui saura la comprendre et la diriger, la presse périodique, ce pouvoir, le seul qui s'exerce aujourd'hui sans contre-poids et sans contrôle, ne sera plus qu'un moyen de gouvernement, qu'un instrument docile, qu'un auxiliaire universel qui le rendra tout-puissant, comme autrefois l'Eglise, qui, d'abord redoutable aux trônes, devint leur plus solide appui. »

En 1844, l'auteur de *Coningsby or the new Generation*, M. Benjamin Disraeli, écrivait :

« Le seul moyen d'en finir avec ce que, dans le langage actuel, on appelle la *législation de classe*, est de ne pas confier le pouvoir aux *classes*. Une majorité de clocher se montrera aussi favorable à une législation de classe qu'une aristocratie factice. Le seul pouvoir qui n'a aucune sympathie de classe est le *souverain*.

» — Mais supposez le cas d'un souverain arbitraire, quel serait votre moyen de répression ?

» — Le même que contre un Parlement arbitraire.

» — Mais un Parlement est responsable.

» — Envers qui ?

» — Envers le corps constituant.

» — Supposez un Parlement qui vote sa propre perpétuité ?

» — L'opinion publique l'en empêchera.

» — Et l'opinion publique a-t-elle moins d'influence sur un individu que sur un corps ?

» — Mais l'opinion publique peut être indifférente ; une nation peut être dévoyée, corrompue.

» — Si la nation qui élit le Parlement est corrompue, le corps élu lui ressemblera. Une nation corrompue mérite sa chute. Mais cela montre déjà qu'il y a quelque chose à considérer au delà des formes de gouvernement, — la moralité publique. C'est là-dessus que nous devons surtout asseoir nos espérances. Si une nation a le goût du bon et du grand, soyez assuré que, quelle que soit sa forme, le gouvernement répondra aux convictions et aux sentiments nationaux.

» — Vous vous déclarez donc contre le gouvernement parlementaire ?

» — Loin de là ! je considère tout changement politique comme le plus grand des maux, parce qu'il les contient tous. Mais si nous n'avons pas confiance dans la durée de l'ordre de choses actuel, si les individus mêmes qui l'ont créé d'année en année proposent leurs modifications et leurs plans de reconstruction, ne devons-nous pas, nous aussi, tout en soutenant ce qui existe, nous préparer pour la transformation que nous croyons prochaine ? Or je ne voudrais pas que nous-mêmes, ou nos concitoyens, fussions pris au dépourvu comme en 1832, quand les hommes mêmes qui combattaient le bill de réforme lui opposaient des objections contradictoires entre elles, tant ils étaient ignorants de son vrai caractère, de ses causes historiques, de ses conséquences politiques. Nous devons aujourd'hui faire en sorte que, quand l'occasion se présentera, nous comprenions clairement ce dont nous avons besoin, et que nous ayons une opinion faite quant aux meilleurs moyens de satisfaire ce besoin.

» Dans cette vue, je voudrais accoutumer l'esprit public à diriger ses

regards sur un des pouvoirs constitutionnels, pouvoir existant quoique endormi, pouvoir capable de nous délivrer de nos maux sociaux si nous avions la sagesse de lui transférer les prérogatives que le Parlement a graduellement usurpées et qui ont produit, par la manière dont il s'en est servi, la désorganisation matérielle et morale du temps présent. La Chambre des communes est la Chambre d'un petit nombre. Le souverain est le souverain de tous. Le vrai chef du peuple est le personnage qui est assis sur le trône.

» — Alors vous abjurez le principe représentatif?

» — Pourquoi cela? La représentation n'est pas nécessairement ni même principalement parlementaire. Le Parlement ne siége pas en ce moment, et cependant la nation est représentée dans ses plus grands comme dans ses plus petits intérêts. Pas un grief n'échappe à la connaissance du public et à une réparation. Je vois, dans le journal de ce matin, qu'un maître a châtié brutalement un élève; voilà un fait connu dans toute l'Angleterre. Nous ne devons pas oublier qu'à notre temps a été réservé un principe de gouvernement que nous ne trouverons ni dans notre Aristote, ni même dans les forêts de Tacite, ni dans les Wittenagemots-Saxons, ni dans nos Parlements du temps des Plantagenets.

» L'opinion maintenant est le suprême pouvoir, et elle parle par la presse. LA REPRÉSENTATION PAR LA PRESSE EST BIEN PLUS COMPLÈTE QUE LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE. La représentation parlementaire était l'heureux expédient d'un siècle plus rude, auquel il s'adaptait admirablement : siècle de demi-civilisation, il y avait une classe dirigeante au sein de la communauté; mais il laisse voir aujourd'hui de nombreux symptômes de vétusté. Il est dominé par un système de répréhension plus rigoureux et plus compréhensif, qui prend pour lui ses devoirs et les remplit d'une manière plus efficace, et au sein duquel la discussion est soutenue plus loyalement et souvent avec plus de profondeur et de lumières.

» .... En un mot, la vraie sagesse gît dans une politique qui arriverait à ses fins par l'influence de l'opinion, et cependant au moyen des formes existantes. Néanmoins, si nous sommes amenés à subir une révolution, nous devrons nous proposer et avoir en vue l'idée d'une monarchie libre, établie sur des lois fondamentales, étant elle-même le sommet d'une vaste pyramide de gouvernement municipal et local, et gouvernant un peuple éclairé qui serait représenté par une presse libre et intelligente. C'est devant une telle autorité royale, soutenue par une telle opinion publique, que les divisions anormales de ce pays disparaîtraient. »

Ce qui n'était en moi, il y a trente ans, qu'à l'état de conviction, y est maintenant à l'état de certitude.

Je suis certain qu'il est aussi simple et aussi facile de gouverner les peuples, de diriger les événements et de résoudre les questions, qu'il est facile et simple à un juge de paix, dans son prétoire, de rendre la justice.

Que fait le juge de paix? Il écoute attentivement le pour et le contre, et prononce ensuite avec sa conscience éclairée par sa raison.

Sans doute il peut se tromper; mais s'il est socialement indépendant et naturellement équitable; s'il unit le bon sens à la bonne foi, l'erreur n'aura qu'une très-petite part proportionnelle dans le grand nombre de ses jugements.

Que devraient faire les gouvernements? Aussitôt que surgit un différend utile à vider ou que poind une question importante à résoudre, ils devraient convier la presse et la tribune, les publicistes et les orateurs à exposer et à débattre en leur présence, en toute liberté, en toute sincérité, le pour et le contre, l'obstacle et le moyen, de telle sorte que souverains ou ministres, assistés par l'opinion, et d'accord avec elle, n'aient plus qu'à discerner le vrai et à le placer au-dessus de toutes les considérations inférieures.

Le jour où l'art de gouverner ne sera plus que l'art de juger, la première règle à établir sera celle de n'appeler les questions que l'une après l'autre, successivement et non simultanément, séparément et non confusément, afin de créer ce que je nommerai le DÉBAT CONVERGENT.

Le moyen le plus prompt et le plus sûr de vider tous les différends et tous les problèmes, c'est, premièrement, de n'en vider qu'un seul à la fois, à tour de rôle; et, deuxièmement, d'adopter un ordre qui fasse que, la discussion étant ouverte, tous et chacun s'occupent de la même question uniquement et en même temps.

Le débat divergent, — chacun discutant tout confusément et superficiellement, — c'est l'état actuel, c'est l'anarchie intellectuelle et l'impuissance finale.

Depuis trente ans, que vois-je? Je vois toutes les questions s'agiter pêle-mêle et je n'en vois aucune se résoudre.

Pourquoi?

Parce qu'il n'y a ni ordre ni méthode.

Que voudrais-je? Je voudrais qu'une question nouvelle ne

se posât jamais qu'après que celle qui l'aurait précédée aurait été pleinement épuisée et rationnellement vidée.

Ce que je demande vainement depuis tant d'années serait-il donc chimérique ou subversif? Ne serait-ce pas, au contraire, ce qu'il y aurait de plus simple à réaliser, et la réalisation n'en serait-elle pas dans l'intérêt de tous? J'en excepte l'erreur et l'abus.

Les courtes réflexions qui précèdent m'étant venues en lisant dans le journal la *France* la lettre qui va suivre, le lecteur me permettra de les placer ici en guise d'avant-propos au débat qui lui est soumis et qu'il pourra uger en parfaite connaissance de cause, puisqu'il aura devant lui les deux opinions.

Maintenant, je laisse la parole à mon ami M. le vicomte de la Guéronnière :

I

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

A M. ÉMILE DE GIRARDIN

23 juillet 1866.

Mon cher ami,

Vous voulez que nous causions publiquement sur les événements actuels comme nous pourrions le faire dans nos entretiens intimes. J'y consens bien volontiers. L'heure présente est favorable pour cet échange de pensées. L'empereur Napoléon III, par une intervention dont l'humanité et la civilisation le béniront, a suspendu l'effusion du sang. La trêve qu'il avait proposée est acceptée par tous les belligérants. Profitons-en pour reconnaître, après de si fiévreuses émotions, le véritable état des choses tel qu'il se présente au milieu de tant de déplacements et de chutes accomplis déjà sous l'ébranlement du canon victorieux de la Prusse. Examinons ensemble, avec toute la précision dont vous donnez l'exemple, ce qui en résulte pour notre pays, et voyons ce que la France doit attendre de la nouvelle organisation qui se prépare en Allemagne.

Vous avez posé, dans la *Liberté*, avec l'affirmation la plus absolue, le point qui nous sépare : retournant contre la victoire de M. de Bismark cette pointe d'épée avec laquelle vous avez protégé ses entreprises, vous vous écriez : « Soit ! » M. de Bismark a complétement triomphé; il a réussi à » exclure de la nouvelle Confédération l'Autriche, qui avait la » présidence de l'ancienne. Allons plus loin, allons jusqu'à » admettre que l'Allemagne soit satisfaite de sa nouvelle con- » dition ; que l'Allemagne soit satisfaite de ne plus s'appeler » la Bavière, le Hanovre, la Prusse, la Saxe ; qu'elle soit fière » de s'appeler l'Allemagne... Après ? »

Après ? Et vous tirez la conclusion, sans vous apercevoir qu'elle vous condamne. « Pourquoi, ajoutez-vous, ce que la » Prusse a fait, d'accord avec l'Italie, contre l'Autriche, telle » circonstance étant donnée, la France ne le ferait-elle pas, » d'accord avec l'Autriche, contre l'Allemagne ? »

Ainsi, vous le prévoyez : la Prusse devenant, ou, pour mieux dire, l'Allemagne devenant la Prusse, il y aura une ressource pour la France. Et quelle sera-t-elle ? De s'allier avec l'Autriche.

D'abord, permettez-moi de vous le dire, vous acceptez ainsi d'avance ce que la Prusse elle-même ne demande pas. En effet, quiconque admettrait aujourd'hui en France l'absorption des autonomies germaniques par la Prusse serait plus Prussien que M. de Bismark.

Quant à l'alliance avec l'Autriche, c'est une hypothèse. Et si ce n'était qu'une illusion ! et si, au lieu de l'avoir pour nous, nous l'avions contre nous ! Alors la France reste seule en face d'une nation de 38 millions d'hommes, qui, placée au centre de l'Europe, s'étendant des rives du Niémen jusqu'au delà du Rhin, ouvre à l'empire russe la route de l'Occident dégagée de tous les obstacles qui pouvaient arrêter sa marche.

La garantie que vous proposez contre le danger que vous reconnaissez est donc illusoire. Une grande nation comme la France ne fait pas dépendre sa sécurité de combinaisons qui reposent sur d'autres volontés que la sienne. Elle ne peut pas mettre son indépendance et son influence à la merci de telle ou telle alliance, et c'est pourquoi elle a le devoir de ne pas laisser former en dehors d'elle un équilibre de l'Europe où

le remaniement des souverainetés territoriales déplacerait, à son préjudice, la balance des forces politiques.

Il y a des vérités qui ne changent pas : la nature les a créées, l'histoire les a confirmées ; la politique est tenue de les respecter.

Quel a été l'antagonisme le plus actif de la monarchie française? C'est le grand empire de Charles-Quint. L'aigle impériale, tenant dans ses serres l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, guettait la France comme sa proie, et François Ier tombait à Pavie, malgré son héroïsme, sous son étreinte irrésistible. La maison d'Autriche tendait à reconstituer à son profit la monarchie de Charlemagne. Le traité de Westphalie fut la revanche de Pavie et l'accomplissement des projets de Henri IV et de Richelieu. En renversant les ambitions de Charles-Quint, il fonda les bases de l'édifice européen. En médiatisant les États qui n'étaient que des provinces de l'empire, il créa l'Allemagne fédérale comme un boulevard entre deux grands peuples qui ne pouvaient pas vivre si près l'un de l'autre sans que leur contact fût une rivalité permanente.

Et cette politique de Louis XIV, ce fut celle de la République française, qui faisait de sa première victoire le gage de sa sécurité contre l'Allemagne, en reculant ses frontières jusqu'au Rhin. Ce fut celle de l'empereur Napoléon Ier, qui abattait définitivement à Austerlitz l'empire d'Allemagne, et qui, complétant au profit de la France l'œuvre de Louis XIV, plaçait sous son protectorat la Confédération germanique.

Les traités de 1815, en déplaçant ce protectorat et en le faisant passer en réalité dans les mains de la Prusse et de l'Autriche, retournaient la situation et changeaient en une menace pour la France l'organisation fédérale que l'empereur Napoléon Ier avait fondée comme un bouclier de son vaste empire. L'Autriche, qui avait 40 millions de sujets, la Prusse, qui en avait 19 millions, absorbaient les 20 millions d'Allemands ; en sorte que cette subordination de l'Allemagne aux deux grandes puissances qui pesaient sur elle avait pour résultat de créer contre nous une masse compacte de près de 80 millions d'hommes.

L'empereur Napoléon III a pu mesurer ce danger lorsqu'il a fait la guerre d'Italie en 1859. Victorieux jusqu'au pied du Quadrilatère, il s'est trouvé enfermé comme dans un étau par

la Confédération, qui, depuis Trieste jusqu'au Luxembourg, lui présentait un obstacle insurmontable.

Supposez maintenant que cette ligne de résistance fût devenue une ligne d'attaque, l'Autriche s'avançant jusque sur les Alpes, où elle était établie avant 1859, soutenant la Prusse et l'Allemagne sur le Rhin ; c'est l'indépendance de la France qui se trouvait directement menacée par cette coalition que le Congrès de Vienne avait établie contre nous.

La guerre de 1866, en renversant cet état de choses, a complété la glorieuse campagne qui, par l'affranchissement de l'Italie jusqu'au Mincio, avait déjà fait crouler l'un des contreforts les plus redoutables élevés contre nous.

Aujourd'hui, l'Autriche sort du Quadrilatère. Venise est libre. Francfort n'est plus le point de jonction où l'Autriche et la Prusse pouvaient se rencontrer pour diriger l'Allemagne. Cette Confédération factice, dans laquelle il y avait plus de Prussiens et d'Autrichiens que d'Allemands, est dissoute. Cette ligne d'attaque ou de résistance, qui nous menaçait, est brisée.

C'est un immense résultat pour la France. Il ne lui coûte rien. Elle n'a pas donné une goutte de son sang pour effacer cette combinaison dans les traités de 1815 ; et, par une revanche du droit éternel, c'est elle, c'est son grand souverain qui s'interpose pour arrêter cette guerre que se font les uns contre les autres tous ceux dont l'Europe victorieuse avait voulu nouer les intérêts et les ressentiments nationaux contre nous.

Mais, pour que cette destruction nous serve, il ne faut pas que des traités de Vienne de 1815 sorte une organisation qui nous ferait reculer en deçà du traité de Westphalie.

Il ne faut pas que l'empire d'Allemagne, avoué audacieusement ou déguisé habilement, s'élève du sein des trophées de la Sadowa.

Voilà ce qui nous sépare. Voilà ce qui crée entre votre opinion et la mienne un abîme aussi large que l'histoire.

Dans les hauteurs théoriques où plane votre grand esprit, vous voyez sans inquiétude et presque avec indifférence ces déplacements de souverainetés qui changent le monde ; vous ne croyez pas à l'équilibre ; vous n'admettez que l'absolu.

L'équilibre, dites-vous, vieux mot ! Oui, vieux mot, mais

aussi, vieille vérité! vérité éternelle, qui durera autant que le monde.

Il en est de la vie sociale telle que les hommes la font comme de la vie humaine telle que Dieu l'a faite. Elle se compose de forces relatives; elle n'atteint que des buts limités. Le génie du penseur plane dans l'infini. La volonté de l'homme d'État reste dans le possible.

Oui, mon cher ami, la réalité nous retient, et, si puissante que soit votre impulsion, vous ne sauriez vous en affranchir. Or la réalité, en politique, ce sont les faits.

La France que vous aimez du même dévouement que moi, la France pour laquelle, vous et moi, nous donnerions notre sang, ne peut pas déchoir de son rang et de son influence.

La grandeur d'un peuple est tout à la fois absolue et relative :

Absolue, parce qu'elle est en lui-même, dans son génie, dans sa force morale, dans sa fortune et dans ses armées;

Relative, parce qu'à côté de lui, il n'y a personne de plus grand que lui.

Frédéric II disait que, s'il était roi de France, il ne voudrait pas que l'on tirât un coup de canon en Europe sans sa permission. Nous ne devons pas désirer que l'on dise ce mot du roi de Prusse.

C'est cependant ce qui arriverait si les ambitions attribuées au successeur du grand Frédéric pouvaient jamais se réaliser.

La Prusse telle que vous l'admettez ne serait plus la Prusse. Ce serait l'Angleterre du continent.

Le jour où elle deviendrait l'alliée de la Grande-Bretagne, elle constituerait contre la France une force maritime et continentale qui serait notre plus grand péril.

Ce péril, devons-nous l'affronter? Vous le dédaignez; je le signale.

Ne le dissimulons pas, d'ailleurs, la France a les yeux fixés sur la Prusse victorieuse. Sa gloire ne l'offusque pas, car elle en a eu tant pour elle, qu'elle n'a rien à envier aux autres; mais elle surveille ses ambitions.

Ce qui fait sa confiance, c'est que la tradition permanente de sa politique inspire et dirige le souverain qui la gouverne.

On sait que l'empereur, qui a fait tomber la domination de l'Autriche sur les Alpes, ne voudrait pas de l'omnipotence de la Prusse sur le Rhin.

Mais, la Confédération germanique étant dissoute, l'Autriche ayant perdu son influence et peut-être sa place en Allemagne, la Prusse ayant conquis par la victoire la direction allemande, qui était le but de sa politique, comment pouvons-nous préserver l'équilibre de l'Europe et l'intérêt de la France?

C'est ce qui reste à examiner.

LA GUÉRONNIÈRE.

I

LES DEUX ÉCOLES

A M. LE VICOMTE ARTHUR DE LA GUÉRONNIÈRE

24 juillet 1866.

Mon cher ami,

Nous appartenons, vous et moi, à deux écoles sinon opposées, du moins très-distinctes.

Vous appartenez à l'école historique, à l'école du passé.

J'appartiens à l'école économique, à l'école de l'avenir.

Vous appartenez à l'école où le territoire, la force, la conquête étaient tout; où l'homme, l'intelligence, l'échange n'étaient rien.

J'appartiens à l'école où le territoire, la force, la conquête comptent de moins en moins; où l'homme, l'intelligence, l'échange, celui-ci alimenté par le travail, l'épargne et le crédit, comptent de plus en plus.

Si j'osais, j'ajouterais :

Zélé catholique, vous appartenez à l'école païenne, laquelle faisait de la guerre une déesse, Bellone, ayant à Rome son temple et ses prêtres.

Libre penseur, j'appartiens à l'école chrétienne, laquelle enseigne que tous les hommes sont frères.

Ainsi s'explique naturellement comment, voulant tous les deux la même chose, nous ne la voulons pas par les mêmes moyens.

Cessez de m'appeler l'Absolu! C'est me flatter que de me donner un surnom si glorieux, car mériter de le porter serait le plus grand honneur qui pût jamais illustrer aucun homme.

Le vrai seul est absolu.

Hors de ce qui est l'immuable, il n'existe que le relatif.

En apparence et d'abord, combien de choses semblent téméraires et excessives qui, en réalité et finalement, sont timides et seront insuffisantes!

Règle qui jamais ne vous trompera : Entre ce qui est petit et ce qui est grand comparativement, n'hésitez pas; choisissez toujours le grand! Vous reconnaîtrez ce qui est grand à sa simplicité et ce qui est petit à sa complication.

Le petit, le compliqué, est précisément ce qui divise l'Autriche et la Prusse; c'est la difficulté de combiner une Confédération germanique où s'éteigne l'ardent antagonisme qui n'a jamais cessé d'exister entre ces deux puissances, et où la prépondérance de l'une n'aboutisse pas fatalement à l'exclusion de l'autre.

J'ai imprimé, il y trois ans, et répété, il y a trois mois, que ce serait en vain que l'Autriche et la Prusse, conjointement ou séparément, tenteraient de réformer la Confédération germanique; j'ai affirmé qu'elles n'y parviendraient point; que la supprimer était possible, que la réformer ne l'était pas.

Convenez, mon cher ami, que les événements ont donné raison avec éclat à mes prévisions!

Les parasites intellectuels qui vivent de redites, sans jamais rien vérifier par eux-mêmes, sont unanimes à répéter ce lieu commun, que la Confédération germanique était une vieille machine rouillée qui n'était plus bonne qu'à être jetée à la ferraille et mise au rebut.

Rien de plus faux, rien de plus injuste; c'est le contraire qui est le vrai, et la preuve s'en fera avec évidence lorsqu'il s'agira de rédiger les nouveaux statuts en remplacement des anciens, si la Prusse persiste dans ses projets d'Allemagne fédérale. Je garantis que le comte de Bismark n'en fera pas de meilleurs, ni même d'aussi bons; je garantis surtout qu'ils ne dureront pas cinquante ans.

Toute Confédération monarchique ne peut être et ne sera jamais que la transition à une sécession.

Une Confédération républicaine se comprend; une Confédération monarchique, telle que celle qui est projetée, ne se comprend pas. Ce sera un contre-sens. Quels noms donnera-t-on à des souverains, — rois ou grands-ducs, — qui aliéneront à un suzerain leur droit de faire la paix ou la guerre, de commander en chef leur armée, d'être représentés à l'extérieur par des ministres plénipotentiaires qu'ils n'auront pas choisis et qu'ils ne pourront pas révoquer, etc.? Ce ne seront plus des souverains, ce seront des vassaux. En ceci, convenez-en, le roi Frédéric-Guillaume et son premier ministre, le comte de Bismark, sont parfaitement conséquents, car ce sera le retour au régime féodal, qui a toute leur tendresse. Aussi ne comprendrais-je pas que, si la France était appelée à donner un avis, elle ne préférât pas l'unité franchement avouée à la féodalité habilement déguisée. Quand donc cesserons-nous d'être dupes des mots? Si le roi de Saxe et le roi de Hanovre ne doivent être que les grands vassaux du roi de Prusse, leur suzerain, ne vaut-il pas autant qu'ils soient tout de suite médiatisés et qu'ils cessent de régner mensongèrement? A quel titre, d'ailleurs, la France y trouverait-elle à redire? Sur quoi se fonderait-elle pour s'opposer au cours naturel et invincible des choses qui, à tort ou à raison, pousse l'Allemagne fédérale à devenir, à l'imitation de la France, un grand État unitaire et compacte? Soyons donc justes! Le quart de la France actuelle, vingt-deux départements, — était complétement étranger à la France de Louis XIV : la Lorraine ne nous appartient que depuis hier, cent ans; la Corse que depuis quatre-vingt-dix-huit ans, Strasbourg que depuis soixante-treize ans, Mulhouse que depuis soixante-huit ans, le département des Alpes-Maritimes, le département de la Savoie, le département de la Haute-Savoie que depuis six ans; ce que la France, qui, territorialement, ressemble peu en 1866 à la France de 1525, à la France sous François Ier, le prisonnier de Charles-Quint, ce que la France a eu le droit de faire, pourquoi ne permettrait-elle pas que la Prusse le fît? Où serait le péril?

J'ai sous les yeux la réponse de M. Thiers à cette question : cette réponse consiste à prétendre que laisser faire la Prusse,

ce serait laisser refaire un nouvel empire germanique, avec cette seule différence, qu'au lieu de résider à Vienne, l'empire de Charles-Quint résiderait à Berlin, et qu'au lieu de s'appuyer sur l'Espagne, il s'appuierait sur l'Italie.

Quoique M. Thiers ait été président du conseil et ministre des affaires étrangères, cette réponse, je l'avoue, n'a exercé sur mon opinion absolument aucune influence. Il est vrai que j'ai le tort d'être peu accessible à la frayeur des dangers imaginaires. S'il y a un péril réel, il n'est pas où M. Thiers le place ; il est ailleurs : il est dans l'esprit qui anime l'Allemagne tout entière, sans distinction d'États et sans différence de religions. Alors même que son territoire était divisé entre une multitude de souverains grands, petits et moyens, empereurs, rois, grands-ducs, ducs et princes, son esprit ne l'était pas. Son esprit est un. Elle a beau être fédérale, il est unitaire. Avant d'être Autrichien, Prussien, Bavarois, Badois, Mecklembourgeois, Saxon ou Wurtembergeois, l'Allemand est Allemand ; j'ai pu m'en convaincre dans le voyage que j'ai fait en Allemagne en 1841, à l'époque où M. Thiers venait de mettre toute l'Europe en fermentation, où Alfred de Musset faisait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* ses fameux vers sur le Rhin, et où Lamartine publiait ses admirables stances intitulées : *la Marseillaise de la paix*.

Soyons donc de notre temps ! Datons de 1866, datons de l'ère des chemins de fer, de la navigation à vapeur et du libre échange ; ne datons plus de 1525 ; ne datons plus du règne de Charles-Quint, le vainqueur de Pavie, mais aussi le vaincu de Cerisolles et le moine de Saint-Just !

Persister à placer la force relative des États dans le nombre de milles géographiques carrés dont se compose leur superficie, c'est rester en arrière de trois siècles, n'en déplaise à M. Prévost-Paradol, le plus jeune des académiciens, mais qui professe en matière de politique européenne les mêmes idées que M. Thiers, idées que je regrette de vous voir partager avec eux. Sérieusement, est-ce que maintenant la force des États est dans leur superficie ? Est-ce qu'elle est même dans le chiffre de leur population ? Est-ce qu'elle n'est pas plutôt dans le libre essor de leur esprit, dans le plein développement de toutes leurs aptitudes, dans la supériorité relative de leur gouvernement, dans la bonne gestion de leurs

finances, dans l'application constante de toutes les sciences à l'industrie, dans le progrès de leur agriculture, dans l'extension de leur commerce, dans la solidité de leur crédit, dans l'accroissement de leur richesse sous toutes ses formes, enfin dans l'assainissement de leurs villes et l'augmentation de la durée de la vie moyenne des populations? — AUTRICHE : *superficie*, 11,762 milles carrés géographiques. *Population*, 37 millions d'habitants. — PRUSSE : *superficie*, 5,067 milles carrés géographiques. *Population*, 19 millions d'habitants. — Est-ce que la population et la superficie de l'Autriche, doubles cependant de la superficie et de la population de la Prusse, ont empêché, à la bataille de la Sadowa, l'armée autrichienne d'être vaincue sans revanche par l'armée prussienne, et ont arrêté la marche victorieuse de celle-ci jusque sous les murs de Vienne? Dira-t-on que c'est la supériorité du fusil à aiguille qui a donné la victoire aux Prussiens? Soit. Mais qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'en tout la part de la force tend à devenir de plus en plus petite, et que la part de l'intelligence tend à devenir de plus en plus grande? La guerre n'est déjà plus ce qu'elle était; encore quelques perfectionnements et elle moissonnera tant d'hommes, qu'il ne se trouvera plus de gouvernements qui osent prendre sur eux la responsabilité de cet attentat à l'humanité et de cet outrage à la civilisation; la guerre ne sera plus un art, elle ne sera plus qu'un crime.

Vous me dites :

« Il ne faut pas que l'empire d'Allemagne, avoué audacieusement ou déguisé habilement, s'élève du sein des trophées de la Sadowa. Voilà ce qui nous sépare, voilà ce qui crée entre votre opinion et la mienne un abîme aussi large que l'histoire. »

Je vous réponds :

L'abîme qui nous sépare est bien plus large encore que vous ne le pensez, car s'il n'avait que la largeur de l'histoire, il serait fort étroit; mais il a l'immensité de la civilisation.

J'ajoute :

Que l'Allemagne, si tel est son désir, se transforme en empire prussien, cela ne regarde qu'elle, cela ne regarde nul-

lement la France. Laissons les Allemands se réunir ou se diviser, se confédérer ou se déconfédérer à leur gré!

Si la France y voit un danger, qu'elle se conduise en grande nation civilisée, mais qu'elle ne se conduise pas en nation barbare! Qu'à l'absorption territoriale de l'Allemagne par la Prusse elle oppose la « *conquête morale de l'Europe par la France* »! Qu'elle exécute le testament de Sainte-Hélène!

Si, douée comme elle l'a été, la France était ce qu'il lui serait si facile d'être : si elle était la nation la plus libre, la plus laborieuse, la plus prospère, la plus instruite, la plus morale, la plus équitable; si elle avait le gouvernement le plus simple, l'administration la meilleure, les voies de communication et de transport les plus parfaites, le sol le mieux cultivé, le commerce le plus étendu, l'impôt le mieux réparti et décompliqué à ce point de n'être plus qu'une prime d'assurance proportionnelle à la valeur volontairement déclarée, les institutions de crédit les plus puissantes; si elle était enfin la grande nation expérimentale et modèle, la « *nation-soleil* » vers laquelle tous les peuples tourneraient leurs regards, quel serait le risque de guerre qu'elle aurait à redouter? Et si elle n'en avait aucun à craindre, qui l'empêcherait de donner à tous les autres États l'exemple du désarmement, en commençant par ériger en principe et en fait la suppression du recrutement obligatoire? Quelle mesure serait plus populaire et conséquemment plus dynastique! La République de 1848, qui n'était menacée par aucun peuple, même par aucun gouvernement, vivrait encore; elle eût été inébranlable, indestructible, fondée à jamais, si, au lieu de vider stupidement ses caisses et d'ajouter 45 centimes à l'impôt afin d'équiper des soldats, elle les eût tous congédiés et se fût contentée, ainsi que je n'ai cessé de le demander à cette époque, d'augmenter l'effectif de la gendarmerie et le nombre des sergents de ville.

Le mot inexact que vous m'opposez est : ÉQUILIBRE.

Le mot précis que je vous oppose est : DÉSARMEMENT.

Sous le premier de ces deux mots, gonflé par l'histoire, il n'y a jamais rien eu et jamais il n'y aura rien que le vide.

Sous le second, il y a tout, car il simplifie tout.

Le désarmement a cet avantage, qu'il rend superflues toute

création laborieuse de tribunal amphictyonique, toute institution compliquée de justice fédérale.

Il laisse subsister, sans y porter aucune atteinte, tous les ÉTATS DE FAIT, grands et petits, tous les GOUVERNEMENTS DE FAIT, monarchiques et républicains, existant à ce jour.

Si une difficulté surgit entre eux, ils vont à elle, non en gouvernements barbares qui ne songent qu'à la trancher par le sabre, mais en gouvernements civilisés qui tâchent de la dénouer par l'examen; non en gouvernements qui prennent la force pour juge, mais en gouvernements qui prennent la raison pour arbitre.

Je prévois l'objection qui consiste à prétendre qu'il se peut que la raison échoue et ne réussisse pas à rétablir l'accord entre deux peuples divisés d'opinions ou d'intérêts; mais est-ce que la force est plus infaillible que la raison? Est-ce que la bataille de la Sadowa, qui a coûté la vie à cent mille hommes, a mis d'accord le vainqueur et le vaincu? Est-ce qu'il ne faut pas qu'ils finissent par où ils auraient pu et dû commencer? Est-ce qu'il ne faut pas qu'ils finissent par s'entendre?

Quel est le vrai motif qui a allumé entre l'Autriche et la Prusse la guerre désastreuse dont le Sleswig n'a été que le prétexte? Est-ce que ce n'est pas le désir qu'a toujours eu la Prusse de s'attribuer, à l'exclusion de l'Autriche, le commandement militaire des forces fédérales? Pas de cause, pas d'effet. Si les armées permanentes eussent disparu après la guerre, au lieu de lui survivre de 1815 à 1866, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle, l'Allemagne n'eût pas donné à l'Europe l'affligeant spectacle qu'une trêve de cinq jours, consentie non sans peine, vient d'interrompre.

Je vous le demande, mon cher ami, y a-t-il jamais eu une démonstration plus éclatante des périls que les armées permanentes font courir à la paix qu'elles ont la prétention de préserver? Si c'est ainsi qu'elles la préservent, avouez qu'elles volent impudemment les milliards qu'elles prélèvent sur les budgets de tous les peuples d'Europe. Y a-t-il jamais eu une guerre qui se justifiât moins, et qui fût à un plus haut degré la condamnation d'elle-même et de la victoire?

Vous paraissez croire qu'en jetant ou en menaçant de jeter le poids de son épée dans la balance germanique, la France rétablira la pondération des forces en Allemagne, et replacera

en Europe la paix en équilibre sur elle-même; permettez-moi de vous dire que si la France suivait le conseil que vous semblez lui donner, elle risquerait de glisser à son tour sur une pente au bout de laquelle est un abîme.

Croyez-le ! il n'y a pour la France, heureusement dégagée du poids de l'Italie qu'elle traînait depuis 1859, il n'y a plus pour la France d'autre conduite à tenir que de demeurer à l'écart et de laisser l'Autriche et la Prusse se battre jusqu'à ce que l'une demande merci à l'autre, si la trêve de cinq jours ne parvient pas à les mettre d'accord, soit au moyen de deux Confédérations émules et non rivales : l'une la Confédération du Rhin, l'autre la Confédération du Danube; soit au moyen d'un empire d'Allemagne qui, après tout, n'aurait ni plus d'habitants ni plus d'étendue que l'empire d'Autriche, dont il serait l'exact contre-poids.

Il n'y a en Europe que deux États dont la France, double puissance territoriale et maritime, ait à se préoccuper, parce qu'elle est en trop grande disproportion avec eux : c'est la Russie comme puissance territoriale, et l'Angleterre comme puissance maritime.

Or le danger qui pourrait menacer la France sur terre par la Russie, sur mer par l'Angleterre, loin d'être accru, sera plutôt diminué par l'Autriche, qu'il faut pousser jusqu'à la mer Noire et la Méditerranée ; par la Prusse, qu'il ne faut pas empêcher de s'étendre jusqu'à la mer Baltique et la mer du Nord ; et par l'Italie, qui nous devra Venise, Naples et Livourne.

Ne voyez-vous donc pas, mon cher ami, qu'avec ces trois puissances à peu près égales, l'empire d'Autriche ayant trente-sept millions d'habitants, l'empire d'Allemagne trente-sept millions d'Allemands, et le royaume d'Italie vingt-cinq millions d'Italiens, ensemble plus de cent millions, toutes les combinaisons de paix, de guerre et d'alliance sont possibles à la France dans toutes les éventualités de terre et de mer?

ÉMILE DE GIRARDIN.

II

L'AVENIR DE L'EUROPE

A M. ÉMILE DE GIRARDIN

28 juillet 1866.

Mon cher ami,

Vous intitulez votre réponse : LES DEUX ÉCOLES. Vous me rejetez dans l'histoire et le passé ; vous marquez votre place dans le progrès et l'avenir.

Il est possible, en effet, que vous soyez l'avenir, mais un avenir lointain et dont aucun signe n'annonce l'approche.

Il est possible aussi que je sois le passé, mais un passé qui dure encore et qui, ayant derrière lui les vérités de tous les temps, les traditions de tous les régimes, les plus profonds penseurs, les plus grands hommes d'État, n'est autre chose que cette chaîne immortelle de l'humanité qu'aucune révolution ne peut briser.

Il y a donc cette différence entre nos deux écoles, que la mienne représente ce qui a toujours été, et que la vôtre personnifie ce qui n'est pas encore, et, si j'osais ajouter, ce qui ne sera jamais.

Vous dites que je suis mort, et vous, vous n'êtes pas né.

Le monde tel que vous le faites est le monde idéal. Vous en bannissez les antagonismes de races qui séparent les territoires, les oppositions d'intérêts qui divisent les hommes, les chocs d'ambitions qui les font lutter les uns contre les autres.

Aussi, par cette pente qui entraîne un esprit aussi supérieur que le vôtre, avez-vous glissé de l'idéal jusqu'à l'impossible.

Vous voulez une société sans gouvernement, un gouvernement sans autorité, une liberté sans règle, les États sans frontières, les nations sans armées, l'Europe sans équilibre.

A ce dernier mot : ÉQUILIBRE, qui n'est plus de votre langue, vous opposez ce mot précis : DÉSARMEMENT !

Désarmer ! Qui est-ce qui commencera ? Est-ce la Russie, qui pénètre en Asie, qui détruit la Pologne, et qui, refoulée dans la mer Noire, a toujours les yeux fixés vers la Méditer-

ranée? Est-ce la Prusse, qui veut consolider et peut-être continuer ses victoires? Est-ce l'Autriche vaincue, humiliée, et condamnée à périr ou à se relever? Est-ce l'Angleterre, dont la puissance coloniale ne se maintient que par sa force maritime? Est-ce l'Italie, qui n'a pas renoncé à Rome? Est-ce l'Amérique, déchirée hier par une guerre civile dont le sang n'est pas encore effacé? Est-ce l'Espagne, dont la monarchie n'est protégée contre les défections que par le dévouement des généraux fidèles? Est-ce l'Orient, où tant de problèmes redoutables s'agitent dans les haines d'origine, de mœurs et de religion?

Où donc voyez-vous poindre cette aurore radieuse de la paix universelle qui doit amener le désarmement général?

De quel coin de la terre, de quelle région inconnue s'élèvent ces senteurs divines de la fraternité, de la concorde, de la justice absolue? Ah! c'est un beau rêve; c'est un rêve consolant et généreux!

Mais réveillez-vous du sommeil de ces illusions. Voyez la société humaine telle qu'elle est et non telle que vous la faites. Prêtez l'oreille aux bruits les plus rapprochés de nous.

Vous bannissez la guerre, et le canon de la Sadowa est à peine éteint.

Vous proclamez la sainte fraternité des hommes, et les champs de la Bohême, les bords du Mincio, comme les eaux de l'Adriatique, sont souillés par des flots de sang humain...

Vous parlez de liberté et de droit, et la conquête préside aux destinées des peuples.

Vous ne voulez d'autres luttes que celles du crédit et des échanges, et, hier encore, Francfort, la ville libre où les échanges et le crédit semblaient élever, pour la défendre, la forteresse de la civilisation, était menacée de subir tous les excès de la force brutale.

C'est que, mon cher ami, le monde, en se transformant, n'échappe pas cependant aux lois de la nature. Il est condamné, comme l'homme lui-même, aux luttes inévitables des intérêts et des passions qui font la grandeur de sa responsabilité devant Dieu. C'est dans ces luttes que sa liberté s'exerce et que ses destinées se dégagent.

Aujourd'hui, nous assistons à une crise nouvelle. Vous êtes trop clairvoyant pour ne pas reconnaître qu'elle dépasse de

beaucoup, dans les conséquences qu'elle va produire, les prétentions qui l'ont fait naître : c'est l'avenir de l'Europe qui est en cause.

Quelles sont les conditions dans lesquelles l'Europe est désormais appelée à se mouvoir et à s'organiser?

Quel doit être le rôle de la France dans cette situation que la chute de la Confédération germanique et la constitution définitive de l'Italie viennent de créer?

Tels sont les points pratiques auxquels il convient de ramener ce débat, pour qu'il profite à ceux qui nous font l'honneur de nous lire.

Vous et moi, en ce moment séparés par des doctrines si contraires, nous avons défendu la même pensée : celle de l'existence de l'Autriche comme puissance allemande.

C'était pour fortifier l'Autriche en Allemagne que vous vouliez la dégager en Italie.

Malheureusement, cette pensée a échoué. L'Autriche a résisté quand elle devait céder, et elle a cédé quand elle devait peut-être résister. Elle n'a pas rendu la Vénétie, elle l'a abandonnée. Elle a donné ainsi à l'armée italienne, qui n'avait eu l'occasion de combattre que pour être vaincue, l'ambition d'aller à Vienne et de prendre le Tyrol, et elle s'est condamnée à subir la paix.

Cette paix, qui l'exclut de l'Allemagne, est plus qu'un malheur pour elle, c'est une chute ; mais, pour l'Europe, c'est une modification profonde de son équilibre, et, pour la France, c'est un déplacement de l'action de sa politique.

L'Autriche remplissait en Europe, dans son organisation actuelle, un rôle considérable : elle divisait les races ; composée elle-même d'éléments divers, absorbant dans l'empire les Slaves, les Hongrois, les Polonais, les Italiens, les Allemands, elle était un obstacle à la fusion des nationalités, en empruntant à chacune d'elles quelque chose de leur vitalité historique.

Aujourd'hui l'Autriche, séparée de l'Italie et de l'Allemagne, va voir s'affaiblir en elle ce lien puissant qui constituait la grande Confédération qu'elle représentait en Europe, et ce qui en reste encore, ébranlé par la crise qu'elle subit, tendra bien plus à se détacher qu'à se resserrer.

Il est à craindre, en effet, que l'Autriche, isolée de l'Alle-

magne, où elle balançait la Prusse, et placée en face d'un corps germanique constitué sans elle, ne s'affaisse sur elle-même comme un bloc immense auquel manque le point d'appui.

Ne le dissimulons pas : ce sera là pour la société européenne une cause de malaise et de perturbation. C'est pour cela que, d'accord avec le sentiment de la politique française, tout en applaudissant à la chute de l'œuvre de 1815, je ne puis voir sans inquiétude pour mon pays un résultat qui donne à l'une des puissances allemandes tout ce qu'elle enlève à l'autre.

C'est la domination de l'Allemagne que la Prusse a conquise à Sadowa. Elle sera plus ou moins lente à se constituer; elle procédera par étapes; elle commencera par l'incorporation de quelques petits États et par le commandement militaire et la direction diplomatique de la Confédération du Nord. Mais le but est marqué, il s'accomplira tôt ou tard.

Ce n'est pas là seulement, comme vous paraissez le supposer, une modification territoriale; c'est une révolution politique en Allemagne et un déplacement radical des forces internationales en Europe.

En Allemagne, le corps germanique était organisé de manière à neutraliser en quelque sorte l'ambition de cette grande race, si fortement assise au centre de l'Europe. Constitué pour la défensive, il n'avait pas cette impulsion énergique qu'exige l'attaque et que donne l'unité. Instruits, savants, éclairés, fractionnés en une multitude de souverainetés distinctes, les Allemands cherchaient ailleurs que dans les conquêtes les conditions de leur grandeur. Nation militaire, ils auraient pu inquiéter et troubler l'Europe; peuple de science et de progrès économique, ils étaient en quelque sorte condamnés à n'en être que les pionniers intellectuels.

Aujourd'hui, cet état de choses est changé. Ce qui n'était qu'une chose d'équilibre peut devenir une force d'agression, et l'exemple de la Prusse vient de nous montrer la différence immense qui existe, au point de vue de l'action militaire, entre une nation confédérée et un peuple uni, centralisé, n'obéissant qu'à une seule impulsion.

Vous dites qu'en définitive il n'y a pas plus à s'inquiéter d'une grande Prusse que d'une grande Autriche, et que les trente-sept millions d'Autrichiens feront toujours contre-poids

à l'Allemagne plus ou moins unifiée sous le commandement des héritiers de Frédéric II. Pouvez-vous fermer les yeux sur ce qui vient de se passer? Est-ce que nous n'avons pas vu vingt millions de Prussiens triompher à la fois des trente-sept millions d'Autrichiens et des dix-huit millions de fédéraux? Quelle démonstration plus saisissante du changement qu'apporte en Allemagne, et par suite en Europe, la substitution du système de l'unité, qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche, aux organisations fédérales qui croulent partout!

En Europe, c'est le présage de l'avénement de tout un ordre nouveau. Le travail d'unité qui va se faire en Allemagne réagira nécessairement sur les autres races, et fortifiera de l'autorité de ce grand fait les tendances d'assimilation qui les entraînent.

Il suffit, en effet, d'étudier les événements dans leur direction logique pour reconnaître que rien n'est isolé dans le mouvement des choses humaines, et que, dans cet enchaînement majestueux de l'histoire, les mêmes causes produisent les mêmes phénomènes. L'unité italienne prépare l'unité allemande, et celle-ci, à son tour, amènera d'autres fusions de races qui, en se constituant, briseront les cadres de la vieille Europe.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, derrière ce mouvement des nationalités il y a une puissance mystérieuse et formidable, la plus grande du siècle, qui l'excite, le pousse, le dirige : c'est la démocratie.

Quand la maison des Habsbourg est humiliée, ce n'est pas seulement la Prusse qui triomphe. La révolution est avec elle, et, que M. de Bismark le veuille ou ne le veuille pas, elle est son alliée, et elle le soutient, en attendant peut-être qu'elle le domine.

Dans des circonstances aussi graves et aussi complexes, quand l'élément des nationalités, si profondément remué, élève ou abaisse les souverainetés, réduit ou étend les territoires, et prépare en Europe, par l'alliance du principe de l'unité et de l'esprit démocratique, de si grandes révolutions, que doit faire la France? Quelle est sa mission? quel est son devoir?

Vous pensez que la France n'a autre chose à faire « que de » demeurer à l'écart, et de laisser l'Autriche et la Prusse se

» battre jusqu'à ce que l'une demande merci à l'autre, » et que d'assister indifférente à la constitution « d'un empire d'Al» lemagne qui, après tout, n'aurait ni plus d'habitants ni plus » d'étendue que l'empire d'Autriche, dont il serait l'exact » contre-poids? »

Et vous résumez cette politique d'abstention dans un seul mot : DÉSARMEMENT.

Eh bien! mon cher ami, voici ce qui nous sépare :

Là où vous dites « indifférence », je dis « vigilance » ; là où vous dites « désarmement », je dis « conservation de toutes les forces effectives de la France ».

Je professe pour la guerre la même répulsion que vous. Je crois, comme l'a dit l'empereur, qu'il ne faut s'y décider qu'à la dernière extrémité, et que le sang de la France ne peut être versé que pour préserver son indépendance ou son influence. Si on discutait en ce moment au Sénat ces graves questions, et que j'eusse à donner un conseil au gouvernement de mon pays, je m'élèverais avec la plus grande énergie contre la pensée d'une intervention actuelle; mais, en même temps, je dirais, avec toute la conviction du patriotisme, à ceux qui dirigent la politique française : Ne désarmez pas, attendez, observez. Ne précipitez rien; mais gardez plus que jamais intacts tous les éléments de la grandeur morale et politique de notre pays, afin que, dans cette Europe nouvelle qui surgit, il conserve oujours sa place et son rang.

Rien ne serait, selon moi, plus stérile et plus funeste que ces résistances d'une autre époque à la force des choses et aux nécessités des temps actuels. Si des races longtemps séparées s'assimilent, si les institutions qui les divisaient s'écroulent, si les petits États disparaissent, si les grandes unités que les combinaisons de la diplomatie avaient longtemps contenues doivent définitivement s'établir, qui est-ce qui pourrait conseiller de faire la guerre pour maintenir ce qui tombe et pour empêcher ce qui se prépare?

Ce n'est pas la mission de la France de se mettre en travers du courant et de défendre en Europe un état de choses que n'ont pas su préserver ceux qui en avaient le devoir; mais ce qui lui est commandé, c'est de ne pas s'effacer, comme vous le lui conseillez, à l'heure où le mouvement qui s'accomplit lui impose l'attention et la prévoyance.

Quant à présent, il est possible que les combinaisons qui vont sortir des préliminaires de paix, en partageant l'Allemagne actuelle, en créant, sous la direction de la Bavière, une Confédération du Sud, indépendante et autonome, tempèrent ou retardent la constitution de l'unité germanique, et ajournent ainsi les complications qu'une telle révolution politique doit apporter en Europe.

Ces tempéraments permettront à chacun de se recueillir; ils apaiseront les agitations actuelles, ils seront un bienfait. Gardons-nous donc de les repousser.

Ni indifférence ni impatience, voilà ce qu'il faut se dire. Accepter les combinaisons modérées pour éloigner les prétentions excessives; prévoir les événements sans les devancer; ne montrer aucune exigence, mais ne subir aucun amoindrissement; en un mot, attendre et se confier à la volonté calme et réfléchie de l'empereur : telle est la seule conduite qui soit digne de nous.

Vous penserez, comme moi, que cette confiance est facile sous un souverain dont l'histoire pourra dire : Il n'a jamais excédé sa force, ni abandonné son droit.

LA GUÉRONNIÈRE.

II

L'EUROPE SANS AVENIR

A M. LE VICOMTE ARTHUR DE LA GUÉRONNIÈRE

29 juillet 1866.

Mon cher ami,

Lorsque vous me répondez avec orgueil et dédain qu'entre nos deux écoles il y a cette différence, que la vôtre représente *ce qui a toujours été*, tandis que la mienne personnifie ce qui n'est pas encore, — et vous osez ajouter, — *ce qui ne sera jamais*, il me semble entendre M. Casimir Perier et M. le comte

d'Argout me disant, en 1831 : « Vous êtes jeune! vous man-
» quez d'expérience, vous vous abusez quand vous prétendez
» qu'il suffirait de réduire à 18 francs par an, — UN SOU PAR
» JOUR, — le prix du *Moniteur* pour que ce journal, qui n'a
» que 2,200 abonnés, tire à 300,000 exemplaires. En France,
» les passions et les opinions sont trop vives pour que le bas
» prix exerce aucune influence d'attraction sur les lecteurs. »

Il me semble entendre M. Conte, directeur général des postes, me disant, en 1833 : « Ce que vous proposez est im-
» praticable et serait injuste. Vous proposez de supprimer
» toutes les zones et de n'avoir plus qu'une seule taxe! Vous
» supposez que si toutes les lettres payaient la même taxe, et que
» cette taxe n'excédât pas 20 centimes, il s'écrirait beaucoup
» plus de lettres... Vous vous abusez! Tous ceux qui ont be-
» soin d'écrire, écrivent: il ne s'écrirait pas mille lettres de
» plus par an... Et que dirait à bon droit Versailles si on l'as-
» sujettissait à la même taxe que Marseille? Il n'y a de rai-
» sonnable que ce que je fais, c'est d'accélérer la vitesse des
» malles. »

Il me semble entendre mes meilleurs amis me disant, en juillet 1836 : « Avez-vous lu les articles par lesquels le *Bon*
» *Sens*, le *National*, la *Quotidienne*, le *Temps*, etc., etc., dé-
» montrent que votre tentative de réduire le prix des jour-
» naux de 80 francs à 40 francs est insensée, impraticable, et
» ne peut aboutir qu'à la faillite, attendu que cette tentative a
» pour base l'idée fausse du développement des annonces,
» allant jusqu'à produire la somme chimérique de 365,000
» francs par an, 1000 francs par jour? Eussiez-vous raison, vous
» succomberiez sous les coups de la ligue implacable qui se
» trame contre vous! Blessés dans leurs intérêts, condamnés
» dans leurs prévisions, vos ennemis, furieux, déçus, mais
» non vaincus, vous insulteront si grossièrement, qu'ils vous
» obligeront de vous battre en duel contre une légion qui
» vous tuera, et si la légion ne réussit pas à vous tuer, elle
» amassera tant de calomnies contre vous, que si la vie
» échappe, l'honneur et la considération n'échapperont pas. »

Il me semble entendre tous les ministres, hormis un seul, M. Teste, tous les financiers, hormis un seul, M. Bartholony, tous les journaux, hormis un seul, la *Presse*, me disant, en 1839 : « Votre idée d'exécuter en France toutes les grandes

» lignes de chemins de fer au moyen de *bons de chemins de fer* » *de* 100 *francs*, produisant 1 centime d'intérêt par jour, » 3 francs 65 centimes par an, et concourant à des tirages » représentant, soit 35 centimes, soit 1 franc 35 centimes lo- » tisés, selon que le levier devrait être plus ou moins long, en » d'autres termes selon qu'il suffirait que l'intérêt fût à 4 ou » qu'il fût porté à 5 pour 100, est l'application juste d'une idée » ingénieuse, mais elle avorterait dans la réalisation. Personne, » en France, ne croit à l'avenir des chemins de fer, personne » ne voudra placer sur eux la plus petite somme d'argent. »

Il me semble entendre le *Journal des Débats* me répondant, en 1844 : « Il n'y a qu'un seul mode d'emprunt qui soit cer- » tain et avantageux pour l'État, c'est celui en usage, la sous- » cription cachetée ; celui que vous proposez, la souscription » publique, n'a pas réussi en Hollande ; il réussirait encore » moins en France ; c'est une idée fausse, c'est une idée chi- » mérique. »

Il me semble entendre mes collègues de la Chambre des députés m'entourant et me disant, le 14 janvier 1848 : « Re- » tirez votre démission. Vous avez eu tort de la donner. Vos » pressentiments vous trompent. Vous vous exagérez la gra- » vité de la situation. Vous prenez pour une révolution ce qui » n'est qu'un fantôme, sur lequel il suffira de marcher pour » qu'il s'évanouisse. »

Il me semble entendre tous mes collaborateurs, consternés, me disant, le 29 octobre 1848 : « Qu'avez-vous fait ? Quel en- » nemi de vous-même vous êtes toujours ! La *Presse* tire à » 70,000 exemplaires, ce qui vous donne une grande autorité. » Cette autorité vous allez la perdre ! Vous vous êtes laissé » aveugler par une rancune indigne de vous contre le général » Cavaignac ! Au lieu de soutenir la candidature à la prési- » dence de Lamartine, votre ami, que faites-vous ? Sans con- » sulter qui que ce soit, et au risque de vous compromettre » très-gravement, vous proclamez la candidature à la prési- » dence... de qui ?... de Louis Bonaparte, qui, aux élections » de Paris, a eu moins de voix que Caussidière, Moreau, » Goudchaux, Changarnier, Thiers, Pierre Leroux et Victor » Hugo. Quelle erreur ! quelle faute ! Soyez-en certain, toutes » les voix se partageront entre Cavaignac, Lamartine et » Ledru-Rollin. Vous serez tourné en dérision ! vous serez la-

» miné sous le cylindre du ridicule... C'est ce qui a déjà lieu » depuis que votre article a paru... Et ceux qui ne vous con- » naissent pas ou qui vous haïssent ajoutent : Combien le lui » a-t-on payé? Louis Bonaparte élu président!... Ah! cette » idée chimérique ne pouvait prendre naissance que dans vo- » tre esprit... Jamais! jamais votre candidat ne sera nommé.»

J'arrête là mon énumération; elle serait trop longue si je la poursuivais. Le doute et l'incrédulité que vous m'opposez en 1863 sont les mêmes que je rencontrais en 1852, lorsque je faisais paraître une série d'articles intitulés : DE LA TRANSFORMATION DE PARIS (1), articles qui, si M. Haussmann n'eût pas été appelé à la préfecture de la Seine, seraient encore rangés au nombre des chimères.

Je suis habitué à ce doute et à cette incrédulité; ils ne me blessent, ne m'étonnent ni ne me découragent, même de votre part. Lorsque Turgot a été traité d'esprit faux et chimérique, mériter, au même titre, la même épithète, est un honneur.

Votre école, me dites-vous, représente ce qui *a toujours été;* mais ce qui est a-t-il donc toujours été, et d'immenses changements n'ont-ils pas eu lieu depuis un siècle, sans remonter plus haut que 1766 et sans franchir les frontières de la France? Est-ce que la société est encore divisée en trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état? Est-ce que le droit d'aînesse subsiste encore? Est-ce que le servage est encore en vigueur? Est-ce que les droits seigneuriaux et les juridictions seigneuriales s'exercent encore? Est-ce que la nuit du 4 août 1789 n'a été qu'un rêve de mon esprit? Est-ce que la justice, qui prétendait qu'elle ne saurait arriver à distinguer le crime de l'innocence sans le maintien de la torture, l'a emporté contre Montesquieu, Beccaria et Voltaire? Est-ce que l'égalité de tous devant la loi a toujours existé? Est-ce que la liberté du travail, est-ce que la liberté des professions, est-ce que la liberté du commerce des grains, cette grosse question du siècle dernier qui passionnait les publicistes et les masses, ont toujours été de droit commun? Est-ce que chacune de ces conquêtes, avant qu'elle fût consommée, n'a pas été qualifiée

(1) QUESTIONS DE MON TEMPS, tome XII, pages 366 et suivantes.

de chimère et de crime, en même temps qu'elle exposait les téméraires qui s'en faisaient les glorieux soldats à être punis comme des infâmes, les uns brûlés, les autres pendus ou roués?

En 1776, vous eussiez donné raison à Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII, contre Turgot, qu'il renversait et qu'il qualifiait de CHARLATAN *d'administration!*

Dix ans avant que la révolution de 1789 éclatât, si j'eusse demandé l'abolition du servage, vous m'eussiez répondu, avec le préambule de l'édit de 1779 et avec M. Necker : « *Le respect du droit de propriété ne permet pas d'étendre la liberté civile aux hommes de corps, serfs, mainmortables et des seigneurs.* »

Et tous les salons, mon cher ami, m'eussent donné tort et vous eussent donné raison.

Idolâtre du passé et glorificateur du présent, vous ne comprenez que ce qui a été ou que ce qui est; vous ne concevez pas que ce qui sera puisse en différer. Il n'y a personne à l'adresse de qui ces paroles de Jean-Jacques Rousseau aillent plus droit qu'à la vôtre : « Proposez ce qui est faisable, ne cesse-t-on de répéter! C'est comme si l'on disait : Proposez de faire ce qu'on fait. » A l'époque où la France était féodale, il ne fût pas entré dans votre esprit qu'elle pût être ce que cependant elle est devenue.

La féodalité a cessé de régner sur la France, mais non sur l'Europe. Ce que vous intitulez : L'AVENIR DE L'EUROPE, c'est le passé de la France.

Ce que vous représentez et ce que vous défendez, c'est l'Europe féodale.

Ce que je représente et ce que je défends, c'est l'Europe libérale.

Ce que vous tournez en dérision, croyant ne railler que moi, c'est l'Europe, selon l'empereur Napoléon I[er] s'exprimant ainsi :

« L'Europe ne formera bientôt plus que deux partis ennemis; ON NE S'Y DIVISERA PLUS PAR PEUPLES ET PAR TERRITOIRES, MAIS PAR COULEUR ET PAR OPINION... Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions, la politique... Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses; l'impulsion est donnée, et je ne

pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre GRAND ÉQUILIBRE possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter tout ce qu'il voudra... Tant qu'on se battra en Europe, cela sera une guerre civile. A la paix, j'aurais amené les souverains à n'avoir plus que leur simple garde. »

Si, ce que je conteste, cette politique est une chimère, ce n'est pas à moi qu'il faut l'opposer; c'est aux deux empereurs à qui elle appartient. Rendez à César ce qui est à César.

Mais c'est insister assez et peut-être trop sur cette première partie de votre réponse; je passe à la seconde.

Ne comptez pour rien, je vous en prie, tout ce qui précède. Afin d'abréger le débat sur ce point, je vous adjuge la victoire et je déclare vaincue, par l'école que vous représentez, l'école que j'avais entrepris de défendre.

Votre école, l'école historique, l'école païenne, l'école de la force brutale, est la vraie. Je l'adopte hautement.

Mon école, l'école économique, l'école chrétienne, l'école de la force morale est la fausse. Je la renie publiquement.

Croire que l'avenir sera fait à une autre image que celle du passé est une hérésie politique condamnable. Je la rétracte humblement,

Pardonnez-la-moi!

J'ai tort et vous avez raison.

A bas l'Europe libérale! Vive l'Europe féodale!

La vraie question est celle que vous posez en ces termes précis :

« Quelles sont les conditions dans lesquelles l'Europe est désormais appelée à se mouvoir et à s'organiser? Quel doit être le rôle de la France dans cette situation que la chute de la Confédération germanique et la constitution définitive de l'Italie viennent de créer? »

Une question bien posée est à demi résolue, dit l'axiome séculaire.

Cet axiome serait-il faux? Je me le demande, car, malgré toute la bonne volonté que j'y mets, je vois bien la question, mais je ne vois pas la solution.

Je vois bien que vous constatez que l'Autriche vient de s'abaisser de toute la hauteur dont la Prusse vient de s'élever, mais je ne vois pas ce que vous proposez de faire pour conjurer le péril qui va naître, selon vous, de cette rupture d'équilibre, de cet abaissement de l'Autriche qui vous consterne, de cette élévation de la Prusse qui vous épouvante, et de cette révolution politique et radicale dont vous annoncez la terrible explosion en Allemagne.

Proposez-vous à la France de marcher sans retard sur Berlin et d'aller rétablir par la guerre l'état des choses *ante bellum?*

Non.

Je vois bien que vous constatez que, sous les tendances d'agrégation qui poussent l'Allemagne dans les bras de la Prusse, celle-ci drapée en Parlement allemand issu du suffrage universel, « il y a une puissance mystérieuse et formi-» dable se nommant la démocratie. »

Proposez-vous de l'endiguer?

Non.

Et vous faites bien! car si vous proposiez de la contenir, je vous demanderais de m'enseigner par quel moyen..

En résumé, vous ne proposez rien, ce qui s'appelle rien.

Car c'est ne rien proposer que de conclure en ces termes :

« Là où vous dites « indifférence », je dis « VIGILANCE » ; là où vous dites « désarmement », je dis « conservation de toutes les forces effectives de la France. »

Pour qui se rend exactement compte de la signification des mots employés dans un débat par un stratégiste de votre expérience et de votre immense talent, VIGILANCE ici couvre une retraite; VIGILANCE veut dire : ignorance et impuissance; VIGILANCE veut dire : Je ne sais quel conseil donner; je ne sais quelle ligne tracer; je ne sais quelle attitude prescrire; je ne sais ni ce qu'on doit faire, ni ce qu'on peut empêcher.

Convenez-en! pour masquer votre embarras sous une sorte de contenance, vous n'avez trouvé que cette consigne : Arme au bras... à perpétuité!

Ce que vous conseillez là, mon cher ami, c'est ce que le

mémorable discours impérial du 5 novembre 1863 a justement condamné il y a trois ans.

Vous écouter, ce serait perpétuer un état qui détourne en Europe de leur cours naturel 4 milliards par an, et qui enlève à tous les travaux utiles huit millions de bras; vous écouter, ce serait perpétuer « un état qui n'est ni la paix avec » sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses; » vous écouter, ce serait pepétuer « un état maladif et précaire qui » donne une importance factice à l'esprit subversif des partis » extrêmes; » enfin, vous écouter, ce serait perpétuer un état qui « mène fatalement à la guerre par l'obstination à main- » tenir un passé qui s'écroule. »

Attention à ces mots, mon cher railleur : « *un passé qui s'écroule!...* »

Il y a trois mois, une grande et belle partie s'offrait à jouer avec l'Autriche, c'est celle que j'ai indiquée à cette époque. Cette partie, on l'eût indubitablement et facilement gagnée si l'on eût envoyé à Vienne le seul plénipotentiaire qui possédât ce qu'il fallait pour soustraire le jeune empereur François-Joseph à la fatale domination de son entourage, désigné sous ce nom : « *le parti militaire* ». Cette partie jouée et gagnée, c'était la grande alliance maritime formée entre l'Autriche, la France et l'Italie, c'était le centre de gravité de l'Europe enfin trouvé.

Un mois plus tard, il y avait une autre partie à jouer avec la Prusse et l'Italie contre l'Autriche. Quoique moins belle que l'autre, cette partie de trois contre un, en même temps qu'elle eût donné à l'Italie ses frontières naturelles jusqu'au Tyrol inclusivement, eût rendu les siennes à la France des Alpes au Rhin.

La NEUTRALITÉ ATTENTIVE a été préférée.

Maintenant que la France a laissé *passer la main* sur l'une et sur l'autre de ces deux parties, quelle est la carte qui reste encore à jouer?

Je n'en vois plus qu'une seule, c'est celle de la neutralité absolue, crânement élevée à la hauteur d'un système, ce système se traduisant non par la réduction graduelle, timide et imprudente de l'armée, mais par le désarmement systématisé et par une nouvelle direction énergiquement donnée à toutes les forces vitales de la France.

Subordonner, ainsi que vous le faites, le désarmement de la France à la paix universelle, c'est tourner dans un cercle vicieux; c'est tourner sans fin dans un cercle sans issue; c'est énerver l'Europe; c'est ajourner la solution de problèmes qui, s'amassant comme des nuages, s'entr'ouvriront un jour tout à coup pour laisser passer et tomber, sur je ne sais quelle contrée d'abord, la foudre populaire.

« L'Europe se perdra par les gens de guerre, » a dit Montesquieu.

Prenez garde que sa prédiction ne s'accomplisse sous la crise d'abord financière, puis industrielle, et enfin sociale!

Le jour peut-être n'est pas loin où — mis en communication journalière entre eux par les chemins de fer, la navigation à vapeur et les fils électriques — les peuples, qui déjà n'ont plus de haines sauvages les uns contre les autres, s'indigneront de ces tueries qui font que le penseur se demande si l'homme, qui se prétend civilisé, n'est pas au-dessous de la bête fauve dans l'échelle de la création.

Finalement, qu'est-ce que l'Allemagne aura gagné au massacre de soixante mille Autrichiens par quarante mille Prussiens? En sera-t-elle plus grande? En sera-t-elle plus libre? En sera-t-elle plus forte? En sera-t-elle plus féconde? En sera-t-elle plus heureuse? En sera-t-elle plus glorieuse?

Sous prétexte de vigilance, si la France, vouée à la neutralité, ne désarme pas, que fera-t-elle de cadres destinés à recevoir sept contingents annuels de cent mille hommes chacun?

Y avez-vous jamais sérieusement réfléchi?

Vous êtes-vous rendu compte à la fois, et de toutes les nécessités impérieuses de l'avancement militaire et de toutes ses difficultés invincibles en temps de paix prolongée et non interrompue par des expéditions lointaines?

Mon avis est que le moment est venu pour la France, soit de donner à l'Europe l'exemple du désarmement résolument pratiqué sur la plus vaste échelle, sans se préoccuper de la question de savoir si l'Europe suivra; soit de lui dire : Puisque l'Autriche, l'Italie et la Prusse ont tiré leur sabre, il ne doit plus rentrer dans le fourreau que l'œuvre de la force n'ait été rectifiée par la force, et que l'Europe tout entière n'ait été remaniée en prenant pour règle exclusive l'un de ces trois principes :

Ou les frontières naturelles;
Ou les nationalités reconnues;
Ou le droit à la mer.

Je suis de votre avis, mon cher ami, lorsque vous dites que la France ne doit pas s'effacer. Mais serait-ce donc s'effacer que d'oser accomplir ce qu'aucun autre État n'oserait risquer de faire avant qu'elle en ait pris l'initiative, initiative plus audacieuse en apparence qu'en réalité? Serait-ce donc s'effacer que de mettre avec soi, devant soi, derrière soi, à côté de soi, tous les peuples désabusés de la gloire et de la conquête, rassasiés de haine et désaltérés de sang, n'ayant plus d'autre soif que celle du travail, de l'épargne, du bien-être et du savoir? Serait-ce donc s'effacer que d'imposer ainsi la paix aux gouvernements qui n'ont pas compris en 1863 que tous, à commencer par l'Autriche, avaient le plus grand intérêt à se rendre à l'appel de l'empereur des Français? Enfin, serait-ce donc s'effacer que de ne pas attendre qu'il soit trop tard pour donner à l'Union américaine le contre-poids nécessaire de l'Union européenne, continent contre continent?

L'empereur Napoléon III possède un immense prestige.

Cet immense prestige est une immense force.

Cette immense force, il dépend de lui de l'appliquer à une immense tâche.

Qu'il l'emploie au nom et dans l'intérêt des peuples, et tous les peuples seront avec lui, se levant comme un seul peuple!

L'empereur Napoléon III peut, s'il le veut, faire la conquête morale de l'Europe; mais cette conquête, quoi que vous en puissiez penser, il n'y a qu'un moyen de l'accomplir : c'est de n'avoir plus d'armée permanente; c'est d'être, dans l'acception la plus étendue et la plus rigoureuse du mot, le Napoléon de la paix.

La vieille politique est à bout. Croyez-moi, mon cher ami, on ne fait pas de politique neuve avec de vieux moyens; on ne fonde pas la paix par la guerre. Si ce moyen eût été le bon, depuis le temps qu'il est employé, il eût réussi. Or il a toujours échoué : ce qui prouve contre vous avec toute l'autorité de l'histoire, et pour moi avec toute la clarté de l'évidence, que ce n'est pas à la victoire, qui est la force, qu'il faut demander la paix durable, mais au désarmement, qui est la raison.

Je conclus :

Français, si nous devons un jour combattre et renverser la domination de la Prusse en Allemagne, comme nous avons combattu et renversé en 1859 la domination de l'Autriche en Italie, n'attendons pas que l'empire germanique soit fait!

Ayons une politique!

La vôtre, mon cher ami, je regrette d'avoir à vous le déclarer, n'en est pas une, car la vigilance impuissante à rien prévenir et à rien réprimer n'est ni la paix, ni la guerre; ni la liberté, ni la prospérité, ni la gloire.

Si votre programme l'emportait sur le mien, ce serait l'Europe sans avenir, car il n'y a, il ne peut y avoir, il n'y aura pour l'Europe d'autre avenir que celui qui en fera L'EUROPE NAPOLÉONIENNE ainsi renouvelée :

« Remplacer entre les nations de l'Europe l'état de nature par l'état social : telle était la pensée de l'empereur. Toutes ses pensées tendaient à cet immense résultat... L'*Europe napoléonienne* fondée, l'Empire eût procédé en France aux établissements de paix ; il eût consolidé la liberté ; il n'avait qu'à détendre les fils du réseau qu'il avait formé.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

ÉMILE DE GIRARDIN.

1866

L'EMPIRE D'ALLEMAGNE

31 juillet 1866.

Que sont les illusions?

Des erreurs séduisantes, mais des erreurs.

Nous pensons qu'il n'y a jamais aucun avantage à se tromper volontairement, à s'abuser, et qu'il vaut toujours mieux regarder la vérité en face et les yeux résolument ouverts que de les fermer timidement.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à la durée du partage de l'Allemagne en deux Confédérations, l'une du Nord, vassalisée par la Prusse suzeraine, et l'autre du Sud, vassalisée par la Bavière, autre suzeraine.

Que ce qui doit avoir lieu fatalement, un peu plus tôt, un peu plus tard, s'accomplisse tout de suite! Puisque l'Allemagne ne veut plus être ni fédérale ni féodale, puisque l'Allemagne veut copier servilement ce qu'a fait l'Italie, puisqu'elle veut être UNE, que sa volonté soit faite et que la vérité se montre sans travestissement qui devienne dans deux ou trois ans un nouveau sujet de récriminations, de protocoles et de menaces ou d'inquiétudes de guerre!

Si l'Allemagne croit qu'elle sera plus forte, plus riche, mieux gouvernée, mieux administrée, en étant une et compacte qu'en étant morcelée, de quel droit nous opposerions-nous à ce qu'elle fît ce qu'elle croit être dans son intérêt de faire?

Sortons de l'ornière de sang dans laquelle versent depuis longtemps tous les peuples !

Il n'y a qu'une façon sérieuse pour nous d'empêcher l'équilibre de se rompre entre l'Allemagne et la France, c'est de nous occuper moins des affaires d'outre-Rhin et plus des nôtres.

Occupons-nous-en bien, et alors même que ce serait par peur de voir se faire l'empire d'Allemagne, cette peur aurait été salutaire à la France.

1866

LA PARTIE INTERROMPUE

I

1er août 1866.

La *Gazette de France* impute à la *Liberté* des contradictions dont la responsabilité retombe tout entière sur une politique qui se caractérise d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire que nous la qualifiions.

Oui ou non, est-il vrai qu'au début la paix par la sincérité fût facile à maintenir?

Oui ou non, est-il vrai qu'il suffisait pour étouffer la guerre dans son germe que la France déclarât qu'elle se rangerait immédiatement du côté de la puissance qui serait attaquée contre la puissance qui attaquerait?

Oui ou non, les sentiments attestés par des paroles acquises à l'histoire étaient-ils connus de M. le comte de Bismark, et ne lui ont-ils pas servi d'auxiliaires?

Oui ou non, serait-il prudent d'affirmer que ces sentiments ont cessé d'exister et n'attendront pas pour le faire voir la première circonstance propice?

Oui ou non, une parenthèse a-t-elle été ouverte en 1860, et ne le demeure-t-elle pas encore?

Oui ou non, l'équilibre européen est-il, depuis la conclusion de l'armistice, le même qu'avant la bataille de la Sadowa?

Oui ou non, la Prusse n'a-t-elle pas acquis l'accès qu'elle convoitait sur la mer du Nord et la mer Baltique, et la suprématie sur l'Allemagne?

Oui ou non, l'Autriche n'a-t-elle pas perdu en Allemagne et en Europe le prestige militaire et politique qu'elle avait conservé même après la paix de Villafranca?

Oui ou non, certaines prévisions qui avaient toutes les apparences pour elles n'ont-elles pas été complétement déjouées par les événements considérés comme les moins probables?

Oui ou non, la France, n'ayant pas lié sa partie avec l'Autriche et l'Italie contre la Prusse, n'eût-elle pas mieux fait de s'unir avec l'Italie et la Prusse contre l'Autriche, que de s'enfermer dans une neutralité attentive aboutissant à une médiation gênante?

Lorsque des faits aussi considérables que ceux dont nous venons d'être les témoins se sont accomplis, quelle conduite la France doit-elle tenir

Doit-elle réagir contre eux ou doit-elle les accepter?

Réagir brusquement contre eux serait téméraire; les accepter passivement serait humble. Une seule conduite est dictée à la fois par la prudence et la dignité : c'est de s'élever au-dessus d'eux de toute la hauteur de la politique nouvelle que nous avons si souvent exposée.

Si cette politique-là n'est pas la bonne, que la *Gazette de France* nous en indique donc une meilleure! Qu'elle nous dise ce que maintenant il y a à faire et ce qu'elle ferait.

II

3 août 1866.

Que nous répond la *Gazette de France?*

Elle nous répond :

« Ce qu'il y a à faire maintenant, c'est de défendre la cause de l'indépendance des peuples, grands et petits, c'est d'enrayer les succès de la politique de despotisme en Europe; c'est d'affirmer énergiquement, en face des victoires du fusil à aiguille, les droits de la liberté et des

gouvernements libres. Et c'est malheureusement tout le contraire que fait M. de Girardin. »

Nous lui répliquons :

S'il y avait un peuple dont l'indépendance fût en question et qui méritât qu'elle lui fût rendue, n'était-ce pas celui qui supportait en Vénétie le poids de la domination étrangère et du Quadrilatère autrichien? Quelle conduite avait été plus héroïque et plus admirable que celle de Venise défendue par l'immortel Manin, ce grand citoyen, aussi grand dans l'exil, où la France l'a vu donner pour vivre des leçons de langue italienne, que dans la lutte, où l'Europe l'a vu donner l'exemple de toutes les vertus de l'homme de liberté unies à toutes les qualités de l'homme de pouvoir, la plus invariable abnégation jointe à la plus invincible fermeté?

Dans la guerre engagée entre l'Autriche et la Prusse, quels sont donc les autres peuples, grands et petits, dont l'indépendance est en cause?

Que la *Gazette de France*, qui les connaît, nous les nomme, à nous qui ne les connaissons pas.

Nos lecteurs le savent : dès que nous avons vu poindre entre l'Autriche et la Prusse, à l'occasion du partage des duchés de l'Elbe, le différend qui, naissant du traité de Gastein, a abouti d'abord au traité conclu entre la Prusse et l'Italie, ensuite à la perte de la bataille de la Sadowa, nous n'avons pas hésité à nous prononcer en faveur d'une alliance entre l'Autriche, la France et l'Italie, alliance ayant pour prologue l'évacuation de la Vénétie rendue à elle-même, et se déroulant en trois actes :

Premier acte. — La reprise de la Silésie par l'Autriche à titre de juste compensation, plus le cours du Danube.

Deuxième acte. — L'autonomie des trois duchés de l'Elbe, affranchis à la fois de la domination du Danemark et de la domination de la Prusse.

Troisième acte. — La rive gauche du Rhin à la France, rentrant dans ses frontières naturelles et arrachant ainsi de son histoire la douloureuse page de Waterloo.

Si cette alliance, sur la nécessité et les avantages de laquelle nous avons tant de fois insisté, ne s'est pas conclue, à qui la faute?

Est-ce la nôtre? N'est-ce pas celle de l'Autriche qui, dans l'enivrement de sa confiance en sa supériorité militaire, s'imaginait et disait qu'elle battrait, vaincrait et disperserait les Prussiens à coups de bonnet de police, sans qu'elle eût besoin de brûler une seule amorce?

Plus nous avons été hautement pour l'alliance austro-franco-italienne, et plus nous sommes à notre aise pour rétablir la vérité à l'égard de la Prusse : vérité altérée par la foule bruyante de personnes passionnées dont la *Gazette de France* est l'écho, ce qui explique de notre part que nous ayons accepté ce débat avec elle.

La vérité, c'est que l'indépendance des États de l'Allemagne, des États dont se composait l'ex-Confédération germanique, issue du pacte fondamental du 9 juin 1815, n'est pas en cause, car ce qui s'accomplit en 1866 n'est que la réalisation du vœu national allemand tel qu'il se trouve longuement formulé dans les cent quatre-vingt-seize délibérations de l'Assemblée nationale allemande constituante de 1848, siégeant à Francfort et présidée par le baron de Gagern; Assemblée qui engendra le Pouvoir central provisoire de l'Allemagne; Pouvoir central provisoire qui engendra à son tour la déclaration des Droits fondamentaux du peuple allemand promulguée le 27 décembre 1848; déclaration des Droits fondamentaux qui engendra le projet de Constitution de l'empire allemand, le 8 mars 1849; projet de Constitution qui fut suivi, le 27 mars 1849, de cette décision prise par l'Assemblée nationale : « La dignité de chef de l'empire sera conférée » héréditairement à un prince souverain de l'Allemagne; le » chef de l'empire prendra le titre d'*empereur des Allemands;* » décision qui fut accompagnée du vote à l'unanimité de la loi électorale et de la promulgation de la Constitution.

La *Gazette de France* n'a qu'à ouvrir, à la page 445, le volume que nous avons sous les yeux (1); elle y trouvera ce qui suit :

---

(1) ARCHIVES DIPLOMATIQUES GÉNÉRALES, par Martens, Saalfeld et Frédéric Murhard. Tome II, année 1848-1849. Gœttingue.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE DE L'ALLEMAGNE

(196ᵉ *séance*. — 28 *mars* 1849)

« 1° L'Assemblée nationale procédera immédiatement à l'élection de l'empereur;

» 2° L'élection aura lieu à la majorité des voix;

» 3° Chaque membre de l'Assemblée nationale sera invité, par appel nominal, à indiquer le prince souverain de l'Allemagne auquel il donne sa voix;

» 4° L'élection de l'empereur sera promulguée publiquement par le président de l'Assemblée nationale, au nom de cette dernière.

» ... En conséquence, le président a proclamé la publication de la Constitution; ensuite, on a ouvert le scrutin pour l'élection de l'empereur.

» L'élection a eu lieu par appel nominal :

» 290 membres ont voté pour le roi de Prusse;

» 248 membres se sont abstenus.

» Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, a été proclamé EMPEREUR DES ALLEMANDS, aux acclamations d'une grande partie de l'Assemblée. »

Si la *Gazette de France* tourne la page, elle trouvera, page 457, cette réponse du roi de Prusse à la députation de l'Assemblée nationale allemande :

« L'Assemblée nationale allemande a compté principalement sur moi quand il s'est agi de fonder l'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE et la *force de la Prusse*. J'honore sa confiance; veuillez lui en exprimer ma gratitude. Je suis prêt à prouver par des actes que ces hommes ne se sont pas trompés qui placent leur ferme espoir dans mon dévouement, ma fidélité et mon amour pour la commune patrie allemande. Mais, messieurs, je ne justifierais pas votre confiance, je ne répondrais pas à l'attente du peuple allemand, je ne fonderais pas l'unité de l'Allemagne si, violant des droits sacrés et les assurances expresses et solennelles que j'ai données antérieurement, je prenais, sans le libre consentement des têtes couronnées, des princes et des États libres de l'Allemagne, une résolution qui aurait les plus graves conséquences pour eux, ainsi que pour les tribus allemandes gouvernées par eux... »

Que e roi de Prusse, obéissant à ses scrupules, ait eu tort ou qu'il ait eu raison, le 3 avril 1849, de refuser la couronne d'EMPEREUR DES ALLEMANDS, là n'est pas la question. Le fait,

c'est qu'il a dépendu, à un jour donné, du roi de Prusse d'être l'empereur des Allemands; cela est incontestable. Eh bien! ce jour-là nos lecteurs pensent-ils que la France eût été dans son droit de s'opposer à l'unité de l'Allemagne ainsi votée, ainsi proclamée, ainsi faite, en se fondant sur ce que cette unité de l'lAlemagne rompait l'équilibre de l'Europe?

S'il nous plaisait de nous bercer dans une antithèse familière à la *Gazette de France*, nous dirions que, en résumé, la Prusse ne fait qu'exécuter en 1866, par le droit de la force, par la guerre victorieuse, ce qu'il ne lui a pas convenu d'exécuter en 1849 par la force du droit, par le vœu national.

Ce qui est vrai, ce que nous ne nous lasserons pas de soutenir, c'est que si l'Allemagne fédérale aime mieux être l'Allemagne unifiée que l'Allemagne féodale, si elle préfère l'unité à l'hégémonie, eussions-nous intérêt de l'empêcher, nous n'en aurions pas le droit.

A quel titre nous opposerions-nous à ce que la Prusse fît en Allemagne, aux acclamations de l'Allemagne, ce que le Piémont a fait en Italie aux acclamations de l'Italie?

S'il plaisait aux Bavarois, par économie ou par orgueil, de n'avoir plus de roi ou de cour de Bavière, comme il a plu aux Napolitains de n'avoir plus de roi et de cour de Naples, qu'aurions-nous à dire, nous qui n'eussions certainement pas supporté que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, etc., intervinssent, en 1852, dans nos affaires intérieures et s'opposassent, aux termes des traités de 1815, qui les liaient, à ce que l'empereur élu fût proclamé et reconnu sous le nom de Napoléon III?

Pas plus que la *Gazette de France*, et probablement moins qu'elle, nous n'avons d'admiration et de sympathie pour « *les succès de la politique de despotisme en Europe* »; nous nous appelons la *Liberté*, nous n'aimons que la liberté et nous ne glorifions que la liberté. Mais si Sa Majesté le roi Frédéric-Guillaume Ier et Son Excellence M. le comte de Bismark-Schœnhausen la représentent mal à nos yeux, est-ce que Sa Majesté l'empereur François-Joseph Ier et Son Excellence M. le comte Richard de Belcredi, ministre président et ministre d'État, la représentent mieux? Est-ce que la liberté est plus grande et plus respectée à Vienne qu'à Berlin?

Maintenant, supposons que le contraire de ce qui est arrivé

fût advenu; supposons que l'Autriche, au lieu d'avoir été vaincue, eût été victorieuse, est-ce que la victoire de l'Autriche eût mieux servi les intérêts de la France que la victoire de la Prusse? Depuis quand 37 millions additionnés avec 18 millions, et formant un total de 55 millions, sont-ils moins que 18 millions additionnés avec 18 millions, et formant un total de 36 millions?

Maîtresse de la Confédération germanique, l'Autriche eût disposé d'une force de 55,000,000 d'habitants; maîtresse de la Confédération germanique tout entière, sous quelque forme que ce soit, la Prusse dispose d'une force qui ne peut excéder. en aucun cas, même le plus extrême, 37,000,000 d'habitants.

Voilà la vérité chiffrée!

L'Autriche ayant refusé ou n'ayant pas su jouer avec la France la partie dont le gain contre la Prusse eût alors été certain, devons-nous nous affliger de ce que les Autrichiens ont perdu si complétement leur prestige?

L'Autriche était-elle une alliée qui nous avait donné dans le passé des gages de son dévouement et de sa fidélité?

Si nous consultons l'empereur Napoléon Ier, voici sa réponse :

« La politique de la maison d'Autriche a été de tout temps envahissante et temporisante; c'est ainsi que cette puissance a empiété sur la Pologne et sur la Turquie et qu'elle s'intitulait suzeraine des États d'Allemagne et d'Italie. » (1)

« La politique du cabinet autrichien ne change pas. Les alliances, les mariages peuvent suspendre sa marche, mais ne la détournent jamais. L'Autriche ne renonce point à ce qu'elle est forcée de céder. Tant qu'elle est la plus faible, la paix dans laquelle elle se réfugie n'est qu'une trêve; en la signant, elle médite une guerre nouvelle... Observez-la depuis vingt ans. Après nous avoir combattus pendant cinq campagnes acharnées, elle ne se résout à suspendre les hostilités à Léoben que parce qu'il n'y a plus moyen de nous empêcher d'entrer dans Vienne. Un an après, elle apprend mon départ et celui de mon armée pour l'Égypte: aussitôt elle recommence la guerre; et si, en 1801, elle signe la paix de Lunéville, c'est que les vainqueurs de Hohenlinden menacent de nouveau sa capitale. En 1805, elle croit nous surprendre au milieu

(1) MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

de nos projets de descente en Angleterre : elle reparaît sous les armes ; mais cette fois elle perd Vienne et la bataille d'Austerlitz ; il faut bien encore se soumettre ! Trois ans sont à peine écoulés, qu'elle oublie les leçons précédentes. En 1809 elle nous voit engagés au fond de l'Espagne, et elle nous attaque avec une nouvelle confiance. Ce n'est qu'après avoir perdu Vienne et la bataille de Wagram qu'elle consent à la paix. Aujourd'hui (en 1813), elle croit avoir des chances plus favorables que jamais, et vous la voyez qui se déclare encore contre nous. En un mot, l'Autriche ne sait rien oublier ; elle sera notre ennemie non-seulement tant qu'elle aura des pertes à réparer, mais encore tant que la puissance de la France pourra lui faire craindre de nouveaux affronts. Cet instinct de jalousie est plus fort que tous les intérêts, que toutes les affections ; jugez-en par l'inutilité de mes efforts. » (1)

« Je n'hésite pas à prononcer que mon assassinat à Schœnbrunn eût été moins funeste pour la France que ne l'a été mon union avec l'Autriche. » (2)

Maintenant, en ce qui concerne la Prusse, voici la pensée de Napoléon Ier, telle qu'elle est rapportée par M. Bignon :

« On se demandera un jour pourquoi, dans les six dernières années de son règne, Napoléon s'est montré sans pitié pour la Prusse : c'est que la Prusse aura été la puissance qui lui aura fait le plus de mal en le forçant à la combattre, à la détruire, elle QU'IL EUT VOULU ÉTENDRE, FORTIFIER, AGRANDIR pour assurer par son concours l'immobilité de la Russie et de l'Autriche... »

Des citations qui précèdent nous n'entendons nullement tirer cette conclusion, que la Prusse offre à la France un point d'appui plus solide que l'Autriche. Telle que nous la comprenons, et telle que nous l'expliquerons plus loin, dans l'article intitulé : LA CAUSE DES PEUPLES, la politique place ses lois ailleurs que dans des alliances toujours fragiles et des conquêtes toujours précaires. Par ces citations, que nous aurions pu multiplier démesurément, nous avons voulu seulement prouver que la France est pleinement désintéressée dans la lutte d'influence où l'Autriche vient de succomber, où la Prusse vient de l'emporter.

---

(1) MANUSCRIT DE 1813.
(2) MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE.

La *Gazette de France* est d'avis qu'il faut « affirmer énergi-
» quement en face des victimes du fusil à aiguille les droits
» de la liberté et des gouvernements libres. »

Ce ne sera pas nous qui la contredirons sur ce point ; mais nous serions curieux de savoir ce qu'elle entend par les droits des gouvernements libres, si elle n'admet pas que les Allemands soient libres, eux aussi, d'avoir l'empereur des Allemands?

Que maintenant nos lecteurs prononcent entre la *Gazette de France* et la *Liberté!*

Est-il vrai que nous nous soyons contredit?

Non, cela n'est pas vrai!

Du premier jusqu'au dernier jour, qu'avons-nous voulu?

Notre invariable pensée et notre constante tâche ont été de dégager la France engagée depuis 1859 envers l'Italie, que nous ne pouvions pas laisser tomber en ruine sans nous déconsidérer et nous affaiblir.

Ce qui nous importait dans l'accomplissement de cette œuvre, ce n'était pas le choix du partenaire, c'était le gain de la partie.

Ce n'est qu'après le refus dédaigneux de l'Autriche que nous avons accepté la Prusse pour partenaire, celle-ci nous aidant, en 1866, à finir la partie qu'elle nous avait empêchés de terminer en 1859.

Est-ce qu'à moins de renoncer au gain assuré de la partie interrompue, il était possible de tenir une autre conduite?

La preuve que nous avons agi selon que le prescrivait la raison, c'est que la partie qui dégage la France a été gagnée, puisque l'Italie, délivrée de l'occupation autrichienne, a cessé d'étouffer sous le poids écrasant du Quadrilatère qui l'obligeait, pour y faire un contre-poids, d'entretenir une armée sans proportion avec ses finances.

Est-ce à dire que derrière le but visible qui a été atteint, il n'y en avait pas un occulte qui a été manqué?

Nous sommes trop franc pour prétendre le contraire.

Mais si M. de Bismark a l'habileté que fait supposer le succès de ses combinaisons, il ira au-devant du péril qui le menace dans un avenir plus ou moins lointain : il comprendra qu'à la première occasion favorable, ce que la Prusse a fait contre l'Autriche avec l'alliance de l'Italie, la France le fera

contre la Prusse avec l'alliance de l'Autriche, celle-ci avide de venger son honneur saignant et de recouvrer son prestige perdu ; M. de Bismark ne commettra pas la faute de l'Autriche, qui a pu désintéresser l'Italie ; il n'attendra pas, pour désintéresser la France, que l'idée soit venue aux Français de dire à l'Autriche : « Unissons-nous ! A vous la Silésie ; à nous la rive gauche du Rhin, de ce fleuve dans lequel Charlemagne aimait à se baigner ! A nous la ville où il est mort et où sont sa couronne et son tombeau ! »

La politique de la *Liberté*, ce n'est ni la politique des frontières naturelles, ni la politique des nationalités exhumées : c'est la politique des faits accomplis au dedans et au dehors ; mais la *Gazette de France* nous avait laissé ignorer qu'elle l'eût adoptée. Si la *Gazette de France* est avec la *Liberté* et la politique des faits accomplis, alors pourquoi ce débat ? Si elle est avec la politique des nationalités, comment est-elle contre l'Italie ? Si elle est avec la politique des frontières naturelles, comment se prononce-t-elle contre les joueurs avant la fin de la partie ?

III

5 août 1866.

La seule responsabilité qu'il soit juste de nous imputer et qu'il nous convienne d'accepter, c'est celle des faits découlant de l'application de nos principes. Au lieu de distinguer entre les principes qui nous sont propres et les faits en contradiction avec eux, qui nous sont étrangers, la *Gazette de France* les confond, et la confusion qu'elle créé, elle nous l'impute. C'est moins loyal, mais c'est plus facile. Nous ne nous en plaignons pas. On mérite la discussion qu'on accepte.

Selon nous, les gouvernements, sans distinction d'origine et sans différence de forme, ont tous les mêmes droits. L'un n'est pas plus légitime que l'autre. L'État le plus petit est égal à l'État le plus grand. Tous les États sont égaux entre eux. Telle est notre politique extérieure, se résumant dans cette formule : INVIOLABILITÉ DES ÉTATS DE FAIT ET DES GOUVERNEMENTS DE FAIT.

Cet ordre d'idées, qui a pour fondement la paix et la liberté,

cet ordre d'idées, qui constitue le nouveau monde politique, le monde économique, le monde de la concurrence et de l'échange, n'a rien de commun avec l'ancien monde politique, le monde territorial, le monde de la guerre et de la conquête; il ne tient aucun compte des revendications de frontières naturelles et des restaurations de nationalités déchues. Si cet ordre d'idées est contraire à celui que représente la *Gazette de France*, qu'elle l'attaque! S'il est faux, qu'elle le démontre! S'il est fragile, qu'elle le brise! Mais qu'elle cesse de prétendre que nous défendons la politique de M. de Bismark et que nous poussons la France à s'emparer de la rive gauche du Rhin... Cela est faux. Nous le déclarons : ce qui n'empêchera pas la logique d'ajouter que le cours du Rhin est nécessaire à la France, si elle veut fermer la parenthèse qu'elle a ouverte en 1860 en se donnant pour limite le versant des Alpes.

Nos principes étant hors de concours et l'heure de leur application n'étant pas venue, que faisons-nous?

Nous tirons les conséquences des complications qui se déroulent sous nos yeux. Rien de plus. De ces complications nous ne saurions nous plaindre, car elles démontrent pleinement qu'en dehors des principes que nous professons, il n'y a, il ne peut y avoir que violence et impuissance.

La *Liberté*, qui représente l'école économique, a le droit de flétrir la conduite de M. le comte de Bismark; mais ce droit, la *Gazette de France*, qui représente l'école historique, ne l'a pas; car la Prusse ne fait qu'imiter servilement ce qu'a fait la France : la Prusse fait sa carte comme la France a fait la sienne. Ou bien que la *Gazette de France* renie la légitimité, qu'elle adore, ou bien qu'elle cesse de flétrir le comte de Bismark, qu'elle doit louer, sous peine d'inconséquence, car cette politique, c'est celle de Richelieu, laquelle se résumait en ces mots :

« Au dedans, l'unité territoriale de plus en plus compacte; au dehors, l'abaissement de la maison d'Autriche. »

Est-ce que cette politique n'est pas celle que glorifie la *Gazette de France?*

Il est peu de jours où ces mots : *le vœu national*, ne se lisent dans les colonnes de la *Gazette de France.* Le vœu national de

l'Allemagne, exprimé par le vote de l'Assemblée nationale constituante, vœu qui proclamait, le 3 avril 1849, le roi de Prusse EMPEREUR DES ALLEMANDS, est-ce donc là un fait insignifiant? est-ce donc là un fait sans portée? Si l'Allemagne fédérale tenait à ce que rien ne fût changé aux conditions de son existence politique, comment la *Gazette de France* explique-t-elle le *Nationalwerein*, et comment justifie-t-elle l'initiative prise à Francfort, en 1863, par l'empereur d'Autriche?

IV

7 août 1866.

Hors d'état d'expliquer en quoi le comte de Bismark diffère du cardinal de Richelieu, qui mit la gloire de son nom dans l'agrandissement territorial de son pays et dans l'abaissement de la maison d'Autriche, la *Gazette de France* sanctifie indirectement en ces termes la Prusse, le comte de Bismark et le roi Guillaume Ier :

« On peut croire que la France a été grande à plusieurs époques ; on peut saluer son génie dans les différentes pages de son histoire, et surprendre dans l'UNITÉ *de ses aspirations la preuve de la grandeur de sa* MISSION PROVIDENTIELLE, sans croire pour cela que les formes des temps passés soient une des conditions d'existence du présent. On peut être fidèle à l'esprit français, au caractère national qui s'est révélé en traits de feu dans le passé, sans vouloir faire revivre identiquement les formes sous lesquelles il a apparu. »

Que dit, dans son discours du 5 août 1866, le roi Guillaume Ier?

Il dit :

« *La* GRACE DIVINE *qui aplanit la voie pour le* DÉVELOPPEMENT NATIONAL *de l'Allemagne!...* »

Que dit, dans son article du 5 août 1866, la *Gazette de France?*

Elle dit :

« L'UNITÉ *des aspirations de la France prouvant la grandeur de sa* MISSION PROVIDENTIELLE!... »

N'est-ce pas exactement la même pensée? N'est-ce pas exactement le même langage? N'est-ce pas exactement la même intervention de la Providence? Ce que dit, à Paris, la *Gazette de France*, n'est-ce pas exactement ce que dit, à Berlin, la *Gazette de la Croix?* Impossible, en effet, de providentialiser l'œuvre du cardinal de Richelieu et de ne pas providentialiser l'œuvre du comte de Bismark; de providentialiser l'ambition du roi Louis XIV et de ne pas providentialiser l'ambition du roi Guillaume Ier; de providentialiser la France et de ne pas providentialiser la Prusse, celle-ci copiant celle-là!

1866

LA CAUSE DES PEUPLES

5 août 1866.

La politique est un labyrinthe où se sont égarés à la suite les uns des autres, sans pouvoir en sortir, les plus grands souverains et les plus grands ministres ; nous n'en exceptons aucun, en aucun temps et en aucun pays.

Il en sera dans l'avenir comme dans le passé, aussi longtemps que les gouvernements n'auront point de fil conducteur qui guide leurs pas et les aide à trouver l'issue que tous ont cherchée en vain, s'ils l'ont cherchée.

Ce n'est qu'après avoir été renversé du trône que le plus grand conquérant des temps modernes et peut-être des temps anciens, Napoléon Ier, reconnaissant le néant des conquêtes, a laissé tomber de la hauteur du roc de Sainte-Hélène ces mémorables paroles, qui renferment le secret et la loi de la politique nouvelle :

« Le premier souverain qui, au milieu de la grande mêlée, embrassera de bonne foi la CAUSE DES PEUPLES se trouvera à la tête de toute l'Europe, et pourra tenter tout ce qu'il voudra. »

La cause des peuples! oui, toute la politique nouvelle, toute la nôtre, est dans ces quatre mots.

Tout gouvernement qui les prendra immuablement pour guide sera certain de ne jamais s'égarer.

La cause des peuples! qu'avait-elle, pour ne pas remonter plus haut que trois siècles, qu'avait-elle à gagner à l'abaissement de la maison d'Autriche, cette œuvre à laquelle Richelieu dévoua toutes les forces du génie que ses admirateurs vantent en lui, à tort, selon nous? Que de sang versé en pure perte pendant ces guerres qui duraient trente ans! Quelle misère dans ce royaume de France, où les paysans, mourant de faim, se soulevaient contre les percepteurs de tailles; où il fallait, pour lever les impôts, la force des armes et la terreur des supplices; où les Parlements qui osaient appuyer les justes réclamations des malheureux contribuables étaient cassés et privés de leur droit de remontrances; où une chambre de justice était établie contre les financiers; où toute liberté avait disparu; où la justice n'était plus qu'un instrument de pouvoir et d'oppression; où la seule égalité qui prévalût et régnât était l'égalité devant le bourreau!

La cause des peuples! qu'avait-elle à gagner à la lutte acharnée de la France contre l'Espagne, heureusement terminée par Mazarin, mais à quel prix? Un seul fait suffira pour le montrer : En 1646, vingt-trois mille personnes sont emprisonnées par les agents du fisc; cinq mille meurent dans les prisons. La guerre de la Fronde éclate, l'autorité des Parlements est foulée aux pieds par le pouvoir royal, qui ne recule devant aucun acte arbitraire : Paris est bloqué, la cour se retire à Saint-Germain; elle déclare le Parlement coupable du crime de lèse-majesté, et fait enfermer à Vincennes Condé, dont Bossuet, dans son oraison funèbre, a rapporté ce mot, souvent cité : « Je suis entré en prison le plus innocent des hommes, et j'en » suis sorti le plus criminel. » Le traité de Westphalie et le traité des Pyrénées ont-ils donné la liberté, l'instruction, le bien-être aux peuples, et empêché leur sang d'inonder tous les champs de bataille?

La cause des peuples! qu'avait-elle à gagner à ce que Louis XIV, surnommé Louis le Grand, au mépris du traité des Pyrénées, au mépris du mariage qui l'avait fait le gendre de Philippe IV, roi d'Espagne, soutînt le Portugal contre l'Espagne, déchaînât contre la France l'Angleterre, la Hollande, la Suède, le Danemark, pour aboutir au traité de Nimègue, plus tard à la bataille de la Hogue, où toute la flotte française fut détruite par l'amiral Russel, plus tard encore au

traité de Ryswick, et enfin à la *guerre de Succession*, qui dura onze ans, et qui, commencée en Italie, ne tarda pas à s'étendre sur les deux continents, dans les îles et dans tous les lieux où les Français et les Espagnols avaient des établissements? Admirateurs de la vieille politique, admirez donc la politique du grand roi! admirez donc la politique de Louis XIV! Son beau-frère, Charles II, auquel il avait enlevé la Franche-Comté, meurt en instituant pour son successeur à la cour d'Espagne son neveu Philippe, duc d'Anjou, fils du Dauphin de France. Louis XIV accepte le testament au nom de son petit-fils; il l'embrasse en lui disant ces mots célèbres : « *Il n'y a plus de Pyrénées!* » Accepter ce testament, c'était annuler la convention antérieure dite *traité de partage*. Cette considération n'arrête pas Louis XIV, contre lequel se liguent l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande. C'est en vain que le grand roi implore la paix des Hollandais; c'est en vain qu'il leur offre, au congrès de Gertruydenberg, de ne donner aucun secours à son petit-fils le roi d'Espagne, Philippe V, contraint de quitter sa capitale; c'est en vain qu'il leur offre de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, de raser toutes ses places depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, de combler le port de Dunkerque, de laisser à la Hollande Lille, Tournai, Ypres; c'est en vain que, pour les fléchir, mettant le comble à l'humilité et à l'abaissement, il va jusqu'à offrir un million par mois pour aider les alliés à détrôner son petit-fils! Sans la victoire de Denain, remportée par Villars, victoire qui permit de conclure la paix d'Utrecht avec l'Angleterre et la Hollande, qui peut dire ce que fût alors devenue la France? (Entre parenthèses, ce fut à cette époque, ce fut en 1714 que l'électeur de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse, titre qu'il portait depuis 1701.) Deux mots résument ce règne désastreux : Faste et misère. Ce même règne, qui, pour ne citer qu'une seule dépense inutile, la plus considérable, voyait construire à grands frais le palais de Versailles, voyait aussi le roi, à bout de ressources, faire porter à la Monnaie ses meubles et sa vaisselle d'argent pour les y fondre. De bas en haut, la misère était si grande qu'il fallut partager tous les chefs de famille en vingt-deux classes, selon leur fortune, afin que l'impôt de capitation n'en épargnât aucun. La détresse du peuple dans les villes et les campagnes était au comble; le paysan en

était réduit à manger de l'herbe pour ne pas expirer dans les tortures de la faim.

La cause des peuples! qu'avait-elle à gagner au blocus continental, à l'ébranlement universel des trônes, à ces changements de souverains, remplacés par d'autres souverains destinés à avoir promptement pour successeurs leurs prédécesseurs, enfin aux victoires et conquêtes de l'empereur Napoléon Ier, toutes ces victoires, une par jour, aboutissant à la retraite de 1812, aux propositions de Châtillon, à la bataille de Waterloo et aux traités de 1815?

La cause des peuples! qu'avait-elle à gagner à la guerre d'Espagne de 1823, cette erreur diplomatique de M. de Chateaubriand, appelé à remplacer M. de Montmorency au ministère des affaires étrangères par le roi Louis XVIII, disant :

« Le roi Louis XIV a détruit les Pyrénées, je ne les laisserai pas relever ; il a placé sa maison sur le trône d'Espagne, je ne la laisserai pas tomber. Mon ambassadeur ne doit quitter Madrid que le jour où cent mille Français marcheront pour le remplacer? »

La cause des peuples! qu'avait-elle à gagner à ce que l'entente cordiale cessât d'exister entre la France et l'Angleterre, parce qu'en 1847 M. Guizot, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères, considérait comme l'acte devant immortaliser son nom et son ministère, comme l'acte le plus glorieux du règne de S. M. le roi Louis-Philippe, ce qu'il appelait pompeusement les *Mariages espagnols* (1), y voyant la continuation de la politique de Louis XIV, suivie par Louis XVIII, ainsi que vient de le montrer le rapide précis qui précède? Qu'avait-elle à gagner à ce que la reine Isabelle épousât le fils aîné de l'infant François de Paule, François d'Assise, plutôt que le prince Léopold de Saxe-Cobourg ou que le duc de Montpensier? Cela valait-il qu'il s'établît à Madrid, entre les deux cabinets de Londres et de Paris, entre lord Palmerston et M. Guizot, entre M. Bulwer et M. Bresson, cette lutte passionnée d'influence, si futile au fond, que vingt

(1) *Documents communiqués aux Chambres, dans la session de* 1846-1847, *par le ministre des affaires étrangères.* MARIAGES ESPAGNOLS.

ans après on ne comprend déjà plus qu'elle ait pu être prise au sérieux et brouiller deux hommes d'État, deux Parlements, deux nations? Qu'importait que la reine d'Espagne contractât tel mariage plutôt que tel autre! Est-ce que l'histoire n'est pas là pour attester que la politique matrimoniale a toujours trompé les espérances fondées sur elle? Est-ce que le mariage de Louis XIV, pour ne pas remonter plus haut, avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, empêcha le gendre de menacer le beau-père, et plus tard de déclarer la guerre à Charles II, le frère de sa femme? Est-ce que le mariage de l'empereur Napoléon I[er] avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, empêcha son beau-père l'empereur François de se joindre aux ennemis de son gendre, de le détrôner et de le déporter à Sainte-Hélène? Est-ce que le mariage de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre avec la princesse Alexandra, fille du roi Chrétien IX, a protégé le Danemark contre l'Autriche et la Prusse? Est-ce qu'enfin le mariage du grand-duc de Bade, Frédéric, avec la princesse Louise, fille de Guillaume I[er], roi de Prusse, a empêché le gendre de s'unir avec l'Autriche contre la Prusse, dans la guerre à laquelle nous assistons entre la Prusse et l'Autriche? L'Espagne! que pèse-t-elle aujourd'hui dans les balances de l'Europe?

La cause des peuples! qu'a-t-elle à démêler avec la politique matrimoniale, si ce n'est pour lui demander compte des flots de sang que ses intrigues ont fait stupidement couler?

La cause des peuples! Qu'a-t-elle de commun avec la politique territoriale, si ce n'est aussi pour lui demander compte des millions d'hommes qu'elle a moissonnés et que, il faut le craindre, elle moissonnera encore? Qu'a-t-elle à gagner à ce que le continent européen possède un nombre plus ou moins grand, plus ou moins restreint de divisions et de démarcations géographiques se nommant Empires, Royaumes, Duchés, Principautés ou Républiques? Par exemple, que gagnera la cause des peuples à l'unité de l'Italie? Que gagnera-t-elle à l'unité de l'Allemagne? Qui pourrait s'abuser jusqu'à croire que, parce que l'Autriche aura perdu l'influence prépondérante qu'elle exerçait sur l'Allemagne et sur l'Italie, la paix européenne sera moins exposée au risque d'être troublée? Ce serait ne pas connaître l'Autriche, son histoire, sa diplomatie,

ses traditions, son caractère, que de s'imaginer qu'elle ne mettra pas tout en œuvre pour faire naître des circonstances, des rivalités, des alliances, des combinaisons, des complications, enfin des événements qui la vengent de la France victorieuse à Solferino et de la Prusse victorieuse à la Sadowa. Il n'y a pas de victoires, si éclatantes qu'elles soient, il n'y a pas de conquêtes, si légitimes qu'elles paraissent, qui soient jamais définitives. Ce que la force a fondé, la force n'a pas de repos qu'elle ne l'ait détruit. La force est aux frontières des peuples ce que le flux et le reflux sont aux rives de l'Océan. Entre l'Océan et la politique territoriale, il n'y a que cette différence, c'est que les vagues de l'un roulent de l'eau salée, et que les vagues de' 'autre roulent du sang humain, mais avec la même abondance et la même fureur.

Cessez, cessez de faire consister la politique dans l'agrandissement de tel État au détriment de tel autre État, l'un ne pouvant jamais s'agrandir sans qu'un autre État se rapetisse ! Cessez de punir le meurtre et le vol, ou cessez de glorifier la guerre et la conquête !

Qu'importe que tel peuple soit territorialement plus grand ou plus petit que tel autre peuple ? Ce qui importe, c'est qu'il soit libre, c'est qu'il soit instruit, c'est qu'il soit heureux, c'est qu'il ait les lois les plus justes et les plus respectées, le gouvernement le plus éclairé, l'administration la plus judicieuse, la civilisation la plus avancée, les voies de transport et de communication les plus multipliées et les plus parfaites, l'agriculture la plus productive, l'industrie la plus active, le commerce le plus étendu, le crédit le plus développé ! Ce qui importe, c'est qu'il ait la santé la meilleure, la vie la plus longue et l'esprit le mieux cultivé ! Ce qui importe, c'est qu'au lieu de dégénérer physiquement et intellectuellement, les générations tendent au contraire à se surpasser en beauté et en intelligence ! Pourquoi la culture de l'homme par l'homme succédant à l'oppression de l'homme par l'homme et à l'idolâtrie de la motte de terre, pourquoi la *viriculture* ne deviendrait-elle pas la principale branche de la politique nouvelle, ayant la science et non plus la guerre pour fondement ?

Alors il n'y aurait plus à craindre que la politique se fourvoyât à la suite des conquérants et des intrigants, toujours prêts à mettre le feu aux quatre coins d'un continent, les uns pour

se faire élever un arc de triomphe, les autres pour ravir ou conserver un portefeuille; alors la politique aurait un but, duquel il ne lui serait pas possible de s'écarter; et la gloire de cette politique serait de le rendre de plus en plus difficile à atteindre, en l'élevant et l'éloignant sans cesse; alors la politique serait un art, et le premier des arts; alors elle ne serait plus l'imposture, elle serait la vérité; alors elle ne serait plus le triomphe de l'intrigue, elle serait le triomphe de la supériorité; alors elle mériterait de porter ce nom glorieux : LA CAUSE DES PEUPLES !

1866

TERRE ET MER

« Dès 1800, la SAINTE-ALLIANCE MARITIME que poursuivait Napoléon avait donné la mesure de ce qu'exécuterait l'empereur. Aussi bien, l'idée napoléonienne, que de subtils écrivains ont faite guerrière et conquérante, d'industrielle et commerciale qu'elle était en réalité, avait-elle pour objet le LIBRE ET UNIVERSEL ÉCHANGE des peuples. »

F. DE PERSIGNY.
L'Occident français. 1834.

I

8 août 1866.

L'*Opinion nationale* publie un article important intitulé : LES CONDITIONS D'UNE PAIX DURABLE, qui se termine par l'exhortation suivante :

« La mauvaise humeur que cause à la Russie la position nouvelle de la Prusse sur la Baltique est un symptôme que nous recommandons à la plus sérieuse attention de l'Europe occidentale. Que la France, la Prusse, l'Autriche et l'Italie comprennent qu'elles se doivent de mutuelles concessions, que toute guerre entre elles serait désormais une guerre civile, et qu'en face des prétentions de la Russie qui se déclarent peu à peu, et des gigantesques développements que les États-Unis sont visiblement appelés à prendre, il importe que les nations européennes, qui peuvent se dire dépositaires de la civilisation du monde,

s'entendent, s'unissent; qu'elles fassent disparaître par de sages concessions toutes les causes de conflit qui peuvent exister entre elles ; car le jour n'est pas loin où, dans l'intérêt de la civilisation manacée, de l'équilibre universel compromis, elles devront s'enrôler, elles aussi, sous un même drapeau et poser les conditions d'une paix durable entre les États unis de la vieille Europe. — AD. GUÉROULT. »

Si l'*Opinion nationale* s'était bornée à répéter ce que nous avons dit, il y a longtemps, sur la nécessité d'opposer l'*Union européenne* à l'*Union américaine*, et d'entrer enfin dans la grande politique moderne de Continent à Continent, au lieu de croupir dans la petite politique féodale d'État à État, division du même Continent, nous eussions laissé passer ou nous eussions reproduit sans observations son article qu'on vient de lire; mais en même temps que ce journal défend la Prusse, il attaque la Russie.

Pourquoi deux poids? pourquoi deux mesures?

Pourquoi attaquer la Russie quand on défend la Prusse?

Est-ce que la Prusse n'a pas participé, en même temps que la Russie, au partage de la Pologne? Est-ce que la Prusse n'en a pas pris et gardé sa part?

Il est vrai que, dans son article, qui a la prétention d'être sérieux et de poser les conditions d'une paix durable, l'*Opinion nationale*, retombant dans sa vieille ornière, propose de nouveau de « RECONSTITUER UNE FORTE POLOGNE ».

Comment?

Quel moyen propose-t-elle de *l'arracher aux mains sanglantes de la Russie?*

Si cela était possible, ce qui ne l'est pas, serait-ce désirable?

A cette question que nous nous sommes souvent posée à nous-même, l'histoire et la carte de la Pologne sous les yeux, nous n'hésitons pas à répondre négativement.

Entre l'Italie et la Pologne, aucune assimilation ne saurait être justement établie.

L'Italie n'avait pas été morcelée et partagée entre trois États, l'Italie avait une dynastie, l'Italie n'avait qu'une partie d'elle-même qui fût occupée par l'étranger, lequel il s'agissait uniquement d'expulser; l'Italie était une nationalité vivante ; la Pologne est partagée, morcelée, entièrement occupée par l'Autriche, la Prusse et la Russie; elle n'a pas de

dynastie, et, s'il lui fallait en trouver une, où irait-elle la chercher? La Pologne est une nationalité morte. L'exhumer est possible, mais non la ressusciter. Elle revivrait que ce serait pour mourir, car les conditions de la vie lui manqueraient. Elle ne serait jamais qu'une enclave, et, faute d'issue, elle ne tarderait pas à périr étouffée.

La vieille politique, la politique de la rivalité, la politique de la guerre se résume dans ce mot : LA TERRE.

La politique nouvelle, la politique de la réciprocité, la politique de la paix se résume dans ce mot : LA MER.

Il faut que l'*Opinion nationale* en prenne son parti ; la politique nouvelle, la politique de la réciprocité, la politique de la paix, qui a poussé la Prusse vers la Baltique et la mer du Nord, et qui poussera l'Autriche vers la mer Noire et la Méditerranée, condamne la Pologne à rester dans son tombeau.

II

26 septembre 1866.

De toutes parts la lumière se fait ! de toutes parts on commence à comprendre que bientôt l'Europe n'aura plus d'autre politique que celle que la *Liberté* a résumée dans ces cinq mots : *Union européenne et liberté maritime !*

Alors les efforts de tous convergeront vers le même but ; alors tous les hommes d'État, à quelque pays qu'ils appartiennent, cesseront d'être rivaux pour devenir associés, puisqu'ils auront tous la même tâche et le même intérêt.

Ainsi, on lit dans la *Gazette de Moscou*, rédigée par MM. Katkoff et Leontieff, la déclaration suivante, qui mérite d'être recueillie et pesée :

« La Russie n'a aucun avantage à étendre ses frontières. Si elle n'a pas décliné les conquêtes et les annexions, si elle a jugé nécessaire d'occuper une forte position stratégique sur la Vistule, elle a été guidée en cela seulement par le sentiment de la nécessité de compenser d'une façon quelconque le manque d'issue libre sur une mer ouverte. Se garantir une issue libre dans la mer Méditerranée, voilà son besoin essentiel, mais après cela elle n'a pas la moindre nécessité d'étendre ses frontières. »

Cette déclaration porte avec elle-même la garantie de sa sincérité. Il est certain que la Russie n'aurait aucun avantage à étendre ses frontières, car elles sont déjà trop étendues; mais il est non moins certain qu'elle a besoin d'avoir une issue pleinement assurée dans la Méditerranée. Pourquoi la Russie ne l'aurait-elle pas? Pourquoi l'Angleterre, la France et la Turquie la lui marchanderaient-elles? Pourquoi la mer ne serait-elle pas libre et commune à tous les peuples, comme est commun et libre à tous les êtres vivants l'air qu'ils respirent? Est-ce que les peuples n'ont pas tout à gagner à ce que la politique de réciprocité, la politique maritime, succède à la politique de rivalité, à la politique territoriale? Est-ce que la paix et la richesse ne sont pas préférables à la guerre et à la misère? S'il y a une grande et une petite politique, est-ce que, comparativement, la petite politique n'est pas la politique territoriale, et la grande politique la politique maritime?

1866

CENTRALISATION ET CONFÉDÉRATION

I

9 août 1866.

L'expérience et l'évidence n'ont pas de rayons pour les hommes qui gouvernent en Autriche. Décidément ils sont aveugles. Comment expliquer autrement qu'après s'être montrés si faciles et si accommodants avec la Prusse, qui les met impertinemment à la porte des deux Confédérations Nord et Sud du Mein, ils se montrent si pointilleux, si difficultueux avec l'Italie sur une méchante question d'alignement et de sûreté de frontières où la raison et la prudence, l'histoire et la logique sont pleinement du côté du gouvernement italien?

Si l'empereur François-Joseph, au lieu de se laisser égarer par le faux point d'honneur d'une politique surannée, avait eu le sentiment de la véritable dignité de sa situation nouvelle, aussitôt la suspension d'armes effectuée, il se fût hâté de conclure la paix, et au lieu d'en marchander les conditions avec l'Italie, il se fût, au contraire, montré large et généreux avec elle jusqu'à la magnanimité, afin de s'en faire le plus vite et le plus certainement possible une alliée sur laquelle il pût compter et qui lui offrît pour garantie de l'oubli du passé la communauté d'intérêts politiques, maritimes et commerciaux dans le présent et dans l'avenir.

S'il y a en Europe des hommes d'État méritant ce nom,

que font-ils? Comment ne s'en trouve-t-il pas un seul pour montrer du bout du doigt à l'Autriche le seul chemin qui lui reste à prendre et à suivre, si elle veut éviter l'abîme qui peut l'engloutir!

Ce chemin est si parfaitement tracé! il est si droit! C'est le chemin opposé à celui qui conduit la Prusse, par la pente la plus rapide, à la centralisation de toutes les provinces du Rhin; ce chemin opposé, c'est celui qui mènerait l'Autriche à la Confédération de toutes les provinces du Danube.

Que la Prusse le veuille ou non, qu'elle y soit poussée par sa volonté ou qu'elle y soit poussée par la force que d'autres nommeraient la fatalité et que nous nommons la logique, désormais toute sa destinée politique se résumera dans ce mot : CENTRALISATION.

Que l'Autriche le veuille ou non, la volonté de ses souverains sera moins forte que la logique des choses; désormais toute sa destinée politique se résumera dans ce mot : CONFÉDÉRATION.

Par essence, la Prusse est centralisatrice; par essence, l'Autriche est confédérationnelle.

Comment pourrait-on contester la vérité de ce double fait, lorsqu'on a vu l'Autriche, vaincue par la Hongrie, après quinze ans d'efforts impuissants, contrainte de renoncer à la centralisation sous le cylindre compresseur de laquelle le gouvernement autrichien avait voulu faire passer les États dont il se compose, tous réfractaires à l'unité, et que l'on voit au contraire l'œuvre d'unification se poursuivre d'elle-même en Allemagne et s'y accomplir sans résistance au profit de la Prusse!

Il n'y a que les gouvernements puérils, il n'y a que les gouvernements ignorants, il n'y a que les gouvernements voués au déclin et à la chute qui s'obstinent à lutter ainsi contre le cours des choses, au lieu de s'appliquer à l'utiliser et à transformer l'obstacle en moyen.

Si c'est pour ne les pas suivre que l'Autriche implore des conseils, qu'elle cesse d'en demander!

Que veulent en Europe et qu'ont raison de vouloir tous les peuples? Ils veulent la liberté, qui mène, par l'égalité de droit, par l'égalité civile, au règne de toutes les supériorités de fait, de toutes les supériorités intellectuelles! Ils veulent la légitimité résidant non dans un, mais dans tous; ils veulent non la

fausse mais la vraie légitimité ! Qu'ont à faire l'Autriche et la Prusse? Elles ont à faire, en sens contraire, la preuve que tous les chemins conduisent à la liberté, le chemin de la Confédération aussi bien que le chemin de la Centralisation. S'il était vrai que, pour arriver à la liberté, le chemin de la Confédération fût plus court et plus sûr que le chemin de la Centralisation, alors la démonstration, nuisant à la Prusse, profiterait à l'Autriche. Voilà l'avantage que l'empereur François-Joseph devrait mettre son ambition à remporter!

Au bout de la Centralisation prussienne, il y a un détroit et deux mers ; la mer du Nord et la mer Baltique; au bout de la Confédération autrichienne, il y aurait aussi un détroit et deux mers : la mer Noire et la Méditerranée. L'Autriche n'aurait donc rien à envier à la Prusse, ni la Prusse à l'Autriche. Cet équitable partage maritime pourrait s'appeler : LA POLITIQUE DES QUATRE MERS ET DES DEUX DÉTROITS. Ce serait un acheminement vers l'Union européenne que l'Union américaine ne tardera pas à ériger en nécessité impérieuse reconnue trop tard, car, en la reconnaissant plus tôt, que de flots de sang eussent été épargnés, que de torrents d'argent n'eussent pas été détournés de leur cours!

Misérables querelles que ces querelles intestines entre l'Autriche et la Prusse, ou bien entre l'Autriche et l'Italie! Si c'est là ce qu'on appelle l'Ordre européen, qu'en faut-il penser, et quelle gloire méritent ceux qui s'enorgueillissent de l'avoir fondé? Ah! que Chateaubriand a eu raison, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, de le condamner en ces termes :

« Le vieil Ordre européen expiré, vos débats actuels paraîtront des luttes puériles aux yeux de la postérité ! »

Oui, luttes puériles autant que funestes !

Le vieil Ordre européen, c'est la guerre intermittente, c'est la révolution expectante, c'est l'ornière sanglante, c'est, en 1866, la féodalité rendant son dernier soupir.

Le nouvel Ordre européen, ce serait la paix florissant sous le nom de POLITIQUE INTERCONTINENTALE, et la liberté fructifiant sous le nom de POLITIQUE INTERCOMMUNALE; ce serait le sol comptant moins que l'homme et la nationalité moins que l'humanité.

II

10 août 1866.

L'Autriche refuse expressément de maintenir ce qui avait été négocié et accordé, c'est-à-dire l'*uti possidetis*, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la portion de territoire *possédé*, excédant la cession de la Vénétie telle que l'Autriche l'a spontanément, brusquement, captieusement faite à la France le 5 juillet dernier.

L'Autriche subordonne la signature de l'armistice au départ préalable de l'armée italienne, revenant sur ses pas et cessant, le 10 août, d'occuper la portion du Trentin dont le droit de la guerre l'a mise en possession.

L'Italie admettra-t-elle ou rejettera-t-elle cette exigence de l'Autriche?

Il nous semble que c'est là une question que l'alliée de la Prusse ne peut ni ne doit trancher à elle seule.

Alliance oblige.

Si la Prusse ne doit pas oublier que, sans l'alliance de l'Italie, le roi Guillaume ne serait certainement pas en possession de tout le territoire de la Confédération germanique et d'une partie du sol autrichien; l'Italie, de son côté, doit se souvenir que ce sera à la victoire de la Sadowa remportée par les Prussiens que le roi Victor-Emmanuel devra la délivrance et la possession de la Vénétie.

A notre avis, le cabinet de Vienne commet là une grosse faute, car, au lieu de la fermer, il laisse la porte ouverte à une nouvelle alliance de l'Italie et de la Prusse, le jour où une difficulté un peu grave, difficulté immanquable, éclatera entre la Prusse et l'Autriche.

C'est insensé de la part du gouvernement autrichien. Il accumule fautes sur fautes. Il paraît que c'est sa manière de les effacer.

Si l'Autriche est assez aveugle pour faire dépendre la signature de l'armistice de l'évacuation préalable du Trentin par

l'armée italienne, que le gouvernement italien soit assez clairvoyant pour profiter de cette chance que l'Autriche lui réserve, d'avoir Trieste à la première occasion où l'alliance de l'Italie sera de nouveau nécessaire à une autre puissance, que cette puissance se nomme la Prusse ou qu'elle se nomme la France!

1866

FAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE

14 août 1866.

La politique territoriale peut se résumer dans ces trois mots:

FAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE.

Le véritable emblème de cette politique sans fond, c'est le tonneau des Danaïdes, les diplomates remplissant le rôle des cinquante filles de Danaüs précipitées dans le Tartare après qu'elles eurent égorgé les fils d'Égyptus. Pauvres diplomates! quelle tâche!

Nous avons là, sous les yeux :

Les Frontières de la France, par M. Théodore Lavallée, *ouvrage couronné* par l'Académie française;

La *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III; vingt volumes, s'arrêtant à 1810;

L'*Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, par M. Armand Lefebvre;

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers;

L'*Histoire des deux Restaurations*, par M. de Vaulabelle;

L'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc;

Enfin, *la Politique impériale*, composée de tous les discours et de toutes les proclamations de l'empereur Napoléon III, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en juillet 1865.

C'est en vain que nous nous épuisons à chercher et à trouver, dans ces quatre-vingts volumes qui nous entourent, la trace d'une politique dont les pensées, les paroles, les principes, les actes ne se démentent pas ; trace à laquelle nous puissions nous attacher et que nous puissions convertir en règle et en précepte.

Art de prendre et difficulté de garder : serait-ce donc là toute la politique territoriale, ne reculant que pour avancer et n'avançant que pour reculer ?

Les *frontières naturelles* ne seraient-elles donc qu'une expression militaire menteuse, puisque jamais on ne les a atteintes sans les dépasser ?

Les *nationalités* ne seraient-elles aussi qu'une étiquette diplomatique mensongère, puisqu'il n'y a pas d'exemple qu'une question de *nationalité respectée* mise en balance avec une question de *limite reculée*, celle-ci ne l'ait pleinement emporté sur celle-là ?

Soyons francs ! Depuis que la guerre a éclaté entre l'Autriche et la Prusse, nous nous berçons dans l'espoir que les limites de la France, qui, en 1860, ont été reculées jusqu'aux Alpes, seront reculées en 1866 jusqu'au Rhin, conformément à cette fameuse déclaration de Francfort, en 1814 :

« Les souverains alliés sont *unanimement* d'accord sur la puissance et la prépondérance que la France doit conserver dans son intégrité, et en se renfermant dans ses LIMITES NATURELLES, *qui sont le Rhin, les Alpes, les Pyrénées.* » (1)

Ce qui nous arrête pour incorporer à la France la Belgique, la Prusse rhénane, la Hesse rhénane et la Bavière rhénane, est-ce un scrupule ? Oserions-nous le prétendre et le soutenir sans que le rouge nous montât au front ou que le rire desserrât nos lèvres ?

Lorsqu'on a dit « *frontières naturelles* », il semble que cela suffise ; il semble qu'elles se tracent d'elles-mêmes et qu'il n'y ait qu'à en prendre possession. Cependant rien n'est plus arbitraire, plus compliqué et moins simple. Pourquoi tel fleuve

---

(1) *Les Frontières de la France*, page 100.

plutôt que tel autre? Pourquoi telle chaîne de montagnes, moins haute, mais plus éloignée, au lieu de celle-ci, moins éloignée, mais plus haute?

Lorsqu'on a dit « *nationalités* », il semble que cela suffise; il semble qu'il n'y ait qu'à s'incliner respectueusement devant elles. Cependant aussi rien n'est plus arbitraire, plus compliqué, moins simple. Où commence la nationalité? où finit-elle? A quels signes visibles se reconnaît-elle? Après combien d'années d'incorporation par la conquête ou autrement se prescrit-elle?

Quand donc reconnaîtrons-nous que le moment devrait être venu de ne plus refaire pour défaire, et de ne plus défaire pour refaire?

Quand donc l'évidence nous ouvrira-t-elle les yeux et nous montrera-t-elle qu'il n'y a que la politique de continent à continent, la POLITIQUE INTERCONTINENTALE, qui soit à la fois stable, grande et simple!

Le jour où l'idée que nous personnifions et que nous soutenons, le jour où l'idée de l'Union européenne s'imposera par sa nécessité impérieuse comme contre-poids indispensable de l'Union américaine, ce jour-là, à peine en croira-t-on sa mémoire lorsqu'on se souviendra qu'en 1866 ce fut une grosse, une très-grosse question que celle de savoir si la Prusse, victorieuse de l'Autriche, s'incorporerait, moins l'Autriche, tous les États composant la Confédération germanique, ou n'en prendrait que la moitié? Si elle passerait de dix-huit millions à trente-six millions d'habitants, ou si elle s'arrêterait au chiffre de vingt-trois millions? Si le Mein serait ou ne serait pas déclaré sa limite naturelle?

Lorsqu'on relit, dans l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc, le chapitre III du tome IV, consacré à la politique extérieure de la France sous la présidence du conseil de M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères, et qu'on rapproche de ses discours des 14 et 18 mars 1867 au Corps législatif ce chapitre, on se demande si l'on est bien sûr d'être éveillé.

Ce chapitre III du tome IV de l'*Histoire de dix ans* est curieux. En voici quelques extraits, qui empruntent aux circonstances du moment un vif intérêt :

« La vieille politique de la France, on le sait, a eu pour but l'abais-

sement de la maison d'Autriche. La *guerre de Trente ans* fut le chef-d'œuvre de la politique de Richelieu; et Louis XIV essaya de porter le dernier coup à la puissance autrichienne en plaçant son petit-fils sur le trône de Charles-Quint. Plus tard, Napoléon ne fit que reprendre et exagérer la politique de Henri IV et de Richelieu, lorsqu'il se déclara le protecteur de la Confédération germanique. C'était toujours l'Allemagne opposée à l'Autriche; seulement, il aurait fallu opposer à l'Autriche une Allemagne indépendante et non pas une Allemagne en tutelle. »

« ... En présence de l'empire ottoman condamné à une mort inévitable, la politique de la France révolutionnaire, faisant suite à celle de Henri IV, de Richelieu et de Napoléon, consistait à contracter avec la Russie et la Prusse, contre l'Angleterre et l'Autriche, une alliance d'intérêts ayant pour résultats voulus et prévus l'établissement définitif des Russes à Constantinople et la consécration de leur prépondérance en Asie; l'établissement de la France en Syrie et en Egypte et la consécration de sa prépondérance sur la Méditerranée, devenue un lac français; la reconstitution du royaume de Pologne avec l'adjonction de la Gallicie; l'agrandissement de la Prusse aux dépens de l'Autriche pour prix de la ligne du Rhin cédée à la France; et, comme conséquence nécessaire de la ruine de l'Autriche, l'indépendance de l'Italie. »

Ces extraits suffisent pour montrer jusqu'à quel point la prétendue politique traditionnelle de la France peut se démentir, et jusqu'à quel point ses prétendus hommes d'État peuvent pousser l'inconséquence; car si leurs passions eussent prévalu le lendemain de la victoire de la Sadowa, remportée par la Prusse, au lieu de triompher de cet abaissement de la maison d'Autriche, poursuivi depuis 1610 jusqu'en 1847, nous nous fussions mis en marche sur Berlin pour venger Vienne, 1866 contredisant ainsi : — 1610, Henri IV; 1635, Richelieu; 1650, Mazarin; 1840, M. Thiers; 1847, M. Guizot.

Attachez-vous donc à la politique territoriale, à ses guerres et à ses œuvres, si l'abaissement de l'Autriche est, en 1866, ce qui vous afflige et ce qui vous inquiète!

Allez donc défaire ce que la Prusse vient de faire!

Ce désarroi, cette incertitude des esprits dont nous avons sous les yeux le spectacle instructif ne sont-ils pas la preuve manifeste que ces guerres de trente ans, que ces guerres de onze ans, que ces guerres de sept ans, que ces guerres de vingt-cinq ans, qui ont duré de 1790 à 1815, n'ont servi qu'à

creuser des lacs de sang humain, qu'à ruiner les peuples, et, sous le nom d'équilibre européen, qu'à fonder l'instabilité européenne !

Vous vouliez à tout prix l'abaissement de la maison d'Autriche : maintenant qu'il est accompli, vous le déplorez et vous n'en voulez plus ! Que voulez-vous donc ? Si vous le savez, dites-le, défenseurs de la politique territoriale, défenseurs de la paix armée, défenseurs des armées permanentes, défenseurs du recrutement militaire obligatoire !

Ce que nous voulons, nous, on le sait.

Nous n'avons pour la maison d'Autriche ni prédilection ni haine. Son abaissemeut ne nous attriste ni ne nous réjouit, pas plus que l'élévation de la Prusse ne nous inquiète ni ne nous rassure.

Cette politique d'États inégalement taillés dans le même continent, bataillant entre eux, tantôt ennemis et tantôt alliés, se brouillant pour se réconcilier et se réconciliant pour se brouiller, est aussi arriérée, à nos yeux, que celle des ducs, comtes et barons qui guerroyaient les uns contre les autres, de colline à colline et de donjon à donjon, aux temps de la féodalité.

Ce qui se passe en Allemagne, c'est encore de la pure féodalité ; seulement, c'est de la féodalité sur une plus haute échelle.

Notre politique, à nous, ne se nomme ni la politique de Richelieu, ni la politique de Mazarin, ni la politique de Louis XIV, ni la politique de Napoléon Ier, ni la politique de M. Thiers, ni la politique de M. Guizot, ni la politique de la France, ni la politique de l'Autriche, ni la politique de l'Espagne, ni même la politique de la Prusse ; elle se nomme la politique de l'Europe.

Ce qui lui importe, ce n'est pas l'abaissement de l'Autriche ni l'élévation de sa rivale, quelle qu'elle soit ; c'est l'abaissement de toutes les frontières et la neutralisation de tous les détroits ; ce qui lui importe, ce n'est pas que tels États du même continent s'agrandissent et que tels autres se rapetissent, que les uns succombent et que les autres survivent ; ce qui lui importe, c'est que les peuples de ce même continent y jouissent tous de la même liberté, de la même sécurité, de la même prospérité, et qu'au lieu de prendre pour prétendues

limites naturelles les fleuves et les montagnes, leur seule limite naturelle soit désormais la mer.

Notre politique, à nous, c'est la politique des peuples, succédant à la politique des gouvernements; c'est la politique de la paix et de la civilisation succédant à la politique de la guerre et de la dévastation; c'est la politique virile succédant à la politique puérile, à la politique se caractérisant d'elle-même par ces trois mots : FAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE.

1866

LA FRANCE RECTIFIÉE

I

13 août 1866.

Les *frontières de la France seront rectifiées!* Il n'est plus permis d'en douter. L'*Étendard*, qui déploie en toute circonstance ses attaches ministérielles, l'affirme solennellement.

Il ne reste plus qu'à savoir jusqu'où s'étendra la rectification ainsi annoncée.

Les partisans de la politique sur le drapeau de laquelle sont inscrits ces mots : FRONTIÈRES NATURELLES, vont se réjouir; mais que vont dire les partisans de la politique sur le drapeau de laquelle est inscrit ce mot : NATIONALITÉS? Comment s'y prendra-t-on pour mettre d'accord deux politiques dont l'une est l'infirmation de l'autre?

Nous avons hâte de l'apprendre.

Mais ce que nous avons dit à l'Autriche relativement à l'Italie, nous le dirons à la Prusse relativement à la France. Si la politique des frontières naturelles doit l'emporter sur la politique des nationalités, que la Prusse, puisqu'elle est en train de remanier l'Europe, ne fasse pas les choses à demi! Qu'elle partage cordialement le Rhin avec la France!

A la Prusse toute la rive droite!

A la France toute la rive gauche!

Plus de fortifications, mais beaucoup de ponts qui facilitent

et multiplient les relations journalières entre les deux pays. L'un et l'autre y gagneront.

II

14 août 1866.

Il y a lieu de croire que l'*Etendard* ne se fût pas hasardé à glisser témérairement sur la pente qui l'entraîne et n'eût pas pris l'air martial et le langage belliqueux, s'il se fût souvenu de la déclaration qui a paru le 10 février 1859 dans le *Moniteur*.

Cette déclaration est importante à rappeler, citons-la :

« Quand on ne veut que la justice, on ne craint pas la lumière. Le gouvernement français n'a rien à cacher, parce qu'il est sûr de n'avoir rien à désavouer. L'attitude qu'il a prise dans la question italienne, loin d'autoriser les défiances de l'esprit germanique, doit au contraire lui inspirer la plus grande sécurité. La France ne saurait attaquer en Allemagne ce qu'elle voudrait sauvegarder en Italie. Sa politique, qui désavoue toute les ambitions de conquête, ne poursuit que les satisfactions et les garanties réclamées par le droit des gens, le bonheur des peuples et l'intérêt de l'Europe. En Allemagne comme en Italie, elle veut que les nationalités reconnues par les traités puissent se maintenir et même se fortifier, parce qu'elle les considère comme une des bases essentielles de l'ordre européen.

» Représenter la France comme hostile à la nationalité allemande n'est donc pas seulement une erreur, c'est un contre-sens.

» La politique de la France ne saurait avoir deux poids et deux mesures ; elle pèse avec la même équité les intérêts de tous les peuples. Ce qu'elle veut faire respecter en Italie, elle saura le respecter elle-même en Allemagne. Ce n'est pas nous qui serions menacés par l'exemple d'une Allemagne nationale qui concilierait son organisation fédérative avec les tendances unitaires dont le principe a été posé déjà dans la grande union commerciale du *Zollverein !* Tout ce qui développe dans les pays voisins les relations créées par le commerce, par l'industrie, par le progrès, profite à la civilisation, et tout ce qui agrandit la civilisation élève la France. »

Rien de plus péremptoire que cette solennelle déclaration ; elle coupe court à toutes les suppositions qui se fourvoyaient; la vérité, n'en déplaise à l'*Etendard*, n'est donc pas dans ces mots décevants : LA FRANCE RECTIFIÉE ; elle est dans ceux-ci : LA FRANCE NON RECTIFIÉE.

Désormais, que la presse française ne s'égare plus à la recherche de la rive gauche du Rhin, et encore moins à la recherche d'un *agrandissement insignifiant de territoire!*

A cet égard, le *Constitutionnel* a parfaitement raison : si la rive gauche du Rhin est une limite naturelle, une limite nécessaire dans laquelle nous devions tôt ou tard rentrer, la logique et la nécessité exigent que nous la reprenions tout entière ; et si elle n'est pas une limite naturelle indispensable, puisque nous avons pu nous en passer depuis cinquante ans, puisque nous l'avons reprise ni en août 1830, ni en mars 1848, ni en décembre 1851, pourquoi la reprendrions-nous en 1866, au risque de réconcilier l'Autriche avec la Prusse et de les avoir toutes deux pour ennemies coalisées contre nous?

Mais si la France ne doit pas compter sur un agrandissement de territoire, n'est-ce pas un motif pour qu'elle obtienne, ne fût-ce qu'à titre de compensation morale d'un mécompte éprouvé, un accroissement de liberté?

III

17 août 1866.

Il importe que la France ne se berce dans aucune illusion funeste ; il importe que la France sache que la Prusse ne tardera pas à se nommer l'Allemagne, comme le Piémont se nomme l'Italie, et que l'empereur des Allemands régnera sur trente-sept millions de sujets, au lieu de dix-neuf millions seulement que comptait le roi de Prusse ; il importe que la France mette sa politique d'accord avec ces faits tels qu'ils sont en voie de s'accomplir; il importe, enfin, qu'on ne puisse pas dire du gouvernement de l'empereur Napoléon III ce que disait du gouvernement du roi Louis-Philippe Ier M. Léon Faucher, s'exprimant ainsi :

« Veut-on connaître le secret de notre faiblesse ? Le voici en deux mots. Tous les gouvernements de l'Europe ont une politique; le nôtre seul n'en a pas. Monarchies absolues et monarchies constitutionnelles, chacune voit devant elle son sillon tracé, et ne perd jamais de vue le but qu'elle

doit atteindre. La Russie se propose, depuis Pierre le Grand, de remplacer dans la mer Noire et dans la Méditerranée la puissance ottomane; depuis Catherine, de réunir sous un même sceptre tous les peuples slaves, de prendre pour limites la Vistule et le Danube, et de peser en perspective sur le Rhin. Elle n'ambitionne rien moins que de relever à son profit l'empire d'Orient en empire d'Occident : voilà bientôt cent ans qu'elle marche vers cet idéal par une suite non interrompue de succès; et telle est la force d'une politique qui ne se dément pas, que sa diplomatie semble encore plus conquérante que ses armes.

» L'Autriche, favorisée aux dépens des petits États par les traités de Vienne, travaille par tous les moyens à maintenir le *statu quo*, pour se donner le temps d'amalgamer les éléments incohérents de son empire et d'accoutumer à vivre sous la loi commune des peuples qui n'ont ni la même langue, ni les mêmes idées, ni les mêmes mœurs. La Prusse s'efforce de constituer l'unité nationale entre les États allemands; et le lien des intérêts matériels a commencé cette œuvre, qui pourrait bien s'achever par la liberté constitutionnelle. L'Angleterre, enfin, tout en dégageant sa constitution d'une rouille séculaire, maintient, avec une vigilance et avec une fermeté qui ne se relâchent pas un seul jour, la position agressive qu'elle occupe dans les deux hémisphères et sur toutes les mers. Parmi les gouvernements qui diffèrent entre eux par la situation, par les intérêts, par la force même du pouvoir, il n'en est donc pas un qui ne sache, à toute heure, ce qu'il veut et ce qu'il peut; pas un qui ne se montre fidèle à son principe. Dans les monarchies absolues, la direction vient du prince; dans la Grande-Bretagne, chez un peuple naturellement oligarchique, l'impulsion est donnée par l'aristocratie.

» La France fait seule exception à cette loi générale, quoique la base du pouvoir y soit démocratique et qu'il ait pour origine une revolution. Ce n'est pas l'opinion qui règne ni le Parlement qui gouverne. La direction de la société flotte entre les empiétements éphémères et sans but de la puissance exécutive, et la résistance intermittente des majorités. A l'intérieur comme à l'extérieur, nous n'avons pas de politique. Non-seulement il est impossible en France de fermer les yeux sur un état de choses aussi déplorable, mais tout le monde le sait et le dit en Europe. Les gouvernements publient avec dédain que l'on ne peut pas traiter avec nous, et les peuples répètent avec tristesse que l'on ne peut pas compter sur nous. »

Nous avons cité plus haut la déclaration impériale qui a paru le 10 février 1859 dans le *Moniteur*; puisque nous n'avons pas su ou pu saisir au vol l'occasion qui s'est offerte à nous, les ailes déployées, de nouer la triple alliance qui eût rendu à l'Italie la Vénétie, à l'Autriche la Silésie, à la France la fron-

tière du Rhin, faisons bonne figure à mauvais jeu et, pour règle de notre conduite à l'égard de l'Allemagne, revenons-en hautement aux termes de la déclaration du 10 février 1859! Cette déclaration était un programme de politique extérieure, Adoptons-le, mais que ce soit invariablement, afin que désormais peuples et gouvernements sachent quelle est la politique de la France.

1866

L'EUROPE

« Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une frontière politique, mais j'ai celui d'un Européen. J'aime l'Europe comme le berceau qui nous est commun à tous, comme le centre de notre civilisation, comme le foyer de cette lumière qui pénètre toutes les régions du glôbe. »

DE FICQUELMONT.

« L'Europe n'est qu'une seule famille : elle a été chrétienne et gothique à la fois ; les monarchies des états généraux existèrent en même temps ; elles déclinèrent du même penchant vers le pouvoir absolu. L'Europe se nivellera dans l'ère moderne comme elle était nivelée au moyen âge. »

CHATEAUBRIAND.

« Nous avions pour but d'organiser un grand système fédératif européen que nous avions accepté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. »

NAPOLÉON I[er]. *Acte additionnel,* 22 avril 1815.

---

17 août 1866.

Si l'Europe, sans effacer les démarcations qui, chacune, constituent un État, avait le même pavillon, le même code, les mêmes monnaies, les mêmes mesures, les mêmes taxes, les mêmes salaires, les mêmes prix de fabrication et de vente, comme elle a déjà les mêmes poteaux électriques, les mêmes

tarifs de chemins de fer, les mêmes rails, les mêmes machines à vapeur; si l'Europe n'avait plus qu'une flotte fédérale; si l'Europe n'avait plus d'armées rivales, est-ce que les quinze peuples qui la composent et qui tendent encore à se réduire (1) n'y gagneraient pas les 4 milliards qu'en temps de paix ils payent en armements stupides, car ces armements surannés ont survécu à des haines éteintes? Si ces quinze peuples étaient consultés, est-ce que tous, à l'unanimité, ne voteraient pas la condamnation d'un régime qui perpétue chez eux le meurtre sous le nom de guerre, le vol sous le nom de conquête, la misère sous le nom d'impôt? Les consulter serait-il donc chose si difficile? Oserait-on sérieusement alléguer que ce sont eux qui tiennent encore à s'entr'égorger? Oserait-on sérieusement prétendre que ce sont eux qui s'opposent à l'abolition du recrutement obligatoire, du servage militaire, dernier vestige du servage corporel? Oserait-on sérieusement soutenir que ce sont eux qui résistent à la suppression des douanes et des octrois, à la réduction des budgets et à la transformation de l'impôt forcé en prime volontaire d'assurance?

Si ce ne sont pas les peuples qui font obstacle à l'unification économique de l'Europe, unification qui n'aurait pour eux que des avantages sans un seul inconvénient; si ce ne sont pas les peuples qui font obstacle à l'Union européenne ainsi restreinte et ne portant atteinte à aucune nationalité, ni grande ni petite, ce sont donc les gouvernements qui y mettent empêchement! Alors que faut-il penser d'eux, de leur rôle dans l'humanité et de leur fonction dans la société? Que penserait-on d'un tuteur qui aurait moins de sagesse que son pupille, et qui, au lieu d'en gérer scrupuleusement la fortune, la dilapiderait criminellement? Ne penserait-on pas qu'il y a lieu d'émanciper le mineur?

---

(1) Angleterre. — Autriche. — Belgique. — Danemark. — Espagne. — France. — Grèce. — Italie. — Pays-Bas. — Portugal. — Prusse. — Russie. — Suède. — Suisse. — Turquie.

L'absorption par la Prusse de tous les États qui composaient l'ex-Confédération germanique et l'absorption des États pontificaux par l'Italie étant immanquables et n'étant plus que des questions de dates, nous avons mis notre relevé d'accord avec ces prévisions certaines.

Croit-on que si un grand État tel que la France, donnant résolument l'exemple aux quatorze autres États de l'Europe, prenait l'initiative que nous concevons, croit-on que cette initiative, en même temps qu'elle serait une véritable révolution économique, ne serait pas la « CONQUÊTE MORALE DE L'EUROPE », selon l'expression consacrée de l'empereur Napoléon Ier ?

Quel risque y aurait-il à entreprendre cette bienfaisante conquête qui, celle-ci, ne ferait verser que des larmes de joie, d'attendrissement et de reconnaissance aux mères de famille pauvres, désormais délivrées de la crainte de voir les fils qu'elles ont péniblement élevés en s'imposant les plus dures privations tirer à la loterie du recrutement un numéro qui, en cas d'expédition lointaine, les enverra mourir loin d'elles, loin de leur commune, tués par la balle d'un fusil perfectionné ou emportés par la contagion du typhus? Il n'y aurait aucun risque.

Ce n'est pas le publiciste suspect d'utopie qui l'affirme, c'est le penseur couronné, ayant donné pour gage de sa parole quinze années de règne, c'est l'empereur Napoléon III, s'exprimant en ces termes dans son discours du 4 février 1861, à l'ouverture de la session législative :

« Qu'avons-nous à craindre? Est-ce qu'une nation unie et compacte, comptant quarante millions d'âmes, peut redouter soit d'être entraînée dans des luttes dont elle n'approuverait pas le but, soit d'*être provoquée par une menace quelconque?* La première vertu d'un peuple est d'avoir confiance en lui-même et de ne pas se laisser émouvoir par des alarmes imaginaires. »

Admirablement pensé ! admirablement dit ! Nous voudrions pouvoir ajouter : Admirablement exécuté !

Alarmes imaginaires, en effet, que ces craintes auxquelles, sous le nom de recrutement obligatoire et de budget de la guerre, nous payons plus d'un million par jour, plus de trois cent soixante-cinq millions par an !

Ayons donc la première vertu d'un peuple, ayons donc confiance en nous-mêmes !

Armée, que représente la France? Elle représente sept cent mille hommes mis en présence de cinq millions de soldats

de toutes armes (1); conséquemment, moins du septième de ce qu'il est convenu d'appeler l'état militaire européen.

Désarmée, que représente la France? Elle représente la cause de tous les peuples civilisés et le triomphe de toutes les idées justes. Alors l'Europe étant le corps, la France en est l'âme; l'Europe étant l'ombre, la France en est le soleil.

S'il en était ainsi sous l'héritier de Napoléon I[er], si la France jouissait de la plénitude de la liberté, de la liberté indivisible et pondérée, la seule qui soit sans périls; si la France était le pays le plus riche et le moins imposé, le plus actif et le moins agité, croit-on que les autres peuples du même continent n'aspireraient pas tous, à tout prix, au même sort, et que, de fait, l'empereur des Français ne régnerait pas *moralement* sur eux sans qu'aucun souverain pût l'empêcher, si ombrageux qu'il fût? Vous imaginez-vous l'abolition en Europe du recrutement militaire obligatoire et de toutes les armées permanentes! Vous imaginez-vous cette suppression de tous les budgets de la guerre et le désarmement absolu, moins la force territoriale nécessaire au maintien de l'ordre public, et moins la force navale indispensable à la sécurité des mers! Vous imaginez-vous toutes les questions que sou-

---

(1) PIED DE GUERRE

Angleterre	365,000
Autriche	651,000
Belgique	80,000
Confédération germanique	407,000
Danemark	41.000
Espagne	271.000
États romains	12.000
Italie	424.000
Hollande	92.000
Portugal	64.000
Prusse	650.000
Russie	1.200.000
Suède et Norvége	140.000
Suisse	198.000
Turquie	341.000
Suzerainetés de la Turquie	152.000
TOTAL	5.088.000

LA GUERRE. *Statistique des armées de terre et de mer*, 1866.

lèverait cette immense réforme tendant à remplacer l'équilibre européen par l'ordre européen! Vous imaginez-vous ces questions exposées et discutées dans les journaux de tous les pays où la presse est libre! Vous les imaginez-vous débattues dans d'innombrables meetings, à Paris comme à Londres, à Lyon, à Rouen, à Lille, à Bordeaux, etc., comme à Bruxelles, à Genève, à Florence, etc.! Quel immense retentissement! Aux prises avec les éclats d'un tel retentissement, quel poids auraient des protestations individuelles et intéressées, surtout s'il était tenu équitablement compte de tous les droits acquis et de tous les services rendus, la science du crédit étant appliquée à la liquidation du passé? Quelle influence conserveraient en France les brigues expirantes des partis déchus, ces partis n'ayant plus aucune promesse à semer? Que pourraient-ils promettre? La liberté! on l'aurait tout entière. L'économie! elle n'aurait jamais été aussi complète. L'abolition de la conscription! elle serait à l'état de fait accompli. L'abolition des droits réunis! il n'y aurait plus qu'un seul impôt, cet impôt ne demandant rien à celui qui n'a rien, demandant peu à celui qui a peu, demandant beaucoup à celui qui a beaucoup, n'étant jamais un fardeau et étant toujours un équivalent, ce qui lui permettrait d'être unique et volontaire. Assurément jamais, en aucun temps et en aucun pays, gouvernement n'aurait été aussi populaire et plus fort que celui qui aurait eu assez de confiance en lui-même pour mettre d'accord ses actes avec ses paroles, — les paroles du 4 février 1861, — et réaliser ainsi par la paix la domination européenne que Napoléon Ier a été impuissant à réaliser par la guerre.

Alors, les sources de la richesse publique n'étant plus taries par l'insatiable entretien des armées permanentes, les dépenses les plus utiles, les plus fécondes, cesseraient d'être honteusement et ruineusement ajournées. La gloire, les honneurs, les titres, les distinctions, les récompenses, les statues n'iraient plus à qui, se décernant la victoire, serait resté maître d'un champ, d'un bois ou d'une bicoque, au prix de cinquante ou de cent mille hommes, les uns tués, les autres estropiés; les statues, les récompenses, les distinctions, les titres, les honneurs, la gloire, enfin, iraient, et cela serait justice, à qui aurait fait faire à la science un grand progrès;

à qui se serait rendu célèbre par une découverte précieuse; à qui aurait illustré son art et son nom par un chef-d'œuvre; à qui aurait vaincu l'incrédulité de l'ignorance en démontrant par le succès de l'expérience la justesse d'une idée qualifiée d'impraticable; à qui, enfin, à la place d'une erreur, aurait mis une vérité, et à la place d'un problème redoutable une solution bienfaisante.

Si elle était possible, et elle est possible, la mise en déroute à tout jamais de la misère imméritée au moyen de l'épargne collective ne serait-elle donc pas une aussi glorieuse victoire que la victoire de Solferino ou que la victoire de la Sadowa?

Le jour où les États qui constituent l'Europe ne seront plus que ce qu'ils doivent être, les rayons d'un même cercle, nul ne peut prévoir, nul ne peut dire où s'arrêtera le génie de l'homme commandant souverainement à la matière et n'ayant plus à vaincre que les obstacles qui lui seront opposés par la nature des choses.

La Confédération germanique a cessé d'exister. Ah! ne la regrettons pas, si la facilité et la rapidité de sa chute doivent avoir pour effet d'éclairer les esprits et de les convaincre que la seule Confédération durable et facile sera celle qui embrassera toute l'Europe!

Serait-ce donc là une œuvre gigantesque? Un seul empire, l'empire de la Chine, dont l'Europe ne parle qu'avec dédain, a trois cent soixante millions d'habitants; l'Europe n'en a que deux cent cinquante millions, quoiqu'elle compte quatre empires et onze royaumes. Formât-elle un seul empire, l'Europe aurait toujours cent dix millions de moins d'habitants que la Chine.

Élargissons donc le cercle trop étroit de nos idées; déshabituons-nous de parler trop souvent de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, de la Prusse et de la Russie; habituons-nous à prononcer moins rarement le nom de l'Europe.

A lui seul, ce nom est une politique.

Cette politique, c'est celle de l'Acte additionnel du 22 avril 1815; c'est celle du testament de Sainte-Hélène.

1866

L'ORNIÈRE SANGLANTE

« Sortez de l'ornière sanglante tracée depuis deux mille ans ! »

CHATEAUBRIAND.

18 août 1866.

Si exagérées que soient en Europe les armées permanentes, elles n'y sont encore, relativement au chiffre des populations, que dans la proportion de 1 à 50, de 5 millions de soldats à 250 millions d'âmes. Que tous les hommes qui ne portent pas un fusil, que tous les hommes qui ne brandissent pas un sabre, que tous les hommes qui haïssent le meurtre, le vol et l'oppression; que les hommes qui pensent, qui parlent, qui prêchent, qui écrivent, qui enseignent, unissent leurs efforts aux nôtres, et peut-être ne sera-t-il pas impossible de tirer enfin l'Europe de l'ornière sanglante creusée par les gouvernements! Que de toutes parts, dans tous les pays libres, dans tous les journaux libres, dans toutes les assemblées ayant une tribune libre, dans toutes les églises ayant une chaire chrétienne, se fasse entendre la plus énergique protestation poussée par des millions de voix! Que de toutes parts ce cri retentisse :

« Assez de sang versé! Plus de guerre! plus d'armées permanentes! Plus de recrutement militaire obligatoire! Plus d'hommes tirés au sort! Plus d'hommes astreints à compa-

raître nus des pieds à la tête devant un conseil de révision, au risque d'être exposés à rougir devant lui de leurs infirmités les plus secrètes comme de leurs difformités les plus apparentes! Plus de fils arraché à la mère qui l'a élevé en s'imposant les privations les plus dures et les angoisses les plus poignantes! Enfin plus de travailleur enlevé de force à son travail, au mépris de la liberté des vocations et des professions! »

« La plume vaincra le sabre, » a dit Napoléon Ier. Oui, mais à la condition qu'elle ne lui servira pas de fourreau.

Qu'ici donc la plume fasse la besogne de la plume! Si elle combat, que ce soit contre le sabre et pour la paix!

Si la révolution s'accomplissait dans les idées, elle ne tarderait pas à s'accomplir dans les faits. Les révolutions bienfaisantes sont celles qui descendent; les révolutions désastreuses sont celles qui montent. Que descende donc la révolution qui comblera l'ornière de sang dans laquelle il serait honteux que l'Europe couverte de rails barbotât plus longtemps! Prussiens, qu'aurez-vous gagné à mitrailler et à tuer des Autrichiens, des Badois, des Bavarois, des Hanovriens, des Saxons? Faites le compte! Saxons, Hanovriens, Bavarois, Badois et Autrichiens, qu'aurez-vous gagné à mitrailler et à tuer des Prussiens? Les uns et les autres, vous glorifiant du nom d'Allemands, en payerez-vous moins d'impôts à votre retour dans vos foyers? En serez-vous plus libres? Est-ce que la France était plus libre quand elle était territorialement plus grande et qu'en 1813 elle comptait cent trente-deux départements au lieu de quatre-vingt-six seulement en 1859?

Une intervention regrettable a été commise : les peuples se sont mépris. Avant de demander la paix, qu'ils eussent obtenue, ils ont demandé la liberté, qu'ils n'ont pas eue. Avant de demander la liberté, ils eussent mieux fait de demander la paix. Ils n'eussent pas consumé leurs forces en débats irritants sur des questions oiseuses d'attributions de pouvoir, au lieu de diriger tous leurs efforts sur un seul point s'exprimant par un seul mot : DÉSARMEMENT.

C'est-à-dire :

Plus de sang versé dans l'ornière des siècles!

Plus d'impôts tarissant la consommation, écrasant le travail et perpétuant la misère!

Plus de budgets en déficit chaque année!

Plus d'emprunts contractés autrement qu'à titre d'avance à des travaux d'utilité et de salubrité publiques rapportant directement ou indirectement plus que leur coût!

Plus de communes sans écoles et sans chemins!

Plus de forêts, plus de mines sans les moyens les plus avantageux d'exploitation!

Plus de cours d'eau sans emploi!

Plus d'agriculture sans capitaux à bon marché qui la fécondent!

Plus de bras sans travail!

Plus de salaires au-dessous du taux qu'il est juste et avantageux qu'ils atteignent; car s'il y a des consommateurs qui ne soient pas des travailleurs, il n'y a pas de travailleurs qui ne soient des consommateurs!

Plus d'antagonisme entre l'assureur se nommant le gouvernement et l'assuré s'appelant le gouverné!

Plus de partis à l'affût d'une faute!

Plus d'interventions dangereuses!

Plus d'expéditions lointaines!

Plus d'explosions révolutionnaires!

Plus d'instabilité politique!

Rongés par le chancre des armées permanentes, véritable dégénérescence de l'humanité, les gouvernements ayant le même intérêt que les peuples au désarmement, on ne comprendrait pas que le désarmement tardât si longtemps à s'effectuer si l'on ne savait que pas un seul progrès, pas un seul perfectionnement ne parviendraient à s'imposer à aucune industrie sans la force d'impulsion de la concurrence luttant contre la force d'inertie de la routine, celle-ci victorieuse plus souvent que vaincue.

Ainsi s'expliquent l'immobilité et l'impuissance des gouvernements. Aucune rivalité ne les contraint à rendre leur mécanisme moins imparfait et moins dispendieux. Aussi la seule chose qu'ils savent, c'est opposer à une armée exorbitante une armée plus exorbitante encore, et, si des plaintes s'élèvent, étouffer ces plaintes sous des rigueurs qui les condamnent au silence.

A quoi servent les armées? Elles ne servent qu'à créer le risque de guerre et qu'à l'entretenir.

Veut-on le diminuer, qu'on les diminue.

Veut-on le supprimer, qu'on les supprime.

O sanglante ornière! ne se rencontrera-t-il donc pas, en Europe, un souverain ou même un ministre qui mettra sa gloire à te combler?

1866

L'ORDRE EUROPÉEN

> « L'époque où nous entrons est le chemin par lequel des générations fatalement condamnées tirent l'ancien monde vers un monde inconnu. Le vieil ordre européen expiré, vos débats actuels paraîtront des luttes puériles aux yeux de la postérité. »
>
> CHATEAUBRIAND.

---

19 août 1866.

Lorsqu'on se bat dans les rues d'une ville hérissée de barricades qui défient les coups de canon, on ne dit pas que l'ordre règne. Il ne règne pas en effet. L'ordre, c'est la paix ; le désordre, c'est la guerre. Donc, c'est le désordre et non l'ordre qui règne en Europe sous les noms menteurs d'équilibre européen et de respect des traités.

Si l'ordre européen existait, il se traduirait aussitôt par le désarmement européen et par l'adoption sans retard et sans relâche de tout ce qui serait de nature à resserrer les liens de la famille européenne ; à rendre journalières, conséquemment plus fréquentes, plus faciles, plus économiques, moins coûteuses, les relations entre tous ses membres.

Les barrières appelées douanes se sont déjà abaissées ; elles disparaîtraient.

L'unité de la taxe postale a déjà succédé à la pluralité des zones postales ; elle compléterait son œuvre de réforme : il n'y aurait plus pour toutes les lettres du poids de 10 grammes

que deux taxes, la taxe à 10 centimes pour les lettres circulant dans l'intérieur de chaque État, et la taxe à 20 centimes pour les lettres circulant dans toute l'Europe, d'État à État, sans laborieux décompte entre eux et sans autre base que la réciprocité, ce qui serait une immense simplification.

La même simplification serait appliquée à la transmission des dépêches télégraphiques : toute dépêche de vingt mots, transmise dans l'intérieur de l'État, 1 franc ; chaque mot en sus, 5 centimes; toute dépêche transmise dans toute l'Europe, d'un État à un autre État, 2 francs; chaque mot en sus, 10 centimes.

L'unité des poids et mesures vaincrait les incroyables et opiniâtres résistances qu'elle rencontre encore, même de la part de pays tels que l'Angleterre ; ces résistances absurdes succomberaient sous la multiplicité même des relations qu'elles ralentiraient; par le poids de sa masse, le torrent emporterait la digue.

L'unité des monnaies s'opérerait par la même cause; elles auraient deux effigies : l'effigie de l'Europe et l'effigie de l'État représenté par le souverain, qu'il soit empereur, roi ou peuple.

L'unité de prix par kilomètre s'établirait sur les chemins de fer, tous adoptant le même tarif aussi bien pour le trafic que pour les voyageurs; peut-être même l'unité de compagnie finirait-elle par prévaloir et par ramener à l'unité de titres toutes les actions et toutes les obligations qui seraient alors réunies dans un vaste *omnium*, car les chemins de fer de l'Europe, aspirant tous à se relier entre eux, forment un immense réseau que compromettent toute maille rompue et toute lacune persistante. Croit-on que ce ne serait pas une juste et féconde idée que la fusion de toutes les compagnies de chemins de fer dans une seule compagnie prenant le titre de *Compagnie continentale des chemins de fer d'Europe?* Croit-on qu'une si puissante institution ne serait pas une immense garantie de paix et presque un obstacle invincible au retour de la guerre? Croit-on que l'état de choses que créerait cette institution ne serait pas préférable à celui que nous avons sous les yeux, de compagnies de chemins de fer en faillite, en suspension de travaux et en interruption de parcours : état de choses aussi humiliant qu'affligeant pour notre continent et pour notre

siècle ; état de choses qui, rendant les capitaux justement défiants et justement timides, met en question et en péril l'achèvement du réseau continental?

Le libre échange ne fait encore que de naître; il acquerrait immédiatement la plénitude de son développement.

Prix de revient et prix de vente tendraient tous à se niveler partout.

Prenant son essor, qui ne serait plus gêné, le crédit s'élèverait à des hauteurs inconnues, résoudrait des problèmes réputés insolubles, et dissiperait des périls redoutables que les gouvernements laissent s'amasser au-dessus de leurs têtes, périls devant lesquels ils tremblent sans rien faire pour les conjurer. Les Banques-Unies d'Europe constitueraient un État au-dessus des États, l'État financier.

Le principe de l'assurance, bouture qui végète, pousserait toutes ses racines, toutes ses branches, et porterait tous ses fruits.

Les idées affluant des points les plus divers étant mises en contact continuel, les idées étroites s'élargiraient, les idées fausses se rectifieraient, les idées justes s'étendraient.

La vitesse du progrès s'accélérerait, multipliée géométriquement.

La concorde régnerait : or, si les deux cent cinquante millions d'habitants qui peuplent l'Europe ne se consumaient pas en efforts pour la dépeupler sous le nom de batailles, la dévaster sous le nom de victoires, l'appauvrir sous le nom d'emprunts ; s'ils ne perdaient pas à apprendre à se battre et à se tuer leur temps le plus précieux; s'ils ne gaspillaient pas leur génie à rendre de plus en plus meurtriers les engins de guerre sur terre et sur mer ; s'ils ne condamnaient pas la civilisation à ne marcher qu'avec des boulets aux pieds, qui sait, qui peut savoir à quelles réformes, à quelles merveilles ne donnerait pas naissance l'ordre européen !

Non, j'en atteste l'humanité, il ne se peut pas que le triste spectacle auquel nous assistons soit l'ordre social.

Il ne se peut pas que l'art de l'extermination soit la loi de conservation.

Il ne se peut pas qu'en même temps qu'on dépense annuellement 1 milliard à entretenir des églises où l'on enseigne aux hommes à se traiter en frères, on dépense annuellement

4 milliards à entretenir des casernes où on leur apprend à se traiter en ennemis.

Il ne se peut pas que tant d'hommes qui donnent au travail toutes leurs forces soient condamnés toute leur vie à tant de privations, lesquelles rompent l'équilibre entre la production et la consommation.

Il ne se peut pas que la misère imméritée se perpétue indéfiniment par l'ignorance héréditaire.

Il ne se peut pas que les vagues de la destinée commune au plus grand nombre comptent tant de naufrages et si peu de ports de refuge.

Il ne se peut pas que les risques soient si nombreux et les moyens d'assurance si rares et encore si imparfaits.

Il ne se peut pas qu'il n'y ait qu'un seul trône inébranlable, ayant partout et toujours résisté à toutes les révolutions, celui de l'Inconséquence.

Il ne se peut pas que l'Imprévoyance usurpe impudemment et éternellement le nom de Providence pour échapper, sous ce masque menteur, à la responsabilité justement encourue.

Il ne se peut pas que le hasard joue dans la société un rôle infiniment plus important que le mérite.

Il ne se peut pas que la supériorité s'attestant par ses œuvres soit moins recherchée que l'oisiveté la dédaignant et se pavanant sous ce nom : le Patrimoine.

Il ne se peut pas que l'exception soit prise pour la règle, et la règle pour l'exception.

Il ne se peut pas qu'il n'y ait d'arcs de triomphe élevés qu'au génie de la destruction, à la Victoire, et qu'à son tour le génie de la production, la Science, n'ait pas les siens.

La gloire de l'humanité et la logique des choses appellent un autre ordre social, un autre ordre européen fondé non plus sur la rivalité et la guerre, mais sur la réciprocité et la paix.

L'oraison funèbre de cet ordre européen qui a mérité de mourir a été prononcée en ces termes éloquents par Bossuet :

« Ce fut après le déluge que ces ravageurs de provinces que l'on a nommés *conquérants*, poussés par la seule passion du commandement, ont exterminé tant d'innocents... Depuis ce temps, l'ambition s'est jouée, sans aucunes bornes, de la vie des hommes ; ils en sont venus à ce point

de s'entre-tuer sans se haïr; le comble de la gloire et le plus beau de tous les arts a été de se tuer les uns les autres. »

Que les réciteurs de lieux communs, cette fausse monnaie sur laquelle la banalité ressemble à la vérité comme l'hypocrisie ressemble à la vertu, cessent de prétendre que les hommes étant nés pour s'entr'égorger, un autre ordre européen n'est pas possible ! C'est un impudent mensonge.

Les hommes sont nés pour obéir à la loi qui est en eux; cette loi, c'est la raison s'exerçant, se fortifiant et se démontrant par le raisonnement.

Les hommes sont nés pour appliquer toutes leurs facultés à se rendre, les uns aux autres, la vie paisible, commode, agréable et longue.

Les hommes sont nés pour commander aux choses et convertir en moyens sociaux les obstacles naturels.

Les hommes sont nés pour vivre en hommes et non en brutes.

Les hommes sont nés pour occuper le premier échelon de l'échelle des êtres et non le dernier.

Les hommes, enfin, sont nés pour réaliser ce triple problème :

Premièrement, l'individu aussi parfait intellectuellement, moralement et physiquement qu'il peut le devenir; deuxièmement, la commune aussi prospère et aussi riche qu'il faut qu'elle le soit pour que tous les progrès de la civilisation y pénètrent rapidement et sûrement, et que tous les problèmes de la société soient assurés d'y recevoir leur solution ; troisièmement, le continent aussi uni que s'il ne formait qu'un seul État, où la liberté, en pleine et tranquille possession d'elle-même, n'ait plus à vaincre aucune résistance aveugle et poltronne.

Dans la réalisation de ce programme à peine effleuré, dans l'accomplissement de cette tâche à peine indiquée, n'y a-t-il donc pas là de quoi tenter un souverain du génie, demandant ses inspirations non à l'ambition, qui est l'obscurité, mais à la conscience, qui est la lumière?

Si cette tâche était sans difficultés, où serait la gloire de l'accomplir?

1866

NOUS PRENONS

20 août 1866.

Enfin la Prusse a jeté le masque! (1)
Regardez, et surtout écoutez.

(1) LE MASQUE

« Le monde saura un jour que la Prusse est partout la protectrice du droit. »

Le roi Frédéric-Guillaume IV.

LE VISAGE

« Chrétien IX est le seul souverain légitime des duchés. »

Discours de M. de Bismark à la Chambre des députés, 12 *décembre* 1863.

« Chrétien IX n'a jamais eu de droits sur les duchés. »

Discours de M. de Bismark à la Chambre des députés. 12 *décembre* 1863.

« Le prince héréditaire d'Augustenbourg est le prince qui réunit le plus de droits à la succession dans les duchés. »

Déclaration du plénipotentiaire prussien, 28 *mai* 1864.

« Le grand-duc d'Oldenbourg a peut-être le plus de droits... »

Dépêche circulaire de juillet 1864.

« Le roi Chrétien IX a eu, sinon des droits de souveraineté, du moins des droits de possession. »

Dépêches à l'Autriche, de novembre et décembre 1864.

« La Prusse elle-même a peut-être des droits sur les duchés (droits fondés sur les titres du seizième siècle). »

Dépêche du 13 *décembre* 1864.

« Tout, dans la question des duchés, restera plein d'obscurité jusqu'à ce

La scène se passe à Berlin, dans la Chambre des députés, séance du 17 août 1866.

M. de Bismark fait à l'assemblée, qui l'écoute debout, lecture du message suivant du roi :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., faisons savoir, etc.

» Les gouvernements du royaume de Hanovre, de l'électorat de Hesse, du duché de Nassau et de la ville libre de Francfort se sont mis, par leur participation à l'attitude hostile de l'ancienne Diète, en état de guerre ouverte contre la Prusse. Ils ont décliné la neutralité et l'alliance, avec garantie de leurs territoires, qui leur a été offerte par la Prusse à plusieurs reprises, et, même encore, à la dernière heure, ils ont pris une part active à la guerre de l'Autriche contre la Prusse, et ils ont fait appel, pour eux et leurs pays, à la décision des armes. D'après les desseins de Dieu, cette décision a été contre eux.

» La nécessité politique nous force de ne plus leur restituer le pouvoir gouvernemental dont ils ont été dépouillés par les progrès victorieux de nos armées. Par leur situation géographique, ces pays pourraient, dans le cas où leur autonomie serait maintenue, avec une attitude hostile ou tant soit peu équivoque de leurs gouvernements, préparer à la politique et à l'action militaire de la Prusse des difficultés et des obstacles qui dépasseraient de beaucoup la mesure de leur puissance et de leur importance réelles. Ce n'est pas l'envie d'acquérir des territoires, mais le devoir de protéger nos États héréditaires contre le retour de pareils dangers, et de donner une base plus large et plus solide à la réorganisation nationale de l'Allemagne, qui nous impose la nécessité de réunir pour toujours à notre monarchie le royaume de Hanovre, l'électorat de Hesse, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort.

» Nous n'ignorons pas qu'une partie seulement des populations de ces États partage avec nous la conviction de cette nécessité. Nous res-

---

que les syndics de la couronne aient fait connaître leur avis. Le gouvernement ne se prononcera pas avant d'avoir entendu l'opinion des syndics. »

Discours du roi aux Chambres, janvier 1865.

« La Prusse a des droits de souveraineté sur les duchés. »

Déclaration du plénipotentiaire prussien à la séance de la Diète, 6 *avril* 1865.

« Chrétien IX était, avant la paix de Vienne, le seul souverain légitime des duchés. La Prusse et l'Autriche ont aujourd'hui acquis tous ses droits. »

Mémoire sur les frais de guerre présenté à la Chambre des députés le 15 *mai* 1865.

pectons et nous honorons les sentiments de fidélité et de dévouement qui attachent ces populations à leurs dynasties et à leurs institutions autonomes. Mais nous avons la confiance que la participation active au développement progressif de la communauté nationale, ainsi que les ménagements avec lesquels seront traités leurs intérêts particuliers légitimes, facilitera la transition inévitable à une nouvelle et grande union. Nous invitons les deux Chambres du Parlement à donner leur approbation exigée par la Constitution à l'union projetée, et nous leur faisons présenter à cet effet le projet de loi ci-joint.

» Donné à Berlin, le 16 août 1866.

» *Signé* : GUILLAUME.

» COMTE DE BISMARK-SCHŒNHAUSEN, VON DER HEYDT, DE ROON, COMTE D'ITZENPLITZ, DE MUHLER, COMTE DE LIPPE, DE SELCHOW, COMTE D'EULENBOURG. »

Projet de loi.

« Nous, Guillaume, roi de Prusse, etc.,

» Ordonnons, avec l'assentiment des deux Chambres de la Diète de la nation, ce qui suit :

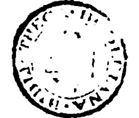
» ART. 1er. Nous PRENONS, pour nous et nos successeurs, en vertu de l'article 55 de la Constitution de l'État prussien, le gouvernement du royaume de Hanovre, de l'électorat de Hesse, du duché de Nassau et de la ville libre de Francfort.

» ART. 2. Le règlement définitif des rapports de ces pays avec le territoire prussien, en vertu de l'article 2 de la Constitution, se fera par une loi spéciale.

» ART. 3. Le ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente loi. »

NOUS PRENONS! A la bonne heure, voilà qui est franc! voilà qui est sincère! voilà qui n'est plus hypocrite!

NOUS PRENONS! Mais ce droit de la Prusse, c'est le droit de la force, et le droit de la force pourrait être demain celui de la France... Qu'aurait alors à lui opposer la Prusse vaincue? Qu'aurait-elle à répondre à la France disant à son tour : NOUS PRENONS?



1866

L'ALTERNATIVE

25 août 1866.

Commence-t-on enfin à voir et à reconnaître qu'il n'y a de place que pour l'impuissance et l'inconséquence entre la politique extérieure que nous représentons, — la POLITIQUE DE LA PRESCRIPTION; la politique de la reconnaissance systématisée des faits accomplis; la politique de l'inviolabilité scrupuleuse des États de fait et des gouvernements de fait, qu'ils soient petits et faibles ou qu'ils soient grands et forts; la politique de la conquête pacifique de l'Europe par le souverain et le pays qui les premiers en comprendront et en satisferont le mieux les besoins nouveaux; la politique de l'annexion successive, non par voie de suppression des frontières politiques, mais par voie de suppression des frontières économiques, — et la politique de Richelieu, copiée par M. de Bismark, et contre laquelle proteste aussi vainement que tardivement le journal la *France*, dans deux articles intitulés : LE DROIT DE LA FORCE?

Ce droit de la force, le journal de M. de la Guéronnière a tort d'en faire fi, car, pendant treize siècles, de l'an 480 jusqu'à l'an 1814, la France n'en a pas connu ni admis d'autre; et, en effet, il n'en existe pas d'autre.

Qu'est-ce que « *le droit conventionnel ou diplomatique* », ce droit surfait par la *France*, s'il n'a pas la force pour sanction?

Qu'est-ce que « *le droit des peuples* », ce droit pareillement surfait par le même journal, s'il n'a pas la force pour garantie?

« Les droits ne sont rien où n'est plus la force de les faire valoir, » a dit avec raison M. Guizot, après Jean-Jacques Rousseau, après Aristote et après Platon.

Il n'y a pas réellement d'autre droit que le droit du plus fort, car c'est le seul qui soit inviolable, le seul qui porte en lui-même sa garantie nécessaire et sa sanction efficace.

Supprimer la force, cette reine séculaire du vieux monde, est impossible; ce qui est uniquement possible, c'est de la transformer, c'est de l'*immatérialiser*.

Comment? — En s'appliquant sans relâche et sans exception à ôter en tout et partout, dans l'ordre social, à la force matérielle tout ce qu'il sera possible de lui retirer pour l'ajouter en tout et partout à la force immatérielle.

Qu'est-ce que la barbarie?

La barbarie est l'état d'une société où la force matérielle est tout, où la force immatérielle n'est rien.

Qu'est-ce que la civilisation?

La civilisation est l'état d'une société où la force matérielle n'est rien, où la force immatérielle est tout.

Guerres, conquêtes, autorité, qu'êtes-vous? Vous êtes le droit du plus fort matériellement, physiquement, nationalement.

Sciences, découvertes, liberté, qu'êtes-vous? Vous êtes le droit du plus fort immatériellement, intellectuellement, individuellement.

Échanges, richesses, concurrence, qu'êtes-vous? Vous êtes le droit du plus fort industriellement, économiquement, commercialement.

Concurrence, émulation auxquelles toutes les industries, tous les arts, toutes les sciences sont redevables de leur progrès, oui, vous n'êtes à votre insu que la transformation de la force! Est-ce que de fabricant à fabricant, d'artiste à artiste, de savant à savant, d'écrivain à écrivain, d'orateur à orateur, ce n'est pas à qui l'emportera par ses procédés, ses œuvres, ses découvertes, ses écrits, ses discours? Est-ce que ce n'est pas la lutte incessante de perfectionnements contre perfectionnements, de travaux contre travaux, de renommées contre

renommées, d'idées contre idées, de talents contre talents, de génies contre génies? Voit-on dans ces luttes intellectuelles les deux antagonistes s'épargner moralement les coups que se donneraient physiquement deux adversaires dans des luttes corporelles? Voit-on le plus fort, retenu par des scrupules, protéger le plus faible au lieu de l'accabler? Non; qu'on y regarde bien, l'ardeur et la ténacité sont les mêmes : la différence, c'est qu'au lieu de lutter à qui sera le plus fort corporellement, militairement, numériquement, à coups de poing, à coups de fusil, à coups de majorité, on lutte à qui sera le plus fort intellectuellement, industriellement, scientifiquement, à coups de génie, à coups de progrès, à coups de solutions; la différence encore, c'est que la domination matérielle profite à un seul ou à quelques-uns, tandis que la domination immatérielle profite à tous.

De deux choses l'une, fatalement : ou le gouvernement français adoptera notre politique extérieure de la paix pleinement et crânement désarmée, de la richesse succédant à la force, de l'échange destituant l'équilibre, de l'unité économique emportant avec elle les derniers vestiges de la féodalité territoriale, de l'esprit de réciprocité mettant fin à l'esprit de rivalité; ou le gouvernement français retombera dans l'ornière traditionnelle creusée par le droit séculaire de la force.

Le juste-milieu est un régime que l'Empire a flétri trop souvent et trop sévèrement pour qu'il puisse sans déchoir le continuer. Le juste-milieu entre la paix et la guerre, ce qui n'est ni la guerre glorieuse ni la paix glorifiée, a vécu; il a fait son temps aussi bien que le juste-milieu entre le pouvoir et la liberté, qui ne fut ni le pouvoir viril ni la liberté féconde.

Ne pouvant demeurer immobile dans la situation qui date déjà de 1863, situation marquée aux noms du Mexique, de la Pologne et de la Prusse, l'Empire prendra à coup sûr un parti décisif; il n'y a aucune personne douée d'un peu de clairvoyance qui ne le pressente. Ce parti, quel sera-t-il?

Sera-ce le parti de la force matérielle glorifiée par un agrandisement territorial?

Sera-ce le parti de la force immatérielle glorifiée par un agrandissement libéral?

Si c'est le premier de ces deux partis qui est adopté, M. le comte de Bismark, quoiqu'il triomphe en ce moment, pourra

bien, à son tour, alors peut-être qu'il sera trop tard, regretter amèrement d'avoir manqué de prévoyance et d'équité en ne s'étant pas hâté de dire à la France : « Cartes sur table ! La Prusse va s'agrandir territorialement dans une proportion considérable ; il est juste que vous, qui avez été indirectement mon auxiliaire, — car l'Italie procède de vous, — vous vous agrandissiez territorialement aussi, et que nous nous partagions le cours du Rhin ; j'aurai toute la rive droite, vous aurez toute la rive gauche. De vives clameurs s'élèveront à ce sujet contre moi, autour de moi ; mais je saurai leur imposer silence, je saurai faire luire à tous les yeux la clarté ; je saurai faire partager aux moins clairvoyants ma conviction que la Prusse conquérante ne sera certaine de conserver ce qu'elle va prendre que si la France solidaire est intéressée à cette conservation. Notre intérêt réciproque est égal ; il est le même ! La Prusse a intérêt à ce que la France soit forte et satisfaite, afin que la France soit calme en même temps que libre ; de son côté, la France a intérêt à ce que la Prusse, devenue son étroite alliée, soit doublement forte, afin que par la solidité de cette alliance offensive et défensive, et par l'accroissement de sa population, la Prusse jouisse désormais de la plénitude de son indépendance dans tous ses rapports avec la Russie. »

Effectivement, avec ses vingt-trois millions d'habitants, que ferait la Prusse, gonflée de sa victoire de la Sadowa, contre la France mécontente ; contre la France boiteuse, ayant le versant français des Alpes que le roi Victor-Emmanuel lui a donné en 1860, et n'ayant pas la rive française du Rhin, que la prévoyance conseillait au roi Guillaume de lui offrir ; contre la France, poussée par la force des choses à nouer les nœuds d'une triple alliance avec l'Autriche, altérée de vengeance, et l'Italie, blessée du peu de cas que M. de Bismark a paru faire d'elle en traitant sans elle des conditions de la paix avec le gouvernement autrichien, leur ennemi commun ? Que pouvait-elle faire ? C'est une question que devront méditer, s'ils ont quelque mémoire, certains journaux allemands qui, dans un accès d'ivresse, sans doute, sont assez imprudents pour injurier la France dans des articles qu'ils prennent la peine de nous adresser particulièrement, avec encadrement au crayon rouge.

Comme les flots, les destins sont changeants, et la Victoire pourrait s'appeler l'Infidélité sans avoir à craindre qu'on lui reprochât d'en avoir usurpé le nom. En 1866 est venu le tour de la Prusse d'être victorieuse de l'Autriche et de subjuguer l'Allemagne; mais, en 1851, n'était-ce pas le tour de l'Autriche de régner sur l'Allemagne et de l'emporter sur la Prusse? La toute-puissance qu'exerce en 1866 le comte de Bismark est-elle plus grande que celle qu'exerça, en 1851, le prince de Schwarzenberg? Ce qui, à cette époque, avait été fait a été défait; mais ce qui a été défait hier peut se refaire demain. La politique territoriale est un échiquier sur lequel les combinaisons du *jeu de la force et du hasard*, de ce jeu aussi capricieux qu'il est compliqué, varient à l'infini; ce qui était relativement la force et la victoire peut se changer presque instantanément en faiblesse et en défaite; de même, ce qui était relativement la faiblesse et la défaite peut se changer presque à vue en force et en victoire. C'est précisément cette instabilité qui est, à nos yeux, la condamnation souveraine de la politique territoriale, de cette politique d'États tous formés de rapines, tous pétris dans le sang.

Mais pour avoir le droit de flétrir cette politique sans foi ni loi, qui n'est jamais que la guerre expectante, il faut avoir une autre politique à lui substituer. Quelle est la politique du journal la *France?* Ce journal n'en a pas, et il l'avoue, car dire : « *Nous sommes pour le droit des peuples* », c'est ne rien dire, c'est détourner une question précise par une phrase creuse.

Le droit des peuples n'existerait, en réalité, que si les gouvernements s'effaçaient sincèrement pour laisser les peuples parler, voter, agir en toute liberté.

Si le roi Victor-Emmanuel avait attendu que la Savoie et le comté de Nice se prononçassent spontanément en faveur de la France pour cesser de régner sur eux, croit-on que la France eût compté, en 1860, trois départements de plus?

Soyons francs! disons : Non.

Si le roi Guillaume attendait que la Prusse rhénane, la Hesse rhénane et la Bavière rhénane se prononçassent spontanément en faveur de la France qui les convoite, croit-on qu'il ferait courir à l'Allemagne le plus petit risque d'amoindrissement territorial?

Soyons également francs! disons : Non.

Quand donc les esprits les plus clairvoyants cesseront-ils d'être dupes des mots les plus imposteurs?

Opposé au droit de la force, le droit des peuples n'a pas plus de consistance et n'offre pas plus de résistance que l'ombre aux prises avec la lumière.

Répétons-le en finissant : L'Empire n'a d'alternative qu'entre deux politiques : ou la politique territoriale, fondée sur la guerre, la conquête, la domination, l'équilibre; ou la politique économique, fondée sur la paix, la prescription, la liberté, l'échange.

Chacune de ces deux politiques a ses lois impératives entre lesquelles il faut absolument opter, car elles s'excluent.

Ou l'une ou l'autre.

Ni l'une ni l'autre, le juste-milieu de 1830 bafoué par 1852, n'est pas possible.

1866

L'IDÉE DE M. LE DUC DE PERSIGNY

26 août 1866.

M. Henri Martin s'approprie en ces termes l'idée de M. le duc de Persigny :

« Ce que désire la France, ce n'est point l'acquisition de nouvelles provinces, c'est le désarmement de positions qui menacent son territoire.
» Par quel moyen arriver à ce désarmement?
» Il nous semble qu'il n'y en aurait qu'un seul efficace.
» La France, tout en désapprouvant formellement des annexions consommées en vertu du prétendu droit de conquête et contre le gré des populations, verrait sans regret la Prusse en possession du commandement militaire du nord de l'Allemagne, si la Prusse consentait à faire des provinces rhénanes un État *allemand,* mais neutre et indépendant de l'hégémonie prussienne. L'Allemagne ainsi ne céderait point à la France ce qu'elle considère comme allemand; elle s'ôterait seulement les moyens de s'en servir offensivement contre la France. Celle-ci serait satisfaite, et l'alliance sincère et définitive des deux nations serait consommée. »

Il y a plusieurs mois, nous avons entendu M. le duc de Persigny développer cette idée avec la chaleur qu'il apporte dans l'exposé de toutes les idées qu'il a conçues ou adoptées. Cette idée se liait dans son esprit à la cession de la Vénétie par l'Autriche et à la conclusion d'une alliance éventuelle

entre l'Autriche, la France et l'Italie, contre la Prusse agressive.

Cette idée, nous la repoussons hautement, et n'hésitons pas à déclarer que ce serait une idée fausse, car ce serait une garantie illusoire.

Pas de masque trompeur !

Ce qu'il faut maintenant souhaiter, c'est que l'empire d'Allemagne se constitue sans déguisements et sans atermoiements dans la plénitude de son unité, avec ses trente-six millions d'habitants plus ou moins satisfaits de vivre sous le sceptre du vainqueur de la Sadowa, renonçant à son titre de roi de Prusse pour prendre celui d'empereur des Allemands.

Si l'empire d'Allemagne, comprenant ainsi, moins l'Autriche, tous les anciens États dont se composait la Confédération germanique, doit être un péril redoutable pour la France, il vaut mieux que la France le sache tout de suite, afin de le mesurer exactement et de prendre en conséquence et sans retard les dispositions que lui commanderont la prudence et l'habileté.

S'abuser ne sert jamais à rien qu'à s'affaiblir ; ce n'est pas diminuer le danger que de le regarder à demi et de côté, au lieu de le regarder en plein et en face.

Quelle garantie sérieuse donnerait la formation d'un petit État rhénan composé de trois lambeaux de Bavière, de Hesse et de Prusse ? Quelle consistance territoriale et militaire aurait cet État nain ? Quelle force de résistance pourrait-il, le voulût-il, opposer à une armée germanique mise en mouvement contre la France et reprenant pour la troisième fois le chemin de Paris ? Quelle force de résistance la Saxe a-t-elle opposée à l'armée prussienne marchant sur Vienne et s'emparant de Dresde sans combat ?

Pauvre France ! tu serais bien menacée de périr, s'il ne te restait plus pour te sauver que la Belgique !

Ingénieuse et *sérieuse* sont deux mots qui sont loin d'avoir la même signification.

On ne saurait trop se défier de la politique ingénieuse. Sous chacune de ses combinaisons est une complication et un danger.

La politique sérieuse n'est pas celle qui cherche les garanties illusoires, c'est celle qui les écarte.

Fussent-elles d'ailleurs aussi réelles qu'elles seraient illusoires, ces garanties ne seraient encore que des transitions de courte durée. Aveugle qui ne voit pas que si l'Europe tarde à adopter résolument la grande mesure du désarmement et la suppression non des frontières politiques, mais des frontières économiques, tous les petits États qui subsistent encore sont fatalement appelés à disparaître avant peu d'années !

Le morcellement territorial ne peut plus être sauvé que par l'unification économique.

1866

L'ENTRE-DEUX

28 août 1866.

Les annonces de tous les journaux sont là pour nous rappeler qu'il existe aux Indes une secte terrible composée des *Sothaces*, ce sont les enjôleurs; des *Burthotes*, ce sont les étrangleurs; des *Lughaces*, ce sont les fossoyeurs. Une secte non moins terrible existe en France, composée d'enjôleurs, d'endormeurs et de fossoyeurs. Aux Indes, le grand chef des étrangleurs se nomme, nous l'apprend-on, Feringhea, et les chefs inférieurs ont le titre de Burkas; en France, l'un des Burkas du grand chef des endormeurs, qu'il serait superflu de nommer, signe A. Garcin. Rien n'est plus habile que ce Burka, si ce n'est le grand chef, à démontrer que ce qui est ne saurait être autrement sans être moins bien, et que tout va pour le mieux, quoi qu'il arrive. Ce langage n'est pas absolument neuf, car c'est exactement le même que tenaient, en 1847, ceux qui furent les enjôleurs, les endormeurs et finalement les fossoyeurs du Juste-Milieu, de ce régime que le journal la *France*, moins indulgent pour les morts que pour les vivants, condamne en ces termes :

« Il y a un mot qui ne devrait jamais se rencontrer dans une polémique sérieuse entre M. de Girardin et nous, c'est celui de JUSTE-MILIEU. Ce mot a un sens historique dont il est inséparable: il rappelle une politique d'impuissance et, chaque fois qu'on le prononce, l'image qui s'éveille dans l'esprit est celle d'un zéro entre deux zéros. »

Lorsqu'en 1847 le *Journal des Débats*, ayant pour Feringhea M. Armand Bertin, et l'*Époque*, ayant pour Feringhea M. Granier de Cassagnac, n'avaient pas assez de louanges pour vanter et exalter le Juste-Milieu, nous étions la note discordante qui troublait l'harmonie de ce grand concert, où les avantages de la paix armée et de la liberté réglementée étaient chantés, sous le dôme de la salle du Palais-Bourbon, par trois cents voix qui rappelaient celles de la chapelle Sixtine; nous ne saurions donc être suspect quand, nous adressant à M. Garcin, nous venons lui dire : Digne Burka du grand Feringhea, ou vous êtes bien sévère, ou vous êtes bien imprudent!

Si le gouvernement qui a remplacé la Charte de 1815 par la Charte de 1830; fait le siége d'Anvers, au risque de rencontrer l'empereur de Russie derrière son beau-frère, le roi de Hollande; pris et occupé Ancône au risque de déchaîner les colères de l'Autriche; bombardé Saint-Jean-d'Ulloa; fait capituler Tanger; vaincu Abd-el-Kader; étendu sa domination à toute l'Algérie; pris possession de Taïti; entouré Paris de fortifications; achevé le palais d'Orsay, l'église de la Madeleine, l'arc de triomphe de l'Étoile; présenté, soutenu et promulgué la loi de 1833 sur l'instruction primaire, la loi sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, la loi sur les chemins vicinaux; commencé toutes les grandes lignes de chemins de fer dont la loi de 1842 a passé longtemps pour être la charte; rendu et maintenu à tous les Français le droit de publier un journal sans autorisation préalable : si ce gouvernement ne vous rappelle qu'une « *politique d'impuissance* », s'il n'éveille dans votre esprit que « *l'image d'un zéro entre deux zéros* », sur quels autres actes plus grands et plus durables, pour le qualifier ainsi, se fonde donc ce superbe dédain?

Les innombrables notes échangées en 1863 par M. Drouyn de Lhuys avec le prince Gortschakoff ont-elles donc abouti à la reconstitution de la Pologne?

Le sang que nous avons versé, les millions que nous avons dépensés dans notre expédition et dans notre occupation du Mexique ont-ils donc abouti à la fondation d'un empire stable qui soit la compensation de l'indemnité de nos sacrifices?

La « NEUTRALITÉ ATTENTIVE », que nous avons gardée entre l'Autriche et la Prusse, celle-ci ayant pour alliée l'Italie, qui

nous doit ce qu'elle est devenue, a-t-elle donc abouti à nous rendre pour limite la rive gauche du Rhin?

L'ordre matériel maintenu pendant quatorze ans sans aucun trouble a-t-il donc abouti à la restitution de la liberté de la presse et de la liberté de réunion, sans lesquelles l'empereur des Français n'eût pas commencé par être le président de la république?

Quand nous vous adressons ces interpellations, auxquelles vous serez embarrassé de répondre, ce n'est pas que nous voulions renverser de son autel le pouvoir que vous encensez. Non; ce que nous voulons, c'est le faire descendre du lit sur lequel vous vous complaisez à l'endormir.

Clovis a dépassé Mérovée, qui a donné son nom à la première race des souverains de la France.

Charlemagne a dépassé Pépin.

Philippe Auguste a dépassé Hugues Capet.

Ces trois exemples, empruntés à l'histoire, parlent haut à l'héritier de Napoléon Ier.

Plus que noblesse encore, postérité oblige.

La Constitution de 1852; la prise de Sébastopol; la neutralisation de la mer Noire; la victoire de Solferino suivie de la victoire de Villafranca; la prise de Puebla suivie de l'occupation du Mexique; l'achèvement du Louvre, le percement à Paris de larges boulevards, la construction des Halles centrales, la reconstruction de l'Opéra et de l'Hôtel-Dieu, la transformation du bois de Boulogne et du bois de Vincennes; la terminaison des grandes lignes de chemins de fer qui avaient été votées et commencées avant 1848 : assurément tout cela est beaucoup, mais ce n'est pas assez; ce qui pouvait suffire au règne d'un roi constitutionnellement irresponsable, nommé par 221 députés, ne saurait suffire au règne d'un empereur personnellement responsable, élu par 7,482,863 électeurs sur 7,780,307 votants. Par tous ses antécédents, par la hardiesse de ses actes autant que par la profondeur de ses écrits, Napoléon III est tenu de faire plus et autrement que Louis-Philippe Ier : il est tenu d'être ce que nous demandons qu'il soit, il est tenu d'être la réalisation vivante de l'*Idée napoléonienne;* il est tenu de prouver qu'en faisant luire à tous les yeux cette idée comme l'espérance des peuples, il n'a rien promis qu'il ne pût accomplir.

Non, non, le prince Louis-Napoléon n'a pas été élu président de la république le 10 décembre 1848, et empereur des Français le 20 novembre 1852, à la presque unanimité de la nation française, pour continuer le règne de Louis-Philippe, mais pour exécuter le testament de Sainte-Hélène et occuper dans l'histoire une place au moins égale à celle du chef de sa dynastie.

Napoléon Ier a été le génie de la guerre ; Napoléon III, avec un économiste tel que M. Rouher et un financier tel que M. Haussmann, peut et doit être le génie de la paix. Sachant par l'expérience ce que valent les phrases sonores des Satisfaits de 1846, des glorificateurs du JUSTE-MILIEU, phrases continuées par les endormeurs de 1866, les inventeurs de l'ENTRE-DEUX, nous persistons à penser et à soutenir qu'à moins de vouloir interrompre le cours historique glorieusement creusé par Clovis dépassant Mérovée, Charlemagne dépassant Pépin, Philippe Auguste dépassant Hugues Capet, l'héritier de Napoléon le Grand doit aspirer à un autre surnom qu'à celui de NAPOLÉON LE MOYEN.

Fier Burka, permettez-nous de vous le dire, vous avez pour l'héritier du trône de Napoléon Ier une modestie que nous n'avons pas. Si nous l'avions, nous nous la reprocherions comme une injure.

Il faut en convenir, les endormeurs sont ingénieux ! Voulant à la fois condamner et glorifier le JUSTE-MILIEU, que faites-vous ? Vous lui donnez un autre nom : vous l'appelez l'ENTRE-DEUX, expression que vous empruntez à Pascal.

Soit !

ENTRE-DEUX ou JUSTE-MILIEU, peu importe le mot ! En offrir le choix pour une épingle, ce serait le faire payer trop cher.

Génie de la sagesse et sagesse du génie, vous repoussez loin de vous ce que vous intitulez, le dédain sur les lèvres : LES SOLUTIONS EXTRÊMES.

Eh bien ! hors de la politique de la conquête matérielle, de la politique de la guerre glorieuse donnant à la France la rive gauche du Rhin ; hors de la politique de la conquête morale, de la politique de la paix glorifiée, ouvrant l'ère nouvelle de l'Europe désarmée, dites-moi donc, vous devez le savoir, ce qu'il est possible d'entreprendre qui soit grand, ce qu'il est possible d'accomplir qui demeure mémorable !

Si l'ENTRE-DEUX a toutes les vertus dont il vous plaît de le parer, il ne lui sera pas difficile de vous inspirer et de nous confondre.

L'ENTRE-DEUX de la vérité et de l'erreur, comment le nommez-vous?

L'ENTRE-DEUX de la lumière et de l'ombre, comment le nommez-vous?

L'ENTRE-DEUX de l'affirmation et de la négation, de oui et de non, comment le nommez-vous?

L'ENTRE-DEUX de la grandeur qui s'atteste par ses œuvres et de la grandeur qui n'existe que dans l'imagination de ceux qui la supposent, comment le nommez-vous?

De tous les éloges exagérés que les endormeurs de votre secte prodiguaient avant sa chute au roi Louis-Philippe Ier et à ses ministres, que reste-t-il? Quelle est la grande mesure qui a illustré son règne et leur administration?

Si l'empereur Napoléon III, ce qu'il ne fera pas, se laissait endormir par les dithyrambes de la *France*, comme le roi Louis-Philippe Ier se laissa endormir par les dithyrambes du *Journal des Débats*, que resterait-il d'un règne qui compte déjà quatorze années de durée?

Il resterait le discours du 5 novembre 1863, admirable programme politique.

L'avoir applaudi peut vous suffire. Il faut à nos mains des tâches plus difficiles. L'avoir applaudi ne leur suffit pas, elles ne se reposeront qu'après l'avoir vu glorieusement réalisé.

Tous les peuples qui sont assujettis au recrutement militaire obligatoire, et qui ont à ajouter au poids accablant de leur travail journalier le fardeau écrasant de l'impôt multiple, tous ces peuples étant intéressés au désarmement de l'Europe, il suffit de prendre résolument sur eux son point d'appui pour que cette grande mesure, dont l'exécution vous paraît chimérique, s'accomplisse sans obstacle.

Dans le courant de l'année où l'empereur des Français l'aura fermement voulu, et où il aura des ministres qui ne laisseront plus le vague planer autour de sa volonté et l'obscurcir, le désarmement européen sera un fait accompli.

Vous verrez se briser de lui-même le cercle vicieux tracé en ces termes, qui, convenez-en, digne Burka du grand Feringhea, n'ont pas dû vous coûter grand effort d'imagination

« Désarmer avant que tous les souverains et tous les peuples aien abdiqué leurs prétentions, leurs rivalités, leurs erreurs, leurs entraînements, ce serait comme si l'on supprimait les tribunaux avant que tous les hommes eussent donné des preuves infaillibles de leur sagesse et de leur vertu. »

Si la France attend pour désarmer que les autres peuples lui aient donné l'exemple, quand commencera-t-elle ? Et si les autres peuples attendent que cette initiative ait été prise par la France, quand commenceront-ils ? Si aucun État ne commence, quand verra-t-on la fin des armées permanentes, du recrutement militaire obligatoire, des déficits croissants et des emprunts ruineux ? Faudrait-il donc renoncer à jamais à l'espérance du désarmement ?

O profond Burka ! vous êtes-vous jamais posé cette question :

Si on ne l'emploie pas à des expéditions lointaines, à des interventions sans issue et à des conquêtes sans fin, que faire d'une armée de sept cent mille hommes commandée par des officiers animés de cette idée : Avancer !

1866

LA ROUTINE DE LA PAIX ARMÉE

« Si, afin d'être fort, on entretient pendant la paix assez de soldats exercés pour être en état de faire la guerre, on ruine ses finances et on détruit les premiers éléments de la force. »

GÉNÉRAL PAIXHANS.

« La conscription est la loi la plus affreuse et la plus détestable pour les familles. »

NAPOLÉON.
Opinions recueillies par Pelet (de la Lozère).

---

30 août 1866.

Lorsqu'on lit le journal de la paix armée, de la paix ENTRE-DEUX, de la paix qui n'est ni la guerre glorieuse ni la paix glorifiée, de la paix qui n'est ni la conquête ni l'échange, ni l'agrandissement territorial, ni l'agrandissement moral; lorsqu'on lit le journal de la liberté réglementée, de la liberté ENTRE-DEUX, de la liberté contenue par le pouvoir, ce qui est l'instabilité, au lieu du pouvoir contenu par la liberté, ce qui serait la stabilité, ce qui serait l'ordre matériel découlant de l'ordre moral; lorsqu'on lit enfin le journal la *France*, vraiment on s'étonne, vraiment on s'afflige que des écrivains d'un aussi réel talent en fassent un si pauvre emploi! Leurs étranges paralogismes politiques vous remettent en mémoire ce passage de Malebranche :

« Si les hommes avaient quelque intérêt à ce que la fausse géométrie fût aussi commode pour leurs inclinations perverses que la fausse morale, ils pourraient bien faire des paralogismes aussi absurdes en géométrie qu'en matière de morale, parce que leurs erreurs seraient agréables et que la vérité ne ferait que les embarrasser, que les étourdir et que les fâcher. »

Nul journal n'a poussé aussi loin que le journal la *France* l'art de défendre les erreurs agréables et de combattre les vérités embarrassantes.

Qu'importe que la paix armée soit l'impuissance financière! Qu'importe que la paix armée soit le déficit universel! Qu'importe que la paix armée soit l'ajournement de tous les grands problèmes économiques et fiscaux! Qu'importe que la paix armée soit l'aggravation de la misère imméritée! Qu'importe que la paix armée soit la désorganisation et la désolation de la famille par le recrutement militaire obligatoire! Qu'importe que la paix armée soit forcément, logiquement, inévitablement l'excitation aux expéditions lointaines, aux interventions inextricables, aux ingérences impuissantes et aux conquêtes toujours précaires! Il suffit que la paix armée existe pour que les faux géomètres du journal la *France* ne conçoivent ni n'admettent que l'Europe puisse subsister sans armées permanentes.

Mais est-ce que les armées permanentes ont toujours existé? Elles n'existaient pas avant le contrat d'alliance conclu en 1444 avec les cantons suisses par le Dauphin de France, fils de Charles VII, de ce roi qui disait sensément :

« Que sert de tenir sur les champs tant de gens d'armes? Ils ne savent que ruiner et détruire mon royaume! Il faut à chaque combattant dix chevaux pour son bagage et son fretin de pages, de femmes et de valets. Toute cette coquinaille n'est bonne qu'à manger le pauvre monde. »

De l'an 1534 seulement, règne de François Ier, date la formation des légions; de l'an 1558, règne de Charles IX, date la formation des régiments; de l'an 1635, règne de Louis XIII, date l'organisation de l'infanterie en bataillons et de la cavalerie en escadrons.

En 1600, aucune puissance de l'Europe n'avait ni armée

permanente ni système militaire régulier. On attendait la guerre pour lever les troupes.

De 1600 à 1609, les troupes de Henri IV n'excédaient pas le chiffre de 6,700 hommes. La plus nombreuse garnison, Calais, avait 400 hommes. Les dépenses de la guerre étaient de 6 millions de francs.

En 1789, l'Assemblée constituante avait fixé l'effectif de l'armée, en temps de paix, à 150,000 hommes.

En 1792, la France avait : *effectif*, 160,232 hommes; *sous les armes*, 139,500 hommes.

En 1818, sous la Restauration, l'effectif était de 240,000 hommes et le montant de la levée annuelle de 40,000 hommes.

En 1823, seulement, lors de l'*intervention en Espagne*, l'effectif était porté à 360,000 hommes, et le montant de la levée annuelle à 60,000 hommes.

Après 1830, l'effectif était porté à 560,000 hommes, et le montant de la levée à 80,000 hommes.

Ce n'est que depuis 1852 que l'effectif a été porté à 700,000 hommes, et le montant de la levée annuelle à 100,000 hommes.

Maintenant que l'effectif a atteint ce chiffre arrondi, le journal de la paix armée ne saurait comprendre que, avec un chiffre moindre, la France fût en égale sécurité.

Qui donc est venu attaquer la France alors qu'elle n'avait que six contingents de 40,000 hommes chacun, soit 240,000 hommes, et que sa loi de recrutement avait pour base l'enrôlement volontaire? La France, pour toute force publique, n'aurait eu que des gendarmes, que sa sûreté eût été la même. La force d'une nation est par-dessus tout dans sa cohésion et dans l'esprit qui l'anime.

La paix armée est une routine; la paix armée est une ornière au bord d'un gouffre. « L'Europe se perdra par les gens de guerre, » a dit Montesquieu, s'exprimant ainsi dans le chapitre XVII du livre XIII de l'*Esprit des lois :*

« Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements et elle devient nécessairement contagieuse : car sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs; de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune; chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés;

et ON NOMME PAIX CET ÉTAT D'EFFORT DE TOUS CONTRE TOUS ! Aussi l'Europe est-elle si ruinée, que les particuliers qui seraient dans la situation où sont les trois puissances de cette partie du monde les plus opulentes n'auraient pas de quoi vivre. Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'univers, et bientôt, à force d'avoir des soldats, nous n'aurons plus que des soldats et nous serons comme des Tartares.

» La suite d'une telle situation est l'augmentation perpétuelle des tributs; et, ce qui prévient tous les remèdes à venir, on ne compte plus sur les revenus, mais ON FAIT LA GUERRE AVEC SON CAPITAL. »

Montesquieu aurait pu dire : *L'Europe fait la guerre à son capital*. C'est effectivement ce qu'elle fait! Et le résultat, c'est l'*éreintement* que Montesquieu constate en ces termes dans une note :

« Il est vrai que c'est cet état d'effort qui maintient principalement l'équilibre, parce qu'il ÉREINTE les grandes puissances. »

Glorificateurs de l'ENTRE-DEUX, qui avez emprunté à Pascal une définition fort étonnée de l'usage que vous en avez fait, que pensez-vous de la citation de Montesquieu? Donnerez-vous à l'auteur de l'*Esprit des lois* le surnom de « routinier de l'absolu » ?

Or qu'avons-nous fait, si ce n'est soutenir en 1866 l'opinion qu'il exprimait en 1748, il y a plus de cent ans, alors que les armées permanentes ne coûtaient pas le quart de ce qu'elles coûtent maintenant et ne prenaient pas la fleur des générations?

1866

L'OCCASION

---

30 août 1866.

L'*Époque* intervient en ces termes dans le débat que la *Liberté* soutient contre la *France :*

« La paix, indispensable aujourd'hui, peut devenir fâcheuse demain. L'opportunité est la reine du moment, et le patriotisme consiste quelquefois à attendre.

» La *France*, l'*Époque* et quelques autres journaux subissent la conséquence de cet état de choses. En ce qui nous concerne, nous sommes prudents, mais nous ne sommes pas indécis. Notre devoir jusqu'à présent est d'indiquer le danger, c'est à d'autres qu'il appartient de le conjurer. Il n'y a de coupables, répétons-le, que ceux qui nient le danger pour avoir le droit de le fuir, et pour que l'on ne les accuse pas de nous l'avoir attiré. Le moyen que propose M. Emile de Girardin pour le combattre nous paraît impraticable. Quant à la *France*, elle ressemble un peu au médecin qui attend toujours que la maladie se déclare, et qui laisse mourir son malade sans le soigner. En cette occurrence, la POLITIQUE de l'*Époque* nous paraît plus NETTE, et nous la résumons d'un mot : SAISIR UNE OCCASION. »

Si ce n'est que l'occasion que vous attendez, quelle plus belle occasion aurez-vous jamais que celle que vient de vous offrir la Prusse s'allongeant, s'élargissant, s'arrondissant, se rectifiant, se redressant des pieds à la tête, subjuguant la Saxe, s'incorporant le Hanovre, le Nassau, la Hesse-Électorale,

le Sleswig, le Holstein, le Lauenbourg, se donnant sur la mer les ports qui lui manquaient et foulant aux pieds tous les traités sur lesquels est apposée la signature de la France?

Attendez-vous que vos menaces à long terme, menaces inconsidérées, menaces allant contre leur but, menaces surexcitant le patriotisme germanique, aient si bien aidé le comte de Bismark dans sa tâche d'unification de toute l'Allemagne, qu'il n'ait plus qu'à faire acclamer le roi de Prusse *empereur des Allemands* par trente-sept millions de sujets, unanimes et prêts à se lever comme un seul homme au premier signal qui serait donné à un régiment français de franchir la frontière en se dirigeant vers le Rhin?

Si c'est là l'occasion que l'*Époque* attend, que ce journal nous permette de lui dire que ce qu'il appelle une « POLITIQUE NETTE » mérite un tout autre nom. C'est la pire de toutes les politiques ; c'est la politique qui menace sans frapper, c'est la politique fanfaronne, c'est la politique de la paix troublée sans être la guerre déclarée ! Ce n'est même pas cela, et la qualifier ainsi, c'est lui faire encore trop d'honneur. Le vrai nom de cette politique enfantine, c'est celui-ci : Politique de Croquemitaine.

Est-ce qu'en 1854 et en 1859 la France a attendu l'occasion?

La Russie, en 1854, avec ses 70 millions d'habitants, et l'Autriche, en 1859, avec ses 37 millions de sujets, étaient-elles donc moins à craindre que la Prusse, en 1866, avec ses 19 millions d'âmes?

Disons-le hautement, afin qu'on se le répète dans toute l'Allemagne : si les Français depuis deux mois n'occupent pas Cologne, n'occupent qas Mayence, et n'ont pas reculé leur frontière jusqu'au Rhin, c'est que l'empereur Napoléon III n'a pas voulu donner de démenti à sa déclaration du 10 avril 1859, conçue en ces termes :

« Quand on ne veut que la justice, on ne craint pas la lumière. Le gouvernement français n'a rien à cacher, parce qu'il est sûr de n'avoir rien à désavouer. L'attitude qu'il a prise dans la question italienne, loin d'autoriser les défiances de l'esprit germanique, doit au contraire lui inspirer la plus grande sécurité. La France ne saurait attaquer en Allemagne ce qu'elle voudrait sauvegarder en Italie. Sa politique, qui désavoue toutes les ambitions de conquête, ne poursuit que les satis-

factions et les garanties réclamées par le droit des gens, le bonheur des peuples et l'intérêt de l'Europe. En Allemagne comme en Italie, elle veut que les nationalités reconnues par les traités puissent se maintenir et même se fortifier, parce qu'elle les considère comme une des bases essentielles de l'ordre européen.

» Représenter la France comme hostile à la nationalité allemande n'est donc pas seulement une erreur, c'est un contre-sens.

» La politique de la France ne saurait avoir deux poids et deux mesures; elle pèse avec la même équité les intérêts de tous les peuples. Ce qu'elle veut faire respecter en Italie, elle saura le respecter elle-même en Allemagne. Ce n'est pas nous qui serions menacés par l'exemple d'une Allemagne nationale qui concilierait son organisation fédérative avec les tendances unitaires dont le principe a été posé déjà dans la grande union commerciale du *Zollverein!* Tout ce qui développe dans les pays voisins les relations créées par le commerce, par l'industrie, par le progrès, profite à la civilisation, et tout ce qui agrandit la civilisation élève la France. »

La France n'a qu'à rester fidèle à cette politique, et la France pourra sans crainte et sans péril licencier son armée et abolir le recrutement militaire obligatoire, abolition qui serait saluée dans toutes les communes du cri unanime et retentissant de Vive Napoléon III!

Cette politique-là vaut mieux que celle empruntée par le journal l'*Epoque* au proverbe : « L'occasion fait le larron. »

II

1er septembre 1868.

Troublée dans son sommeil par l'Unité de l'Allemagne qui s'accomplit, l'*Époque* donne pour titre solennel à son article belliqueux : L'UNITÉ FRANÇAISE.

Revendiquer l'unité française par opposition à l'unité germanique, ce n'est pas assez : il faut que l'*Époque* définisse exactement ce qu'elle entend par l'Unité de la France.

De 1794 à 1800, le nombre des départements nationalisés français avait été porté de 86 à 105, et, en 1811, de 105 à 132; augmentation successive et totale, 46. Au nombre de ces 46 départements étaient les suivants :

BELGIQUE

Les Deux-Nèthes,	chef-lieu :	Anvers.
La Dyle,	—	Bruxelles.
La Lys,	—	Bruges.
L'Escaut,	—	Gand.
Jemmapes,	—	Mons.
Sambre-et-Meuse,	—	Namur.
L'Ourthe,	—	Liége.
Les Forêts,	—	Luxembourg.
La Meuse-Inférieure,	—	Maestricht.
Les Bouches-de-l'Escaut,	—	Middelbourg.
Les Bouches-du-Rhin,	—	Bois-le-Duc.

HOLLANDE

Les Bouches-de-la-Meuse,	chef-lieu :	La Haye.
Le Zuyderzée,	—	Amsterdam.
L'Yssel-Supérieur,	—	Arnheim.
Les Bouches-de-l'Yssel,	—	Zwelle.
La Frise,	—	Leuwarden.
Ems-Occidental,	—	Groningue.

PRUSSE RHÉNANE

La Sarre,	chef-lieu :	Trèves.
Le Mont-Tonnerre,	—	Mayence.
Rhin-et-Moselle,	—	Coblentz.
La Roër,	—	Aix-la-Chapelle.

SUISSE

Le Léman,	chef-lieu :	Genève.
Le Simplon,	—	Sion.

L'Unité française devrait-elle de nouveau comprendre tout au moins ces 23 départements, qui, ajoutés aux 3 départements des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie, nationalisés français en 1860, compléteraient le nombre de 26 ajoutés à 86, ensemble 112?

III

2 septembre 1866.

L'*Époque* répond à la *Liberté :*

« Au tableau publié par la *Liberté,* nous ajoutons un état de la situation constatée par les traités de 1815 et de celle qui régit l'Europe en 1866.

» Au sud-est de la France, les traités de Vienne avaient créé :

Le royaume de Sardaigne, Le royaume Lombard-Vénitien, Le grand-duché de Toscane, Le duché de Modène, Le duché de Parme, Le royaume de Naples, Les États de l'Église,	Formant aujourd'hui l'unité italienne.

» A l'est et au nord-est, les traités de 1815 avaient formé :

Le royaume de Prusse, Le royaume de Hanovre, Le royaume de Bavière, Le royaume de Saxe, Le duché de Sleswig, Le duché de Holstein, Le duché de Nassau, Les deux Hesses, La ville libre de Francfort,	Formant aujourd'hui pour tout leur territoire ou pour une partie l'unité prussienne.

» Eh bien! la *Liberté* comprend-elle maintenant la NÉCESSITÉ de déterminer l'annexion de tout ou partie des contrées dont elle nous rappelle la possession, et qui nous ont été arrachées, surtout par la Prusse, notre vraie ennemie; par la Prusse, devenue si considérable que l'Allemagne elle-même ne lui résiste plus? »

La *Liberté* répond à l'*Époque :*

Si la nécessité que vous mettez en avant est aussi impérieuse que vous le dites, ne perdez pas un mois, un jour, une heure, une minute, une seconde! Retenez M. Drouyn de Lhuys! Contremandez M. de Moustier! Convoquez sans retard le Sénat et le Corps législatif! Demandez-leur de voter un em-

prunt de guerre de 2 milliards au moins, dont l'impôt direct aura à payer l'intérêt! Demandez-leur de voter le doublement du contingent : 200,000 hommes au lieu de 100,000, ce qui sera, il est vrai, l'épuisement et au delà de toute la classe des Français âgés de vingt ans et en état physiquement de porter les armes! Qu'une loi vous autorise à rappeler sous les drapeaux tous les libérés du service militaire au-dessous de trente-cinq ans, car il faudra opposer quinze cent mille Français à quinze cent mille Allemands! Attendez-vous-y! Ce ne sera plus une guerre d'État à État, ce sera une guerre de race à race, guerre qui ne s'interrompra que pour recommencer chaque fois avec plus d'acharnement encore. Ayez enfin, pour mettre en mouvement et commander ces quinze cent mille hommes, un autre Charlemagne ou un autre Napoléon Ier! La nécessité s'impose; on ne discute pas avec elle; donc, si elle existe ainsi que vous le prétendez, obéissez-lui. Ce ne sera pas la plume que nous tenons qui vous gênera, car si une telle guerre éclatait, le seul journal qui continuerait à paraître en France, ce serait le *Moniteur*. Toute liberté sombrerait dans la tempête.

Quant à nous, plus nous allons au fond de la question qui se débat, et plus nous reconnaissons que, impérieusement exigé par l'état extrême dans lequel sont les finances de toute l'Europe, état qui est la paralysie de ses forces, le désarmement européen sur la plus grande échelle est la seule nécessité qui existe.

Le jour où l'on voudra l'opérer, entre tous les moyens qui s'offriront de l'effectuer, on n'aura que l'embarras du choix.

Opérer le désarmement européen sera plus facile que de changer la loi française de recrutement, laquelle cependant ne peut plus subsister telle qu'elle est, en présence des chiffres suivants :

PRUSSE

Dette. Intérêts....................	16,329,250 thalers (3 fr. 71).
Budget des dépenses...............	150,599,164 —
Population (1864)..................	19,303,263 habitants.
Effectif de guerre..................	743,294 hommes.

Ou il faut que la France reprenne avec insistance la question de désarmement, ou il faut que la France ait un régime de recrutement qui lui permette d'opposer un effectif de un million cinq cent mille hommes à un effectif égal; car si, avec une population de dix-neuf millions d'habitants, la Prusse disposait d'un effectif de sept cent quarante-trois mille hommes, cet effectif, avec une population double, ne tardera pas à être doublé.

1866

UN CRIME DE LÈSE-FÉODALITÉ

31 août 1866.

Lês imprudents qui s'efforcent de surexciter le sentiment national de la France contre l'agrandissement territorial de la Prusse se rendent-ils bien compte de ce qu'ils font, des mauvaises passions qu'ils flattent, de l'instabilité qu'ils sèment et de la crise, une crise profonde, qu'ils récolteront tout au moins, si ce n'est pas la guerre, une guerre terrible?

Lorsqu'ils auraient réussi à mettre en présence trente-sept millions d'Allemands contre trente-sept millions de Français (1), et à les armer les uns contre les autres, qu'auraient-ils fait?

A population égale, et même à population supérieure, est-on jamais assuré de remporter la victoire, et lorsqu'on l'a remportée, est-on sûr de parvenir à s'assimiler sa conquête sans être contraint de tomber dans tous les excès de l'oppression qui la font détester, maudire et qualifier de *domination étrangère?*

---

(1) Nouveau royaume de Prusse	23,810,743 hab.
Confédération du Nord	5,405,788 —
Confédération du Sud	7,990,522 —
ENSEMBLE	37,207,053 hab.
France	37,386,161 hab.

En plein dix-neuvième siècle, n'y a-t-il pas pour une grande nation autre chose à faire de sa fortune que de la risquer au jeu de la force et du hasard, avec des boulets de canon pour dés, sur des prés rougis de sang pour tapis?

Plus d'une fois nous l'avons dit, et nous le répétons une fois de plus, M. de Bismark n'a pas nos sympathies ; il personnifie une politique qui est la politique opposée à la nôtre : il personnifie la politique territoriale, tandis que nous représentons la politique économique ; mais si nous sommes absolu, ce qui signifie conséquent, nous ne sommes pas exclusif. A notre point de vue, que nous croyons supérieur, nous n'approuvons pas la politique de M. de Bismark, mais au sien, que nous croyons inférieur, nous la comprenons ; ce n'est pas seulement la politique de Richelieu qu'il continue, c'est encore la politique de Napoléon Ier, telle que son héritier l'a exposée, justifiée et glorifiée en ces termes :

Napoléon détruisit ces petites républiques qui, comme le dit Montesquieu, ne devaient leur existence qu'à la perpétuité de leurs abus. Depuis les Alpes jusqu'à Otrante, il n'y a plus que trois grandes divisions : le royaume d'Italie, le royaume de Naples et les provinces françaises. Napoléon avait réuni au grand Empire le Piémont, ainsi que Rome et Florence, dans le but d'habituer ces peuples à un gouvernement qui fit les hommes citoyens et soldats. Une fois les guerres finies, il les aurait rendus à la mère patrie ; et ces provinces, retrempées par son autorité, se fussent trouvées heureuses de passer de la domination française sous un gouvernement italien ; tandis que, si cette grande réorganisation eût été plus hâtive, ces peuples, que l'action française n'aurait point préparés à une nationalité commune, auraient sans doute regretté leurs anciennes individualités politiques.

L'Allemagne méridionale, affranchie du joug de l'empire germanique, voit la civilisation s'avancer sous les auspices du Code Napoléon, et, au lieu d'être morcelée en DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE ÉTATS, elle voit ce nombre réduit à TRENTE ET UN par l'établissement de la Confédération du Rhin :

Seigneuries et souverainetés de l'ancienne Allemagne, ayant voix à la Diète, et, dans leur territoire, droit de législation et de justice.

Électeurs	9
Princes laïques	61
Princes ecclésiastiques	33
Abbés et abbayes, avec droits seigneuriaux.	41

Comtes et seigneurs de l'empire :

En Wetteravie	16
En Souabe	23
En Franconie	17
En Westphalie	33
Souverains	233
Plus, républiques	51
TOTAL	517

Le décret de Ratisbonne (1803), premier acte de l'empire germanique, rédigé sous l'influence de Napoléon, réduit ces États au nombre de cent quarante-sept :

Électeurs	10
Seigneurs ayant voix à la Diète	131
Villes libres	6
TOTAL	147

Par la Confédération du Rhin, l'empereur Napoléon médiatisa tous ces princes ; il ne resta plus que trente et un États :

Rois	4
Électeur-archichancelier	1
Grands-ducs	3
Landgrave	1
Princes	11
Ducs	10
Comte	1
EN TOUT	31 (1)

Réduire ce chiffre de trente et un États à vingt-quatre (2), voilà, en fin de compte, ce qu'a fait à ce jour M. de Bismark.

C'est un crime de lèse-féodalité ; mais est-ce à l'héritier de Napoléon Ier de l'en blâmer? est-ce à la France de l'en punir?

---

(1) ŒUVRES DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, *des Idées napoléoniennes*, tome Ier, page 309.

(2)

Confédération du Nord	20 États.
Confédération du Sud	3 —
Royaume nouveau de Prusse	1 —
ENSEMBLE	24 États.

L'unification de l'Allemagne, l'unification de l'Italie, qu'est-ce donc, sinon l'achèvement, sous Napoléon III, de l'œuvre entreprise sous Napoléon Ier, telle qu'elle est exposée dans la citation laudative que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs?

L'envie dissimulée n'est jamais que l'humilité aigrie. La France est assez grande territorialement, la France est assez forte numériquement pour n'être ni humble ni envieuse.

La France n'a rien à souhaiter que ce qu'il dépend d'elle-même de se donner : la liberté.

1866

LE PAVÉ DE L'OURS

1er septembre 1866.

Le journal de la paix armée et de la liberté réglementée, le journal de l'ENTRE-DEUX, le journal la *France*, enfin, intitule la réponse qu'il nous adresse :

L'ERREUR DE M. DE GIRARDIN.

Nous intitulons notre réplique :

LE PAVÉ DE L'OURS.

Justifier ce titre nous sera facile.

Que dit le journal de la paix armée pour la défendre ?

Il dit que ce n'est pas la paix armée, et il en jure par M. Thiers et par M. le général Allard, qu'il prend solennellement à témoin !

Il dit que, toutes défalcations faites, il reste « tout au plus à la France deux cent cinquante mille hommes » à mettre en ligne.

Il dit qu'un tel état militaire, qui nous coûte plus d'un million par jour, et qui pèse si lourdement chaque année sur les cent mille familles qu'il frappe inexorablement, est le plus faible que la France puisse avoir.

. . . . . Le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec raideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche,
Et, non moins bon archer que mauvais raisonneur,
Raide mort étendu sur la place il le couche...

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

L'ignorant ami, le fidèle émoucheur, ne distingue pas entre les cadres d'une armée et son effectif. Il les confond.

S'il est vrai que la France ait sous les drapeaux un aussi petit nombre de soldats que le prétend et l'affirme le journal des Satisfaits de 1866, en est-il moins vrai qu'elle entretienne et paye les cadres d'un effectif composé de sept contingents annuels de cent mille hommes chacun, ensemble : sept cent mille hommes?

En est-il moins vrai que cent mille hommes étant appelés tous les ans, chacun de ces cent mille hommes, âgé de vingt ans, qui ne veut pas déserter pour la vie de caserne la vie de famille, sa commune et sa profession, ne peut s'exonérer du service militaire qu'au prix de 2,300 francs?

En est-il moins vrai que cette prime d'exonération de 2,300 francs, multipliée par 100,000, représente un impôt annuel de quotité de 230 millions à la charge exclusive des plus pauvres familles et des travailleurs les plus robustes?

La paix armée, sous le règne du roi Louis-Philippe, a coûté, de 1830 à 1847 compris, *six milliards deux cent trente millions cinq cent soixante mille francs.*

Depuis 1852 jusqu'en 1865, qu'a-t-elle coûté?

Ouvrons en toute hâte les dix-huit volumes de l'*Annuaire de l'économie politique* et nous y trouverons les chiffres suivants :

BUDGETS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1848	342.254.794
1849	346.319.558
1850	318.520.691
1851	307.524.628
1852	306.191.254
1853	329.414.454
1854	307.686.146
1855	315.897.791
1856	339.861.842
1857	340.223.143
1858	346.729.607
1859	337.447.500
1860	339.458.744
1861	345.504.644
1862	392.576.233
1863	380.776.370
1864	384.490.053
1865	382.218.633
TOTAL	6.163.096.015

Si les *douze milliards trois cent quatre-vingt-treize millions* qu'a coûté à la France depuis 1830 la paix armée, la paix stérile, avaient été consacrés, — moins les dépenses de gendarmerie, — à la paix glorifiée, à la paix féconde, croit-on qu'aujourd'hui la France, infiniment plus riche, ne serait pas incomparablement plus forte?

Au lieu de trente-sept millions d'habitants, la population stationnaire de la France dépasserait certainement le chiffre de quarante millions.

Il n'y aurait plus au-dessous de trente ans un seul Français qui ne sût pas lire, écrire et compter, à moins qu'il ne fût un idiot.

Il n'y aurait plus depuis longtemps une seule lacune dans le réseau de nos chemins de fer.

Il n'y aurait plus une seule commune qui ne possédât depuis de longues années chemins vicinaux, bureaux de poste et de télégraphe, écoles de garçons et écoles de filles, etc., etc.

Il n'y aurait plus une seule ville de département qui, toute proportion gardée, ne pût soutenir la comparaison avec Paris, ce qui est le seul moyen pour la province de lutter contre la puissance d'attraction que Paris exerce.

Quels immenses progrès eussent faits notre agriculture, notre industrie, notre commerce!

Dégrevés de tous droits, les canaux, ces routes d'eau, par la concurrence qu'ils eussent faite aux chemins de fer, auraient contraint ces derniers de réduire radicalement leurs tarifs, beaucoup trop coûteux : ce qui, loin de diminuer leurs recettes et leurs dividendes, les eût, au contraire, considérablement augmentés.

L'excédant du budget des recettes sur le budget des dépenses, judicieusement capitalisé, eût permis, au moyen de l'emprunt, de transformer l'impôt multiple et forcé en impôt unique et volontaire, et d'aborder sans crainte comme sans imprudence la solution d'une multitude de problèmes économiques et financiers : ce qui eût fait de la France la grande nation expérimentale, la grande nation modèle, servant de point de mire, servant d'objet de comparaison et de sujet d'étude à toute l'Europe.

Si nous remontons plus haut que 1830, si nous remontons jusqu'en 1815, — nous le demandons au journal de la paix armée, quel avantage la grandeur et la prospérité de la France ont-elles retiré de l'expédition de 1823 en Espagne, de la bataille de Navarin en 1829, et de la prise d'Alger l'année suivante? Après 1830, quel avantage la grandeur et la prospérité de la France ont-elles retiré du siége d'Anvers, de l'occupation d'Ancône, du bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa et de Tanger? Après 1848, quel avantage la grandeur et la prospérité de la France ont-elles retiré du bombardement et de l'occupation de Rome, en 1849, du siége et de la prise de Sébastopol, — la France alliée, en 1854, de la Turquie contre la Russie, après avoir été, en 1829, l'alliée de la Russie contre la Turquie, — des victoires remportées en 1859 à Magenta et à Solferino sur l'Autriche, — victoires sans lesquelles la Prusse n'eût jamais livré, conséquemment pas gagné la bataille de la Sadowa, — enfin, de la guerre et de l'occupation du Mexique? Si la guerre d'Italie nous a rapporté les trois départements des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie, ces trois départements valaient-ils les 6 milliards que nous a coûté depuis 1848 la paix armée?

Ayons la bonne foi de le reconnaître! la paix armée ne sert

qu'à égarer la politique, qu'à lui faire défaire ce qu'elle a fait et refaire ce qu'elle a défait.

La première nation qui aura le courage de s'affranchir de ce tribut ruineux payé à la politique impuissante autant qu'inconséquente sera la grande nation.

Croire et prétendre que cette nation serait attaquée parce qu'elle aurait désarmé est une absurdité qui serait bouffonne, si elle ne coûtait pas tant de pleurs et tant de sacrifices à tant de familles, si elle n'absorbait pas tant de milliards en pure perte et ne faisait pas verser tant de flots de sang.

Qui donc, nous vous défions de le dire, qui donc viendrait attaquer la France, uniquement occupée d'élever à leur plus haute dignité et à leur plus haute puissance ses trente-sept millions d'habitants?

Se trouvât-il un gouvernement assez envieux, assez bas pour concevoir la pensée d'arrêter la France dans l'accomplissement d'une si grande et si laborieuse tâche, qu'il ne se trouverait pas un peuple pour servir de complice à ce gouvernement! La conscience de l'Europe tout entière se soulèverait en faveur de la France contre ce malfaiteur.

Non, non, ce qui protége efficacement un État, ce n'est pas la force de son armée, c'est la sagesse de sa politique.

Si les États n'avaient pour garantir leur inviolabilité que leur armée, il n'y aurait plus depuis longtemps en Europe de petits États, il n'y aurait même plus de grands États; il n'y aurait plus qu'un seul État! L'Europe ne formerait plus qu'un seul empire de deux cent cinquante millions d'habitants gouvernés par un soldat heureux.

Sérieusement, est-ce que ce sont les quatre-vingt-quinze mille soldats belges qui empêchent la France de s'emparer de la Belgique?

Pourquoi la France ne s'en empare-t-elle pas?

Le journal de la paix armée justifie en ces termes la nécessité des armées permanentes, lesquelles n'existent en Europe que depuis le commencement du dix-septième siècle :

« Un petit État ne vit que par le respect du droit. Il peut donc se borner à faire la police chez lui, dans l'impuissance où il est d'avoir jamais une force capable de sauvegarder sa liberté. Mais les grands États, qui vivent de leur propre vie et qui ne comptent que sur eux-mêmes,

sont condamnés à avoir une force matérielle proportionnée à l'influence morale qu'ils veulent exercer. — A. GARCIN. »

Si un petit État vit par le respect du droit, pourquoi donc un grand État ne se contenterait-il pas de vivre de cette même vie? Pourquoi donc ce grand État ne se bornerait-il pas à faire la police chez lui, à y maintenir l'ordre moral et matériel, la liberté et la sécurité, à y semer l'instruction, à y récolter le bien-être? Est-ce que l'influence morale que les grands États aspirent à exercer vaut ce que leur coûte la force matérielle à laquelle cette prétention les condamne? Est-ce qu'ils n'auraient pas tout profit à faire du même coup le sacrifice de l'une et de l'autre?

Est-ce que l'influence morale de la France, se traduisant, de 1848 à 1865, par une dépense militaire de 6 milliards, a rendu à la Pologne sa nationalité, a valu aux duchés de l'Elbe leur autonomie et a empêché la Prusse de réaliser sa double pensée fixe : l'abaissement de la maison d'Autriche et l'unité de l'Allemagne?

Ah! quel pavé de l'ours que l'article du journal la *France* exaltant l'influence morale que donnent les armées permanentes et le recrutement militaire obligatoire, dont, plus que jamais, nous persistons à demander l'abolition au nom de leur inutilité démontrée!

1866

LES TROIS CONSEILS

I

1er septembre 1866.

La Belgique a 4,940,570 habitants.

L'ensemble de ses recettes pour 1865 s'est élevé à 159,612,790 francs.

Sa dette figure au budget de ses dépenses pour 40,911,746 francs.

La force totale de son armée est de 95,483 hommes.

C'est cette armée que l'*International* propose de placer sous le commandement de la France, à l'instar de l'armée saxonne, qui va être placée sous le commandement de la Prusse.

Nous avons dit que c'était là une idée singulière.

L'*International* revient à la charge, et insiste pour l'adoption de sa proposition.

Comment le sentiment paternel peut-il aveugler l'*International* à ce point de l'empêcher de voir que ce serait affaiblir et rapetisser la France, que ce serait faire de la « *nation-soleil* » la nation plagiaire !

Si la France a besoin d'augmenter de cent mille hommes son effectif militaire, elle n'a qu'à les appeler, elle les aura aussitôt sous les drapeaux.

Placer l'armée belge sous le commandement de la France, ce ne serait pas seulement blesser le légitime orgueil de la

Belgique, ce serait déchaîner contre nous toutes les défiances, toutes les hostilités de l'Europe ! Oser à demi, oser sans oser, allier l'audace à la timidité a toujours été et sera toujours ce qu'il y a de plus dangereux. C'est assez pour appeler le péril, ce n'est pas assez pour le vaincre.

Un grand pays tel que la France ne doit rien faire à demi : ou la frontière du Rhin tout entière, au risque d'avoir contre soi toute l'Allemagne, et peut-être même l'Angleterre et la Russie ; ou le désarmement le plus complet, inaugurant la politique nouvelle, la politique cessant de s'appeler la Force et s'appelant la Richesse !

La diminution de l'armée serait, elle aussi, une demi-mesure. Si l'on a pas l'armée la plus forte, il vaut mieux n'en avoir aucune. Il y a moins de périls à craindre avec l'armée supprimée qu'avec l'armée diminuée, parce que l'armée diminuée c'est le risque agrandi, tandis que l'armée supprimée c'est la politique transformée.

Armée, la France est faible et peut être vaincue, car tous les peuples, se souvenant du passé, disent : C'est la *conquête!*

Désarmée, la France est forte et invincible, car tous les peuples, ne regardant plus que l'avenir, disent : C'est la *liberté!*

Si un doute sur la justesse de nos idées s'était glissé dans notre esprit, pour chasser ce doute nous n'eussions eu qu'à les comparer aux idées de la *France*, de l'*Epoque* et de l'*International*.

Quelles idées !

O grand pays qui te nommes la France, voilà donc ce que te conseillent ces trois journaux !

Le premier te conseille de continuer, sous le titre d'ENTRE-DEUX, la politique impuissante et ruineuse du JUSTE-MILIEU.

Le second te conseille de guetter, comme un larron, l'occasion de voler et d'égorger le voisin.

Le troisième te conseille d'ajouter à tes sept contingents de cent mille hommes les cent mille soldats de la Belgique : il te conseille d'être le plagiaire de la Prusse et d'imiter servilement ce que tu as justement flétri !

II

L'*International*, poursuivant son idée de mettre l'armée belge sous le commandement de la France, répond à la *Liberté :*

« M. de Bismark, en réduisant le nombre des petits États de l'Allemagne, pour les mettre sous sa main, ne détruit pas la féodalité; il la relève. Il n'achève pas de renverser ce que la puissante épée de Napoléon avait ébranlé entre les mains des Habsbourg; il le reconstruit et le met entre les mains des Hohenzollern. Qu'était-ce en effet que la féodalité, si ce n'est une hiérarchie de petits souverains soumis à un plus puissant, des ducs et des rois, par exemple, soumis à l'empereur? et n'est-ce pas là, avec une légère différence, le but avoué, réel, et en partie réalisé, de M. de Bismark? Croire qu'il se fait là une œuvre de liberté, c'est être aveugle. Il se fait une œuvre féodale, une œuvre de droit divin au premier chef. »

Ce que dit là l'*International* serait vrai s'il n'était pas visible, s'il n'était pas manifeste que le comte de Bismark ne fait que suivre pas à pas en Allemagne la voie qui lui a été tracée en Italie par le comte de Cavour. Le comte de Bismark n'élève la féodalité plus haut que pour atteindre plus sûrement l'unité. Confédération du Nord et Confédération du Sud ne sont pas viables; avant peu de temps, il faut y compter, elles auront disparu pour faire place à l'empereur des Allemands, selon le titre décerné au roi de Prusse le 27 mars 1849 par l'Assemblée nationale constituante de l'Allemagne siégeant à Francfort. Alors ce sera l'unité, ce ne sera plus la féodalité.

1866

LA POPULATION DE LA FRANCE

I

2 septembre 1866.

Le gouvernement français a au moins quatre journaux voués à sa défense, et qui tirent de ce rôle toute leur importance.

Nous avons cherché dans ces journaux une réponse à l'article que la *Gazette de France* a fait paraître sous ce titre : L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE, article signé : BAUDOT, *ancien représentant de l'Yonne.*

Si un article peut jamais être nuisible et fatal à un gouvernement, cet article, irréprochable dans sa forme, mais terrible dans le fond, est assurément le plus nuisible et le plus accablant qui ait été publié depuis que le décret du 17 février 1852 régit en France la presse politique. C'est plus qu'un article, c'est un réquisitoire ; ce serait plus qu'un réquisitoire, ce serait un arrêt s'il passait sans protestation, sans rectification, sans explication.

A quoi sert donc d'avoir deux catégories de journaux : premièrement, des journaux officiels exemptés de l'impôt du timbre et de la poste, au mépris le plus formel de la loi la plus expresse; et, deuxièmement, des journaux officieux, si ce n'est pas pour répondre à des articles tels que celui qui a été inséré dans la *Gazette de France?*

Un journal a-t-il commis l'erreur de détail la plus insignifiante dans le récit d'un fait sans importance, ce journal est exposé à recevoir et reçoit aussitôt un *communiqué* qu'il est tenu d'insérer en tête de la première colonne de sa première page ; et lorsque des chiffres et des accusations de nature à éveiller les inquiétudes les plus graves sur la force relative, l'avenir et la sécurité de la France sont produits, comment ces chiffres et ces accusations ne donnent-ils lieu à aucun communiqué ?

Nous comprenons qu'un gouvernement fort de la droiture de ses intentions ne réponde à aucune critique : c'est ce qu'à sa place nous ferions systématiquement et sans aucune exception ; mais lorsque cette règle n'est pas la sienne, lorsqu'il ne dédaigne pas la critique la plus indifférente et la moins préjudiciable, nous ne comprenons pas qu'il laisse sans réfutation une critique qui, si elle était fondée, serait la condamnation manifeste de sa politique extérieure.

Selon notre ancien collègue M. Raudot :

« La puissance relative de la France a diminué depuis la fin des grandes guerres du premier Empire dans une proportion considérable.

» La population et en même temps la richesse et la force de tous les grands États de l'Europe se sont accrus beaucoup plus rapidement qu'en France.

» Ainsi la Russie, qui avait en 1816, en y comprenant sa portion de la Pologne, à peine 40 millions d'habitants, en a aujourd'hui 80 ; l'Angleterre, de 20 millions, s'est élevée à 30, sans compter ses immenses colonies ; la Confédération germanique, en y comprenant les provinces autrichiennes et prussiennes, avait, en 1817, d'après le recensement qui fut fait pour répartir les charges de chaque État, une population de .... 30,164,392 âmes.

» Les mêmes pays de la Confédération avaient, à la fin de 1864, d'après les recensements.....	46,059,328 —
AUGMENTATION...............	15,894,936 âmes.
» La France avait, en 1817, à peu près la même population que la Confédération germanique.....	29,700,000 âmes.
» Elle n'avait en 1864 (si l'on déduit les 670,000 âmes de la Savoie et du comté de Nice) que.....	37,112,000 —
AUGMENTATION...............	7,412,000 âmes.

» Ainsi, pour des chiffres de population à peu près pareils au début, la Confédération germanique a augmenté de près de 16 millions, et la France à peine de 7 millions et demi.

» En 1817, la France aurait eu 30 Français à opposer à 30 Allemands; aujourd'hui elle n'aurait que 37 Français à opposer à 46 Allemands : sa force relative a diminué d'un quart.

» Mais si on laisse de côté les provinces autrichiennes qui faisaient partie de la Confédération, et que l'on ne s'occupe que de la Prusse et des États qu'elle va s'annexer ou absorber, la proportion de décroissance de la France est encore plus forte :

» Les petits États de la Confédération avaient :

En 1817	12,668,836 hab.
En 1864	18,542,359 —
ACCROISSEMENT	5,873,523 hab.

» Soit une augmentation dans ces 47 années de 46 pour 100, sans compter les nombreux émigrants qui sont allés en Amérique.

» L'accroissement de la France n'a été, dans le même espace de temps, pour une population primitive de 29,700,000, que de 7,412,000, soit de 25.29 pour 100 seulement.

» La différence est déjà très-considérable; mais si on examine à part les années qui se rapprochent du temps présent, elle devient encore plus grande, parce que depuis 1846 notre population reste presque stationnaire.

» L'*Almanach de Gotha*, de 1850, donne la population des petits États

de la Confédération en 1846; elle s'élevait à	16,939,439 hab.
En 1864, à	18,542,359 —
(J'ai laissé de côté Hohenzollern et Lauenbourg, annexés par la Prusse avant la guerre.)	
EXCÉDANT	1,602,920 hab.

» C'est un accroissement dans ces 18 années de 9.45 pour 100.

» La France avait, d'après le recensement de 1846	35,401,761 hab.
En 1864 (sans Savoie et Nice)	37,112,225 —
EXCÉDANT	1,710,464 hab.

» Soit un accroissement de 5 pour 100 seulement à peine.

» Ainsi, dans ces petits États de l'Allemagne que les Français sont tentés de trouver ridicules parce que ces États sont petits, que tout le parti soi-disant libéral, tous les centralisateurs et bon nombre de conservateurs aveuglés plaignaient si bruyamment d'obéir à des principicules au lieu d'être commandés par un grand potentat, la population s'est accrue beaucoup plus qu'en France, ce qui semblerait indiquer que le régime sous lequel ils vivaient n'était pas trop mauvais.

» Mais si nous comparons la Prusse à la France, ce sera bien autre chose.

» La Prusse en 1817 n'avait en totalité qu'une population de..................................	10,536,146 âmes.
» En 1864, elle en avait (non compris les Hohenzollern et le Lauenbourg, récemment annexés)..	19,190,000 —
AUGMENTATION..............	8,653,854 âmes.

» C'est un accroissement de 82.23 pour 100, tandis que la France n'augmentait dans ce même espace de temps que de 25.29 pour 100.

» Mais l'accroissement de la population de la Prusse ne tend pas, comme celui de la France, à se ralentir depuis vingt ans.

» D'après le recensement de 1846, la Prusse avait	16,112,948 âmes.
» D'après celui de 1864....................	19,190,464 —
EXCÉDANT...................	3,077,516 âmes.

» C'est, pour ces dix-huit années, un accroissement de 18.40 pour 100, tandis que la France, dans le même espace de temps, n'a qu'un accroissement de 5 pour 100 à peine.

» Si les 38 millions d'hommes que le roi de Prusse va gouverner continuent à s'accroître dans la même proportion que depuis 1846, cette puissance aura dans vingt ans 43 millions de sujets, et la France à peine 40 millions.

» Les dangers de la France, loin de diminuer, augmenteront avec le temps. »

Ou ces chiffres accablants sont erronés ou ils sont exacts. S'ils sont erronés, le gouvernement français se doit à lui-même de les rectifier sans aucun vague; s'ils sont exacts, s'il est vrai que la population de la France soit à ce point restée en retard d'accroissement sur les populations rivales; s'il est vrai que la force relative de la France ait à ce point diminué, c'est là une situation qui ne saurait laisser insouciant un gouvernement national : cette situation exige de sa part et sans aucun retard les investigations les plus sérieuses; cette situation exige plus encore : elle exige l'adoption d'une politique nouvelle..

Laquelle?

Sera-ce l'accroissement de la population de la France par la Conquête ayant emprunté ce pseudonyme : l'Annexion?

Sera-ce l'accroissement de la population de la France par la suppression de la loi de recrutement, qui condamne les jeunes générations à la stérilité?

Il faut absolument opter!

Si hautes qu'elles soient, il n'y a pas de questions inaccessibles à l'esprit de M. Rouher, ministre d'État; nous sommes donc assuré que les deux questions que nous venons de poser n'échapperont pas à sa vigilance, et qu'il comprendra qu'il y a nécessité de les étudier, afin de résoudre l'une ou l'autre.

II

5 septembre 1866.

Les chiffres produits par M. Raudot, ancien représentant de l'Yonne et auteur d'un ouvrage que nous avons sous les yeux, n'ayant pas été contredits, ces chiffres peuvent être considérés comme exacts. La question posée subsiste donc.

La population de la Prusse s'étant accrue d'elle-même, sans aucune conquête de territoire, de 82 pour 100, tandis que, dans le même laps de temps, la population de la France ne s'accroissait que de 25 pour 100 seulement, qu'y a-t-il à faire pour tarir cette cause croissante d'infériorité, plus grave que la perte d'un département? Quelle est cette cause? S'il faut l'attribuer à notre loi de recrutement, n'y a-t-il pas lieu d'en faire le plus vite possible l'objet de l'étude la plus approfondie? Quelle étude est plus urgente? Quelle étude est plus importante?

III

6 septembre 1866.

Pourquoi la population de la France ne s'est-elle accrue que dans la proportion de 25 pour 100, tandis que, dans le même laps de temps, la population de la Prusse s'est augmentée dans la proportion de 82 pour 100?

Cela tient-il à notre loi de recrutement, qui prend chaque

année le *tiers* environ de la classe totale appelée (1)? Cela tient-il à l'Algérie, qui nous a coûté, depuis trente-six ans, tant de braves garçons robustes qui eussent procréé de vigoureux enfants? Cela tient-il aux expéditions meurtrières de Crimée, d'Italie, de Cochinchine et du Mexique? C'est ce que nous voudrions bien qu'un *communiqué* se donnât la peine de rechercher et de nous apprendre.

IV

7 septembre 1866.

Ce qui est grave, ce n'est pas que l'Allemagne fédérative doive prochainement faire place à l'Allemagne unifiée, car, sous cette forme comme sous l'autre, l'Allemagne n'aura jamais que le même nombre d'habitants. Ne nous laissons pas égarer par les mots trompeurs! Ce qui est grave, c'est que la population germanique, actuellement de 37,200,000 habitants, croisse dans une progression qui laisse la France si loin en arrière. Un écart aussi considérable que celui qui existe entre le chiffre de 82 et celui de 25 indique la nécessité d'une autre politique à adopter.

---

(1) RECRUTEMENT DE L'ARMÉE EN 1863

Force totale de la classe de 1862. Agés de vingt ans.	323,070 Français.
Contingent voté et appelé	100,000
EXEMPTÉS	
Pour défaut de taille	11,428
Pour infirmités	56,885
Etc., etc., etc.	

1866

LA QUESTION LA PLUS IMPORTANTE

3 septembre 1866.

Si nous ne fermons pas avant de l'avoir pleinement épuisée la discussion que nous soutenons contre la *France* et l'*Epoque*, auxquelles le *Siècle* paraît avoir éprouvé le besoin de se joindre spontanément, c'est qu'il n'est pas de question plus importante que la suppression des armées permanentes, et qui intéresse un aussi grand nombre de familles. Ne l'oublions pas! Cent mille familles sont placées chaque année dans l'étroite alternative de se voir arracher le plus sain de leurs membres, le plus robuste, à moins de le racheter en payant à la caisse d'exonération militaire la somme de 2,300 francs, représentant le plus lourd des impôts directs, un impôt de quotité équivalant à 230 millions. (La contribution foncière, la contribution assise sur toute la richesse immobilière de la France n'atteint pas 170 millions.)

Après qu'il aura été tiré au sort, après qu'il aura été examiné de la plante des pieds au sommet de la tête, comme autrefois quand il s'agissait d'un nègre à acheter; après que l'on aura constaté qu'il n'a pas de varicocèle ou d'hydrocèle; après que l'on aura reconnu qu'il n'est ni épileptique, ni cataleptique, ni paralytique, ni aliéné, ni crétin, ni idiot, etc., etc.; après que l'on aura déclaré qu'il est sain de corps et d'esprit, s'il n'a pas 2,300 francs pour s'exonérer, que deviendra ce fils de vingt ans qui allait enfin pouvoir rembourser à ses parents, par son

travail, ce qu'il leur avait coûté? Où sera-t-il envoyé? Sera-ce en Crimée, pour protéger les Turcs contre les Russes? sera-ce en Italie, pour défendre les Italiens contre les Autrichiens? sera-ce en Algérie? sera-ce en Chine? sera-ce en Cochinchine? sera-ce au Mexique, pour y braver le vomito?

Baste! qu'importe aux nouveaux rédacteurs de la *France*, de l'*Époque* et du *Siècle!* Que leur manque-t-il? N'ont-ils pas du feu en hiver, de la glace en été, le bois de Boulogne pour se promener le matin, des spectacles le soir, s'ils s'ennuient? N'ont-ils pas près d'eux leur mère, leur femme ou leur fille pour les soigner s'ils ont la plus légère fièvre?

Intitulant son article : L'ARMÉE, la *France* nous répond vaillamment :

« Savez-vous ce qu'a fait cette armée, dont vous voulez non-seulement réduire l'effectif, mais abolir les cadres? Elle a fait la France; cela vaut assurément quelques centaines de millions. Elle a reconquis notre territoire sur l'étranger! »

Nous ne l'ignorons pas; nous ne nions pas que l'armée a eu sa raison d'être et de subsister aussi longtemps qu'elle a *été* la conquête.

Trouvez-vous la France trop petite territorialement?

Voulez-vous partager l'Europe en deux empires : l'empire d'Orient, aux mains de la Russie, et l'empire d'Occident, aux mains des successeurs de Charlemagne et de Napoléon Ier?

Soit!

Alors nous comprendrons l'armée; mais une armée pour ne rien conquérir, mais une armée pour aller se jeter dans des interventions inextricables, qu'on ne sait plus comment dénouer, mais une armée pour entreprendre des expéditions lointaines, d'où l'on ne sait plus comment revenir, voilà ce que notre raison, voilà ce que notre humanité, voilà ce que notre patriotisme se refusent obstinément à comprendre!

A cet égard, nous continuons de penser exactement en septembre 1866 ce que nous pensions en 1844, alors que nous applaudissions à ces paroles que nous lisions, le 5 novembre, dans le *Progrès du Pas-de-Calais :*

« La France vous demandera compte, ne fussent-ils qu'en petit

nombre, des hommes morts glorieusement, mais sans nécessité, dans toutes vos expéditions stériles ; car si l'humanité permet qu'on hasarde la vie de millions d'hommes sur les champs de bataille pour défendre sa nationalité et son indépendance, elle flétrit et condamne ces guerres immorales qui font tuer des hommes dans le seul but d'influencer l'opinion publique et de soutenir par quelque expédient un pouvoir toujours dans l'embarras.

» Non ! vous n'êtes pas des hommes de paix, et si un jour la guerre éclate, c'est vous qui en serez responsables, car c'est vous qui l'aurez rendue inévitable. Le véritable auteur de la guerre, a dit un écrivain célèbre, n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire par une politique sans grandeur, sans dignité, sans bonne foi. »

Nous voulons être court, nous n'insisterons donc pas longuement dans notre réponse aux trois colonnes triomphales consacrées par la *France* à la glorification de l'armée. Ce journal dit : « C'est elle qui a reconquis notre territoire sur l'étranger ! »

Elle le lui avait donc laissé prendre ?

Serait-il donc vrai qu'à une seule année de distance, l'armée ait été deux fois impuissante à empêcher l'étranger, dont nous étions allés occuper toutes les capitales, de prendre sa revanche, d'envahir et, à son tour, d'occuper Paris, en 1814 et en 1815 ?

Serait-il donc vrai que ce ne soit pas à ses armées que la France doive, après la seconde invasion, de n'avoir pas été divisée et partagée comme la Pologne ?

Serait-il donc vrai que les armées permanentes les plus coûteuses peuvent encore, en plein dix-neuvième siècle, exposer un grand peuple à un pareil risque et le réduire à une si déplorable extrémité qu'on ne saurait y songer sans rougir et sans pâlir ?

Messieurs nos contradicteurs, quand vous regardez la France, forte de trente-sept millions d'habitants, vous vous écriez : « Voilà, pendant treize cents ans, l'œuvre de la guerre sans la liberté ! »

Quand nous regardons les États-Unis, qui datent de 1776 seulement, qui, en 1790, n'avaient pas quatre millions d'habitants, et qui, en 1860, en comptaient déjà plus de trente et un millions, nous disons : Voilà, pendant quatre-vingt-dix ans,

moins d'un siècle, l'œuvre de la liberté sans la guerre, l'œuvre de la liberté sans armées permanentes, sans recrutement obligatoire, sans tirage au sort, enfin sans militarisme !

Comparez.

Criez, criez : Vive la guerre ! vive la gloire !

Nous crierons, nous : Vive la paix ! vive la liberté !

1866

LA LIBERTÉ MESQUINE

4 septembre 1866.

Ancien ambassadeur de France à Londres, M. le duc de Persigny a conservé les habitudes anglaises: il lui est difficile de voir passer devant lui une occasion de prononcer un discours sans la saisir aux ailes. Ceci est un éloge et non un reproche. Nous aimons les hommes qui ont de l'essor, qui ont le sentiment national et l'esprit public. M. de Persigny, appelé à Montbrisson par la présidence du conseil général de la Loire, a prononcé dans une réunion *littéraire* un discours *politique* dont la fin mérite d'être textuellement citée :

« ... La difficulté de notre temps, c'est de vivre encore au milieu de ces générations d'hommes politiques qui, habitués à la pratique d'une liberté restreinte aux proportions d'une classe privilégiée, et ne comprenant rien au régime d'un gouvernement assis sur dix millions d'électeurs, s'évertuent à détourner l'Empire de ses voies naturelles, à l'affubler des friperies des régimes passés et à condamner le géant au lit de Procuste. Mais à ces générations que le temps emporte, comme toutes choses, succédera, je le sens, une jeunesse vigoureuse, pleine de foi, de séve et d'énergie; et puisse-t-elle venir bientôt nous remplacer !

» Aujourd'hui, la France voit s'ouvrir devant elle tout un monde de développements et de libertés pratiques. Elle ne se rappelle les régimes passés que pour en condamner les théories impuissantes. Il s'agit bien des petits procédés d'une LIBERTÉ MESQUINE au moment où commence le RÈGNE D'UNE VASTE DÉMOCRATIE; quand les masses populaires,

si longtemps déshéritées et exploitées par des habiletés égoïstes, réclament leur part au banquet de la civilisation ; quand elles demandent aux pouvoirs publics, non plus des paroles, mais des actes ; non plus des luttes d'ambition, mais la vie, la lumière, l'activité, et que dans leurs aspirations gigantesques elles disent au souverain de leur choix :

« Roi du peuple, en avant! Continue et achève ton œuvre; termine » l'outillage du pays; fais que le dernier hameau soit en communication » facile et rapide avec tous les foyers de lumière et de prospérité; que » le travail soit honoré ; qu'il devienne le principe, la noblesse de la » nouvelle société et qu'il féconde tous les points de la France! Roi du » peuple, en avant! Que ton épée assure la paix du monde; que la » grande parole de Sainte-Hélène s'accomplisse : les nationalités qui » se constituent sous tes auspices ne peuvent être destinées qu'à res- » serrer les liens de la confraternité européenne? En avant, roi du » peuple! Marche à la tête des conquêtes pacifiques, mais garde d'une » main ferme le sceptre que nous t'avons confié! »

Autant et plus que M. de Persigny, nous avons le dédain de la liberté mesquine; mais quel nom mérite de porter une liberté qui ne permet pas à un homme politique de prononcer un discours politique dans une assemblée politique telle qu'un conseil général? Quel éclat la liberté éteinte peut-elle donner « *au règne d'une vaste démocratie* », et que signifient ces deux derniers mots appliqués à un pays où la liberté n'existe pas comme aux États-Unis, pas même comme en Angleterre?

1866

LES QUESTIONS EXTÉRIEURES

4 septembre 1866.

Existe-t-il encore en Europe d'autres questions politiques extérieures que des questions agonisantes, mais entretenues par une diplomatie plus intéressée que consciencieuse avec le même soin que le médecin besoigneux, qui compte peu de malades, met à les empêcher à la fois et de guérir et de mourir?

Notre avis est que si les gouvernements se contentaient d'avoir à l'intérieur une puissante gendarmerie, et à l'extérieur un bon personnel de consuls chargés d'affaires, les questions extérieures s'évanouiraient d'elles-mêmes, comme l'ombre devant la lumière, comme l'erreur devant la vérité.

En 1822, les questions extérieures, au dire de M. Chateaubriand, dans son livre intitulé : *le Congrès de Vérone*, étaient celles-ci, que nous transcrivons textuellement :

« Cinq affaires ont été agitées au Congrès de Vérone :

» 1° La traite des nègres;

» 2° Les pirateries dans les mers de l'Amérique ou les colonies espagnoles;

» 3° Les démêlés de l'Orient entre la Russie et la Porte;

» 4° La position de l'Italie;

» 5° Les dangers de la révolution d'Espagne relativement à l'Europe.

» Avec ces questions générales s'en présentaient trois autres particulières :

» 1° La navigation du Rhin;

» 2° Les troubles de la Grèce;

» 3° Les intérêts de la régence d'Urgel.

De ces huit questions agitées au Congrès de Vérone, il n'en reste plus, en réalité, qu'une seule : la question d'Orient, puisque la position de l'Italie est désormais chose réglée.

Les infructueuses et opiniâtres tentatives renouvelées en 1863 par la France ont démontré que tous les efforts qu'on ferait pour rapprocher les trois tronçons de la malheureuse Pologne, partagée entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, n'aboutiraient qu'à l'impuissance la plus mortifiante.

Pour qu'il en eût été autrement, il eût fallu que l'Autriche, alliée apparente en 1863 de l'Angleterre et de la France, eût donné l'exemple du désintéressement à la Prusse et à la Russie.

Or c'est ce que l'Autriche n'a pas fait.

Il y a lieu d'ajouter que le comte de Bismark est sur le point d'incorporer dans sa nouvelle Confédération de l'Allemagne le grand-duché de Posen, qui ne faisait pas partie de l'ancienne Confédération germanique : lorsque ce fait sera accompli, ne sera-ce pas une nouvelle raison de considérer la question de Pologne comme une question ensevelie plus profondément que jamais?

Disons-le! à moins d'une révolution européenne très-prochaine, pour quiconque ne se paye pas de mots sonores et d'apparences menteuses, il n'y a plus, il ne saurait plus y avoir de question de Pologne que dans les manifestes de l'émigration polonaise de France et d'Angleterre, manifestes destinés à avoir le même sort que les proclamations de l'émigration irlandaise aux États-Unis.

L'humanité exige qu'on le répète souvent à tous les malheureux émigrés polonais dont, à Paris et à Londres, on a exploité indignement la crédulité, exploitation qui a été jusqu'à l'intimidation. C'est ce devoir que nous remplissons.

Mais sont-ils réellement à plaindre?

On en doute lorsqu'on voit dans quels efforts impuissants se débat et se consume la nationalité grecque, cette nationa-

lité exhumée qui, de 1821 à 1830, passionna si vivement, en Europe, tous les esprits généreux, les esprits les plus grands, Chateau briand et Byron.

L'Allemagne et l'Italie s'étant prêté un mutuel concours pour fonder l'une et l'autre, l'une par l'autre, leur unité, l'Europe, nous l'avons dit, n'a plus à vider que la prétendue question d'Orient.

Lorsqu'on lit tous les volumes, toutes les brochures, tous les discours auxquels elle a donné naissance, cette question paraît immense, inextricable; mais lorsqu'on la regarde de près, avec ses yeux et son bon sens, il n'y a pas de question plus bornée et plus simple.

En réalité, il n'y a point de question européenne d'Orient; il n'y a qu'une question de liberté des mers à garantir par le désarmement, et la neutralisation en droit et en fait de tous les détroits, à commencer ou à finir par le détroit des Dardanelles.

Toutes les puissances maritimes, sans exception d'une seule, même l'Angleterre, ont intérêt à ce que la liberté et la sécurité des mers soient entières, à ce qu'il n'existe plus sur aucune mer ni féodalité ni piraterie.

Plus de mers fermées par des traités! Plus de mers barrées par des canons! Plus de droit littoral!

Dans un avenir qui ne saurait être éloigné, la force relative des nations maritimes se mesurera exclusivement au nombre des navires que chacune d'elles s'enorgueillira de compter.

Si l'empire turc, s'effondrant sous le poids de ses dilapidations, disparaît dans le gouffre du déficit que creuse cet État avec une activité qu'il ne met qu'à cette tâche, Angleterre, Autriche, Espagne, France, Italie, Portugal, Suède et Russie en seront quittes pour ériger Constantinople en ville libre toujours ouverte et en port franc.

Constantinople, avec sa population flottante, compte 1,100,000 âmes; sa population fixe est de 855,000 d'habitants. Cette ville a donc à elle seule et par elle-même une importance qui suffit à son inviolabilité.

Savoir si les Turcs valent plus ou valent moins que les raïas; si les musulmans valent plus ou valent moins que les chrétiens d'Orient, que les *six nations* : la nation grecque, la nation arménienne, la nation arménienne-unie, la nation

israélite, la nation catholique, la nation protestante, est une question intérieure, une question turque : ce n'est pas une question extérieure, ce n'est pas une question européenne. L'Europe n'a rien à y voir, et n'a pas plus à s'en mêler que du sort des Romains à Rome ou des Espagnols en Espagne. Une seule question intéresse l'Europe en droit et en fait : c'est la question de liberté, de neutralité et de sécurité maritimes.

Réduite à ces termes vrais, réduite à ces termes étroits, il n'y a plus de motif, il n'y a plus de raison pour qu'en prévoyance de la chute de l'empire turc et des conflagrations que pourrait causer cette chute, l'Europe se ruine en armées permanentes, dont le poids écrasant est un immense obstacle à l'essor de son commerce, de son industrie et de son crédit, ce levier d'une puissance incalculable.

N'exagérons rien! Oui, cela est vrai, l'empire turc, livré aux usuriers, est mal administré, et l'on a peine à distinguer comment il pourrait l'être mieux avec la dédaigneuse insouciance qui caractérise les Turcs; mais, si elle est un empêchement à la prospérité des États, la mauvaise administration n'est pas un obstacle à leur longévité. Combien d'États ont résisté pendant des siècles au gaspillage de leurs souverains, à la vénalité et à l'incapacité de leurs fonctionnaires!

Une bonne politique serait donc celle qui rayerait de ses dépêches ces mots : *Chute de l'empire turc*, *question d'Orient*, et qui les remplacerait par ceux-ci : *Liberté des mers*, *neutralisation des détroits*.

On pourrait comparer l'Europe à un navire qui, faute d'un tirant d'eau suffisant pour le tenir à flot, va échouer sur un banc de sable, si ce banc de sable n'est pas évité par une manœuvre aussi rapide qu'habile : faute d'un *tirant d'idées* suffisant pour la tenir à flot et d'une manœuvre rapide autant qu'habile, l'Europe est menacée d'échouer en vue du port. Si elle ne jette pas à la mer, sans hésiter, le lest des armées excessives qui la surchargent, nul ne peut calculer ce qu'il faudra verser de sang pour la raflouer.

Supposons qu'éclate la guerre ; supposons que, blessé dans son orgueil, plus encore que déçu dans ses espérances, le peuple français pousse son gouvernement jusqu'aux bords du Rhin : qui peut prévoir, attendu la confusion des intérêts et la versatilité des alliances, la France étant aux prises avec

l'Allemagne, de quel côté se rangerait chacune des grandes puissances de l'Europe?

L'Autriche, l'Angleterre, la Russie resteraient-elles neutres? ou l'Autriche, l'Angleterre et la Russie se coaliseraient-elles de nouveau contre la France? L'Autriche saisissant l'occasion de se venger de la perte de la Lombardie et de la Vénétie! L'Angleterre prenant partie pour la Belgique, gardienne du port d'Anvers! La Russie ayant hâte de faire tomber l'interdiction qui l'humilie plus encore qu'elle ne pèse sur la mer Noire!

Quelle attitude prendrait l'Italie, si elle jugeait la victoire incertaine?

Qu'on fasse ce que nous avons fait! qu'on retourne sous toutes ses faces la question de paix et de guerre, la question de paix armée et la question de paix désarmée : et si l'on se livre à cet examen sans idée préconçue, on reconnaîtra que la France n'a plus qu'une politique à adopter et à suivre, c'est la politique du désarmement à l'américaine, désarmement opéré de façon à produire la diversion économique la plus vigoureuse possible, et nous ajouterons la plus heureuse.

Il ne faut pas se le dissimuler, le moment est critique, le moment est suprême! Pour toutes les grandes résolutions, il n'y a jamais qu'une heure, qu'on ne retrouve plus si on la laisse s'envoler sans confier à ses ailes le succès de sa décision. Cette heure s'est offerte à l'Autriche, qui n'a pas su en profiter pour échanger la Vénétie contre la Silésie, et accomplir en 1866 son œuvre de 1863, laquelle lui eût assuré, à l'exclusion de la Prusse, l'hégémonie de l'Allemagne. Cette heure à deux reprises, et sous deux aspects différents, s'est également offerte à la France, qui, elle aussi, a laissé échapper l'occasion propice. Cette occasion sans périls se représentera-t-elle une troisième fois? Cela est douteux, mais en tout cas, cela ne saurait être prochain.

Il n'y aurait rien à regretter si cette occasion n'avait été manquée que pour mieux assurer le triomphe de la politique dont nous nous honorons d'être le plus infatigable pionnier, politique qui, pour faire rentrer dans le passé toutes les questions extérieures, n'a que ces deux noms à prononcer : Paix et Liberté!

1866

L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE

I

5 septembre 1866.

La Chambre des députés de la Bavière s'est prononcée, à une forte majorité, en faveur d'une union intime avec la Prusse. C'est à grand'peine que M. Von der Pfordten a réussi à faire repousser le vœu d'une entrée immédiate de la Bavière dans la Confédération du Nord.

C'est la confirmation en fait de la justesse de nos prévisions. Nous n'avons cessé de dire que M. de Bismark s'y opposât-il, l'unité de l'Allemagne se ferait contre lui, si ce n'était pas par lui, et qu'il fallait que la France comptât désormais sur le voisinage d'une puissance compacte de 37 millions d'habitants. Raison de plus pour qu'à l'avenir la France ne se borne pas à un accroissement de population de 25 pour 100, tandis que la population de l'Allemagne augmente de 82 pour 100.

La féodalité, reprochée à M. de Bismark, est la voie la plus sûre, sinon la plus courte, pour arriver à l'unité?

II

Absorber la Prusse et ne pas être absorbé par elle, voilà ce que veut l'Allemagne; elle veut que Frédéric-Guillaume Ier cesse d'être roi de Prusse, et devienne soit empereur des Allemands, comme Napoléon III est empereur des Français, soit empereur d'Allemagne, comme François-Joseph est empereur d'Autriche. L'Allemagne veut, en 1866, ce que voulait l'Italie en 1860, et ce à quoi elle est arrivée. Victor-Emmanuel n'est plus roi de Sardaigne, il est roi d'Italie. Il s'est laissé faire cette douce violence; une violence non moins douce attend Guillaume Ier, roi de Prusse.

La France devra-t-elle s'en inquiéter et s'en attrister? Nous persistons à répondre que non, et à soutenir que, si la France sait se conduire, l'Allemagne est appelée à devenir par excellence l'empire pondérateur, le contre-poids nécessaire de la Russie.

	HABITANTS		HABITANTS
Russie...........	76,000,000	France...........	38,000,000
		Prusse...........	38,000,000
	76,000,000		76,000,000

Balance! équilibre!

Donc ce que doit désirer l'Allemagne, la France doit aussi le vouloir.

1866

LA PROPOSITION DU 4 NOVEMBRE 1863

8 septembre 1866.

Les 4 et 5 novembre 1863, l'empereur des Français, dans une lettre aux souverains et dans un discours prononcé à l'ouverture de la session législative, lettre et discours à jamais mémorables, proposait le désarmement européen.

Pourquoi cette proposition, inspirée par les plus louables sentiments et conçue dans les plus nobles termes, n'a-t-elle pas été accueillie, prise en considération, débattue, adoptée avec les sympathies qu'elle méritait d'obtenir ?

Disons-le ! c'est qu'elle ouvrait la porte à trop de questions, les unes prévues, les autres imprévues, au lieu de ne l'ouvrir qu'à une seule exclusivement, celle du désarmement européen.

Si le désarmement européen eût été l'unique sujet inscrit à l'ordre du jour du Congrès proposé, le Congrès se fût réuni et le désarmement européen eût été adopté.

Lord John Russell n'eût pas déconsidéré son nom en l'attachant à cette réponse irréfléchie :

« Le gouvernement britannique, cédant à de fortes convictions, et après mûre délibération, se trouve dans l'impossibilité d'accepter l'invitation du gouvernement français. »

Réponse insensée dont il doit se repentir amèrement aujourd'hui, car elle a coûté les duchés de l'Elbe au beau-

père de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, à l'époux de la princesse Alexandra, fille du roi de Danemark; car elle a coûté la perte de son prestige militaire à l'Autriche, l'alliée continentale nécessaire de la Grande-Bretagne!

Il y a trois ans, en novembre et décembre 1863, lorsque nous soutenions à outrance contre toute la presse unie la proposition du Congrès, que nous répondaient de toutes parts nos contradicteurs? Ils criaient au paradoxe! ils nous disaient :

« Un Congrès AVANT la guerre, ce serait la guerre; il n'y a de possible qu'un Congrès APRÈS la guerre. »

La guerre a éclaté : guerre de l'Autriche et de la Prusse contre le Danemark, guerre de l'Italie et de la Prusse contre l'Autriche; le Danemark a été démembré; l'Autriche a été battue à plate couture; la guerre a fait couler des fleuves de sang; la guerre a eu lieu. Le Congrès, déclaré impossible AVANT,[1] est-il moins impossible APRÈS? S'il n'est possible ni AVANT ni APRÈS, comment le désarmement européen pourra-t-il jamais s'opérer simultanément, seule forme sous laquelle les « *hommes pratiques* » l'admettent?

L'Europe serait-elle donc condamnée à l'armement forcé à perpétuité, ce qui serait également à perpétuité la condamnation des peuples à la misère originelle, quelques efforts qu'ils fissent pour se racheter par le travail de la misère imméritée?

La question est impérieusement posée; elle veut absolument être vidée.

Ne pas la résoudre, ce serait déconsidérer le pouvoir par l'impuissance.

1866

L'ASSOCIÉE DE LA FRANCE

10 septembre 1866.

Ce qui caractérisait les dépêches et ce qui caractérise les circulaires de M. le marquis de la Valette, c'est leur netteté. Elles disent à la fois tout ce qu'elles veulent dire et rien de plus que ce qu'elles veulent dire. La circulaire que doit publier le *Moniteur* aura, nous n'en doutons pas, la précision qui est nécessaire pour donner du lest à l'opinion flottante. Comment l'opinion ne le serait-elle pas, lorsqu'elle ne trouve que d'incompréhensibles contradictions dans les journaux où elle est habituée à chercher et à trouver la pensée du gouvernement?

Puisque, avec raison, le gouvernement français n'a pas cru devoir attendre, pour s'expliquer devant la France et devant l'Europe, l'arrivée du nouveau ministre des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier, il est à désirer que la circulaire adressée par le ministre intérimaire à nos agents diplomatiques ne soit pas plus longtemps retardée.

La France est impatiente de savoir si elle doit considérer la Prusse comme une ennemie ou comme une alliée dans l'avenir.

Pourquoi la France considérerait-elle la Prusse comme une ennemie?

Qu'a fait la Prusse?

Elle a dégagé la France de la lourde responsabilité que faisaient peser sur elle la paix de Villafranca et l'impossibilité, pour l'Italie, minée par ses finances, de subsister aussi longtemps que la Vénétie serait occupée par les Autrichiens retranchés dans leur Quadrilatère presque imprenable.

S'il est vrai que la Prusse ait acquis un surcroît considérable de territoire et de population, il est indéniable qu'elle a en même temps donné à l'Italie non-seulement un complément considérable de territoire et de population, mais encore et surtout sa liberté de mouvement.

Par tous ses intérêts, l'Italie n'est-elle pas l'alliée naturelle de la France?

N'est-ce donc rien que de pouvoir mettre l'un au-dessous de l'autre ces deux chiffres:

France........................	37,000,000 hab.
Italie.........................	25,000,000 —
ENSEMBLE............	62,000,000 hab.

C'est à la victoire de la Sadowa, c'est à la Prusse que l'Italie doit la Vénétie; c'est à la Prusse que l'Italie doit d'être enfin libre des Alpes jusqu'à l'Adriatique. Ce que la France avait glorieusement commencé, la Prusse l'a glorieusement achevé; la Prusse peut donc justement être appelée l'associée de la France.

1866

L'ABOLITION DE LA LOTERIE MILITAIRE

« En Prusse, on ne connaît pas ce trafic qu'on peut appeler TRAITE DES BLANCS et qui se résume par ces mots : « Acheter un homme quand on » est riche, pour se dispenser du service militaire » et envoyer un homme du peuple se faire tuer » à sa place. » Il n'y a pas de remplaçants. L'organisation prussienne est donc la seule qui convienne à notre nature démocratique. »

LOUIS-NAPOLÉON.

I

12 septembre 1866.

Trois systèmes de recrutement militaire sont en présence :

Le système français, ayant pour base le recrutement militaire obligatoire, avec le tirage au sort et le remplacement facultatif;

Le système prussien, ayant pour base le recrutement militaire obligatoire, sans tirage au sort et sans remplacement possible;

Le système américain, ayant pour base l'enrôlement volontaire.

Le système militaire français, qui met chaque année à la loterie tous les Français âgés de vingt ans, au nombre de trois cent vingt mille environ, mais qui admet l'exonération militaire moyennant le payement d'une prime qui a été fixée à 2,300 francs pour 1866, le système militaire français paraît avoir fait son temps.

Il semble qu'il ne doive plus y avoir en présence que le système américain et le système prussien.

Lequel de ces deux systèmes la raison conseille-t-elle d'adopter?

§ 1

Tout Prussien doit le service militaire sans faculté de remplacement. Déclarera-t-on et décrétera-t-on que tout Français devra le service militaire sans exemption pécuniaire, sauf à réduire la durée effective du temps de service sous les drapeaux?

Le dernier dénombrement de la population française date de 1861. Un nouveau dénombrement a lieu cette année. Le dénombrement de 1861 donne le chiffre suivant :

Population totale.................. 37,386,313 hab.

Le dernier compte rendu officiel du recrutement de l'armée française donne les chiffres suivants :

Classe de 1832, force totale comprenant tous les Français âgés de vingt ans accomplis....................................	323,070
Exemptés pour causes diverses......................	103,994
TOTAL............	219,076

Si les Français en âge et en état de porter les armes étaient tous astreints par la loi au service militaire, sans autres exceptions que les cas d'incapacité physique et d'indignité légale, le chiffre de 220,000, nombre des appelés, étant multiplié par le chiffre 7, nombre d'années du service actuel, donnerait 1,540,000 soldats, lesquels pourraient être divisés en premier, deuxième et troisième bans. Là n'est pas la difficulté. Où elle nous apparaît, c'est dans l'excédant de dépense considérable

que ne tarderaient pas à rendre nécessaire les cadres d'un effectif de 1,540,000 hommes, le réduisît-on, chiffre rond, à 1,500,000 hommes.

Il y a deux choses qu'on ne saurait oublier impunément : la première, c'est que le suffrage universel appelle, tous les six ans, dix millions de Français à élire leurs mandataires armés du droit de voter le budget et les lois; — la seconde, c'est que toutes les tentatives qui ont été faites depuis 1848, soit pour établir de nouveaux impôts, soit pour augmenter certains impôts existants, ont prouvé que la limite extrême de l'impôt sous toutes ses formes était atteinte et qu'on ne saurait désormais l'outre-passer sans s'exposer à des hostilités et à des votes dont il serait téméraire de ne pas tenir le plus grand compte. Or c'est ce que n'a point fait, sans doute pour cause, le publiciste de la *Revue des Deux-Mondes*, s'exprimant ainsi :

« Il ne faut pas de longues réflexions pour comprendre que ce n'est point par une annexion de territoire, par une rectification de frontières qu'il est possible à la France de faire contre-poids aux forces effectives de la Prusse et de la Confédération. Nous avons donc à prendre, et sans délai, des résolutions viriles à l'égard de notre établissement militaire. Avouons la nécessité qui nous domine, quelque énorme qu'elle puisse paraître au premier abord. Il faut désormais que la France se tienne prête à posséder toujours pour le cas de guerre un effectif d'un million d'hommes...

» Ce qu'il y a de plus pratique et de plus efficace, c'est l'imitation du système prussien. On entrerait pleinement dans la loi de notre révolution démocratique en rendant LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUS, en combinant des périodes de service actif, de réserve et de rappel en cas de guerre qui missent le salut public à l'abri de tout péril, sans assujettir en temps de paix le service actif à des conditions de durée trop onéreuses pour les classes industrielles et les intérêts économiques du pays. Dans la recherche et la réalisation de cette nouvelle organisation militaire, on sera certainement porté par la grandeur et l'autorité pressante du devoir qu'il s'agit de remplir envers la patrie. »

Belles phrases, assurément! Mais M. Eugène Forcade serait l'ennemi personnel et systématique de la dynastie napoléonienne, qu'il ne lui donnerait pas un autre conseil. Impossible de nier la vérité de nos paroles, car, pour en vérifier la stricte exactitude, il suffit de se souvenir des clameurs qui s'élevèrent

en mars 1848 contre les républicains dits de l'école du *National*, lorsque, dans leur ardeur démocratique, ils proposèrent de substituer le régime prussien au régime français, et d'abolir le remplacement militaire, qui leur paraissait violer et qui viole en effet le principe de l'égalité de tous les Français devant la loi.

Quoi qu'ait pu écrire, en 1843, à « l'*université de Ham* », dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, le neveu de Napoléon Ier, avant d'être appelé, sous le nom de Napoléon III, à hériter du trône et de la couronne de son oncle, nous persistons à penser et à soutenir que les mêmes clameurs qui se sont élevées en 1848 se feraient entendre non moins retentissantes en 1867, si le Corps législatif était saisi d'un projet tendant à abolir la loterie militaire et à rendre le service sous les drapeaux obligatoire pour tous, sans autres exceptions que les cas d'indignité légale et d'incapacité physique.

Cette conviction ne nous empêche pas de convenir que le tirage des hommes au sort outrage la dignité humaine, que le remplacement militaire viole le principe démocratique et a justement mérité la flétrissure que lui a imprimée ce nom : LA TRAITE DES BLANCS.

Mais, de ce que nous sommes contre le maintien de la loterie militaire, contre le maintien de la traite des blancs, il ne s'ensuit pas nécessairement que nous devions être pour la naturalisation en France du régime prussien, naturalisation incompatible, nous le répétons, avec le suffrage universel.

§ 2

Dans le seul pays où les citoyens sont tous électeurs, aux États-Unis, et dans l'autre pays où le cens électoral confine au suffrage universel, en Angleterre, le recrutement obligatoire n'existe pas ; il n'existe que l'enrôlement volontaire.

Un pays où les citoyens seraient à la fois TOUS soldats et TOUS électeurs verrait bientôt l'une de ces deux choses : ou le service obligatoire détruire le suffrage universel, ou le suffrage universel détruire le service obligatoire.

Que M. Eugène Forcade nous permette de le lui dire : si son conseil n'est pas un conseil perfide, c'est alors un conseil irréfléchi.

Est-ce à dire, cependant, que le régime militaire actuel de la France puisse subsister plus longtemps?

Non.

§ 3

La France ayant une population supérieure en nombre à la population de la Prusse, l'armée française ne saurait demeurer numériquement inférieure à l'armée prussienne.

De cela nous convenons hautement, et, sur ce point, la *Liberté* est pleinement d'accord avec la *Revue des Deux-Mondes ;* mais notre conclusion est différente.

Si la Prusse veut avoir une armée considérable, qui écrase son budget et qui opprime ses sujets, que la Prusse ait cette armée ! Ce n'est pas une raison pour que la France suive aveuglément et servilement la Prusse dans cette voie périlleuse et qu'elle verse dans la même ornière.

La France peut avoir une ambition plus grande que celle d'employer les sept plus belles années de chacune de ses jeunes générations à s'exercer au maniement du fusil à aiguille et au tir du canon rayé ! La France peut aspirer à une plus haute destinée ! Elle a un meilleur usage à faire de ses forces corporelles et de ses facultés mentales ! Elle a des exemples plus utiles à donner à l'Europe ! Elle peut être le lien de tous les peuples ! Si la Prusse est la grande puissance militaire, si l'Angleterre est la grande puissance navale, que la France soit la grande puissance civile, la grande puissance civilisatrice, la grande puissance intellectuelle et scientifique, la grande puissance économique, la grande puissance tirant sa force défensive de l'immensité de sa richesse et de son crédit plus immense encore !

Pour qu'il en soit ainsi, qu'est-ce que la France a à faire ?

Elle n'a qu'à donner la préférence au régime américain sur le régime prussien, au régime de l'Union américaine qui n'a d'armée qu'en temps de guerre et qui se hâte de la congédier dès que la paix est faite.

§ 4

Avoir d'immenses armées en temps de paix pour être prêt en cas de guerre est une précaution qui peut être comparée, pour la sagesse, à celle d'un passager qui se jetterait à la mer de peur d'être mouillé par la pluie sur le pont d'un navire.

C'est la crainte de la guerre qui crée le risque de guerre. Il n'y aurait pas de guerres s'il n'y avait pas d'armées, dont il paraît ridicule de laisser, faute d'emploi, rouiller les sabres et les baïonnettes. Les guerres intermittentes découlent des armées permanentes, comme l'effet dérive de la cause. Pays civilisés, n'ayez pas d'armée, et vous n'aurez jamais de guerre ! N'ayez pas d'armée, et les États qui en auront une ne tarderont pas à être faibles ! Ils ressembleront à un vieux baron qui aliénerait au Crédit foncier tous les revenus de sa terre pour les employer à réparer et à entretenir le vaste donjon de ses ancêtres, seigneurs suzerains.

§ 5

Notre conclusion est celle-ci : Oui, il faut abolir la loterie militaire; oui, il faut supprimer le recrutement militaire obligatoire; mais pas pour adopter le régime prussien, incompatible avec le suffrage universel. Il n'y a plus qu'un seul régime que la France puisse et doive adopter, c'est le régime américain, c'est en cas de guerre l'enrôlement à tout prix; et si l'enrôlement ne suffit pas, l'appel en masse, la nation armée.

Mais si la France était la grande nation expérimentale, la grande nation exemplaire, qui donc, en Europe, serait assez insensé, assez téméraire, assez fort pour lui déclarer la guerre?

Il n'y a de table que pour les probabilités; il n'y en a pas pour les improbabilités, équivalant à des impossibilités.

L'application à la France du système américain serait l'affermissement de la dynastie napoléonienne; à l'exception de M. Eugène Forcade, qui pourrait en dire autant de l'adoption du régime prussien?

II

13 septembre 1866.

L'article de M. Eugène Forcade, dans la *Revue des Deux-Mondes,* a fait beaucoup parler de lui. Ce succès n'a rien qui doive étonner. Que faut-il en notre temps et en notre pays pour réussir? Il faut être superficiel en paraissant profond. La condition était pleinement remplie. Aucun lecteur, très-probablement, n'a remarqué cette amusante contradiction du profond publiciste : en même temps qu'il conseille à la France d'adopter le système prussien et de porter à un million de soldats au moins son effectif militaire, il presse l'Italie de désarmer ; il dit :

« Libre désormais à l'égard de l'Autriche, n'ayant plus rien à lui réclamer et rien à craindre d'elle, l'*Italie pourra s'affranchir bientôt des charges que lui imposait un établissement militaire trop lourd pour ses ressources.* »

Si l'Italie, n'ayant que vingt-cinq millions d'habitants encore mal unis, peut désarmer sans imprudence, où donc serait l'imprudence si la France, ayant une population compacte de trente-sept millions d'habitants, désarmait? L'Autriche, forte de trente-cinq millions d'habitants, serait-elle moins à redouter pour l'Italie que la Prusse, forte de vingt-neuf millions, même de trente-sept millions d'habitants pour la France?

Voici à quelles inconséquences, voici à quelles contradictions conduit l'absence d'une politique !

Qui pourrait dire quelle est la politique de la *Revue des Deux-Mondes ?* Assurément, ce n'est pas celle de son titre.

III

15 septembre 1866.

CINQ ANS de service dans la ligne ;

SEPT ANS d'incorporation dans le premier ban de la landwehr ;

SEPT ANS d'incorporation dans le deuxième ban de la landwehr;

DIX-NEUF ANS, conséquemment, sans compter la *landsturm*, appel aux armes, en cas de guerre, de tous les citoyens qui, n'ayant pas atteint cinquante ans, ont cependant dépassé l'âge requis pour être incorporés dans la landwehr, : — tel est le régime prussien que l'on conseille, que l'on admire, que l'on exalte, que l'on vante et que l'on propose de naturaliser français !

Si les conseils de M. Eugène Forcade, dans la *Revue des Deux-Mondes*, étaient adoptés, s'ils pouvaient l'être, TOUS les Français, sans exception, seraient soldats depuis VINGT jusqu'à TRENTE-NEUF ANS.

Il est vrai qu'après avoir passé trois années dans la ligne sans quitter son régiment, le jeune soldat prussien est renvoyé dans ses foyers, où il passe les deux dernières années de son temps de service; mais durant cette dernière période, il est toujours sous le coup d'une mobilisation immédiate.

L'excellence et la supériorité de ce régime ont été louées en ces termes, que nous croyons devoir reproduire :

« L'institution prussienne est fondée sur l'égalité la plus complète et même sur les principes démocratiques. Elle est tyrannique, sans doute, comme toutes les lois qui, adoptant de grands principes, soumettent tous les hommes aux mêmes charges et obligent le riche comme le pauvre à payer sa dette à la patrie; mais cette tyrannie de la loi doit être l'apanage d'une société démocratique, car c'est là que gît la véritable égalité.

» Le système prussien mérite d'être admiré, puisqu'il détruit toute barrière entre le citoyen et le soldat, et qu'il élève le sentiment de chaque homme en lui faisant comprendre que la défense de la patrie est son premier devoir. »

LOUIS-NAPOLÉON.

3 et 4 mai 1843.

Oui, cela est vrai, en Prusse, on ne connaît pas ce trafic qu'on peut appeler TRAITE DES BLANCS, et qui se résume par ces mots : *Acheter un homme quand on est riche, pour se dispenser du service militaire et envoyer un homme du peuple se faire tuer à sa place*. Il n'y a pas de remplaçants. — Mais

est-ce à dire qu'aucune inégalité ne se soit glissée dans cette constitution, d'apparence si inflexiblement démocratique? Moyennant qu'ils s'équipent *à leurs frais*, les jeunes gens qui se destinent à une profession libérale peuvent être admis en qualité de *volontaires*, après un examen qui roule sur l'objet de leurs études, et principalement sur les sciences abstraites. La qualité de *volontaire* leur donne le droit de choisir le régiment en résidence dans la ville où ils font leurs études et où ils peuvent ainsi les continuer. Après avoir séjourné au régiment pendant une année, deux alternatives leur sont offertes : ou bien de passer dans la réserve quatre ans pour y compléter leur temps légal de service dans la ligne ; ou bien de demander à entrer dans le corps des officiers de la landwehr, honneur qui ne s'obtient qu'après un examen et un vote.

S'il est vrai que le recrutement militaire prussien viole moins l'égalité démocratique, l'égalité de tous devant la loi, que le recrutement militaire français, est-il vrai qu'il la respecte complétement et qu'il ait le même poids et la même mesure pour le pauvre et pour le riche ?

Non.

Le régime militaire prussien viole moins que le régime militaire français l'égalité, mais il viole plus la liberté. Donc on peut dire qu'ils se compensent et qu'ils se valent.

On peut vanter à la France le régime prussien ; on ne le lui fera pas adopter.

Le supposer, ce serait s'abuser.

Assurément, il est très-beau d'écrire :

« TOUT *électeur est soldat*, TOUT *soldat est électeur*. »

Mais, en France, autre chose est de se mirer dans cette formule, ou de l'appliquer, c'est-à-dire d'assujettir à dix-neuf ans de service militaire, si mitigé que puisse être ce régime, tous les Français âgés de vingt ans.

Non ! nous en répondons, il ne se trouvera pas de majorité législative qui immole à la crainte d'un péril imaginaire la liberté de six millions de Français qui sont âgés de vingt à trente-neuf ans.

Le mandataire comptera avec ses mandants. Il fera les calculs suivants :

La loi, qui appelle chaque année sous les drapeaux 100,000 Français âgés de vingt ans, intéresse 100,000 familles.

100,000 familles composées de 6 personnes, en moyenne, font un total de 600,000 personnes.

600,000 personnes ayant pour multiplicateur 7, nombre des contingents annuels, ont pour multiplicande 4,200,000 personnes.

Donc toucher à la loi française de recrutement pour la prussifier, ce serait ameuter contre la loi nouvelle 600,000 familles, 4,200,000 personnes, au premier rang desquelles il faudrait placer, en raison des assourdissantes clameurs qu'ils pousseraient, tous les fils de familles riches, qui ont été élevés dans l'idée qu'il leur suffira pour s'exonérer du service militaire de payer une prime de 2000 ou 3000 francs, prime insignifiante pour eux.

Aussi, malgré la victoire qu'il a remportée sur l'armée autrichienne, dans laquelle la durée du service militaire est de huit ans, plus deux années dans la réserve, ensemble dix ans, mais avec la faculté de s'exonérer, n'y a-t-il aucune crainte à avoir que le régime prussien soit nationalisé français?

Aussi longtemps que le suffrage universel régnera en France, on peut compter que le recrutement militaire obligatoire, fixé à sept années, avec faculté d'exonération pécuniaire, n'y sera pas aggravé.

Mais c'est là une crainte qu'il ne nous suffit pas d'écarter; le but que nous visons est moins facile à atteindre. Ce but, nous l'avons dit, c'est l'adoption du régime américain, se définissant ainsi :

Enrôlement volontaire en cas de guerre;
Appels en cas d'insuffisance des enrôlements;
Licenciement en masse après la guerre.

Pourquoi la France, État démocratique, où tout citoyen âgé de vingt et un ans est électeur, où tout électeur est éligible; pourquoi la France, où le suffrage universel est aussi illimité qu'aux États-Unis, n'adopterait-elle pas le régime militaire américain?

Le jour où elle aura irrévocablement renoncé aux interventions armées, à ces interventions parmi lesquelles on ne pourrait en citer une seule qui se justifiât par sa nécessité et son résultat; le jour où elle s'occupera exclusivement d'asseoir

ses libertés sur sa prospérité, quel risque courra la France d'être insultée ou attaquée?

Qui serait assez insensé pour l'insulter, assez téméraire pour l'attaquer? Est-ce que la France défiée ne serait pas plus forte que la France militarisée? Est-ce que le patriotisme ne serait pas plus invincible que le militarisme? Pour être redoutables, les Français ont-ils donc besoin, à l'exemple des Prussiens, de faire le sacrifice des dix-neuf plus belles années de leur vie?

A cette question, le général Preval, dont l'autorité fait loi en ces matières, répond en ces termes :

« Dans tous les temps, la nation française s'est montrée plus belliqueuse que militaire. Elle court au camp, elle fuit à la caserne... Les pratiques austères de la discipline s'accorderont toujours difficilement avec la vivacité, la gaieté et même l'espèce de familiarité des Français, observation dont Frédéric avait été frappé. Mais aussi, l'éloignement pour les minuties du service et de la discipline s'évanouit au moindre bruit de guerre : alors toute notre jeunesse accourt sous les drapeaux. »

La France attaquée, ce serait la révolution armée! Tous les peuples se lèveraient pour la défendre, car la défendre, ce serait défendre leur propre cause.

Ne nous lassons pas de le répéter : la France n'a de risque de guerre à redouter que celui qu'elle se complairait à créer par une politique inconsidérée ou provocatrice, taquine ou hautaine.

Que penserait-on d'un propriétaire ou d'un armateur qui, par des déclarations exagérées, se ruineraient à payer une prime d'assurance sans proportion aucune avec le risque prévu? On penserait qu'ils sont fous!

Que faut-il penser de la France, moins menacée assurément que la Belgique, et cependant entretenant une armée sept fois plus considérable?

S'il est vrai que les nations ne se défendent que par les armées dont elles s'imposent la charge permanente, comment explique-t-on que depuis 1831 qu'elle compte au rang des États européens, la Belgique n'a été ni insultée, ni menacée, ni envahie, ni annexée?

Que l'on ne nous oppose point ce qui se passe en ce moment en Allemagne, où le comte de Bismark fait avec brutalité ce qu'avait fait en Italie avec habileté le comte de Cavour!

Il faut distinguer entre l'Unification et la Conquête.

L'Allemagne a le sort qu'elle brûlait d'avoir.

Si ce n'était pas pour être unifiée, pourquoi l'Allemagne, représentée par une Assemblée nationale constituante, se réunissait-elle, en 1849, à Francfort, y tenait-elle cent quatre-vingt-seize séances, et y proclamait-elle, aux acclamations de l'Assemblée, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, « EMPEREUR DES ALLEMANDS »?

Pourquoi toutes les délibérations sans nombre, toutes les agitations sans fin du *Nationalwerein?*

Pourquoi, enfin, le Congrès de souverains convoqués à Francfort le 16 août 1863 par l'empereur d'Autriche, ébranlant ce qu'il devait affermir et mettant follement lui-même, de sa propre main, le feu à la mine qui devait faire sauter la Confédération germanique?

Tout s'oublie si vite, qu'on a déjà oublié ces paroles de l'empereur d'Autriche, justification anticipée du roi de Prusse :

« *Depuis longtemps les conventions fédérales de* 1815 *et de* 1820 *sont ébranlées dans leurs fondements.*

» TOUS LES GOUVERNEMENTS ALLEMANDS *ont reconnu à plusieurs reprises, solennellement, le besoin d'une* RÉFORME RADICALE *de la Confédération.*

» *L'histoire allemande la plus récente n'accuse en ce moment qu'une* CONFUSION *et une* DÉSUNION GÉNÉRALES. *Le terrain des conventions fédérales vacille sous les pieds de qui s'y pose. L'édifice de l'ordre de choses conventionnel allemand montre dans toutes ses parties des crevasses et des fentes.*

» *Ce n'est point trop s'aventurer que d'affirmer que les gouvernements allemands poursuivent une existence commune avec le pressentiment de* CATASTROPHES PROCHAINES. »

Il faut être juste et reconnaître que le renversement de la Confédération germanique de 1815 est autant l'œuvre de l'empereur d'Autriche que celle du roi de Prusse.

Sous une couronne ou sous une autre, mais de préférence sous la couronne du roi de Prusse, l'Allemagne aspirait et aspire à l'unification, à l'unité.

Ce qui s'accomplit en Allemagne ne saurait donc nous être sérieusement objecté.

Ce n'est pas là une guerre extérieure : c'est une guerre intestine; c'est la révolution, ce n'est pas la conquête.

Ne tombons donc pas dans une méprise funeste, et ne confondons pas ce qui n'a rien de commun.

L'unification de l'Allemagne jointe à l'unification de l'Italie, loin d'être une aggravation du risque de guerre européenne, en est l'atténuation. Si l'on y regarde attentivement, en mettant à l'écart tout petit sentiment d'envie aiguillonnée et de nationalisme blessé, on reconnaîtra que la France y gagne des garanties qu'elle n'avait pas au même degré.

Pourquoi donc alors ne pas entrer à pleines voiles, crânement et majestueusement, dans le port de la grande politique, celle du désarmement, comme aux États-Unis?

Que de choses nécessaires et fécondes, durables et grandes le désarmement permettrait d'entreprendre!

Comment peut-on hésiter entre cette politique de la paix glorifiée et la politique de la guerre expectante, se résumant ainsi : LES FRANÇAIS TOUS SOLDATS!

IV

15 septembre 1866.

Si, en mars 1848, les républicains, le même jour qu'ils établissaient en France le suffrage universel comme aux États-Unis, avaient été conséquents, s'ils eussent licencié l'armée, aboli le recrutement militaire obligatoire, le tirage au sort, la révision et le remplacement, ce qui eût rendu inutile l'aggravation de l'impôt direct restée célèbre sous ce nom : « *les 45 centimes* », croit-on qu'il eût été jamais possible de déraciner en France la République, et d'y rétablir le servage militaire, « *la traite des blancs* »?

Assurément non.

Si la France, en mars 1848, avait licencié son armée, au lieu de la diviser en quatre grands commandements, quel péril ce licenciement eût-il fait courir à la France?

Aucun.

Est-ce la Prusse qui l'eût attaquée?

Le roi de Prusse était prisonnier à Berlin.

Est-ce l'Autriche?

L'empereur d'Autriche n'échappait à son renversement que par son abdication.

Il n'y avait pas en Europe un seul pouvoir qui ne tendît cordialement la main au peuple français pour la serrer avec effusion.

A cette époque, notre voix, injustement suspectée, ne fut pas écoutée.

A l'idée américaine, les républicains français de 1848 préférèrent l'idée prussienne, l'idée consistant à obliger tout Français valide âgé de vingt ans d'être soldat pendant trois ans.

Le résultat de ce contre-sens républicain, ce fut de faire prendre en défiance et en grippe la République dans toutes les communes rurales, dans toutes les familles de petits propriétaires cultivateurs, de métayers et de fermiers.

Est-ce vrai?

Qui, du *National*, journal républicain de la veille, ou de la *Presse*, journal républicain du lendemain, eut alors la notion la plus juste de ce qu'il fallait faire pour convertir sans violence à l'émancipation républicaine une nation habituée par quatorze siècles à la tutelle monarchique?

Le 5 mars 1848, le *National* trahissait son humeur par cette épithète : LES IMPORTANTS, à laquelle la *Presse* répondait par cette qualification : LES IMPUISSANTS.

Lesquelles, des prévisions du *National* ou de celles de la *Presse*, ont été confirmées par les faits?

Lorsque nous avons le passé pour garant sur tant de points, orsque le langage que nous tenons est moins le nôtre que celui de l'expérience, comment se fait-il que l'accueil qu'il reçoit en 1866 soit le même qu'il recevait en 1848?

Comment l'Empire, issu du suffrage universel et fondé sur le principe de la responsabilité directe du chef de l'État; comment l'Empire ne voit-il pas ce qu'il acquerrait de popularité inépuisable et de force immense dans le licenciement de l'armée et dans l'abolition du recrutement obligatoire, du tirage au sort et de l'exonération pécuniaire?

Dans leur allégresse, toutes les communes de France illumineraient!

Six cent mille familles, quatre millions de voix crieraient : Vive l'empereur! vive son fils! vive sa dynastie!

Aucun officier n'aurait à se plaindre, car, dans la liquidation de sa pension, il serait largement tenu compte de tous ses droits.

Le dégrèvement du budget permettrait d'offrir et d'accorder une garantie d'intérêt à toutes les villes et communes qui entreprendraient des travaux dont l'utilité publique aurait été reconnue par l'État, ce qui serait l'augmentation en même temps que la décentralisation de cette catégorie de travaux.

Partout serait l'activité et conséquemment partout le bien-être.

L'argent à bon marché affluerait pour toutes les dépenses fécondes.

Il est vrai que la France n'aurait plus d'armée permanente; mais elle aurait le premier outillage de l'Europe.

Y aurait-il lieu de regretter de ne plus voir dans les rues de ses villes de garnison les drapeaux de ses régiments, si dans tous les ports de l'univers on voyait les pavillons de ses vaisseaux?

Quand il serait si facile d'être grand, est-il donc si difficile d'oser l'être?

V

16 septembre 1866.

Tel qu'il a été qualifié, flétri et condamné souverainement sous ce nom : LA TRAITE DES BLANCS, le régime du recrutement militaire français peut-il subsister?

Non.

Tel qu'il a été fidèlement exposé, le régime du recrutement militaire prussien peut-il se combiner en France avec le suffrage universel en vigueur?

Non.

Donc il ne reste à adopter en France que l'enrôlement volontaire et le licenciement en masse, comme en Amérique.

Pourquoi la France, au lieu de copier la Prusse, ne copierait-elle pas de préférence les États-Unis et l'Angleterre?

S'il plaît à la Prusse agrandie d'entretenir sur le pied de paix une armée de 400,000 hommes pouvant être élastique-

ment portée, sur le pied de guerre, à 1,200,000 hommes, en quoi cela devrait-il plus inquiéter la France que ne l'inquiètent la marine de l'Angleterre et la population de la Russie?

Les 75 millions d'habitants de la Russie empêchent-ils donc la France de dormir? N'a-t-elle qu'une pensée exclusive : avoir une population égale?

Les innombrables vaisseaux de l'Angleterre empêchent-ils donc la France de naviguer? N'a-t-elle qu'un but unique : avoir autant de navires?

Si un État voulait rendre impossibles tous les périls possibles, où s'arrêterait-il dans ses sacrifices? Dans quelles prodigalités, dans quelles folies ne tomberait-il pas?

France, soyons ce que nous devons être!

Soyons un grand pays, libre et paisible, intelligent et instruit, laborieux et prospère! Soyons la France!

Appliquons-nous à rendre le séjour de Paris, de nos résidences d'été, de nos villes d'eaux et de nos plages, si agréable aux étrangers, qu'ils y affluent encore plus, et qu'ils s'habituent, en plus grand nombre encore, à penser et à parler en français!

Ne nous bornons pas à leur rendre la vie agréable, appliquons-nous aussi à la leur rendre relativement moins coûteuse, ce qui serait facile si le licenciement de l'armée permettait de réduire l'impôt à n'être plus que le payement d'une simple prime d'assurance proportionnelle à la valeur déclarée et au risque spécifié!

Soyons donc de notre temps! soyons donc du siècle qui s'honore d'avoir donné naissance, en Angleterre, à Robert Peel, à Richard Cobden et à William Ewart Gladstone!

VI

Nous venons de nommer Robert Peel; citons ce qu'il répondait, le 29 août 1841, en prenant la parole sur un amendement de lord Stuart Wortley :

ROBERT PEEL. — « Le moment n'est-il pas arrivé où ces puissances réduiront leurs établissements militaires, où elles pourront se dire entre elles : A quoi bon cette augmentation incessante des forces militaires?

Après tout, pourquoi une puissance augmenterait-elle considérablement sa marine ou son armée? Cette puissance ne sait-elle pas que, dans un intérêt de légitime défense, les autres puissances en feront autant? Ne sait-elle pas que toute augmentation relative de force militaire entraîne quelque faiblesse d'un autre côté? Un tel système enlève à la paix la moitié de son prix, tout en anticipant sur les énergies et les forces de la guerre, si la guerre devenait inévitable. Ce n'est pas là une idée chimérique ni romanesque. Toutes les fois qu'une nation se fie sur ses armements pour sa sûreté, sa protection, la dépense qu'elle fait de ses ressources diminuent sa puissance protectrice.

» Si tous les pays consultaient les ressources de leurs finances et celle des finances des autres pays, en Europe; si tous les pays voulaient comparer les dangers d'une guerre avec les périls attachés à l'assujettissement du peuple à des taxes illégitimes, ils comprendraient bientôt que le danger attaché à ces préparatifs de défense est plus grand, plus imminent que celui d'une agression... Je crois que l'attention du Parlement doit se porter de bonne foi sur cette question, celle de savoir s'il ne serait pas dans l'intérêt de tous les pays de l'Europe de s'entendre pour adopter une combinaison qui leur permettrait de réduire des armements, plutôt l'apanage d'un temps de guerre que d'un temps de paix... Je désire que les conseils de cabinet, — et dans le cas où ces conseils ne s'en occuperaient pas, j'espère que l'opinion publique les y engagerait, — je désire que ces conseils tournent leur attention sur la la grande révolution qui, depuis plusieurs années, s'est faite dans l'opinion de l'Europe. Vingt-cinq années de paix, l'extension du commerce, de nouvelles alliances, de nouveaux intérêts ont amené un grand changement dans les affaires publiques. »

Si, en 1841, la voix de Robert Peel déclarant que le désarmement n'était pas une idée chimérique et romanesque; si, en 1841, la voix de Robert Peel eût été écoutée, que fût-il arrivé de plus fâcheux que ce qui est arrivé? En admettant que le désarmement européen n'eût pas empêché la guerre, est-ce que la guerre a été empêchée par l'armement européen?

1866

L'UNION EUROPÉENNE

12 septembre 1866.

L'Union européenne s'accomplit par la force des choses, en dépit de la résistance des gouvernements qui, au lieu d'avoir des yeux pour regarder devant eux, semblent n'en avoir que pour regarder derrière eux.

Le chemin de fer qui traverse les défilés de la Sierra-Morena, en Espagne, est livré à la circulation; désormais, le voyage par la voie ferrée s'accomplira sans solution de continuité et sans interruption entre Paris, Madrid, Cordoue, Séville et Cadix. Madrid va se trouver relié à Lisbonne par la ligne de Badajoz.

Voilà les victoires de la paix! Ne sont-elles pas préférables aux victoires de la guerre? Mettre les peuples en communication journalière ne vaut-il pas mieux que de les contraindre à s'entr'égorger? Et pourquoi? Si la politique du meurtre et du vol n'était que cruelle! mais elle est encore moins cruelle que bête!

1866

LE CÂBLE TRANSATLANTIQUE

12 septembre 1866.

Après avoir relevé le câble transatlantique de 1865 et l'avoir rajusté au câble qu'il portait, le *Great Eastern* est arrivé à Terre-Neuve. Une seconde communication télégraphique ne va donc pas tarder à être établie entre l'Europe et l'Amérique.

Voilà qui rachète, aux yeux de la civilisation outragée, la barbare invention du fusil à aiguille !

1866

LES DEUX LIGNES

14 septembre 1866.

Le journal la *France* publie un grand article solennellement intitulé :

LA GRANDEUR DE LA FRANCE

Cet article consiste à dire :

Soyez la guerre expectante sous ce nom : la paix armée !
Soyez l'arbitraire protégé sous ce nom : la liberté réglementée !
Soyez Louis-Philippe Ier sous ce nom : Napoléon III !
Soyez M. Thiers sous ce nom : M. Rouher !
Soyez 1840 sous ce millésime : 1866 !

Ce qui marque l'écart entre la ligne que suit la *France* et la ligne que s'est invariablement tracée la *Liberté*, c'est que nous disons :

A la paix : Soyez la paix !
A la liberté : Soyez la liberté !
A Napoléon III : Soyez Napoléon III !
A M. Rouher : Soyez M. Rouher !
A 1866 : Soyez 1866 !

Il le faut absolument, sous peine de voir la paix armée être la France vaincue dans une bataille plus meurtrière que celle de la Sadowa, cette bataille se nommant le *libre échange*.

Ou supprimez les armées permanentes, ou rétablissez les tarifs protecteurs; — mais alors que M. Rouher cède la place à M. Thiers !

1866

LES PROBLÈMES MENAÇANTS

20 septembre 1866.

Sous ce titre simple : LA CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, le *Siècle*, après quatre jours de réflexions, publie le plus solennel des clichés solennellement signé de son clicheur en chef, M. Léonor Havin. Ce cliché, que nous ne saurions laisser passer inaperçu, conclut en ces termes formidables :

« Non, tous les problèmes ne sont pas résolus parce que l'Italie est libre et indépendante, la Confédération germanique dissoute, l'Autriche abaissée, la Prusse agrandie, la Russie arrêtée dans ses projets contre l'Occident. N'y a-t-il pas d'autres PROBLÈMES MENAÇANTS : la Pologne, la Hongrie, la question d'Orient? Tout est-il dit sur les traités de 1815? D'ailleurs, le gouvernement est peut-être moins rassuré qu'il ne veut le paraître, et, à ce point de vue, nous comprenons qu'il songe à mettre notre force matérielle au niveau de toutes les nouvelles découvertes; nous comprenons qu'il organise une puissante réserve, tout en diminuant la durée du service militaire... »

Les trois problèmes que le *Siècle* trouve menaçants sont :

La Pologne;
La Hongrie;
La question d'Orient.

Nous sommes fâché de le répéter à l'honorable M. Havin, mais ces trois prétendus problèmes menaçants ne sont plus que de vieux clichés bons à jeter à la fonte, et le plus tôt maintenant sera le mieux, dans l'intérêt des peuples douloureusement courbés sous le joug du servage militaire et du poids des impôts les plus lourds.

Est-il donc besoin de rappeler que la Pologne a été partagée en trois tronçons entre l'Autriche, la Prusse et la Russie?

Est-il donc besoin d'ajouter que la population de ces trois États, solidaires en ce point, puisqu'ils sont complices, est de 148 millions d'habitants, savoir : l'Autriche restreinte, 35 millions; — la Prusse, ne tardant pas à s'appeler l'*Empire allemand*, 37 millions; — la Russie, 76 millions?

Peut-on s'abuser jusqu'à s'imaginer que la population stationnaire de la France, n'étant que de 37 millions, suffira, — le voulût-elle, — pour arracher la Pologne aux serres de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie?

L'année 1863 est-elle donc si loin de nous, que la trace en soit déjà effacée de nos souvenirs, et que nous ayons déjà oublié les réponses du prince Gortschakoff aux dépêches de M. Drouyn de Lhuys, dépêches qui n'ont servi qu'à rompre l'accord qui existait entre la France et la Russie, accord qui, bien qu'il fût plus apparent que réel, n'en était pas moins une force suprême?

Est-il vraisemblable que l'Autriche, amoindrie par la perte de la Vénétie avec ses 2 millions et demi d'habitants, se résigne, sans combat à outrance cette fois, à se voir encore amoindrie par la cession de la Gallicie avec ses 4 millions et demi de Polonais?

La protestation contre l'incorporation du grand-duché de Posen dans la Confédération transitoire de l'Allemagne du Nord, protestation déposée le 11 septembre par les députés polonais, a-t-elle arrêté le Parlement prussien?

Cessez donc, cessons donc tous de placer au nombre des problèmes menaçants la résurrection de la Pologne! La malheureuse Pologne a rendu, en 1863, son dernier soupir en laissant aveuglément échapper l'occasion suprême qui lui a été offerte en 1862 par le marquis de Wielopowlski. Au lieu de se soulever contre la domination moscovite, ce qu'il fallait que fît la Pologne, à cette époque, c'était jouer le jeu : c'était

acclamer la Russie, afin de reconstituer à tout prix et avant tout l'unité polonaise par la réunion, dans les mains d'une seule puissance, du royaume de Pologne, de la Gallicie et de la Posnanie. Alors, les circonstances aidant, le surplus eût pu se faire, car l'immense désavantage de la Pologne de n'avoir pas de dynastie nationale, d'obstacle fût devenu moyen, attendu que ce désavantage eût eu l'avantage de rendre plus facile à nouer, entre l'empire de Russie et le royaume de Pologne, les liens d'une solide et sincère Union personnelle. Mais ce qui est consommé est consommé ! Il y a des fautes irréparables. Celle qui a été commise en 1863 est de ce nombre, et les derniers événements qui viennent de s'accomplir en Allemagne ne sauraient plus laisser subsister à cet égard la plus petite illusion. Qu'il ne soit donc plus question de la Pologne que dans l'histoire, cet immense cimetière, et que pour aller déposer des fleurs sur sa tombe !

Il se peut que la Hongrie soit un problème menaçant pour l'Autriche indécise et flottante entre ces deux aspirations contraires : la Centralisation par l'oppression et la Confédération par la liberté ; mais comment la Hongrie pourrait-elle être un problème menaçant pour l'Europe? Qu'est-ce que l'Europe a à démêler dans la question de Hongrie? Qu'est-ce que la France a à y voir plus que dans la question d'Irlande? S'il est une question qui soit exclusivement particulière à l'État dans le sein duquel elle s'agite, c'est assurément celle de la Hongrie. Qu'elle s'embrouille, qu'elle se débrouille entre M. le comte de Belcredi et M. Deak, cela regarde l'empereur d'Autriche; cela ne regarde pas la paix de l'Europe !

Depuis tant d'années qu'on parle à tort et à travers de la question d'Orient sans savoir ce qu'on dit, il serait bien temps de se demander si, en réalité, il existe une question d'Orient.

Notre avis est que c'est encore là un de ces vieux clichés usés qui n'ont plus d'autre valeur que celle de leur poids. Si nous nous trompons, que notre honorable confrère M. Havin veuille donc bien prendre la peine de nous détromper, et de nous expliquer en quoi ce qu'il lui plaît d'appeler la question d'Orient est un problème menaçant.

Il n'y a pas de question d'Orient ; il n'y a qu'une question de détroits.

Or toute question de détroits est une question de liberté de

navigation ; toute question de liberté de navigation est une question de droit maritime. Aussi nous croyons-nous fondé à prétendre et à soutenir qu'il n'y a d'autres questions intercontinentales et internationales que des questions de pur droit maritime. Que toutes les mers soient indistinctement et également libres, et il n'y aura plus de question de détroits, conséquemment plus de question d'Orient, n'en déplaise à M. Havin et au journal le *Siècle*, qui ont creusé une ornière si profonde et si large, qu'il n'a pas été possible à M. le marquis de la Valette, remplissant par intérim les fonctions de ministre des affaires étrangères, de l'éviter et de n'y pas tomber.

La circulaire de M. de la Valette, dont tous les journaux ont unanimement loué la netteté, a prouvé qu'un document de ce genre pouvait être net sans être logique. Si ce document n'aboutissait qu'à l'inconséquence, la logique seule aurait à s'en affliger, mais il aboutit fatalement à l'impuissance, et la politique ne saurait s'abstenir de le déplorer, car l'impuissance, c'est l'instabilité.

Ce que la circulaire à nos agents diplomatiques appelle « LE PERFECTIONNEMENT SANS DÉLAI DE NOTRE ORGANISATION MILITAIRE » ne saurait avoir lieu sans surcroît de dépenses. Or ce surcroît de dépenses ne pouvant pas être demandé à l'emprunt, à quel impôt nouveau le demandera-t-on?

La limite extrême des impôts est atteinte.

Au lieu de procéder par voie d'augmentation de dépenses, ce qu'il fallait, au contraire, c'était procéder par voie radicale de large dégrèvement du budget, afin de rendre au crédit public toute sa puissance d'élasticité, et par le crédit public opérer la diversion pacifique la plus vigoureuse.

Or ce large dégrèvement du budget, il n'y avait qu'un moyen de l'opérer, un seul : c'était le désarmement A L'AMÉRICAINE, qui est l'idée opposée à l'armement à la prussienne.

Contre le désarmement à l'américaine, il n'y a d'objections que « LES PROBLÈMES MENAÇANTS ».

Si ces problèmes menaçants, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, n'existent pas, où sont donc les objections?

1866

LES DROITS DE LA LOGIQUE

22 septembre 1866.

Le journal qui s'est donné la tâche d'être l'organe de la majorité du Corps législatif, le *Pays*, traduit ainsi la situation actuelle de la France :

« L'opinion publique approuve les agrandissements de la Prusse et de l'Italie ; et, par cela même qu'elle les approuve, elle croit nécessaire de les imiter. On peut donc, selon nous, caractériser ainsi les préoccupations de la France : attente générale et confiance profonde. »

Nous, nous traduisons ainsi cette situation :

Attente générale et instabilité profonde.

Et comment ne serait-ce pas l'instabilité, quand c'est la menace suspendue au-dessus de la tête de quatre souverains et d'une république :

Le roi des Belges,
Le roi de Hollande,
Le roi de Bavière,
Le roi de Prusse,
La république helvétique?

Autant nous eussions compris que la France jouât, au mois de mai 1866, la partie telle que nous l'avions indiquée

dans l'article intitulé : TROIS CONTRE UN ; partie jouée sans aucun risque, sans aucun péril ; partie jouée en toute sûreté, autant nous comprenons peu la politique qui consiste à annoncer ce qu'elle ne fera pas, à menacer sans frapper, à ébranler sans renverser, à assembler des nuages pour l'unique satisfaction de faire l'obscurité.

Croit-on que le comte de Bismark fût arrivé à ses fins comme il y est arrivé sans laisser à l'opposition européenne le temps de se condenser, si, l'an 1865, il eût bruyamment et inconsidérément annoncé à l'Europe qu'il imaginerait contre l'Autriche un prétexte que celle-ci aurait l'ingénuité et l'imprudence de rendre plausible ; que ce prétexte motiverait la guerre ; que la guerre donnerait la victoire la plus éclatante à l'armée prussienne sur l'armée autrichienne ; que cette victoire mettrait aux pieds du roi de Prusse plus que l'hégémonie de l'Allemagne, puisqu'elle ne tardera pas à placer sur sa tête la couronne d'empereur des Allemands ?

S'il fallait chercher la pensée du gouvernement français dans les gros mots signés par les trois rédacteurs en chef que M. le ministre de l'intérieur a autorisés les derniers, à savoir : MM. Frédéric Terme, Auguste Vitu et Granier de Cassagnac, notre avis est que ce serait à la fois de la politique à contre-sens et à contre-temps.

Le doute que nous venons d'exprimer, le doute qui nous assiége ne fût pas entré dans notre esprit, si l'auteur de la circulaire du 16 septembre, tenant à honneur de ne pas se contredire, eût osé résolument conclure au désarmement à l'américaine au lieu de conclure à l'armement à la prussienne.

La logique ne perd jamais ses droits.

La suprême sanction de toute affirmation, c'est l'accord des actes avec les paroles. De bonne foi et raisonnablement, que faut-il attendre des paroles lorsqu'elles sont démenties par les actes ?

1866

LE DEMEMBREMENT DE LA TURQUIE

26 septembre 1866.

Il y a des hommes se croyant des hommes politiques, des journalistes se croyant des publicistes, qui, en 1866, prennent encore au sérieux ce nom : *la Politique*, et s'imaginent que sous ce nom il y a une chose !

Si la Politique existe, où donc est-elle? Qu'on nous la montre ! que nous contemplions son visage ! Si elle est une science, que nous voyions ses progrès ! Si elle est un art, que nous voyions ses œuvres !

Nous connaissons la Force, nous connaissons l'Inconséquence ; mais c'est en vain que nous cherchons la Politique, aussi bien dans le cabinet des journalistes que dans le cabinet des ministres.

Ne sachant plus que dire, ne sachant plus que rabâcher depuis que la Pologne a exhalé son dernier soupir et que l'Autriche a cessé de subjuguer l'Italie, la Politique aux abois vient de mettre à l'ordre du jour de toutes les conversations et de toutes les discussions... LA QUESTION D'ORIENT, dont on avait cessé depuis 1856 de nous rebattre les oreilles.

Déjà l'*Opinion nationale*, cette vestale saint-simonienne qui, apparemment, se croirait déshonorée, perdue, condamnée, enterrée vivante, si elle n'attisait pas constamment le feu de la guerre, si elle le laissait s'éteindre, déjà l'*Opinion nationale* a publié deux immenses articles sous ce titre exhumé : LA QUESTION D'ORIENT.

En voici la conclusion laborieusement déduite :

« Démembrement partiel de la Turquie au profit de la Grèce, telle doit être aujourd'hui la formule de NOTRE POLITIQUE *en Orient*. Elle se rattache à de nombreux précédents : Grèce, Égypte, Servie, Roumanie; elle ne dépasse pas la limite de ce qui est aujourd'hui possible. Elle est le seul moyen de mettre un terme à l'ébranlement qu'on signale dans toute la Turquie, et dont le contre-coup pourrait facilement devenir menaçant pour la paix générale de l'Europe. »

Si le démembrement partiel de la Turquie doit être aujourd'hui la formule de NOTRE POLITIQUE *en Orient*, que signifiaient donc, en 1840 et en 1854, tous les discours, tous les articles, toutes les dépêches, toutes les notes en faveur de l'INTÉGRITÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN? Pourquoi donc, en 1854, sommes-nous allés verser à torrents le sang français à la bataille de l'Alma et au siége de Sébastopol? Pourquoi donc nous sommes-nous imposé, coup sur coup, la charge de quatre emprunts s'élevant à 2 milliards (1)? Pourquoi donc, à cette époque, avons-nous détourné, arrêté, tari le cours de notre profonde, large et rapide prospérité, attestée par le taux de notre 3 pour 100, qui, après s'être élevé à 86 francs, est tombé à 61 francs : différence, 25 francs? Pourquoi donc avons-nous ajourné tant de travaux si urgents, tant de problèmes sociaux si attardés, tant de réformes économiques si nécessaires?

Si la Politique n'a aucune fixité, aucun principe, aucun fondement; si elle flotte au gré de tous les vents; si elle change au gré de tous les incidents, si elle varie au gré de tous les commis, qu'elle ait du moins la bonne foi d'en convenir, et qu'elle cesse de prendre pour dupes l'ignorance publique et l'opinion superficielle. Alors on saura que la Politique n'a ni foi ni loi, ni scrupules ni remords! Alors on saura qu'il ne lui en coûte rien, et que c'est plutôt une volupté

(1) Emprunt du	11 mars 1854............	250.000.000	de francs.
—	31 décembre 1854.......	500.000.000	—
—	11 juillet 1855...........	750.000.000	—
—	2 mai 1856............	500.000.000	—
	ENSEMBLE	2.000.000.000	de francs.

qu'une douleur pour elle de faire inexorablement tomber sous le tranchant de sa faux les jeunes générations appelées à renouveler notre population stationnaire! Alors peut-être la lumière se fera! Alors peut-être la Conscience indignée parlera plus haut que la Politique effarée!

Nous le savons, nous sommes sans action sur les gouvernements; aussi n'est-ce pas à eux que ces lignes s'adressent, mais aux journalistes : nous les prévenons que nous les rendrons désormais responsables et comptables de tout le sang qu'aura fait verser toute guerre dans laquelle ils auront joué le rôle d'incendiaires au lieu du rôle de pompiers.

Est-ce que l'*Opinion nationale*, le *Siècle*, même le *Journal des Débats*, est-ce que ces journaux ne se reprochent jamais, dans leurs heures d'insomnie, tout le sang qu'ils ont contribué à faire couler, tous les désastres auxquels ils ont indirectement concouru en faisant luire, en 1862 et 1863, aux yeux des malheureux Polonais des illusions et des espérances qui ne devaient aboutir qu'aux déceptions les plus cruelles et qu'à des extrémités irréparables?

Ce que ces journaux ont fait si inconsidérément pour la Pologne, ils s'apprêtent à le recommencer pour la Grèce, à laquelle ils crient que « NOTRE POLITIQUE EN ORIENT nous oblige de les soutenir ».

Grecs et chrétiens d'Orient, n'en croyez rien! Cela n'est pas vrai, cela est un mensonge!

S'il vous plaît de vous soulever contre vos dominateurs, soulevez-vous, mais à vos risques et périls! Si vous êtes vaincus et réprimés, à vous toute la responsabilité; comme à vous toute la gloire, — puisque cela s'appelle la gloire, — si vous êtes victorieux. Mais ne comptez pas, mais ne comptez plus sur le concours de la France et sur le courage de ses fils les plus robustes! L'Algérie, la Crimée, l'Italie, la Cochinchine, la Chine, le Mexique ont trop éclairci les rangs de notre population pour que nous ne devenions pas avares désormais du sang français jusqu'à la plus petite goutte inutilement versée.

S'il est un devoir que nous considérions comme le plus impérieux qui nous soit imposé par le long apprentissage de cette ingrate carrière qui se nomme « le journalisme », c'est le devoir qui consiste à répéter tous les jours, sous toutes les

formes, à l'opinion errante : Prenez garde! prenez garde! Ne vous laissez pas fourvoyer et entraîner une fois de plus à la poursuite d'une question trompeuse! Il n'est pas vrai qu'il y ait une question européenne d'Orient!

La question de Candie n'est pas plus une question européenne que la question de Palerme.

La question de Candie est une question turque, comme la question de Palerme est une question italienne.

Rien de plus, rien de moins.

Pas de méprise! pas de confusion!

Que désormais notre règle soit celle-ci : LE SANG DES FRANÇAIS APPARTIENT EXCLUSIVEMENT A LA FRANCE; et, comme, dans cet ordre d'idées, la France ne sera jamais attaquée, la Politique, du moins en ce qui concerne notre pays, ne sera plus exposée à faire fausse voie et à rouler dans l'abîme d'un autre Waterloo. L'art de nous gouverner ne consistera plus que dans l'art de nous cultiver; que dans l'art de féconder, de développer et de mûrir toutes les facultés dont nous portons le germe; que dans l'art de multiplier parmi nous les êtres pensants, les esprits studieux, les hommes laborieux; que dans l'art de combler l'écart trop grand, presque un gouffre, qui existe entre la société et l'humanité!

Gouvernements qui vous intitulez les pilotes des peuples, quand donc inscrirez-vous enfin à vos budgets l'achat d'un gouvernail et d'une boussole? Quand donc cesserez-vous d'être gouvernés par les vagues?

Est-ce donc une chose si compliquée et si difficile, que d'apprendre à distinguer entre l'écueil et le port?

Savoir éviter l'un et aborder l'autre : en résumé, la Politique ne devrait être et n'est effectivement que cela.

1866

LA FRANCE DÉGAGÉE

28 septembre 1866.

Grâce à la forte pression que la Prusse a exercée, l'Autriche et l'Italie sont enfin d'accord sur la question pécuniaire qui les divisait.

Inhabile, plus que cela, maladroite jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, l'Autriche, il faut le dire, n'a cédé qu'à la menace de la Prusse. Savoir être faible, c'est presque savoir être grand : le gouvernement autrichien n'a eu ni l'art ni la pudeur de voiler sa peur et sa faiblesse sous les apparences de la magnanimité.

Mais c'est chose qui regarde exclusivement l'Autriche, sa dignité, son avenir, et qui ne concerne pas la France, heureusement dégagée de la lourde responsabilité que faisaient peser sur elle et l'expédition de 1859 et la paix de Villafranca.

Cette responsabilité que nous redoutions, parce qu'elle pouvait aboutir à des difficultés inextricables et à une guerre où, d'ici à une ou deux années, nous aurions pu avoir contre nous l'Autriche et toute la Confédération germanique, la Prusse comprise; cette responsabilité est ce qui explique l'attitude presque belliqueuse que nous avons dû prendre au mois de mai 1866.

Entre deux guerres, il fallait choisir la moindre.

C'est ce que nous avons fait.

Mieux valait pour la France une guerre de l'Italie alliée à

la Prusse contre l'Autriche qu'une seconde édition de l'expédition de 1859, seconde édition qui eût été inévitable si l'Italie, minée par le déficit, se fût effondrée sous le poids écrasant de l'armée exorbitante que l'obligeait d'entretenir le Quadrilatère autrichien, dont les fusils la tenaient constamment en joue.

Maintenant que le péril a disparu, et que nous pouvons nous expliquer en toute liberté sans paraître manquer de patriotisme, que ceux de nos lecteurs qui nous ont prématurément et superficiellement jugé au mois de mai 1866 se rendent compte de ce qui fût advenu si le faisceau italien s'était rompu, si l'unité italienne s'était défaite, si le roi de Naples avait repris possession de son royaume, si le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et le duc de Parme étaient rentrés triomphalement dans leurs duchés?

Sous une telle mortification maculant les victoires de Magenta et de Solferino, quelle eût été en Europe l'attitude de la France? Que fussent devenus son prestige et sa puissance? Eût-elle, la tête basse, supporté les railleries et les risées de ses ennemis radieux?

Non assurément.

Donc c'eût été la guerre, et quelle guerre! Avec quel allié? Avec le Piémont, redevenu le Piémont comme devant.

Cette attitude humiliée, abaissée, eût été d'autant plus inacceptable, que déjà le dénoûment de notre expédition et de notre occupation du Mexique menaçait de la faire paraître encore plus grave.

Dans cette situation presque extrême, comment eût-il été possible de concilier la dignité avec la prudence? Comment — tout se tient! — eût-il été possible de se dispenser de rappeler de l'Algérie les 70,000 soldats qu'elle absorbe et qu'elle paralyse? Et, si on les eût rappelés, comment eût-on protégé nos colons contre le risque auquel ils fussent restés exposés sans autre défense que leur courage personnel?

L'Autriche n'ayant pas su faire à temps l'abandon de la Vénétie, — qui ne lui appartenait pas, pour recouvrer la Silésie, qui lui avait appartenu, — la France n'a qu'à se féliciter de la victoire de la Sadowa, qui lui a rendu sa liberté.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont : il faut les voir sans passions qui les grossissent, en même temps qu'elles vous rapetissent.

L'Italie était une épine que nous avions à un pied, comme, à l'autre pied, nous avons l'épine du Mexique : or, si les États-Unis pouvaient nous rendre, au Mexique, le service que la Prusse nous a rendu en Italie, toute vanité mise de côté, ne devrions-nous pas nous en féliciter?

Lorsque la France est visiblement mal engagée, Français, ce que nous devons tous souhaiter, n'est-ce pas que la France soit dégagée?

1866

L'ABSENCE DE PRINCIPES

29 septembre 1866.

En matière de politique extérieure, rien de plus grave que l'absence soit de principes immuables, soit d'intérêts permanents, car l'absence de boussole se traduit par des flots de sang humain inutilement répandus et par des mines d'or et d'argent follement épuisées.

Hormis la France, l'Autriche et l'Espagne, tous les grands États de l'Europe ont une politique extérieure si nettement tracée qu'ils ne peuvent pas se fourvoyer.

La politique traditionnelle de la Russie n'est un secret pour personne; elle est invariable : aussi est-il certain qu'elle atteindra son but, soit par la neutralisation du détroit des Dardanelles, soit par l'occupation de Constantinople.

Une politique nouvelle a fait place à l'ancienne politique de l'Angleterre : grâce à Richard Cobden et à Robert Peel, l'esprit de réciprocité a vaincu dans ses conseils l'esprit de rivalité; l'Angleterre a donné hautement et publiquement sa démission de puissance européenne afin de s'élever plus sûrement au rang de grande puissance universelle exclusivement maritime.

L'Italie a une tâche qui l'absorbe : son unification intérieure sera pendant longtemps son unique politique extérieure.

La Prusse, aspirant à devenir l'empire d'Allemagne, a une

tâche analogue à celle de l'unification italienne; cette tâche, l'unification germanique, ne sera ni moins laborieuse, ni moins longue, ni moins exclusive.

L'Espagne est vouée à l'impuissance au dehors par son impuissance au dedans; l'Autriche, qui, pour régler avec certitude le cours de sa politique extérieure et intérieure, n'aurait qu'à regarder couler le Danube et qu'à en suivre le cours, l'Autriche oscille de la Centralisation par la compression à la Confédération par l'expansion; laissons donc en arrière l'Autriche et l'Espagne, et ne nous occupons plus que de la France! Demandons-lui quelle politique elle a? demandons-lui quelle politique elle doit avoir?

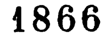
La France, dans toutes les circonstances graves avec lesquelles elle a été aux prises depuis quinze ans, a solennellement renié la politique de conquête, la politique d'agrandissement territorial. Nul n'aurait donc le droit de mettre en doute la sincérité de sa parole si, en 1860, la France n'eût pas cédé à la tentation d'ajouter aux quatre-vingt-six départements qui la composaient trois départements nouveaux. A notre grand regret, nous sommes obligé d'avouer que l'annexion des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie autorise, dans une certaine mesure, la pensée que, tôt ou tard, ne voulant pas être moins bien partagée que l'Italie, laquelle va s'étendre des Alpes à l'Adriatique, la France, à son tour, voudra s'étendre des Alpes au Rhin, dans toute la longueur du trajet de ce fleuve.

Si, en effet, telle est la pensée de la France, il vaudrait mieux la dire hautement que la nier timidement : car, en politique, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est de paraître n'avoir aucune direction, c'est de paraître flotter au gré de tous les incidents, de toutes les inconséquences; c'est de blesser la logique populaire, laquelle est inexorable.

Si, au contraire, telle n'est pas la pensée de la France, alors à quoi bon augmenter la force numérique de son armée? Pour quel objet et dans quel but?

C'est ce que nous demandons à connaître.

Que la France nous dise franchement quels sont ses principes, ou quels sont ses intérêts!



1866

L'EFFACEMENT DE LA FRANCE

30 septembre 1866.

Lorsqu'on a le talent d'écrivains que personne ne conteste aux rédacteurs du journal la *France*, il y a de vieux clichés dont on devrait avoir le dédain et que l'on ferait bien d'abandonner exclusivement aux pauvres d'idées.

M. Cohen a trop d'esprit et de savoir pour penser un mot de ce qu'il dit sur le prétendu « EFFACEMENT DE LA FRANCE ».

Comment ! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1823, lorsqu'elle est allée prendre en Espagne le parti de Ferdinand VII contre la Constitution, contre les Cortès et contre la liberté de conscience !

Comment ! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1827, lorsqu'elle a érigé la Grèce en royaume si chétif qu'il est toujours au moment de cesser de vivre !

Comment ! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1831, lorsqu'elle s'est exposée au risque d'une nouvelle invasion pour la gloire et la satisfaction de créer la Belgique aux dépens de la Hollande, et de faire d'un État déjà très-petit deux États microscopiques : l'un, les Pays-Bas, ayant une population de 3,600,000 habitants ; l'autre, la Belgique, ayant une population de 4,900,000 habitants !

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1840, lorsque, pour assurer au vice-roi d'Égypte le district d'Adana, elle a dû s'armer en toute hâte et fortifier Paris, menacé de nouveau par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, qui déjà avaient signé à Londres le fameux traité du 15 juillet!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1847, lorsqu'elle a considéré qu'il était de son honneur, de sa sécurité, de son avenir, que la reine d'Espagne épousât son cousin don François d'Assise, et n'épousât pas un prince de Saxe-Cobourg, la France attachant à cette question matrimoniale une importance si grande, que M. Guizot, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères, n'hésita pas à y sacrifier le maintien de la célèbre entente cordiale avec la Grande-Bretagne!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1849, lorsque, république française, violant et foulant aux pieds sa propre Constitution, elle est allée bombarder Rome, renverser la république romaine, rétablir par la force des armes la souveraineté temporelle du pape; et tout cela pour aboutir à la convention du 15 septembre 1864, laquelle va s'exécuter le 11 décembre 1866!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1854, lorsque, contredisant sa politique de 1823 et de 1840, elle est allée, au prix de la vie de cent mille Français et de 2 milliards d'emprunts, prendre la défense de la Turquie contre la Russie, sans réussir, à ce qu'il paraît, à sauver l'empire ottoman, puisque voilà qu'on disserte plus que jamais sur l'inextricable question d'Orient!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à faire ce qu'elle a fait en 1859, lorsque, souhaitant l'abaissement de l'Autriche et voulant l'établissement d'une Confédération italienne présidée par le pape, le gouvernement français a tracé à cette époque la voie que le gouvernement prussien n'a fait que suivre en 1866!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à des expéditions lointaines, telles que

celles aboutissant à l'occupation et à l'évacuation du Mexique!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à des ingérences telles que celle qui a abouti, en 1863, aux réponses du prince Gortschakoff et à la dernière des incorporations de la Pologne!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à une politique extérieure qui a successivement entamé l'Autriche, mécontenté l'Angleterre, laquelle ne nous a pas encore pardonné l'annexion de Nice et de la Savoie, blessé à deux reprises la Russie, et qui a failli nous brouiller avec la Prusse, sans parler du pape et de l'empereur du Mexique, lesquels ne nous pardonneront pas leur abandon!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncerait à une politique qui semble lui avoir fait perdre tout ce qu'elle a fait gagner à la Prusse!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France renoncererait à une politique qui lui a coûté tant d'hommes et tant d'argent, et qui l'a arrêtée dans la voie de prospérité qui avait fait monter le 3 pour 100 au cours et baisser l'intérêt de l'argent au taux où l'année 1852 les a vus!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France, ayant répudié la politique d'immixtion, la *politique de commère*, s'adonnerait exclusivement à la politique de travail, à la politique d'échange!

Comment! ce serait l'effacement de la France, parce que la France, dédaigneuse de tout le vain bruit qui se ferait autour d'elle, s'occuperait uniquement désormais d'achever ses chemins de terre, ses chemins d'eau, ses chemins de fer; d'agrandir ses ports, d'assainir ses villes; de détruire tous les obstacles contre lesquels ont encore à lutter son agriculture, son industrie, son commerce, sa marine marchande; de réduire, sinon de supprimer, la dépense de son armée; de réformer, de transformer ses impôts contre la consommation, conséquemment contre la production; de répandre à pleines mains et à tous les degrés l'instruction publique; de semer le bien-être et de récolter l'épargne, et avec l'épargne l'ordre matériel affermi par l'ordre moral!

Comment! enfin, ce serait l'effacement de la France, parce la France laisserait aux autres États moins judicieux qu'elle la politique d'appauvrissement et d'affaiblissement!

Vous imaginez-vous la France donnant à l'Europe l'exemple du pays le mieux cultivé, le plus actif, le plus instruit, le plus calme, le plus libre, le plus riche, ayant le crédit le plus grand et le plus solide, et possédant d'innombrables vaisseaux sur toutes les mers, vaisseaux portant son nom et ses produits à toutes les extrémités du monde! S'il en était ainsi, — et il serait facile qu'il en fût ainsi, — serait-il donc vrai que ce fût l'effacement de la France?

1866

L'INTÉRÊT FRANÇAIS

« Le gouvernement de l'empereur avait à choisir entre TROIS POLITIQUES : la politique de l'abstention, c'était celle de M. de Girardin ; la politique de la guerre, c'était celle du prince Napoléon ; la politique de l'INTERVENTION DIPLOMATIQUE, c'était celle que défend le vicomte de la Guéronnière, et dont il ne désespère pas. »

La *France*, 25 juillet 1863.

---

2 octobre 1866.

Après avoir publié, en 1863, trois cent soixante-cinq articles au moins pour défendre et glorifier la politique de L'INTERVENTION DIPLOMATIQUE, la politique des SIX POINTS mise en avant par M. Drouyn de Lhuys, dont le passage au ministère des affaires étrangères aura été si fatal à la France ; après le triste avortement de cette politique à la fois timide et imprudente, comment le journal que dirige M. de la Guéronnière et que rédigent MM. Cohen et Garcin a-t-il pu pousser l'oubli de tous les faits, le manque de mémoire, l'opiniâtreté dans les illusions, l'aveuglement, enfin, jusqu'à refaire, le 1er octobre 1866, son même article du 25 juillet 1863, LES TROIS POLITIQUES ?

Est-ce que le passé n'a pas souverainement condamné la politique défendue en 1863 par M. le vicomte de la Guéronnière, sous ce nom : L'INTERVENTION DIPLOMATIQUE ?

Est-ce que le passé n'a pas, au contraire, donné pleinement raison à la politique conseillée en 1863 par M. de Girardin, sous ce nom : L'ABSTENTION?

Expérience et évidence, qu'êtes-vous donc, si vous n'avez pas même le pouvoir d'éclairer trois hommes qui ont voué leur talent à la recherche de la vérité appliquée à l'intérêt français?

Que nos opiniâtres contradicteurs nous citent une seule circonstance, une seule, où l'intervention diplomatique de la France, même son intervention armée, ait abouti à un autre résultat qu'à une complication fâcheuse ; et nous nous engageons solennellement à renier publiquement ici notre politique d'abstention, pour nous convertir irrévocablement à leur politique d'immixtion.

Mais si nos contradicteurs ne peuvent faire la preuve qui donnerait raison à leur opinion et tort à la nôtre, alors à quoi bon conserver une diplomatie qui ne sert qu'à nous égarer, et une armée qui ne sert qu'à nous appauvrir et qu'à nous affaiblir?

A quoi bon persister dans la politique d'intervention, qui nous fait négliger nos affaires pour nous occuper malencontreusement de celles des autres, au lieu de la répudier et d'épouser la politique d'abstention, qui nous ferait dédaigner les affaires des autres pour nous occuper exclusivement des nôtres?

Nous disons à nos contradicteurs du journal la *France* :

Votre troisième politique, celle qui n'est ni l'abstention ni l'action, vous la nommez L'INTÉRÊT FRANÇAIS. S'il existe en réalité, montrez-le-nous donc!

Où était-il en Espagne, en 1823?

Où était-il en Grèce, en 1827?

Où était-il à Anvers, en 1831?

Où était-il à Alexandrie, en 1840?

Où était-il à Madrid, en 1847?

Où était-il à Rome, en 1849?

Où était-il à Constantinople, en 1854?

Où était-il à Turin, en 1859?

Où était-il au Mexique, après la convention de la Soledad, signée, le 19 février 1862, des noms qui suivent : comte de

Reuss, Manuel Doblado, D. Lennox, Wyke, Hugh Dunlop, A. de Saligny, E. Jurien, Benito Juarez, Jesus Teran?

Où était-il à Varsovie, en 1863, après l'entière autonomie administrative rendue par la Russie à la Pologne administrée par le grand-duc Constantin et le marquis de Wielopowlski?

Enfin, où était-il?

Le régime désastreux que vous nommez faussement « l'intérêt français », nous le nommons, nous, l'inconséquence et l'impuissance.

L'inconséquence! car il n'y a pas, depuis cinquante ans, un seul des actes de la diplomatie française auquel cette même diplomatie n'ait infligé un sanglant démenti.

L'impuissance! car nous allons évacuer Rome le 11 décembre 1866, après quinze années d'occupation, sans avoir seulement réussi à faire accepter par le pape les conditions de la lettre adressée le 18 août 1849 à M. Edgard Ney, lettre signée Louis-Napoléon Bonaparte; — car, si l'on en croit, messieurs, ce que vous dites, la question d'Orient serait sur le point de renaître de ses cendres, malgré la victoire de l'Alma, la prise de Sébastopol et les décisions du Congrès de Paris en 1856; — car il a fallu la bataille de la Sadowa pour empêcher l'Italie de s'écrouler sous le poids du Quadrilatère autrichien; — car le sort de la Pologne est pis en 1866 qu'en 1862, avant les dépêches de M. Drouyn de Lhuys; — car, enfin, il est douteux que l'archiduc Maximilien, qui doit son trône à notre diplomatie et à notre armée, réussisse à fonder l'empire mexicain que nous avons inventé avec la garantie du gouvernement français.

Il importerait assez peu que ce que nous nommons l'inconséquence et l'impuissance de la politique d'immixtion, de la *politique de commère*, vous l'appeliez, vous, messieurs, l'*intérêt français*, si cette erreur de mots, sans remonter plus haut que 1849, ne s'était pas traduite par un grand nombre de Français tués ou mutilés, par quatorze cent mille bras qui sont arrachés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, pour être exercés au maniement du fusil, et enfin par 7 milliards de francs au moins qui ont été dérobés à la paix, qu'ils eussent fécondée. Sept milliards! Il n'en eût pas fallu tant pour achever tous nos grands travaux d'utilité nationale et accomplir toutes nos grandes réformes fiscales et économiques

si impérieusement nécessaires, et cependant toujours indéfiniment ajournées... faute d'argent!

Lorsque vous nous reprochez de nous attacher, dans vos articles, à un mot que nous en détachons, vous avez tort; nous ne nous attachons jamais qu'à leur pensée, et le mot qui la condense le mieux est toujours celui que nous choisissons.

C'est encore ce que nous avons fait en intitulant cette réponse : L'INTÉRÊT FRANÇAIS.

Nos lecteurs vont en avoir la preuve par cette citation textuelle des six derniers paragraphes de votre article :

« S'annihiler, pour un grand peuple, est pire que se prodiguer.

» Pour nous, en toute complication extérieure, il n'y a qu'une question à résoudre : Touche-t-elle ou non à un intérêt français?

» Si non, il faut s'abstenir.

» Si oui, il faut intervenir.

» L'intervention et l'abstention ont une règle commune qui constate leur légitimité et leur opportunité.

» Cette règle, c'est l'intérêt national. »

Est-ce que ces six paragraphes ne sont pas fidèlement contenus dans ces deux mots : L'INTÉRÊT FRANÇAIS?

Voulez-vous que nous les discutions?

Soit.

Est-ce que nous avons jamais conseillé à la France de *s'annihiler?*

Est-ce que la France *s'annihilerait* si elle était l'État d'Europe où régneraient l'activité, la prospérité, la sécurité et la liberté les plus grandes; où il serait le plus agréable et le moins cher de vivre; où le pouvoir d'attraction exercé sur les Allemands, les Américains, les Anglais, les Espagnols, les Russes, serait le plus fort; où leur conquête intellectuelle s'opérerait ainsi d'elle-même?

Assurément non.

Est-ce que nous avons jamais conseillé à la France de déserter l'intérêt français?

Est-ce que l'intérêt français, depuis 1815, a jamais été réellement engagé dans aucune des interventions qui se sont faussement abritées sous son drapeau?

Assurément non.

Vous l'avouez vous-mêmes en ces termes naïfs :

« Singulière logique ! Parce que nos divers gouvernements, dirigés après tout par des hommes qui ne sont pas infaillibles, se sont trompés plusieurs fois dans leur politique extérieure, est-ce une raison pour les condamner désormais à n'avoir plus de politique extérieure ? Parce qu'on s'est imprudemment ou maladroitement mêlé de certaines affaires où il aurait mieux valu ne pas s'engager, est-ce une raison pour ne plus se mêler d'aucune ? »

Vous dites que nos hommes d'État se sont trompés plusieurs fois ; citez-nous donc une seule fois où ils ne se soient pas trompés ! Citez-nous donc un seul acte qui donne à ce que vous appelez notre *politique extérieure* le droit de se qualifier ainsi !

Nous nions de la manière la plus formelle qu'il existe en aucun pays une politique extérieure.

M. le baron Louis s'est rendu célèbre par ces mots, souvent cités :

« Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. »

Nous vous disons non moins exactement :

Ayez une bonne politique intérieure, et cette bonne politique intérieure sera la meilleure politique extérieure que vous puissiez faire, la seule que vous deviez faire.

De la politique de M. Haussmann, il restera l'assainissement et la transformation de Paris. Mais que restera-t-il de la politique d'intervention et de complication de M. Drouyn de Lhuys ? Il restera le bombardement de Rome et l'évacuation de Rome ; l'expédition du Mexique, l'anéantissement de la Pologne et l'agrandissement de la Prusse.

1866

LA POLITIQUE DÉFINITIVE

4 octobre 1866.

Le débat se poursuit entre la *France* et la *Liberté;* nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de regretter qu'il se prolonge, car il n'y en a pas assurément qui l'égale en importance et en urgence.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de mettre fin à l'incertitude des esprits, laquelle se traduit par le ralentissement des affaires.

Il s'agit de rendre désormais impossibles des interventions inextricables et les expéditions lointaines.

Il s'agit d'opter résolument entre l'ancienne politique territoriale et la nouvelle politique économique, entre la politique de rivalité et la politique de réciprocité, la politique de conquête et la politique d'échange, la politique de revendication des frontières naturelles et la politique de suppression des barrières douanières : politiques dont l'une exclut l'autre, sous peine de crise commerciale et peut-être de révolution sociale.

Il s'agit de rendre à l'agriculture et à l'industrie les quatorze cent mille bras qui lui sont enlevés par la loi du recrutement obligatoire; enlèvement qui, relâchant les liens les plus étroits, à l'époque la plus décisive de la vie, de vingt à vingt-sept ans, n'a pas lieu sans perturbation morale très-

profonde et sans atteinte très-grave portée à l'accroissement naturel de la population.

Il s'agit de retrancher sans hésitation et sans retard toutes les dépenses inutiles, afin de n'être plus contraint d'ajourner sans prudence et sans dignité toutes les dépenses nécessaires.

Il s'agit de remplacer toutes les taxes qui font obstacle à la consommation, à la production, à l'échange, même à la spéculation, par un puissant agent qui, répartissant plus équitablement la richesse publique, stimule, au lieu de la retenir, l'activité nationale, et rende à la circulation du disque métallique et du signe fiduciaire le même service que la vapeur a rendu à la circulation des personnes et des marchandises.

Il s'agit, non de resserrer le torrent révolutionnaire dans son lit, au risque de l'en faire sortir plus souvent et plus furieux, mais au contraire de lui ouvrir des canaux de dérivation et d'irrigation, vastes réservoirs toujours prêts à recevoir, à emmagasiner, à distribuer son trop-plein et à changer ainsi le désastre en bienfait.

Il s'agit, non de se souvenir, mais de prévoir; non de s'arrêter à regarder derrière soi, mais de se presser en marchant devant soi; non de perdre le temps, mais de l'employer; non de raturer l'histoire, non de commenter celle qui a été écrite déjà, mais d'écrire celle qui n'a pas été écrite encore, celle dont les pages blanches attendent la plume inspirée qui saura mettre d'accord la stabilité avec le progrès, la paix avec la liberté, la société avec l'humanité, l'avenir des peuples avec la raison de l'homme.

La *France* intitulait sa réponse : LA POLITIQUE NÉGATIVE.

La *Liberté* intitule sa réplique : LA POLITIQUE DÉFINITIVE.

Mais, avant d'examiner si la *France* justifie le titre qu'elle érige en arrêt contre nous, commençons par constater hautement et publiquement qu'il ne lui a pas été possible de trouver dans les annales diplomatiques et militaires de la France, depuis 1815, un seul acte qui donnât un démenti à nos affirmations ; un seul acte qui donnât raison à ceux de nos contradicteurs qui ne conçoivent pas l'existence, en Europe, d'un État civilisé sans une armée et sans une diplomatie ; un seul acte qui donnât un sens à ces mots : « POLITIQUE EXTÉRIEURE » et qui en attestât les traditions.

Voici les réponses de la *France* :

« Vous demandez où était l'intérêt français en Espagne? Il était dans la nécessité d'arracher la Péninsule à l'influence exclusive de l'Angleterre.

» Vous demandez où était l'intérêt français en Grèce, à Alexandrie, à Constantinople? Il était dans la nécessité d'arracher l'empire ottoman à l'influence exclusive et bientôt à la domination de la Russie.

» Vous demandez où était l'intérêt français à Turin? Il était dans la nécessité d'arracher l'Italie à l'influence exclusive de l'Autriche.

» Vous demandez où était l'intérêt français au Mexique lui-même? Il était dans la nécessité d'arracher l'Amérique méridionale à l'influence exclusive et peut-être à l'invasion prochaine des États-Unis.

» Vous avez raison d'ailleurs, l'intérêt français n'existait pas à Varsovie ni dans les duchés de l'Elbe. Aussi la France n'y est-elle pas intervenue. »

En vérité, nous eussions dicté à la *France* ses réponses afin qu'elles fussent le triomphe le plus complet de notre opinion, que nous ne les eussions pas dictées en d'autres termes.

Soyez donc des contradicteurs sérieux, et servez-vous donc de mots qui ne soient pas vides de sens, de mots qui aient une signification exacte et précise !

Nous reprenons par ordre chacun de vos paragraphes cités ci-dessus :

Lorsque nous n'aurions pas rétabli sur son trône le roi Ferdinand VII, et lorsque nous n'aurions pas privé la jeune reine Isabelle de la liberté de choisir pour mari entre son cousin don François d'Assise et le prince de Saxe-Cobourg, en quoi l'influence de l'Angleterre sur la Péninsule eût-elle été exclusive? Est-ce que, par suite de ces deux interventions, l'une odieuse, l'autre ridicule, l'influence de la France sur l'Espagne est exclusive? Est-ce qu'elle s'en est augmentée? Par quels actes d'ailleurs nuisibles à la France cette influence exclusive de la Grande-Bretagne se fût-elle traduite? Nous serions curieux, nous l'avouons, de les connaître, et vous nous feriez le plus grand plaisir si vous vouliez bien prendre la peine de les préciser.

Ah ! c'était pour arracher la Porte à l'influence exclusive de la Russie que, conjointement avec la Russie, nous brûlions à Navarin la flotte ottomane; que nous enlevions à l'empire turc les provinces qui ont servi à former cet avorton qu'on nomme

le royaume de Grèce ; que nous nous emparions de l'Algérie ; et qu'enfin, en 1840, nous prenions parti pour le vice-roi d'Égypte contre le sultan, celui-ci ayant pour défenseurs coalisés contre nous l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie ! Nous ne nous attendions pas à cette raison-là... elle dépasse toutes les bornes de l'imprévu et du comique.

En 1854, cela est vrai, nous avons changé de rôle et de politique : nous avons pris, à main armée, la défense de la Turquie contre la Russie ; mais alors pourquoi, en 1827 et en 1840, nous étions-nous rangés au nombre des ennemis de la Turquie ? mais pourquoi, en 1866, paraissons-nous oublier le Congrès de 1856 et semblons-nous prêts à vouloir exhumer la question d'Orient, comme si elle n'avait pas été enterrée sous les murs de Sébastopol ?

Si l'influence exclusive de l'Autriche sur l'Italie suffisait pour justifier l'expédition de 1859, alors comment, en 1866, sommes-nous restés la baïonnette dans le fourreau devant l'influence exclusive de la Prusse sur l'Allemagne ? Est-ce que l'Allemagne touche la France de moins près que l'Italie ? Est-ce que l'Autriche, en 1859, était plus à craindre que la Prusse en 1866 ? Défenseurs de la « *troisième politique* », avouez donc que la diplomatie que vous défendez n'a ni traditions ni idées ; qu'elle ignore d'où elle vient et qu'elle ne sait pas où elle va. Elle vogue comme vogue le navire sans gouvernail et sans boussole, sans matelots et sans pilote, à l'unique merci du vent, qui le sauvera peut-être, mais qui peut-être aussi le fera sombrer.

Vous dites : « Il fallait arracher le Mexique à l'influence exclusive et peut-être à l'invasion prochaine des États-Unis. » — Ce sont vos expressions que nous copions textuellement. — Comme nous y avons réussi ! comme nous devons être fiers d'être Français en regardant s'écrouler la colonne mexicaine, au sommet de laquelle nous avions placé l'archiduc Maximilien avec une couronne d'empereur sur la tête et un manteau d'empereur sur les épaules ! Comme cela valait tout le sang et tout l'argent que cela nous a coûté !

L'intérêt français n'existait pas à Varsovie, et vous ajoutez que la France n'y est pas intervenue. Avez-vous donc déjà oublié les trois cent soixante-cinq articles que vous avez faits, en 1863, à l'appui des innombrables dépêches de M. Drouyn

de Lhuys, dépêches dont l'unique résultat a été de rompre l'entente cordialement personnelle qui s'était établie depuis 1856 entre l'empereur Alexandre II et l'empereur Napoléon III, entente cordialement personnelle qui s'était manifestée hautement à l'occasion de l'annexion de Nice et de la Savoie, que l'Angleterre ne nous a pas encore pardonnée? Dire que la France n'est pas intervenue en 1863 entre la Pologne et la Russie, c'est manquer de mémoire et d'exactitude. La France a fait, à cette époque, tout ce qui était en son pouvoir pour lancer avec elle l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie.

Il n'y a qu'une seule circonstance dans laquelle la France ne soit pas intervenue : c'est dans l'affaire des duchés de l'Elbe, où cependant elle était engagée par la signature qu'elle avait donnée, à Londres, le 8 mai 1852. Mais pourquoi la France n'est-elle pas intervenue? Ne serait-ce pas parce qu'elle avait les mains liées par l'Italie et par le Mexique?

La *France*, qui n'a pas trouvé à citer un seul acte diplomatique à l'appui de son opinion, la *France* nous invite à « pousser la logique jusqu'au bout et à demander hardiment que l'on supprime tous nos postes diplomatiques à l'étranger ».

Elle s'écrie :

« Est-ce là ce que vous voulez? dites-le! »

Nous répondons à la *France :*

Il y a longtemps que nous l'avons dit; car le 28 février 1848, nous imprimions à l'adresse de M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères, ces paroles que M. Cohen nous oblige de rappeler :

« La politique était dans une ornière; il faut la mettre sur un rail afin qu'elle franchisse l'espace avec plus de rapidité.

» Plus d'ambassadeurs! plus de ministres plénipotentiaires!

» Ce sera trancher d'un seul coup la difficulté d'en trouver qui réunissent toutes les conditions nécessaires de dignité, de sagesse et de fermeté.

» Des consuls sévèrement choisis, très-largement rétribués, suffiront; non-seulement ils suffiront, mais ils restitueront à la politique, à la politique pacifique et commerciale, son véritable caractère.

» La France a besoin de toutes ses ressources pour sauver son crédit et accomplir les réformes qu'exige le bien-être populaire.

» ... Supprimez tout cela! Ce sera une économie de 3 millions 678,000 francs, qui ne tarderont pas à représenter un capital facultatif d'emprunt de 100 millions.

» Que les révolutions, qui emportent les trônes, emportent aussi les abus!

» Encore une fois, plus d'ambassadeurs ! plus de ministres plénipotentiaires! A quoi servent-ils? A compliquer les questions, à amoindrir la politique, à la faire tomber de la science dans l'intrigue. »

La *France* et M. Cohen sont-ils satisfaits de cette déclaration, qui a pour garantie de sa sincérité dix-huit années d'existence?

Ils ne diront pas que nos opinions varient selon que changent les gouvernements.

A chaque politique, selon ses œuvres, son vrai nom :

A la politique sans principes et sans idées, à la politique sans fixité, qui varie selon les régimes et selon les ministres, le nom de POLITIQUE NÉGATIVE.

A la politique qui demeure la même sous la Royauté, sous la République, sous l'Empire, à la politique qui aurait pour résultat d'élever la France à sa plus haute puissance agricole, industrielle, commerciale, maritime, financière, intellectuelle et scientifique, le nom de POLITIQUE DÉFINITIVE.

1866

LA TROISIÈME POLITIQUE

6 octobre 1866.

A bout de phrases, même des plus vagues, et n'ayant pas pu citer depuis cinquante ans un acte, un seul, qui la justifiât, la TROISIÈME POLITIQUE, en plein désarroi, rend les armes en ces termes :

« En matière de politique, comme en toute chose humaine, le meilleur système c'est de n'en point avoir. »

Ainsi, n'avoir aucun système, aucune tradition ; ne savoir d'où l'on vient, ignorer où l'on va ; répandre à tort et à travers, tantôt pour les Turcs et tantôt contre eux, tantôt contre les Romains et tantôt pour eux, le sang le plus pur d'un grand peuple ; gaspiller les ressources les plus précieuses d'un grand État ; n'être ni la guerre avec ses conquêtes, ni la paix avec ses progrès ; n'être ni la gloire ni la prospérité, n'être ni la liberté ni la stabilité : voilà ce qui caractérise la TROISIÈME POLITIQUE !

Où cette politique a conduit la France sous la Royauté de 1815, sous la Monarchie de 1830 et sous la République de 1848, on le sait. Trois fois, cette politique a conduit la France à l'écueil et au naufrage.

Si cette triple expérience ne suffit pas aux rédacteurs de la *France*, elle suffit pleinement aux rédacteurs de la *Liberté*. L'évidence n'a besoin d'y rien ajouter pour nous convaincre.

La TROISIÈME POLITIQUE, c'est celle de M. Thiers jouant, en 1840, contre l'Europe tout entière la destinée de la France sur la carte du vice-roi d'Égypte, et, en 1849, s'associant avec ardeur à M. Drouyn de Lhuys pour faire tomber la république romaine sous la mitraille de la république française, au mépris des termes les plus formels d'une Constitution qui avait été votée par une Assemblée constituante issue du suffrage universel. Cette politique, condamnée par la prévoyance, condamnée par l'expérience, condamnée par la raison, condamnée par l'histoire; cette politique impuissante autant qu'inconséquente, cette politique attardée nous a toujours vu au premier rang de ses plus opiniâtres adversaires. Ce qui nous étonne, c'est qu'elle ait pour ardent défenseur M. Cohen; comment a-t-il pu la préférer à celle qui a illustré les noms de Turgot, de Franklin, de Washington, de Richard Cobden et de Robert Peel? Nous n'avons pas de politique qui nous appartienne : la nôtre, c'est la leur.

1866

LA VRAIE POLITIQUE

15 octobre 1866.

Les États-Unis viennent de donner un grand et bel exemple, que devraient imiter, en toutes circonstances semblables, tous les gouvernements civilisés.

Un corsaire, la *Florida*, émule de l'*Alabama*, avait été saisi dans les eaux du port de Bahia (Brésil) par un officier de la marine fédérale, pendant la dernière guerre entre les États du Sud et les États du Nord de l'Amérique. Ayant reconnu que cette capture avait eu lieu au mépris des règles du droit maritime international, et que les réclamations du cabinet de Rio-Janeiro étaient fondées, le cabinet de Washington n'a pas marchandé la réparation. Elle a été complète et solennelle. Le 21 juillet 1866, le steamer *Nipsie*, de la marine des États-Unis, a jeté l'ancre devant Bahia, et son commandant a fait aussitôt connaître en ces termes au président de la province de ce nom l'objet de sa visite :

« Je viens exécuter les instructions du gouvernement des États-Unis, saluer le pavillon brésilien de vingt et un coups de canon, et faire ainsi amende honorable pour l'offense commise par un officier de la marine des États-Unis, et qui a rencontré la désapprobation de ce gouvernement... En remplissant ce devoir, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'avec le dernier coup de canon s'évanouira toute trace de ressentiment qui peut encore exister au Brésil par suite de l'événement qui a donné lieu à la présente formalité. »

Le 23 juillet 1866, à midi, le pavillon brésilien a été hissé au grand mât du navire américain, et les vingt et un coups de canon ont été tirés en son honneur.

Si tous les gouvernements, mettant le droit des gens et l'esprit de réciprocité, qui est essentiellement l'esprit d'équité, au-dessus de toutes les considérations secondaires et de toutes les susceptibilités mesquines, savaient ainsi réparer un tort par l'éclat d'un aveu, la fausse politique ne tarderait pas à faire place à la vraie politique, et la guerre intermittente à la paix permanente.

Est-ce que la France, à son tour, ne donnerait pas, elle aussi, un grand et bel exemple qui l'ennoblirait, si elle reconnaissait qu'en désavouant la convention de la Soledad, conclue le 19 février 1862, et portant la signature de l'amiral Jurien de la Gravière au-dessus de la signature de Benito Juarez, président de la république, elle a outre-passé la mesure dans la réparation qui lui était due et qui ne lui était pas refusée?

Si la France a eu tort de vouloir faire à Mexico en 1862 ce qu'elle avait fait à Rome en 1849; si la France a eu tort de vouloir renverser le gouvernement établi pour en mettre un autre à sa place; si la France a eu tort de vouloir remplacer la république mexicaine par l'empire mexicain, comme elle avait remplacé la république romaine par le gouvernement papal, pourquoi la France ne le reconnaîtrait-elle pas?

Loin de la diminuer, cet aveu, quoique tardif, la grandirait, car pour elle, comme pour les États-Unis, ce serait sortir de l'impasse de la politique fausse par la grande porte de la politique vraie.

1866

LA FAUSSE POLITIQUE

15 octobre 1866.

Une politique que nous ne saurions approuver, c'est celle-ci, que la *Patrie* encourage en ces termes :

« Une dépêche venue par la voie de Pointe-de-Galles nous apprend que M. le contre-amiral Rose, commandant de notre division navale des mers de Chine et du Japon, aurait envoyé le 2 septembre une nouvelle note au gouvernement du roi de Corée. S'il n'est pas fait droit aux demandes de la France, une division de canonnières, commandée en personne par l'amiral, qui mettra son pavillon sur le *Bourdais*, doit, dit-on, remonter le Nagton-Kan, grand fleuve qui conduit à la capitale du pays. On assure que l'amiral est décidé à obtenir, avec LA LIBERTÉ RELIGIEUSE LA PLUS COMPLÈTE, *la faculté pour les étrangers de s'établir en Corée*, avec des droits analogues à ceux qu'ils possèdent en Chine et au Japon. »

Que dirions-nous de l'Angleterre si elle venait canonner le Havre ou Cherbourg, Marseille ou Toulon, dans le but et avec la détermination d'établir en France LA LIBERTÉ POLITIQUE LA PLUS COMPLÈTE ?

Qu'aurons-nous fait quand nous aurons réussi à aguerrir les Chinois?

Leur apprendre à se défendre, ne sera-ce pas leur apprendre à nous attaquer?

Or l'empire de la Chine, à lui seul, a cent dix millions d'habitants de plus que l'Europe tout entière.

Avant d'aller imposer à la Chine « LA LIBERTÉ RELIGIEUSE LA PLUS COMPLÈTE », ne ferions-nous pas mieux de commencer par établir en France « LA LIBERTÉ POLITIQUE LA PLUS COMPLÈTE »? Français, qu'en pensez-vous? De ces deux politiques, quelle est la fausse?

1866

LA POLITIQUE A DEUX FINS

I

17 octobre 1866.

Revenant intrépidement à la charge, le journal la *France* soutient que l'accord existe entre les paroles et les actes du gouvernement.

La *France* n'aurait-elle donc jamais lu ou la *France* aurait-elle donc déjà oublié les déclarations si formelles de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères en mai 1849, alors qu'il repoussait avec une feinte indignation, comme une infâme calomnie, le soupçon qu'il eût pu donner « *pour instructions au général Oudinot d'attaquer la république romaine* » ?

Quelques jours après cette déclaration indignée, la république romaine était attaquée, mitraillée, renversée.

Les paroles n'ont-elles pas été démenties par les actes?

N'en a-t-il pas été de même pour le Mexique, alors que le ministre d'État, répondant aux interpellations du Corps législatif, niait catégoriquement que notre expédition dût conduire au renversement de la république mexicaine et au remplacement du président Juarez par l'archiduc Maximilien érigé en empereur du Mexique?

Abrégeons.

Contentons-nous d'ajouter aux deux faits qui précèdent un troisième fait, celui qui va suivre :

Y a-t-il accord entre les paroles du 11 juin 1866, sous forme de lettre adressée à M. Drouyn de Lhuys et lue au Corps législatif par le ministre d'État, paroles érigeant en système la NEUTRALITÉ ATTENTIVE et les actes qui se sont accomplis depuis la victoire de la Sadowa, victoire qui a enlevé « à l'Autriche sa grande position en Allemagne, modifié la carte de l'Europe au profit exclusif d'une grande puissance et détruit l'équilibre européen » tel qu'il existait?

Si la *France* fait bien, elle fera comme nous, elle n'insistera pas sur un accord dont la non-existence a pour témoignages tous les actes qui se sont accomplis, et qui tous ont été en contradiction avec les paroles; ce serait envenimer la plaie au lieu de la panser.

Il ne s'agit pas, entre la *France* et la *Liberté*, de tomber dans de vaines et douloureuses récriminations; il s'agit de sortir le plus vite possible de l'impasse dans laquelle on est acculé.

Comment sort-on d'une impasse? Il n'y a qu'un moyen, c'est de reconnaître son erreur et de revenir sur ses pas.

Toute hésitation prolongée est du temps perdu; toute hésitation supprimée est du temps gagné.

Autrefois, il y a vingt ans, cette impasse se nommait le JUSTE-MILIEU; honteuse de conserver à cette impasse un nom décrié, la *France* l'a appelée l'ENTRE-DEUX.

La *France* a pu changer l'écriteau de l'impasse, mais elle n'a pu lui ouvrir une issue.

Où le JUSTE-MILIEU avait-il conduit en 1847 la Monarchie de 1830? Où l'ENTRE-DEUX a-t-il conduit en 1866 l'Empire de 1852? De bonne foi, était-ce uniquement pour laisser la Prusse s'agrandir que la ville d'Auxerre a retenti, le 7 mai 1866, des paroles qui ont maudit les traités de 1815?

S'ils le peuvent, que nos opiniâtres contradicteurs répondent à ce point d'interrogation qu'ils nous contraignent de leur poser.

Disons-le hautement, afin qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : ce que nous accusons ici, c'est moins le gouvernement français, c'est moins le gouvernement impérial que cette idolâtrie commune, entretenue et encensée par la

France, idolâtrie qui consiste à adorer cette fausse politique qui n'est ni la paix ni la guerre, ni la prescription ni la conquête, ni la liberté ni le pouvoir ni la stabilité ni le changement; cette fausse politique, qui n'est ni chair ni poisson, et qui ressemble à ces chevaux qui ne sont ni chevaux de trait ni chevaux de selle, à ces divans-lits à l'usage des petits ménages, qui ne sont ni lits ni divans. Aussi le vrai nom de cette fausse politique est-il : LA POLITIQUE A DEUX FINS.

Il y a trente ans que nous la combattons, et si elle l'a emporté sur nous, c'est par sa persistance; ce n'est pas par ses œuvres, ce n'est pas par ses actes.

Ses œuvres! Il n'y en a pas une seule qui n'ait été une faute; ses actes! il n'y en a pas un seul qui n'ait abouti à une inconséquence ou à une impuissance.

Aussi, plus que jamais, en sommes-nous l'adversaire déclaré.

Deux politiques existent :

1° La politique de l'Ancien monde, la politique territoriale, la politique de l'extension des frontières naturelles, toujours dépassées;

2° La politique du Nouveau monde, la politique économique, la politique de la suppression des frontières douanières, jamais assez abaissées.

Le temps est impérieusement venu d'opter entre la politique qui a été le passé des nations et la politique qui sera l'avenir des peuples.

Plus de politique à deux fins!

Plus de politique n'étant pas la force et n'étant pas la richesse, n'étant pas la gloire et n'étant pas la prospérité!

Le gouvernement de la France trouve-t-il que la France soit trop petite? Trouve-t-il qu'elle doive absolument avoir pour limites le cours du Rhin! Eh bien alors, au lieu de demander à la France à perpétuité cent mille hommes par an et à chacun de ces hommes les sept plus belles années de son existence, ce qui est la condamnation de sept cent mille hommes au *tread-mill* militaire, que le gouvernement demande à la France de se lever tout entière comme un seul homme afin d'imiter ce qu'a fait la Prusse, afin, elle aussi, de s'élargir de s'arrondir, de s'allonger, de se rectifier! Mais que, après la victoire gagnée et la paix conclue, la France fasse ce qu'ont

fait les États-Unis ! Qu'elle licencie immédiatement son armée, condamnée à l'inutilité par la victoire, et qu'elle vende ses fusils pour acheter des outils !

Pour comprendre cette politique, il n'est pas nécessaire de l'approuver. Nous ne l'approuvons pas, mais nous la comprenons. C'est la politique du meurtre et du vol décorée des noms de guerre et de conquête ; mais c'est une politique ! Elle a eu sa grandeur, et si elle a ses risques et ses périls, elle a ses avantages et ses triomphes.

Puisant ses inspirations moins dans l'histoire que dans la conscience, moins dans le passé que dans l'avenir, le gouvernement de la France trouve-t-il la France assez grande territorialement? Trouve-t-il qu'il importe plus d'en augmenter la population que d'en accroître le territoire? Alors, qu'il applique exclusivement à la culture et à la prospérité de la France tous les bras de la France, toutes ses forces vives, toutes ses ressources, tous ses revenus, afin qu'elle devienne le grand Empire moderne, le pays modèle, le pays où le travail soit le plus abondant et le bien-être le plus général !

Cette seconde politique, c'est la nôtre. Mais, le passé l'atteste, il faut absolument qu'elle soit exclusive si l'on veut qu'elle soit grande, si l'on veut qu'elle soit glorieuse, si l'on ne veut pas qu'elle soit la politique de 1840.

Si le demi-monde vaut peu, la demi-politique vaut encore moins.

Que le journal la *France* y réfléchisse mûrement, qu'il pèse dans ses balances les actes et les paroles, qu'il compare année par année les dix-sept ans du règne de la Monarchie de 1830 aux quatorze ans du règne de l'Empire de 1852 ; et, si ce journal est impartial et sincère, notre avis sera le sien et notre conclusion la sienne ; il ne voudra plus, sous aucun nom, pas plus sous celui d'ENTRE-DEUX que sous celui de JUSTE-MILIEU, de la politique à deux fins ; il cessera de s'exercer à chloroformer l'Empire ; il lui dira franchement avec nous : Il n'y a plus de temps à perdre ; il faut opter soit pour la guerre heureuse, soit pour la paix glorieuse.

II

18 octobre 1866.

La France n'est pas dans une impasse.

La France a eu raison de faire tout ce qu'elle a fait depuis que l'ENTRE-DEUX a heureusement et glorieusement succédé au JUSTE-MILIEU, de triste mémoire !

La France a eu raison de bombarder Rome en 1849, de l'occuper pendant dix-sept ans, et elle aura raison de l'évacuer en 1866.

La France a eu raison de payer 2 milliards la gloire d'assiéger Sébastopol et de prolonger l'existence de l'empire turc.

La France a eu raison de combattre à outrance, en 1859, l'influence de l'Autriche sur l'Italie.

La France a eu raison d'admettre sans objection l'influence de la Prusse sur l'Allemagne.

La France a eu raison de désavouer la convention de la Soledad, de raturer la signature de ses plénipotentiaires, de jeter par terre la république mexicaine et d'y substituer l'empire mexicain avec un archiduc d'Autriche pour empereur : le tout nous coûtant 300 millions de bel et bon argent, sans compter tous les Français de vingt à vingt-sept ans qui ont été tués ou blessés, et tous ceux qui sont morts du *vomito*.

C'est la « POLITIQUE DE LA PAIX » !

Du moins c'est le nom que lui donne son parrain, M. J. Cohen.

Soit ! Mais sera-ce le nom que lui donnera l'histoire?

1866

LA DEMI-POLITIQUE

I

19 octobre 1866.

La demi-politique n'est en veine nulle part; partout elle aboutit à l'impuissance.

En Angleterre, à quoi ont successivement abouti les projets de demi-réforme électorale, l'un présenté par M. Disraeli et combattu par M. Bright, l'autre présenté par M. Gladstone et appuyé par le même M. Bright? Ils ont abouti à l'agitation électorale, qui demande avec raison la réforme entière, la réforme complète, le suffrage universel et le vote secret. Puisqu'il faudra inévitablement en finir par le suffrage universel, pourquoi n'avoir pas commencé tout de suite par lui? C'eût été du temps d'épargné, et toutes les forces consumées dans l'agitation eussent pu recevoir un autre emploi et remporter une autre victoire. Même aux peuples les plus civilisés et les moins gouvernés, qu'il reste encore de progrès à accomplir, de problèmes à résoudre, de vérités à découvrir, d'abus à extirper!

II

En Italie, à quoi ont abouti les stipulations de Villafranca et de Zurich, sinon à entretenir pendant six années l'instabilité en France et en Europe; sinon à entasser emprunt sur emprunt : le tout pour assister au détrônement du roi de Naples, à l'expulsion du grand-duc de Toscane, du duc de Modène et du duc de Parme, à la convention du 15 septembre et au traité de l'Italie avec la Prusse? N'eût-il pas mieux valu que l'Italie UNE se fît tout de suite des Alpes à l'Adriatique? On le voit, même les demi-victoires ne valent rien.

III

En Allemagne, à quoi ont abouti les projets de réforme de la Confédération germanique : projet de l'empereur d'Autriche et projet du roi de Prusse? Avions-nous tort quand nous soutenions, en 1863, qu'on pourrait *supprimer* la Confédération germanique, mais que la *réformer*, on ne le pourrait pas? Les faits n'ont-ils pas donné pleinement raison à nos prévisions, tirées de l'observation approfondie des choses?

En Prusse, à quoi aboutiront les deux demi-mesures auxquelles la Bavière devra la présidence de la Confédération du Sud, et la Saxe la conservation de sa royauté nominale? Combien les deux Unions du Nord et du Sud mettront-elles de temps à s'user? Puisque la Prusse est fatalement appelée à devenir l'empire d'Allemagne, n'eût-il pas mieux valu qu'elle le devînt tout de suite, et que chacun sût, sans incertitude et sans retard, à quoi s'en tenir et quel parti prendre? Rien de plus contraire à la stabilité que les questions en suspens.

Ne jamais ajourner la solution d'aucune question est le premier précepte de toute bonne politique. Dès qu'elle est posée, toute question doit être résolue. Aussi longtemps que la Prusse n'aura pas achevé son œuvre, aussi longtemps que la Prusse ne sera pas devenue l'Allemagne, comme le Piémont est

devenu l'Italie, il faut y compter, l'Europe sera inquiète et fébrile.

Un jour, elle se tâtera le pouls pour savoir si elle doit permettre que le nom du royaume de Saxe soit effacé de la carte ; un autre jour, elle se tâtera le pouls pour savoir si elle ne doit pas empêcher le royaume de Bavière de disparaître, comme a disparu le royaume de Naples ? Ce sera l'instabilité européenne.

Or que peut-on fonder de grand et de durable sur l'instabilité? Si nous eussions occupé une situation qui donnât à notre voix l'autorité nécessaire, ou le comte de Bismark n'eût pas entrepris son œuvre d'unification de l'Allemagne, ou il l'eût accomplie d'un seul coup. Dans un cas comme dans l'autre, toute demi-mesure nous eût eu pour adversaire.

IV

Lorsqu'uu breuvage est amer, le mieux est de le boire d'un seul trait; lorsqu'une amputation est inévitable, le pis est d'hésiter, le pis est de s'y reprendre à plusieurs fois.

Ceux qui ont des yeux pour voir ne finiront-ils donc pas par reconnaître que, de toutes les politiques, la plus funeste, au dehors comme au dedans, c'est la demi-politique?

Ni virilité, ni fécondité, ni stabilité!

1866

LE PLÉBISCITE

20 octobre 1866.

Le plébiscite, en Vénétie, est fixé au 21 septembre 1866. Les urnes resteront ouvertes pendant deux jours.

Le 27, la cour d'appel de Venise se réunira en audience extraordinaire et solennelle pour dépouiller les votes. Les résultats du suffrage des Vénitiens domiciliés dans les autres provinces du royaume seront envoyés à Venise par le télégraphe.

Le lendemain 28 octobre, le résultat définitif pourra très-probablement être proclamé.

La formule du plébiscite est ainsi conçue :

« Voulons-nous la réunion de la Vénétie au royaume d'Italie, sous la monarchie de Victor-Emmanuel et de ses descendants ? »

OUI. — NON.

C'est ainsi qu'en 1860 les choses se sont passées lorsqu'il s'est agi de détacher de l'Italie Nice et la Savoie, pour les annexer à la France.

Il est incontestable que, de toutes les façons de consulter les populations, le plébiscite est la façon la plus courte, la plus simple, la seule qui ne blesse ni ne viole le principe de la souveraineté nationale.

Pourquoi donc ne s'en servirait-on pas pour dénouer ou trancher toutes les grandes questions qui intéressent un peuple tout entier, telles que, par exemple, la question de guerre offensive, d'intervention armée ou d'expédition lointaine? Puisque matériellement il n'y a pas d'obstacle, moralement où serait l'objection ?

Le plébiscite est un mécanisme de gouvernement dont toute la puissance n'est pas encore connue. S'il avait été employé comme souvent il aurait pu et dû l'être, il aurait suffi à lui seul pour glorifier le nom de l'empereur Napoléon III, qui l'a appliqué en 1851, en 1852 et en 1860, et pour faire à son règne une place toute particulière dans l'histoire.

Le plébiscite, levier ayant pour point d'appui le suffrage universel, quoique plus simple, est un mécanisme bien autrement puissant que le mécanisme parlementaire avec ses deux roues — majorité et minorité, — ses deux Chambres — Chambre haute et Chambre basse, — ses deux fictions — inviolabilité royale et responsabilité ministérielle.

Le plébiscite, c'est plus que la responsabilité ministérielle, car c'est la responsabilité nationale; c'est plus que la volonté, le vote et la sanction parlementaires, car c'est la volonté, le vote et la sanction populaires.

Politiquement, le plébiscite est à l'électricité révolutionnaire ce que scientifiquement le paratonnerre est à la foudre.

Toutes les fois qu'un peuple sera appelé à exprimer sa volonté par voie de plébisçite, soyons donc attentifs et sympathiques, et applaudissons énergiquement, car c'est là un usage qui ne saurait devenir ni trop général ni trop fréquent.

Un jour, le plébiscite sera la seule constitution qui régira les peuples libres.

Déjà, le plébiscite est la grande porte par laquelle tout gouvernement peut sortir, la tête haute, de toutes les difficultés, alors même qu'elles paraissent n'avoir aucune issue.

A l'appui de cette opinion, citons le fait qui est en voie de s'accomplir aux États-Unis :

Le parti radical, qui a obtenu la majorité aux élections de septembre 1866, va dominer dans le Congrès américain. Les radicaux ne dissimulent pas leurs projets. Ils comptent mettre le président en accusation dès les premières séances du Congrès, qui se réunira le 4 décembre 1866 ; ils se croient sûrs que le

Congrès rendra un vote qui déclarera le président incapable d'exercer le pouvoir tant que la haute cour n'aura pas statué sur l'accusation.

S'il en est ainsi, ce sera, d'après la Constitution, au président du Sénat qu'appartiendra la présidence de la république.

Eh bien ! au lieu de mettre en accusation le président Johnson, au lieu de le déclarer incapable d'exercer le pouvoir, au lieu de le traduire devant la haute cour, au lieu de lui donner pour successeur d'office le président du Sénat, qui appartient à l'opinion opposée, à l'opinion radicale la plus prononcée, ne vaudrait-il pas mieux qu'un plébiscite fît cesser le conflit qui a éclaté entre les deux pouvoirs, et dissipât toute incertitude quant au sentiment de la majorité du pays tout entier ?

Que prouvera le vote du Congrès ?

Il prouvera seulement que l'Exécutif et le Législatif ne sont pas d'accord entre eux ; mais prouvera-t-il que le pays est avec le Congrès ?

Non.

Prouvera-t-il que le pays est avec le président ?

Non.

Donc, même aux États-Unis, le mécanisme CONSTITUTION vaut moins que le mécanisme PLÉBISCITE.

1866

L'HONNÊTETÉ POLITIQUE

24 octobre 1866.

A la question la plus sérieuse qui se puisse débattre entre deux journaux sérieux, la *France* nous répond par cette plaisanterie, que nous reproduisons sans même en retrancher le titre :

LES VOLEURS

« M. de Girardin demande que notre pays non-seulement se désarme, mais encore n'exerce plus aucune surveillance sur les faits qui peuvent s'accomplir autour de lui, même quand ces faits le menaceraient, même quand le mur du voisin serait en feu.

» C'est la politique de l'imprudence et de l'imprévoyance !

» Et, à ce sujet, que notre contradicteur nous permette une observation.

» Hier au soir, en rentrant chez nous, nous avons passé devant le bel hôtel que M. de Girardin possède dans le quartier de l'Arc de triomphe de l'Étoile. Les portes, de grosses portes en fer, étaient hermétiquement fermées ; les fenêtres étaient closes par de forts barreaux et de solides volets. Nous nous sommes approché : aussitôt un vaillant chien de garde a aboyé de façon à nous annoncer un mauvais parti si nous voulions forcer l'entrée, et la voix sonore du concierge a crié un : Qui va là ? de mauvais augure.

» Si nous demandons à M. de Girardin pourquoi il prend toutes ces précautions, il nous répondra naturellement que c'est pour se garder à tout événement contre les rôdeurs de barrières et les voleurs.

» Eh bien, nous lui dirons aussi : Tant qu'il y aura en Europe des rôdeurs de frontières et des voleurs de provinces, la France fera bien de surveiller les événements et de se tenir sur ses gardes. — J. COHEN. »

Commençons par ramener l'hyperbole aux dimensions exactes de la vérité.

Où diable M. Cohen a-t-il vu que nous ayons de grosses portes en fer et un chien de garde? Nous n'avons ni chien de garde ni grosses portes en fer; la grille la plus petite et la plus basse, voilà ce que nous avons; mais les voleurs, qu'elle ne suffirait pas pour arrêter, seraient volés, car ils ne trouveraient pas à s'emparer de la plus faible somme d'argent : tout ce qu'ils trouveraient, ce serait un carnet de la Banque de France et un *chéquier* du Crédit foncier, desquels ils ne pourraient pas se servir, et de gros meubles trop lourds pour être emportés. Donc, la valeur de ce qu'ils déroberaient ne serait pas en raison du risque auquel ils s'exposeraient. Ils le savent probablement, et, s'ils l'ignorent, nous profitons de l'occasion propice pour le leur apprendre.

Il y a longtemps que nous avons sur le vol et les voleurs une théorie qui consiste à prétendre que le jour où la loi cessera de punir les voleurs, il n'y en aura plus, parce que les volés feront alors tout ce qui sera nécessaire pour rendre le vol de plus en plus difficile, de plus en plus rare, de plus en plus bête.

Pourquoi avoir de l'argent chez soi ou sur soi, quand il suffit, pour payer, d'apposer sa signature au bas d'un chèque payable à vue?

Pourquoi n'avoir pas à ses vêtements des poches de sûreté qui boutonnent mieux?

Est-il donc indispensable de mettre en montre sur sa poitrine des chaînes et des breloques?

Où serait donc le grand dommage lorsque ceux qui craindraient d'être volés remplaceraient leur argenterie par des cuillères et des fourchettes Ruolz ou Christofle?

Quel est le voleur assez ennemi de lui-même pour voler maintenant les restaurateurs et les cafetiers, depuis qu'ils ont banni de chez eux même la cuillère d'argent la plus mince?

S'il n'y avait plus de tribunaux pour condamner les voleurs, et de prisons pour les rendre, à la sortie, plus pervertis et plus dangereux qu'à l'entrée, ce serait à qui, tailleurs, serru-

riers, etc., etc., s'ingénierait pour rendre le vol impossible.

Ce n'est pas en enfermant les lépreux qu'on est venu à bout de la lèpre; c'est en s'attaquant à la lèpre et à ses causes. Ce ne sera pas en continuant d'incarcérer les voleurs qu'on viendra à bout du vol; ce sera également en s'attaquant au vol et à ses causes.

Moins un pays a de routes, plus il y a de voleurs. Plus les routes sont bonnes et fréquentées, mieux les rues sont éclairées, et plus les voleurs sont rares. Succédant aux diligences, lesquelles étaient très-fréquemment attaquées et pillées, les chemins de fer ont diminué le risque de vol. Encore quelques progrès de la civilisation, et, quand chacun saura compter, un voleur sera un anachronisme ou un idiot.

Regardez-y bien : le vol s'en va.

Mais laissons s'en aller « les rôdeurs de barrières et les voleurs », et revenons « aux rôdeurs de frontières et aux voleurs de provinces ». C'est le nom assez peu respectueux que la *France*, journal monarchique, donne aux souverains, rois et empereurs.

Notre avis est que le moyen le plus sûr, pour un État, de n'avoir rien à craindre des « rôdeurs de frontières et des voleurs de provinces », c'est de faire bande à part; c'est de ne pas suivre le mauvais exemple, encore moins de le donner. Ce moyen, nous le garantissons plus efficace que celui qui consiste à entretenir une grosse armée permanente.

Est-ce que son armée permanente a préservé l'Autriche? Est-ce qu'elle n'eût pas plus sagement fait d'être honnête, de refuser d'être la complice de la Prusse et de se partager avec elle les duchés de l'Elbe? Nous soutenons, au risque d'être contredit par le journal la *France*, qu'aujourd'hui un État est mieux défendu par son honnêteté non suspecte que par son armée permanente.

Si la France érigeait hautement l'honnêteté politique en système, si elle la pratiquait inflexiblement, cette honnêteté exemplaire suffirait pour qu'il n'y eût pas en Europe un État plus respecté que la France, moralement et matériellement.

Ce respect qu'elle commanderait serait son armure et son armée.

Quel prétexte aurait-on de l'attaquer?

Aucun.

Quel gouvernement serait assez insensé pour la quereller ou seulement la menacer?

S'il commettait cet acte de folie, il aurait contre lui tous les peuples.

La France demeurant imperturbablement étrangère à toutes les questions qui lui sont étrangères : voilà notre politique!

La France arrêtant au collet de leur uniforme brodé et chamarré les rôdeurs de frontières et les voleurs de provinces : voilà la politique de notre contradicteur!

Soit!

Mais alors, vous eussiez dû arrêter ce rôdeur de frontières et ce voleur de provinces qui a donné à la Prusse le Sleswig, le Holstein, le Lauenbourg, le royaume de Hanovre, le duché de Nassau, la Hesse-Électorale, les villes de Francfort et de Mayence, etc.

Qui vous a empêché de le faire?

Qu'attendiez-vous donc et qu'attendez-vous encore pour agir?

Quelle autre occasion, plus décisive que celle qui s'est offerte à vous en 1866, aurez-vous jamais de mettre en application votre politique, consistant dans la haute surveillance des ambitions excessives et des événements?

Si vous ne l'avez pas fait quand l'opportunité y était, attendrez-vous donc pour le faire qu'elle n'y soit plus, et que là où l'on eût vu un système, on ne voie plus qu'un dépit?

1866

LA FRANCE INATTAQUABLE

28 octobre 1866.

Plus la *France* cherche à nous prouver qu'elle a raison et plus elle réussit à nous démontrer qu'elle a tort.

Ce journal ne croit pas que, érigée en système politique s'affirmant en toute circonstance décisive, et ne se laissant contredire par aucune considération spécieuse, l'honnêteté suffise à la sécurité d'un État.

Il nous répond :

« Le Danemark était honnête : cela n'a pas empêché la Prusse et l'Autriche de le battre et de lui enlever le Sleswig. Le Hanovre, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse, la Saxe étaient honnêtes : cela n'a pas empêché les hardis vainqueurs de la Sadowa de s'arrondir à leurs dépens et de leur ravir, sans plus de façons, tout ou partie de leurs territoires et de leur souveraineté. »

Comment les rédacteurs de la *France* ne s'aperçoivent-ils pas qu'en avançant ainsi, ils s'enferrent jusqu'à la garde?

Est-ce que le Danemark, dont ils se font un argument, n'avait pas d'armée? A quoi cette armée lui a-t-elle servi?

Est-ce que le Hanovre, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse, la Saxe, qu'ils nous opposent, n'avaient pas d'armées? A quoi ces armées leur ont-elles servi?

Est-ce qu'avant la guerre, terminée par la victoire prussienne et le désastre autrichien de la Sadowa, si la Prusse avait une armée de 600,000 hommes, l'Autriche n'avait pas une armée au moins égale, et de plus l'avantage que donne une population double? Est-ce qu'au début des hostilités, toutes les probabilités ne paraissaient pas être pour l'Autriche contre la Prusse et l'Italie? Est-ce que, sur le turf militaire, ce n'était pas l'Autriche qui était « *favorite* »? Eh bien! à quoi son immense armée lui a-t-elle servi, sinon à se faire battre à plate couture?

Si l'Autriche n'eût pas été battue par la Prusse, c'eût été la Prusse qui eût été battue par l'Autriche : au point de vue où nous nous plaçons, cela eût été absolument la même chose et n'eût rien prouvé contre nous, ni en plus ni en moins.

Quel est notre point de vue?

C'est qu'au temps où nous vivons, un État, grand ou petit, se défend mieux par la conduite qu'il tient et la liberté qu'il donne que par l'armée qu'il paye.

Quelle a été la conduite de l'Autriche à l'égard du Danemark et des duchés de l'Elbe? Cette conduite a-t-elle été bonne? A-t-elle été meilleure que celle de la Prusse? Les deux puissances, honteusement spoliatrices, n'ont-elles pas commencé par se partager le butin, et n'est-ce pas ce butin qui a fini par leur mettre, l'une contre l'autre, les armes à la main? L'Autriche a reçu le châtiment qu'elle avait mérité. Qui oserait affirmer que la Prusse réussira à conjurer celui qui reste suspendu au-dessus de sa tête?

Si, au lieu de s'imposer la charge écrasante d'une armée permanente sans proportion avec son budget, l'Autriche s'était appliquée, depuis seize ans, à accroître sans relâche ses revenus et à en faire le meilleur emploi dans l'intérêt des peuples divers dont elle est le faisceau mal noué, croit-on que cette conduite n'eût pas été la bonne, la meilleure, la plus judicieuse, la seule sage?

L'Autriche, dans ses jours d'épanchement et de sincérité, convenait qu'elle aurait tout avantage à faire pour la Vénétie ce que l'Angleterre avait spontanément, raisonnablement et glorieusement fait pour les îles Ioniennes, et ce que nous voudrions que fît la France pour l'Algérie. Qui a empêché l'Autriche d'écouter la voix de la raison? Nul ne l'ignore, ç'a été

la crainte de mécontenter le parti militaire, qui était tout-puissant à Vienne. Ainsi, c'est le militarisme qui a coûté à l'Autriche sa puissance et son prestige et qui peut-être lui coûtera l'existence.

Lorsqu'on est le militarisme et qu'on impose ainsi sa volonté, soit à Vienne, soit ailleurs, il ne suffit pas de se croire invincible, il faut l'être. La présomption n'est pas une circonstance atténuante. Non-seulement le militarisme autrichien n'a pas été invincible, mais il n'a pas même été vaillant. Après avoir emphatiquement proclamé « LA GUERRE A OUTRANCE », il n'a rien tenté le lendemain pour venger sa défaite de la veille; il s'est laissé battre en 1866 par la Prusse aussi platement qu'il s'était laissé battre en 1859 par la France, sans réagir. S'il fait bien, le militarisme, partout où il commande, baissera la tête et la voix. S'il n'a pas cette modestie et cette prudence, alors il justifiera ces immortelles paroles de Montesquieu : « L'Europe périra par ses armées. »

Oui, si elle ne se hâte pas de changer de voie, l'Europe périra par ses armées, attendu qu'il ne suffit pas de les payer; il faut encore les contenter. Et comment les contenter sans la guerre, qui sème l'avancement en même temps que la mort?

Armée, *avancement*, *guerre*, sont trois termes inséparables.

Plus l'armée est considérable et plus est funeste le poids qu'elle pèse dans les délibérations du gouvernement, sur lequel elle agit par la crainte qu'il a de la mécontenter ou seulement de la refroidir. Ainsi s'explique comment la politique persiste à marcher à reculons, faisant face à la barbarie, au passé, et tournant le dos à la civilisation, à l'avenir.

Quand donc les États cesseront-ils de gaspiller leurs forces les plus précieuses? Quand donc les amasseront-ils? Quand donc cesseront-ils de les employer à détruire? Quand donc les emploieront-ils exclusivement à produire?

Notre conviction la plus profonde est qu'il suffirait qu'un seul grand État donnât l'exemple pour que les peuples, s'appuyant sur cet exemple, forçassent tous leurs gouvernements à le suivre.

Notre désir le plus ardent serait que ce fût la France qui prît cette initiative et donnât cet exemple.

Les hypothèses ne coûtent que des frais d'imagination, donnons-nous donc le luxe d'une hypothèse :

HYPOTHÈSE

La France, nous le supposons, a aboli chez elle le servage militaire et maritime : plus d'inscription maritime, plus de recrutement militaire obligatoire ; à titre de transition seulement, l'enrôlement volontaire, le service militaire à l'état de profession, officiers et soldats largement, très-largement payés.

La France, nous le supposons, conserve ses consuls, mais elle supprime ministres plénipotentiaires et ambassadeurs permanents ; elle fait ses affaires elle-même en se servant des fils électriques ; en cas de circonstances extraordinaires, elle choisit l'envoyé extraordinaire qu'elle juge le plus apte, par la supériorité de son esprit, l'autorité de son nom ou le prestige de sa position, à remplir la mission temporaire dont il s'agit de l'investir.

La France, nous le supposons, par cette initiative, audacieuse en apparence, mais prudente en réalité, a rendu à l'esprit d'entreprise une sécurité si grande, lui a imprimé un tel élan, que cette sécurité et cet élan n'ont pas tardé à se traduire par ce double résultat : hausse de la rente au-dessus du pair et baisse de l'intérêt au-dessous de 3 pour 100.

La France, nous le supposons, a profité de l'affluence du numéraire pour changer enfin sa vieille machine de Marly fiscale, équilibrer la dette par l'emprunt, transformer l'impôt, décentraliser le budget, localiser les dépenses essentiellement locales, nationaliser les dépenses essentiellement nationales ; ainsi, de même qu'elle avait déjà mis à la charge de l'État la dépense de toutes les prisons, elle y a mis aussi, nous le supposons, — la circulation formant un tout indivisible, — la dépense de tous les chemins et de toutes les routes, sans distinction entre routes départementales et routes impériales, chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun et chemins ordinaires, ce qui a été une manière indirecte de restituer aux communes une ressource annuelle de plus de 100 millions, ressource qui leur a permis d'entreprendre ou de finir des travaux d'utilité communale dont l'ajournement était nuisible à l'intérêt public.

La France, nous le supposons, appliquant à l'atelier gouvernemental les lois de la division du travail, a réduit de dix à trois le nombre des ministres, mais elle a augmenté dans

une immense proportion le nombre des directeurs généraux, sous-ministres faisant fonctions de contre-maîtres, et tenus, sous peine de révocation, de ne laisser sans solution aucune question important au progrès social.

La France, nous le supposons, aux prises avec les difficultés d'engrenage du pouvoir et de la liberté, en est victorieusement sortie par l'arc triomphal du plébiscite, qui a *déparlementarisé* le scrutin en le *nationalisant*.

La France, nous le supposons, ayant ainsi brisé tous les vieux moules, a jeté les partis dans un tel désarroi qu'ils n'ont plus de drapeaux, plus de noms, plus de chefs, plus de soldats. Même ces deux mots ennemis : ARISTOCRATIE et DÉMOCRATIE, ont perdu toute signification. En effet, où le suffrage universel est entier, libre, sincère, l'aristocratie et la démocratie disparaissent avec le cens électoral; ce n'est plus une fraction, ce n'est plus la démocratie qui vote; c'est la totalité, c'est la nation.

Ce principe nouveau, qui est le nôtre : *La liberté fait l'union*, ayant doublé et complété, nous le supposons, le principe ancien : *L'union fait la force;* tous les Français étant unis par la liberté, et, surtout, par la peur de la compromettre et de la perdre, est-ce que la France ne serait pas inattaquable?

S'abstenant systématiquement de se mêler des affaires d'aucun peuple, quel peuple aurait intérêt à l'attaquer? Serait-ce l'Italie? Serait-ce l'Autriche? Serait-ce la Prusse devenue l'Allemagne?

Est-ce que l'intérêt de chacun de ces États ne serait pas, au contraire, de se rapprocher de la France et de s'unir à elle pour constituer l'Europe centrale et faire double contre-poids à la Russie, *le grand Empire continental*, et à l'Angleterre, *le grand Empire maritime*, ces deux Empires étant les seuls dont la disproportion puisse être un danger pour l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie?

S'il en est ainsi, au lieu de commander et de fabriquer des fusils Chassepot, qui, menaçant la Prusse, ont naturellement pour effet d'éloigner de la France la Prusse et de la rapprocher de la Russie; s'il en est ainsi, au lieu de se mettre l'esprit à la torture pour arriver à faire passer sous les drapeaux tous les Français valides au-dessous de quarante ans, ceux qui sont mariés et ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont riches et

ceux qui sont pauvres, ne vaudrait-il pas mieux conclure une quadruple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie, représentant, réunies, CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'habitants?

Alors, l'unification de l'Allemagne serait justifiée par la facilité qu'elle aurait donnée à la conclusion de cette alliance pivotale qui mettrait l'Europe en équilibre sur elle-même.

L'un des premiers articles de ce traité d'alliance pourrait et devrait être l'abolition du servage militaire et maritime par la substitution, à l'état de transition, de l'enrôlement volontaire au recrutement obligatoire.

Ne serait-ce pas là un grand et véritable progrès social, qui suffirait à lui seul pour populariser et immortaliser la quadruple alliance découlant de notre hypothèse, hypothèse que nous ne voulons pas étendre plus loin et prolonger plus longtemps?

Résumons donc notre réponse :

Que faut-il pour que la France soit inattaquable, et, dans le cas où elle serait attaquée, pour qu'elle fût invincible? Ce qu'il lui faut, ce n'est pas une armée qui soit la paralysie de la paix; ce qu'il lui faut, c'est la liberté rangeant de notre côté tous les peuples.

1866

LES GRANDES TÂCHES

30 octobre 1866.

A qui l'Angleterre devra-t-elle d'avoir échappé en 1848 à une révolution sociale, contre-coup de la révolution française du 24 février? — A Robert Peel.

A qui l'Italie devra-t-elle son indépendance et son unité? — Au comte de Cavour.

A qui l'Allemagne devra-t-elle son unification? — Au comte de Bismark.

Ne sera-ce pas une gloire pour le règne de la reine Victoria d'avoir eu un ministre tel que Robert Peel?

Ne sera-ce pas une gloire pour le règne du roi Victor-Emmanuel d'avoir eu un ministre tel que le comte de Cavour?

Ne sera-ce pas une gloire pour le règne du roi Guillaume d'avoir eu un ministre tel que le comte de Bismark?

Comment se fait-il que la France, ce pays qui a donné la naissance à Sully, à Richelieu, à Mazarin, à Colbert, à Turgot, à Casimir Perier, n'ait pas eu, depuis vingt ans, un ministre qu'elle puisse opposer avec un légitime orgueil aux trois ministres dont s'enorgueillissent l'Angleterre, l'Italie et la Prusse?

A quelle cause cette défaillance nationale doit-elle être imputée?

Est-ce à la forme de nos institutions?

Est-ce à la pénurie de grands hommes?

Non, ce n'est pas à la pénurie de grands hommes : les grands hommes n'ont jamais manqué à la France; ils ne lui manqueront jamais, toutes les fois qu'elle saura exactement ce qu'elle exige et attend d'eux.

Mais ce que la France devrait savoir, elle l'ignore. Les deux révolutions de 1830 et de 1848 attestent qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut. Elle n'a pas d'idée commune; elle n'a pas de but immuable. Elle va, revient, retourne dans tous les sens les plus opposés. Elle n'a pas de principes fixes. Elle flotte, incertaine, au gré de tous les événements; ils la mènent, elle ne les dirige pas. Elle n'a plus la foi et elle n'a pas encore la science.

Par cette ignorance et cette inconséquence, que nous déplorons, s'explique l'indigence que nous constatons.

La force ascensionnelle pour s'élever à la hauteur des grands ministres dont l'histoire a immortalisé les noms fait défaut à nos tuteurs, même aux plus habiles.

Pourquoi cette force ascensionnelle leur manque-t-elle? Serait-ce parce que ceux qui ont la supériorité d'esprit n'ont pas la fermeté de caractère, et que ceux qui ont la seconde de ces puissances n'ont pas la première? Serait-ce manque d'équilibre ?

Il ne suffit pas de savoir, il faut vouloir; il ne suffit pas de vouloir, il faut savoir. Ce qu'il faut surtout, c'est être inspiré et non pas intimidé par les grandes tâches. Ce sont les grandes tâches qui font les grands ministres.

L'Angleterre avait une grande tâche : c'était de donner le pain à bon marché à tous les ouvriers qui font sa richesse au dedans, sa puissance au dehors.

L'Italie avait une grande tâche : c'était de délivrer le sol italien de la domination autrichienne.

La Prusse avait une grande tâche : c'était de réaliser le vœu de l'Allemagne aspirant à l'unité, mais s'agitant dans le vide.

La France avait le choix entre deux grandes tâches : soit, au risque d'une guerre européenne et d'une nouvelle coalition, de déchirer les traités de 1815, de n'en rien laisser subsister, rien, rien; d'ouvrir résolument l'ère, non de la con-

quête, mais de la revendication de ses anciennes frontières; — soit d'ouvrir non moins résolument l'ère de la prescription, cette légitimité du temps ayant pour condition l'acceptation sans réserve des faits accomplis; pour principe, la reconnaissance sans exception de tous les États de fait et de tous les gouvernements de fait; pour règle, le respect sans rancune de tous les traités existants; pour but suprême, la paix virile, la paix féconde, la paix désormais inviolable.

Il va sans dire que la première de ces deux tâches, *la revendication*, n'eût pas été celle que nous eussions conseillée ni louée; mais le continuateur de Charlemagne, vengeur de Napoléon le Grand, s'il eût été vainqueur, eût eu assez d'applaudissements pour ne pas compter ceux qui lui eussent manqué, et d'ailleurs il ne lui en eût manqué aucun si la victoire de la France eût été le désarmement de l'Europe, et la gloire de nos armes le retour de nos libertés. Cela eût pu être; et, cela étant, l'histoire eût certainement mis le règne sous lequel se fût accomplie cette tâche périlleuse au nombre des grands règnes.

La tâche que nous eussions voulu voir entreprendre et réussir, la tâche laborieuse à laquelle nous eussions été heureux de dévouer notre plume et de nous associer de toutes nos forces, c'eût été la seconde, celle qui se résume dans ce seul mot, lequel renferme tout un ordre nouveau : LA PRESCRIPTION, cette amnistie du passé, cet effacement des crimes de la guerre par les progrès de la paix, des excès de la barbarie par les bienfaits de la civilisation, des douleurs de l'oppression par les douceurs de la liberté.

Cette tâche, sans périls, mais non sans efforts, n'était pas au-dessus de la vaste intelligence du ministre dont le nom, en 1860, a été le plus étroitement attaché, en France, au triomphe de la liberté du commerce.

Pour que le nom de M. Rouher acquît une gloire aussi grande et aussi durable que celle qui a rendu impérissables les noms de Robert Peel, du comte de Cavour et du comte de Bismark, et pour que cette gloire du ministre devînt la gloire du souverain, que fallait-il?

Il fallait que la liberté et la paix fussent la grande et l'unique tâche du règne de l'empereur Napoléon III.

Il fallait élever si haut l'indépendance de la France, que

les agitations et les querelles des autres États entre eux ne pussent jamais monter jusqu'à elle, troubler sa sérénité et la détourner de son œuvre.

Il fallait se dévouer à l'application de toutes les vérités économiques actuellement démontrées et à la recherche de toutes celles dont la démonstration reste à faire.

Il fallait donner à cet esprit nouveau une si vigoureuse impulsion, qu'elle vainquît toutes les résistances, décomposât tous les partis et fît vivre la France d'une vie nouvelle.

Tout ce qui est jeune et studieux se fût mis à l'œuvre, afin de rendre au ministre la tâche plus facile et moins longue.

On eût moins souvent parlé du Sleswig, du Holstein et du Lauenbourg, de la Prusse et du Mexique; on se fût moins occupé de ce que diront au Corps législatif MM. Thiers, Jules Favre et Émile Ollivier; mais que de taxes nuisibles à la consommation, conséquemment à la production, eussent déjà disparu! Que d'utiles et de fécondes réformes porteraient maintenant des fruits abondants! Que d'importantes questions, laissées insoucieusement à l'écart, auraient fait place à des solutions graduelles, chacune étant un échelon de l'échelle sociale, au sommet de laquelle on aperçoit, mais trop haut encore pour y atteindre, l'instruction, la moralisation et le bien-être de tous!

Égaler M. Gladstone et le dépasser n'eût pas été une difficulté, le suffrage universel offrant en France au levier économique un point d'appui infiniment plus résistant qu'en Angleterre le cens électoral.

Ce qui a détourné M. Rouher de cette tâche que 1860 avait fait briller à ses yeux et qui assurément n'était pas au-dessus de ses forces, c'est cette politique à deux fins qui a été l'ennemie mortelle de la Monarchie de 1830 et de la République de 1848, et qui est l'erreur commune de toute la presse française.

Pour abandonner sans retour cette politique sans criterium, que faut-il donc de plus que les embarras de toute nature qu'elle nous a suscités, que toutes les susceptibilités qu'elle a éveillées et blessées?

Qu'est-ce qu'on attend?

Qu'est-ce qui peut survenir?

Avec la vaste intelligence dont nous avons dit que M. Rouher était doué, il n'aura tenu qu'à lui, il ne tiendrait encore qu'à lui d'être le quatrième grand ministre qui se sera illustré en Europe depuis vingt ans.

Ce qui lui aura manqué, ce ne sera pas la grandeur de la tâche.

1866

LE DÉNIGREMENT SYSTÉMATIQUE

> « Nous le savons, les vérités que nous disons blessent. On veut dormir au bord de l'abîme. Après tant de révolutions, on regarde comme des ennemis ceux qui avertissent des nouveaux dangers. La voix qui nous réveille est importune; et il est reconnu que des hommes passionnés ou trompés dans leurs ambitions trouvent que tout va mal. »
>
> CHATEAUBRIAND.

I

2 novembre 1866.

L'*Étendard*, se qualifiant : « l'indépendance loyale », qualifie la *Liberté* : « LE DÉNIGREMENT SYSTÉMATIQUE ».

Est-il vrai que la *Liberté* mérite cette qualification?

La *Liberté* n'est pas le journal d'un parti; elle n'est pas même le journal d'une opinion : car la liberté, dont elle porte le nom glorieux et dont elle défend la sainte cause, est une loi, la loi de notre temps, la loi des lois, loi plus forte que toutes les résistances, loi plus élevée que toutes les barrières.

La *Liberté* est l'œuvre d'hommes qui professent et qui pratiquent l'indifférence en matière de gouvernements. De préférence, ils sont partout pour le gouvernement qui est,

sous la seule réserve qu'il légitime son origine par ses œuvres et qu'il fasse ce qui est nécessaire pour durer.

Dans la pensée de ces hommes, LIBERTÉ et STABILITÉ sont deux termes inséparables. Instruits par l'expérience autant que par l'étude, ils ont appris qu'aussitôt que la couche de l'ignorance populaire était réduite à une certaine épaisseur, la stabilité n'était plus possible sans la liberté.

La tâche ingrate autant que périlleuse qu'ils se sont donnée, c'est, au lieu de la faire monter, de faire descendre la révolution. La révolution par en haut, la révolution qui descend, c'est le fleuve qui coule, c'est la navigation, c'est le bienfait; la révolution par en bas, la révolution qui monte, c'est le torrent qui s'amasse, c'est l'inondation, c'est le désastre.

Les partisans de la révolution par en bas ont derrière eux, à côté d'eux, avec eux, tous les partis mécontents, toutes les opinions militantes, toutes les rancunes implacables, toutes les passions tumultueuses, toutes les convoitises insatiables, toutes les ignorances présomptueuses : aussi peuvent-ils compter sur la masse des sympathies et des acclamations.

Au contraire, les partisans de la révolution par en haut n'ont derrière eux, à côté d'eux, avec eux, absolument personne; contre eux ils ont à la fois le pouvoir, qui les accuse de le dénigrer, de le miner, et les oppositions, qui leur reprochent de l'éclairer, de le consolider. Ainsi le péril est le même pour eux, soit que le pouvoir l'emporte sur les oppositions ou que les oppositions l'emportent sur le pouvoir, soit que le pouvoir s'affermisse ou soit qu'il s'écroule.

Ce péril explique comment, entre nos mains, la *Liberté* est le seul journal qui se tienne à égale distance de l'hostilité et de la servilité, de l'optimisme et du pessimisme, ne marchant dans son indépendance à la suite ni du pouvoir ni de l'opposition, les ayant parfois tous les deux irrités contre lui. Assurément, c'est là une duperie: mais il ne dépend pas du publiciste qui ne cherche que le vrai de se refaire à l'image du journaliste qui ne consulte que son intérêt ou ses passions; non, il ne dépend point de lui de n'être pas ce qu'il est et de ne pas penser ce qu'il pense.

Ce qui devrait nous donner l'avantage sur d'autres journaux est précisément ce qui nous l'ôte. Nous avons un criterium, nous savons exactement ce que nous voulons; nous

n'avons qu'une balance : la même pour l'opposition que pour le pouvoir, la même pour nos ennemis que pour nos amis ; nous savons que c'est se consumer en efforts inutiles que de vouloir améliorer DIRECTEMENT l'homme par l'homme ; que ce qu'il faut, c'est améliorer INDIRECTEMENT les hommes par les choses. Donc l'œuvre d'un gouvernement, se proposant de rendre moins imparfait le milieu social dans lequel un peuple se meut, doit être de s'occuper des choses infiniment plus que des hommes.

Le moyen de rendre le pouvoir plus fort, ce n'est pas d'imposer silence à la critique ; non : c'est de le rendre plus simple, c'est d'en perfectionner sans relâche et sans fin le mécanisme, afin d'en diminuer les frottements et tous les risques de fracture ou d'explosion.

Le moyen de rendre la liberté plus calme, ce n'est pas — véritable communisme légal — de faire porter la peine de ceux qui en abusent à ceux qui n'en abusent pas ; non : c'est de chercher et de trouver dans la liberté même la pondération qui est en elle ; pondération qui cesse d'exister dès que la liberté ne se compose pas du faisceau de toutes les libertés, sans qu'une seule y manque.

Le moyen de rendre le suffrage universel aussi inaccessible à l'action abusive des partis qu'à la pression compromettante du gouvernement, ce n'est pas de constituer l'antagonisme des candidatures ; non : c'est de se demander s'il n'y aurait pas un moyen de placer si haut l'urne électorale que toutes les influences condamnables, exercées en sens opposé, ne pussent pas monter jusqu'à elle et fausser le scrutin.

Le moyen de rendre le risque de guerre plus rare et plus faible, ce n'est pas de grossir le chiffre des armées permanentes ; non : c'est d'étudier le risque dans la profondeur de ses causes et de se rendre exactement compte de ce qu'il pèse réellement, de ce qui concourt à le perpétuer, de ce qui pourrait le diminuer et enfin l'anéantir.

La possession d'un criterium n'a pas pour conséquence nécessaire le dénigrement, mais il a pour conséquence inévitable la comparaison.

Impossible de savoir sans étudier ; impossible d'apprendre sans comparer.

Jamais il ne nous vient à la pensée de chercher comment

nous pourrions renverser le gouvernement et par quel prétendant nous pourrions le remplacer; mais, en toute circonstance où le pouvoir a un parti à prendre, une œuvre à accomplir, il nous est impossible, nous l'avouons, de ne pas nous poser cette question : Est-ce là ce que nous ferions? Est-ce là ce qu'il y a de mieux à faire?

Il va sans dire qu'il convient de tenir compte de la différence des points de vue.

Celui qui exécute n'a jamais une liberté égale à celle de celui qui conçoit ou qui conseille sans être contraint d'exécuter.

Ayant à combattre et à vaincre des résistances, des habitudes, des erreurs, des abus, des intérêts, des inerties, enfin des difficultés de toute nature, matérielles et personnelles, toujours le pouvoir est, dans une certaine mesure, l'impuissance. Pour qu'il produise un résultat égal à 10, le plus souvent il lui faut un effort égal à 100. Aussi a-t-on bien tort de craindre qu'un réformateur appelé à réaliser sa réforme fasse trop; ce qui est plus probable, c'est qu'il ne fera pas assez, si ferme et si consciencieux que soit son caractère. Lorsqu'une réforme est judicieuse et suffisamment étudiée, les moindres obstacles qu'elle rencontre sont ceux qui dérivent de la nature des choses; les plus grands sont ceux qu'un Allemand appellerait *objectifs*, par opposition à *subjectifs*.

Tout louer ou tout blâmer est facile; ce qui ne l'est pas, c'est de ne louer que ce qui est bien et de ne blâmer que ce qui est mal.

Nous qui sommes accusé de nous laisser emporter par l'esprit de dénigrement, avons-nous jamais, sous aucun gouvernement, blâmé un acte qui fût louable? Avons-nous jamais loué un acte qui fût blâmable? Si l'on en peut citer un seul, qu'on le cite et qu'on nous condamne à l'humiliation de l'avouer et de nous rétracter!

Cela est vrai, nous avons eu moins souvent à louer qu'à blâmer; mais est-ce donc notre faute?

Toutes les fois que nous avons eu un écueil à signaler, avons-nous jamais manqué à nos devoirs de pilote? Peut-on nous accuser de n'avoir pas eu de vigilance? Peut-on nous reprocher d'avoir été avare de nos veilles et de nos peines? Peut-on prétendre que pour avertir nous ayons attendu qu'il fût trop

tard? La vérité, ne l'avons-nous pas dite avec la même sincérité, la même loyauté, la même fermeté, aux trois gouvernements que nous avons vus se succéder : la Royauté, la République et l'Empire? En 1847, la Royauté nous traduisait devant la cour des pairs sous la prévention de dénigrement; cette rigueur imméritée a-t-elle retardé la chute de la Royauté, à laquelle nous criions qu'elle allait à l'abîme? En 1848, la République nous enfermait à la Conciergerie sous la prévention aussi de dénigrement; cette rigueur, non moins imméritée, a-t-elle empêché la République de glisser et de périr misérablement dans l'ornière où nous eussions voulu que les républicains ne tombassent pas?

Si l'orgueil était jamais permis, à qui le serait-il plus qu'à nous, dont toutes les prévisions, fruit du travail le plus opiniâtre, ont toujours été vérifiées?

Ne remontons pas plus haut qu'à l'époque à laquelle la *Liberté* a passé des mains de son fondateur dans les nôtres; ne remontons pas plus haut qu'au 1er mars 1866.

Le 31 mars 1866, le *Constitutionnel* publie cette déclaration, signée Paulin Limayrac :

« DIEU seul peut savoir si la crise actuelle que traverse l'Allemagne sera tranchée par la guerre ou trouvera sa solution dans des moyens pacifiques. »

Que faisons-nous?

Immédiatement, nous protestons contre cette déclaration trop commode; nous soutenons qu'il n'y a pas de sacrilége plus grand que celui qui, blessant la raison autant que la foi, fait intervenir sans cesse, à tout bout de champ, à tout bout d'article, à tout bout de discours, à tort et à travers, la « Providence divine » dans les choses humaines; nous ajoutons qu'il est impossible logiquement d'admettre l'ingérence d'un Dieu tout-puissant dans les affaires des peuples sans détruire le libre arbitre, sans nier la prévoyance humaine et sans proclamer l'ordre parfait... Cette déclaration imprimée et publiée, comptant plus sur la prévoyance que sur la Providence, nous nous mettons, le jour même, sans perdre une heure, à la recherche du parti le meilleur que devra prendre la France, si en effet la guerre éclate entre l'Autriche et la

Prusse, celle-ci s'étant indissolublement attachée l'Italie par un traité d'alliance offensive et défensive dont la *Liberté* a été la première à faire connaître l'existence et à l'affirmer.

Le premier conseil que nous donnons est celui-ci :

La France veut-elle empêcher la guerre d'éclater ? Elle le peut.

— Comment?

— Par une simple signification à l'Autriche et à la Prusse, que la première de ces deux puissances qui déclarera la guerre à l'autre aura la France contre elle.

Si l'Autriche et la Prusse eussent reçu cette ferme signification, la Prusse se fût-elle hasardée à attaquer l'Autriche? On sait aujourd'hui, à n'en pouvoir plus douter, que la Prusse ne se fût pas exposée à jouer témérairement son existence contre l'Autriche et la France formant comme un étau. Nous avions donc pleinement raison contre M. le vicomte de la Guéronnière et ses collaborateurs, nous raillant dans leur journal, où ils prétendaient que ce serait changer une guerre incertaine en une guerre certaine, et se jeter à l'eau de peur d'être mouillé.

Ce premier conseil n'étant pas suivi, voici le second que nous donnons, en l'intitulant UN CONTRE TROIS :

Une guerre entre l'Autriche et la Prusse offrant à la France une occasion propice de reculer sa frontière jusqu'au Rhin, que doit faire la France?

Elle a le choix entre ces deux langages et ces deux conduites :

Ou de dire à l'Autriche : Rendez tout de suite la Vénétie à l'Italie, et, si la Prusse continue à vous provoquer, marchez droit sur Berlin, sans aucune crainte; car si vous êtes battue, nous volerons à votre secours. Conditions : Vous aurez le droit de reprendre la Silésie qui vous a été enlevée par la Prusse; nous aurons le droit de reprendre, nous, les provinces rhénanes, que les traités de 1814 nous avaient laissées, mais dont les traités de 1815 nous ont dépouillés;

Ou, si l'Autriche refuse de rendre la Vénétie à l'Italie, de constater publiquement ce refus de l'Autriche, et de dire, la tête haute devant l'Europe, à la Prusse : Vous voulez rectifier vos frontières; aucune objection de notre part, à la condition que de la vôtre il n'y en aura aucune à la rectification des

nôtres : prenant, donnant; mais si vous voulez prendre sans donner, vous nous trouverez avec l'Autriche contre vous. Telles sont les conditions de la France.

Les refuser eût été impossible à la Prusse, à moins qu'elle ne renonçât à s'agrandir, à s'allonger, à s'arrondir et à devenir l'empire d'Allemagne. Alors la guerre avortait en germe; l'occasion apparue subsistait; elle n'était pas manquée, elle n'était qu'ajournée.

Nous le demandons hautement, ces conseils, qui n'ont pas été écoutés, étaient-ils dictés par un sentiment hostile? Si on les eût écoutés, n'eût-on pas sagement fait? Et quand il se mêlerait quelques gouttes d'amertume au regret que nous devons éprouver qu'ils soient restés infructueux, serions-nous donc inexcusable et mériterions-nous la qualification infligée à la *Liberté* par l'*Étendard?*

Les Prussiens gagnent la victoire de la Sadowa; les Autrichiens sont battus : c'est plus qu'une défaite, c'est une déroute. Éperdu, et ne sachant plus quel sort l'attend, l'empereur d'Autriche écrit le 5 juillet 1866 à l'empereur des Français la dépêche par laquelle il lui abandonne la Vénétie.

La *Liberté* voit le coup et le dénonce. Ce soir-là, selon nous, que devait faire la France?

Elle devait se borner à répondre par le télégraphe ces deux mots : TROP TARD!

En marche sur Vienne, les Prussiens eussent assiégé, pris et occupé Vienne.

Les Prussiens à Vienne, c'étaient, sans avoir brûlé une cartouche, les Français à Cologne, y dictant à l'Autriche et à la Prusse les conditions de la paix.

L'illumination de Paris dans la soirée du 5 juillet 1866 a-t-elle été ce qu'il y avait de mieux à faire? Nous le demandons à nos lecteurs.

Cette illumination ayant eu lieu, et la France s'étant interposée pour arrêter la guerre dans son cours qui, naturellement et sans risque, lui apportait les frontières du Rhin, que prescrivait la logique?

Elle prescrivait, avant que l'envie et les susceptibilités françaises eussent eu le temps de s'éveiller, elle prescrivait de conclure en toute hâte un traité de triple alliance entre la France, l'Italie et la Prusse; traité qui eût donné au réta-

blissement et au maintien de la paix européenne des gages d'une solidité incontestable, traité qui eût permis aux trois États de réduire considérablement la dépense de leurs armées.

Au lieu de conclure ce traité, qui était la conséquence des faits accomplis, c'est le contraire que nous faisons... Nous changeons en toute hâte nos fusils contre les fusils Chassepot, et nous annonçons que nous allons réorganiser notre armée, afin de mettre « nos forces nationales en situation d'assurer la défense du territoire » !

Qui nous menace?

Qui menaçons-nous?

Est-ce que prévoir et interroger, c'est dénigrer?

II

4 novembre 1866.

Ancien rédacteur du *Pamphlet* et du *Pouvoir*, ayant quitté le *Constitutionnel* pour prendre la rédaction en chef de l'*Étendard*, M. Auguste Vitu appartient depuis dix-huit ans au moins à la presse militante. Si, depuis comme avant 1848, nous avons jamais blâmé un acte gouvernemental qui fût louable, il ne doit pas lui être difficile de retrouver la trace de ce blâme injuste et de nous l'opposer. Qu'il prenne la peine de la chercher! Au besoin, qu'il consulte ses amis du *Constitutionnel* et du *Pays!* Qu'il invoque leur aide et mette à contribution leur mémoire! Lui faut-il pour cette recherche une semaine, un mois, un an? Nous les lui accordons pleinement et volontiers.

Ne remontons pas plus haut qu'à l'époque à laquelle nous avons connu M. Auguste Vitu.

Le 24 août 1848, lorsque nous convoquions et réunissions dans les salons Lemardelay tous les journalistes pour protester contre la suppression de la *Gazette de France*, avions-nous tort, et la signature de M. Auguste Vitu au bas de notre protestation ne nous a-t-elle pas donné raison?

En 1848, cela est vrai, nous avons été très-opposé à la candidature du général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécu-

tif; mais M. Auguste Vitu trouvera-t-il que nous avons eu tort, et l'élection du 10 décembre 1848 ne nous a-t-elle pas donné raison?

En 1849, cela est vrai, cinq mois après l'élection du 10 décembre 1848, nous avons été très-opposé à l'expédition et au bombardement de Rome; mais avions-nous tort, et la convention du 15 septembre 1864, qui va s'exécuter le 11 décembre 1866, ne nous a-t-elle pas donné raison?

En 1850, cela est vrai, nous avons été très-opposé à la présentation de la loi du 31 mai, laquelle loi allait supprimer quatre millions d'électeurs sur dix millions; mais, quoique la *Presse* ait été poursuivie à ce sujet, avions-nous tort, et le premier acte du 2 décembre 1851 n'a-t-il pas été de nous donner raison?

En 1861, cela est vrai, nous avons été très-opposé à l'expédition du Mexique et à la rupture de la convention de la Soledad; mais avions-nous tort, et le retour de nos troupes après une occupation de trois années, qui aura coûté si cher à la France en hommes et en argent, ne nous donne-t-il pas raison?

En 1862, cela est vrai, nous avons été très-opposé à l'intervention diplomatique de la France dans l'insurrection de la Pologne contre la Russie; mas cette intervention déplorable n'ayant abouti qu'à rendre l'extermination des malheureux Polonais plus impitoyable et la ruine de la pauvre Pologne plus complète, avions-nous tort, et l'impuissance finale des innombrables dépêches de M. Drouyn de Lhuys ne nous a-t-elle pas donné raison?

En 1866, cela est vrai, nous avons été très-opposé à l'absence de toute politique arrêtée qui nous paraît avoir caractérisé la conduite de la France, lorsque la guerre, ayant éclaté entre l'Autriche et la Prusse, nous offrait l'occasion de jouer une si belle carte et de gagner à coup sûr une si grosse partie; mais avions-nous tort, et l'immense agrandissement de la Prusse, malgré la lettre impériale du 11 juin, adressée par l'empereur des Français à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, lettre lue au Corps législatif par M. Rouher, ministre d'État, ne nous a-t-il pas donné raison?

Fallait-il donc que notre plume louât ce que blâmait notre conscience?

Admettons que notre plume ait subitement acquis une flexibilité qui lui manqua toujours ; admettons que notre plume ait trahi notre conscience ; admettons que notre plume ait loué l'expédition de Rome, la loi du 31 mai, l'occupation du Mexique, les dépêches de M. Drouyn de Lhuys en faveur de la Pologne, la lettre du 11 juin signée Napoléon III, et la circulaire du 16 septembre signée la Valette : nos louanges les plus outrées, aussi outrées que celles de M. Auguste Vitu, eussent-elles eu le pouvoir de changer la nature des choses, l'évidence en obscurité et la vérité en erreur?

S'il est un axiome politique dont la vérité soit attestée par l'histoire, c'est assurément celui-ci :

« On ne s'appuie que sur ce qui résiste. »

En tout temps et en tout pays, les gouvernements se sont efforcés de le faire mentir. Jamais il n'a menti. Toujours leur chute a été sa preuve.

Lorsque nous résistions, dans la *Presse*, en 1847 à la Royauté, et en 1848 à la République, ne servions-nous pas la Royauté mieux que le *Journal des Débats*, et la République mieux que le *National?*

Avons-nous jamais blâmé ce qui était louable?

Qui plus vivement, plus hautement, plus sincèrement que nous a applaudi à la délivrance d'Abd-el-Kader, retenu prisonnier en France au mépris de la parole donnée?

Qui plus vivement, plus hautement, plus sincèrement que nous a applaudi à l'amnistie sans phrases et sans réserves du 8 septembre 1859?

Qui plus vivement, plus hautement, plus sincèrement que nous a applaudi en toutes circonstances à la liberté du commerce, à la liberté de la boucherie, à la liberté de la boulangerie, à la liberté de la grève, libertés successivement appliquées sans qu'aucune des sinistres prévisions qu'elles avaient fait naître se soit vérifiée?

Qui plus vivement, plus hautement, plus sincèrement que nous a applaudi à l'assainissement et à l'embellissement de Paris, à l'élargissement de ses rues, à la multiplication de ses boulevards? Qui plus vivement, plus hautement et plus sincèrement que nous a rendu à M. Haussmann la justice qui lui était due et qui lui était refusée? La crainte de partager son impopularité et les clameurs nous ont-elles arrêté?

Qui plus vivement, plus hautement, plus sincèrement que nous a applaudi à l'appel adressé par l'empereur des Français à tous les souverains de l'Europe le 3 novembre 1863?

Comment M. Auguste Vitu, l'ancien rédacteur du journal le *Pouvoir*, persiste-t-il à nous accuser d'esprit de dénigrement?

A-t-il donc oublié les attaques et les injures de ce journal contre la Constitution de 1848 et l'Assemblée souveraine issue du suffrage universel, attaques et injures qui firent traduire ce journal et ses rédacteurs à la barre de l'Assemblée législative, où ils eurent pour défenseur M. Chaix d'Est-Ange?

Lorsque nous combattions cette citation et que nous la qualifiions de révolutionnaire, d'attentatoire au principe de la séparation des pouvoirs; lorsque nous mettions le respect de la liberté des écrivains plus haut que le respect de la dignité des représentants du peuple, sur le banc desquels nous siégions, avions-nous tort?

Avions-nous tort, en 1851, lorsqu'il s'agissait de M. Granier de Cassagnac, de tenir invariablement la même conduite et le même langage que nous avions tenus, en 1834, lorsqu'il s'agissait de M. Raspail, traduit à la barre de la Chambre des députés, où l'arrondissement de Bourganeuf, à l'unanimité, venait de nous envoyer?

III

28 décembre 1866.

Le rédacteur en chef de l'*Etendard*, M. Auguste Vitu, confond l'indépendance avec l'opposition; de sa part, cette confusion ne surprendra aucun de ceux qui le connaissent.

Cependant rien ne ressemble moins à l'opposition que l'indépendance, car rien ne ressemble plus à la servilité qui exalte tout que l'hostilité qui dénigre tout.

Dénigrer tout ce qui vient du pouvoir, c'est exalter tout ce qui vient de l'opposition, et réciproquement.

Hostilité et servilité systématiques sont les deux côtés de la même pièce de monnaie fausse.

Ni servilité envers l'opposition, ni servilité envers le pouvoir; ni hostilité envers le pouvoir, ni hostilité envers l'opposition : NEUTRALITÉ, telle est notre ligne. Placé au-dessus de tous les partis, nous n'avons jamais eu qu'un but : la recherche de la vérité par l'impartialité. Lorsque le pouvoir nous paraît avoir raison contre l'opposition, nous nous rangeons avec lui contre elle; lorsque l'opposition nous paraît avoir raison contre le pouvoir, nous nous rangeons avec elle contre lui; lorsqu'ils nous paraissent avoir tort l'un et l'autre, ce qui leur est arrivé plus d'une fois, nous nous séparons de tous les deux, au risque de rester seul avec notre opinion, jusqu'à ce que les événements lui aient donné raison.

Dans un article intitulé : DU BLANC AU NOIR, et signé Auguste Vitu, l'*Etendard* essaye de mettre la *Liberté* en contradiction avec elle-même.

Il lui dit :

« En reproduisant, d'après la *Gazette de France*, la statistique de M. Raudot, qui montrait la population de la France ayant cessé de croître, tandis que la population de l'Allemagne n'avait pas cessé d'augmenter avec une rapidité relative considérable et menaçante, vous avez « *inquiété le sentiment national.* » Et après l'avoir inquiété par ces chiffres, surexcité par la comparaison, vous demandez que la France désarme crânement! C'est là une inconséquence. »

N'en déplaise au journal qui loue de confiance les circulaires du ministre de l'intérieur, mais qui ne les lit pas, car s'il les lisait il ne qualifierait pas de « FANTASMAGORIE » l'accord de la Russie et des États-Unis (1); n'en déplaise à ce journal, il n'y a aucune inconséquence entre le licenciement de l'armée en France comme en Amérique, ce que nous

---

(1) CIRCULAIRE DU 16 SEPTEMBRE 1866

« Tandis que les anciennes populations du continent, dans leurs rapports restreints, ne s'accroissent qu'avec une certaine lenteur, *la Russie et la république des Etats-Unis peuvent, avant un siècle, compter chacune* CENT MILLIONS d'habitants. »

Signé : LA VALETTE.

demandons, et l'accroissement de la population en France comme en Allemagne, ce que nous souhaitons.

Pourquoi la population en France a-t-elle cessé de s'accroître? Cela tient-il, oui ou non, à l'augmentation des contingents annuels, qui, de 40,000 hommes, ont passé, en temps de paix, à 60,000, de 60,000 à 80,000 et de 80,000 à 100,000? Cela tient-il à la permanence de notre occupation en Algérie depuis trente-six ans? Cela tient-il à nos expéditions lointaines et à nos interventions armées? Si cela ne tient pas à ces causes, à quelles autres causes cela tient-il? Qu'on les cherche, qu'on les trouve, qu'on les détruise!

Est-ce qu'on ne peut pas être à la fois, sans inconséquence et sans contradiction, contre les agrandissements de territoire par les armes et contre les diminutions de populations par les contingents, si ce sont les contingents annuels et le recrutement militaire obligatoire qui sont les causes de ce funeste affaiblissement?

Ces causes d'affaiblissement, quelles qu'elles soient, il faut les faire disparaître à tout prix.

Voilà ce que nous avons dit et voilà ce que nous répétons.

Notre ferme conviction est qu'il n'y a qu'un moyen de rendre à notre population sa progression naturelle et nécessaire, moyen héroïque : c'est de substituer l'enrôlement volontaire comme en Angleterre au recrutement obligatoire comme en France.

L'enrôlement volontaire, dans les conditions de solde et de pension de retraite telles que nous les comprenons, produira un effectif plus ou moins considérable ; cela, nous l'avouons, est une considération qui nous importe assez peu, car tous les projets de réorganisation de l'armée qu'on pourra présenter, débattre, ne feront pas que la France, relativement à la Prusse et à la Russie unies, ne soit dans une position infiniment plus défavorable encore que ne l'était l'Autriche en mai 1866 relativement à la Prusse et à l'Italie alliées.

Contre une population de 113 millions de Prussiens et de Russes, que pourrait faire une population de 37 millions de Français?

Contre les 37 millions de Français, que pourraient faire les 5 millions de Belges?

Notre conclusion, dans laquelle nous persistons plus que

jamais, est que la France n'a plus qu'un seul parti à prendre : c'est de renoncer systématiquement à la guerre et de devenir exclusivement la grande nation de la paix.

Mais, nous le savons, nous ne serons pas plus écouté en 1867 par la France qu'en 1866 nous ne l'avons été par l'Autriche.

1866

LA POLITIQUE DE NON-SENS

I

1er novembre 1866.

Cette politique est celle du *Siècle*, qui combat la nôtre en ces termes :

« Quand le Russe aura cessé de menacer l'Occident et d'*égorger la Pologne*, quand *le Hongrois aura recouvré son indépendance*, il sera temps de ne plus rien craindre pour nous, qui pouvons à chaque instant être entraînés à une action nationale. Nous aussi, nous appelons de tous nos vœux la fédération européenne et la paix perpétuelle, mais c'est à la condition que leurs ennemis auront été refoulés et qu'ils auront restitué le fruit de leur déprédations.

» Même alors, nous répudierons ce triste axiome : « que la France » doit demeurer ÉTRANGÈRE aux questions qui lui sont ÉTRANGÈRES. »

» Pour être logique, il faudrait appliquer ce principe aux individus eux-mêmes, et que chacun restât étranger à ce qui ne l'atteint pas personnellement. Si vous en êtes là, que vous importent les tisseurs et les inondés? car vous n'êtes ni des uns ni des autres.

» Si un pareil principe triomphait, ce ne serait rien moins que la *dissolution des sociétés humaines*. »

Si c'est pour empêcher la Russie d'égorger la Pologne qu'il faut que la France entretienne une armée de sept cent mille hommes, laquelle lui coûte plus d'un million par jour, pour-

quoi la France n'a-t-elle pas couru en 1862 au secours des Polonais insurgés, et quelle occasion plus propice attend-elle?

En quoi l'indépendance de la Hongrie importe-t-elle à la sécurité de la France? L'indépendance de la Hongrie, sa séparation, son autonomie, ce serait l'Autriche pesant encore moins dans les balances de l'Europe, conséquemment la Prusse y pesant encore plus? Messieurs du *Siècle*, est-ce là ce que vous voulez? Qu'est-ce que la France aurait à gagner à un nouvel affaiblissement de l'Autriche et à un nouvel agrandissement indirect de la Prusse?

A quelle action nationale pouvons-nous à chaque instant être entraînés? Si vous le savez, dites-le! Assez de lieux communs, assez de vieux clichés qui coûtent à la France le plus pur de son sang et le plus net de son argent!

Vous répudiez cet axiome : « *La France doit demeurer* ÉTRANGÈRE *aux questions qui lui sont* ÉTRANGÈRES. » Triste axiome! dites-vous. Qu'a donc produit l'axiome opposé dont vous puissiez être si fiers? En 1823, il a produit la guerre d'Espagne, le rétablissement de Ferdinand VII sur son trône par la victoire du Trocadéro, due aux armes françaises; en 1827, il a créé le royaume de Grèce, pauvre petit royaume vivant d'emprunt et ne pouvant ni mourir ni vivre; en 1830, il a attaché à nos flancs l'Algérie, léguée à la monarchie de 1830 par la monarchie de 1815, véritable présent de Nessus; en 1831, il a fondé le royaume de Belgique, lequel est une barrière et n'est pas un boulevard, barrière qui nous empêche d'avancer, boulevard qui ne nous protége ni dans le cas d'une guerre territoriale contre l'Allemagne, ni dans le cas d'une guerre maritime contre l'Angleterre; en 1840, il a pris la défense de l'Égypte contre la Turquie; en 1849, il a assiégé et bombardé Rome, que nous occupons depuis dix-sept ans, et que nous allons évacuer, en partant comme nous sommes venus; en 1854, il a pris la défense de la Turquie contre la Russie, opération inverse à celle de 1840, conçue par M. Thiers; en 1859, par les coups redoublés qu'il a portés à l'Autriche en Italie, il a préparé le triomphe de la Prusse et son agrandissement, car c'est la victoire de Magenta qui a rendu possible la victoire de la Sadowa. Si la France fût restée *étrangère* à toutes ces questions qui lui étaient *étrangères*, et si elle se fût contentée d'exiger du dey d'Alger une

forte contribution de guerre, la France, obérée de cinq milliards de moins, ne serait-elle pas riche de vingt milliards de plus, qui lui eussent permis de finir ses chemins de terre, ses chemins d'eau, ses chemins de fer, ses ports ; enfin, de porter partout, dans les plus petites comme dans les plus grandes communes, l'instruction et la civilisation? Cela n'eût-il pas mieux valu?

Mais, dites-vous, il faudrait appliquer aux individus le principe de la non-immixtion ; il faudrait que chacun restât étranger à ce qui ne l'atteint pas personnellement ; il ne faudrait s'occuper ni des tisseurs ni des inondés.

Sans aucun doute. Que l'assurance contre le risque de chômage et contre le risque d'inondation soit constituée telle qu'elle pourrait l'être, telle qu'elle devrait l'être depuis longtemps, et il n'y aura désormais aucun motif de s'occuper ni des tisseurs ni des inondés, puisque, au lieu de recevoir une aumône, ils recevront une indemnité proportionnelle au dommage éprouvé.

Ne dites pas que ce serait l'*égoïsme ;* ce serait la prévoyance ! Ne dites pas que ce serait la *dissolution des sociétés humaines ;* ce serait les sociétés humaines reconstituées sur leur véritable base : — l'assurance étendue à tous les risques susceptibles d'être prévus et spécifiés.

II

7 novembre 1866.

Le *Siècle* tient bon : il ne veut pas entendre parler de la réduction de l'armée, à plus forte raison de sa suppression, s'opérant en France comme en Amérique. La raison qu'il donne est celle-ci :

« En désarmant, nous ne supprimerions pas les obstacles ; loin de là, nous les aggraverions. »

Si jamais, en Europe, aucune grande puissance ne prend l'initiative et ne donne l'exemple du désarmement, qui donc prendra cette initiative et donnera cet exemple?

S'il y a une grande puissance enropéenne qui puisse prendre cet initiative et donner cet exemple, n'est-ce pas la France?

En quoi le désarmement de l'armée française, *loin de supprimer les obstacles, les aggraverait-il?*

Ces obstacles, où sont-ils? quels sont-ils?

S'ils existent et si le *Siècle* les connaît, qu'il les montre, qu'il nous les fasse toucher du doigt; mais s'ils n'existent pas et s'il ne peut les montrer, que le *Siècle* garde le silence et envoie à la fonte ses vieux clichés?

Pour conseiller à la France de désarmer, le *Siècle* déclare qu'il attend « *une situation favorable* ». Quelle situation plus favorable que la situation actuelle attend-il donc?

L'Angleterre se proclamant, par la voix de son premier ministre, lord Derby, « le grand empire maritime, la grande puissance asiatique », l'Angleterre a solennellement donné sa démission de puissance européenne; les affaires de l'Europe, ses petites querelles de ménage, ses divisions mesquines et ses rivalités intestines ne lui paraissent plus mériter qu'elle continue de leur faire l'honneur de s'en occuper. La patrie de Richard Cobden et de Robert Peel a bien raison, mais aussi son antagonisme ombrageux n'est-il pas à redouter.

La Russie, sans compter toutes les difficultés d'administration intérieure d'un empire aussi vaste, sur lequel est clairsemée une population de 76 millions d'habitants, dont 20 millions de serfs récemment affranchis; la Russie a assez à faire de surveiller et de contenir en Asie sa rivale asiatique la Grande-Bretagne, sans songer à menacer la France.

La Prusse a toute l'Allemagne à unifier; dix années au moins seront nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre; car l'amputation d'autonomies vivaces n'a pas lieu sans saigner longtemps; de telles cicatrisations sont toujours lentes autant que douloureuses.

L'Autriche est un faisceau rompu; sera-t-il possible de le relier? Cela est douteux; mais ce qui est certain, c'est que l'époque n'est pas prochaine où cet empire, qui a été redoutable, le sera redevenu. Il ne compte plus, quant à présent, que dans l'*Almanach de Gotha*. De vaines circulaires, accusées de manquer de sincérité si elles sont modérées, et de mesure si elles sont violentes, voilà tout ce que pourra faire M. de Beust! La nouvelle tâche que l'habile et malheureux

promoteur de la triade a entreprise est condamnée d'avance au même insuccès que l'ancienne. L'une sera aussi vaine que l'autre.

L'Italie est aux prises avec tant de difficultés à surmonter, tant de problèmes à résoudre pour prévenir et empêcher la sécession qu'il faut prévoir et craindre entre le Sud et le Nord, que de longtemps l'Italie ne sera ni une ennemie qu'on devra redouter d'avoir, ni une alliée sur laquelle il sera prudent de compter.

L'Espagne est en Europe ce que le Mexique est en Amérique; ces deux États n'y comptent que par les révolutions et les contre-révolutions dans lesquelles ils consument leurs forces.

Nous le demandons au *Siècle :* où donc voit-il, de près ou de loin, un danger de guerre pour la France, à moins qu'il ne plaise à la France de le faire naître?

Il n'y a pas en Europe une seule puissance qui soit en état de l'attaquer, et qui même ait intérêt à l'affaiblir.

Le poids que pèse la France est le lest de l'Europe.

Si l'Europe coalisée et victorieuse l'a compris en 1815, à ce moment suprême où il dépendait d'elle de partager la France, à plus forte raison l'Europe ballottée et divisée le comprend-elle aujourd'hui.

La France est aussi nécessaire à l'Angleterre contre la Russie qu'elle est nécessaire à la Russie contre l'Angleterre.

Sans la France, quelle force de contre-poids et d'équilibre l'Allemagne aurait-elle contre la Russie, sa voisine, si la Russie, arrogante et menaçante, commandait à l'Allemagne de baisser la tête et de plier le genou?

Quoi qu'en dise le *Siècle*, la France est hors de toute probabilité et de tout péril d'agression.

Le partage de la Pologne est une vieille rengaine dont il serait temps que ce journal se déshabituât.

Est-ce qu'avant le partage de 1772 il n'y avait pas eu de guerres en Europe qui missent en question le prétendu équilibre, sans cesse rompu, sans cesse changé, et toujours proclamé aussi impérieusement nécessaire que s'il était resté invariablement le même?

Est-ce qu'il n'y avait pas eu la GUERRE DE TRENTE ANS, commençant en 1618 et ne finissant qu'en 1648, par les vic-

toires de Condé et de Turenne, et par la signature du traité de Westphalie?

Est-ce qu'il n'y avait pas eu la GUERRE DE LA SUCCESSION, durant de 1741 à 1748, guerre illustrée par la victoire de Fontenoy et terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle?

Est-ce qu'enfin il n'y avait pas eu la GUERRE DE SEPT ANS, éclatant le 30 août 1756 et n'expirant que le 23 février 1762, guerre de laquelle on peut dire que, pour la Prusse, la guerre de 1756 a été à la guerre de 1866 ce que la base est au faîte?

La Pologne n'eût pas été trois fois partagée, qu'elle n'eût pas empêché les guerres qui, de 1793 à 1815, ont ensanglanté l'Europe.

Laissons, laissons donc la Pologne reposer tranquille dans le tombeau où elle a l'histoire pour suaire glorieux. Si la Pologne avait pu, si elle avait dû ressusciter, la première République, le premier Empire, la seconde République en 1848 et le second Empire en 1863 l'eussent fait revivre; s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne l'ont pas pu : quel autre gouvernement serait plus puissant? Cessons d'agiter le nom de la Pologne; cette vaine agitation ne sert qu'à semer la défiance et l'irritation entre la France et la Russie; elle ne sert qu'à empêcher la paix de s'enraciner en France; et lorsque le *Siècle* s'efforce de l'empêcher d'y prendre racine, sait-il ce qu'il fait? Il ne contribue pas seulement à appauvrir la France des 375 millions que prélève sur ses revenus la crainte de la guerre, il contribue encore à enlever au champ et à l'atelier les deux cent mille bras que les conseils de révision choisissent chaque année parmi les plus robustes et les plus sains. Voilà le service que rend à son pays le journal le *Siècle* avec ses anachronismes usés jusqu'à la corde, avec ses éternels refrains et ses lieux communs contre le désarmement de la France!

A cette accusation accablante, le *Siècle* répond par ce cliché qui pourrait tromper ses lecteurs irréfléchis si nous n'en faisions pas bonne et prompte justice :

« On se rue sur les faibles, on respecte les forts; voilà qui sera vrai longtemps encore. Conservons donc notre force, mettons-la au service des causes justes; protégeons les faibles, les opprimés, et, par des alliances intelligentes, créons un nouvel ordre européen, dans lequel s'épanouiront la paix, la liberté et l'égalité. »

On respecte les forts ! dites-vous.

Si on respecte les forts, comment la Russie n'a-t-elle tenu aucun compte, en 1863, de nos représentations en faveur de la Pologne, qui n'ont abouti qu'à la faire incorporer plus complétement? Si on respecte les forts, comment l'Autriche et la Prusse n'ont-elles tenu aucun compte, en 1864, de nos protestations en faveur du Danemark, quoique la France fût signataire du traité du 8 mai 1852, rédigé à Londres? Au service de quelles causes plus justes mettrons-nous donc notre force?

Soyons francs et convenons que, sans la GUERRE DE SEPT JOURS, en 1866, qui a donné à la Prusse plus que ne lui avait donné la GUERRE DE SEPT ANS, en 1756, la France n'eût pas songé à réorganiser son armée ; c'est donc en vue de l'Allemagne que la France s'occupe en toute hâte d'augmenter ses forces nationales.

Or de ces deux choses l'une :

Ou l'Allemagne unifiée considérera que la France est son appoint et sa garantie salutaire contre la Russie ; et dans ce cas, à quoi bon armer la France contre l'Allemagne?

Ou l'Allemagne unifiée considérera qu'elle est visée par la France, celle-ci se préparant à jouer, conjointement avec l'Autriche, contre la Prusse la partie que la Prusse a jouée, conjointement avec l'Italie, contre l'Autriche ; et dans ce cas, l'Allemagne, se croyant menacée, se jettera dans les bras de la Russie.

Si l'adoption tout à la fois tardive et hâtive du fusil Chassepot, et la convocation de la *haute commission nommée pour étudier les modifications qu'il y a lieu d'introduire dans les forces militaires de l'Empire français*, ont pour résultat l'alliance russo-germanique, ne sera-ce pas une grande témérité que de risquer de mettre aux prises 37 millions de Français contre 113 millions d'Allemands et de Russes?

Voilà où conduit l'aveugle politique du *Siècle*, et pourquoi nous l'avons intitulée : LA POLITIQUE DE NON-SENS.

1866

LA POLITIQUE A CONTRE-SENS

6 novembre 1866.

La France a eu sous le même règne, en 1666, Colbert et Louvois; supposons qu'en 1866, sous le règne de Napoléon III, elle possède à la fois un Robert Peel et un comte de Bismark: lequel des deux devrait-elle choisir?

Où la mènerait la politique d'un Bismark?

Où la mènerait la politique d'un Robert Peel?

L'unification de la France n'est plus à faire, elle est faite depuis longtemps; c'est territorialement le pays le plus uni qui existe dans l'Europe tout entière. Logiquement, la politique Bismark ne pourrait donc mener la France qu'à une extension de territoire qui lui donnerait la rive gauche du Rhin, mais qui lui ferait perdre momentanément son unité, car il lui faudrait le temps de s'assimiler les populations rhénanes et de les rendre françaises, sinon par la langue, tout au moins par le cœur. A quel prix la France achèterait-elle cette extension de territoire? Au risque d'une guerre générale peut-être, mais certainement au péril d'avoir pendant un demi-siècle l'Allemagne, sa voisine, pour ennemie implacable. La France, en s'agrandissant, s'affaiblirait donc plutôt qu'elle ne se fortifierait.

Où la mènerait la politique d'un Robert Peel?

Logiquement, la politique d'un Robert Peel la mènerait à se poser à elle-même cette question : « M'étant soumise, en

1860, à la loi du *libre échange* et m'étant placée sur le terrain de la lutte de produits contre produits, par quelles mesures financières, par quelles réformes fiscales arriverai-je à diminuer mes frais généraux de production et le coût des transports, de telle sorte que je n'aie à craindre sur aucun marché du monde la concurrence d'aucun pays? » Ce Robert Peel se dirait avec raison : « Si je ne parviens pas à atteindre ce but, si je ne parviens pas à abolir les octrois, douane inférieure, douane funeste, qui n'existe pas en Angleterre, qui n'existe plus en Belgique; si je ne parviens pas à réduire les tarifs des marchandises transportées par les chemins de fer; si je ne parviens pas à supprimer les droits qui grèvent les canaux, ces routes d'eau; si je ne parviens pas à ce que la France possède autant et d'aussi bonnes routes de terre que la Grande-Bretagne; si je ne parviens pas à ce que la marine marchande française puisse soutenir la concurrence de la marine marchande britannique, le régime de la prohibition et de la protection n'aura été supprimé que pour renaître; il n'aura été congédié que pour revenir... Le *libre échange* n'aura pas été un progrès définitif; il n'aura été qu'un essai malheureux. » Ce Robert Peel, insistant plus vivement, apostropherait la France en ces termes : « Vous n'avez d'yeux que pour regarder le fusil à aiguille prussien; vous n'avez pas d'yeux pour voir le fusil à aiguille anglais! Le fusil à aiguille britannique, c'est la fabrication, le transport et la vente des produits anglais à plus bas prix que la fabrication, le transport et la vente des produits français; c'est le chômage involontaire de l'industrie lyonnaise, implorant, mais sans espoir de l'obtenir, l'abolition de l'octroi qui pèse à Lyon si lourdement sur elle... Accroître, sous quelque nom que ce soit, — *réserve* ou *garde nationale mobile*, — le chiffre et le coût de notre armée, ce sera, quoi que vous fassiez, augmenter vos frais généraux de production; ce sera opérer en sens inverse de la Grande-Bretagne, votre grande rivale économique; elle descend le courant, vous le remonterez; où elle épargnera utilement ses forces, vous consumerez vainement les vôtres! Entre deux périls, qui sont à prévoir afin de les prévenir, le péril d'une guerre et le péril d'une révolution, celui qui vous effraye, ce n'est pas le plus gros, ce n'est pas le plus imminent, ce n'est pas le péril d'une révolution; celui qui vous alarme, c'est le

plus faible, c'est le plus éloigné, c'est le péril d'une guerre, guerre qui n'est à craindre que s'il vous plaît de la provoquer. »

Ce Robert Peel français, s'il s'exprimait ainsi, aurait raison, car, en effet, la politique funeste qu'il combattrait, ce serait la politique à contre-sens.

Où allons-nous? où allons-nous?

Nous allons à rebours de 1860.

1860 était une route; si nous ne nous hâtons de retourner sur nos pas, 1866 sera la route opposée.

Ouvrez tous les journaux français! Il n'y en a pas un seul dont le premier article ne soit un encouragement ou un appui donné au projet d'augmenter, sous une forme ou sous une autre, les forces militaires de la France.

Ces forces, comment les augmenter si on n'augmente pas l'*impôt du temps*, et comment augmenter l'impôt du temps sans augmenter le prix de revient de tout ce qui se produit ou se fabrique en France, s'y vend, s'y consomme ou s'y exporte?

Impossible! absolument impossible!

Toute augmentation de l'armée française équivaudrait donc à une subvention indirecte donnée à l'industrie anglaise, et lui profiterait. C'est là un fait dont l'importance et la gravité ne sauraient échapper à la sagacité de M. Rouher, l'ancien ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le négociateur du traité de commerce de 1860, le ministre d'État, le membre de la commission nommée le 26 octobre 1866.

La conséquence d'une inégalité trop grande entre les deux grandes puissances industrielles rivales, entre l'Angleterre et la France, serait logiquement et inévitablement, répétons-le, le retour au régime protecteur et prohibitioniste.

Nier que le retour en France du régime de la protection et de la prohibition soit possible, ce serait ou manquer de mémoire ou ignorer le passé. Est-ce qu'avant la loi prohibitioniste du 10 brumaire an V, les décrets de 1806 et de 1807 et la loi de 1816, le tarif libéral du 15 mars 1791 n'avait pas existé? Or l'existence de ce tarif a-t-elle empêché quelques années plus tard le rétablissement de la prohibition, celle-ci allant jusqu'à donner naissance au blocus continental, lequel était la conséquence, car tout s'enchaîne, d'un état militaire excessif?

En ce moment d'inexcusable désarroi des esprits, causé en France par la victoire de la Sadowa remportée sur l'armée autrichienne, nous ne pensons qu'à la Prusse de 1866 ; nous oublions l'Angleterre de 1860; nous ne pensons qu'à notre armée ; nous oublions notre marine, nous oublions notre agriculture, nous oublions notre industrie, nous oublions notre commerce, nous oublions notre population, elle qui devrait être croissante et qui est stagnante !

Que l'on persiste tant qu'on voudra à nous appeler « le dénigrement systématique », nous n'en persisterons pas moins à crier de toutes nos forces : Abandonnez, abandonnez donc la politique à contre-sens !

1866

LA RIVALITÉ D'ALLIANCES

I

9 novembre 1866.

La déclaration suivante de la *Gazette de Moscou* du 30 octobre 1866 doit être consignée ici :

« Les intérêts de la Russie, cette année, après tous les changements survenus en Europe, réclament, dans beaucoup de questions, une autre politique que celle qu'avaient peut-être réclamée les mêmes intérêts il y a un ou deux ans.

» Le résultat le plus remarquable des événements de cette année est qu'ils ont préparé les voies à un rapprochement entre l'Autriche et la France, chose qui se fait déjà sentir, surtout à la Prusse. Si, par suite des événements, l'Autriche s'est trouvée rapprochée plus que jamais de la France, les mêmes événements, d'un autre côté, rapprochent la politique prussienne de celle de la Russie. Les choses, en effet, n'étant pas dans une situation telle, que la Prusse puisse se placer en tiers dans le concert de l'Autriche avec la France, *il en résulte la perspective d'une entente entre la Prusse et la Russie*. Jusqu'où peut aller cette entente, et se peut-il que, dans des circonstances données, elle s'établisse sur des bases également profitables aux deux parties? C'est une question que nous ne prenons pas sur nous de décider; mais il est incontestable que la marche des événéments a fait naître des intérêts qui, au moment actuel, disposent ces deux puissances à s'allier activement.

» Ce que nous savons encore, c'est que, de la part de la Prusse, il a été fait des ouvertures dans ce sens. L'art de la politique consiste à deviner le moment opportun, à savoir le saisir et à en tirer le meilleur parti. En matière de rapprochements provoqués par des intérêts communs, il importe de s'assurer dans quelle mesure chaque partie peut mettre à profit les services qui lui sont rendus en échange des siens. La Prusse n'a pas d'intérêts qui lui soient propres en Orient ; et, sur cette question, elle peut prendre, de concert avec la Russie, telle attitude qui correspondrait au profit qu'elle peut espérer de notre concours sur d'autres points qui l'intéressent plus particulièrement. Sans être directement intéressée dans les affaires d'Orient, la Prusse, en sa qualité de grande puissance, n'en doit pas moins prendre une part au moins indirecte dans les solutions qui pourront être proposées et mises en avant.

» La nomination de M. de Beust au ministère des affaires étrangères d'Autriche veut dire que cette puissance se rapproche de plus en plus de la France ; et la conséquence, le corollaire naturel de ce fait, est nécessairement que la Prusse, dans le moment actuel, doit se rapprocher de plus en plus de la Russie. »

La France a récemment érigé en principe la LIBERTÉ D'ALLIANCES. Si l'on en croit la *Gazette de Moscou*, la Russie aurait érigé en fait la RIVALITÉ D'ALLIANCES. A l'alliance entre l'Autriche et la France qu'il présume ou qu'il prévoit, le cabinet de Saint-Pétersbourg opposerait l'alliance entre la Prusse et la Russie.

Éventuelles ou consommées, ces alliances rivales pourraient justement s'appeler : LES ALLIANCES COMMINATOIRES.

Mais qu'elles soient à l'état de faits ou à l'état de projets, il suffit que ces alliances soient probables ou seulement possibles pour qu'elles méritent l'attention la plus sérieuse du pilote à l'expérience et à la vigilance duquel le suffrage universel a confié à deux reprises les destinées du navire qui se nomme la France.

Telle que l'ont faite la réduction du nombre des États, l'amélioration des voies de communication et de transport, la vapeur appliquée aux chemins de fer et à la navigation, l'électricité appliquée aux dépêches télégraphiques, et enfin le perfectionnement des armes de guerre et des moyens de destruction, la politique est devenue une partie aussi simple à jouer qu'une partie de piquet.

Il suffit de savoir compter ses points et de ranger les nations comme on rangerait ses couleurs.

L'Europe, rappelons-le, n'a que 250 millions d'habitants, 110 millions de moins que l'empire de la Chine.

De combien d'États l'Europe se compose-t-elle ?

— Elle se compose de 14 États, qui sont les suivants :

	HABITANTS
Allemagne, telle qu'elle sera................	37,000,000
Autriche	33,000,000
Belgique	5,000,000
Danemark	1,700,000
Espagne..................................	15,000,000
France...................................	37,000,000
Grande-Bretagne	29,000,000
Italie et États pontificaux..............	25,000,000
Pays-Bas	3,500,000
Portugal.................................	4,000,000
Russie...................................	76,000,000
Suède et Norvége	4,000,000
Suisse...................................	2,500,000
Turquie..................................	37,000,000

Avec cette liste sous les yeux, point n'est besoin d'être ministre des affaires étrangères pour savoir quelles cartes il faut garder et quelles cartes il faut écarter.

Les alliances d'États ne sont que des combinaisons de forces.

S'il était vrai que l'Allemagne, 37 millions, et la Russie, 76 millions, ensemble 113 millions d'habitants, se fussent rapprochées et eussent contracté une alliance offensive et défensive, quelles seraient les alliances que la France devrait et pourrait nouer afin d'opposer à ce chiffre de 113 millions d'habitants un chiffre égal ou supérieur ?

Additionnons ces trois nombres :

Autriche.................................	33 millions
France...................................	37 —
Italie...................................	25 —
ENSEMBLE	95 millions

18 millions de moins que 113 millions !

Mais pour que la France pût compter sur l'Italie, il ne faudrait pas que l'exécution de la convention du 15 septembre ?

vint placer entre elles l'épaisseur d'un grief. Ce point est à noter et à prendre par le cabinet français en très-sérieuse considération, s'il ne veut pas s'exposer à river étroitement l'Italie à la Prusse.

Il y a telles éventualités, le démembrement de l'empire turc, où la France pourrait ajouter aux chiffres qui précèdent ces deux chiffres :

REPORT	95 millions
Grande-Bretagne	29 —
Turquie	37 —
ENSEMBLE	161 millions

Mais, quoi qu'on en dise, le démembrement de l'empire turc n'est pas un fait que soient appelés à voir de leurs yeux les souverains qui règnent présentement en Europe.

Il convient donc d'écarter de cette étude l'improbabilité à laquelle on a donné ce nom : la question d'Orient.

Alors, à quoi se réduit le risque en vue duquel se serait formée l'alliance dont parle la *Gazette de Moscou ?*

Il se réduit à la possibilité d'une guerre où la France aiderait l'Autriche à prendre sa revanche contre la Prusse, à la condition qu'à son tour l'Autriche aiderait la France à rentrer dans ses anciennes limites du Rhin.

Dans ce cas, que ferait l'Italie, tirée en sens contraires par les deux souvenirs de Magenta et de Sadowa? Vraisemblablement elle demeurerait neutre.

Une guerre de l'Autriche et de la France contre la Prusse, ce qui ferait 70 contre 37, au risque de trouver la Russie derrière le roi Guillaume, ce qui ferait alors 113 contre 70, est-ce là une carte qu'il ne soit pas insensé de jouer?

Le risque se chiffre; mais l'avantage, où serait-il?

Nous avons trop de bonne foi pour le nier : cela eût été une belle page dans l'histoire du règne de Napoléon III que d'avoir réussi à fermer en 1866, par l'extension de nos frontières jusqu'au Rhin, la parenthèse ouverte en 1860 par l'extension de nos frontières jusqu'aux Alpes (parenthèse béante, conséquemment menaçante); mais l'occasion qui s'est naturellement présentée trois fois cette année, en mai,

juin et juillet, et que trois fois nous avons laissée inconcevablement échapper, n'a-t-elle pas disparu sans retour?

S'il est vrai qu'il en soit ainsi, s'il est vrai qu'il y ait peu d'espoir de la retrouver dans des conditions où le risque soit aussi faible et le gain aussi assuré, cette occasion propice, doit-on vivement la regretter?

Nous répondons sincèrement :

Oui, pour la dynastie impériale.

Non, pour la France libérale.

Oui, pour la dynastie sur laquelle pèsent encore la défaite de Waterloo, qui eût été impérialement vengée, et les traités de 1815, qui eussent été impérialement et cette fois complétement déchirés.

Non, pour la France, qui eût peut-être rencontré à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Mayence, des résistances plus opiniâtres que celles qui, à Nice, à Annecy, à Chambéry, se sont bornées à des regrets individuels. Nous nous souviendrons toujours de cette réponse que nous fit, il y a quelques mois, un ouvrier du faubourg Saint-Antoine auquel nous demandions ce qu'on pensait dans son quartier des provinces rhénanes, qui peut-être allaient nous faire retour, si, battue par l'Autriche, la Prusse était contrainte d'implorer l'intervention ou la médiation armée de la France.

« On pense, nous répondit-il sans hésiter, qu'il se pourrait
» bien que ces provinces allemandes fussent la Vénétie de la
» France ? »

S'il représentait le passé, la politique territoriale, la politique des frontières naturelles, la gloire, cet ouvrier avait tort; mais s'il représentait l'avenir, la politique économique, la politique sans frontières, la liberté, cet ouvrier avait raison.

La politique sans frontières, la politique saus places fortes, la politique sans armées permanentes, la politique qui multiplie les ponts sur les fleuves et les tunnels sous les monts, la politique qui, sous toutes les formes d'unions transitoires, union télégraphique, union postale, union monétaire, etc., conduit à l'Union européenne, contre-poids nécessaire de l'Union américaine, la politique intercontinentale, par opposition à la politique féodale qui, honteuse, se cache sous le

nom de politique internationale; enfin la politique de réciprocité, succédant à la politique de rivalité, cette politique qui, en résumé, est celle du travail, de l'épargne, du crédit, de l'instruction populaire et du bien-être universel, serait-elle donc mieux comprise dans les ateliers des ébénistes que dans les bureaux des journalistes? Les ouvriers de la plume seraient-ils plus arriérés que les ouvriers de la varlope?

L'ouvier parisien, l'ouvrier intelligent, l'ouvrier que son travail manuel n'empêche pas de réfléchir et souvent même incite à penser, cet ouvrier judicieux juge et condamne la guerre comme nous la jugeons et la condamnons. Maintenant, le sentiment de l'équité parle plus haut dans son cœur que l'esprit de nationalité. Il a cessé d'être chauvin; il est devenu Européen; il le sera encore plus l'année prochaine, après l'Exposition universelle de 1867.

Ce que M. Thiers ne comprend aucunement, ce que les rédacteurs du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* ne comprennent encore qu'imparfaitement, l'ouvrier parisien le comprend déjà mieux qu'eux : il comprend que la force des peuples a cessé de résider dans leur puissance de destruction; que désormais elle résidera avant tout dans leur puissance de production; qu'il n'y a plus d'intérêts territoriaux opposés; qu'il n'y a plus que des intérêts commerciaux différents; qu'entre intérêts industriels similaires, mais inégaux, il suffisait pour éteindre la rivalité d'étendre le marché. En effet, s'il y a des rivalités locales qui soient à craindre, il n'y a pas de rivalités universelles qui soient à redouter.

Si la guerre n'est plus entre les croyances, si elle n'est plus entre les idées, si elle n'est plus entre les intérêts, où donc est-elle?

La guerre est un effet qui n'a plus de cause que dans l'ignorance des gouvernements. Cette ignorance, attachons-nous donc tous à la combattre jusqu'à ce qu'elle ait été dissipée.

Pour notre part, c'est ce que nous faisons, en y appliquant toutes nos forces et en y consacrant tout notre temps, même celui que réclameraient des soins, des intérêts et des devoirs impérieux.

Marchant sur Moscou, le 6 septembre 1812, l'empereur Napoléon Ier définissait ainsi la guerre :

« Qu'est-ce que la guerre? Un métier de barbare où tout *l'art consist à être le plus fort sur un point donné.* »

Cette définition de l'ART DE LA GUERRE, nous nous en emparons et nous en faisons le fondement de l'ART DE PRÉVENIR LA GUERRE.

Nous disons à la diplomatie :

Pour prévenir la guerre, que faut-il?

Il faut être le plus fort sur un point donné.

Comment l'être?

En s'appliquant à grouper si inégalement le chiffre des populations rapprochées par des intérêts communs et unies par la crainte d'un péril commun, qu'aucune agression ne soit à craindre.

Si l'égalité ou la presque égalité des forces respectives est une tentation de guerre, leur inégalité est conséquemment une garantie de paix d'autant plus grande que cette garantie est plus considérable.

La Prusse a prouvé qu'elle savait exactement compter; jamais la Prusse, avec ses 19 millions d'habitants, ne se fût hasardée à attaquer l'Autriche, forte de 37 millions d'habitants; la Prusse n'a entrepris cette lutte, qui eût été inégale, qu'après l'avoir égalisée au moyen de son traité d'alliance offensive et défensive avec l'Italie, traité se traduisant arithmétiquement par cette addition :

	Habitants		Habitants
Italie	22,000,000	Autriche	37,000,000
Prusse	19,000,000		
ENSEMBLE	41,000,000		37,000,000

Et ce que nous savons, ce que nous avons appris, ce que nous avons puisé à bonne source nous permet d'ajouter et d'affirmer que, même après la signature de son traité d'alliance avec l'Italie, très-certainement la Prusse n'eût pas encore osé affronter les risques d'une guerre contre l'Autriche si M. le comte de Bismark n'avait pas cru pouvoir compter sur la neutralité de la France.

Nous l'avons dit en mars 1866, et nous le répétons en novembre 1866 sans craindre, cette fois, d'être contredit : Si la

France eût hautement déclaré qu'elle s'unirait à l'Autriche dans le cas où l'Autriche serait attaquée par la Prusse, ou qu'elle s'unirait à la Prusse dans le cas où la Prusse serait attaquée par l'Autriche, la guerre ne se fût pas allumée. La France est donc fondée à dire au nouvel empire allemand qui se lève : « Votre unification est l'œuvre de ma neutralité. »

On le voit, tous les faits, sans en excepter les plus récents, confirment l'exactitude des observations d'où nous avons tiré l'art de prévenir la guerre.

II

10 novembre 1866.

La Prusse et la Russie s'unissant, complétant à elles deux le chiffre de cent millions d'habitants et devenant ainsi les maîtresses de la destinée du reste de l'Europe, tel est le risque qu'il faut prévoir.

Si la solennité que la France a mise à annoncer la réorganisation de son armée et le remplacement en toute hâte de ses anciens fusils par des fusils nouveaux, des fusils Chassepot, a eu pour effet de jeter précipitamment la Prusse dans les bras de la Russie, il ne faut pas se le dissimuler, c'est un très-grave événement, car ce serait pour le coup qu'il y aurait rupture complète de l'équilibre européen, sans possibilité de le rétablir. Où trouver les cent millions d'habitants à opposer aux cent millions de l'alliance russo-prussienne?

Il y a des instants décisifs dans la vie d'une nation: ce sont ceux où les fautes commises deviennent irréparables.

Qu'il s'agisse de peuples ou qu'il s'agisse d'individus, les fautes qui s'amassent composent une mesure qu'on peut atteindre sans danger, mais qu'on ne saurait dépasser sans péril.

Or, plus nous regardons de près dans le jeu de nos adversaires actuels ou futurs, et plus nous nous affermissons dans la conviction qu'il n'y a plus pour la France d'autre bonne politique extérieure qu'une bonne politique exclusivement intérieure.

Il n'y a effectivement qu'une bonne politique exclusivement intérieure qui puisse étouffer dans son germe ou paralyser dans ses mouvements l'alliance russo-prussienne : car, si nous nous trouvions aux prises avec elle, que vaudrait l'appoint de l'Autriche et de l'Italie, en admettant que nous pussions compter sur cet appoint?

1866

L'UNION DES FORCES FINANCIÈRES

I

10 novembre 1866.

L'idée fixe de la *Liberté*, c'est le désarmement de l'Europe; l'idée fixe de la *Presse*, c'est l'union des forces financières.

La *Presse* arrivera-t-elle à son but avant que la *Liberté* ait atteint le sien? Cela est douteux; mais il y a entre le but que poursuit la *Presse* et le but que poursuit la *Liberté* cette différence capitale : c'est que le désarmement de l'Europe imprimerait, par la sécurité, aux grands travaux publics, à l'industrie, au commerce et à la marine marchande, un immense et rapide essor, tandis qu'il est douteux que l'union des forces financières ait la puissance de rendre aux capitaux échaudés la confiance qu'ils ont perdue par suite des désastres qu'ils ont essuyés et qu'ils n'ont pas encore eu le temps de réparer et d'oublier.

La preuve de la justesse de cette observation se trouve dans ce fait, que si la situation des grandes affaires de banque et des sociétés de crédit n'est pas bonne en France, elle est encore plus mauvaise en Angleterre.

Les forces financières s'uniraient au gré et selon le vœu de l'éminent et courageux financier de la *Presse*, que cela n'em-

pêcherait pas que les affaires qui ont ruiné leurs actionnaires n'aient pas été ruineuses.

La vérité, disons-la : c'est qu'en France pas plus qu'en Angleterre, et en Angleterre pas plus qu'en France, le capital collectif n'a été à la hauteur de sa mission. Il avait de grands problèmes à résoudre ; il leur a préféré la récolte des primes. Au lieu d'appliquer la science au crédit, il a appliqué le crédit au jeu. Jamais, jamais on ne joue impunément. Le jeu est ce qui pervertit le plus vite. C'est le jeu qui a violé la loi de la hausse et de la baisse en faisant hausser artificiellement, tantôt par des combinaisons presque trop ingénieuses et tantôt par des manœuvres ténébreuses, des valeurs qui étaient condamnées les unes à la baisse, les autres à la stagnation; c'est également le jeu qui a faussé les règles de la comptabilité en attribuant au compte de *frais de premier établissement* des dépenses qui appartenaient au *compte d'exploitation*, etc.

Selon les expressions imagées du *Constitutionnel* répondant à la *Presse*, le capital collectif a *touché :* qui saura, qui pourra le *reflouer?*

Maintenant que tous les chemins de fer productifs sont à peu près partout à l'état d'exploitation et de produits, le capital collectif parvînt-il à se remettre à flot, qu'en ferait-on? A quels grands travaux à revenus certains l'appliquerait-on? Le sait-on? Peut-on le dire?

II

Ce n'est pas l'argent qui manque aux affaires; ce sont les affaires qui manquent à l'argent.

Entendons-nous! *Affaires* signifient ici : les affaires sérieuses, les affaires où les chances de gain soient en proportion des risques de perte.

Le capital collectif, le capital impersonnel, le capital anonyme a un empire très-étroitement borné : sortez-le des concessions de chemins de fer, des soumissions d'emprunts d'État, des prêts par voie d'obligations foncières ou communales, et il ne fera que des opérations qui, fussent-

elles bonnes à la source, deviendront désastreuses à l'embouchure. Le capital impersonnel opère chèrement et lentement. Lorsque, avant de s'engager, il faudrait délibérer, il agit! Lorsque, après s'être engagé, il faudrait agir, il délibère! Alors il se nomme solennellement *conseil d'administration*, ce qui signifie : absence de toute initiative salutaire et terreur de toute responsabilité personnelle.

Le capital impersonnel, s'il a été généralement en France au-dessous de sa tâche, n'a été en Angleterre ni plus habile ni plus heureux. Il a fondé un immense nombre de *joint stock banks*. Que sont devenues ces banques de dépôt? Qu'ont-elles fait des dix-sept cents millions qui leur ont été confiés? Quel problème financier, quel problème économique, quel problème social ont-elles résolu? L'argent que l'on eût gardé chez soi, dans sa caisse, on allait le déposer dans leur caisse, et elles vous remettaient en échange une collection de chèques. Après? Quelle aide efficace et judicieuse ont-elles prêtée au crédit personnel? Quels services ont-elles rendus à l'ouvrier laborieux et économe aspirant à devenir patron, à son tour, et méritant, par son intelligence, sa conduite, sa ponctualité, de s'élever de toute la hauteur qui sépare le *salaire* du *profit*? Quelle impulsion plus féconde ont-elles donnée à l'activité du travail? L'ont-elles rendu plus abondant et l'ont-elles mieux rémunéré? Quel progrès ont-elles fait faire à cette promesse de payer en numéraire et à vue qui se nomme billet de banque, et qui sera la barbarie de la circulation créditaire aussi longtemps qu'elle en sera le mensonge?

En Angleterre comme en France et en France comme en Angleterre, les tuteurs de l'épargne incapable n'ont pas manqué, mais les tuteurs, pour la plupart, ont été encore plus incapables que l'épargne qui se confiait à eux et qu'ils avaient la prétention de guider et de faire fructifier.

Le capital impersonnel aurait dû être la science et le port; il a été, sauf de trop rares exceptions, l'ignorance et le naufrage.

La preuve de cette assertion, c'est M. Mirès lui-même qui la fournit à ses contradicteurs.

Il consacre une longue colonne aux Chemins lombards et italiens; il établit que la dépense kilométrique, estimée à

310,000 francs, s'élèvera de 340 à 350,000 francs, et que, les charges dépassant les recettes de plus de 7 millions, il ne restera rien aux actions pour l'année 1866; il le démontre par ces deux lignes que nous lui empruntons :

Charges...........................	129,550,000
Recettes...........................	122,000,000

Si cela est vrai, si cela est exact, en quoi ce résultat serait-il modifié par l'union financière, par le rapprochement et l'entente de MM. Mirès, Pereire et de Rothschild?

Le capital impersonnel, se composant du capital passif, du capital à la fois paresseux et avide, défiant et crédule, timide et téméraire, du capital ne sachant que faire de lui-même par lui-même, a été détourné de son cours; par nature, par essence, il appartient aux États besoigneux qui ont des déficits à combler, ou aux communes intelligentes qui ont des travaux à exécuter : en d'autres termes, il appartient aux emprunts. Aussi, la *Banque des États*, banque des petits capitaux réunis, que se propose de fonder M. Mirès, est-elle une idée juste, tandis que l'union financière qu'il prêche est une idée fausse. Le petit capitaliste qui convoite un gros intérêt, le petit capitaliste qui a 500 francs, 1000 francs, 10,000 francs d'épargnes dont il ne sait que faire, et qui trouve que le 3 pour 100 français, à 70 francs, ne lui donnerait pas un revenu suffisant; ce petit capitaliste, par exemple, ne peut pas prêter *directement* ces 10,000 francs, ces 1000 francs, ces 500 francs à la Turquie aux abois; il les lui prêtera *indirectement*, par l'entremise de la *Banque des États*, si elle réussit à se fonder, sans qu'il ait à craindre d'être frappé par la loi qui punit si sévèrement l'usure. Il ne pourrait pas prêter à 7 pour 100 à un particulier sans s'exposer à la flétrissure légale, mais il pourra prêter impunément à un État à 14 pour 100 et même plus. La loi qui punit le vol ne punit pas la conquête; de même la loi qui punit l'usure pratiquée en petit, de particulier à particulier, ne punit pas l'usure en grand, pratiquée de particulier à État.

Si M. Mirès estime que son temps soit de l'argent, il renoncera à le perdre en vaines prédications, et il s'appliquera non pas à réaliser l'union financière qu'il rêve, union chimé-

rique, mais à donner suite à son projet d'agréger ceux des capitaux moléculaires qui auront confiance en lui et en son idée, afin d'en former un corps, afin d'en composer une force qui s'impose aux États obérés.

Cet emploi, maintenant que toutes les grandes lignes de chemins de fer sont exécutées, cet emploi est le seul qu'une banque, qu'une société de crédit, puisse donner au capital impersonnel sans l'exposer à un risque où la perte l'emporte sur le gain.

A chacun son champ et sa tâche :

Au capital impersonnel, celui qui cesse de s'appeler travail et épargne pour se nommer commandite ou action; au capital impersonnel, le prêt aux États par voie d'inscriptions de rentes; le prêt aux Communes par voie d'annuités; le prêt aux Immeubles par voie d'obligations foncières;

Au capital individuel, celui qui fait corps avec l'individu et qui ne s'en sépare pas, qui est l'associé de ses efforts, qui est le levier mis en œuvre par son initiative, son intelligence, sa vigilance, son expérience, son économie; au capital individuel, ce qui lui appartient et ce que lui seul peut et sait mettre en valeur : l'industrie et le commerce.

III

L'ère des Compagnies est finie; l'ère des Communes commence. Donc ce qu'il faut constituer et élever à sa plus haute puissance, c'est le crédit communal, soit en ouvrant le *grand-livre de la dette inscrite communale* et en fermant le *grand-livre de la dette inscrite nationale*, soit en donnant de plus en plus aux communes des facilités d'emprunter par annuités au Crédit foncier, cet immense réservoir où tend à affluer tout le capital impersonnel, tout le capital passif, tout le capital moléculaire venant échanger le numéraire contre des obligations foncières. Mais, sans la liberté communale, point de crédit communal, de même que sans le crédit communal largement développé, point de décentralisation administrative qui soit sérieuse.

La société est une voûte où toutes les pierres qui concourent à la former sont solidaires et inséparables.

IV

Ce qu'il y a de mieux, c'est ce qu'on fait en France, où l'État, la Commune et l'Industrie se partagent les travaux à exécuter : telle est la conclusion qui nous est opposée. Si ce qu'on fait en France est ce qu'il y a de mieux à faire, d'où vient donc qu'en matière de travaux publics, la France — population compacte et pays resserré — ait été si longtemps et soit encore si arriérée sur les États-Unis, où l'État ne fait rien, et même sur l'Angleterre, où l'initiative individuelle règne exclusivement? Comment se fait-il que la France soit si longtemps restée en retard sur la Belgique, où l'État a commencé par se charger de l'exécution des chemins de fer? Si les demi-régimes sont si bons, qu'ils le prouvent donc!

1866

L'ARMEMENT DE LA PAIX

10 novembre 1866.

Le journal la *France* se trompe fort s'il croit que, pour nous faire taire, il suffit de nous crier à tue-tête que nous sommes l'Absolutisme.

Ce nom n'a rien qui nous effraye.

Il y a absolutisme et absolutisme.

Il y a l'absolutisme qui prohibe la liberté ou qui la tolère, à son gré; cet absolutisme, c'est le despotisme, c'est l'arbitraire; nous le détestons, nous le repoussons.

Il y a l'absolutisme qui admet la liberté au même titre que le pouvoir, et qui lui reconnaît les mêmes droits; cet absolutisme, c'est le pouvoir non divisé et la liberté indivisible se mouvant parallèlement dans leur orbite; c'est la liberté du pouvoir et le pouvoir de la liberté; c'est, en d'autres termes, le pouvoir viril et la liberté féconde. Cet absolutisme, c'est le nôtre. Lorsque nous disons : c'est le nôtre, nous nous trompons; c'est celui de Turgot, le seul véritablement grand ministre que la France ait jamais eu, et qui, s'il n'eût pas, en 1776, été indignement chassé comme n'étant qu'un « *charlatan d'administration* », eût été la Révolution de 1789 avec tous ses bienfaits et ses progrès, sans ses excès et ses désastres, la Révolution tutélaire descendant du trône jusqu'à la rue, au lieu de la Révolu-

tion populaire, montant de la rue jusqu'au trône et le renversant.

L'injuste article auquel nous avons à répondre est intitulé : L'ABSOLUTISME FINANCIER. Cet article irréfléchi nous accuse d'avoir *déserté* l'école libérale pour passer dans les rangs de l'école dictatoriale.

Cette accusation se fonde sur ce que nous sommes de l'avis de M. de Persigny contre M. Fould, au lieu d'être de l'avis de M. Fould contre M. de Persigny.

M. Fould est ministre des finances, et M. de Persigny n'est plus ministre de l'intérieur; ce n'est pas une raison pour que nous cessions de penser et de soutenir ce qu'en 1836, le premier et le seul à cette époque, nous pensions et nous soutenions; ce qu'en 1847 nous pensions et nous soutenions encore contre M. Thiers attaquant M. Duchâtel.

Le journal qui nous accuse déclare qu'un grand emprunt destiné à l'outillage de la France, appliqué à l'armement de la paix, ce serait « *la dictature de l'État, ce serait l'absolutisme financier* »; sa doctrine, c'est qu'il faut laisser exclusivement à « *l'initiative industrielle, à la liberté du travail* », le soin de compléter nos chemins de terre, nos chemins d'eau, nos chemins de fer, d'améliorer nos ports, de mettre les populations à l'abri des inondations, etc., etc.

Soit! mais alors que l'État renonce à sa tutelle; qu'il ne soit plus tuteur!

Pas de demi-tutelle!

Qu'il restitue aux communes leur entière liberté : liberté d'élire leur maire, liberté de s'administrer à leur gré, de s'imposer ou d'emprunter à leur choix.

Qu'il rende aux contribuables la liberté de se réunir, la liberté de s'associer, la liberté, sous toutes les formes, de dire ce qu'ils pensent.

Qu'il cesse de tout réglementer : les banques, la Bourse, les agents de change, les marchés à terme, le taux de l'intérêt de l'argent, etc., etc., au risque de tomber dans les contradictions les plus grossières et les inconséquences les plus monstrueuses.

Que nous ayons toutes les libertés locales et personnelles dont jouissent les Anglais, les Américains, les Belges, les Italiens, les Suisses, et nous tiendrons volontiers l'État pour

quitte et libéré. Ce qu'il y aura à faire, l'initiative individuelle le fera pleinement.

Mais ces libertés nécessaires, les avons-nous? Avons-nous le pouvoir qu'elles nous donneraient d'empêcher les interventions armées, les immixtions inconsidérées et les expéditions lointaines traînant derrière elles les emprunts écrasants et l'instabilité, plus écrasante encore que les emprunts ?

Il faut opter :

Un régime ou l'autre !

Ou la tutelle ou la liberté ;

Ou la centralisation ou la décentralisation.

Pas de mélange qui fasse que l'on n'ait pas les avantages et que l'on ait les inconvénients des deux régimes opposés.

Mais c'est précisément ce que ne comprend pas le journal la *France*. Il confond et mêle toutes les idées, même celles qui sont incompatibles entre elles ; et lorsqu'il les cite, il les dénature.

Ainsi il imprime en grosses lettres et nous fait dire :

« LE GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE EST SUPPRIMÉ. »

Jamais nous n'avons dit cela.

Si cette citation a eu lieu de mémoire, c'est une faute de mémoire ; si elle a eu lieu le texte sous la main, c'est un faux en matière de citation.

Mais c'est là un détail qui ne doit pas nous arrêter plus longtemps ; serrons le débat, prenons corps à corps notre contradicteur et interpellons-le.

Sous prétexte qu'un grand emprunt contracté par l'État pour l'armement de la paix serait de la dictature, vous n'en voulez pas ! Vous le repoussez arrogamment !

Mais est-ce que ce scrupule de dictature a arrêté, en 1860, le gouvernement impérial lorsque, tout à coup, sans que l'industrie française ait eu le temps de s'y préparer, il l'a fait brusquement passer du régime de la prohibition au régime du libre échange.

Est-ce que les solennelles promesses de 1860 ne sont pas écrites tout au long dans cinquante colonnes du *Moniteur*, et signées : *Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*, ROUHER ? Est-ce que ces promesses formelles ne constituent pas une dette exigible contractée par l'État tuteur

envers la France pupille? Est-ce que la France a été consultée? Est-ce que la France a été appelée à délibérer, dans l'enceinte du Corps législatif, sur cette guerre pacifique des fabriques étrangères contre les fabriques nationales? Vous qui vous opposez à l'emprunt que réclame impérieusement l'armement de la paix, avez-vous donc si peu de mémoire que vous ayez déjà oublié ces promesses sacrées, ainsi que la mise en demeure régulièrement adressée par l'honorable M. Pouyer-Quertier à l'État débiteur, à la fin de la session dernière? Si c'est là votre règle, ce n'est pas la nôtre. Ou tenez ce que vous avez promis, ou ne promettez pas ce que vous ne devez pas tenir.

Mais l'État tuteur a intérêt à tenir sans retard ce qu'il a promis en 1860. La France est sous le coup d'une grande déception territoriale, qu'il importe d'effacer au plus tôt par une vigoureuse impulsion imprimée à sa prospérité ralentie. A cet égard, le ministre de 1852, M. de Persigny, nous paraît être plus clairvoyant et mieux inspiré que le ministre de 1866, M. Fould. Évidemment, la prospérité a le même rôle à jouer en 1867, relativement à la déception de 1866, que celui qu'elle a joué en 1852 relativement au coup d'État de 1851. Ne pas voir cela, c'est être aveugle; combattre l'armement de la paix, retarder l'outillage de la France, c'est n'avoir pas le sentiment de la situation toute nouvelle sur laquelle nous nous efforçons de faire la lumière.

1866

L'APPAUVRISSEMENT DE L'ÉTAT

12 novembre 1866.

Emboîtant le pas entre la *France* et la *Presse*, le *Journal des Débats* proclame que l'armement de la paix, ce serait l'appauvrissement de l'État.

Citons textuellement sa proclamation :

« Un emprunt, qu'on l'appelle emprunt de la paix ou emprunt de la guerre, est toujours un emprunt. C'est une charge de l'avenir, *c'est un appauvrissement de l'État.* »

Ce que le *Journal des Débats* affirme ainsi, la *Liberté* le nie positivement.

Nous comprendrions que le *Journal des Débats* soutînt que tout l'argent des contribuables dépensé par une armée qui paye les vivres qu'elle achète et qu'elle consomme sur le territoire ennemi ; que tout l'argent que coûtent la poudre, les balles, les boulets, les obus, soit de l'argent dont le détournement appauvrisse l'État ; mais notre intelligence se refuse à comprendre que l'État puisse être appauvri par les chemins de terre, les chemins d'eau, les chemins de fer, augmentant la valeur de ses mines et de ses forêts, et donnant à notre industrie nationale les armes sans lesquelles elle ne saurait lutter contre l'industrie étrangère. Les libres échangistes des bureaux du *Journal des Débats*, qu'ils nous permettent de le

leur dire, entendent la concurrence comme les généraux des antichambres de l'empereur d'Autriche entendaient la guerre lorsque, la veille de la bataille de la Sadowa, ils envoyaient se battre contre l'armée prussienne les soldats autrichiens sans leur donner de vivres, et leur donnant à peine des munitions !

Qu'il s'agisse de guerre, de concurrence ou même de discussion, ce que la prudence conseille, c'est de se défier de la « Providence », c'est de compter sur soi plus que sur elle et de s'appliquer à mettre la supériorité de son côté. Or, lorsqu'il s'agit de rivalité industrielle et commerciale entre l'Angleterre et la France, de quel côté est la supériorité? Est-elle du côté de la France? Est-ce la France qui possède l'outillage le plus parfait et le plus complet? Est-ce la France qui a le plus grand nombre de chemins de terre et les mieux entretenus? Est-ce la France qui a le plus grand nombre de chemins d'eau avec les droits de péage les plus faibles? Est-ce la France qui a le plus grand nombre de chemins de fer avec les tarifs de marchandises les moins élevés? Est-ce la France qui a le combustible en plus grande abondance et au meilleur compte? Est-ce la France qui a la marine marchande naviguant avec le moins de frais? Si la supériorité est évidemment et incontestablement du côté de l'Angleterre, à moins d'un héroïque et suprême effort, comment la France, contrainte de lutter à armes inégales, échappera-t-elle au désastre d'une Sadowa industrielle et commerciale?

A cette question, le *Journal des Débats*, la *France*, la *Presse*, la *Gazette de France* répondent à l'unisson : « L'armement de la paix est chose privée qui regarde l'Individu; ce n'est pas chose publique qui regarde l'État. »

Qu'est-ce donc que l'État, si ce n'est pas la collectivité de tous les grands intérêts individuels? Entre l'amoindrissement industriel d'un grand pays et son amoindrissement territorial, où donc serait la différence? Est-ce que la richesse n'est pas plus que jamais un élément de la force? Jetez les yeux sur l'échelle que nous allons dresser et voyez le rang inférieur que la France y occupe !

Au 1er janvier 1862, les chemins de fer exploités en Europe présentaient un total de 55,651 kilomètres, que les divers États se partageaient dans la proportion ci-après, savoir :

	Kilomètres
Grande-Bretagne	17,430
Allemagne	17,071
France	10,016
Espagne	2,369
Italie	2,173
Russie	2,105
Belgique	1,836
Suisse	1,066
Suède et Norvége	542
Danemark	398
Hollande	338
Portugal	144
Turquie	63

Ainsi, en 1862, la France n'avait qu'un peu plus de la moitié du nombre de kilomètres de chemins de fer exploités par l'Angleterre ; la France, sous ce rapport, était aussi arriérée sur la Grande-Bretagne que l'Europe est arriérée sûr l'Amérique du Nord. L'Europe tout entière n'avait, le 1er janvier 1862, que 55,651 kilomètres de voies ferrées, tandis que les États-Unis, à eux seuls, en comptaient 55,589.

L'*initiative individuelle!* la *puissance individuelle!!* Dans les pays où l'initiative individuelle, où la puissance individuelle n'ont pas été à l'apprentissage de la liberté, de toutes les libertés, ce sont là de grands mots qui ont la portée des détonations de fusils uniquement chargés à poudre... fumée et bruit.

L'*initiative individuelle!* la *puissance individuelle!!* Garrottées, comme elles l'ont toujours été en France, par la réglementation avant la Révolution de 1789, et par la centralisation depuis le premier Empire jusqu'à ce jour, qu'ont-elles pu faire? qu'ont-elles fait? Canaux et voies ferrées n'ont été exécutés, quoique très-lentement et très-incomplétement, qu'à force de subventions et de concours de l'État sous toutes les formes. Sans ce concours, tantôt en argent, tantôt en nature, sans les subventions directes et indirectes, sans les extensions après coup de concessions exclusives portées de trente années à quatre-vingt-dix-neuf années, où en seraient les chemins de fer en France? Ils en seraient encore au chemin de fer de

Saint-Étienne, au chemin de fer de Paris à Saint-Germain et au chemin de fer de Paris à Versailles !

L'*initiative individuelle !* la *puissance individuelle ! !* Dites-nous donc comment vous voulez qu'elles s'y prennent pour doter la France des chemins communaux qui lui manquent, malgré la conservation de la corvée s'appelant la prestation en nature, cette barbarie de l'impôt?

Ouvrez et lisez le dernier *Exposé de la situation de l'Empire* et vous y lirez ce qui suit :

	Kilomètres
CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION	
A l'état d'entretien.	71,302
— de premier empierrement.	2,356
— de *terrassement*.	3,010
— de SOL NATUREL.	6,260
CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN	
A l'état d'entretien.	46,298
— de premier empierrement.	5,089
— de *terrassement*.	7,596
— de SOL NATUREL.	20,524
CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES	
A l'état d'entretien	114,687
— de premier empierrement.	23,465
— de *terrassement*.	43,284
— de SOL NATUREL.	169,527

Sérieusement, quel est le vrai nom à donner à ces 195,000 kilomètres de chemins dits « *à l'état de* SOL NATUREL » ? Leur vrai nom n'est-il pas : CHEMINS SUR LE PAPIER ?

Et que faut-il penser des 53,000 kilomètres de chemins dits « *à l'état de* TERRASSEMENT » ?

Et comment sont entretenus les 231,000 kilomètres de chemins dits « *à l'état d'*ENTRETIEN » ?

Le nombre des communes de France est de 37,510.

Les deux tiers de ces communes ont, en moyenne, une population de 540 habitants, soit 216 adultes et 324 enfants.

Ainsi que l'atteste le rapport d'une commission spéciale, la plupart de ces communes ne subviennent aux exigences les

plus impérieuses du service quotidien qu'en élevant les centimes additionnels au niveau du principal de l'impôt. Indépendamment des contributions directes et indirectes payées à l'État, les communes ont à subvenir à l'entretien de leur mairie, aux frais de local et de bureaux; au traitement des gardes champêtres; aux dépenses de la garde nationale et des sapeurs-pompiers, à celles de l'instruction publique; aux indemnités de logements pour curés et desservants; aux subventions pour les fabriques des églises, pour le cimetière, pour diverses œuvres de bienfaisance et de salubrité publique; aux déboursés pour les fêtes, les foires et les marchés; aux dépenses imprévues, et finalement aux dépenses extraordinaires.

Avec des budgets locaux ainsi morcelés, ainsi grevés, ainsi surchargés, que peut-on demander à l'initiative et à la puissance communales? Que peut-on raisonnablement exiger d'elles?

Si l'initiative individuelle, si l'initiative communale sont impuissantes ou trop faibles en France, faut-il donc que l'initiative nationale s'y condamne à l'inertie, au risque du déclin et de la déchéance? Le *Journal des Débats*, la *France*, la *Presse*, la *Gazette de France* ont-ils dans l'opinion qu'ils soutiennent une confiance telle qu'ils puissent, en changeant un seul mot à une exclamation célèbre, s'écrier : « Périssent nos industries plutôt qu'un principe! » S'ils ont cette confiance, nous ne l'avons pas. Autant que qui que ce soit, nous sommes pour l'initiative et la puissance individuelles, mais à la condition d'abord qu'elles existent, ensuite qu'elles puissent se développer dans leur plénitude. Où elles n'existent pas, où elles n'existent qu'imparfaitement, nous sommes pour l'initiative et la puissance communales; et là où celles-ci, par un motif ou par un autre, font défaut, nous le déclarons hautement, nous sommes et nous continuerons d'être pour l'initiative et la puissance nationales.

Judicieusement employées, l'initiative et la puissance de l'État en seraient l'appauvrissement! Une telle affirmation, si tranchante qu'elle soit, ne résiste pas à l'examen : c'est comme si l'on disait que le banquier qui reçoit en compte courant de l'argent à 3 pour 100 duquel il tire 5 pour 100 s'appauvrit; c'est comme si l'on disait qu'acheter une mai-

son moyennant 120,000 francs moyennant 100,000 francs qu'on avait dans sa caisse, c'est s'appauvrir.

L'État a emprunté un milliard.

Il a été débité d'un milliard.

Ce milliard, il l'a employé en voies de communication et en travaux d'utilité communale et nationale, qui ont eu pour conséquence d'augmenter directement et indirectement le revenu public de cent millions par an : l'État s'est-il appauvri?

Ouvrez-nous son compte afin que nous nous en assurions :

DOIT	L'ÉTAT		AVOIR
Emprunt......	1,000,000,000 fr.	Chemins de terre — d'eau.... — de fer... Ports...........	1,000,000,000 fr.

DOIT	L'ÉTAT		AVOIR
Intérêts de l'emprunt ci-dessus à 5 pour 100 l'an..........	50,000,000 fr.	Augmentation des revenus publics, par an..............	80,000,000 fr.

Si l'augmentation annuelle de charges est de 50 millions et et que l'augmentation annuelle de revenus soit de 80 millions, persistera-t-on à soutenir que l'État, riche de 30 millions de recettes de plus par an, se sera appauvri?

Ah! si l'avenir n'avait jamais à porter que de telles charges, nous en répondons au *Journal des Débats*, le présent ne se plaindrait pas; et, s'il avait à prononcer entre M. Fould et M. de Persigny, ce ne serait pas à M. Fould qu'il donnerait raison.

Il faudrait cependant bien que l'on sût, une bonne fois, à quoi s'en tenir sur ce qui fait la richesse ou l'appauvrissement des États.

Un État n'est pas riche par la quantité de numéraire qu'il possède; il est riche par la quantité de travail qu'il fournit.

Le plus riche des deux n'est pas l'État où il se fait peu de travail avec beaucoup de numéraire; c'est l'État où il se fait avec peu de numéraire beaucoup de travail.

L'abondance du travail, voilà la source, la seule source de la richesse des États!

Tout ce qui accroît cette abondance est bon; tout ce qui la diminue ou la ralentit est mauvais.

Si la monnaie de papier, si le signe fiduciaire a pour effet d'accroître cette abondance plus rapidement que le disque monétaire, alors la monnaie de papier est préférable au dollar en or et à la pièce de 5 francs en argent.

Si l'impôt sur le capital, véritable amende infligée au capital inactif, oisif, improductif, a pour effet d'accroître cette abondance plus rapidement que l'impôt multiple, ou même que l'impôt sur le revenu, alors, sans aucune hésitation, l'impôt sur le capital doit lui être préféré.

Si l'emprunt a pour effet d'accroître cette abondance dans une proportion communément vingt fois plus considérable que l'impôt, alors, sans aucun doute, l'emprunt rend à l'État, rend à la commune des services que ne lui rend pas l'impôt, quelle qu'en soit la forme.

Si des lois arriérées, si des lois tracassières, si des lois trop sévères, telles que, par exemple, la loi française qui flétrit le failli alors même qu'il a toujours été de bonne foi; si de telles lois ont pour effet de garrotter le travail et d'empêcher l'esprit d'entreprise de prendre tout son essor, de telles lois doivent être impitoyablement réformées.

Ce à quoi doit s'appliquer avant tout un État qui se propose de lutter industriellement et commercialement contre l'Angleterre et les États-Unis, c'est à diminuer dans son sein le nombre des oisifs.

Aux nations relativement laborieuses, la prospérité, la richesse, la puissance!

Aux nations relativement désœuvrées, la langueur, la misère, la déchéance!

Ce n'est pas en épargnant qu'on fait travailler, c'est en dépensant.

Ce n'est pas en empêchant l'eau de couler qu'on fait tourner la roue qui met en mouvement le moulin ou l'usine.

La monnaie, monnaie de métal ou monnaie de papier, peu importe, est le moteur qui met en mouvement les bras et les têtes. Par l'accélération comparée du mouvement s'exprime et se mesure l'étendue de la force utilisée.

Les machines à vapeur les plus puissantes sont celles qui transportent le plus vite le même poids.

De même, les engins de crédit les plus puissants sont ceux

qui, dans le même temps, font accomplir le nombre de rotations le plus grand au disque monétaire ou à son représentant fiduciaire.

Croire, par exemple, que tous les grands travaux que M. Haussmann a exécutés à Paris ont coûté un centime à ses habitants est une erreur profonde; ces travaux n'ont coûté que de la vitesse, comme le moulin et l'usine ne coûtent au cours d'eau qui les fait mouvoir que de la pesanteur. La force qu'ils lui empruntent ne lui dérobe rien et ne l'affaiblit pas. Ces travaux n'eussent pas été exécutés, qu'il n'y aurait pas un seul propriétaire qui en fût plus riche et qu'il y a une multitude de travailleurs qui en seraient plus pauvres. Le travail a enrichi les pauvres et n'a pas appauvri les riches. Le disque monétaire a été contraint de circuler plus rapidement; il a pris la grande vitesse au lieu de prendre la petite. Voilà tout le secret des prodiges accomplis par le préfet de la Seine. Si le disque monétaire eût pris la petite vitesse au lieu de prendre la grande, Paris n'aurait ni le percement de ses boulevards nécessaires, ni l'élargissement de ses rues trop étroites, ni l'assainissement de ses quartiers insalubres; il ne respirerait qu'avec peine et ne circulerait qu'avec lenteur.

Ce qu'a fait pour Paris, avec une idée juste, le préfet de la Seine, oui, c'est ce que nous voudrions que la même idée fît pour toute la France.

Si l'impôt est à l'emprunt ce que la carriole est au chemin de fer, servons-nous de l'impôt pour les dépenses journalières, comme on se sert de la carriole pour les déplacements journaliers, et servons-nous de l'emprunt pour les dépenses qui profiteront à l'avenir, comme on se sert du chemin de fer pour les longs trajets ou les trajets qui exigent une grande vitesse comparée.

N'est-il pas juste que l'avenir paye ce qui, loin de l'appauvrir, l'enrichira? Est-ce que l'avenir, même grevé des charges de la dette inscrite, ne sera pas plus riche de tous les travaux qui ont été exécutés en France depuis trente ans que si ces travaux n'avaient pas été entrepris?

En somme, l'art d'enrichir les États n'est, appliqué à l'intelligence et aux bras de l'homme, que l'art d'en multiplier la force par la vitesse.

Que le *Journal des Débats*, qui a eu le mérite d'inscrire au rang de ses rédacteurs M. Michel Chevalier à son retour des États-Unis, que le *Journal des Débats* efface donc de ses colonnes ces mots qui, à propos d'un emprunt appliqué à l'armement de la paix, n'auraient pas dû y trouver place : « l'appauvrissement de l'État » !

1866

L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

15 novembre 1866.

Louer, vanter, encenser, adorer l'initiative individuelle est assurément fort bien, mais il faudrait être conséquent! Il ne faudrait pas excuser, justifier, soutenir, approuver ce qui l'empêche de marcher, de s'exercer, de se développer, d'acquérir de la force et de prendre de l'essor.

Sans la liberté sous toutes ses formes : — liberté d'association, liberté de réunion, liberté d'opinion par la voie du discours, du livre ou du journal, liberté d'enseignement, comment l'initiative individuelle pourrait-elle pousser des racines et porter des fruits?

Qu'est-ce que l'initiative individuelle, si ce n'est pas l'appel persistant et multiplié à tous ceux qui pensent comme vous pensez vous-même, qui souhaitent ce que vous souhaitez et qui veulent ce que vous voulez, de s'unir à vous?

L'initiative individuelle qui n'engendrerait pas la force collective serait l'avortement.

Sans l'initiative communale, qu'est-ce que l'initiative individuelle? Que peut-elle tenter? que peut-elle exécuter? Que serait un champ qui n'aurait qu'un seul sillon?

L'initiative individuelle est le nom d'une puissance que ne devraient jamais oser invoquer ceux qui, sous le nom de liberté

graduelle, ne sont que les apologistes spécieux de l'arbitraire déguisé.

Où la liberté n'est pas indivisible, où la liberté n'existe pas en droit comme en fait, où elle est contenue par le pouvoir au lieu de le contenir, ce qui est le renversement des rôles, l'initiative individuelle ne sera jamais qu'un avorton.

Il faut bien se le dire et en prendre son parti.

Si cela n'est pas vrai, qu'on nous cite un seul pays où la liberté ne soit pas entière et où l'initiative individuelle ait laissé des traces profondes et durables de son passage.

Est-ce en Russie, cet immense État?

Est-ce en Autriche?

Est-ce en Espagne?

Il n'y a dans l'univers que deux pays que l'initiative individuelle ait rendus plus riches et plus puissants : ces deux pays, ce sont l'Angleterre et les États-Unis, c'est-à-dire les deux seuls pays où règne la liberté indivisible.

Cette liberté indivisible, il n'y a qu'un journal qui la défende. Ce journal se nomme la *Liberté*.

Il ne demande rien de plus que la liberté, mais il ne distingue pas entre les libertés économiques et les libertés politiques; il les demande toutes, et la première en tête la liberté communale, sans laquelle il n'est pas possible de former en grand nombre des hommes pratiques, ni d'entreprendre sur une vaste échelle des choses d'un grand intérêt commun.

Est-ce donc être inconséquent, est-ce donc être trop exigeant que de réduire la question à cette alternative :

Ou la liberté, c'est-à-dire l'initiative individuelle et communale;

Ou le pouvoir, c'est-à-dire l'initiative nationale?

Si, au nom du pouvoir, on empêche la liberté de déployer ses ailes, et si, au nom de la liberté, on empêche le pouvoir d'agir, que deviendra la France, dont la population a déjà cessé de croître?

1866

LE FÉTICHISME DES TRAVAUX PUBLICS

I

17 novembre 1866.

Reniant toutes ses traditions pacifiques et économiques, et n'écrivant plus que la jambière au mollet et le képi sur la tête, la *Presse* publie un article dont le titre commence par ces mots :

DU DANGER D'EXAGÉRER

Mentalement, sans prendre la peine d'achever, nous ajoutons :

LES ARMÉES PERMANENTES

Mais à la ligne suivante, nous reconnaissons que notre pensée a été trop vite; alors nos yeux se reportent sur le titre, et cette fois nous lisons sans nous tromper :

DU DANGER D'EXAGÉRER
LES TRAVAUX PUBLICS

C'est à n'en pas croire ses yeux... Cependant cela est.

Ainsi, le danger qui menace la France, ce n'est pas d'exagérer un effectif militaire de sept cent mille hommes; ce n'est

pas d'enlever à l'agriculture un trop grand nombre de bras, lorsque déjà elle se plaint que les bras lui font défaut ; ce n'est pas de placer notre population dans des conditions inférieures d'accroissement comparé à l'accroissement des populations rivales ou voisines ; ce n'est pas d'abaisser le niveau de la taille des jeunes gens, déjà si bas ; ce n'est pas d'augmenter le nombre des difformes et des infirmes, déjà si grand : non, le danger qui menace la France, c'est l'exagération de ses travaux publics !

La France a trop de chemins communaux, trop de chemins de terre !

La France a trop de canaux, trop de chemins d'eau !

La France, quoiqu'elle en ait *moitié moins* que l'Angleterre et *cinq fois moins* que les États-Unis, la France a trop de chemins de fer !

La France a trop de ports, et ses ports sont assez larges, assez profonds, assez sûrs ; il n'y manque rien, ni quais, ni docks, ni bassins de radoub !

Se hâter de tenir les promesses solennelles de 1860 ; se hâter de compléter l'outillage de la France, encore si incomplet ; se hâter d'armer la paix aux prises avec le libre échange et consacrer à cet armement un emprunt national d'un milliard, ce serait déclarer la guerre à l'agriculture et à l'industrie, car tous les bras qu'exigerait l'achèvement des chemins de terre, des chemins d'eau, des chemins de fer et des ports seraient autant de bras enlevés aux travaux des champs et des ateliers ; conséquemment, ce serait rendre la main-d'œuvre, déjà trop rare et trop chère, encore plus chère et plus rare.

Telle est la thèse développée dans le mandement de quatre colonnes inséré en tête du journal la *Presse*, devenu l'auxiliaire du journal le *Monde*.

Cependant, hâtons-nous de le dire, ce mandement n'est pas signé : Louis Veuillot.

Les lieux communs exercent en France un si grand empire, que si nous laissions se produire cette thèse sans la réfuter, il ne serait pas impossible qu'elle passât pour irréfutable.

Et cependant elle n'est pas plus solide que les châteaux de cartes, que le souffle d'un enfant suffit pour abattre.

Une chose est incontestable, c'est que la France ne saurait, sans péril pour son industrie, pour son commerce, pour sa marine marchande, subsister longtemps dans des conditions où l'inégalité entre elle et l'Angleterre, notamment, est trop grande.

Que l'on interroge à cet égard tous les armateurs et tous les négociants de nos grands ports de mer!

Deux opinions opposées sont en présence :

L'une, qui pense que sous le régime de tutelle prolongée qui persiste en France, c'est à l'État-Providence de justifier ses prétentions et de faire acte d'initiative nationale.

L'autre, qui prétend que, pour donner à la France une impulsion moins lente, il suffit de l'initiative individuelle.

Entre ces deux opinions il n'y a pas à hésiter : si l'initiative individuelle suffit, il faut la préférer à l'initiative nationale.

Mais que les travaux d'utilité et d'urgence publique, sur l'exécution et l'achèvement desquels nous insistons, aient lieu par voie d'initiative nationale ou qu'ils aient lieu par voie d'initiative individuelle, ces travaux, s'ils s'entreprennent, s'ils s'achèvent, n'en exigeront pas un bras de moins. Donc l'objection de la *Presse*, relativement au prix et à la rareté de la main-d'œuvre, demeurera la même et subsistera dans toute sa force.

Pour empêcher le prix de la main-d'œuvre de s'élever, serait-il donc à souhaiter, si cela était possible, que l'on reculât dans le passé et que l'on rétrogradât dans la barbarie? Serait-il donc à souhaiter que les chemins de terre, les chemins d'eau et les chemins de fer que possède la France, en nombre trop petit, selon nous, n'existassent qu'en Angleterre, en Allemagne et en Amérique? Si la thèse qu'il soutient est vraie, voilà cependant à quelles conséquences conduirait le mandement de la *Presse*.

Mais cette thèse est radicalement fausse.

Lorsque l'élévation du prix de la main-d'œuvre est la conséquence naturelle de la loi économique de l'offre et de la demande; lorsque la hausse du taux du salaire est le résultat de l'abondance du travail, loin de déplorer cette hausse, il faut s'en féliciter! C'est la prospérité qui s'étend, c'est le

bien-être qui descend, et avec le bien-être l'épargne, avec l'épargne l'instruction et avec l'instruction la moralisation.

Le cas où il faut déplorer la rareté des bras, et par suite l'élévation du prix de la main-d'œuvre, c'est lorsque cette rareté est produite par une autre cause que l'abondance du travail; c'est lorsque cette rareté est le résultat d'un trop grand nombre de travailleurs enlevés au champ et à l'atelier pour être transformés en habitants des casernes, où ils cessent de s'exercer à l'art de produire et ne s'exercent plus qu'à l'art de détruire, qu'à l'art de tuer, qu'à l'art de moissonner des hommes.

Eh bien! en ce moment, de quoi s'agit-il?

Est-ce qu'il ne s'agit pas d'accroître le nombre de nos soldats?

Or peut-on augmenter le nombre de nos soldats sans diminuer le nombre de nos travailleurs?

Et peut-on diminuer le nombre de nos travailleurs sans augmenter la rareté des bras et le prix de la main-d'œuvre?

Est-ce possible?

Non.

Donc, ce qu'il faudrait dire à la France, ce serait ceci :

Ni l'Angleterre ni les États-Unis n'ont de recrutement obligatoire; faites comme les États-Unis, faites comme l'Angleterre : n'ayez plus de recrutement obligatoire, n'ayez plus de tirage au sort, n'ayez plus de remplacement militaire.

Est-ce là ce que dit la *Presse?*

Non.

Elle crie :

Gare au danger d'exagérer les travaux publics!

Elle ne dit pas :

Gare aux crises industrielles! gare aux crises commerciales! gare aux révolutions périodiques!

Elle crie :

Gare à l'abondance du travail! gare à la prospérité!

II

24 décembre 1866.

La *Presse* accuse la France d'être possédée du « *fétichisme des travaux publics* ».

Pour adresser à la France le reproche d'avoir le fétichisme des travaux publics, lorsque c'est le reproche contraire qu'elle mérite, il faut être possédé du fétichisme du budget ! il faut être possédé du fétichisme de l'épargne telle que la pratiquent les Arabes, qui enterrent au pied d'un arbre les pièces de 5 francs qu'ils ont reçues en échange du blé et de la laine qu'ils ont vendus !

Combien de fois faudra-t-il que nous répétions sous toutes les formes que l'État qui s'enrichit le plus rapidement est celui qui, sans s'en rendre compte ou en s'en rendant compte, empiriquement ou scientifiquement, inprime à l'instrument d'échange, au disque monétaire, la plus grande vitesse de circulation ?

Circulation, c'est richesse ;
Circulation nulle, richesse nulle ;
Circulation partielle, richesse partielle ;
Circulation lente, richesse lente ;
Circulation rapide, richesse rapide.

A la vitesse de la circulation du disque monétaire ou du signe fiduciaire se mesure l'abondance du travail ; à l'abondance du travail se mesure la richesse de la nation.

Un État auquel il reste encore à entreprendre des travaux publics, — chemins de terre et chemins de fer, canaux et ports, — ne saurait donc trop se hâter de les exécuter. Quelque vitesse qu'il y mette, elle ne sera jamais trop grande. Cette vitesse ne doit avoir qu'une seule limite : le manque des bras nécessaires.

Si les finances américaines, si les finances anglaises ont « une solidité et une élasticité qui manquent encore aux finances françaises », c'est précisément parce que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont sur nous, en tout ce qui touche les travaux publics, une immense avance.

Que le rédacteur en chef de la *Presse*, que M. Cucheval-Clari-

gny prenne donc la peine de jeter les yeux sur la *Statistique comparative des chemins de fer européens en* 1865, publiée par M. Hauchecorne dans le *Journal des intérêts matériels*, et reproduite dans la dernière livraison du *Journal des Économistes*, et il y verra ce qui suit :

PAYS	LONGUEUR	CAPITAL	VOYAGEURS	PRODUIT NET
—	—	—	—	—
Angleterre...	19,735	10,105,395,000	363,038,200	403,229,000
France.......	12,037	4,496,842,000	177,659,800	290,345,000

Le 1er janvier 1862, les États-Unis à eux seuls comptaient 55,589 kilomètres de chemins de fer, tandis que l'*Europe tout entière* n'en comptait encore que 55,681.

C'est dans cette immense impulsion donnée par les États-Unis à toutes leurs voies de circulation, et non ailleurs, que se trouve l'explication de leur immense puissance financière, si mal comprise par M. Cucheval-Clarigny. Si la France souhaite d'approcher de leur prospérité, elle fera comme eux ; si elle veut se consumer dans le marasme et chercher dans la guerre le remède à ce marasme, elle fera ce que lui conseille le rédacteur en chef actuel de la *Presse.*

Qu'importe de quelle façon le budget d'un État s'aligne et se solde ! Ce qui importe, c'est que l'impôt rende au contribuable plus qu'il ne lui prend ; ce qui importe, c'est que l'impôt n'appauvrisse pas l'imposé ; ce qui importe, c'est qu'il l'enrichisse !

Que l'impôt soit judicieusement assis et économiquement perçu ; et, s'il n'est pas détourné de son cours, loin de tarir la richesse publique, il fera l'abondance du travail, comme l'irrigation qui arrose les prairies fait l'abondance du bétail. S'il est mal employé, l'impôt, si faible qu'il soit, sera excessif ; s'il est bien employé, l'impôt, si considérable qu'il soit, ne sera jamais pesant. Ne nous lassons pas de le répéter : ce qui importe, ce n'est pas le chiffre de l'impôt, c'est son emploi encore plus que son assiette, ce qui n'est pas peu dire ; car l'assiette de l'impôt est au contribuable ce que la selle est au cheval, qu'elle blesse ou qu'elle préserve, selon qu'elle a été bien ou mal placée.

Le mot de fétichisme appartient à M. Cucheval-Clarigny.

Un fétichisme auquel il serait bien temps de mettre fin, c'est le fétichisme du budget, lequel consiste à se prosterner la face contre terre devant ce faux dieu qui se nomme l'Équilibre financier et qui va de pair avec l'Équilibre européen, comme dans l'Olympe le dieu Vulcain allait de pair avec le dieu Mars, son frère.

Quand donc en finirons-nous avec l'argot financier et les superstitions financières!

Supprimons sans retard et sans pitié toutes les dépenses inutiles, et n'ajournons ni ne marchandons aucune dépense profitable! Toute dépense profitable n'est jamais qu'une avance, et l'impôt, lorsqu'il agit comme semence, est, en effet, le meilleur des placements. Qui commanditera la France si ce n'est pas elle-même?

Notre conclusion est celle-ci : Beaucoup, beaucoup de travaux publics et pas d'expéditions lointaines ni d'interventions inconsidérées! Beaucoup, beaucoup de bras employés aux chemins communaux, aux routes, aux chemins de fer, aux canaux, aux ports, aux bassins de radoub, aux travaux d'irrigation et de drainage, à l'assainissement des communes urbaines et rurales, même à l'embellissement des villes! Aussi peu de bras que possible occupés au maniement du fusil et au balayage des casernes!

Le *fétichisme des travaux publics*,—qu'on retienne bien ce que nous allons dire! — il n'y a plus que ce que M. Cucheval-Clarigny nomme ainsi et que ce que, nous, nous nommons la glorification de la paix, qui puisse serrer le frein et arrêter la France sur la pente fatale où nous la voyons près de rouler et de verser dans le gouffre.

M. Paulin Limayrac l'a proclamé il y a quelques jours, dans le *Constitutionnel*, à son de clairon! A propos de la réorganisation de l'armée, complétant l'*inscription maritime* et soumettant à l'*inscription territoriale* et à l'apprentissage des armes TOUS les Français valides âgés de vingt ans, il a dit : « *Ce sera le réveil en France de l'esprit militaire* ».

Nous ajoutons :

Le réveil en France de l'esprit militaire, ce sera la guerre contre la Prusse.

La guerre contre la Prusse, ce sera l'alliance de la Prusse avec la Russie.

L'alliance de la Prusse avec la Russie, ce sera la contrepartie de l'alliance de la France avec l'Angleterre et le Piémont en 1854; ce sera la revanche et la condamnation des victoires de l'Alma et de Sébastopol; ce sera la destruction de l'œuvre du Congrès de Paris de 1856, œuvre que la Russie déteste à l'égal de la haine que la France porte à l'œuvre du Congrès de Vienne de 1815; enfin, ce sera peut-être la remise aux mains de la Russie des clés du détroit des Dardanelles et de Constantinople, sans aucune compensation pour la France!

Et lorsque l'on ne marchanderait pas à une guerre inégale contre la Prusse et la Russie les milliards que nous coûterait cette guerre, on marchande les millions à la paix, qui ne durera que si l'on n'épargne rien pour la glorifier!

C'est stupide.

III

Le rédacteur en chef de la *Presse*, ancien rédacteur en chef du *Constitutionnel* et ancien rédacteur principal de la *Patrie*, M. Cucheval-Clarigny repousse avec hauteur et dédain l'intervention de l'État dans les travaux publics, intervention qui n'a lieu, dit-il, ni en Angleterre ni aux États-Unis.

Cela est vrai, aux États-Unis et en Angleterre l'État n'est pas tuteur, mais aussi la nation n'y est pas mineure.

Un régime ou l'autre!

Nous ne demandons pas mieux, pour notre compte, que de renoncer à la tutelle de l'État, mais alors que la nation soit déclarée majeure! qu'elle entre en possession d'elle-même! qu'enfin elle soit libre! qu'elle ait la liberté de la commune! qu'elle ait la liberté de réunion et d'association!

Pas plus qu'un particulier, un peuple ne saurait être ni mineur à demi, ni majeur à demi.

Ou que l'État ne fasse rien, ou qu'il fasse tout!

Encore une fois, un régime ou l'autre!

1866

LA QUESTION ROMAINE

22 novembre 1866.

La stricte exécution de la convention du 15 septembre 1864, c'est-à-dire la ponctuelle évacuation de Rome par nos troupes, a cessé d'être une question; mais ce qui en est encore une, c'est de savoir si, après le départ des régiments français, le pontife souverain pourra rester à Rome; et, s'il y reste, combien de temps il y pourra prolonger son séjour et sa souveraineté temporelle.

Notre avis est que les Italiens feront bien d'user de toute leur influence sur les Romains pour convaincre ceux-ci qu'ils auraient plus à perdre qu'à gagner en faisant violence au temps. Le pape Pie IX est né le 13 mai 1792, donc il a soixante-quatorze ans : pourquoi ne pas attendre patiemment que le pouvoir temporel s'éteigne en sa personne? Son âge ne commande-t-il pas ce ménagement? Souvent on regrette de n'avoir pas eu assez de respect et de patience, jamais d'en avoir eu trop.

Nous, qui n'avons à compter avec aucun parti, nous oserons dire la vérité. Or la vérité, c'est que la chute prématurée du trône pontifical serait pour le roi d'Italie un embarras au moins aussi grand que pour l'empereur des Français.

Rendons-nous-en compte par une hypothèse : supposons le fait accompli; supposons qu'un mouvement ait éclaté à Rome; supposons que ce mouvement ait eu pour conséquence le départ, la fuite du pape; supposons que le plébiscite dont il

a été question il y a quelques jours ait opéré, sans opposition aucune, la réunion des États pontificaux au royaume d'Italie : que deviendra Rome avec ses trois cents églises, si l'Italie n'en fait pas sa capitale? Ce sera le désert, ce sera le silence, ce sera la ruine.

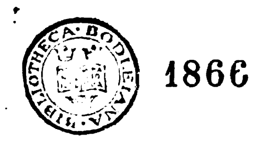
Quitter Florence pour Rome, après avoir quitté Turin pour Florence, serait une faute que certainement l'Italie ne commettra pas, si elle consulte mûrement son avenir et si elle se regarde attentivement dans les quatre mers qui reflètent son image.

Non, l'Italie, grand pays maritime ayant pour capitale naturellement désignée Naples, grande ville maritime; non, l'Italie ressuscitée ne prendra pas pour capitale Rome, ville morte et malsaine! Un grand peuple qui se ranime ne se donne pas volontairement pour demeure un tombeau.

La sincérité, autant que la sagesse, exige donc que les Italiens ne laissent à cet égard aux Romains aucune illusion.

Il y a une grande question, c'est la question de la séparation de l'Église et de l'État en Europe comme aux États-Unis; mais cette question, ce ne sera pas la perte par le pape du pouvoir temporel qui la résoudra; ce sera la maturité de la raison humaine. Or le moment nous paraît peu propice pour essayer de convertir en fait cette idée, qui a plutôt reculé qu'avancé, en France, depuis quinze ans.

En elle-même et réduite aux proportions que lui donnent les justes griefs des Romains contre le mauvais gouvernement dont ils se plaignent, la question romaine, ne nous lassons pas de le répéter, n'est qu'une petite question d'administration locale.



1866

LES PAROLES ET LES ACTES

I

23 novembre 1866.

Si l'art de rédiger une circulaire suffisait à l'art de gouverner un État, les amis de l'Italie pourraient se livrer à la confiance la plus entière, car la circulaire de M. le baron Ricasoli est assurément irréprochable sous tous les rapports. C'est un cours complet de gouvernement et même de liberté, à l'usage non-seulement du peuple italien, mais de tous les peuples. Tout y est enseigné : la patience prudente, la loyauté scrupuleuse, le respect le plus strict des engagements contractés et de la parole donnée, l'initiative individuelle, l'activité collective, laquelle ne doit pas être confondue avec l'action gouvernementale; la liberté qui doit éveiller et tenir vivante chez les hommes la conscience de leur propre dignité et de leur propre force; l'économie, l'ordre dans les finances, afin que « *l'Italie cesse de* MENDIER *perpétuellement* »; la nécessité de combattre l'ignorance populaire; enfin, l'union parlementaire éteignant les passions et les rivalités, mais laissant subsister les principes et les systèmes.

Rien de plus judicieusement pensé et de plus correctement exprimé; mais ce n'est pas avec des conseils, ce n'est pas avec des exhortations, ce n'est pas avec des sermons, ce n'est pas avec des prospectus, ce n'est pas avec des programmes,

ce n'est pas avec des circulaires, ce n'est pas enfin avec des paroles que l'on gouverne, c'est avec des actes.

On pourrait parler cent ans sur l'économie, que cela ne supprimerait pas une dépense inutile, si la suppression de cette dépense demeurait une extrémité devant laquelle on hésiterait et on reculerait toujours.

M. le baron Ricasoli est premier ministre, ce n'est pas pour professer, c'est pour agir.

A-t-il une idée arrêtée sur ce que l'Italie devra être dans l'avenir? S'il a cette idée, qu'il se mette résolument à l'œuvre sans perdre de temps en vains discours, et qu'il la traduise clairement, nettement, en projets de loi et en traités convergeant tous vers le même but.

L'Italie affranchie de toute domination étrangère, l'Italie n'étant plus menacée par le Quadrilatère autrichien, l'Italie n'étant plus humiliée dans sa dignité nationale : voilà le grand fait auquel il convient de tout rapporter; car, relativement à l'Italie, le pape Pie IX, gouvernant la ville de Rome, n'est pas plus un étranger que ne l'était, en avril 1866, relativement à l'Allemagne, le premier bourgmestre Gwinner, administrant la ville de Francfort.

Le lendemain du jour où Rome aura cessé d'être occupée par une armée étrangère, alors même que cette armée s'appelle l'armée française, la question de la souveraineté locale du pape ne sera plus qu'une question sans importance réelle, qu'il conviendra de laisser se dénouer par elle-même et toute seule, sans la trancher prématurément et inconsidérément; car si cette souveraineté locale a des inconvénients, ces inconvénients se compensent par d'indéniables avantages.

Si nous avions l'honneur de nous appeler le baron Ricasoli et de porter dans nos mains le sort présent et peut-être le sort futur de l'Italie, Rome, nous l'avouons, ne nous occuperait qu'à un seul point de vue : empêcher à tout prix que le séjour des troupes françaises s'y prolongeât d'une minute de plus que le temps fixé par la convention du 15 septembre 1864.

Plus de baïonnettes étrangères, ni baïonnettes autrichiennes, ni baïonnettes françaises, occupant le territoire italien : voilà quelle serait à nos yeux la première, la plus urgente, la plus

importante question à vider; car, ce jour-là seulement, l'Italie pourra se dire avec vérité et fierté qu'elle s'est refait une seconde nationalité, ce qui est la virginité d'un peuple.

Répétons-le une fois de plus : la première, la grande question pour l'Italie, ce n'est pas la chute du trône pontifical; non, malgré les batailles de Magenta et de Solferino, c'est le départ de Rome des régiments français qui l'ont bombardée, assiégée, occupée, subjuguée, et qui foulent encore sous les pieds de leurs chevaux et sous les roues de leurs canons le sol italien.

Tout, selon nous, doit donc être subordonné à ce point culminant.

Cela fait, Naples nous occuperait plus que Rome. S'il y a un danger dans l'avenir pour l'unification et l'unité de l'Italie, il est à Naples et non ailleurs : aussi, toutes les raisons qu'on a données afin de ne pas choisir Naples pour capitale de l'Italie eussent-elles été précisément celles qui nous l'eussent fait sans hésitation préférer à Florence.

Le choix de Florence au lieu de Naples a été une immense faute, qu'on reconnaîtra plus tard; souhaitons que ce ne soit pas trop tard.

Choisir Naples, grande ville maritime, au lieu de Florence, c'était dire à l'Italie : Votre destinée est de devenir une grande puissance maritime, dirigez vos intérêts et nouez vos alliances en conséquence.

C'est toujours une erreur et une cause de faiblesse pour une nation que de vouloir être à la fois une grande puissance territoriale et une grande puissance maritime. Il faut savoir opter!

Si l'Italie veut être une grande puissance territoriale, qu'elle conserve son armée, et même, si elle peut la payer, qu'elle l'augmente! Mais si l'Italie veut être une grande puissance maritime, qu'elle licencie ses troupes et qu'elle n'ait plus qu'une forte gendarmerie, afin de pouvoir consacrer toutes les ressources disponibles de son budget à l'amélioration de ses ports et à la construction de nombreux bassins de radoub.

La Russie et les États-Unis n'ont pas de ports dans la Méditerranée : il y a dans ce fait géographique toute une

intarissable source de relations immenses où il dépendra de l'Italie de puiser la richesse et la force.

Mais il faudrait avoir un plan : or quel plan a M. le baron Ricasoli? Que veut-il? Où va-t-il? C'est ce que sa circulaire, si étendue qu'elle soit, laisse complétement ignorer.

II

Sous ce nom : *el Capitolato*, voici comment M. Ricasoli espérait qu'il parviendrait à concilier ces deux exigences : l'indépendance du chef de l'Église catholique et la réconciliation avec l'Italie unifiée :

CAPITOLATO

« ART. 1er. Le souverain pontife conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les autres prérogatives de la souveraineté, et en outre, par rapport au roi et aux autres souverains, les prééminences qui sont établies par les coutumes.

» Les cardinaux de la sainte mère Eglise conservent le titre de princes et les honneurs y relatifs.

» ART. 2. Le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie prend l'engagement de n'opposer aucun obstacle, dans aucune occasion, aux actes que le souverain pontife produit, par droit divin, comme chef de l'Eglise, et, par droit canonique, comme patriarche d'Occident et primat d'Italie.

» ART. 3. Le même gouvernement reconnaît au souverain pontife le droit d'envoyer des nonces à l'extérieur, et s'engage à les protéger tant qu'ils seront sur le territoire de l'État.

» ART. 4. Le souverain pontife aura libre communication avec les évêques et les fidèles, et réciproquement, sans ingérence du gouvernement.

» Il pourra pareillement convoquer, dans les lieux et selon le mode qu'il croira opportuns, les conciles et les synodes ecclésiastiques.

» ART. 5. Les évêques dans leurs diocèses, et les curés dans leurs paroisses, seront indépendants de toute ingérence du gouvernement dans l'exercice de leur ministère.

» ART. 6. Ils restent cependant soumis au droit commun quand il s'agit de délits punis par les lois du royaume.

» ART. 7. Sa Majesté renonce à tout patronage sur les bénéfices ecclésiastiques.

» ART. 8. Le gouvernement italien renonce à toute ingérence dans la nomination des évêques.

» ART. 9. Le même gouvernement s'oblige à fournir au Saint-Siége une dotation fixe et insaisissable d'un chiffre à déterminer.

» ART. 10. Le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie, afin que toutes les puissances et tous les peuples catholiques puissent concourir à l'entretien du Saint-Siége, ouvrira avec lesdites puissances des négociations pour déterminer la quote-part de chacune dans la dotation dont il est question à l'article précédent.

» ART. 11. Les tractations avec les puissances auront aussi pour objet d'obtenir les garanties relatives à tout ce qui est établi dans les articles précédents.

» ART. 12. Moyennant ces conditions, le souverain pontife arrivera à un accord avec le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie, par le moyen de commissions qui seront déléguées à cet effet. »

Il ne faut pas se faire d'illusions ! Toutes les tentatives de transactions entre la papauté et l'Italie avorteront. Il n'y a qu'une seule ligne à suivre : c'est, après le départ de Rome des troupes françaises, l'ajournement de la solution de la question locale jusqu'à la mort du pape Pie IX, époque à laquelle la question se posera avec opportunité et maturité. Le plus souvent, ce qu'on appelle communément « *gagner du temps* », c'est en perdre ; mais cette fois, par exception, ce sera en gagner. Les Romains agiraient inconsidérément si, trompés par l'espoir de Rome capitale, ils ne faisaient pas tout ce qui dépendra d'eux pour rassurer Pie IX et le retenir au milieu d'eux. N'étant pas la capitale de l'Italie et n'étant plus la capitale de la catholicité, que deviendrait Rome? Une ville où l'herbe pousserait entre les pavés. Rome serait le Versailles de l'Italie.

1866

LA SOUVERAINETÉ LOCALE DU PAPE

24 novembre 1866.

L'interpellation suivante nous est adressée par le *Pays* :

« M. de Girardin, au retour d'un voyage en Italie, causant avec Louis Méry de la question romaine, déclara qu'il emportait de Rome la conviction que, « si le pape quittait la ville éternelle, les Romains iraient, » après deux mois, *le chercher au bout du monde*. » Serait-il indiscret de demander à M. de Girardin s'il a toujours la même conviction? »

Les faits qui se sont accomplis depuis neuf ans auraient pu modifier cette opinion, exprimée en 1857, à notre retour de Rome et à notre passage à Marseille; mais ils ne l'ont pas changée.

La papauté peut se passer de Rome, mais Rome ne peut pas se passer de la papauté. Sans le séjour du pape à Rome, que deviendrait la ville aux trois cents églises? Rome, capitale de l'Italie, n'a été très-habilement mise en avant par le comte de Cavour et ses successeurs qu'afin d'apaiser les sentiments de rivalité de Milan, Gênes, Florence et Venise contre Turin. Rome capitale de l'Italie serait une erreur, un anachronisme, un tombeau. Partisan de la séparation de l'Église et de l'État et de l'abolition du budget des cultes, comme l'était en 1848

M. l'archevêque de Paris (1), si la souveraineté locale du pape ne nous a jamais trouvé parmi ses défenseurs, elle ne nous a jamais trouvé non plus parmi ses ennemis; nous sommes toujours demeuré neutre dans cette question, dont nous n'avons jamais cessé de déclarer qu'on exagérait étrangement l'importance. Mais si la souveraineté locale du pape est appelée à s'écrouler et à disparaître, alors les Romains n'ont qu'une chose à faire : ce n'est pas de proclamer et de rétablir la république romaine, comme en 1848 ; c'est d'ériger Rome en ville libre, où le pape puisse continuer d'habiter le Vatican, exerçant sa souveraineté universelle et ayant pour liste civile le denier de Saint-Pierre.

S'il en était ainsi, et que ce denier nous fût demandé, catho-

(1) Nous empruntons textuellement à M. de Lamartine l'entretien suivant, qu'il eut, en mars 1848, avec M. l'archevêque de Paris :

« Le même archevêque de Paris vint chez moi, huit ou dix jours après la révolution. Il me demanda confidentiellement ce qu'il fallait craindre.

« Craindre? lui dis-je avec franchise, rien. Ce serait insulter la République, telle que nous la comprenons et telle que le peuple la veut, que d'y voir un renouvellement de persécution quelconque ou un accès d'impiété brutale. La pensée et la tendance de la République, comme la pensée et la tendance de la philosophie, sont d'accroître le sentiment religieux dans la nation par la liberté. Nous tendrons à émanciper de plus en plus, et enfin entièrement, l'Église et l'État. Si l'Assemblée constituante, à laquelle nous devons réserver cette question, nous seconde, nous supprimerons les concordats avec Rome, nous laisserons chaque fidèle faire son propre concordat avec sa conscience, nous remettrons au peuple les quarante millions qu'il paye en impôt forcé pour les cultes; nous lui dirons : « Créez des syndics des cultes et payez directement vous-mêmes le ser» vice de vos consciences selon votre foi. » Et en attendant que cette transition s'accomplisse, nous continuerons de payer viagèrement aux ministres des cultes l'indemnité de leurs fonctions sacrées jusqu'à extinction, pour qu'il n'y ait point d'effet rétroactif dans la révolution religieuse, et pour que personne ne soit victime de la vérité. Je vous dis là tout le secret de ma pensée, ajoutai-je; la République n'aura pas d'autre persécution que la liberté, avec indemnité et substitution des cultes salariés par les fidèles aux cultes salariés par l'État. Vous serez tout aussi honorés, plus honorés même; les ministres des cultes seront tout aussi rétribués, davantage peut-être; mais Dieu sera enfin libre dans les âmes, et l'homme libre dans sa foi. Cela vous scandalise-t-il? Cela effraye-t-il votre religion?

» — Non, me dit-il après un moment de réflexion pieuse et grave, les paupières baissées sur les yeux, non; au contraire, je suis de ceux qui ont assez de foi pour être convaincu que ma foi n'a besoin que d'elle-même. Cette pensée secrète de la République a été la mienne. Je veux seulement la communiquer au souverain pontife avant de m'engager comme évêque dans cette voie, qui est celle de mes convictions personnelles. »

lique de naissance, nous nous empresserions de le payer; refuser de le faire nous paraîtrait une inconséquence, à moins que ce ne fût une lésinerie.

Que nos lecteurs le sachent, car nous n'en voulons tromper aucun! nous n'avons jamais été, nous ne sommes pas, nous ne serons jamais pétrophobe : nous appartenons à la religion dans laquelle nous avons été élevé comme nous appartenons au pays dans lequel nous sommes né. Les mêmes liens communs nous y attachent. Nous sommes catholique comme nous sommes Français; nous ne renions pas plus notre religion que nous ne renions notre patrie, où manque aussi la liberté. Il ne dépend pas de nous d'avoir la foi, de tous les dons le plus enviable; mais il dépend de nous d'avoir le respect, et nous l'avons toujours eu. La raison ne l'interdit pas, à moins qu'elle ne s'arroge l'infaillibilité : or c'est une prétention à laquelle nous avons toujours été inaccessible. Nous ne comprenons pas les querelles religieuses, les persécutions religieuses, les guerres relirieuses; mais nous comprenons parfaitement les aspirations religieuses, les soumissions religieuses, les abnégations religieuses. Il suffit qu'elles soient sincères pour que nous fassions plus que de les comprendre, pour que nous les honorions. Jamais un mot contre elles n'est tombé de notre plume, et, en 1846, nous avons été le seul dans toute la presse libérale à oser prendre la défense des jésuites contre M. Thiers mettant M. Guizot en demeure de les expulser de France et de vendre leurs biens à l'encan. La crainte de l'influence abusivement exercée par le prêtre sur l'esprit du mourant ne nous a jamais fait renier la liberté de tester. Nous ne divisons pas ce qui est indivisible, la liberté, et nous n'essayons point d'échapper à l'abus par la contradiction. A nos yeux, le prêtre qui croit a les mêmes droits à la liberté, tombât-elle dans l'erreur, que l'écrivain qui pense. Liberté réciproque! liberté telle que la revendiquait en ces termes M. Guizot, dans son *Histoire de la civilisation en Europe :*

« Pour que les religions accomplissent réellement leur tâche, il faut qu'elles se fassent accepter de la liberté même; il faut que l'homme se soumette, mais volontairement, librement, qu'il conserve sa liberté au sein de sa soumission. C'est là le double problème que les religions sont appelées à résoudre. »

Il n'y a de foi vive que par la persécution ou la liberté. La foi sans la liberté, c'est la foi stagnante, c'est la foi malsaine, c'est la foi qui ne transporte rien et qui corrompt tout.

Mais revenons à la souveraineté locale du pape : c'est une affaire étroitement locale qui doit se vider exclusivement entre les Romains et leur gouvernement. La France n'aurait jamais dû s'en mêler, et en 1849 encore moins qu'à toute autre époque de son histoire.

Pour suppléer à notre manque d'autorité en ces matières délicates, nous dirons que nous concevons le séjour du pape à Rome comme le décrivait Chateaubriand dans cette éloquente page de ses *Études historiques :*

« Je ne crois pas que la papauté doive être une espèce de pouvoir dictatorial planant sur de futures républiques. Selon moi, le christianisme devint politique au moyen âge par une nécessité rigoureuse. Quand les nations eurent perdu leurs droits, la religion, qui seule alors était éclairée et puissante, en devint la dépositaire. Aujourd'hui que les peuples reprennent ces droits, la papauté abdiquera naturellement les fonctions temporelles, résignera la tutelle de son grand pupille arrivé à l'âge de majorité. Déposant l'autorité politique dont il fut justement investi dans les jours d'oppression et de barbarie, le clergé rentrera dans les voies de la primitive Église, alors qu'il avait à combattre la fausse religion, la fausse morale et les fausses doctrines philosophiques.

» Je pense que l'âge politique du christianisme finit, que son âge philosophique commence; que la papauté ne sera plus que la source pure où se conservera le principe de la foi dans son sens le plus rationnel et le plus étendu. L'unité catholique sera personnifiée dans un chef vénérable, représentant lui-même le Christ, c'est-à-dire les vérités de la nature de Dieu et de la nuture de l'homme. Que le souverain pontife soit à jamais le conservateur de ces vérités auprès des reliques de saint Pierre et de saint Paul! Laissons dans la Rome chrétienne tout un peuple tomber à genoux sous les mains d'un vieillard. Y a-t-il rien qui aille mieux à l'air de tant de ruines? En quoi cela pourrait-il déplaire à notre philosophie? Le pape est le seul prince qui bénisse ses sujets. »

Le *Pays*, qui nous a interpellé, trouvera-t-il suffisante cette réponse sur la souveraineté locale du pape ?

1866

ROME ET VENISE

24 novembre 1866.

Rome et Venise ne doivent pas être placées sur la même ligne. Venise était indispensable à l'Italie unifiée; Rome ne lui est pas nécessaire.

L'Italie sans la Vénétie, c'était l'Italie restant courbée sous la domination étrangère, et ne pouvant redresser la tête sans être exposée au risque meurtrier de recevoir à bout portant les décharges à mitraille de l'artillerie autrichienne, abritée derrière les murs de Vérone, de Legnago, de Peschiera et de Mantoue, ces quatre forteresses commandant à deux fleuves, l'Adige et le Mincio, et au chemin de fer de Milan à Venise; l'Italie sans la Vénétie, c'était l'Italie contrainte d'entretenir à tout prix une armée qui lui permît de se défendre contre l'Autriche dans le cas d'une conflagration européenne, où il eût été possible que la France, attaquée, eût eu assez à faire de se défendre elle-même; l'Italie sans la Vénétie, c'était l'Italie entre deux abîmes, l'invasion ou la ruine, la ruine ou l'invasion : aussi, pour garantir la sécurité de l'Italie comme pour dégager la responsabilité de la France, fallait-il absolument que la Vénétie fît promptement retour aux mains qui déjà possédaient Turin, Gênes, Milan, Florence, Naples et Palerme.

Rentrée en pleine possession de la Vénétie, l'Italie n'a plus à souhaiter que ce qu'il dépend d'elle-même de se donner :

une bonne administration, sur laquelle son crédit puisse s'asseoir solidement. La souveraineté locale du pape s'écroulerait et disparaîtrait pour faire place à l'administration préfectorale d'un agent nommé par Victor-Emmanuel, que sa puissance n'en serait pas accrue et que les résistances avec lesquelles il est aux prises n'en seraient pas diminuées.

Rome aux mains du pape n'appartient pas au roi Victor-Emmanuel, mais elle appartient à l'Italie; cela doit suffire pour désintéresser pleinement le sentiment national italien.

De deux choses l'une : ou n'ayant plus les baïonnettes étrangères derrière lesquelles il se retranchait, le pontife souverain donnera satisfaction aux vœux et aux réclamations légitimes des Romains, ce qui est plus que probable; ou bien il persistera dans une résistance qui n'est peut-être, en réalité, que l'impuissance, faute d'hommes et de lumières, de faire autrement. Dans le premier cas, si le pontife restait souverain, ce serait incontestablement un avantage pour l'Italie de posséder sur son sol le chef de la chrétienté aussi longtemps que la foi qu'il incarne conservera son empire sur cent vingt-cinq millions de catholiques; dans le second cas, si le trône pontifical s'écroulait de lui-même, miné par l'abus, le doute, l'incrédulité, ce ne serait pas la violence qui l'aurait renversé précipitamment, ce serait l'expérience qui aurait prononcé souverainement. Et contre ces arrêts en dernier ressort sont vaines toutes les protestations, toutes les récriminations!

La conclusion à tirer de ce qui précède, c'est que les Italiens commettraient une grande faute s'ils se laissaient détourner de leur véritable tâche par tout le bruit qui s'est fait autour de la question du pape et de sa souveraineté locale.

Ce n'est pas indifféremment que nous nous servons de ces deux mots : *souveraineté locale*, au lieu d'employer cette expression usitée : *souveraineté temporelle*. Cette fausse dénomination n'a pas peu contribué à égarer le sentiment public.

Une souveraineté locale se comprend sans peine et se définit d'elle-même : c'est une souveraineté qui s'exerce dans un lieu, sur les habitants de ce lieu, et qui a ce lieu pour limite. Mais qu'est-ce qu'une souveraineté temporelle? Qu'est-ce qu'une souveraineté qui s'exerce dans le temps? Où est sa limite? Qu'est-ce que cela comprend et veut dire?

Soyons précis, et appelons chaque chose par son nom.

Le pape exerce deux souverainetés : une souveraineté sur les esprits, nommée *souveraineté spirituelle*, laquelle s'étend à cent vingt-cinq millions de catholiques; puis une souveraineté sur un lieu, nommée à tort *souveraineté temporelle*, laquelle se borne à sept cent mille sujets. La véritable, la grande puissance du pape, c'est donc sa souveraineté spirituelle, ce n'est donc pas sa souveraineté locale; il perdrait la seconde que cela n'affaiblirait en rien la première, pas plus qu'un membre de l'Académie des sciences ne serait atteint dans son autorité scientifique s'il cessait d'être maire de sa commune.

On le voit : pour l'Italie aussi bien que pour le pape et pour le pape aussi bien que pour l'Italie, la question de la souveraineté pontificale se réduit étroitement à une question d'administration locale plus ou moins éclairée, intéressant sept cent mille habitants, dont il y aurait à déduire d'abord en grand nombre tous les mendiants et ensuite tous les membres appartenant, à un titre quelconque, soit au clergé, soit aux communautés religieuses.

Mais, se hâte-t-on de répéter, la souveraineté locale du pape, c'est son indépendance personnelle!

A cet argument, tiré de la nécessité que le pape ne dépende que de lui-même et que de lui seul, la réponse se trouve dans l'histoire, qui atteste que, pendant plus de mille ans, aucune souveraineté locale n'a été attachée à l'exercice de la papauté; mais cette réponse ne se trouvât-elle pas dans l'histoire, que rien ne serait plus facile que de donner pleine satisfaction à la nécessité dont on arguë, puisqu'il suffirait pour cela d'attribuer en toute propriété et en toute souveraineté au pape et à ses successeurs une île, telle que l'île d'Elbe, qui a été la demeure, après son abdication, du plus puissant souverain des temps modernes.

Ainsi, de quelque côté qu'on l'envisage, on voit jusqu'à quel point la question de Rome a été surfaite. Reconnaissons-le, il n'y avait à dénouer ou à trancher qu'une grande question : c'était celle qui avait été posée en 1859 et qui a été résolue en 1866 : «*L'Italie libre des Alpes jusqu'à l'Adriatique.*» La grande question n'était pas à Rome; elle était à Venise.

1866

A. — B. — C.

« Si j'étais roi de France, je laisserais bourdonner l'Europe autour de moi, je n'en demanderais pas de nouvelles, je défendrais même qu'on m'en donnât; je retirerais mes ambassadeurs; je ne me ruinerais ni pour l'Amérique, ni pour l'Angleterre; j'aurais, pour défendre ma position heureuse entre deux mers, deux grands fleuves, deux chaînes de montagnes et trois cordons de forteresses, quatre cent mille miliciens bien exercés, deux ou trois fois par mois, à la défensive des places, des défilés et des rivières. Comme ils ne quitteraient point leurs villages, ils me coûteraient fort peu, ainsi que ma marine, qui ne servirait qu'à la garde de mes ports. »

MÉMOIRES DU PRINCE DE LIGNE.

---

27 novembre 1866.

B. — Vous, mon cher A, qui poussez à la guerre à tout risque, et vous, mon cher C, qui voulez la paix partout et toujours, vous exagérez l'un et l'autre; vous êtes les deux extrêmes, et les extrêmes ont toujours tort.

C. — Et le Juste-Milieu, que vous personnifiez, a toujours raison!

B. — Oui, précisément parce qu'il ne tombe dans aucun excès.

A. — Alors, comment expliquez-vous qu'en 1848 le Juste-Milieu ait succombé à la tâche, ayant contre lui tous les partis et n'ayant pas pour lui l'opinion du pays?

B. — Il a manqué de résolution.

A. — C'est comme si vous disiez qu'il est tombé du côté où il penchait. Est-ce que le manque de résolution n'est pas précisément ce qui caractérise le Juste-Milieu? Est-ce que le Juste-Milieu ce n'est pas la défaillance partout et l'impuissance toujours?

B. — Il ne s'agit pas de la politique de 1830 à 1848, mais de la politique de 1852 à 1866.

A. — Soit!

B. — Vous, C, que voulez-vous? Vous voudriez que, comme exemple d'économie donné à l'Italie unifiée, et comme gage de confiance offert à l'Allemagne en voie d'unification, la France désarmât crânement; proposât hautement à l'Europe d'abolir le service militaire, se cachant sous le nom de recrutement obligatoire avec ou sans faculté d'exonération; appliquât toutes ses forces à élever à leur plus haute puissance le travail et l'épargne; supprimât toutes les barrières et tous les tarifs; vous voudriez, enfin, qu'on remplaçât cette vieille locution : *l'influence de la France*, par celle-ci, plus nouvelle : *la prospérité de la France!*

C. — Oui, mon cher B, parce que je crois fermement que la France prospère, ce serait la France libre, et que la France libre, ce serait la France régnant moralement sur l'Europe; ce serait l'Europe habitant Paris.

B. — Vous, A, inutile de vous demander ce que voulez. Vous en êtes encore au lendemain de Waterloo, qu'il vous tarde de venger et d'effacer; vous prétendez que l'Europe ne sera en équilibre sur elle-même qu'après que la France de Charlemagne et de Napoléon sera rentrée dans ses limites naturelles...

A. — Ai-je tort?

B. — Je connais vos phrases, je les sais par cœur; vous dites : Rendre à la France le Rhin pour limite est nécessaire, est indispensable à la consolidation de la dynastie napoléonienne. Vous ajoutez poétiquement : Au sacre des Bourbons l'eau du Jourdain, mais au sacre des Napoléons l'eau du Rhin! Selon vous, l'Europe a le mal de la peur; selon vous, elle ne sera guérie de la peur du mal qu'après qu'elle aura été rassurée, et elle ne sera rassurée qu'après que la France, qui a déjà recouvré le versant des Alpes qui lui manquait, aura re-

couvré dans toute la longueur de son cours la rive du Rhin qui lui manque encore...

A. — Plus que jamais, c'est ce que je pense, surtout après nos deux tristes expéditions à Rome et au Mexique, deux faits malheureux qu'il faut racheter par un grand fait glorieux.

C. — Mais comment?

A. — Est-ce que la France n'a pas trente-sept millions d'habitants?

C. — L'Allemagne en a autant, sans y comprendre les huit millions d'Allemands qui sont sujets de l'Autriche, et auxquels, s'ils étaient menacés dans leur indépendance, ne manqueraient pas de se joindre les cinq millions de Belges; ensemble, cinquante millions.

A. — Est-ce que la France n'est pas la première nation militaire du monde? Est-ce qu'elle ne l'a pas prouvé en Crimée contre les Russes, qu'elle a forcés de capituler, et en Italie contre l'Autriche, qu'elle a contrainte d'acheter la paix au prix de la Lombardie? Est-ce qu'entre cinquante millions d'Allemands et de Belges d'un côté, et trente-sept millions de Français de l'autre côté, la victoire serait un seul instant douteuse? Est-ce que vous en douteriez?

C. — Non, je n'en douterais pas; mais cependant je pense qu'il est des progrès et des perfectionnements avec lesquels le savoir a plus à compter que le courage.

A. — Lesquels?

C. — Les chemins de fer, les télégraphes électriques, les nouveaux fusils, et peut-être même les nouveaux canons, car chaque jour enfante une invention de plus en plus meurtrière.

A. — Est-ce que le Français n'a pas autant d'intelligence qu'il a de bravoure? Est-ce que trois mois ne lui suffiraient pas pour savoir ce qu'un Allemand mettrait une année au moins à apprendre?

B. — Abrégeons. Que proposez-vous?

A. — C'est vous, mon cher B, qui l'avez dit : je suis l'extrême de C. Je propose donc que, sans aucun retard, la France prévienne à haute voix le gouvernement prussien qu'elle n'entend nullement le gêner dans son œuvre de complète unification de l'Allemagne septentrionale, méridionale, occidentale et orientale, mais sous la condition expresse que cette œuvre aura pour limite infranchissable la rive droite du Rhin, la

France étant résolue à s'approprier tout le territoire enclavé entre elle et la rive gauche du Rhin, du même droit que la Prusse s'est approprié tout le territoire enclavé entre elle et les deux mers : la mer du Nord et la mer Baltique ; la France étant résolue à s'approprier le royaume de Belgique et le port d'Anvers, du même droit que la Prusse s'est approprié les duchés de l'Elbe et le port de Kiel.

C. — Ce serait la guerre !

A. — Peut-être ! Mais si elle doit éclater, autant qu'elle éclate au printemps de 1867 qu'au printemps de 1868. Autant en finir tout de suite que de rester plongé dans l'anxiété du doute. Ou la Prusse, encore mal agrégée, cédera sans résistance, et alors un Congrès européen sera appelé à légitimer les œuvres de 1866 et de 1867 ; ou la Prusse, enivrée de sa facile victoire de la Sadowa, résistera arrogamment, et alors la France tout entière, se levant comme un seul homme et recouvrant sa vieille ardeur martiale, se préparera à la guerre en y appliquant toutes ses énergies, toutes ses ressources, tout son génie.

C. — Mais si la Prusse, qui sait par expérience le parti qu'on peut tirer d'un traité éventuel habilement conclu, recommençait avec la Russie contre la France ce qu'elle a fait avec l'Italie contre l'Autriche ?

A. — Alors la France s'allierait à l'Autriche et à l'Italie...

C. — Mais si l'Italie vous répondait que, liée également par la reconnaissance à la France et à la Prusse, la délicatesse lui impose de garder la plus scrupuleuse neutralité ?

A. — Il resterait l'Autriche ayant encore trente-cinq millions d'habitants...

C. — Mais si l'Autriche, dont la lenteur dans toutes ses déterminations est traditionnelle, sans répondre non, ne répondait pas oui, afin de gagner du temps et de se ranger prudemment du côté du vainqueur ?

A. — Eh bien, nous marcherions en avant, sans l'attendre.

C. — Avec quels soldats ? Vous en avez trente-cinq mille au Mexique, soixante-dix mille en Algérie, dix mille à Rome, ce qui fait plus de cent mille... la fleur de votre panier militaire.

A. — Nous en appellerions, s'il le fallait, huit cent mille, neuf cent mille, un million sous les drapeaux.

C. — En vertu de quelle loi ?

A. — En vertu de celle qui serait faite.

C. — Comment l'entendriez-vous et quelles en seraient les bases?

A. — Ces bases, ce seraient la liberté et l'égalité. Plus de tirage au sort! plus d'exonération militaire! Deux armées émules : l'*armée normale*, exclusivement composée d'enrôlés volontaires; cette armée, ce serait la liberté respectée; l'*armée nationale*, composée de tous les Français valides âgés de vingt ans accomplis, sans aucune exception; cette armée, ce serait l'égalité maintenue.

C. — Votre *armée normale*, ce serait le vide!

A. — Non, ce serait le plein, car ce serait la carrière ouverte au grand nombre de jeunes gens qui embarrassent et souvent inquiètent leurs familles. Les engagements seraient de dix années; il suffirait qu'ils pussent être contractés à partir de dix-sept ans pour qu'il y eût plus d'enrôlés qu'il n'en faudrait, en temps de paix, pour remplir les cadres d'une armée de deux cent mille hommes. (1)

C. — Votre *armée nationale*, ce serait l'excès! ce serait la ruine!

A. — Non, car la durée du service serait limitée à une année en temps de paix, et à la durée de la guerre en temps de guerre. Étant déduits du chiffre de trois cent vingt-cinq mille jeunes gens âgés de vingt ans, cent vingt-cinq mille environ pour défaut de taille, infirmités et difformités, il resterait deux cent mille soldats qui, ajoutés au chiffre de deux cent mille de l'armée normale, formeraient un effectif de quatre cent mille hommes, ce qui serait très-suffisant, si l'on tient compte qu'au bout de dix années de ce régime, tous les Français valides âgés de vingt à trente ans auraient passé sous les drapeaux et formeraient un total de deux millions de Français dans toute la vigueur de l'âge, ayant été dressés au maniement des armes et aux manœuvres des camps,

---

(1) Sur un effectif de 340,000 soldats et sous-officiers, les remplaçants étaient, au 1er janvier 1847, 112,000 hommes; c'était le TIERS de l'armée.

Moniteur, 1847, page 893.

sans atteinte trop grave portée à l'exercice des professions et à la loi de génération. (1)

C. — Ainsi vous feriez passer sous les drapeaux tous les Français?

A. — Oui, tous les Français valides; seulement, en temps de paix, pour leur rendre cette charge plus légère et pour qu'elle se prêtât le plus possible aux exigences différentes des professions diverses, il serait loisible à tous les débiteurs du drapeau français de choisir entre dix-sept et vingt-cinq ans l'année qui leur conviendrait le mieux pour s'acquitter de leur dette envers le pays.

C. — Votre double combinaison d'une *armée normale* composée de deux cent mille soldats volontaires, et d'une *armée nationale* composée de deux cent mille soldats forcés, fût-elle bonne, que ce ne serait pas avec elle que vous entreriez en campagne, ni en 1867 ni même en 1868, contre la Prusse, celle-ci ayant derrière elle peut-être la Russie, ainsi qu'on s'accorde à le prétendre.

A. — Assurément; une telle guerre, si elle éclatait en 1867, même en 1868, ne pourrait avoir lieu que par la levée en masse des deux millions de Français valides âgés de vingt à trente ans, sans distinction entre ceux qui auraient satisfait à la loi du recrutement et ceux qui y auraient échappé, sans différence entre ceux qui seraient mariés et ceux qui ne le seraient pas, enfin sans s'arrêter timidement devant le principe de la non-rétroactivité.

C. — Voilà donc au prix de quel effort suprême, de quels sacrifices ruineux la France, dans l'hypothèse la plus heureuse, celle de la victoire, acquerrait une extension de territoire! Et encore ne suffirait-il pas de conquérir par la force les dix millions d'habitants de surcroît: il resterait à les fran-

---

(1) « Lorsque la France, désirant mettre un terme à l'occupation de Rome, invitait le saint-père à former, à l'instar des autres puissances européennes, une armée nationale, on lui répondit que le saint-père ne saurait admettre le recrutement, parce qu'il répugnait à sa conscience d'assujettir à un célibat même temporaire un grand nombre de ses sujets. »

CAVOUR.

Au chevalier de Nigra, 1er mars 1860.

ciser, il resterait à étouffer dans leurs cœurs belges et germaniques la haine, toujours lente à s'éteindre, du vaincu contre le vainqueur, de l'incorporé contre l'incorporateur, si doux qu'il soit. Avouez-le, mon cher A, ce ne serait pas seulement téméraire, ce serait insensé. Vous, mon cher B, qu'en pensez-vous?

B. — Je suis, vous le savez, l'ennemi déclaré de toute extrémité.

A. — Mais si vous ne voulez ni la levée en masse de la France rectifiant et reculant sa frontière du même droit que la Prusse a reculé et rectifié la sienne, — c'est ce que je propose, — ni du licenciement de l'armée en masse, — c'est ce que propose C; — si vous n'êtes ni pour l'ancienne politique territoriale, ni pour la nouvelle politique économique, ni pour la guerre résolument engagée, ni pour la paix crânement systématisée, pour quelle politique êtes-vous donc? Qu'attendez-vous? Que conseillez-vous?

B. — Je conseille à la France de changer sa loi de recrutement, afin d'avoir toujours un million d'hommes exercés au maniement des armes et aux manœuvres des camps; je conseille à la France d'avoir au moins un million de fusils à aiguille — trois fusils par homme, — et d'avoir assez de chevaux pour remonter une cavalerie qui soit en proportion de l'infanterie : or cette proportion est connue, c'est le huitième; je conseille enfin à la France de se tenir prête contre toutes les agressions.

A. — Lesquelles?

B. — Les déterminer serait superflu...

C. — Ne dites pas que cela serait *superflu*, dites que cela vous serait *impossible*. En effet, il est certain, il est évident, il est manifeste que la France n'a de guerre à craindre que celle qu'elle provoquerait. Elle n'est menacée par aucun risque d'agression, absolument aucun. Il n'y a pas en Europe une seule puissance, pas une seule, qui ait le plus petit intérêt à amoindrir la France territorialement, à l'affaiblir, même moralement. On peut, sans aucune fatuité nationale, dire que la France est le centre de gravité de l'Europe. La France est nécessaire à l'Angleterre contre la Russie autant qu'à la Russie contre l'Angleterre; à l'Allemagne contre la Russie autant qu'à l'Italie contre l'Autriche. Votre prétendue prudence, dé-

corée de l'ancien nom de Juste-Milieu, ou du nouveau nom d'Entre-Deux, à votre choix, n'aboutit qu'à l'appauvrissement (1) et à l'affaiblissement de la France par l'insécurité; or l'insécurité, c'est l'instabilité.

A. — Les choses étant ce qu'elles seront prochainement, la France ayant abandonné à leur sort le pape Pie IX et l'empereur Maximilien qui n'existaient que par elle, la France ayant frayé à l'Allemagne la route de son unification par l'unification de l'Italie, quel rôle reste-t-il à la France en Europe? Que peut-elle dire? que peut-elle faire?

C. — La France peut dire à l'Europe :

« En novembre 1863, l'empereur Napoléon III a proposé en mon nom, à tous les souverains des États qui la composent, de se réunir en Congrès afin de délibérer sur les moyens de mettre un terme « à un état maladif et précaire qui n'est ni la paix » avec la sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses; » qui épuise, dans une vaine ostentation de forces, les ressour- » ces les plus précieuses; qui empêche les progrès de la civi- » lisation et entretient la rivalité jalouse des grandes puissan- » ces; qui, enfin, mène fatalement à la guerre par l'obstination » à maintenir un passé qui s'écroule... » Ces souverains ont refusé en alléguant que ce n'était pas AVANT, mais APRÈS la guerre qu'il était d'usage de convoquer un Congrès... Prétexte ou motif, ni le motif ni le prétexte n'existent plus, puisque la guerre a éclaté, guerre qui a enlevé à l'Autriche la Vénétie et qui a donné à la Prusse tout ce qu'il lui a convenu de s'approprier; guerre qui a changé tout l'ancien équilibre européen tel qu'il résultait des traités de 1815. Depuis le 5 novembre 1863, il s'est écoulé trois années et de grands faits se sont accomplis : quelles circonstances ont jamais commandé plus impérieusement la réunion d'un Congrès qui consacre ces faits, afin que de cette consécration sorte le désarmement européen?

A. — Qu'est-ce que la France y gagnerait?

---

(1) « Si, afin d'être fort, on entretient pendant la paix assez de soldats exercés pour être en état de faire la guerre, on ruine les finances et on détruit les premiers éléments de la force. »

GÉNÉRAL PAIXHANS.

C. — Si la France réussissait à faire adopter en principe et comme règle internationale par chacune des puissances délibérantes la réduction des armées au *deux-centième* de la population de chaque État, ce qui permettrait d'abolir le servage militaire et de substituer l'enrôlement volontaire au recrutement obligatoire, sans porter aucune atteinte à la force relative d'aucun des États existants, ne serait-ce pas là pour la France une gloire qui vaudrait bien celle que la victoire de la Sadowa a donnée à la Prusse ? Réfléchissez-y bien, mon cher A : au lieu de s'ingénier à chercher comment chaque État pourra avoir sous les drapeaux et à la réserve le plus grand nombre de soldats, ce qui ne saurait aboutir qu'à énerver les peuples et qu'à dépopulariser les gouvernements, ne serait-il pas plus digne de notre siècle de renverser la question et de chercher comment chaque État, sans s'exposer plus que par le passé et sans rien perdre de sa pesanteur spécifique et de sa force relative, pourrait avoir le plus petit nombre de soldats ? Est-ce qu'ayant 37 millions d'habitants, l'Allemagne ne serait pas aussi forte avec 180,000 soldats contre la France ayant 37 millions d'habitants et 180,000 soldats (1), que l'Allemagne avec 900,000 soldats contre la France pouvant avoir et ayant pareillement 900,000 soldats? Pourquoi n'entrerait-on pas dans cette voie tracée par l'arithmétique, où peuples et gouvernements auraient tout à gagner, où aucun n'aurait à perdre? Vous, mon cher B, quelles seraient vos objections ? Diriez-vous encore que ce serait tomber dans l'excès et pousser les choses à l'extrême ?

B. — Non ; mais je dirais que ce serait tomber dans l'infaisable.

C. — Pourquoi ?

B. — Parce que cela ne s'est pas encore fait.

A. — Alors, que faut-il penser des gouvernements, s'ils ont moins de raison que les gouvernés et s'ils ne servent qu'à rallumer parmi les peuples les passions, les haines, les défiances éteintes de peuple à peuple ?

---

(1) L'Assemblée constituante avait fixé l'effectif de l'armée à 150,000 hommes en temps de paix.

1866

OUVRONS LES YEUX!

11 décembre 1866.

Ouvrons les yeux!

Jamais, depuis 1815, la situation n'a été aussi grave. La plus petite faute commise par nous pourrait avoir d'irréparables conséquences.

Ce qui est à prévoir et à redouter, ce n'est pas l'agrandissement de la Prusse, ce n'est pas l'unification de l'Allemagne sous le sceptre de Guillaume Ier, proclamé empereur des Allemands; ce qui est à prévoir et à redouter, c'est l'alliance de la Prusse avec la Russie, celle-ci impatiente de se relever de l'humiliation que le traité de 1856 lui a infligée en la soumettant, sur la mer Noire, à des interdictions plus blessantes qu'efficaces : car si cette alliance se nouait, la France serait sans force pour lutter contre elle. Que pourrait la France avec trente-sept millions d'habitants contre cent treize millions de Russes et d'Allemands protégés par le Rhin, qu'ils auraient devant eux, tandis qu'allant les attaquer nous l'aurions derrière nous?

Nous ne saurions le répéter trop souvent, il n'y a qu'un moyen de ne pas tomber dans l'immense gouffre que nos victoires de Crimée en 1854 et que les notes de M. Drouyn de Lhuys en 1863 ont si profondément creusé : c'est de désarmer crânement, c'est de renoncer à toutes les interventions

armées, à toutes les immixtions inconsidérées; c'est de cesser de nous occuper des affaires des autres, et désormais de nous occuper uniquement et exclusivement des nôtres.

Toute autre politique serait fatale, aussi fatale que la politique de 1808 et de 1812, préparant 1814 et 1815.

Nous ne dirons pas : *On peut* nous en croire; nous dirons : *On doit* nous en croire, car la politique extérieure n'a jamais contredit aucune de nos prévisions. Toutes se sont toujours vérifiées.

Ce que la France doit aspirer à être et ce qu'elle peut devenir sans péril, c'est la nation la plus libre, la plus unie, la plus prospère de l'Europe; mais ce à quoi elle doit renoncer au plus tôt, c'est à ses prétentions d'influence et d'ingérence.

La seule influence qu'elle doive exercer, c'est celle de l'exemple. Que la France soit la raison! qu'elle soit la science! qu'elle soit la lumière!

La leçon de l'Autriche sera-t-elle vaine? Qu'est-ce qui a égaré et perdu l'Autriche? N'est-ce pas la fatuité du parti militaire, qui se croyait et se proclamait invincible? Avant de combattre, il était déjà battu par l'alliance conclue entre la Prusse et l'Italie. Règle vérifiée par l'expérience : Les militaires ne doivent être consultés que sur le champ de bataille. Les consulter avant que les épées aient été tirées du fourreau a toujours été une faute : la soif et l'ivresse du vin ne sont rien quand on les compare à la soif de la gloire et à son ivresse; cette soif et cette ivresse font chanceler les plus forts et aveuglent les plus clairvoyants. Il n'y a pas de grand capitaine dont elles n'aient été la perte.

1866

LA DÉFENSE DU PAYS

3 décembre 1866.

La défense du pays ! Sous ces mots solennels, qu'y a-t-il? Est-ce le vide? Est-ce le péril?

Si c'est le péril, il n'y a point à hésiter. Qu'il ait échappé au service militaire par la faveur du sort, par la caisse d'exonération, ou qu'il soit libéré de sa dette par le payement effectué sous les drapeaux au prix des sept plus belles années de son existence ; qu'il soit marié ou qu'il ne le soit pas ; qu'il ait ou qu'il n'ait point d'enfants dont il soit l'indispensable soutien, tout Français valide, de tout âge, doit s'apprêter et s'exercer à marcher le sac sur le dos, la giberne aux reins, le sabre à la hanche, le fusil sur l'épaule, le képi sur la tête ; à manger à la gamelle et à coucher sur le sol sec ou humide... le patriotisme le veut ainsi. Mais qui donc, ne nous lassons pas de le demander, nous menace ou nous défie?

Est-ce l'Angleterre? Si c'était l'Angleterre, ce ne serait pas deux réserves et des gardes nationaux mobiles qu'il faudrait, ce seraient des vaisseaux.

Est-ce la Belgique? Elle a tout à craindre de nous, et nous n'avons rien à craindre d'elle.

Est-ce la Suisse? Même réponse.

Est-ce l'Espagne? Même réponse encore.

Est-ce l'Italie? Fût-elle ingrate, ce que nous n'admettons

pas, ayant l'Autriche pour voisine, elle a nécessairement la France pour alliée.

Est-ce l'Autriche? Si cette infortunée puissance était assez forte pour nous attaquer, ce ne serait pas contre nous qu'elle tournerait ses armes ; ce serait contre la Prusse, qui lui a enlevé du même coup sa suprématie en Allemagne et son prestige en Europe.

Est-ce la Prusse? Alors même qu'elle ne nous devrait pas une grande reconnaissance pour la neutralité que nous avons gardée, neutralité sans laquelle l'armée prussienne ne se fût pas hasardée à se ranger en bataille contre l'armée autrichienne, est-ce que la France n'est pas sa garantie contre la Russie, comme à son tour elle est la garantie de la France contre la Russie? Par la force des choses, ce qui est plus solide que par le lien des traités, la France et la Prusse sont nécessairement et étroitement alliées.

Est-ce la Russie? Il n'est pas douteux qu'elle ne nous conserve une certaine rancune de la conduite que nous avons tenue en 1863, conduite qui a rouvert les blessures à peine fermées de 1856; mais il reste à la Russie trop de réformes à accomplir sur son vaste territoire et elle est trop loin de nous pour qu'elle pense à prendre contre nous l'initiative d'aucune agression. D'ailleurs, si le danger, qui nous paraît chimérique, existait, le moyen de le conjurer ou de le combattre victorieusement, ce ne serait pas la formation d'une armée recrutée dans une population de 37 millions d'habitants seulement, population faible comparativement à une population de 110 millions d'habitants; car il serait invraisemblable d'admettre que la Russie attaquât la France sans s'être assurée préalablement d'avoir la Prusse pour avant-garde. Mais quel autre moyen de combattre ce danger ou de le conjurer? En se fortifiant par des alliances !... — Mais quelles alliances serait-il possible de nouer? L'Angleterre, grande puissance insulaire, grande puissance maritime, grande puissance commerciale, a enfin compris qu'il n'y avait aucun avantage pour elle à souffler la discorde en Europe , et à prendre parti pour telle nation contre telle autre. La victoire de la Sadowa, en donnant la Vénétie au gouvernement italien, l'a condamné à la neutralité. Une seule alliance serait possible politiquement, mais elle est matériellement impossible : enclavée, entourée,

enserrée comme elle l'est, l'Autriche n'a pas la liberté de ses mouvements; elle est paralysée.

Telle est la situation de laquelle il importe de se rendre très-exactement compte, afin de ne pas se hasarder à glisser sur une pente au bout de laquelle serait un gouffre.

Il n'y a pas à opter entre deux partis à prendre, il n'y en a qu'un seul à adopter. Selon nous, ce qu'il faut, c'est arborer sans aucun retard le drapeau de la paix; selon nous, ce qu'il faut, c'est ne pas faire d'un péril imaginaire un péril réel, un péril terrible, faute que ne commettent pas seulement les enfants effrayés, les enfants éperdus qui, fuyant à toutes jambes le fantôme qu'ils ont cru voir, tombent, se fendent la tête et expirent. Combien de gouvernements se sont ainsi perdus par la peur d'un fantôme!

Par effroi d'un fantôme et pour se mettre en garde contre un péril imaginaire, une nation, en âge de raison, se jettera-t-elle tête baissée dans les embarras inextricables où elle va tomber en faisant d'un électeur, sur dix électeurs, un soldat malgré lui; d'un million d'électeurs, sur dix millions d'électeurs, un million de soldats malgré eux; et en imposant à un budget qui est déjà de deux milliards un surcroît de charges avant que la France, contrainte par les traités de 1860 de soutenir la lutte commerciale avec l'Angleterre, ait achevé ses chemins de terre, ses chemins de fer, ses canaux et ses ports? Si nous étions l'ennemi du gouvernement, au lieu de chercher à l'arrêter sur la pente qui nous paraît fatale, nous l'encouragerions par les applaudissements, ce qui serait sans danger pour nous; car, si funestes qu'ils soient, jamais applaudissements n'ont donné lieu ni à un avertissement administratif ni à une condamnation judiciaire. Souvent les critiques salutaires qui devaient éveiller ont été punies, jamais les adulations mortelles qui endormaient.

On naît sincère comme on naît servile. S'il y a des écrivains auxquels il est impossible de dire la vérité, il y en a d'autres auxquels il serait encore plus impossible de la taire.

1866

LES NEUTRES DE FAIT

16 décembre 1866.

Le journal la *France* publie un excellent article sous ce titre : LES NEUTRES DE DROIT. Il donne à la Suisse et à la Belgique les conseils les plus paternes ; il leur dit :

« Tous préparatifs d'armement en vue du dehors est une renonciation à la neutralité. Dès que cette pensée se manifeste avec un caractère d'authenticité officielle, toute puissance a le droit de dire :

« Vous violez les traités ; c'est contre moi que vous vous préparez à » la guerre. Et il me plaît d'affirmer (et vous n'avez aucun moyen de le » nier) que c'est en faveur de mes ennemis éventuels que vous pré» méditez d'abandonner votre neutralité de droit. »

» Probablement, si ces pensées viennent aujourd'hui à quelques esprits, ce n'est pas aujourd'hui qu'on les manifestera ; mais qu'il en soit pris note, qui pourrait en douter ?

» Venant de France, ce que nous écrivons ici ne saurait être équivoque pour nos deux voisins, neutres de droit. La France touche à la Belgique et à la Suisse par des populations non-seulement sympathiques, mais presque homogènes de langues, de mœurs, d'intérêts. Pourquoi donc, dans le discours du président du Conseil fédéral, pourquoi dans tous les discours prononcés en Belgique, à propos de récentes solennités, ces annonces d'armement et ces notes retentissantes de clairons patriotiques ? Encore une fois, ce patriotisme commet la plus étrange et la plus périlleuse méprise. Il déchire les traités protecteurs des neutres. »

Très-bien pensé et très-bien exprimé ! Mais ce qui s'applique

si justement aux NEUTRALITÉS DE DROIT s'applique-t-il moins justement aux NEUTRALITÉS DE FAIT?

Si ce n'est pas contre la Prusse, la Belgique et peut-être contre la Suisse, contre qui donc peuvent être faits les préparatifs d'armement de la France, élevant son contingent militaire au double de ce qu'il était sous la Monarchie de 1830?

Ce ne peut pas être contre l'Angleterre, encore moins contre l'Autriche, l'Espagne et l'Italie; si n'est pas contre la Prusse, c'est donc contre la Russie? Mais Russie et Prusse ne se sépareront pas, et alors ce sera la lutte inégale, ne nous lassons pas de le répéter, de 113 millions d'habitants contre 37 millions d'habitants.

Entre les neutralités de droit et les neutralités de fait, laissant de côté toutes les distinctions inutiles, puisque le droit n'a jamais rien protégé en aucun temps, pas plus dans le présent que dans le passé, le vrai rôle de la France, ce serait d'être la grande puissance neutre, la grande puissance arbitrale que les autres puissances européennes se complairaient à choisir pour juge de leurs différends. Assez forte pour faire respecter la justice de ses sentences, la France ne l'est plus assez pour allumer les défiances et faire naître la crainte. Tant mieux si la paix doit en être moins précaire!

L'orgueil est un bandeau qu'on ne saurait jamais se hâter assez vite d'arracher de ses yeux pour le mettre sous ses pieds. Que la France laisse les autres nations s'aveugler, si elles veulent se perdre! Qu'au lieu de se rapetisser par l'orgueil, elle se grandisse par la modestie! Puissance de trente-sept millions d'habitants, qu'elle renonce à se gonfler! Qu'elle reconnaisse et se dise que ce n'est pas en grossissant le chiffre de son armée qu'elle grossira le chiffre de sa population! Quand elle aura porté, sous les divers noms d'armée active et de réserve, le nombre de ses soldats à 960,000, et qu'elle y aura ajouté 300,000 gardes nationaux mobiles, elle ne comptera pas un Français de plus, et peut-être comptera-t-elle beaucoup de Français de moins, car elle aura diminué la proportion des naissances et considérablement augmenté la proportion des morts, ainsi que cela résulte de l'irrécusable témoignage qui suit :

« La mortalité qui sévit parmi les jeunes conscrits, et qui a pour cause les longs trajets qu'ils sont obligés de faire pour rejoindre leurs corps, est effrayante... D'après les tableaux du ministère de la guerre, les pertes de l'armée sont : la première année, de 7 1/2 sur cent; la seconde, de 6 1/2; la troisième, de 5 1/2; la quatrième, de 4 1/2; la cinquième, de 3 ; les suivantes de 2 sur cent. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Projet de loi sur le recrutement de l'armée, 7 mai 1843.

Pour se convaincre que le rôle de grande puissance neutre que nous assignons à la France est, en effet, celui qui lui convient, il suffit de jeter les yeux sur une carte d'Europe. L'État dont la France est le plus éloignée, c'est la Russie. La France confine à l'Allemagne et à l'Italie, qui la garantissent et qu'elle garantit; entre elle et l'Espagne, il y a les Pyrénées, limite naturelle; entre elle et l'Angleterre, il y a la Manche, autre limite naturelle; telles qu'elles existent, ces limites écartent toutes les contestations de frontières et toutes les convoitises d'accroissement de territoire. Il n'y a qu'un seul côté par où la France puisse être tentée de s'étendre : c'est par le côté qui a les sinuosités de la rive gauche du Rhin pour contours et qui a pour enclaves, au nord-est, Bâle, Luxembourg, Mayence, Aix-la-Chapelle, Cologne, Amsterdam, et à l'ouest, Anvers et Bruxelles.

Quoiqu'elle ait solennellement proclamé qu'elle renonçait aux conquêtes, la France croit-elle que la possession de ces enclaves soit indispensable à sa sécurité et à sa puissance? Eh bien! alors, que la France ait la sincérité de le déclarer hautement dans un manifeste adressé à l'Europe, et qu'elle nous appelle tous aux armes! Tous ceux d'entre nous qui sont encore valides, tous ceux d'entre nous qui sont en état de porter les armes, les prendront; tous se lèveront comme un seul homme, même au risque d'avoir à lutter contre une nouvelle coalition. En effet, si ce risque doit être affronté, mieux vaut qu'il le soit tout de suite que de demeurer indéfiniment suspendu sur nos têtes et celles de nos fils. Il y a des cas où l'incertitude c'est la gangrène : alors l'amputation c'est le salut.

Mais si la France entend rester fidèle au principe qui lui impose le respect des nationalités et du libre consentement des peuples; si elle ne croit pas que l'avantage d'une augmentation

de territoire soit compensé par les périls auxquels il faudrait s'exposer pour la conquérir et la garder, alors que la France imite l'Angleterre !

Éloignant d'elle toute politique d'immixtion continentale, l'Anglcterre s'est proclamée « *le grand empire maritime* » ; écartant d'elle pareillement toute politique d'intervention, que la France, à son tour, se proclame *le grand empire neutre*, et que, pour gage de sa sincérité, elle abolisse le recrutement militaire obligatoire et le remplace par l'engagement volontaire !

Le grand empire neutre, ce serait, dans le cours d'une année, le 3 pour 100 français au pair ; ce seraient tous nos chemins de terre, tous nos chemins de fer, tous nos chemins d'eau promptement achevés ; ce seraient notre agriculture, notre industrie, notre commerce et notre marine marchande prenant la plénitude de leur essor ; ce serait enfin la France prospère et libre, semant la concorde et récoltant la confiance, cessant de se faire craindre, mais se faisant aimer et bénir.

1866

UNE QUINTUPLE ALLIANCE

30 décembre 1866.

Un journal annonce qu'une alliance est en voie de se nouer entre l'Angleterre, l'Autriche, la France, l'Italie et la Turquie, en vue des projets attribués à la Russie d'affranchir la mer Noire de l'interdit que fait peser sur elle le traité de Paris du 30 mars 1856, et de s'emparer de Constantinople.

Si cette alliance n'était pas une pure conjecture, elle serait une immense faute, car elle aurait pour effet de précipiter ce qu'elle aurait pour objet d'empêcher, ou tout au moins de retarder.

La quintuple alliance entre l'Angleterre, l'Autriche, la France, l'Italie et la Turquie, ce serait immédiatement l'étroite alliance entre la Prusse et la Russie. Où s'arrêteraient les conséquences de cette alliance défensive et offensive? Nul ne saurait le prévoir et le dire.

S'il est vrai que la Russie ait encouragé sous main l'insurrection candiote et poussé dans l'ombre le gouvernement grec, c'est un motif de plus pour ne pas fournir à la Russie le prétexte qu'on suppose qu'elle cherche. La prudence la plus élémentaire conseille donc de s'abstenir avec le plus grand soin de tout acte qui pourrait plausiblement être interprété et considéré par le gouvernement russe comme une provocation injurieuse et comme un défi blessant.

S'il y a des événements dont la prévoyance interdit d'attendre l'accomplissement, il en est d'autres au-devant desquels il serait téméraire d'aller avant que la nature et le caractère en aient été suffisamment modifiés par le progrès des idées et la maturité du temps.

Ne nous faisons pas d'illusions ! Il se peut que les chemins de fer qui sont appelés à sillonner l'immense territoire de la Russie aient pour conséquence, d'ici à dix ans, d'ici à vingt ans, de faire de Constantinople un débarcadère gréco-russe, sans que l'Angleterre, l'Autriche, la France et l'Italie puissent l'empêcher. D'ici là, en prévision de ce fait, quel but doivent se proposer nos efforts ?

Ce but, que nous ne laissons échapper aucune occasion propice d'indiquer, ce but, c'est la neutralisation des détroits, c'est la substitution de la liberté maritime à la féodalité maritime, laquelle subsiste partout où il y a une mer dont le passage est interdit par des canons.

Veut-on efficacement empêcher que la Russie, à la première circonstance favorable, à la première conflagration européenne, s'empare de Constantinople et des clés des Dardanelles ? Il n'y a qu'un moyen, c'est qu'elle n'ait plus aucun intérêt à les prendre et à les garder.

Ce moyen, il s'agit de le demander à ce qui seul peut le donner : il s'agit de le demander au progrès du droit maritime.

1866

L'ANNÉE ACCOMPLIE

31 décembre 1866.

L'année 1866 aura disparu ce soir dans le gouffre que le Temps creuse sous le pied des générations qui se suivent et qui, malheureusement, se ressemblent : quelle trace laissera dans l'histoire de la France et de sa quatrième dynastie cette année, qui occupera dans l'histoire de l'Italie et dans l'histoire de la Prusse deux places si radieuses, mais dans l'histoire de l'Autriche... une page si triste, si humiliée?

Aucune trace de laquelle soient fondés à s'enorgueillir ni les idolâtres de la gloire, ni les apôtres de la paix, ni les amis de la liberté, ni les pionniers du progrès.

Cependant jamais occasion plus propice n'aura été offerte à la France de dessiner, d'affirmer, d'appliquer sa politique, soit qu'elle voulût s'étendre territorialement par la conquête, soit qu'elle préférât s'élever moralement par le désintéressement de toute la hauteur du plus grand prestige.

La France et son gouvernement ont tenu dans leurs mains et sous les pointes de leur compas la carte de l'Europe; un moment il a dépendu de nous que rien n'y fût changé, ou que l'Europe reprît la configuration qu'elle avait après 1814 et avant la bataille de Waterloo.

Si nous n'eussions pas voulu qu'il fût rien changé à la carte de l'Europe, si nous eussions voulu que la Confédération germanique continuât d'être la rivalité impuissante et immobile

organisée et permanente entre l'Autriche et la Prusse, nous n'avions qu'à faire sincèrement et publiquement cette simple déclaration : — Si c'est l'Autriche; qui attaque la Prusse, la France sera avec la Prusse contre l'Autriche; si c'est la Prusse qui attaque l'Autriche, la France sera avec l'Autriche contre la Prusse.

Tous les renseignements recueillis attestent que si ce langage, conseillé par nous, leur eût été tenu par le gouvernement français, Autriche et Prusse se fussent partagé tranquillement les duchés de l'Elbe et eussent indéfiniment ajourné la réalisation de leurs projets de réforme fédérale; mais, il faut le dire pour demeurer dans la vérité des faits, la question de l'Italie qui pesait si lourdement sur la France n'eût pas été vidée; la domination autrichienne fût restée en possession de son Quadrilatère et de la Vénétie. Aussi avons-nous compris que, désirant dégager sa responsabilité et accomplir son œuvre de 1859, la France restât dans une « *neutralité attentive* » et n'empêchât pas l'Autriche et la Prusse d'en venir aux mains.

Si nous eussions voulu que la carte de l'Europe redevînt ce qu'elle était avant la bataille et la défaite de Waterloo, rien n'était plus facile, puisqu'il nous suffisait d'attendre que les deux puissances rivales fussent aux prises l'une contre l'autre pour intervenir, les armes à la main, sous un prétexte quelconque, et ressaisir, à titre de gage éventuel, les enclaves qui ont cessé de nous appartenir depuis 1815. Comment, ayant à lutter contre l'Autriche, la Bavière, le Hanovre, la Hesse-Électorale, le Nassau et la Saxe, l'armée prussienne eût-elle pu nous en empêcher?

Si le 5 juillet 1866, si le jour où l'empereur d'Autriche cédait la Vénétie à l'empereur des Français, nous eussions répondu à l'empereur François-Joseph ces deux mots : « TROP TARD ! » et si nous eussions marché droit sur Aix-la-Chapelle, Cologne, Mayence, tandis que les Prussiens, décimés par le choléra, étaient sous les murs de Vienne, qu'eût fait l'armée prussienne? qu'eût-elle pu faire? Se fût-elle hâtée de conclure à tout prix la paix avec l'Autriche, la Bavière, le Hanovre, la Saxe, et de revenir sur ses pas? Cela lui eût-il été possible?

Le Succès est le dieu qui, en tout temps et en tout pays, a toujours compté le plus grand nombre d'apôtres, de prêtres

et d'adorateurs ; mais en aucun temps plus que dans le nôtre, il n'a été l'objet d'un culte plus superstitieux et moins réfléchi. M. le comte de Bismark a réussi au delà même de ses desseins; cela a suffi pour l'élever à la hauteur des plus grands ministres et pour couronner son front d'une auréole de gloire. Cependant, rien de plus téméraire que sa lutte engagée contre l'Autriche et la grande majorité de la Confédération germanique, puisqu'il faisait dépendre l'existence tout entière de la Prusse d'une détermination de la France.

Lorsqu'on y regarde attentivement et de près, on demeure stupéfait et l'on se demande comment un ministre, un roi, un peuple ont pu avoir une telle audace et mettre si imprudemment tout en jeu : renommée, couronne, nationalité.

Il est incontestable, il est certain que si l'Italie doit à la France son unité, l'Allemagne lui sera également redevable de la sienne.

La Prusse nous doit plus que l'extension de son territoire; elle nous doit la conservation de son existence, la conservation de sa nationalité, qu'il a été entièrement en notre pouvoir de lui faire perdre.

Si l'unité de l'Italie, l'unité de l'Allemagne sont l'œuvre de la France, que la France en tire donc ce qui en découle : l'indissolubilité de la paix européenne et le désarmement européen!

Étant étroitement unies, la France, l'Italie et la Prusse représentent cent millions d'habitants à elles trois, et par leur union rendent la paix inébranlable : quel est l'insensé qui pourrait, qui oserait la troubler? Pourquoi donc s'occuper de réorganiser l'armée, lorsqu'on ne devrait plus s'occuper que de la réduire, sinon de la transformer?

L'année 1866 demeure pour nous jusqu'à son dernier jour une énigme dont nous nous sommes vainement efforcé de chercher le mot.

Pour la Prusse, ce mot est : Succès.

Pour la France, ce mot serait-il : Inconséquence?

Attendons, pour le savoir, l'année 1867.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Rouge frères, Dunon et Fresné, rue du Four-Saint-Germain, 43.

DU MÊME AUTEUR, CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES

QUESTIONS DE MON TEMPS

1836 à 1856

DOUZE VOLUMES IN-8. — PRIX : 6 FR. LE VOLUME

PAIX ET LIBERTÉ

QUESTIONS DE L'ANNÉE 1863

UN VOLUME IN-8 : 6 FRANCS

FORCE OU RICHESSE

QUESTIONS DE L'ANNÉE 1864

UN VOLUME IN-8 : 6 FRANCS

LES DROITS DE LA PENSÉE

UN VOLUME IN-8 : 6 FRANCS

SOUS PRESSE :

LE CONDAMNÉ DU 6 MARS

QUESTION DE L'ANNÉE 1865

UN VOLUME IN-8 : 6 FRANCS

QUESTIONS PHILOSOPHIQUES

COMPRENANT

LA POLITIQUE UNIVERSELLE

LE DROIT

LA LIBERTÉ

(*Trois ouvrages complétement épuisés.*)

UN VOLUME IN-8 : 6 FRANCS

Paris. — Typ. Rouge frères, Dunon et Fresné, r. du Four-St-Germain, 43.



